HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

46
3743

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

TOME CENT DEUXIÈME

Septembre-Décembre 1909.

10-2-26 1/6/10

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1909

REVUE

HISTORIQUE

SÉBASTIEN CABOT

PILOTE-MAJOR DE CHARLES-QUINT

(1512-1547).

Sébastien Cabot, né à Venise vers 1474, était le second fils de Jean Cabot, Génois d'origine, mais naturalisé Vénitien vers 1476, qui vint s'établir à Bristol peu avant 1491 et découvrit l'Amérique du Nord en 1496 pour le compte de Henry VII[1]. Sébastien Cabot est devenu une sorte d'énigme de l'histoire. Aux yeux de ses admirateurs, surtout en Italie, il passe pour avoir été un des plus grands navigateurs et des plus fameux hydrographes et cartographes du XVIe siècle, une des gloires de la science. De l'autre côté de la Manche, il s'agit de bien autre chose. Ce serait Sébastien Cabot qui serait l'auteur de la grandeur maritime et commerciale de l'Angleterre. Les documents ne semblent favorables ni à l'une ni à l'autre de ces thèses. Et c'est ce que nous nous proposons de montrer ici.

*
* *

En fait de biographie originale, on ne possède de Sébastien Cabot que le récit qu'il fit à Pierre-Martyr d'Anghiera, au « Gentilhomme de Mantoue », à Ramusio et certainement encore à d'autres personnages. La version la plus complète, et qui semble résumer toutes les autres, est celle du Gentilhomme de

1. Cf. José Tóribio-Medina, *El Veneciano Sebastián Caboto al servicio de España y especialmente de su projectado viaje a la Molucas por de Estrecho de Magallanes y al reconocimiento de la costa del continento hasta la Gobernacion de Pedrarias Davila* (Séville, 1908, 2 vol. in-fol.). Ouvrage important, consciencieusement écrit et enrichi d'un *corpus* de 160 séries de documents, comprenant ensemble environ 9,000 pièces, extraites surtout des Archives des Indes à Séville, mentionnées ou publiées *in extenso* pour la première fois.

Mantoue. La voici, fidèlement traduite de l'italien, telle qu'on la lit chez Ramusio :

« Quand mon père », me dit Sébastien, « quitta Venise, il y a longtemps, pour venir s'établir en Angleterre et s'y adonner au commerce, comme tous les Vénitiens, il m'emmena avec lui à Londres. Lorsqu'il mourut, à l'époque où l'on apprit que Christophe Colomb avait découvert la côte de l'Inde, cette nouvelle éveilla en moi une grande ardeur et dans mon cœur un vif désir d'accomplir quelque fait remarquable. Et sachant par la sphère que si je naviguais par le vent du nord-ouest j'atteindrais l'Inde par une route plus courte, sans tarder je fis connaître mon projet au roi (d'Angleterre), qui en fut très satisfait et m'arma deux caravelles munies de tout ce qui était nécessaire. Ceci se passa, autant que je me le rappelle, en l'année 1496, au commencement de l'été. M'avançant par le nord-ouest, je pensais ne rencontrer d'autre terre que le Cathay et passer de là du côté de l'Inde. Mais quelques jours après je remarquai que la terre se prolongeait vers le nord, ce qui me contraria infiniment. Désespérant de trouver un passage, je virai de bord et j'arrivai ainsi à la terre ferme, aujourd'hui appelée la Floride[1]. »

Comme corollaire à ce récit, ou comme échantillon de la véracité de Sébastien Cabot, il importe de signaler une seconde version de ce renseignement. Dans une paraphrase de Pierre-Martyr écrite par Ramusio, ce dernier rapporte tenir de Sébastien que, « devenu extrêmement riche[2] après la mort de son père, et voulant marcher sur les traces de Christophe Colomb, il équipa à ses propres frais deux navires montés par 300 hommes ».

Voilà donc deux récits émanant de la même source, se rapportant aux mêmes circonstances et, à notre avis, aussi peu véridiques l'un que l'autre.

Remarquons d'abord que ce ne furent pas deux caravelles que le roi d'Angleterre fit équiper pour la première expédition de 1496, mais un seul petit navire monté par dix-huit hommes : « Uno piccolo naviglio e XVIII persone. » Quant au fond du récit, que nous le prenions dans Ramusio ou dans Pierre-Martyr d'Anghiera, en ce qui concerne Sébastien Cabot, *il ne contient pas un seul mot de vrai*. C'est l'histoire de son père, plus ou moins arrangée, que Sébastien nous raconte. Ajoutons que, selon Pierre-Martyr lui-même, on ne croyait pas en Espagne que

1. Ramusio, *Raccolta*, 1565, vol. III, fol. 35.

2. Raimondo di Soncino, au contraire, écrit au duc de Milan, le 18 décembre 1497 : « Messer Joanne come alienigena et *povero* non sara creduto. »

Sébastien eût pris une part quelconque dans la découverte des *Baccalaos*. C'est-à-dire qu'il n'aurait accompagné son père ni dans la première ni dans la seconde expédition transatlantique[1].

Rappelons d'ailleurs que les seules expéditions cabotiennes authentiques au xve siècle sont celles de 1497 et 1498, toutes deux commandées par Jean Cabot en personne. Il apparaît ensuite dans les documents officiels au sujet de deux paiements de 20 livres sterling chacun provenant d'une pension de Henry VII en l'année 1499, ce qui indique le retour de Jean Cabot en Angleterre de son second voyage transatlantique pendant l'automne de cette année. D'autre part, c'est dès *la fin de mars 1493* qu'on apprit en Europe la découverte accomplie par Christophe Colomb. Sébastien ne dit donc pas la vérité lorsqu'il déclare qu'à cette dernière date Jean Cabot était mort.

Le fait est qu'à l'exception de lettres patentes de 1496, on n'a pas connaissance d'un seul document antérieur au mois de mai 1512 où le nom de Sébastien Cabot soit mentionné. A cette date de 1496, on voit le roi d'Angleterre lui faire verser 20 shillings pour une carte de la Gascogne et de la Guyenne destinée à l'expédition que Henry VII devait envoyer en Aquitaine, aux termes du traité conclu avec Ferdinand le Catholique en 1511. L'expédition comptait parmi ses chefs lord Willoughby de Brooke, que Sébastien connut en Angleterre, et à qui il communiqua un projet de découvertes aux *Baccalaos* (Terre-Neuve). Willoughby avait écrit au roi à ce sujet, car presqu'en débarquant au Passage, Cabot, qui accompagnait lord Willoughby, reçut une lettre de Ferdinand d'Aragon l'informant qu'il était au courant de l'expédition projetée pour laquelle Sébastien avait déjà offert ses services. Le roi alors chargea Willoughby de lui envoyer Cabot à Logroño « para ir a saber il secreto de la tierra nueva ». Le 26 octobre 1512, Sébastien Cabot était nommé capitaine naval au service de l'Espagne. Ce fait et cette date, rapprochés du récit du Gentilhomme de Mantoue, démontrent que Sébastien débuta dans la vie publique en Espagne par un audacieux mensonge, puisque c'est en se targuant du mérite qui appartenait exclusivement à son père qu'il dut ce premier succès qui engendra tous les autres.

1. « Ex Castellanis non desunt qui Cabottum primum fuisse Baccalorum repertorum negent » (Pierre-Martyr, *Décades*, éd. de 1587, decad. III, cap. vi, p. 233).

Pour ce qui est des nombreux voyages transatlantiques que Sébastien aurait accomplis à cette époque, s'il est vrai qu'à plusieurs reprises, en Espagne et en Angleterre, des expéditions de ce genre furent projetées, par exemple le 26 mars 1514, quand il reçut 50 ducats pour venir à la cour conférer avec Sa Majesté touchant « las cosas del viaje que ha de llevar a descubrir », nous n'en connaissons pas qui aient été réalisées. Une de ces tentatives avortées est assez curieuse :

En 1521, au mois de février, Sébastien se trouvait à Londres. Le roi alors requit la compagnie des douze grandes corporations (*Liveries*) de lui fournir à leurs frais, pour un voyage à l'île nouvellement découverte, cinq navires qu'il se chargeait d'équiper et que devait commander Sébastien Cabot. Comme compensation, la compagnie aurait eu le droit exclusif de commercer dans l'île. Elle répondit que c'était une aventure très risquée de confier cinq navires avec des équipages et des marchandises à Sébastien Cabot, lequel, d'après ce qu'on disait, n'avait jamais été dans cette île et ne faisait que répéter à ce sujet ce que son père et d'autres avaient dit autrefois. La compagnie cependant était disposée, dans une certaine mesure, à répondre au désir du roi, en fournissant deux navires, mais elle demandait du temps pour le reste. Le roi et le cardinal Wolsey répondirent qu'ils exigeaient que l'engagement pour le tout fût mis immédiatement à exécution.

Bien qu'en conséquence une liste de souscription eût été dressée parmi les membres de la compagnie, le projet fut abandonné.

*
* *

Mais lorsqu'on voit les nombreux voyages transatlantiques que Sébastien Cabot s'attribue et ceux que ses admirateurs lui concèdent : les detroits conduisant au Cathay qu'il aurait franchis et les expéditions dans l'Extrême-Orient dont il se vante, une question se pose : quand a-t-il pu accomplir tous ces longs et dispendieux voyages? L'idée nous est venue de relever, d'après des documents authentiques, les étapes de son existence professionnelle.

On ne sait absolument rien de positif concernant Sébastien Cabot entre l'année 1496, date des lettres patentes dont nous venons de parler, et le 13 juin 1512, date de son débarquement en Espagne avec lord Willoughby. Le 3 octobre de cette année,

Ferdinand d'Aragon le nomme capitaine naval et le prend à son service. Le lendemain, il l'autorise à aller chercher sa femme et son ménage en Angleterre, pour venir promptement s'établir à Séville[1]. Il reçoit dès lors ses appointements sans interruption à Séville en 1515, 1517, 1518. En 1519, il se rend à Londres, et s'y trouve de nouveau en 1521. Il est de retour à Séville en 1521, 1522, 1523, 1524, 1525. De mars 1525 à août 1530, Sébastien est entièrement occupé par l'expédition à La Plata. Lorsqu'il revient en Espagne, c'est pour y être jugé et interné dans une colonie pénitentiaire de l'Afrique. Il bénéficie enfin d'une commutation de peine, revient directement à Séville, qu'il ne quitte plus, ayant été réinstallé dans ses fonctions de pilote-major. Le 11 mai 1548, il y fait son testament par-devant notaire, puis subrepticement, ce semble, se rend en Angleterre. Enfin il meurt dans ce pays, sans avoir cessé d'y demeurer, vers 1557, dans la plus complète obscurité et sans laisser de postérité.

Ce serait donc *avant 1512* qu'il aurait accompli les merveilleuses découvertes dont il s'est si souvent vanté. Mais alors, comment expliquer l'absence de preuves documentaires dans les archives remontant à Henry VII et à Henry VIII, ou même d'allusions dans les nombreuses chroniques anglaises du temps, étant donné que, s'il navigua, ce dut être sous pavillon anglais?

Néanmoins, il n'y a rien d'impossible à ce que Sébastien Cabot ait navigué dans certaines parties de l'Extrême-Orient ou ailleurs, de la fin du xve siècle à 1512, de vingt-deux ans à trente-quatre ans environ. Notons aussi que lorsqu'en 1522, dans ses conciliabules avec Gasparo Contarini pour faire adopter par la République de Venise un projet d'exploration en Orient à la recherche de terres nouvelles, il dit pouvoir en montrer le chemin, l'ayant lui-même découvert : « Come è il vero che io l'ho ritrovata. » C'est même alors qu'il aurait découvert le fameux détroit, et non avant ni après, selon la chronologie que nous venons d'établir. Mais, dans ce cas, la description qu'à deux reprises il nous a laissée de ce passage au Cathay vient se buter contre une impossibilité assez inattendue.

Sir Humphrey Gilbert décrit une mappemonde de Sébastien

1. Il semble y avoir une lacune dans les relevés de Muñoz, car Sébastien n'y apparaît de nouveau, à Séville, que le 6 mars 1514; mais une quittance de ce jour vise le fait qu'on lui a payé ses appointements depuis le 20 octobre 1512 jusqu'à cette date, déduction faite d'un fort acompte reçu à Londres des mains de Luis Carros, ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

Cabot vue et examinée par lui dans la galerie de la reine d'Angleterre à Whitehall et exposant « the North-West passage to Cathay », que sir Humphrey (nous traduisons de l'anglais) décrit en ces termes : « S'ouvrant entre le 61° et le 64° de latitude nord et par le 318° de longitude, ce détroit se continue à l'occident pendant l'espace de dix degrés. Il incline alors vers le sud jusqu'au delà du tropique du Cancer, où sa longueur est de dix-huit degrés plus grande qu'à son embouchure. »

Richard Willes a eu aussi la bonne fortune de voir de ses yeux une autre carte de Cabot, dans le château du comte de Bedford à Cheynies. Celle-ci contenait également un tracé cartographique du passage conduisant au Cathay, avec l'indication que Sébastien Cabot l'avait exploré personnellement. Voici en quels termes Willes décrit cette incroyable curiosité géographique : « In Cabot's Card drawn with his own hand, the mouth of the North Western Strait lieth near 318 meridian between 61° and 64°. In elevation continuing the same breadth ten degrees West where it openeth Southerly more and more... Sebastian Cabot entered personally that Strait. » Malheureusement le hardi navigateur a commis l'imprudence de préciser ses chiffres. En effet, si l'on admet comme origine le méridien de l'île de Fer, les longitudes étant comptées de l'ouest vers l'est, la position de 62° 30' N. (moyenne entre 61° et 64°) et de 318 E. donnerait un point situé à environ 150 milles au N. 55 O. de l'entrée du détroit d'Hudson[1]. On éprouve quelque difficulté à s'imaginer un détroit s'ouvrant sur ce point pour aboutir au Cathay. En tout cas, on n'a pas encore retrouvé ce passage !

On a cité enfin comme la principale œuvre maritime de Sébastien Cabot l'expédition de 1526 qui avait les îles Moluques pour objectif et qui, en fait, aboutit à La Plata. Mais nous avons démontré naguère, preuves en mains[2], que, dès le premier quart du XVI siècle, les pilotes espagnols expérimentés suivaient déjà la route savante prescrite aujourd'hui par les amirautés de France et d'Angleterre pour aller de Cadix au Brésil et à La Plata et que Cabot, malgré l'opposition unanime et motivée de ses pilotes, alla donner tête baissée dans ce que les marins appellent

1. Nous devons cette démonstration à l'extrême obligeance de M. Hanusse, le savant directeur d'hydrographie au ministère de la Marine.

2. *Sébastien Cabot considéré comme navigateur* (*Revue de géographie de Drapeyron*, novembre 1897, avec une carte hydrographique).

familièrement le *Pot-au-Noir*. Ce fut la cause unique d'un des plus grands désastres dont les annales maritimes de l'Espagne aient gardé le souvenir. Aussi Cabot fut-il jugé et condamné par le Conseil des Indes à quatre années d'exil dans une colonie pénitentiaire de l'Afrique, jugement qui fut confirmé et même aggravé en appel.

*
* *

Venons-en à l'œuvre cartographique de Sébastien Cabot. Comme la fameuse mappemonde de 1544, la seule de lui qu'on possède aujourd'hui[1], est une des œuvres cartographiques les plus médiocres qui se puissent imaginer, on a prétendu qu'il n'en était pas l'auteur, et cela pour cette seule raison qu'un génie scientifique aussi transcendant ne saurait avoir commis si piètre besogne! On ajoute qu'il ne doit pas être tenu responsable des erreurs grossières dont cette mappemonde fourmille, attendu, dit-on, qu'elle ne fut ni « publiée ni préparée en Espagne ».

De fait, si elle fut gravée et imprimée à l'étranger, c'est pour la simple raison qu'à cette époque on ne gravait ni n'imprimait encore de cartes géographiques en Espagne ni même en Angleterre[2]. Mais elle a été préparée et dressée en Andalousie, car dans le contrat conclu par Sébastien Cabot avec Lazaro Nuremberguer et Gabriel Witzel à Séville pour l'envoi et l'impression d'une de ses cartes en Allemagne, Cabot la décrit comme étant « una figura que tengo hecha ».

Ce contrat est du 11 mars 1541, mais il vise certainement la mappemonde qui fut *publiée* seulement en 1544, quoique *gravée* et *imprimée* entre 1541 et 1544; car dans un acte du 23 février 1548[3] mention est faite d'un contrat conclu par Cabot avec ce même Nuremberguer à Séville, « sobre una papamundi (*sic*) que se ha empremido, puede hacer tres años, poco mas ó menos », c'est-à-dire imprimée aux environs de l'année 1544. Ce délai entre le contrat et la publication s'explique par le fait que, de l'avis d'experts, la gravure d'une mappemonde aussi

1. Elle est exposée dans la galerie de géographie de la Bibliothèque nationale de Paris.

2. La plus ancienne carte gravée anglaise connue est une carte de l'Espagne, datée de 1555. *Excusum Londini per Thomam Germinium* (un Italien).

3. Toribio Medina, vol. I, p. 531, 543, 555-558.

détaillée et aussi grande que celle de 1544 exigerait, même aujourd'hui, au moins deux ans de travail.

Ces zélés apologistes de Sébastien Cabot prétendent encore, à l'appui de leur thèse, qu'il n'a jamais corrigé les épreuves de la mappemonde. C'est possible ; mais tout porte à croire qu'à l'époque de Charles-Quint, à cause de la difficulté des communications entre les villes de l'Empire, surtout lorsque la distance à parcourir était aussi grande qu'entre Séville et Nuremberg, les auteurs s'en rapportaient pour les corrections au prote de leur imprimeur ou au graveur lui-même.

D'autre part, qu'est-ce qui nous prouve que toutes les erreurs et imperfections cartographiques de la carte de 1544 ne doivent pas être imputées à Sébastien Cabot? Nous sommes même convaincu que cette mappemonde est la seule qu'il ait jamais fait graver. Quant aux exemplaires qui s'en trouvaient dans « nombre de maisons de commerce de Londres », celui que Chytrius vit à Oxford et un autre qui se trouvait dans la galerie de la reine à Westminster, — ces deux derniers datés de 1549, — n'étaient, à notre avis, que des feuilles tirées de la planche de 1544. Et si la date est différente, c'est parce que dans toutes ces cartes les légendes longitudinales qui la portent ont été tirées typographiquement à part.

Mais ces légendes elles-mêmes sont le témoignage le plus manifeste de l'ignorance et de la crédulité de Sébastien Cabot. Les apologistes prétendent, à sa décharge, qu'il se contente d'y rapporter ce qu'il a appris par ouï-dire. Il est vrai que l'assertion (n° 7) aux termes de laquelle, « dans les montagnes de La Plata, il se trouve des hommes qui ont la face d'un chien et les membres inférieurs ressemblant à ceux de l'autruche » est suivie des mots : *algunas de la gente dizen*. Par ouï-dire également il rapporte :

Dans les îles Rocos, il y a des oiseaux si grands et si forts qu'ils s'emparent d'un bœuf et le transportent dans les airs pour le manger, et même d'un bateau, si grand qu'il soit, l'enlèvent à de grandes hauteurs, puis, le laissant tomber, en dévorent les hommes qui le montent (n° 19).

Il existe des monstres ayant un corps humain, excepté la tête, qui est comme celle d'un porc, et ils se comprennent en grognant, comme cet animal (n° 10).

On dit qu'en Islande on entend souvent des esprits parler et s'appeler par leurs noms; que ces esprits prennent la forme de personnes vivantes et se font connaître (n° 9).

En tout cas, ce n'est guère faire preuve d'un jugement bien équilibré que d'insérer de pareilles balivernes dans un travail qui a la prétention d'être sérieux. D'autant plus que ces absurdités ne semblent même avoir aucunement étonné Cabot, puisque, chargé de rédiger les instructions pour l'expédition de Willoughby et Chancellor au Cathay, il croit utile de leur recommander une grande prudence « pour éviter certaines créatures ayant une tête humaine et une queue de poisson qui nagent avec arc et flèches dans les estuaires et les baies et vivent de chair humaine »[1].

*
* *

Il y a dans la vie de Sébastien Cabot des actes plusieurs fois répétés et dont la tentative seule suffit aux yeux des honnêtes gens pour déshonorer un homme.

Les premiers navigateurs qui, pour le compte de l'Espagne, explorèrent les côtes du Nouveau-Monde s'aperçurent bientôt qu'ils ne se trouvaient pas en Asie, et comme c'était le Cathay qu'on les avait envoyés chercher, la découverte d'un détroit devint dès ce moment le but principal de leurs efforts.

Le gouvernement espagnol attachait une importance capitale à la découverte de ce passage, comme on le voit par les sacrifices qu'il s'imposa en 1519 pour équiper l'expédition de Magellan, préparée à Séville sous la direction de Sébastien Cabot. Le projet dans ses plus minutieux détails, les instruments, les cartes, les instructions techniques, rien de ce qui constitue une entreprise de cette importance ne lui fut caché. Or, à peine El Cano venait-il d'apporter la nouvelle de la découverte du fameux détroit et de remettre, comme c'était son devoir, à Cabot le routier et les cartes dressées au cours de ce mémorable voyage, que celui-ci, de son aveu, comblé des bienfaits de Charles-Quint et en possession du titre et des fonctions de pilote-major d'Espagne, résolut d'en tirer un profit personnel. Le fait est bien connu, mais on doit le rappeler ici, car il est typique et montre sous son vrai jour la méthode et les procédés de Sébastien Cabot.

C'était en 1522. Il envoya secrètement à Venise un Ragusien nommé Hieronymo Marin de Busignolo. Sous la foi d'un terrible serment, Marin ne devait entrer en rapports qu'avec des

1. Hakluyt, vol. I, p. 126.

membres du Conseil des Dix et il devait les informer que Cabot, pilote-major de l'empereur, était prêt à se rendre à Venise, afin de dévoiler un secret dont dépendait la grandeur future de la république. Marin s'acquitta de sa mission avec fidélité. Le Conseil l'en récompensa et fit parvenir à Contarini, ambassadeur de Venise en Espagne, le 27 septembre 1523, une relation des projets de Cabot et des instructions détaillées. Contarini devait s'aboucher avec lui et trouver le moyen de faciliter cette trahison.

Les deux Vénitiens imaginèrent une revendication que Cabot devait exercer à Venise du chef de la dot de sa mère et si importante que sa présence en cette ville était indispensable. « Il est en mon pouvoir de faire participer Venise à une navigation des plus importantes et de lui montrer un chemin dont elle profiterait grandement, car, en vérité, *je l'ai découvert* », dit Sébastien à Contarini. Celui-ci comprit qu'il s'agissait d'un passage au Cathay par le nord-ouest. Aux objections que Contarini souleva, Cabot répondit : « Je reconnais que l'entreprise n'est possible ni au moyen de navires équipés à Venise ni par la voie de la mer Rouge. Mais il y a d'autres procédés, non seulement possibles, mais faciles pour construire des navires, les conduire au Cathay et rapporter de ces pays de l'or et des épices. Je le sais, car *j'ai navigué dans tous ces pays.* » Plusieurs entrevues secrètes se tinrent au palais de l'ambassadeur, et le 26 juillet 1523 les négociations étaient assez avancées pour que Contarini pût annoncer à Venise le prochain départ de Cabot.

Quinze ans plus tard, en 1538, Cabot s'aboucha avec sir Thomas Wyatt, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, et, par son entremise, réussit à se faire engager secrètement par Édouard VI, en alléguant qu'il connaissait une voie maritime plus courte pour atteindre le pays du gingembre, de la canelle et des clous de girofle. Bien qu'il fût alors âgé d'au moins soixante-trois ans, que des cosmographes distingués, comme Alonso de Chavès, Pedro de Medina et Alonso de Santa-Cruz, tous Espagnols de naissance, fussent en état de briguer sa succession, Charles-Quint le maintenait dans les fonctions de pilote-major et avait même ajouté une pension aux émoluments élevés qu'il touchait de ce fait. Cette considération n'arrêta pas Cabot. Mais ce ne fut qu'en 1547 qu'il réussit à perpétrer sa trahison. A cette date, sous un prétexte évidemment fallacieux, il obtint un congé de Charles-Quint. Et, le 9 octobre, le Conseil privé d'Édouard VI rendait une

ordonnance concernant un pilote nommé « Shabot », attendu d'Espagne, pour servir l'Angleterre et y demeurer.

Dès le 6 janvier 1548, Édouard VI accorda au transfuge une pension annuelle de 166 livres sterling, à laquelle s'en ajouta bientôt une autre de 200 livres sterling et les fonctions, sinon le titre (qui n'existait pas en Angleterre), de pilote-major.

Cabot ne s'en tint pas là : aussitôt après, nous le voyons reprendre ses intrigues avec Venise. Il s'agissait encore de conduire les galères vénitiennes au fameux détroit « que lui seul connaissait », mais cette fois au détriment de l'Angleterre, qui méditait, sur les renseignements qu'il avait fournis, d'envoyer une expédition dans la direction du nord-est, où maintenant il plaçait son passage. Cabot se mit donc en rapports avec Giacomo Sorenzo, l'ambassadeur de la Seigneurie à Londres, et lui remit un exposé détaillé de ses projets. Le Conseil des Dix accepta sans hésiter et les négociations recommencèrent. C'est alors que, pour donner le change aux conseillers d'Édouard VI, comme Cabot l'avait donné aux ministres de Charles-Quint trente ans auparavant, les deux Vénitiens renouvelèrent ce prétexte d'une revendication à exercer à Venise et qui exigeait sa présence en cette ville. Comme en 1523, ils réussirent même à faire solliciter par le Conseil privé les bons offices de la Seigneurie en faveur du pilote. On ne peut voir sans étonnement avec quelle confiance naïve des hommes d'État comme Fonseca, Wriothesley et Peter Vannes purent devenir les instruments inconscients de semblables intrigues.

Ces tentatives avortèrent encore, nous ne savons pour quelles raisons, et Cabot resta en Angleterre, malgré les réclamations de Charles-Quint qui le pressait de revenir à Séville pour y remplir la charge dont il continuait à toucher le traitement en même temps que la pension. Et comme la patience de Charles-Quint aurait sans doute fini par se lasser, il ne trouva rien de mieux, en 1551, que de s'offrir à lui comme espion en Angleterre. C'est à ce titre que nous le voyons, en 1554, révéler à l'empereur les projets que le duc de Northumberland, de concert avec la France, méditait contre les possessions espagnoles au Pérou[1].

1. Lettre de Charles-Quint à son fils, Bruxelles, 21 février 1554 (ou 1555), et *Carta que Sébastian Cabot escribió à S. M. desde Londres à 15 de noviembre 1554* (mss. de Simancas. Estado correspond. de Inglaterra, legajo 808).

* * *

La probité de Sébastien Cabot, même la plus élémentaire, fut l'objet de justes reproches. Il est certain qu'en Espagne, dans l'exercice de ses fonctions de pilote-major, il commit des actes répréhensibles.

Par une cédule royale du 13 mars 1534, la *Casa de Contratacion* reçut l'ordre de prescrire une enquête sur le droit qu'il s'arrogeait de soumettre les pilotes à certains examens, la façon dont ces examens étaient conduits et les incorrections commises par Cabot à cet égard : « E qué deliyxencias son las que hace en los tales examenes. »

Quand Americ Vespuce mourut, Juan Dias de Solis lui succéda comme pilote-major, sous la condition expresse de payer annuellement à Maria Cerezo, veuve de Vespuce, une rente de 10,000 maravédis. Solis s'en acquitta fidèlement jusqu'à sa mort ; mais quand Cabot prit sa place, malgré l'obligation qui lui fut imposée d'agir de même et bien qu'il reçût des appointements beaucoup plus élevés que son prédécesseur, Maria Cerezo ne put rien obtenir de lui en dépit de réclamations réitérées. Charles-Quint dut intervenir, et, le 26 novembre 1523, il requit la *Casa de Contratacion* de prélever sur les appointements de Cabot les cinq années d'arriérés dus par lui à Maria Cerezo et de continuer tant qu'elle vivrait.

Dans le même ordre d'idées, les extraits suivants des archives des Fugger d'Augsbourg[1] ne sont pas non plus sans intérêt :

Avant 1547. Sebastiano Gabato, cosmographe. Perte subie par sa faute. Il devait faire une mappemonde, qu'il n'a pas exécutée. Nous n'avons pu non plus, malgré nos efforts répétés, recouvrer notre argent : 2,250 maravédis.

1553. Sebastian Gabato, cosmographe. Perte subie de son chef. Il devait construire pour nous une carte marine, que jusqu'ici il n'a pas faite. Et comme il est parti pour l'Angleterre, nous ne savons s'il vit encore. 2,250 maravédis. C'est une perte pour George Stetcher[2].

* * *

Dans l'enquête que nous poursuivons, il y a deux termes qu'on

1. K. Haebler, dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, 1895, p. 362.
2. Apparemment, l'agent des Fugger à Séville, chargé de faire exécuter la commande.

ne doit pas confondre : *Moscovie* et *Cathay*. La Moscovie, c'est la Russie, le Cathay, c'est la Chine.

Le Cathay fut de suite et, ce semble, toujours l'objectif unique de Sébastien Cabot. Chaque fois qu'il mentionne un détroit, c'est un passage conduisant au Cathay qu'il a en vue. L'expédition de Willoughby et Chancellor de 1553, préparée par ses soins, eut aussi pour but initial non la Moscovie, dont il ne savait absolument rien, mais uniquement le Cathay, qu'il comptait atteindre par le nord-est, comme en témoignent les règles qu'il rédigea, et dont voici le titre fidèlement traduit : *Ordonnances, inscriptions et notes pour la direction du voyage projeté pour le CATHAY, compilées, dressées et communiquées par le très honorable M. Sébastien Cabota, gouverneur de la compagnie des Marchands-Aventuriers..., 9 mai 1553.*

On remarquera que le but unique de cette compagnie était l'exploration du Cathay. On trouve l'explication de ce fait dans l'état d'esprit de Sébastien Cabot à cette époque et depuis longtemps. Constamment hypnotisé, pour ainsi dire, par les précieuses denrées qu'apportaient de la Chine les Vénitiens, il n'eut qu'un but : découvrir un passage ou détroit conduisant par une route plus courte à ce pays fortuné. Il se vanta même plusieurs fois de l'avoir trouvée et parcourue.

Quant à la Russie ou Moscovie, elle ne devint l'objet des préoccupations de la compagnie des Marchands-Aventuriers que deux années après, et nullement par l'initiative de Sébastien Cabot, et encore moins par suite de ses efforts ou de ses projets. Cette circonstance est à noter, car le développement de la marine et du commerce de l'Angleterre date justement, et par *un pur hasard*, de la découverte de la Moscovie en 1553 par les Anglais que guidait Richard Chancellor.

On ne voit donc point en quoi Sébastien Cabot aurait pu être le véritable auteur de la force maritime et de la puissance commerciale de l'Angleterre. L'exposé chronologique des faits suffit à prouver qu'il n'y fut, en réalité, pour rien.

En 1553, les Marchands-Aventuriers désirent trouver un nouveau débouché pour les produits manufacturés anglais. Ils songent au *Cathay*. Cabot se vante de connaître une route nouvelle et plus expéditive pour atteindre cette région en passant par le nord-est. Une expédition composée de trois navires est immédiatement organisée, comprenant la *Bona Esperanza* et la *Bona*

Confidentia, sous les ordres de Hugh Willoughby, l'*Edward Bonaventure*, sous ceux de Richard Chancellor. Cabot reste en Angleterre, et il est à noter qu'il n'eut plus ni ne put avoir de rapports avec aucun des survivants de l'expédition avant l'automne de 1554.

Ils mettent à la voile à Ratcliffe le 10 mai 1553. Il est décidé qu'en cas de tempête séparant les navires, ils doivent chercher à se réunir à Vardœ et s'y attendre un temps raisonnable. Le 3 août suivant, une tempête les sépare. Ainsi qu'il avait été convenu, Chancellor se rend à l'île Vardœ, y attend Willoughby sept jours, mais en vain[1]. Après ces sept jours d'attente, Chancellor reprend donc sa route vers le nord-est, contourne la Laponie russe, arrive à la mer Blanche et s'y aventure. Nous supposons que Chancellor, en voyant cette vaste étendue, avait l'espoir de finir par y rencontrer l'embouchure de quelque région fluviale provenant de l'est et qui l'eût conduit vers le Cathay. Il fut déçu dans cet espoir et il put croire qu'il ne lui restait d'autre ressource que de retourner en Europe les mains vides.

A l'embouchure de la Dwina, il apprend, à son profond étonnement, qu'il se trouve dans l'empire russe, qu'il ne savait pas s'étendre si loin vers le nord[2] et que la Dwina pouvait le conduire en pleine Moscovie septentrionale. C'est alors, et alors seulement, que l'idée lui vient de se rendre auprès du czar Iwan Wassilisevitch. Il quitte son navire, nolise un bateau et, accompagné de quelques membres de son équipage, à force de rames, remonte la Dwina sur une distance de 860 milles; puis continue en traineau son voyage par terre jusqu'à Moscou. C'est une des plus belles pages de l'histoire maritime de l'Angleterre.

Sans lettres de créance, naturellement, sans instructions des Marchands-Aventuriers, qui étaient loin de se douter d'une semblable randonnée, Chancellor hardiment sollicite une entrevue du czar, qui la lui accorde gracieusement et, le 2 février 1554, lui remet une lettre pour Édouard VI qu'on croyait encore vivant.

C'est ici qu'on voit une nouvelle preuve de l'esprit d'entreprise et d'initiative de Richard Chancellor qu'injustement on veut ignorer aujourd'hui; au lieu de retourner immédiatement en Angle-

1. Le fait est qu'avec ses compagnons celui-ci, le 18 septembre 1553, alla se réfugier à l'embouchure de la Varzina, où des pêcheurs russes les retrouvèrent, tous morts de froid, dans l'été de 1554.

2. Clément Adams, dans Hakluyt, *Voyages*. 1598, vol. I, p. 248-55.

terre, il s'attarda avec l'intention évidente d'étudier les ressources commerciales que la Moscovie pouvait présenter pour l'Angleterre. Et le fait est que c'est seulement au printemps que Chancellor et ses compagnons quittèrent Moscou pour aller retrouver leur navire à l'embouchure de la Dwina. Ils ne revinrent en Angleterre qu'au cours de l'automne de 1554, après être restés sans rapports d'aucune sorte ni avec Sébastien Cabot, ni même avec la compagnie des Marchands-Aventuriers pendant seize mois. Telle est l'origine exacte de ces rapports entre la Moscovie et l'Angleterre qui, par la suite, imprimèrent au commerce anglais un développement considérable. Sébastien Cabot, on le voit, n'y fut pour rien.

Il n'apparaît pas non plus que, lorsque Sébastien Cabot, à Ratcliffe, ou ailleurs, remit à Willoughby ou à Chancellor les instructions du 9 mai 1553 que nous avons citées, il ait été question entre eux d'un voyage en Moscovie, particulièrement destiné à obtenir l'appui d'Ivan le Terrible pour la compagnie des Marchands-Aventuriers. Cependant, *toute la question est là.* C'est donc à Chancellor surtout qu'en revient l'initiative et le mérite. Le rôle de Sébastien Cabot dans l'établissement des rapports commerciaux entre l'Angleterre et la Moscovie n'a pu évidemment commencer qu'à la suite du retour en Angleterre, à l'automne de 1554, de Chancellor, porteur de la lettre du czar à Édouard VI. Aussi faut-il se garder de confondre l'expédition de 1553 avec celle de 1555, sans toutefois vouloir nier la valeur de l'œuvre de Marie Tudor secondée par Cabot. Grâce aux renseignements apportés à Londres par Chancellor, Cabot a pu et dû rendre des services pour l'organisation de rapports commerciaux réguliers et très profitables entre les deux nations. Malheureusement, on ne peut aujourd'hui les spécifier, les archives de la compagnie des Marchands-Aventuriers ayant été détruites dans le grand incendie de Londres, en 1666.

Et Richard Chancellor, le hardi pionnier qui, le premier, au prix d'efforts inouïs, franchit la distance entre les rives de la mer Blanche et le cœur de la Moscovie, inaugurant ainsi la voie destinée à enrichir l'Angleterre, est frustré de la gloire qui lui appartient. Son nom est à peine prononcé. Il devrait l'être cependant avant tous les autres en y ajoutant seulement ceux de Stephen Burrough et de John Buckland, ses compagnons à bord de l'*Edward Bonaventure!*

*
* *

En résumé, au nom de Christophe Colomb, on doit rattacher la découverte de l'Amérique: à celui de Jean Cabot, la découverte de l'Amérique du Nord; à celui de Magellan, la découverte du détroit qui porte son nom; à celui de Jacques Cartier, la découverte de Terre-Neuve et d'une partie du Canada; quand on parle de John Davis, on cite ses belles explorations des régions arctiques. Mais quand il s'agit de Sébastien Cabot, qu'a-t-on à citer? La Plata!

Ce qui est particulièrement odieux dans son caractère, ce sont ses trahisons multiples. Comme fonctionnaire espagnol, n'a-t-il pas, dès 1519, fait tout ce qui était en son pouvoir, lors de la découverte du détroit de Magellan, pour trahir Charles-Quint au profit de Venise? N'a-t-il pas tenté pendant dix ans, de 1538 à 1547, de trahir l'Espagne au profit de l'Angleterre? En 1551, n'a-t-il pas de nouveau cherché à trahir l'Angleterre pour Venise? Sa vie entière semble n'être qu'une série de félonies de ce genre au détriment des princes qui l'employèrent à tour de rôle.

On peut donc s'étonner de l'admiration vraiment excessive que d'aucuns lui ont vouée et de le voir qualifié « d'auteur de la force maritime de l'Angleterre, d'initiateur des progrès qui ont fait des Anglais un peuple si grand, si éminent et si prospère »!

Henry HARRISSE.

LA CAPITULATION DE LAON

(9 SEPTEMBRE 1870).

Parmi les places fortes qui, en 1870, ont ouvert leurs portes à l'envahisseur, plusieurs étaient si mal défendues, ou du moins pourvues de moyens de défense si insuffisants, qu'elles durent se rendre à la cavalerie allemande. Laon est de ce nombre. Des documents inédits, obligeamment communiqués par la famille du général Théremin d'Hame, nous ont donné l'occasion de revoir et de contrôler les récits français et étrangers des faits qui provoquèrent cette capitulation. Il en est résulté le travail qui suit. Bien que l'importance militaire de ces événements soit minime, ils ont leur intérêt, parce qu'ils mettent en lumière la psychologie de certaines de nos populations au mois de septembre 1870. C'est ainsi que le commandement local, énergiquement soutenu par un préfet courageux, ne parvint pas à triompher de l'inertie des habitants et de l'ingérence déprimante des autorités municipales. D'autre part, l'incohérence des ordres venus de Paris emporte avec elle une double leçon : c'est avant tout la condamnation du régime antérieur à 1870 qui confiait la défense du pays seulement à une armée de professionnels et entretenait la masse de la nation dans l'idée que le devoir militaire lui était étranger. C'est aussi la condamnation de l'un de nos travers nationaux les plus invétérés : la facilité à se payer de mots, de croire parer aux nécessités les plus urgentes par des phrases auxquelles ne correspond aucun moyen matériel.

*
* *

Dans le département de l'Aisne, comme dans le reste de la France, la double défaite de Frœschwiller et de Spicheren (6 août 1870) provoque une émotion intense. Elle se traduit, tout d'abord, par des velléités d'action plutôt que par des actes positifs. Les

autorités administratives sont d'accord pour déclarer que « le patriotisme est ardent » ; que les habitants manifestent « l'élan le plus vigoureux ». Pratiquement, « on parle d'organiser un corps franc.... on presse l'organisation de la mobile »[1]. Mais cette activité est de pure surface, parce qu'elle est le fait des représentants locaux du gouvernement impérial et non de la masse de la population.

D'ailleurs, les places du département, Laon, Soissons, La Fère, Guise, sont à peu près sans garnison. Il n'y reste guère que des gardes mobiles qui sont loin de constituer une force sérieuse. Ainsi, le préfet de l'Aisne, M. Ferrand, télégraphie au ministre de l'Intérieur : « Ne serait-il pas possible de mettre immédiatement en œuvre la garde mobile du département de l'Aisne? Les cadres des sous-officiers sont incomplets, mais les dispositions de tous excellentes. Il faudrait faire adresser immédiatement à l'autorité militaire des ordres, des armes et des habits[2]. »

Accablé sous des coups qu'il était loin de prévoir, le cabinet Ollivier a recours aux phrases creuses : « ... Que le peuple entier se lève frémissant, dévoué pour soutenir le grand combat!... A l'audace, momentanément heureuse, opposons la ténacité qui dompte le destin ; replions-nous sur nous-mêmes et que nos envahisseurs se heurtent contre un rempart invincible de poitrines humaines! — Comme en 1792 et comme à Sébastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires!... Debout donc, debout!...[3]. »

1. Le sous-préfet de Saint-Quentin au préfet de l'Aisne, 7 août, 5 heures 37 du matin; le préfet au sous-préfet de Saint-Quentin, 7 août, sans heure, dans Gustave Dupont, *l'Explosion de la citadelle de Laon; épisode de l'invasion allemande, 1870*, avec pièces justificatives inédites (Caen, Le Blanc-Hardel, 1877, p. 120, 121). L'auteur de cette plaquette, conseiller à la Cour de Caen, paraît avoir été l'un des amis personnels du préfet de l'Aisne, ce qui explique le rôle prépondérant joué par celui-ci dans *l'Explosion de la citadelle de Laon*.

2. Le préfet de l'Aisne au ministre de l'Intérieur, 7 août, 1 heure 10 du soir (*Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée*, 1907, t. II, p. 209). A 4 heures 30 du soir, le ministre répond : « J'appelle l'attention du ministre de la Guerre sur votre dépêche » (G. Dupont, p. 123). — Le préfet de l'Aisne, M. Ferrand, était fonctionnaire depuis plus de vingt ans; l'un des premiers préfets de la Haute-Savoie (G. Dupont, p. 16), il sut faire aimer et estimer le nouveau gouvernement « par son caractère élevé et conciliant, son expérience des affaires, la dignité de sa vie privée et sa profonde honnêteté » (*Ibid.*).

3. Ministre Intérieur à préfets, sous-préfets et gouverneur général de l'Algérie, dép. telegr., 8 août, 6 heures 40 du soir (*Journal officiel* du 9 août 1870). Cette circulaire est signée de tous les ministres. Il est à noter qu'elle ne fait pas même mention de l'empereur et de l'impératrice.

De même, le préfet de l'Aisne adresse à la population un appel qui sera très imparfaitement entendu : « ... Que tous les concours, toutes les forces se réunissent! Que la garde nationale se dispose à répondre au premier appel! Qu'il s'organise des corps de francs-tireurs, des compagnies de garde nationale! Le département est au poste d'honneur. Soyons prêts à nous lever tous, à seconder, pour le salut de la France, l'armée et l'empereur[1]. » Autant de mots à peu près inutiles. Le gouvernement impérial n'est évidemment pas qualifié pour faire appel au dévouement de tous, après avoir engagé le pays dans une aussi périlleuse aventure, sans avoir rien prévu de ses conséquences.

Cependant l'Aisne est mis en état de siège en même temps que les autres départements des 1re, 3e, 4e et 7e divisions militaires[2]. Puis, le 13 août, un décret déclare en état de guerre La Fère, Soissons et Rocroy[3], tout en négligeant Laon, plus immédiatement menacé que ces trois places. La position défensive de cette ville est pourtant admirable[4]. Elle s'élève sur un mamelon entièrement isolé qui domine d'environ quatre-vingt-dix mètres la plaine avoisinante. Il est couronné par un étroit plateau à trois branches, limité de tous côtés par des pentes raides. Les hauteurs les plus rapprochées sont à quatre ou cinq kilomètres au sud et à l'ouest; la ville commande entièrement les autres directions.

Elle est ainsi jetée comme une sentinelle perdue en avant des plateaux du Soissonnais, dont son canon garde les approches vers le nord-est. Par le massif peu praticable de la forêt de Saint-Gobain, cette place se relie à La Fère. Conjointement avec cette dernière, elle peut barrer la vallée de l'Oise, l'un des grands chemins d'Allemagne en France. Elle est sur le passage obligé d'une armée qui se rend de la vallée de la Marne dans celles de la Somme et de l'Escaut. C'est aussi un nœud de routes et de voies ferrées reliant le nord et l'est à Paris. Par sa situation, comme par la configuration de ses environs, Laon constitue donc un point de la première importance.

1. Adressé aux habitants de l'Aisne, à la date du 7 août, pour leur communiquer une proclamation reproduite par le *Journal officiel* du 8 août 1870 (G. Dupont, p. 126).
2. Le 8 août (*Revue d'histoire rédigée à l'État-major*, 1907, t. II, p. 170).
3. *Ibid.*, 1907, t. II, p. 171.
4. Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 90.

Le rôle de cette petite ville a été considérable dans l'histoire de notre pays. D'après Devismes[1], elle a subi trente et un sièges. Au moyen âge, la lutte de ses habitants pour la défense de leur charte communale dura plus d'un siècle[2]. On se souvient qu'en 1814, après sa sanglante et inutile victoire de Craonne, Napoléon vint s'y heurter aux coalisés, sans pouvoir triompher de leur résistance. En 1815, elle n'ouvrit ses portes aux Prussiens que sur l'ordre exprès de Louis XVIII. Elle a donc un long passé de gloire militaire et de fortes traditions d'indépendance locale.

Malheureusement, en 1870, presque rien n'a été fait pour en organiser la défense. La place de Laon est déclassée depuis le 23 mars 1866[3]. Elle est néanmoins à peu près entourée d'un mur, mais d'un mur nu sur toute sa hauteur, « d'un mur qui a depuis longtemps égrené son ciment à ses pieds et, en maints endroits, ne tient plus que par habitude, mur pittoresque que l'eau noircit et que la mousse verdit, mur archéologique où alternent, sans rime ni raison, la tour ronde et la tour carrée, aussi solides l'une que l'autre, et qui s'écrouleraient au premier sifflement de l'obus »[4]. La seule défense sérieuse de Laon est la citadelle bastionnée, dont les vues sont très étendues au nord-est. Mais elle ne saurait protéger tout le plateau laonnais, dont la forme à trois pointes peut être comparée à celle de la Sicile. C'est sur celle de l'est que se dresse la citadelle, tandis que sur le promontoire de l'ouest tournent pacifiquement les ailes d'un moulin à vent. Un grand ouvrage de campagne, inachevé, garnit l'extrémité de l'éperon sud.

1. Devismes, *Histoire de la ville de Laon* (Laon, 1822, 2 vol. in-8°).
2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 13.
3. Depuis le 23 mai 1860, d'après une autre source.
4. Ernest Lavisse, *l'Invasion dans le département de l'Aisne* (Laon, de Coquet, 1872; extr. de la *Revue des Deux-Mondes*), p. 24. L'auteur de cette plaquette, l'académicien bien connu, est, comme on sait, originaire d'Origny-en-Thiérache (Aisne). L'état des défenses de Laon est suffisamment expliqué par la note suivante, rédigée par le Comité des fortifications en 1867 : « En résumé, les crédits ouverts au budget tant ordinaire qu'extraordinaire pour les fortifications, crédits qui ont été toujours en diminuant pendant ces dernières années, sont à peine suffisants pour les travaux les plus indispensables d'entretien, pour la continuation lente d'une partie des ouvrages neufs en cours d'exécution et pour un très faible commencement de ces améliorations qu'il serait urgent d'apporter à nos places fortes... » (*Revue d'histoire*, 1907, t. IV, p. 491).

Sans doute, les approches de la citadelle sont difficiles vers l'est, à cause de son commandement sur la plaine. Mais, du côté de la ville, à peine séparée d'elle par une petite esplanade, le voisinage des maisons et de la cathédrale constitue une cause grave de faiblesse. Des habitations s'élèvent, en effet, à vingt ou vingt-cinq mètres des fossés et commandent les remparts. Les quatre tours de la cathédrale, plus éloignées, les dominent encore davantage. Il en résulte que la défense de la ville et de la citadelle sont liées indissolublement[1]. Pour donner à cette dernière une certaine indépendance, il faudrait raser ses abords immédiats vers l'ouest et l'on en est loin en 1870. L'organisation défensive de la citadelle n'est même pas achevée; ses embrasures ne sont pas gabionnées[2]. Elle est armée de vingt-cinq pièces de divers calibres[3], dont très peu rayées.

Contrairement à ce que l'on croit en général, il n'y a pas de troupes régulières à Laon[4]. Un petit détachement du 55e, qui y était resté, en est parti pour Soissons dans le courant du mois d'août. Il n'y a pas un fantassin, pas un artilleur. Tout le personnel disponible se borne à un capitaine du génie que le général Vinoy doit emmener avec lui le 6 septembre, un garde d'artillerie et un garde du génie. Le 2e bataillon des mobiles de l'Aisne, recruté dans l'arrondissement même de Laon, vient d'être convoqué le 8 août. Sans cadres sérieux, sans uniforme autre qu'un képi et une blouse bleue dont les manches sont garnies d'une croix rouge de Saint-André, sans aucun équipement, ces gardes nationaux constituent une force purement illusoire. Quelques-uns n'ont même pas de souliers, et l'on ne sait pas leur en procurer[5]. Une batterie à pied de mobiles de l'Aisne n'est pas moins inexpérimentée.

Dès le 4 août, le préfet télégraphiait au ministre de l'Intérieur : « La première mesure à prendre dans l'Aisne et dans toute la France pour la mobile, c'est de ne pas la laisser dans le départe-

1. Notes inédites du général Théremin d'Hame, écrites à l'hôpital de Laon.
2. Notes inédites du général Théremin d'Hame.
3. *État-major prussien.* G. Dupont écrit même (p. 18) : treize canons, dont dix « en mauvais état ». Il y aurait, à l'en croire, peu de munitions, peu d'approvisionnements et peu d'eau. L'État-major prussien indique au contraire dans sa relation de gros approvisionnements de poudre.
4. Dans ses notes inédites, le général Théremin d'Hame le répète à plusieurs reprises.
5. Lettre inédite du général Théremin d'Hame à sa femme, 14 septembre.

ment où elle a été formée[1]. » Ce sage avis n'est pas écouté et, à Laon comme en beaucoup d'autres points, le résultat est déplorable. Les gardes mobiles sont démoralisés par leurs familles, qui viennent les voir constamment, par leurs amis ou leurs connaissances de la ville[2]. Au lieu de gagner en solidité à mesure que la situation s'aggrave, cette troupe novice devient plus inconsistante. Tous les moyens lui sont bons pour esquiver les obligations du service, jusqu'à la désertion pure et simple, et cette situation n'a rien de particulier au département de l'Aisne. Le 2 septembre, le général Berthaut écrit au gouverneur de Paris, au sujet des mobiles de la Seine :

... Les effectifs de la garde nationale mobile fondent à vue d'œil ; aujourd'hui encore, j'ai transmis au ministre de la Guerre une douzaine de certificats n° 5 concernant des soi-disant soutiens de famille. L'expression du désir de se soustraire à l'impôt du sang, au devoir de repousser l'invasion revêt les formes les plus variées et les plus ingénieuses. Tout le monde semble vouloir travailler, soit dans les bureaux de l'intendance, soit dans ceux du génie. Aujourd'hui, les congrégations religieuses veulent détourner de leur devoir des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, sous le prétexte de soigner les blessés. Le soin doit en être laissé aux femmes et non à des hommes vigoureux, dont le premier devoir est de repousser l'ennemi...[3].

Ainsi que mille autres documents, ce fragment montre combien, en 1870, le sens du dévouement au bien général est peu répandu dans l'ensemble de nos populations, combien les intérêts particuliers triomphent aisément des obligations les plus positives.

La garde nationale sédentaire de Laon, 900 hommes environ, est encore moins susceptible de combattre que ces mobiles. Un détail indique assez les dispositions des habitants. Le 15 août, le gouvernement impérial, aux abois, a la singulière idée d'appeler les pompiers de province à la défense de Paris. Cet ordre à peine

1. *Revue d'histoire*, 1907, t. II, p. 208.

2. « On avait eu tort de ne pas les éloigner de leur pays, ils étaient démoralisés par les familles de leur village qui venaient assister au tirage au sort, rencontrant leurs familles les jours de marché, leurs femmes venant s'installer près d'eux à Laon. Ces hommes étaient travaillés par leurs parents et par l'habitant où ils étaient logés, se nourrissant dans les cabarets où on ne pouvait que difficilement les rassembler pour les exercices. Ce n'est que dans les derniers jours que j'ai pu les réunir et leur faire faire ordinaire » (Notes inédites du général Thérenin d'Hame).

3. *Revue d'histoire*, 1907, t. II, p. 425.

donné, on se rend compte de son absurdité et, après avoir arrêté partiellement la mise en route dès le 16, on ordonne le 17 de renvoyer chez eux ces défenseurs improvisés[1]. S'ils sont assez nombreux à Saint-Quentin, à Vervins et dans beaucoup de petits centres, il n'en va pas de même au chef-lieu, qui n'a envoyé à Paris que le commandant et trois de ses pompiers[2].

Le 17 août, cette bizarre expérience n'est pas encore terminée que le préfet de l'Aisne télégraphie au ministre de la Guerre :

Les sept bataillons[3] (9,000 hommes) sont armés; ils ne seront équipés que dans quelques jours; j'espère pouvoir leur procurer la plupart des effets d'équipement, blouses, cravates, képis, ceinturons et cartouchières. Un délai de huit jours au moins semble nécessaire pour que ces bataillons puissent être mis en marche[4].

*
* *

Sur ces entrefaites, le général Théremin d'Hame est appelé au commandement de la subdivision de l'Aisne. Il arrive à Laon le 22 août[5]. Né à Trèves en 1806, d'une famille protestante que l'Édit de Nantes obligea de se disperser et qui compte des membres en Allemagne, en Suisse et en Russie, ancien officier d'infanterie, ensuite passé dans la cavalerie, le général était depuis un an au cadre de réserve et habitait sa propriété de Bruyères aux environs de Laon. Dès le début de la guerre, il demanda son rappel à l'activité et reçut le 22 août l'avis de sa nomination à la subdivision de l'Aisne, commandement qu'il avait exercé pendant deux ans déjà[6]. Il était donc aussi bien préparé à sa tâche que le permettaient nos idées d'alors.

1. *Revue d'histoire*, 1907, t. II, p. 429 : le ministre de la Guerre au général commandant la 1re division, 15 août; le ministre de l'Intérieur aux préfets, dép. télégr., 16 août, 6 heures 55 du matin; le même aux mêmes, 17 août, 9 heures 35 du matin; le ministre de la Guerre au gouverneur de Paris, 20 août.

2. G. Dupont, p. 38, porte par erreur cet incident au 30 août.

3. De mobiles de l'Aisne.

4. *Revue d'histoire*, 1907, t. II, p. 219.

5. D'après G. Dupont (*op. cit.*), le général aurait, dès le 20 août, réuni le Comité départemental de défense. Mais il résulte de deux lettres de sa fille, Mme Le Levreur, en date des 31 août et 17 septembre 1907, et aussi de l'étude déjà citée de M. Ernest Lavisse, p. 27, que le général arriva seulement le 22 août.

6. G. Dupont, *op. cit.*, p. 15; lettres de Mme Le Levreur citées. Le général avait été au camp de Châlons pour y voir son second fils, revenant de Wissembourg et de Frœschwiller, après s'être engagé à dix-huit ans, six mois aupara-

Son premier soin en arrivant à Laon est de convoquer le comité de défense, récemment institué dans chaque département. Il croit même devoir y appeler le préfet et le maire du chef-lieu, qui n'en font pas partie, donnant ainsi l'exemple d'un esprit de conciliation dont il sera bien mal récompensé.

Ce conseil décide que la ville et la citadelle peuvent et doivent être mises en état de défense, de manière à faire face à deux éventualités : repousser une reconnaissance ou un coup de main de la cavalerie allemande; servir de point d'appui à une fraction de nos troupes[1]. Notre ambition est modeste, on le voit, mais elle est limitée par l'état des défenses et de la garnison.

Dans cette même réunion, on arrête un programme de travaux à exécuter aux abords de la ville. Ils se bornent à quelques coupures sur les principales voies d'accès, à la fermeture des portes qu'il faut assurer. Le tout doit être terminé avant deux jours, sous la direction de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées et de l'agent voyer en chef[2]. On recherchera des moyens d'obstruction, tels que voitures, tonneaux, etc., que l'on aurait sous la main au dernier moment.

Au cas où un parti de cavalerie serait annoncé, les autorités civiles et militaires se réuniraient à l'hôtel de ville et y resteraient en permanence. Au rappel battu sur l'ordre du général, la garde nationale se rassemblerait sur la place. En même temps, l'ingénieur et l'agent voyer feraient fermer et obstruer les portes sous leur surveillance personnelle; ils en rendraient compte à l'autorité militaire[3].

On voit que le rôle des fonctionnaires civils est considérable dans l'exécution de ce programme. Il ne peut en être autrement, faute de ressources[4]. Le général Théremin d'Hame croit avec

vant. Le 21, en rentrant à Bruyères, il y trouvait un télégramme l'invitant à ne pas se rendre au commandement qui lui avait été donné. Or, il n'avait rien reçu et seul le contre-ordre était arrivé. C'est le 22 seulement qu'il eut l'ordre de se rendre à Laon.

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 19.

2. « 1° Achever la coupure de la préfecture; 2° faire une seconde coupure semblable à la jonction des deux routes qui mènent à la porte d'Ardon; 3° déboucher le fossé qui se trouve en face de la porte de Soissons; 4° faire une coupure en arrière de la rampe qui mène à Saint-Marcel; 5° palissader l'entrée de Chenezelles sur la promenade Saint-Jean » (G. Dupont, p. 126). Cette note paraît reproduire les décisions mêmes du comité.

3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 126.

4. M. Ernest Lavisse rappelle (*op. cit.*, p. 27) que le général n'a pas même

raison que la défense de Laon serait impossible sans le concours de la population. Son caractère conciliant et le souci de la défense sont d'accord pour lui conseiller de ne heurter ni les intérêts ni les idées des habitants, tâche malaisée en pareille occurrence.

Il a envoyé au maire, M. Vinchon, une lettre requérant les autorités civiles d'assurer la fermeture des issues donnant accès dans la ville, de couper la route d'Ardon au moyen d'une tranchée et d'y établir des ponts volants. Il les informe en même temps que les portes devront être fermées dorénavant à neuf heures[1]. Quoique ces travaux doivent entraîner des dépenses peu importantes, le maire juge à propos de soumettre au Conseil municipal la demande du général. Dès le premier abord, elle provoque une opposition à peine dissimulée. Sans rien objecter au principe des défenses projetées, le Conseil émet les vœux ci-après, que le maire est chargé de transmettre à l'autorité militaire : le rétablissement des portes et la création de nouveaux travaux de défense devraient rester à la charge du budget de la Guerre, ces dépenses paraissant nécessitées par des considérations d'intérêt général plutôt que par les besoins mêmes de la ville. Celle-ci ne pourrait, « sans le concours d'une force militaire suffisante, songer à se mettre en état de défense », dans l'état où sont actuellement ses fortifications.

D'autre part, le Conseil demande que, si les portes doivent être fermées à neuf heures, il soit loisible à tout citoyen de la ville ou des faubourgs de les faire ouvrir après avoir été reconnu par la garde, ce qui supprimerait, ou peu s'en faut, le bénéfice de cette fermeture[2]. Partiellement justifiés quant au fond, ces vœux n'en révèlent pas moins, de la part de la municipalité, très peu de désir de participer aux charges d'une défense éventuelle. Pourtant la situation s'aggrave, à en juger par les recommandations que le ministre de l'Intérieur adresse aux préfets des dix-sept départements du nord : « Tenez tant que vous pourrez devant l'ennemi et retardez sa marche par tous les moyens possibles. Si vous étiez menacé d'être pris, repliez-vous

un officier d'ordonnance à sa disposition. Le seul officier de l'armée active existant à Laon en dehors de lui est le capitaine du génie Vauthier, qui partira le 6 septembre.

1. Voir le texte de cette lettre dans un extrait des Délibérations du Conseil municipal, séance du 22 août 1870, cité par G. Dupont, *op. cit.*, p. 129. La route d'Ardon est celle qui va au sud-est.

2. Extrait des Délibérations du Conseil municipal (G. Dupont, p. 129-130).

en arrière; laissez aux maires le soin de diriger les populations et de soutenir leur moral[1]. » Comment se conformer à ces instructions, sans armes, sans munitions[2], sans l'intervention active de la masse des habitants? D'ailleurs, c'est se leurrer volontairement que de prétendre confier aux maires le soin de diriger la résistance. Dans l'immense majorité des cas, ces magistrats municipaux n'ont d'autre désir que de la paralyser, par crainte des représailles de l'ennemi, et cette crainte n'est pas dictée uniquement par des soucis personnels.

Le ministère s'en rend compte sans doute, car, le 25 août, il envoie aux préfets des six départements les plus menacés des recommandations moins belliqueuses : « Quand vous savez que l'ennemi s'avance dans une direction, prévenez le plus rapidement possible les populations, afin qu'elles puissent s'opposer à sa marche ou, si c'est impossible, essayer de sauver les récoltes du village[3]. »

Entre-temps, l'armée de Châlons a entamé le fatal mouvement qui doit la conduire à Sedan. Les armées du prince royal de Prusse et du prince royal de Saxe ignorent tout d'abord cette marche si dangereuse et se montrent disposées à continuer sur Reims et Épernay[4]. Le département de l'Aisne étant directement menacé, Laon et Soissons semblent devoir se mettre immédiatement en mesure de résister à l'ennemi. Le préfet, M. Ferrand, en rend compte, ajoutant :

... A Laon, nous hâtons les dispositions pour être à l'abri d'un coup de main de cavalerie. Nous avons un bataillon de mobiles pas encore exercé au feu; aucun homme d'artillerie ni d'infanterie. — A Sois-

1. Dép. télégr. chiffrée, 23 août, 2 heures 45 du soir (G. Dupont, p. 130).

2. D'un tableau en date du 23 août, reproduit par G. Dupont (*op. cit.*, p. 128), il résulte que, avant la loi du 12 août 1870, il y avait dans l'Aisne 8,525 fusils destinés aux pompiers et à la garde nationale. Depuis, 15,480 fusils ont été expédiés par l'administration de la guerre, ce qui porte leur total à 24,005. Il peut y avoir 65,000 à 70,000 gardes nationaux dans l'Aisne. En admettant un effectif de 68,000, il faudrait 43,995 fusils et un total correspondant de cartouches, à raison de trente-six par fusil. — La loi du 12 août 1870 est relative au rétablissement de la garde nationale, supprimée en fait dans une grande partie de la France par le second Empire.

3. Dép. télégr., 25 août, 12 heures 15 du matin (G. Dupont, p. 131).

4. Le sous-préfet de Château-Thierry à Intérieur, Paris, et préfet, Laon, dép. télégr., 27 août, 8 heures 25 du soir; sous-préfet de Reims à préfet, Laon, dép. télégr., 10 heures 25 du soir (G. Dupont, p. 131-132).

sons, 74 hommes d'artillerie, 1,200 hommes de recrues d'infanterie; deux bataillons de mobiles... Général et moi emploierons toute notre énergie à tirer le meilleur parti de ces moyens et à y associer les populations[1].

A la même date, le ministre de la Guerre adresse au général d'Exéa, qui commande à Reims l'une des divisions d'un corps d'armée en formation, le 13e, le télégramme suivant qui assigne à Laon un rôle éventuel d'une certaine importance : « Tenez bon à Reims le plus longtemps possible et, si vous êtes forcé par des forces supérieures (*sic*), repliez-vous en bon ordre sur Laon[2]. » Néanmoins, le général de Palikao, après avoir reçu communication du télégramme du préfet, l'autorise à évacuer la ville s'il y est contraint : « ... Tenez bon jusqu'au moment où, ayant la certitude que l'ennemi soit (*sic*) en force, vous reconnaîtrez qu'il y a urgence à vous retirer[3]. » Chose bizarre, cette recommandation s'adresse, non au général Théremin d'Hame, qui, pourtant, dans un département en état de siège, devrait réunir tous les pouvoirs, mais au préfet.

Autre bizarrerie. Parallèlement à ces recommandations du général de Palikao, le ministre de l'Intérieur en adresse d'autres, également au préfet, mais conçues dans un sens plus belliqueux : « Défendez-vous à outrance contre les coureurs ennemis[4]. » A la même date, un ancien ministre, Drouyn de Lhuys, envoie à M. Ferrand un billet dans lequel il paraphrase le mot célèbre de Danton : « De l'énergie, de l'énergie, encore de l'énergie! Voilà ce qu'on demande, en ce moment, à tous les préfets et notamment au préfet de l'Aisne. Je sors du Conseil privé, je n'ai que le temps de vous serrer la main[5]. »

M. Ferrand, auquel, nous le verrons, ni l'entrain ni l'initiative ne font défaut, adresse le même jour aux habitants de Laon, de concert avec le général Théremin d'Hame, une proclamation

1. Préfet à Intérieur, dép. télégr., 27 août, 11 heures 30 du soir (G. Dupont, p. 132).

2. Dép. télégr. chiffrée, 27 août (*Revue d'histoire*, 1907, t. I, p. 390). Le ministre de la Guerre est alors le général de Palikao.

3. Ministre de la Guerre à préfet de l'Aisne, Laon, 28 août, 10 heures du matin (G. Dupont, p. 133).

4. Ministre Intérieur à préfets de Seine-et-Marne, Melun, et de l'Aisne, Laon, 28 août, 4 heures 54 du soir (G. Dupont, p. 133).

5. G. Dupont, p. 134.

à laquelle le maire refuse de s'associer, la trouvant sans doute compromettante :

Votre ville, chef-lieu de département, est aujourd'hui en mesure de rendre les services que ses ressources et sa situation comportent. Nous n'avons pas besoin de faire appel à votre patriotisme et nous pouvons compter sur vos efforts unanimes. L'honneur d'une ville, dans les circonstances où nous sommes, est de se montrer prête à tous les devoirs. Laon sera digne de ses annales, digne de notre chère patrie[1].

En même temps, le préfet envoie aux sous-préfets, maires, commandants de garde nationale et de sapeurs-pompiers une circulaire renfermant des indications beaucoup plus précises et, par suite, d'une réelle utilité :

L'ennemi a paru dans les départements voisins. Nous pouvons être bientôt exposés à des incursions de coureurs et de partis de cavalerie. Le moment est venu de nous préparer à défendre nous-mêmes nos foyers, notre honneur, notre patrie. Comme à Verdun, comme dans les Vosges, qu'on se lève et qu'on s'organise partout; qu'un service de patrouilles s'établisse sur les points menacés; que les localités d'un même rayon se concertent et se solidarisent; que l'ennemi, dès son approche, soit signalé par les voies les plus rapides aux communes voisines, au chef-lieu d'arrondissement, qu'on entrave sa marche; qu'on coupe ses communications et ses convois; qu'on soustraie à ses réquisitions tous moyens d'alimentation et de transport. Le chef-lieu du département donnera l'exemple; il est prêt. L'ennemi se brisera devant l'énergie et le patriotisme de tous. Il n'est pas d'épreuves qu'un peuple viril ne puisse surmonter[2].

1. G. Dupont, p. 134. Cette proclamation est signée du général et du préfet.

2. 28 août 1870 (G. Dupont, p. 135). A la même date, M. Ferrand adresse à un conseiller de préfecture, qu'il a détaché à Guignicourt, dans la direction de Reims, le télégramme suivant : « Entendez-vous avec officier et maire pour mettre à l'abri les récoltes, pour qu'on nous informe de tout incident. Examinez aussi par quel moyen on pourrait, dans un moment donné, empêcher ou retarder la marche de l'ennemi, soit sur la voie ferrée, soit sur les voies de terre. Les francs-tireurs, remplacés par la compagnie de mobiles, vont être dirigés vers le sud du département. Tenez-moi au courant » (dép. télégr., 28 août, G. Dupont, p. 139). — L'avant-dernier paragraphe semble indiquer que des difficultés sont survenues entre ces francs-tireurs et les habitants, au point qu'il a fallu les relever par des mobiles envoyés de Laon, à la garde du pont du chemin de fer sur l'Aisne, à Guignicourt. — Le 28, le préfet envoie également aux sous-préfets de Soissons, Château-Thierry et Vervins le télégramme suivant : « Ne perdez pas de vue les instructions données par ministre de l'Intérieur pour mesures à prendre à l'effet d'empêcher ou d'entraver la marche de l'ennemi, de sauver les récoltes » (G. Dupont, *loc. cit.*).

Ce langage n'est pas pour plaire à l'ennemi, qui saura le témoigner bientôt au préfet de l'Aisne. A Laon et au dehors, il cause une assez vive impression, dans deux sens tout à fait opposés. Du ministère et des Chambres, il vient une approbation sans réserve[1], à laquelle participent des correspondants connus ou inconnus de tous les points du territoire. Dans la ville, au contraire, les critiques sont vives, sinon unanimes. La petite bourgeoisie, qui fait la majorité, est vouée par ses traditions, par sa manière de vivre, par le régime politique sous lequel elle a vécu, à une extrême médiocrité de pensée et d'aspirations. Elle ne voit et ne comprend que ses intérêts matériels immédiats. Toute idée haute lui est étrangère. Un contemporain s'exprime ainsi à son égard :

Quelques propriétaires, amis de la paix, plus préoccupés du salut de leurs maisons et de leur mobilier que d'intérêts qu'ils ne comprenaient pas, puisqu'ils ne les touchaient pas, s'émurent très vivement à l'idée d'être exposés aux représailles prussiennes. Ils allèrent jusqu'à feindre de croire que les paroles du chef de l'administration, dont, bien entendu, ils détournaient le sens exact et la portée, produiraient un effet contraire à celui qu'il en attendait, et, au lieu de relever le moral de la population, jetteraient partout la terreur. Ils ne furent pas loin de regarder comme un acte patriotique de railler ses dignes efforts[2].

Bien que, d'après les historiens locaux, ces sentiments d'un naïf égoïsme ne soient pas ceux de la majorité des habitants[3], il est certain qu'ils ne rencontrent aucune opposition au Conseil municipal. A cet égard, sa délibération du 28 août est particulièrement instructive. Elle montre quel appui le général Théremin d'Hame peut trouver dans cette réunion de bourgeois apeurés :

Le Conseil municipal, préoccupé à juste titre de la question de la défense de la ville, et après s'être éclairé de la manière la plus complète sur l'état de la citadelle et sur l'insuffisance bien avérée des moyens jusqu'alors pris par l'autorité militaire pour sa défense utile et celle de la ville, prend à l'unanimité la délibération suivante et nomme une com-

1. Ministre de l'Intérieur à préfet de l'Aisne, 30 août, 11 heures 24 du matin, dép. télégr. : « Bravo, c'est ainsi qu'il faut agir. » Voir aussi le n° du 30 août de la Correspondance autographiée du ministère de l'Intérieur (G. Dupont, p. 140-142).

2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 33.

3. G. Dupont, *loc. cit.*

mission composée de MM. . . . . pour se présenter chez le général, commandant supérieur de la ville de Laon, et le prier de vouloir bien attirer l'attention du Comité de défense sur les considérations qui y sont exprimées :

Le Conseil, en ce qui touche les mesures défensives prises et à prendre pour mettre la ville à l'abri d'une surprise; considérant que, sur ce point, la ville, pénétrée du sentiment de ses devoirs civiques et de sa dignité, a toujours été fermement résolue à se défendre contre un coup de main et qu'elle s'est empressée de donner son concours aux mesures adoptées dans ce but ;

En ce qui touche les mesures à prendre pour une résistance efficace en cas de siège : considérant que la défense de la citadelle et celle du plateau sont étroitement liées par la position même des lieux; que la défense de l'une est impossible sans celle de l'autre; — que si des considérations stratégiques puissantes nécessitent la défense de Laon, c'est à l'autorité militaire qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour que cette défense soit efficace; qu'une défense sérieuse et durable ne se comprend qu'avec l'établissement de redoutes et de batteries sur certains points du plateau et une garnison bien armée pour soutenir l'artillerie; — qu'aucune mesure, à cet égard, n'a été entreprise (*sic*) par l'autorité militaire ; — que, dans de semblables conditions, la ville de Laon, réduite aux seules ressources d'un bataillon de mobiles en formation, ne peut être considérée comme ayant par elle-même les forces suffisantes pour soutenir une défense; — que la concentration dans la citadelle de ces seules ressources assurerait la destruction de la ville, en cas d'attaque de vive force de l'ennemi, sans utilité pour la défense même de la citadelle ; le Conseil, interprète des sentiments de toute la population, déclare que la ville est prête à tous les sacrifices pour la défense utile du plateau combinée avec celle de la citadelle, si, de son côté, l'autorité militaire se met en mesure d'établir les redoutes et fournir l'artillerie nécessaires ; qu'en l'absence de ces dispositions, le Conseil considère comme son premier devoir de rester neutre et de laisser au Conseil de défense toute la responsabilité de ses actes. Signé au registre : tous les membres présents[1].

Le moins qu'on puisse dire de cette délibération est qu'elle paraît singulièrement inopportune, dans une place en état de siège, à proximité des têtes de colonne ennemies. Le Conseil municipal de Laon ne se la permettrait certainement pas, si le général

1. Extrait des registres des Délibérations du Conseil municipal de la ville de Laon (G. Dupont, p. 136-138). Il résulte d'un autre extrait (*Ibid.*) que cette délibération est communiquée le 29 août, à deux heures, au général Théremin d'Hame, en sa demeure, rue du Chat, n° 11. Copie signée et certifiée lui est remise et procès-verbal en est rédigé. Qui voudrait se rendre compte plus

Théremin d'Hame disposait d'une force sérieuse. Dans les circonstances présentes, il n'en peut résulter qu'une diminution du moral de la petite garnison et des habitants.

La démarche de leurs représentants légaux blesse profondément le général, dont l'âge et les services, à défaut d'autres raisons, auraient dû leur inspirer plus de réserve. S'il a quelque chose à se reprocher, dans la triste situation où l'a placé le ministre de la Guerre, c'est une modération excessive[1]. L'état de siège, en effet, lui donne le droit indiscutable de commander et d'être obéi; son tort est de souffrir qu'un corps délibérant s'occupe d'une question uniquement militaire. Mais comment obtiendrait-il le respect de ses ordres, dans l'impuissance matérielle qui lui est faite?

Le peu d'importance des travaux de défense sert de prétexte aux mécontents. Bien que les cantonniers les continuent assidûment, « on se demande si c'est avec des fossés si peu larges, si peu profonds, si peu multipliés qu'on pense assurer les approches d'une ville si voisine de l'ennemi et sur laquelle on semble compter pour l'arrêter »[2].

Pendant ces derniers jours d'août, l'anxiété est extrême. On ignore ce qu'il adviendra de l'armée enfermée dans Metz, de la tentative de Mac-Mahon pour la délivrer. Toutes sortes de bruits

complètement de la mentalité des habitants de Laon vers 1870 devrait lire les romans que Champfleury a consacrés à sa ville natale, notamment *la Succession Le Camus*. On y respire l'atmosphère de cette petite cité morose, endormie sur son piton depuis 1815.

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 36. Voici comment un autre historien local, M. Édouard Fleury, frère de Champfleury, apprécie la conduite du maire de Laon dans ses *Éphémérides de la guerre de 1870-71 dans le département de l'Aisne*, p. 1. Cet opuscule fut publié en 1871 par les soins d'un organe conservateur, *le Journal de l'Aisne*, d'où il était extrait : « Refus par M. Vinchon, maire de Laon, de signer cette proclamation (celle du général et du préfet). Si la ville est, en effet, en état de résister à l'attaque de quelques coureurs ou d'une avant-garde, elle ne pourrait lutter contre une armée entière, encore moins être prête contre toutes les éventualités *que sa situation comporte*, privée qu'elle est de toute ressource sérieuse. Le maire signerait volontiers cette proclamation, si le gouvernement avait pourvu la ville de véritables moyens de défense, mais non quand la résistance est illusoire, quand on manque de tout; c'est, pour lui, encourir une trop grande responsabilité et, par son exagération, cette proclamation lui semble mieux faite pour jeter l'effroi dans le pays que pour relever son moral. »

2. É. Fleury, *op. cit.*, p. 1.

circulent; le 29, par exemple, on parle avec persistance de deux officiers généraux qui, passant aux gares de Laon et de Tergnier, auraient annoncé le succès de nos armées. De même, le *Paris-Journal* porte qu'un négociant venu de Rethel aurait affirmé l'anéantissement de l'armée du prince royal de Prusse près de cette ville[1]. On s'efforce inutilement de contrôler ces prétendues nouvelles.

Sur les entrefaites, trois délégués nommés par le préfet ont quitté Laon pour aller visiter les cantons les plus exposés à l'invasion. Ils doivent se mettre en rapport avec les maires, avec les officiers de la garde nationale, pour leur donner les instructions voulues, régulariser la distribution des armes, encourager la résistance et soutenir l'esprit public[2].

Cette tâche n'est pas sans difficulté. Malgré les bruits de victoires qui seront bientôt démentis, des symptômes inquiétants se laissent voir. Ainsi, une lettre de M. Nice, fermier à Heurtebise, près Craonne, engage les cultivateurs à faire le vide devant l'ennemi. Lui-même prépare un immense convoi de bœufs, de moutons, de chevaux qui se dirigera bientôt vers le sud du département de l'Oise[3].

A défaut de la cavalerie, qui fait complètement défaut pour observer la marche de l'ennemi, le préfet de l'Aisne organise un service de renseignements très complet au moyen de gardes mobiles déguisés, des gardes champêtres, des cantonniers, de courageux citoyens qui courent les plus grands risques pour rapporter des nouvelles au chef-lieu. On verra bientôt l'utilité de cette organisation lorsque, quelques jours après, le général Vinoy sera exactement renseigné sur la situation de l'ennemi lancé à sa poursuite[4].

En même temps, M. Ferrand s'efforce d'encourager les populations à la résistance. Il fait même insérer dans la presse locale

1. É. Fleury, *loc. cit.*; Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 13.

2. Communiqué au *Journal de l'Aisne*, 31 août 1870 (G. Dupont, p. 142).

3. É. Fleury, *op. cit.*, p. 2, 29 août; Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 23. Le ministre de l'Intérieur adresse au préfet la lettre suivante : « Je vous ai prescrit dès le 23 de tenir tant que vous pourrez devant l'ennemi, de retarder sa marche par tous les moyens possibles et de vous replier en arrière si vous étiez menacé d'être pris. Vous continueriez de veiller à l'administration de votre département, de la commune où vous vous seriez retiré... » (G. Dupont, p. 140).

4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 37.

un tableau fort embelli de la situation, assurant qu'il reçoit « les meilleurs renseignements au sujet de l'état moral du pays » :

Partout on refuse de subir, on repousse la honte de l'invasion. Les gardes nationaux et pompiers se concertent et s'organisent; ils ont reçu toutes les armes et munitions en dépôt dans le département; la préfecture en attend de nouvelles d'un instant à l'autre. Des maires demandent à se joindre, un fusil à la main, à leur garde nationale. Le préfet les y exhorte, se tenant prêt lui-même à se placer au milieu de la garde nationale de Laon. Dans le canton de Craonne, il se forme une compagnie de francs-tireurs sédentaires (*sic*). Sur d'autres points, ceux des habitants des campagnes qui n'ont pas encore d'armes annoncent qu'ils courront sus à l'ennemi et le harcelleront par tous les moyens possibles. D'un autre côté, beaucoup de propriétaires et de cultivateurs commencent à organiser des convois de troupeaux et de denrées qu'ils dirigeront de manière à faire le vide autour de l'ennemi... Enfin les travaux de coupures des routes et chemins, prescrits par le comité local de défense, sont déjà en voie d'exécution ; ils seront gardés jour et nuit par les pompiers. En un mot, c'est une guerre de guérillas, mais une guerre sacrée et légale qui s'organise activement. Tout atteste que, si l'ennemi paraît, il rencontrera en nous des enfants dignes de la grande patrie, une défense et une résistance à outrance. Confiance et énergie[1].

La réalité ne répond guère à ce tableau, et l'on ne saurait s'en étonner. Ni les circonstances ni les lieux ni les populations ne se prêtent à renouveler dans cette partie de la France les exploits des *guerilleros* espagnols ou mexicains. L'auteur de *l'Invasion dans l'Aisne,* M. Ernest Lavisse, a dit les raisons pour lesquelles « la guerre à outrance » était impraticable entre Rethel et Laon, au lendemain de Sedan[2].

Outre que le pays, généralement découvert, se prête peu à la guerre de partisans, l'ennemi s'entourait constamment des mesures de sécurité les plus minutieuses. Enfin et surtout, la population était tout à fait étrangère à l'usage des armes. Dans ces conditions, toute tentative de résistance individuelle aurait été de l'héroïsme inutile, « et il faut avouer qu'il ne s'en est pas beaucoup dépensé de cette sorte... »[3]. Ce n'est pas qu'il soit équitable d'accuser de lâcheté nos populations du nord-est. Les motifs de leur abstention sont plus complexes. Pour s'en rendre compte, il

1. Communiqué du 1er septembre 1870 (G. Dupont, p. 143-144).
2. Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 18.
3. Ernest Lavisse, *loc. cit.*

convient, avec M. Ernest Lavisse, de remonter à l'épopée de la République et de l'Empire. La vanité de nos succès d'alors, suivis d'éclatants revers et aboutissant finalement à la diminution du pays, n'a pas été sans influence sur l'esprit de nos historiens. Tandis que ceux de l'Allemagne s'attachaient à entretenir vivants les souvenirs de 1806 à 1815 et n'attendaient que l'occasion de nous appliquer méthodiquement la peine du talion, les nôtres portaient dans l'histoire de l'Empire une critique désintéressée. Ils blâmaient les excès et les abus de notre domination ; ils acceptaient comme légitime l'expiation de nos fautes à Leipzig et à Waterloo. Peu à peu le sentiment du droit des gens dominait notre conception des relations de peuple à peuple. Nous montrions une répugnance croissante pour les conquêtes violentes, pour les annexions auxquelles ne consentiraient pas les populations intéressées. Chez nous, les haines nationales tendaient de plus en plus à disparaître, alors qu'elles restaient vigoureuses en Allemagne. L'esprit militaire ne cessait de s'affaiblir[1] et avec lui le sens du sacrifice individuel au bien commun.

Ajoutons que l'absence de fortes institutions militaires, dont, au surplus, le pays n'aurait pas voulu supporter les charges, contribue puissamment à ce résultat. Dans un pays où l'exonération est légale, comment ne pas considérer l'impôt du sang comme le plus lourd et le plus injuste de tous?

Ainsi l'affaiblissement continu des traditions militaires, des illusions persistantes concernant le progrès des idées pacifiques en Europe, ces divers motifs contribuent à énerver notre résistance. D'autres causes interviennent encore, notamment les changements profonds apportés par la prospérité générale aux conditions d'existence de la population. A toutes les époques, on a observé que les peuples les plus riches étaient aussi le plus aisément désarmés. Les excès du luxe de la Rome impériale ne furent pas sans contribuer à sa décadence rapide et profonde.

Pierre LEHAUTCOURT.

Sera continué.

1. Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 19.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES BIOGRAPHES DE THOMAS BECKET.

Peu d'événements ont eu, au moyen âge, un retentissement comparable à la lutte tragique qui mit aux prises l'archevêque de Canterbury Thomas Becket avec le roi d'Angleterre Henri II et qui se termina le 29 décembre 1170 par le meurtre du prélat. A peine Thomas eut-il disparu qu'il fut vénéré comme un saint et que, de tous les points de l'Europe occidentale, les pèlerins accoururent en foule sur sa tombe où les miracles se multiplièrent comme à l'envi.

Ce fut alors parmi ceux qui avaient approché le « martyr » une incroyable émulation à raconter sa vie, à retracer ses derniers moments, à glorifier sa mémoire. Les contemporains nous ont légué sur son compte toute une littérature en latin et en langue vulgaire parmi laquelle on a aujourd'hui encore quelque peine à s'orienter et dont la critique est des plus malaisées. Fidèles aux habitudes de leur temps, les biographes du saint se sont pillés les uns les autres. Mais, comme ils écrivent pour la plupart au lendemain même de sa mort, comme ils l'ont presque tous connu personnellement et qu'ils ont pu sans peine, en tout cas, recueillir les renseignements les plus circonstanciés auprès de ceux qui avaient été mêlés à son existence, il est souvent plus facile de constater les rapports qui unissent leurs écrits que de dire lequel d'entre eux a copié l'autre.

En dépit des nombreux travaux consacrés de nos jours à l'histoire de Thomas Becket, ce problème n'a pas encore été abordé de front et dans son ensemble[1]. Nous voudrions l'examiner ici rapidement.

1. A citer seulement les préfaces du chanoine J. Craigie Robertson aux t. I-IV des *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury* (London, 1875-1879; collection du « Master of the Rolls »), qui contiennent quelques bonnes remarques sur la personnalité de chacun des biographes latins, mais où il n'est presque rien dit des rapports qui unissent leurs œuvres entre elles; la préface de M. Magnusson au t. II de la *Thómas Saga Erbikyskups* (London, 1884; même collection), qui précise d'une manière

* * *

Les biographes contemporains de Thomas Becket[1] dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous sont les suivants : Guillaume, religieux du monastère de Christ-Church, à Canterbury, au moment où Thomas Becket y trouva la mort[2]; Édouard Grim, clerc de Saint-Dunstan de Canterbury[3], blessé grièvement le 29 décembre 1170 en défendant Thomas contre les assassins; Roger, moine de l'abbaye cistercienne de Pontigny, où il fut attaché à la personne de Thomas lorsque celui-ci y séjourna pendant son exil, de 1164 à 1166; Jean de Salisbury, compagnon de Thomas Becket au cours de presque toute son existence et plus tard évêque de Chartres (1176); Guillaume

heureuse (p. LXXI-XCV) les renseignements fournis par M. Robertson, mais sans parler de la question qui nous préoccupe ici; enfin, une note de dom L'Huillier (*Saint Thomas de Cantorbéry*, t. I, Paris, 1891, p. 411-424 : « Étude sur les biographes »), où cette question est partiellement examinée, mais d'une manière très superficielle. — Quant à la dissertation de M. Albert Mebes, *Ueber Garnier von Pont-Sainte-Maxence* (Breslau, 1876), c'est, dans les pages qui nous intéressent, un essai malheureux et dénué de critique pour expliquer par l'hypothèse d'une source perdue les rapports de Garnier avec les biographes latins. Voir un bref compte-rendu de cette dissertation par M. Paul Meyer dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1876, t. II, p. 9. — La théorie soutenue par M. Étienne dans son livre sur *La vie de saint Thomas le martir, poème historique du XIIe siècle composé par Garnier de Pont-Sainte-Maxence* (Nancy, 1883, in-8°, p. 72-100), se rapproche beaucoup de celle de M. Mebes. Tout en admettant, avec raison, pensons-nous, que Garnier a connu les œuvres d'Édouard Grim et de Roger de Pontigny, il croit, comme M. Mebes, à une Vie composée par Benoît de Canterbury et qui aurait été la source de presque tous les autres biographes, Garnier y compris. Mais il fait preuve dans la discussion d'une insuffisance critique qui égale celle de M. Mebes et qui enlève à ses conclusions à peu près toute portée.

1. Les vies rédigées en latin sont toutes réunies aux t. I-IV du grand recueil publié par le chanoine Robertson (voir la note précédente) : du poème composé par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, il n'existe qu'une édition intégrale : *La vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, poète du XIIe siècle*, publiée par C. Hippeau (Paris, 1859, in-16).

2. Sauf indications contraires, les renseignements biographiques que nous donnons ici sont empruntés aux notices de Robertson et de Magnusson citées à la note 1 de la page précédente. Il suffira, pour plus de détail, d'y renvoyer le lecteur.

3. Nous nous étonnons qu'on persiste à dire qu'il appartenait par ses fonctions à l'église de Cambridge (dont Herbert de Bosham, VI, 4, déclare seulement qu'il était originaire), alors qu'il nous révèle lui-même sa situation dans un passage où il parle de l'église « beati patris *nostri* Dunstani, quae prior occurrit ingredientibus urbem » (chap. 91, éd. Robertson, *Materials*, t. II, p. 445).

Fils-Étienne, un des clercs appartenant à la maison du saint et un de ses admirateurs les plus béats; Herbert de Bosham, autre familier de l'archevêque, son homme de confiance et son biographe le plus prolixe; un auteur anonyme qu'on appelle, faute de mieux, l'Anonyme de Lambeth, en raison de l'endroit où le manuscrit de son livre est conservé; un poète français, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, dont l'œuvre n'est pas seulement un document historique, mais encore un monument littéraire de premier ordre. Joignons-y, pour nous en tenir aux textes essentiels[1], quelques notes biographiques ajoutées par Alain, abbé de Tewkesbury, à l'œuvre de Jean de Salisbury pour servir de préface à la correspondance de Thomas et le récit de la « passion » du saint composé par Benoît, alors moine à Christ-Church de Canterbury, dont il devint plus tard prieur, pour être ensuite promu abbé de Peterborough. De ce récit nous ne possédons, malheureusement, que des fragments.

Les biographies de Guillaume Fils-Étienne et de Herbert de Bosham, écrites l'une probablement en 1174 ou 1175 et l'autre seulement en 1186[2], ne donnent lieu à aucune difficulté. On en peut discuter la valeur et l'impartialité; on peut relever ce qu'il y a de puéril dans la manière dont Guillaume exalte son héros à tout propos, souvent même aux dépens de la vérité[3]; on peut trouver excessive la place que Herbert s'attribue à lui-même et mettre en doute l'exactitude des réflexions qu'il prête à l'archevêque; mais ce sont des œuvres originales[4] et qui doivent être examinées en elles-mêmes. On en peut dire autant des quelques pages dues à Alain de Tewkes-

1. Nous laissons de côté quelques fragments et biographies sommaires réunis par Robertson au t. IV des *Materials for the history of Thomas Becket*, p. 145 et suiv.

2. Voir les notices citées de Robertson, de Magnusson et de dom L'Huillier.

3. C'est ainsi qu'il va jusqu'à affirmer (chap. 63, éd. Robertson, *Materials*, t. III, p. 71) que le comte de Flandre fit à Thomas en 1164 un accueil empressé et plein de vénération, alors que les autres biographes sont unanimes à affirmer que l'archevêque ne dut, en Flandre, son salut qu'à une fuite rapide. — Il est donc prudent de critiquer de très près les dires de ce biographe. C'est ce qu'on semble jusqu'ici avoir trop souvent oublié.

4. Notons toutefois que Herbert a eu certainement sous les yeux la courte biographie composée par Jean de Salisbury et y a fait quelques légers emprunts. Comparer Herbert, II, 6 (éd. Robertson, *Materials*, t. III, p. 166), III, 6, 7 et 8 (p. 193, 199 et 202), et VI, 1 (p. 492), à Jean, chap. 3, 11 et 24. — De l'œuvre de Guillaume Fils-Étienne, on ne possède que des manuscrits interpolés (voir la préface de Robertson, *Materials*, t. III, p. XVI) où des scribes ont inséré des passages copiés dans les autres biographies, notamment dans celle de Jean de Salisbury. — Il ne semble pas que Guillaume les ait lui-même utilisés, sans quoi on s'explique mal qu'il ne leur ait pas fait de plus larges emprunts.

bury et qui datent des années 1176-1180[1] : à peine y peut-on relever de très légers emprunts à l'œuvre de Guillaume de Canterbury[2].

Entre les biographies composées par ce dernier, par Jean de Salisbury et par l'Anonyme de Lambeth, les rapports sont, au contraire, des plus étroits. Ce sont de part et d'autre les mêmes événements présentés d'une manière analogue et souvent les mêmes phrases, les mêmes expressions à peine modifiées[3]. Mais, tandis que Guillaume de Canterbury nous donne un récit circonstancié, les deux autres biographes, et surtout Jean de Salisbury, ne s'attachent qu'aux faits essentiels, dont ils cherchent à dégager un enseignement moral. Tous trois, d'ailleurs, écrivent à peu près au même moment : Jean de Salisbury entre 1171 et 1176[4], l'Anonyme de Lambeth entre 1172 et 1174[5], Guillaume de Canterbury après le mois de mai 1172[6]. Ces dates ne nous apprennent rien sur l'ordre de succession de leurs ouvrages.

On a admis[7] un peu à la légère que celui de Guillaume était le plus ancien des trois et que Jean de Salisbury s'était borné à le résumer en y faisant de très larges emprunts. Le fait aurait de quoi surprendre : on s'explique mal qu'un écrivain de valeur, comme l'était Jean, qu'un des plus intimes compagnons du saint ait compris sa tâche à la manière d'un vulgaire compilateur : on s'explique mal aussi qu'un travail fait dans de semblables conditions ait joui d'une vogue que la plupart des autres biographes sont unanimes à attester. A supposer d'ailleurs que Guillaume ait été l'original où Jean a puisé, comment eût-il pu commettre sur des faits que Guillaume rapporte tout au long des erreurs que ce dernier a su éviter[8] ? Ses

1. Elles ont été écrites au temps où Jean de Salisbury était évêque de Chartres (1176-1180). Voir le chap. 1 (éd. Robertson, *Materials*, t. II, p. 323).

2. Comparer Alain, chap. 8 et 32-35, à Guillaume, chap. 22 (début) et 67.

3. Comparer, par exemple, l'Anonyme de Lambeth (*Materials*, t. IV, p. 80-144), chap. 6, 8 et 9, à Jean, chap. 8, 11 et 12, et à Guillaume, livre I, chap. 5, 9, 10 et 11.

4. Il écrit avant son élection à l'évêché de Chartres (juillet 1176), car il n'est encore qualifié que de « magister » dans l'*incipit* (*Materials*, t. II, p. 301), et Alain de Tewkesbury (*Ibid.*, p. 299 et 323) confirme ce renseignement.

5. Voir Robertson, *Materials*, t. IV, p. XIV.

6. Guillaume dit lui-même qu'il a commencé à écrire la biographie du saint et le recueil de ses miracles, — dont nous n'avons pas à nous occuper ici, — à la suite d'une vision survenue dix-sept mois après la mort de Thomas (29 décembre 1170), c'est-à-dire fin mai 1172.

7. Voir notamment dom L'Huillier, *op. cit.*, t. I, p. 421.

8. Quand il eut appris la fuite de Thomas, le roi d'Angleterre dépêcha des ambassadeurs à la cour pontificale, alors à Sens, pour tâcher de gagner le pape à sa cause; après un échec complet, les ambassadeurs quittèrent Sens en

souvenirs ont pu le tromper; mais on admettra difficilement qu'il ait dénaturé des faits dont il avait sous les yeux un récit fidèle. Enfin, en ce qui concerne le meurtre de Thomas Becket (chapitres 22-28), Jean a simplement inséré dans sa biographie le texte d'une lettre[1] qu'il avait écrite quelques mois après l'événement, probablement au printemps de l'année 1171 et, en tout cas, avant le 21 mai 1172[2]. Ici, c'est donc bien à lui que remonte la paternité des passages reproduits chez Guillaume, et il est difficile de ne pas admettre qu'il en soit partout ainsi.

Pour cette même raison, on n'hésitera guère à considérer Jean comme le modèle dont l'Anonyme de Lambeth s'est servi pour composer sa biographie, puisque l'Anonyme n'écrivait qu'après le 21 mai 1172[3] et que les rapports de son œuvre avec celle de Jean portent sur tous les chapitres, aussi bien sur ceux qui sont relatifs à la vie du saint que sur ceux qui racontent son meurtre (chap. 22-28 de Jean).

Il faut ajouter que le récit du meurtre, tel qu'il se lit chez Jean de Salisbury et surtout chez Guillaume de Canterbury, est lui-même apparenté de très près à la « Passion » dont Benoît de Canterbury est l'auteur. Mais les courts fragments que nous possédons de cette « Passion » ne permettent pas d'affirmer, semble-t-il, si elle est antérieure ou postérieure aux deux autres ouvrages. Il est peu vraisemblable cependant qu'elle ait pu être écrite avant la lettre où Jean a retracé les derniers moments de Thomas.

*
* *

Comme celles de Jean de Salisbury, de Guillaume de Canterbury et de l'Anonyme de Lambeth, les œuvres d'Édouard Grim, de Roger

toute hâte sans vouloir attendre l'arrivée de l'archevêque, qui survint trois jours plus tard. Guillaume de Canterbury a présenté correctement ces faits (livre I, chap. 36); Jean (chap. 19) les a bouleversés et a placé l'arrivée de Thomas Becket, son absolution et même sa retraite à Pontigny avant la venue de l'ambassade anglaise.

1. *Materials*, t. VII, p. 462.

2. La lettre est écrite après que l'accès au tombeau du « martyr », interdit au lendemain du meurtre, a été à nouveau autorisé, soit après le 2 avril 1171 (voir édition citée, p. 469, l. 6); elle est antérieure à la canonisation (21 février 1173), qu'elle réclame (*ibid.*, p. 470, l. 2), et antérieure également à l'abrogation de l'acte par lequel le roi avait interdit de quitter l'Angleterre autrement que pour venir le trouver (voir *ibid.*, p. 470, l. 2). Or cette interdiction fut levée le 21 mai 1172 quand le roi fut réconcilié avec l'Église (voir notamment *Materials*, t. VII, p. 519, l. 14).

3. Il mentionne (chap. 53, dans *Materials*, t. IV, p. 143) la réconciliation du roi avec l'Église.

de Pontigny et de Garnier de Pont-Sainte-Maxence présentent entre elles un parallélisme constant et qui se poursuit jusque dans le détail de l'expression, à tel point même qu'en plus d'un endroit les vers français de Garnier se superposent exactement aux phrases latines tantôt de Roger, tantôt d'Édouard[1]. Pour qu'une pareille coïncidence ait pu se produire, il faut, de toute nécessité, que Garnier ait traduit les deux autres biographes ou ait été traduit par eux.

On ne peut, croyons-nous, s'arrêter à cette seconde hypothèse. Édouard et Roger ont, en effet, le souci manifeste de donner un récit aussi complet et aussi précis que possible; or, on trouve chez Garnier des précisions de noms et quantité de détails importants qui manquent à la fois à Édouard et à Roger : démission de Thomas Becket comme chancelier en 1162, rencontre de Thomas avec Louis VII à Soissons en 1164, entrevues ménagées en France de 1168 à 1170 pour arriver à un accord entre le roi d'Angleterre et l'archevêque, assemblée de Wincester en 1170, etc. Comment Édouard Grim et Roger de Pontigny, s'ils avaient copié Garnier, auraient-ils pu l'un et l'autre laisser échapper tous ces détails?

Il y a plus. Certains passages de Garnier sont en rapport direct avec quelques chapitres de la biographie rédigée par Guillaume de Canterbury. Nous aurons à y revenir et à rechercher si Garnier a été le copiste ou le modèle de Guillaume. Mais ce qu'il faut noter dès maintenant, c'est qu'aucun de ces passages ne se retrouve ni chez Édouard ni chez Roger : si leurs biographies procèdent du poème français, comment expliquer le fait?

Dira-t-on, pour sortir d'embarras, qu'il y a eu deux rédactions

1. Voici quelques exemples entre mille : comparer Édouard, chap. 16 (« Praesentatur electio regis filio »), et Garnier, vers 496 (« Presenté unt pur ço al fiz l'eslectiun »); Édouard, chap. 51 (« Vidi Thomam archipresulem, novi optime cancellarium nec latet quanta cum devotione, nec ad oculum nec in facie, sed in fide servierit regi »), et Garnier, vers 2151 et suiv. (« L'arcevesque Thomas, feit le reis, bien le vi, || Le chanceler ki tant le rei Henri servi »); Roger, chap. 49 (« Et quomodo, inquit, potest averti quin judicium regis audias? Homo enim regis es et villas atque castella possessionesque infinitas de eo in feodo et baronia tenes »), et Garnier, vers 1838 et suiv. (« Kumment, fet dunc li quens, pot estre desturné, || Quant vus li deveiz fei, humage et ligeé, || De lui tenez granz terres et granz fins en barné? »); Roger, chap. 72 (« Quid vis, ait, domine Johannes? » — Et Johannes : « Consilium, inquit, tuum debuisses vocasse, sciens certissime quod milites isti nihil aliud quaerant adversum te nisi tantum occasionem ut te morti tradant » et la suite du dialogue), Garnier, vers 5276 et suiv. « Ke volez ke jo face, dan Johans? » fet li ber. — « Vostre conseil, fet-il, deussez apeler, || Quant li chevalier vindrent chaenz a vus parler; || Fors achaisun ne quiterent de vus à mort livrer » et la suite du dialogue), etc.

successives de ce poème, dont la première seule aura été connue d'Édouard et de Roger? — L'hypothèse, logiquement, est admissible; elle peut même paraître séduisante quand on se rappelle ces vers où Garnier nous apprend qu'il avait, en effet, écrit d'abord de verve un essai qu'il rectifia et compléta après un voyage à Canterbury[1] :

Primes treitai de joie et suvent i menti.
A Cantorbire alai, la verité oï,
Des amis saint Toma la verité cuilli
Et de cels ki l'aveient dès l'enfance servi.
D'oster et de remettre le travail en suffri.

Mès cel primer romaunz m'unt escrivein emblé
Ainceis ke jo l'eusse parfet et amendé
Et l'amer et le duz adulci et tempré, etc.

Par lius est menchunges et saunz plenereté
Et ne por quant i ad le plus de verité, etc.

N'est-ce point la confirmation de l'hypothèse à laquelle l'examen seul des textes semblait nous conduire?

En réalité, cette hypothèse n'éclaircit rien. Non seulement on continue à ne pas comprendre les raisons qui ont pu pousser Édouard Grim à laisser dans le vague certains noms que Roger et Garnier sont d'accord pour donner[2], à omettre certains détails importants qui se lisent chez l'un et chez l'autre[3], mais des objections nouvelles se présentent à l'esprit. Ce poème primitif écrit de verve, Garnier déclare formellement l'avoir composé loin de l'Angleterre, sans renseignements précis, et avoir dû le corriger et le refondre pour en enlever les multiples « mensonges » qui le déparaient : si c'est ce poème qu'Édouard et Roger ont connu, Garnier, vraiment, se calomnie. Mais comment croire qu'il a pu, avant d'être allé sur place et d'avoir interrogé les compagnons du saint, réunir la masse considérable de détails minutieux qu'il nous donne? Comment croire

1. Vers 146 et suiv.

2. Par exemple, le nom de Simon Fils-Pierre (Garnier, vers 826; Roger, chap. 27); de la localité de Tenham (Garnier, vers 911; Roger, chap. 30); de Roger de Melun, de Jean de Vendôme, de Philippe, abbé de l'Aumône et de la localité de Herges (Garnier, vers 926 et suiv.; Roger, chap. 31); de Jean d'Oxford et de Geoffroi Ridel (Garnier, vers 1047; Roger, chap. 37), etc.

3. Par exemple, l'indication du voyage de Thomas à Rome au temps où il était à la cour de l'archevêque Thibaud (Garnier, vers 246 et suiv.; Roger, chap. 12); la plupart des détails sur la fuite de Thomas, en 1164; sur son retour en Angleterre, en 1170 (Garnier, vers 4531 et suiv.; Roger, ch. 67), etc.

qu'Édouard Grim, qui, lui, assistait aux derniers moments de Thomas, qui vivait à Canterbury et était à même d'être informé de première main, a été puiser ses informations dans le poème d'un trouvère français?

Ne serait-ce point que Garnier, loin d'avoir servi de modèle à Édouard Grim et à Roger de Pontigny, a exploité les œuvres de ces deux auteurs? Dans cette hypothèse, tout devient limpide : qu'il se rapproche tantôt de l'un, tantôt de l'autre, rien de plus simple, s'il les a l'un et l'autre sous les yeux; qu'il soit plus complet, plus précis qu'eux, qu'il les contredise même tous deux sur des points de détail, rien de plus naturel, puisqu'il vient après eux et est en mesure, par suite, de compléter et de rectifier leurs récits.

Ainsi le poème de Garnier nous apparaît comme l'aboutissant d'un travail historique dont les biographies d'Édouard et de Roger marquent les deux premières étapes. Celles-ci, d'ailleurs, à qui les compare dans leur ensemble, apparaissent, à leur tour, non comme inspirées d'un même modèle, mais comme issues directement l'une de l'autre : du commencement à la fin, les récits se correspondent très exactement pour le fond comme pour la forme[1]; mais celui de Roger est presque sur tous les points, sinon plus long, du moins plus complet[2], plus précis, surtout pour la partie qui est relative au séjour de Thomas Becket en France, qu'un moine de Pontigny était à même de mieux connaître qu'un Anglais. Ceci s'explique aisément si Roger a écrit après Édouard et en utilisant son ouvrage.

Ce que nous savons par ailleurs de l'époque où chacune de ces biographies a été rédigée se concilie sans difficulté avec l'ordre que nous assignons ainsi à leur composition. Celle de Garnier est la seule qui puisse être datée avec certitude. Le poète nous dit lui-même[3] qu'il a pris la plume en 1172, puis, qu'ayant été à Canterbury, il a remanié son poème de fond en comble et l'a terminé après un total de quatre ans de travail, c'est-à-dire en 1176 :

L'an secund que li sainz fu en l'iglise ocis
Comenchai cest roman et mult m'en entremis;
Des privez saint Thomas la verité apris;
Meinte fez en ostai ço que jo ains escris,
Pour oster la mençunge, et al quart fin i mis.

1. A ce dernier point de vue, comparer notamment Édouard, chap. 41, à Roger, chap. 46.

2. Il lui arrive néanmoins de sauter certains épisodes, jugés sans doute par lui secondaires.

3. Vers 5821-5825.

Et ailleurs[1] :

Se vuleiz escuter la vie al saint martyr,
Ci la purreiz par mei plenèrement oïr.
N'i voil rien trespasser ne rien n'i voil mentir.
Quatre aunz i ai bien mis al fère et al furnir.

Roger de Pontigny écrit au temps où Benoît était prieur de Canterbury (1175-1177) et avant l'élection de Jean de Salisbury à l'évêché de Chartres (juillet 1176)[2], c'est-à-dire en 1175 ou au début de l'année 1176.

Enfin, tel qu'il se présente aujourd'hui, l'ouvrage d'Édouard Grim n'a pu être terminé avant 1175, puisqu'il y est question, dans les chapitres 89-95, du pèlerinage de Henri II au tombeau de Thomas Becket (en juillet 1174) et de la nomination de Benoît au prieuré de Canterbury (1175). Cette date n'est pas de nature à nous embarrasser. Mais il convient d'observer que les chapitres 89-95 constituent une addition au texte primitif qui pourrait être sensiblement plus ancien.

*
* *

Pas plus que Roger et que Garnier, Édouard Grim ne semble être pleinement original. Dans un des chapitres additionnels de sa biographie (chap. 94), il cite avec éloge le récit du « martyre » composé par Benoît de Canterbury : ce récit lui a paru sans doute si remarquable qu'il n'a pas hésité à y faire plusieurs emprunts[3], bien qu'il eût été lui-même un des témoins du drame.

Roger ne semble pas avoir, sur ce point, suivi son exemple. Par contre, il a, en plus d'un endroit, puisé chez Jean de Salisbury[4], auquel d'ailleurs il a pris soin de renvoyer dans sa préface.

Garnier, lui, s'est tout à fait abstenu d'indiquer ses sources; et c'est ce qui a pu faire croire à certains critiques qu'il avait travaillé

1. Vers 141-144.

2. Dans sa préface, il cite en effet Jean de Salisbury sans faire mention de sa dignité épiscopale et Benoît avec la désignation « Cantuariensis ecclesiae prior » (*Materials*, t. IV, p. 2).

3. Voir dans l'édition d'Édouard Grim donnée par Robertson, *Materials*, t. II, les pages 432-435, 438 et 439, et les comparer aux pages 5 et 8-14 de Benoît de Canterbury dans le même volume.

4. Voir surtout les chap. 20, 22, 23, 27 et 36 de Roger et les chap. 9, 11 et 15 de Jean. — Il ne serait pas impossible que Roger eût connu aussi la biographie composée par Guillaume de Canterbury, à en juger par certains rapprochements caractéristiques (Roger, début du chap. 20, et Guillaume, livre I,

de première main. Nous savons déjà à quoi nous en tenir à cet égard; mais peut-on, comme on l'a fait[1], le considérer, à son tour, comme une des sources de Guillaume de Canterbury? — Les rapports entre leurs ouvrages sont frappants[2], mais assez clairsemés, et, tout de suite, on est étonné que Guillaume, s'il a utilisé le poème français, en ait fait un aussi médiocre usage. Ce qui est plus significatif encore, c'est que les seuls passages de Garnier qui soient en rapport avec l'œuvre de Guillaume sont tous des passages qui n'ont leur équivalent ni chez Édouard Grim ni chez Roger de Pontigny. S'il était incompréhensible, comme nous l'avons fait observer[3], que ces derniers eussent laissé de côté précisément tous ces passages, il ne l'est pas moins que ces passages seuls aient paru à Guillaume intéressants à traduire. Il faut, en réalité, renverser la proposition et voir dans la biographie composée par Guillaume un des textes que Garnier a dû consulter lors de son voyage à Canterbury. Ce qui le prouve bien, ce sont les réflexions dont il fait suivre le récit de l'assemblée de Wincester, en 1170, et où il traduit, sans le dire et en les abrégeant, une série de textes canoniques que Guillaume cite expressément tout au long et en donnant une référence[4]. Il est manifeste, ici, que Guillaume est l'original, et nous en pouvons tirer cette conclusion qu'il termina sa biographie en 1176 au plus tard.

* * *

En résumé, Alain de Tewkesbury, Guillaume Fils-Étienne et Herbert de Bosham mis à part, on peut répartir les principaux biographes de Thomas Becket en deux groupes : d'une part Jean de Salisbury, dont procèdent Guillaume de Canterbury et l'Anonyme de Lambeth; d'autre part Édouard Grim, dont procède Roger de Pontigny, et Garnier de Pont-Sainte-Maxence, qui procede de l'un et de l'autre. Entre ces deux groupes, il y a eu « contamination », Roger ayant connu l'œuvre de Jean de Salisbury et Garnier celle de Guillaume de

chap. 7, dans les *Materials*, t. I, p. 9; Roger, chap. 20, p. 18, et Guillaume, chap. 5, p. 7, l. 16-17; Roger, fin du même chap. 20, et Guillaume, chap. 6, p. 8; Roger, chap. 34, p. 35, l. 3, et Guillaume, chap. 15, p. 17, l. 5). Mais il est étrange que les rapports ne soient pas plus marqués.

1. Voir dom L'Huillier, *op. cit.*, t. I, p. 421.

2. Voir Garnier, vers 301 et suiv., 1513 et suiv., 1825 et suiv., 2626 et suiv., 2101 suiv., 4566 et suiv., 4666 et suiv., 4791 et suiv., 4861 et suiv., 4941 et suiv., 5066 et suiv., 5221 et suiv., 5421 et suiv.; et Guillaume, livre I, chap. 4, 23-24, 25, 34, 45; livre II, chap. 1, 11, 16, 27, 29-32, 35, 37, 41.

3. Plus haut, p. 38.

4. Garnier, vers 4666-4790, et Guillaume, livre II, chap. 11.

Canterbury. Enfin de Jean de Salisbury procède sans doute Benoît de Canterbury, qui a été, à son tour, utilisé par Édouard Grim et probablement par Guillaume de Canterbury.

Telles sont les conclusions auxquelles nous mène cette courte étude et qui sont de nature, si elles sont admises, à modifier d'une manière sensible sur plus d'un point les résultats considérés comme acquis par les récents historiens de Thomas Becket.

Louis Halphen.

LES

CHEVALIERS DU CHÂTEAU DES ARÈNES DE NÎMES

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Aux époques troublées du moyen âge, les édifices antiques furent généralement transformés en forteresses : ils devinrent le lieu de refuge des populations qui ne pouvaient vivre avec sécurité dans la rase campagne; ils servirent même parfois de suprême réduit aux habitants des villes envahies[1].

Le fait s'observe surtout dans le midi de la France, où la domination romaine avait élevé d'admirables monuments qui subsistaient presque tous. C'est ainsi qu'à Narbonne le capitole[2], à Arles les arènes[3] furent convertis de bonne heure en châteaux forts. Mais peu de villes, sans doute, présentent autant d'exemples que Nîmes de la transformation et de l'utilisation des édifices anciens au cours de l'époque médiévale. Dans la *cella* du temple de Diane vinrent s'éta-

1. En 734, les habitants d'Arles abandonnant leur ville envahie s'étaient réfugiés dans les arènes : ils y avaient transporté les reliques de saint Genès, jadis aux Aliscamps. Voir Labande, *Étude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles*, dans *Bulletin monumental*, 1904, p. 6. — L'amphithéâtre romain de Nîmes est de son côté appelé au VIIe siècle « præsidium Arenarum » (Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes*, t. VII, p. 26).

2. Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. I, p. 123-124, en note; t. III, p. 353 et 354; t. VI, p. 672 et 824; t. X, col. 959 à 962; Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*. Tolose, 1623, p. 582. Cf. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 266; Ménard, *op. cit.*, t. VII, p. 115.

3. Cf. note 1. — Anibert, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, 1779, t. I, p. 80.

blir les religieuses de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de la Font[1], de la maison carrée on fit un hôtel de ville[2], de la porte d'Arles[3], de la Tourmagne[4], de l'amphithéâtre romain on fit des châteaux forts.

C'est au VIe siècle, sous la domination visigothique, s'il faut en croire Ménard[5], que s'accomplit la transformation des arènes de Nîmes en forteresse, du moins était-ce un fait déjà accompli au IXe siècle, car les textes de cette époque mentionnent souvent le *castrum Arene*[6].

Tout château devint en France, à l'époque féodale, « le centre d'une circonscription, à laquelle on donna le nom de « châtellenie », et à sa possession fut attaché l'exercice d'une partie des droits de la puissance publique dans cette circonscription »[7] : le château des Arènes ne fit pas exception; nous savons qu'au XIIe siècle, il était le centre d'une châtellenie[8], le siège de la vicomté de Nîmes qui appartenait au vicomte Bernard Aton.

Protégé par ses murs énormes, bâtis en grand appareil, qui constituaient la plus redoutable et la plus vaste des enceintes, l'amphithéâtre était encore défendu par de grosses tours carrées[9] analogues

1. Lamothe, *Inventaire-sommaire des archives départementales*, Gard, série H, p. 7 et 8; Ménard, t. VII, p. 50.

2. *Ibidem*, p. 39. Ménard place cette transformation au XIe ou au XIIe siècle, mais il n'y avait pas à cette époque d'hôtel de ville à Nîmes; le plus ancien texte mentionnant une maison consulaire (hospitium consulare) est de 1328 (Ménard, t. II, preuves, p. 62).

3. « In eadem civitate castrum quod dicitur Porta Arelatensis ». Acte de 1157 (Vaissete, t. V, col. 1210).

4. Vaissète, t. VI, p. 88 et 89; Ménard, t. I, p. 243, et t. VII, p. 103.

5. Ménard, t. I, p. 75. D'après le savant historien de Nîmes, Charles Martel aurait vainement tenté en 737 de détruire les arènes (*Ibid.*, p. 107).

6. « Castrum Arenae », « in castro Arene », chartes de 876 et de 898, dans *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*, publ. p. Germer-Durand, pièce I, p. 3, et pièce VIII, p. 18. Cf. Ménard, t. I, pr., p. 10.

7. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, 1902, p. 143.

8. « Et castaniam Arenarum et tevum quod homines tenent per castaniam castri Arenarum » (Vaissète, t. V, col. 1082, n° 563). « In castellania de Arena » (Arch. nat., J 329, n° 26 : acte de 1144 environ, indiqué dans Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, p. 63, n° 97).

9. Un texte de 1157 mentionne trois tours à Nîmes : « Et turrim quae appellatur Episcopalis et turrim Cornutorum et turrim quam Guillelmus de Turre et Raimundus consobrinus ejus ab episcopo tenet » (Vaissète, t. V, col. 1210). Mais, de ces trois tours, il est probable que deux seulement s'élevaient dans les arènes où on les voyait encore du temps de Ménard, au XVIIIe siècle (Ménard, t. I, p. 75; t. VII, p. 26); il en est assez souvent question dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle : « In turre que est juxta ecclesiam Sancti Martini, anno ab Incarnatione Domini MCLVII » (Ménard, t. I,

à celles qui subsistent à Arles; entouré d'un fossé[1], qui le séparait de la cité, il était occupé par de nombreuses maisons ménagées dans les portiques et les galeries ou construites sur l'arène[2]; un clocher[3] et deux chapelles, dédiées l'une à saint Martin, l'autre à saint Pierre[4], s'y élevaient; des routes y conduisaient[5], quatre portes y donnaient accès[6].

La population qui habitait les arènes était composée, au moins en majorité, de chevaliers : ils sont désignés dans les textes sous le nom de *milites castri Arenarum*. C'est d'eux qu'il sera question ici. Nous essaierons de montrer le rôle qu'ils jouèrent à Nîmes aux XIIe et XIIIe siècles, la part qu'ils prirent à l'insurrection communale et au gouvernement consulaire, leur décadence enfin sous la domination royale.

*
* *

La présence des chevaliers dans l'amphithéâtre romain s'explique naturellement. C'étaient des vassaux du vicomte de Nîmes qui, à l'époque féodale, dans l'état d'insécurité où se trouvait le pays, avaient préféré à la résidence sur leurs terres[7] la résidence dans le château du

pr. XXII, p. 35, col. 1); « et medietas cujusdam mansus extra portale de turri Bispali,... et medietas cujusdam plateæ ad Turrem » (*Enquêtes administratives du règne de saint Louis*, publ. par M. Léopold Delisle dans le t. XXIV du *Recueil des historiens de la France*, p. 504 c). Cf. E. Berger, *Layettes*, t. IV, p. 490, n° 5760. La tour de l'évêque est aussi mentionnée dans un texte de 1146 : « Et turris quae vocatur episcopalis » (Arch. nat., J 314, n° 3).

1. « Vallatum Arenarum » (Ménard, t. I, pr., p. 32).

2. Ménard, t. I, p. 75; t. VII, p. 26.

3. Ménard, t. I, pr., p. 50, col. 2. On peut voir la représentation des deux tours carrées et du clocher des arènes, tels qu'ils existaient vers le milieu du XVIIIe siècle dans la pl. I du t. VII de l'*Histoire* de Ménard.

4. « Capellas Sancti Martini et Sancti Petri quae sunt in castello quod dicitur Arenas » (Vaissète, t. V, col. 762, n° 405). « Infra muros ipsius civitatis in ecclesiam Sancti Martini de Arenis » (acte de 1156 dans *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*, p. 336). « Per hoc sanctum altare Sancti Martini » (Vaissète, t. V, col. 764, n° 406). Cf. *Hist. de Fr.*, t. XXIV, *op. cit.*, p. 531 H. — On voit au musée lapidaire de Nîmes d'intéressants bas-reliefs sculptés provenant, dit-on, de l'église Saint-Martin-des-Arènes.

5. « De occidente in via publica que discurrit ad Arenam » (*Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*, p. 307). « In via que discurrit ad castrum Arena » (*Ibid.*, p. 308).

6. H. Gautier, *Histoire de la ville de Nismes et de ses antiquitez*. Paris, 1720, p. 52. Cf. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 255.

7. On ne saurait douter en effet que les chevaliers des Arènes n'aient possédé des terres hors de Nîmes; non seulement ils portent les noms de localités du pays nîmois (Langlade, Vézenobre, la Calmette, Clarensac, Aubais, Aramon, etc.), mais nous avons des inféodations faites par le vicomte de Nîmes

seigneur. Logés dans les arènes, ils y tenaient leurs demeures, qui sans doute étaient plus ou moins fortifiées[1], en fief du vicomte[2]; ils se trouvaient ainsi tout prêts à lui fournir le service de garde permanent[3] auquel ils étaient astreints en retour : la première de leurs obligations consistait, en effet, à défendre le château qu'ils habitaient; s'il venait à être pris, ils devaient employer toutes leurs forces à en redevenir maîtres, afin de le restituer à leur seigneur[4]. Quelques chevaliers avaient même reçu en fief, semble-t-il, les tours et les portes du château à la garde desquelles ils se trouvaient ainsi

Bernard Atou à Hugues de Cerviere et Bernard de Portevieille, tous deux désignés sous le nom de chevaliers dans des actes de 1163 (Vaissète, t. V, col. 1265, et Teulet, *Layettes*, t. I, p. 88) et de 1174 (*Ibid.*, t. I, p. 108, n° 54). « Notum sit omnibus hominibus presentibus et futuris quod anno ab Incarnatione Domini M° C° XL° VIIII., regnante Lodoico rege, v. kal. decembris, ego Bernardus Ato vicecomes Nemausensis et ego Guilelma, uxor ejus, vicecomitissa, damus et tradimus in perpetuum ad feudum honoratum per fidem et sine inganno, titulo permutationis, tibi Pontio de Cerveria et filiis tuis Ugoni et Pontio et omnibus successoribus vestris et quibuscumque volueritis, scilicet duos mansos qui sunt apud villam de Colonzes... » (Arch. nat., J 323, n° 12, acte indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 64, n° 103). — « Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod ego Bernardus Ato vicecomes Nemausensium do et trado per fidem et sine inganno titulo permutationis per me et per omnes successores meos tibi Bernardo de Porta veteri et omni posteritati tue et cuicunque volueris campum quem habeo apud Draucinum (Drossin, Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamet, comm. de Crespian) cum illo patuo quod ei adjunctum est. Hanc dalionem et traditionem facio tibi et tuis nomine permutationis propter stare quod habes in castro de Arenis, quod est inter domum Bertrandi de Coliaz et domum Raimundi Cantarelle, ut sic predictum campum cum patuo sibi choerenti ad feudum honoratum habeas et teneas de me sicut predictum stare de me tenebas et habebas » (acte de 1147 : Arch. nat., J 323, n°s 13 et 9, indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 61, n° 88).

1. Nous savons qu'il y avait à Avignon, au début du XIII° siècle, 300 maisons fortifiées que le roi de France fit détruire : « Trecentae domus turrales... » (*Gesta Ludovici VIII*, dans les *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 310 A).

2. Arch. nat., J 323, n°s 13 et 9 : acte de 1147 indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 61, n° 88. — « Anno ab Incarnatione Domini M° C° L° XX° V°, mense novembris, ego Bernardus Ato Nemausensis et Agathensis vicecomes... laudo et in perpetuum ad feudum concedo tibi Bernardo de Paragio et tibi Ugoni de Cerveria et tuis, stare totum de Arenis in quo est ecclesia beati Petri, quod fuit Petri Guirardi et furnum de Bocharia... » (Arch nat., J 323, n° 46; indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 109, n° 262). — Cf. *Ibid.*, p. 111, n° 269.

3. Cf. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 302 à 304.

4. « Ego Ugo de Bredelo, filius Adalaicie, tibi Bernardo Atoni vicecomiti, filio Guilelme, non tollam castrum de Arenis, videlicet fortitudines que hodie ibi sunt et in autea ibi erunt, nec aliquid de eo, et si quolibet modo aliquis vel aliqua predictum castrum vel aliquid de eo suprascripto tolleret, ego cum illis, donec recuperaretur, finem vel societatem non haberem, nisi causa recuperandi illud castrum » (Arch. nat., J 322, n° 86; acte indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 107, n° 253). — Le serment prêté vers 1100 par les chevaliers

spécialement préposés : c'est du moins ce que permet de supposer le nom de certains d'entre eux[1] et la constatation de ce qui se passait à Carcassonne[2].

Nous ne sommes pas exactement renseignés sur le nombre des chevaliers des arènes : au début du XIIe siècle, ils sont trente et un à prêter serment au vicomte de Nîmes[3], seize d'entre eux sont nommés dans un acte de 1148[4], on en compte trente-neuf en 1163[5], cinquante environ en 1174[6]; ils devaient être près de cent en 1226[7].

Mais la nature du service dont ils s'acquittaient suffisait, à défaut du nombre, à leur assurer une place privilégiée dans la seigneurie; ils constituaient, en effet, la principale garnison du château des Arènes, souvent assiégé encore au XIIe siècle[8] : le vicomte de Nîmes avait donc tout intérêt à les ménager. Aussi les textes les plus anciens où il soit fait mention du consulat nîmois nous le montrent-ils, en partie tout au moins, aux mains des chevaliers : sur quatre consuls, dont un acte de 1144 nous a conservé les noms, trois semblent être des nobles du château[9].

du château des Arènes est conçu dans les mêmes termes (Vaissète, t. V, col. 764, n° 406); il est analogue au serment prêté vers 1129 par les hommes du château de Calvisson (Teulet, *Layettes*, t. I, p. 46, n° 62). Cf. *Ibid.*, t. I, p. 88, n° 179, et Vaissète, t. V, col. 1266, n° 652.

1. Bernardus de Portaveteri (Ménard, t. I, pr., p. 32, col. 1) ou de Portavetula (*Ibid.*, p. 32, col. 2), Bertrandus de Turre (*Ibid.*), P. de Porta-rades (*Ibid.*, pr., p. 44, col. 1). La porte Rades est mentionnée dans un texte de 1151 : « A via recta que discurrit a portale beate Marie Magdalene per forum usque ad porta-rades... » (*Ibid.*, pr. XX, p. 32, col. 2).

2. Les chevaliers de Carcassonne avaient souvent en fief une des tours de l'enceinte (Vaissète, t. V, col. 919-926, n° 489). Cf. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 303, note 135).

3. Vaissète, t. V, col. 764, n° 406.

4. Arch. nat., J 323, n°s 9 et 13; acte indiqué dans Teulet, *Layettes*, t. I, p. 61, n° 88. Cf. Vaissète, t. V, col. 1229-1239, n° 632, et *Layettes*, t. I, p. 82, n° 161.

5. Vaissète, t. V, col. 1265 et suiv., n° 652, et *Layettes*, t. I, p. 87-88, n° 180.

6. Arch. nat., J 322, n° 86; acte indiqué dans *Layettes*, t. I, p. 107, n° 253.

7. Ménard, t. I, pr., p. 70.

8. « MCXXX obsessum est castrum Arenarum » (*Chronique de Nîmes*, dans Vaissète, t. V, col. 29).

9. « Hoc fuit factum anno illo in quo erant consules Bernardus de Porta veteri, Petrus Aldeberti, P. Bert. Calvinus, Bernardus Bonetus » (Ménard, t. I, pr. XVIII, p. 32, col. 1). — Bernardus de Porta veteri, Petrus Aldeberti et Bernardus Bonetus sont désignés comme chevaliers : le premier dans un acte de 1148 (*Layettes*, t. I, p. 61, n° 88); le second dans des actes de 1163 et 1175 (Vaissète, t. V, col. 1265; Ménard, t. I, pr. XXIX, p. 39, col. 2; *Layettes*, t. I, p. 87, n° 179); le troisième dans un acte de 1148 (n. st.) (Arch. nat., J 323, n°s 9 et 13; indiqué dans *Layettes*, t. I, p. 61, n° 88). — Remarquons qu'en Provence, à Brignoles, les chevaliers semblent avoir eu seuls l'initiative de la

Puissants comme ils l'étaient, ayant obtenu en même temps que le consulat d'importants privilèges, les chevaliers tentèrent dans la seconde partie du XIIe siècle, à chaque occasion favorable, de se soulever contre l'autorité seigneuriale. Vers 1159, à la mort de Bernard Aton V, vicomte de Nîmes[1], quelques-uns d'entre eux ayant à leur tête Pons de Vézenobre refusèrent de reconnaître son fils posthume[2]; malgré une trêve de courte durée[3], les hostilités se poursuivirent jusque vers 1166 : c'est à cette date seulement que les révoltés firent leur soumission à la vicomtesse[4].

S'ils ne se montraient pas toujours vassaux très obéissants de leur seigneur, les chevaliers ne vivaient pas non plus toujours en bonne intelligence avec les bourgeois de la cité : c'est du moins ce que semble prouver l'accord conclu la même année entre les uns et les autres[5].

L'acquisition de la vicomté de Nîmes par les comtes de Toulouse, définitivement[6] accomplie en 1185[7], ne fit que favoriser le développement des privilèges municipaux. Raimond V les confirma une première fois à cette époque[8]; en 1194, il accordait aux habitants la permission de clore leur ville de murs et de fossés, d'y construire des tours et de la fortifier[9]; l'année suivante, son fils et successeur Raimond VI confirmait à son tour les libertés anciennes de la cité et du château[10].

A la fin du XIIe siècle, ces deux fractions de la communauté nîmoise avaient une organisation municipale distincte : quatre consuls bourgeois administraient la cité, quatre consuls chevaliers le

révolution d'où sortirent les libertés municipales, à l'exclusion des bourgeois et du peuple, qui n'eurent primitivement aucun droit à l'administration de la chose publique (Lambert, *Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence*. Toulon, 1882, p. 257).

1. On peut fixer vers cette époque la mort de Bernard Aton V; la vicomtesse de Nîmes paraît seule dans un acte de 1161 (Ménard, t. I, pr. XXVI, p. 38, col. 1).

2. Vaissète, t. V, col. 1229, n° 632. Cf. Ménard, t. I, p. 220.

3. En 1161, la paix semblait rétablie (Ménard, t. I, pr., p. 38, col. 1). En 1163, les chevaliers des Arènes concluent un traité avec le comte de Toulouse, dont le vicomte de Nîmes était vassal (*Layettes*, t. I, p. 88, n° 179).

4. *Layettes*, t. I, p. 92-93, n° 202, et Vaissète, t. V, col. 1265.

5. « MCLXVI. Concordia militum et burgensium Nemausensium facta est » (Ménard, t. I, pr., p. 8, col. 2).

6. Elle fut précédée d'une assez longue guerre entre Bernard Aton VI et Raimond V. Cf. Ménard, t. I, p. 241-243.

7. Ménard, t. I, p. 246, et pr., p. 40, col. 1.

8. *Ibid.*, pr. XXX, p. 40, et Vaissète, t. VIII, col. 380-381, n° 55.

9. *Ibid.*, t. I, pr. XXXI, p. 40 et 41.

10. *Ibid.*, pr. XXXII, p. 41 et 42.

château[1]. Si nous sommes renseignés par une ordonnance de Raimond VI de 1198 sur le mode d'élection des premiers[2], nous ne savons rien sur la manière dont étaient élus les seconds. Toujours est-il qu'à cette date les consuls de Nîmes, tant chevaliers que bourgeois, n'avaient ni juridiction ni indépendance; le viguier comtal intervenait dans les élections de la cité[3], le consulat lui-même n'était point permanent; simple concession du seigneur, il était révocable à son gré[4].

*
* *

C'est au début du XIIIe siècle que Nîmes s'efforça de s'affranchir de l'autorité seigneuriale : elle y réussit en partie à la faveur de la croisade albigeoise qui vint alors désoler tout le midi et au milieu de la guerre et de l'anarchie où se débattit jusqu'au traité de Paris la société languedocienne.

En 1207, c'est-à-dire l'année même où les légats du Saint-Siège excommuniaient Raimond VI[5], les habitants de la ville se soulevaient contre la domination toulousaine. Chevaliers des Arènes et bourgeois de la cité envahirent les maisons du comte de Toulouse et firent main basse sur tout ce qui s'y trouvait; ils détruisirent le moulin qui lui appartenait près de la porte Sainte-Marie-Madeleine[6]; après avoir saccagé les immeubles du viguier de Raimond, Estève Audemar, ils le mirent à mort[7].

Maîtres de la ville et du château, ils interdirent au comte d'y pénétrer et, s'emparant de tous les droits seigneuriaux, ils rendirent en leur nom propre la justice civile et criminelle[8]. Au mois de septembre, la commune était solennellement jurée par les consuls, les conseillers et tous les habitants de Nîmes[9]; au mois de février 1208, en vertu d'un nouveau règlement, le consulat devenait commun à la

1. Ménard, t. I, pr. XXXII, p. 42, col. 1, et pr. XXXIV, p. 42, col. 2, et p. 43, col. 1. Cf. Clos, *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. III, 1854, p. 316.

2. Vaissète, t. VIII, col. 449-450, n° 98.

3. *Ibid.*, col. 449.

4. « Ego Raimundus, Dei gratia dux Narbone, comes Tholose, marchio Provincie, statuens decerno ut quamdiu mihi vel meis placuerit consulatum fieri in urbe Nemausi, ita fiat... » (*Ibid.*).

5. Ménard, t. I, pr. XXXIII, p. 42.

6. Sur la porte de la Madeleine, voir Ménard, t. VII, p. 128.

7. Vaissète, t. VIII, col. 567-568, n° 144; Ménard, t. I, pr. XXXIV, p. 43, col. 2.

8. Vaissète, t. VIII, col. 567.

9. Ménard, t. I, pr. XXXIV, p. 42, col. 2, et p. 43, col. 1.

cite et au château dont l'union était proclamée et qui devaient dès lors être associés dans le gouvernement de la communauté comme ils l'avaient été dans son affranchissement. Les quatre consuls des Arènes comme les quatre consuls de la cité étaient élus pour un an; ils choisissaient eux-mêmes leurs successeurs; les chevaliers les devaient prendre parmi les bourgeois, les bourgeois parmi les chevaliers. Les consuls avaient plein pouvoir d'ordonner et de réformer ce qu'ils jugeraient bon; la juridiction consulaire en matière civile était organisée en dehors de la cour seigneuriale[1].

Raimond VI dut céder à la violence du soulèvement : pour rentrer en possession de son palais qui se trouvait dans les arènes[2], il lui fallut, le 15 février 1209, confirmer le nouveau consulat[3], pardonner l'usurpation de sa juridiction par les consuls, le meurtre de son viguier, le pillage de ses maisons, la destruction de son moulin; il dut même promettre de n'en jamais construire à l'avenir dans les fossés de la ville et du château[4]. Ainsi le consulat de Nîmes réalisait un grand progrès, il s'affranchissait en partie de l'autorité seigneuriale et la contraignait à reconnaître l'organisation qu'il s'était librement donnée.

Dans cette émancipation, les chevaliers des Arènes avaient joué un rôle important : par leur union avec les bourgeois, ils avaient assuré le succès de la révolte qui ne pouvait aboutir sans eux.

L'indépendance de la cité comme l'autorité du seigneur étaient attachées à la possession du château[5], aussi est-ce à s'en emparer qu'avait tendu tout l'effort de la communauté insurgée. Si les chevaliers étaient restés fidèles à leur serment d'hommage, s'ils avaient défendu contre les assaillants les arènes dont ils avaient la garde, toute révolte eût été impossible. En s'alliant aux bourgeois, en s'emparant au contraire eux-mêmes du palais comtal, les chevaliers avaient assuré la victoire de la communauté : forte de leur appui, celle-ci pouvait dès lors interdire au seigneur l'entrée de la ville et du château et lui dicter ses conditions.

La commune était si bien l'œuvre des chevaliers que Raimond VI ne put essayer de rentrer en possession de son pouvoir perdu qu'en gagnant à sa cause quelques-uns d'entre eux[6]. Exploitant leurs res-

1. Ménard, t. I, pr. XXXIV, p. 44, col. 2, et p. 45.

2. « Praesidente domino comite in palatio suo quod situm est in castro Arenarum » (Vaissete, t. VIII, col. 570, et Ménard, t. I, pr. XXXV, p. 46, col. 2).

3. Vaissète, t. VIII, col. 569 et 570, et Ménard, t. I, pr. XXXV, p. 46.

4. Vaissète, t. VIII, col. 567 et 568, n° 144, 1.

5. Cf. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 353.

6. « Dixit quoque eis quod plures ex militibus castri Arenarum erant in hoc facto ad comoditatem eorum » (Ménard, t. I, pr., p. 50, col. 1). — « Poncius

sentiments personnels contre certains des consuls en fonctions, il s'assura de leur appui et organisa avec eux, en 1210, un complot contre le consulat. Des chevaliers devaient s'emparer des portes de la ville et permettre ainsi au comte d'y pénétrer avec ses partisans; le cri de Toulouse était le signe de ralliement des conjurés; Raimond leur fournissait les subsides nécessaires et leur accordait la rémission de tous les meurtres qu'ils pourraient commettre[1].

La tentative échoua, mais les dissensions qui agitaient le consulat[2] empêchèrent par la suite son complet affranchissement, comme elles avaient failli compromettre son indépendance.

Les chevaliers des Arènes durent subir les seigneurs différents que les hasards de la guerre albigeoise donnèrent tour à tour au Languedoc : ils ne purent empêcher Simon de Montfort[3], qui avait envahi le pays, d'imposer à Nîmes son autorité sans coup férir ni le comte de Toulouse, lorsque la fortune des armes parut lui revenir, de s'établir dans le château des Arènes[4].

Mais si les chevaliers n'étaient pas assez puissants pour s'affranchir entièrement de l'autorité des seigneurs, ceux-ci ne pouvaient, en revanche, se passer des chevaliers : aussi les privilèges du château et de la cité furent-ils successivement confirmés par Simon de Montfort le 19 juillet[5] et le 25 août 1216[6]; par Sanche d'Aragon, femme du jeune comte de Toulouse, le 12 novembre 1218[7]; par Raimond VII lui-même l'année suivante[8] et en 1220[9]. Les nobles, domiciliés dans les arènes, obtenaient le maintien de leur consulat et de

Faragocia dixit... Plures habemus milites et clientes et probos homines paratos ad nostram utilitatem » (*Ibid.*). Vingt-cinq chevaliers au moins faisaient partie du complot (Ménard, t. I, pr., p. 51, col. 1).

1. Ménard, t. I, pr. XXXIX, p. 48 à 52.

2. Ménard, t. I, pr. L, p. 69, col. 2. Cf. pr. XLV, p. 63; pr. XLVIII; p. 68. Chartes distinctes accordées à la cité et au château en 1218 et 1220.

3. La charte accordée le 25 août 1216 par Simon de Montfort aux habitants de Nîmes est octroyée dans le château des Arènes : « In majori sala domini comitis predicti, infra castrum Harenarum » (Vaissète, t. VIII, col. 694, et Ménard, t. I, p. 55, col. 1). — Pierre des Vaux de Cernai nous dit que Simon établit à Nîmes un corps de cavalerie avant de quitter la ville (*Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 107, cap. LXXXIII).

4. « Actum est infra castrum de Arenis, ante ecclesiam Sancti Martini ». Acte de 1220 (Vaissète, t. VIII, col. 699, et Ménard, t. I, pr., p. 68, col. 2).

5. Vaissète, t. VIII, col. 688, n° 189, et Ménard, t. I, pr. XLII, p. 54.

6. Vaissète, t. VIII, col. 694, n° 191, et Ménard, t. I, pr. XLIII, p. 54 et 55.

7. Vaissète, t. VIII, col. 715-718, n° 201, et Ménard, t. I, pr. XLV, p. 63 et 64.

8. Ménard, t. I, pr. XLVI, p. 64, col. 2, et p. 65.

9. Ménard, t. I, pr. XLVIII, p. 68.

leurs privileges judiciaires et la permission d'étendre leurs domaines jusque dans les pâturages voisins[1]; Raimond s'engageait, en outre, à ne pas construire de forteresse dans l'enceinte des murs de la ville[2]. L'impuissance où le mettait cette promesse de défendre la cité sans le secours des chevaliers était, en effet, la meilleure sauvegarde de l'indépendance de ces derniers, qui continuaient en échange à fournir au seigneur, comme par le passé, le service militaire qu'ils lui devaient à raison de leur fief[3].

Ainsi, l'état social créé en Languedoc par la guerre albigeoise favorisait le développement de la puissance des chevaliers. Établis originairement par le seigneur pour la garde de son château, ils lui étaient plus que jamais nécessaires au milieu des luttes sanglantes que livraient aux comtes de Toulouse les croisés du nord. C'est à la faveur de ces luttes qu'ils avaient réussi à conquérir et à conserver d'importants privileges. Louis VIII, en 1226, envahissant le midi de la France, trouvait à Nîmes un consulat puissant, administré par huit consuls en possession du droit de sceau[4] et d'attributions législatives et judiciaires, où deux classes semblaient se partager également l'influence : les bourgeois d'une part, de l'autre les chevaliers.

* * *

L'établissement du pouvoir royal à Nîmes en 1226, à la suite de l'expédition de Louis VIII en Languedoc, vint modifier entièrement cet état de choses.

Voulant, pendant le siège d'Avignon, s'assurer de la place de Nîmes, le roi de France écrivit aux chevaliers pour les prier d'abandonner à ses troupes les demeures qu'ils avaient dans l'amphithéâtre et d'aller habiter ailleurs[5]; il comprenait que le plus sûr moyen de prévenir toute résistance était de s'emparer du seul centre d'où elle eût pu partir. De même que la commune révoltée avait eu pour premier objet de s'emparer du château fort et d'en interdire l'accès au sei-

1. Ménard, t. I, pr. XLVIII, p. 68.

2. *Ibid.*, pr. XLVI, p. 64, col. 2.

3. « Preterea si pro guerra nostra capti fueritis... » — « Concedimus ad feudum communiter omnibus militibus ». Acte de 1220 (n. st.) (Ménard, t. I, pr. XLVIII, p. 68).

4. On conserve aux Archives nationales (J 335, n° 1) le sceau apposé par les consuls de Nîmes au bas de l'acte du 3 juin 1226, par lequel ils se soumirent à Louis VIII, ce sceau est reproduit dans l'*Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*, 1904, p. 63, fig. 16, et dans Ménard (t. VII, pl., p. 685, n° IV). Cf. Douët d'Arcq, *Inventaire*, t. II, n° 5656, p. 364.

5. Ménard, t. I, pr., p. 93, col. 1.

gneur, le premier soin de la royauté conquérante fut d'occuper les arènes et d'en chasser les chevaliers.

Ceux-ci, à l'annonce de l'approche du roi de France, faisant trêve à leurs discordes, avaient conclu une alliance avec les bourgeois de la cité[1] : peut-être espéraient-ils conserver par leur union les privilèges conquis jadis grâce à elle. Mais l'adversaire n'était plus le même. Ils avaient triomphé du comte de Toulouse excommunié et attaqué de toutes parts par les croisés du nord; excommuniés eux-mêmes à leur tour, accusés d'avoir favorisé les hérétiques[2], ils devaient être facilement vaincus par le plus puissant seigneur du royaume, le roi de France, devenu champion de l'Église et chef de la croisade.

Aussi bien ne tentèrent-ils aucune résistance : le 3 juin, ils remirent à l'évêque de Nîmes le château et la cité[3]; sur l'ordre de Louis VIII, ils quittèrent les arènes que les troupes du roi vinrent occuper. Celui-ci les remercia de leur diligence à lui obéir, il leur affirma qu'il n'avait point prétendu les déposséder ni les chasser à jamais de leurs demeures de l'amphithéâtre et chargea son sénéchal Guillaume de Benne de leur assurer un logement dans la ville[4].

Le premier effet de l'établissement du pouvoir royal à Nîmes n'en avait pas moins été de chasser des arènes les chevaliers qui y étaient établis et de les obliger à aller demeurer soit dans la cité[5], soit même, comme y avaient été contraints quelques années auparavant les chevaliers de Toulouse[6], et comme y étaient déjà accoutumés à cette époque les chevaliers du nord de la France[7], hors des murs de la ville, dans les terres qu'ils possédaient[8].

1. Ménard, t. I, pr. L, p. 69, col. 2, et p. 70.

2. « Super illis omnibus pro quibus sumus vel fuimus excommunicati per legatos ecclesie romane » (Vaissète, t. VIII, col. 845, et *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 84, col. 2, n° 1785).

3. Vaissète, t. VIII, col. 846, et *Layettes*, t. II, p. 84, col. 2, n° 1785.

4. Ménard, t. I, pr., p. 93, col. 1.

5. « Quod mansiones apud Nemausum vel alibi habeatis ad manendum » (Ménard, t. I, pr., p. 93, col. 1).

6. « Los castels e las forsas trastotz derocharan
Ni jamais cavalers non estara en plan,
Mais defora els camps co li autre vilan »

(*Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, v. 1389-1390, éd. Meyer, t. I, p. 64. Cf. t. II, p. 77, et note 3 sur le sens du mot « plan »).

7. Le chroniqueur Salimbene venant en France remarque le fait qui ne pouvait manquer de surprendre un Italien : « Quia », dit-il, « in Francia nobiles morantur in villis et in possessionibus suis, burgenses vero in civitatibus habitant » (éd. *Monumenta Germ. hist.*, *Scriptores*, t. XXXII, I, p. 237. Cf. *Ibid.*, p. 222). Nous devons à M. Guilhiermoz l'indication de ce texte intéressant.

8. Les textes nous fournissent des indications précises sur quelques-unes

Cette expulsion transformait complètement l'état de la société nîmoise. Elle n'avait pas simplement pour effet de priver momentanément les chevaliers de la jouissance de quelques immeubles, elle leur enlevait ce qui avait été jusque-là leur raison d'être : leur importance sociale se trouvait réduite à presque rien du jour où d'autres remplissaient à leur place, au nom du roi, nouveau seigneur du pays, le service de garde qu'ils avaient si longtemps fourni.

Ils avaient dû leurs privilèges politiques à leur rôle militaire ; ils devaient les perdre en cessant de s'en acquitter. Aussi voit-on disparaître le consulat des Arènes durant tout le règne de saint Louis. On trouve bien en 1240 huit consuls comme en 1226, mais aucun d'eux n'est chevalier[1] ; le consulat de Nîmes appartient tout entier aux bourgeois qui profitent de la ruine de leurs anciens alliés. Les mêmes raisons, en effet, amenaient la décadence des uns et la prospérité des autres ; en faisant régner par ses propres forces la paix en Languedoc, le pouvoir royal rendait la classe militaire des chevaliers inutiles dans la cité, il favorisait au contraire le développement du commerce, source principale de richesse pour la classe bourgeoise.

Celle-ci, se détachant des nobles du château qui ne pouvaient rien pour ses libertés, se tournait naturellement vers la royauté, qui seule pouvait lui conserver ou lui rendre ses privilèges et qui de son côté avait intérêt à la ménager en raison de sa fortune et de sa puissance.

Ainsi, par la force des circonstances, tendait à s'opérer au sein de la cité comme un groupement nouveau des intérêts. Alors qu'au temps des comtes de Toulouse chevaliers et bourgeois s'étaient unis contre le seigneur commun pour la conquête et la défense de leurs libertés, sous la domination royale tendait à se conclure une alliance tacite de la royauté et de la classe bourgeoise contre la noblesse. C'est pourquoi lorsqu'en 1254 les consuls de la cité, réduits au nombre de quatre[2] et dépouillés par le sénéchal de Beaucaire, Pierre

les terres des chevaliers des Arènes : « Terminum lapideum qui dividit feudum militum de Arenis » (Archives ducales d'Uzès, layette 64, liasse de Bellegarde, n° 150 a ; acte du 22 juillet 1238). Ce fief se trouvait près de Bions, Gard, arr. de Nîmes, cant. de Beaucaire, comm. de Bellegarde. — Les chevaliers avaient des fiefs et des domaines dans divers pâturages, à Nîmes (Menard, t. I, pr. XLVIII, p. 68, col. 1), à Polverières, Gard, cant. de Saint-Chapte (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 416 n).

1. « Notum sit omnibus... quod consules Nemausi, scilicet Raymundus Benedictus, Guillelmus Andreas, Petrus de Sancto Aegidio, Raymundus Baudoynus, Johannes Jordanus, Petrus Ruffus, Willelmus Asterius, Nazarius de Carto... » (Archives de Nîmes, MM 8, n° 13 à 17).

2. Cette modification se produisit entre les années 1240 (cf. note précédente) et 1249 (Archives de Nîmes, MM 8, n° 23).

d'Athies, du droit d'élire leurs successeurs, vinrent réclamer aux enquêteurs réformateurs de saint Louis le rétablissement de l'état de choses antérieur à la conquête[1], ils ne firent nulle mention du consulat des Arènes aboli en 1226; une fois rentrés en possession de leurs anciens privilèges[2], ils s'opposèrent même à ce que ceux des chevaliers leur fussent aussi rendus et manifestèrent en cette occasion leur hostilité à l'égard des nobles du château, qui, disaient-ils, ne faisaient point partie de la communauté de Nîmes puisqu'ils ne contribuaient ni aux tailles ni aux charges publiques de la ville[3]. Sur la demande des chevaliers, les commissaires de saint Louis n'en décidèrent pas moins, le 9 juin 1270, le rétablissement du consulat des Arènes, tel qu'il existait avant l'arrivée de Louis VIII en Languedoc[4].

Après un demi-siècle, les chevaliers des Arènes se trouvaient donc rétablis dans leurs privilèges anciens; mais il ne suffisait pas d'une ordonnance des commissaires du roi pour leur rendre toute la puissance qu'ils avaient perdue sous la domination royale. Leur décadence nous est révélée par l'acte même qui nous fait connaître le rétablissement de leur consulat; parmi les raisons qu'ils invoquent contre la requête des nobles, les bourgeois objectent le petit nombre de leurs adversaires, qui rend impossible le recrutement annuel de quatre consuls dans leurs rangs, étant donnée l'interdiction faite à une même personne d'exercer la charge consulaire avant une interruption de quatre ans[5].

Cet extrême affaiblissement du nombre des chevaliers était sans aucun doute l'effet de la conquête. Louis VIII s'était engagé, nous l'avons vu, lors de leur expulsion, à leur rendre tôt ou tard les demeures dont il ne les délogeait que pour un temps, mais les restitutions ordonnées par saint Louis ou ses commissaires en exécution de cette promesse avaient traîné en longueur[6], plusieurs sans doute

1. Ménard, t. I, pr. LIX, p. 80, col. 2; *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 531.

2. *Ibid.*

3. « Dicebant etiam quod predicti de Arenis non erant de universitate civitatis Nemausi nec cum ipsa universitate volebant contribuere in talliis vel aliis oneribus que ipsi universitati incumbebant » (Ménard, t. I, pr. LXVII, p. 92, col. 2). — Sur l'hostilité de la classe des bourgeois et de la classe des chevaliers dans le midi, cf. Clos, *op. cit.*, p. 359, note 1.

4. Ménard, t. I, pr. LXVII, p. 92 et 93.

5. « Propter paucitatem et deffectum personarum » (Ménard, t. I, pr. LXVII, p. 92, col. 2).

6. « Petierunt siquidem Stephanus et Gaufridus Vituli fratres reddi sibi dampnum et interesse quod passi sunt conducendo domum alienam, eo quod dominus rex, tempore quo debuit, dictis fratribus non reddidit domum suam in castro de Harenis, et hoc nomine petierunt VIII libras turonensium. Nos

n'avaient même pas été effectuées, et les chevaliers qui avaient pris l'habitude de vivre sur leurs terres[1] y étaient restés en grand nombre; ils n'avaient guère de raisons d'ailleurs de revenir habiter dans les arenes où ils n'étaient plus tenus à aucun service de garde et qui semblaient même avoir momentanément perdu leur caractère de forteresse[2], le sénéchal de Beaucaire, Pèlerin Latinier, ayant baillé à fief à divers particuliers les fossés de l'amphithéâtre[3] que le roi voulait faire aplanir dès 1278[4].

Le rétablissement du consulat du château, dicté par un noble sentiment d'équité et inspiré à saint Louis par son désir de ne pas laisser sans effet les promesses paternelles[5], se trouvait donc ne plus répondre à la réalité des choses; il donnait aux chevaliers, dans l'administration de la communauté, une place qui n'était plus en rapport avec le nouvel état social.

En même temps que ces derniers avaient vu décroître leur influence dans la cité, d'autres classes sociales avaient grandi à la faveur de la paix royale. A côté des bourgeois, des gens de la place, les gens des métiers avaient pris à Nîmes une importance toujours croissante; ils s'indignaient de voir l'administration municipale aux mains d'une oligarchie bourgeoise et d'une aristocratie décimée dont les privilèges vieux de plus de soixante ans ne leur semblaient pas justifier la prépondérance politique nouvellement reconquise.

Leurs réclamations obtinrent gain de cause sous Philippe le Hardi.

vero, super hiis veritate comperta, c solidos turonensium mandavimus eis reddi ». Cet acte de restitution est du 20 septembre 1255 (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 532, c et D). St. Vitulus qui y est nommé est mentionné comme chevalier des Arènes dans divers actes du XIIIe siècle : en 1226 (Ménard, t. I, pr., p. 70, col. 1), en 1283 (*Ibid.*, pr., p. 109, col. 1).

1. Tel Pons de Vézenobre, chevalier des Arènes, que l'on voit dans les enquêtes administratives du milieu du XIIIe siècle retiré sur ses terres (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 395 G).

2. *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 406 J, p. 407 B, p. 411 A et G, p. 421 K.

3. En 1230, le 12 août, le sénéchal de Beaucaire consent l'inféodation en faveur de Raimond Fabre de Blauzac d'un morceau du fossé des Arènes de Nîmes sous le cens de deux sous tournois (Doat, 255, fol. 78 v°. Cf. Gaillard de Guiran, *Recherches historiques et chronologiques concernans l'établissement et la suite des séneschaux de Beaucaire et de Nismes*, éd. trezieme. Nismes, 1666, in-8°, p. 20, et L. Delisle, dans *Hist. de Fr.*, t. XXIV, préface, p. *229). — Acte analogue du 18 août en faveur de Guillem Celestié (Arch. de Nîmes, O 67, indiqué dans Doat, 255, fol. 79, et Guiran, *op. cit.*, p. 21. Cf. Ménard, t. I, p. 304, et L. Delisle, *op. cit.*, p. 229). — Autre acte de 1236 en faveur de Pons Goalon (Guiran, *op. cit.*, p. 22; Ménard, t. I, p. 309, et L. Delisle, *loc. cit.*, p. 229).

4. Ménard, t. I, pr. LXXVI, p. 105.

5. Ménard, t. I, pr., p. 92, col. 2.

Elles suscitèrent en 1272, c'est-à-dire deux ans après le rétablissement du consulat des Arènes, un règlement nouveau rendu par Raimond Marc, commissaire royal, qui réorganisait le conseil de ville. Celui-ci devait dès lors être composé de six chevaliers, de douze gens de la place, de neuf gens des métiers[1]. Au lieu qu'en 1226 les chevaliers composaient la moitié du conseil[2], en 1272 ils n'en constituaient plus que le quart[3]. Quant au nombre des consuls, il n'était pas modifié et restait fixé à quatre pour le château[4]. A côté du sceau commun aux deux consulats, les consuls chevaliers obtenaient en 1274 un sceau particulier[5]; le consulat de la cité n'en conservait pas moins quelques avantages sur celui des Arènes[6].

Dès lors, la classe des nobles ne cessa point de perdre à Nîmes en influence tout ce que gagnaient les nouvelles classes qui venaient d'obtenir pour la première fois le droit de prendre place dans le conseil et en une certaine mesure dans le gouvernement de la cité[7]. L'extension de la fiscalité monarchique ne fit que favoriser ce double mouvement; la royauté, dont les besoins d'argent ne cessèrent de s'accroître sous le règne de Philippe le Bel et de ses successeurs, avait tout intérêt en effet à favoriser les bourgeois et les gens de métier, aux mains de qui se trouvait la richesse et qui supportaient à peu près tout le poids des charges publiques, contre les chevaliers ruinés qui tâchaient de se soustraire aux tailles en vertu d'anciens privilèges[8]. Elle embrassait naturellement le parti de ceux qui payaient contre ceux qui refusaient de payer[9].

1. Ménard, t. I, pr. LXXI, p. 98, col. 2.
2. Ménard, t. I, pr., p. 70. Ils sont neuf à cette date.
3. *Ibid.*, pr., p. 98, col. 2.
4. *Ibid.*, pr., p. 99, col. 1.
5. *Ibid.*, pr., p. 100, col. 1.
6. Les revenus provenant du poids des consuls appartenaient au consulat de la cité qui l'avait seul établi en 1258, le consulat des Arènes n'existant pas à cette époque (Ménard, t. I, pr. LXI, p. 84).
7. Les gens des métiers n'obtenaient pas seulement en 1272 douze conseillers, ils pouvaient même, sous certaines conditions, avoir accès aux charges consulaires (Ménard, t. I, pr. LXXI, p. 99). En 1283, ils eurent régulièrement deux consuls (Ménard, t. I, pr. LXXIX, p. 108, col. 2). Il y aurait matière à une intéressante étude sur les progrès réalisés aux XIIIe et XIVe siècles par les gens de métier dans les villes languedociennes et sur le rôle joué par eux dans le gouvernement consulaire.
8. « Excepto quod illi de Arena ad solvendum aliquas tallias vel collectas, preterquam illas ad quas alias tenerentur, cum sint nobiles, et de uno equo armato nobis in guerris nostris servire consueverint et debeant, ut dicitur, nullatenus tenebuntur » (Ménard, t. II, pr., p. 168, col. 1. Cf. *Ibid.*, t. III, pr., p. 60-61 et p. 100, col. 1).
9. Cf. Dognon, dans les *Annales du midi*, t. II, 1890, p. 246.

En 1353, sur la demande des gens de métier, assez riches alors pour appuyer leurs bonnes raisons d'une somme de 600 livres[1], Jean le Bon enleva aux chevaliers deux des quatre consuls qu'ils possédaient[2]; leur nombre était à cette époque si réduit qu'ils devaient confier à des enfants les charges consulaires[3]; aussi, l'année suivante, le chancelier de France décidait-il que les deux consuls et les six conseillers du château pourraient être pris parmi les bourgeois de la place si les nobles âgés de plus de quatorze ans ne se trouvaient pas en nombre suffisant[4].

A cette époque, les chevaliers avaient en grande partie déserté les arènes: retirés sur leurs terres, quelques-uns d'entre eux s'adonnaient même à des travaux agricoles[5]; de soldats, ils étaient devenus laboureurs. Ainsi le voulaient les nouvelles conditions sociales; à la fin du XIVe siècle, l'amphithéâtre romain ne servait même plus de forteresse; Charles VI, en 1391, faisait construire à Nîmes un autre château placé près de la porte des Carmes qui devait le remplacer[6].

* * *

De la sorte disparaît, à la fin du XIVe siècle, la classe des chevaliers des Arènes, si puissante au début du siècle précédent. Il nous suffit ici d'avoir indiqué l'époque de sa décadence après avoir retracé celle de sa prospérité. L'une et l'autre paraissent avec assez de netteté pour qu'on puisse résumer et caractériser comme il suit les diverses phases de cette histoire.

Dans une période féodale qui se prolonge jusqu'au début du XIIIe siècle, les chevaliers, vassaux du vicomte de Nîmes, établis dans les arènes, s'acquittent régulièrement, malgré quelques tentatives de révolte, du service de garde auquel ils sont tenus à raison de leur fief; assurant, au milieu d'un état social où la guerre est constante,

1. Ménard, t. II, pr. LXXXIX, p. 155, col. 2. — Cf. P. Viollet, *les Communes françaises au moyen âge* (extrait des *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXVI), p. 96.

2. Ménard, t. II, pr., p. 168, col. 1, pr. XCI, p. 159 et 160.

3. « Et personis nobilibus defficientibus in castro Arenarum, non solum minores, quinimo impuberes consules eligantur » (Ménard, t. II, pr. LXXXIX, p. 155, col. 2. Cf. pr., p. 168, col. 1).

4. Ménard, t. II, pr., p. 168, col. 1.

5. « Se dicentes nobiles qui vaccant agriculture, etiam habent bona rustica et urbana » (Ménard, t. III, pr., p. 100, col. 1. Cf. Viollet, *op. cit.*, p. 97).

6. Ménard, t. III, p. 78; t. VII, p. 28. — Ce nouveau château s'élevait d'après Ménard (t. VII, p. 79) sur l'emplacement de l'ancienne Porta Arelatensis qui, nous l'avons dit, avait déjà servi de château au XIIe siècle.

la sécurité du seigneur et la défense de son château, ils obtiennent d'importants privilèges.

De 1207 à 1226, dans une seconde période marquée par le soulèvement communal et la croisade contre les Albigeois, ils parviennent, — grâce à la faiblesse des comtes de Toulouse et à l'état troublé de la société méridionale bouleversée par l'invasion des gens du nord, grâce aussi à leur désir d'indépendance et à leur union avec les bourgeois de la cité, — à établir un consulat à peu près autonome. Ils ne cessent, durant ce temps, de remplir le service militaire auquel ils doivent leur puissance; celle-ci atteint alors son plein développement.

Mais la décadence commence en 1226 avec une troisième période que l'on peut appeler royale puisqu'elle coïncide avec l'établissement de la domination française en Languedoc. Les chevaliers chassés des arènes par Louis VIII n'y reviennent qu'en petit nombre; leur service de garde ayant pris fin, ils voient leur consulat d'abord supprimé, puis rétabli en 1270, disparaître au XIVe siècle sous l'action simultanée du pouvoir royal et des classes populaires qui leur sont hostiles et qui ont grandi pendant qu'ils déclinaient.

Ainsi s'expliquent par des raisons du même ordre la décadence et la puissance des chevaliers. Ils avaient dû leurs privilèges à l'état anarchique d'une société sans cesse menacée dans sa sécurité, où toute demeure fortifiée assurait l'indépendance et la puissance à son possesseur et d'importants privilèges à ses défenseurs; ils devaient les perdre ou du moins ne pouvaient les garder intacts dans une société que transformait et que pacifiait de jour en jour le pouvoir royal.

Par là, l'évolution particulière qu'ils subirent se rattache à l'évolution générale qui se poursuivit du XIIe au XIVe siècle dans le midi de la France. Aussi bien pourrait-on facilement relever en d'autres cités languedociennes des faits analogues à ceux que nous avons retracés dans le cadre strictement local de cette étude; on y verrait les mêmes causes produire de semblables effets.

Robert Michel.

ENCORE UN HISTORIEN DE JEANNE D'ARC.

La *Vie de Jeanne d'Arc* de M. Anatole France est un beau livre : l'œuvre, en plus, a été prolifique. Non seulement elle a suscité de nombreux articles de critique approfondie, mais cette *Vie* a fait naître une autre *Vie*, celle dont nous rendons compte aujourd'hui. L'auteur est M. Andrew Lang[1], un historien subtil et avisé, un écrivain de race et l'un des maîtres du *Folklore*.

M. Lang s'est fait d'abord le critique de M. France. Le premier article qu'il écrivit sur la *Vie de Jeanne d'Arc* fut, croyons-nous, celui qui parut dans la *Fortnightly Review*, en juin 1908 (p. 282-293). Il prétendait y relever de nombreuses contradictions, négligences ou erreurs.

M. Andrew Lang a depuis continué sa critique dans de nombreux journaux et revues. Mais il a compris que, pour affirmer ses idées, il y avait autre chose à faire : c'était d'écrire lui-même la vie de Jeanne d'Arc et de la mettre, sous les yeux du public, en face de celle qu'a écrite M. Anatole France. Il l'a fait avec sincérité et talent, quoique dans son exposition il prenne encore trop souvent à partie celui qu'il continue à regarder comme un adversaire[2].

M. Lang a cru nécessaire de nous dire que les Anglais ont abjuré tout ressentiment contre la Pucelle : « Il n'est pas un Anglais vivant qui, par un préjugé national suranné, voudrait essayer de diminuer sa grandeur ou de pallier la honteuse iniquité de nos ancêtres dans tous leurs rapports avec elle. » Nous le croyons facilement ; pas plus qu'on trouverait aujourd'hui un Français déclamant contre la *perfide Albion*, nous savons tous ce que le monde civilisé doit à l'Angleterre. Il semble même que cette justice passionnée pour Jeanne d'Arc ait contribué à faire stigmatiser par l'auteur la *Première partie du roi Henri VI ;* il est vrai que la critique anglaise tend aujourd'hui à considérer cette pièce étrange comme n'étant point de Shakespeare[3], bien qu'elle contienne un admirable morceau de poésie, à peine un peu maniéré, les couplets des deux roses (acte II, sc. 4).

1. Andrew Lang, *The Maid of France, being the story of the life and death of Jeanne d'Arc*. London, 1908, in-8°.

2. Voyez ce regret exprimé par M. Winiford Stephens dans la *Contemporary Review*, mai 1909, p. 332, *On Joan of Arc*.

3. *The Maid of France*, p. vi : « La perplexité, la chaotique incertitude en

Prenons donc le livre tel qu'il se présente. Mais, avant de l'étudier, une remarque est permise sur sa forme extérieure et matérielle. Il porte très peu de notes au bas des pages. Ce n'est pas que l'auteur ne fournisse d'abondantes références, et, en même temps, des discussions de détail; mais tout cela est relégué à la fin du volume, après le texte et les appendices. Cela présente cet avantage que l'impression est plus agréable à l'œil et que l'exposition n'est point interrompue ni alourdie. C'est parfait pour ceux qui lisent pour le plaisir de lire; mais pour l'historien et le critique, l'homme du métier, c'est une gêne que d'être obligé de se reporter à chaque instant à la fin du volume pour voir si le passage qu'il lit n'est point assorti d'une note et quelle est cette note. En revanche, il y a une très bonne table des matières.

I.

La *Maid of France* doit être considérée d'abord comme une œuvre littéraire, car c'en est une. C'est un récit admirablement clair, lumineux et vivant. Les combats autour d'Orléans, les premiers combats de la Pucelle sont en particulier d'un mouvement extraordinaire.

Si M. Lang n'était pas lui-même un écrivain de premier ordre, on dirait qu'il a voulu en cela rivaliser avec M. Anatole France. Voyez, par exemple, ce passage sur la Meuse, p. 25 :

> Domrémy, où naquit Jeanne (6 janvier 1412?), est un des nombreux villages qui sont nichés sur les bords de la haute Meuse. La rivière vagabonde et frangée de roseaux coule claire en été; on peut voir le chabot et la vandoise dans son eau transparente, que ne rayent point les fossettes que fait la truite en émergeant. Comme dans un courant crayeux du Hampshire, les longues tresses vertes des herbes aquatiques flottent et ondoient; les bords sont des jardins de fleurs des eaux; les prairies sont embaumées par la reine des prés. Après les pluies d'automne, la rivière se répand à travers la vallée en lagunes peu profondes qui reflètent la pourpre et l'écarlate des vignes.

Mais ce sont surtout les silhouettes de la Pucelle dans les batailles que M. Lang aime à dessiner. Voici le jour de la prise des Tournelles :

> Ils étaient las et le soleil tombait et les hommes qui avaient dit « que ce fort pourrait à peine être pris en un mois » perdaient courage

ce qui concerne la Pucelle, qui est si remarquable dans la pièce dont l'attribution à Shakespeare est douteuse (*dubiously Shakespearian*), *Henry VI*, 1re partie. » — M. Winiford Stephens, *loc. cit.*, p. 330 : « La soi-disant pièce de Shakespeare. »

comme les lumières d'Orléans commençaient à se refléter dans les eaux argentées de la Loire : « La place semblait imprenable à tous les hommes d'épée », dit Perceval de Cagny. « Ne doutez point, la place est à nous », cria la voix claire de jeune fille. Alors elle revint et prit aussitôt son étendard en main et se plaça sur le bord du fossé; ainsi dit Dunois. Les Anglais, voyant de nouveau la sorcière placée au même endroit où elle se tenait à l'aube, « frissonnèrent et la peur tomba sur eux »[1]. Son langage est homérique... Les cloches joyeuses d'Orléans sonnaient à travers la Loire, éclairée par les flammes, et la Pucelle, comme d'Aulon l'avait entendue prophétiser le matin, retournait par le pont (p. 136-137 et 140).

C'est pour l'auteur comme un *leitmotiv*. Nous voici devant la ville de Troyes, p. 178 :

Que pouvaient faire les bourgeois? Dans la lueur de l'aube, ils virent les préparatifs de l'assaut; ils virent une forme mince dans une armure blanche avec une pièce rapportée à l'épaule là où la flèche avait passé. *A l'assault!* cria la voix de jeune fille, et elle fit le signe de jeter des fagots dans le fossé. C'en était assez.

P. 207, c'est devant Paris, et l'auteur signale « le brouillard » dont les contemporains ont entouré cet événement :

Mais, à travers le brouillard, une forme se dresse claire, dans le soleil, discernée à la fois par les amis et les ennemis; une jeune fille de dix-sept ans, dans une armure blanche, qui saute dans le fossé profond et à sec, grimpe sur le *dos d'âne* au pied du mur de la cité et, comme Bruce à Perth, sonde avec sa lance l'eau du grand fossé jusqu'à ce qu'elle ait la cuisse transpercée. Indomptée, non affaiblie, elle crie à ses hommes. L'histoire n'offre pas un autre tableau semblable.

Enfin, p. 283, lors des exhortations que lui adressent Cauchon et d'autres docteurs le 18 avril 1431 :

Nous pouvons voir la face blanche de Jeanne, ses grands yeux et entendre le piteux accent de sa voix basse et douce qui, dans la bataille, sonnait comme un appel de clairon. Une fois seulement encore, dans sa victoire finale sur elle-même et sur la peur, cette voix devait sonner haut comme jadis.

Dans l'exposition de M. Lang, des réminiscences littéraires reviennent souvent. P. 39, est traduit un couplet d'une chanson

1. En traduisant le texte, l'auteur l'a quelque peu enjolivé; il porte (*Procès*, t. III, p. 8) : « Anglici fremuerunt et effecti sunt pavidi. »

populaire citée par Gérard de Nerval, et là aussi (on ne sait trop pourquoi) sont flétris « les paysans de notre temps, tels qu'ils sont décrits dans *la Terre* de monsieur Émile Zola ». — P. 82, à propos de la lettre de Guy de Laval sont rappelés les vieillards de Troie admirant Hélène : « La beauté peut être suggérée à la manière homérique, sans détails, comme lorsque les anciens de Troie disent d'Hélène qu'elle « ressemble merveilleusement aux déesses divines et immortelles ». Jeanne est ainsi dépeinte homériquement dans une lettre écrite par un jeune chevalier, Guy de Laval. » Il n'est pas jusqu'à M. Micawber (p. 221) et à Uriah Heep (p. 259) que nous ne retrouvions chez M. Lang; mais je ne saurais lui en faire un reproche, car j'adore *David Copperfield*.

II.

M. Andrew Lang, je l'ai dit, est un historien avisé et érudit. Les documents sur lesquels reposent la vie et la mort de Jeanne d'Arc ont donc été complètement et soigneusement étudiés par lui. En ce qui concerne spécialement l'utilisation et la critique du texte des deux *Procès*, je suis heureux de m'être souvent rencontré avec lui dans l'étude que j'ai publiée sur le livre de M. Anatole France[1]. Comme il fallait s'y attendre, il a surtout jeté de la lumière sur le côté anglais de cette histoire. Il a rendu toute sa valeur à une lettre de Bedford que Rymer avait publiée seulement en partie, en la datant de 1428. Quicherat la croyait de la fin de juillet 1429. M. Lang lui a, d'après l'original, restitué sa date de décembre 1433 et montre que Bedford attribuait en grande partie les revers des Anglais en France à la panique causée par la Pucelle et à la confiance qu'avaient eue en elle les Français (p. 210, 211).

M. Lang a aussi, à mes yeux, établi d'une manière définitive que la prédiction d'après laquelle la France serait sauvée par une jeune fille des marches de Lorraine n'avait point été fabriquée en vue de la mission de Jeanne, qu'elle est répandue antérieurement dans le *Folklore* lorrain (p. 74 et 338). Il a aussi tiré au clair ce qui concerne les prophéties attribuées à Merlin et à Bède. Les prophéties de Merlin, telles que les avait rapportées Geoffroy de Montmouth, étaient une monnaie courante, soit dans les manuscrits pour les érudits, soit dans la tradition orale pour le peuple. On y recourait dès qu'il arrivait un événement extraordinaire pour voir s'il y avait été annoncé;

1. *Jeanne d'Arc et son nouvel historien*, dans la *Revue politique et parlementaire*, novembre et décembre 1908, t. LVIII, p. 295-318, 548-569.

c'était en quelque sorte en contrôler le caractère providentiel. Ainsi la prédiction qui concernait le *Nemus Canutum* et la vierge qui en sortirait put-elle facilement s'appliquer au *Bois Chesnu* et à la Pucelle. Quant au prétendu passage de Bède, c'est simplement un chronogramme composé après les faits accomplis (p. 33-34, App. A, p. 308 et suiv.). Tout cela nous paraît excellent, ainsi que cette remarque, p. 145 : « Lorsque Richard II fut fait prisonnier par Bolingleroke (1399), un vieux chevalier anglais dit à Jean Creton, le chroniqueur, que Merlin et Bède prédisaient ces événements. Le moyen âge confondait le *sennachie* païen avec l'historien chrétien. »

L'impression dominante que laisse le récit de M. Lang, c'est qu'il a pour son héroïne cette admiration et cette passion que Carlyle ressentait pour Cromwell lorsqu'il annotait les *Letters and Speeches*. M. Lang aime Jeanne d'Arc au point qu'il déteste d'une haine farouche les ennemis de celle-ci, ceux qu'elle eut pendant sa vie et ceux qu'il soupçonne d'être aujourd'hui ses détracteurs, au nombre desquels il met M. Anatole France. Mais ce n'est là qu'une impression d'ensemble; il faut faire connaître quelle position il prend sur les questions capitales du sujet.

Pour ce qui est du rôle militaire et politique de Jeanne, il l'exalte et la porte aux nues. Elle est à ses yeux une femme de génie, un grand capitaine qu'il met à côté des plus grands :

Elle possédait ce qui, dans un Napoléon, un Malborough, un Kellermann à Alba de Torrès (1809), est considéré comme l'intuition du génie. A la différence des capitaines avec lesquels elle chevauchait, elle devinait le tempérament de l'ennemi; elle prévoyait comment il se conduirait... Jeanne ne courut jamais un si grand risque; mais, comme Kellermann, elle jaugeait correctement le tempérament de l'ennemi. Elle savait qu'ils ne prendraient pas l'offensive, et son appréciation de leur « morale »[1] était exacte... Dans une crise du sort national de la France, l'heure était venue, ainsi que la jeune fille. Dans d'autres crises, l'heure était venue, et l'homme avec elle, Cromwell ou Napoléon; nous reconnaissons leur génie et leur opportunité. Mais dans le cas de Jeanne d'Arc, comme elle était une fille ignorante de dix-sept ans, la sagesse humaine est apte à nier l'heureux mariage de l'opportunité et du génie et à chercher quelque explication qui puisse réduire la merveille au *minimum* (p. 5-6).

P. 140, après la prise des Tournelles :

Dans une semaine après le jour où elle avait vu le feu pour la première fois, la fille de dix-sept ans avait fait ce que fit Wolfe sur les

1. M. Lang veut sans doute dire *moral*.

hauteurs d'Abraham, ce que fit Bruce à Bannockburn; elle avait gagné une des « quinze batailles décisives du monde ».

P. 228, dans sa dernière campagne :

Les voix lui annonçaient non une mort imminente, mais quelque chose des myriades de fois pire, une capture. L'homme le plus brave avec la perspective d'une mort par le feu dans le cas où il serait fait prisonnier, Ney ou Skobéleff, Wallace ou Gordon, n'aurait-il pas frémi? La Pucelle chevauchait la première à la charge, la dernière à la retraite. L'histoire ne fournit point un autre trait pareil. Elle était la brave des braves.

Pour établir ses talents militaires et techniques, M. Lang invoque le témoignage des capitaines de son temps (p. 154, 158) et celui (p. 4) des officiers du nôtre qui ont étudié ses campagnes. Mais, d'autre part, il a démontré mieux que personne quelle était la faiblesse des armées anglaises au moment où elle entre en scène et comment le siège d'Orléans était mal conduit (p. 66, 68-71, 95, 98). Il traduit aussi puissamment la terreur superstitieuse qu'elle inspirait aux Anglais :

Ou Talbot, de La Pole et les autres capitaines anglais savaient que leurs hommes étaient démoralisés, terrifiés par la forme mince tout armée qui leur ordonnait de s'en aller avec une voix claire de jeune fille (le *leitmotiv*), ou bien ils se voyaient désespérément inférieurs en nombre. Ils pouvaient insulter Jeanne dans les termes les plus orduriers, mais ils ne voulaient point bouger de leurs forts (p. 123)... Mais la chance avait tourné et démoralisé entièrement les troupes de Talbot et de Suffolk, qui n'osaient point affronter la « sorcière », la vachère des Armagnacs.

Au contraire, elle inspirait aux Français une confiance incroyable :

L'avantage moral du côté des Français était incalculable, et la vérité est qu'instantanément la Pucelle tourna l'avantage moral de son propre côté. Les soldats de Wellington et de Napoléon considéraient la présence de leur général comme valant des milliers d'hommes et la même valeur était attachée à la Pucelle (p. 112).

Ajoutez à cela des fautes lourdes du côté des chefs anglais, p. 133 :

Même ainsi, nous ne pouvons pas comprendre comment Talbot manqua de faire, le 7 mai, au moins une démonstration contre la porte Saint-Regnard d'Orléans, car Talbot, comme on va voir, était brave jusqu'à la témérité.

Devant Jargeau, p. 157 :

D'Alençon est assez franc pour avouer que très peu de sentinelles furent placées cette nuit-là et qu'une sortie des Anglais aurait pu causer un désastre. Jeanne même, si vigilante la nuit du 6 mai à Orléans, fut négligente en cette occasion; mais les vainqueurs de la guerre sud-africaine n'ont point le droit de lui jeter la première pierre.

Voilà les causes profondes des succès de Jeanne. Cela ne veut point dire qu'elle n'avait pas de talents militaires. Elle avait ceux que fournit la nature et que des chefs d'insurgés ont souvent déployés d'une manière très remarquable : le coup d'œil, l'audace, l'art d'entraîner les combattants. Il n'y a point de raison de douter de ce que disent De Termes, d'Alençon et Dunois (p. 154), qu'elle entendait bien l'usage de l'artillerie, lequel était peu compliqué de son temps. Ses aptitudes naturelles convenaient bien aussi à la guerre de ce temps-là. On s'abordait souvent par petits groupes et le résultat d'une charge ou d'un corps à corps décidait souvent d'une bataille ou de la prise d'une ville. M. Lang écrit lui-même, p. 153 :

Il n'est pas à supposer que Jeanne, sans être aidée, pût faire des plans d'opérations combinées dans un pays qui ne lui était pas familier; d'ailleurs, les opérations combinées étaient peu connues, bien que l'art de couper les communications fût bien compris et pratiqué. La justesse de son coup d'œil fut reconnue, lorsque, le 4 mai, une force plus petite que celle du 28 avril marcha sur Orléans par le chemin de la Beauce.

Elle était brave, tenace, obstinée (p. 127, 128, 136, 140), marchant droit à l'ennemi, fortification ou muraille, et ne doutant point qu'elle pourrait enlever la position. Ce qui est tout à fait caractéristique à cet égard, c'est ce que raconte, de l'assaut de Saint-Pierre le Moustier, d'Aulon, qui n'était point son *écuyer* (*equerry*), comme le dit M. Andrew Lang, pas plus qu'il n'était son intendant, comme le dit M. Anatole France. Il avait été ordonné par le roi « pour la garde et conduite d'icelle »[1]; c'était en quelque sorte son *mentor*. Il raconte qu'on avait tenté l'assaut sans succès, et l'on se retirait quand il vit Jeanne restée presque seule au bord du fossé. Quoique souffrant d'une blessure récente, il prit un cheval et galopa vers elle :

Tira incontinent vers elle et lui demanda qu'elle faisoit ainsi seule et pourquoi elle ne se retiroit comme les autres. Laquelle, après ce

1. *Procès*, t. III, p. 219. Elle avait d'ailleurs des écuyers. D'Aulon (t. III,

qu'elle ot hosté sa salade de dessus sa teste, luy respondit qu'elle n'estoit pas seule et que encores avoit elle en sa compagnie cinquante mille de ses gens et que d'ilec ne se partiroit jusques à ce qu'elle eust prinse ladicte ville. Et dit il qui parle que à celle heure, quelque chose qu'elle dist, elle n'avoit pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes et le scet il certainement et plusieurs autres. Pour laquelle cause luy dist de rechief qu'elle s'en allast d'ilec et se retirast comme les autres faisoient. Et donc luy deist qu'il luy feist porter des fagoz et cloies pour faire un pont sur les fossés de ladicte ville, affin qu'ils y puissent mieux approucher. Et en luy disant ces paroles s'escria à haute voix et dist : « Aux fagoz et aux cloies tout le monde affin de faire le pont! » Lequel, incontinent après, fut fait et dressé. De laquelle chose iceluy déposant fut tout esmerveillé; car incontinant ladicte ville fut prinse d'assault sans y trouver pour lors trop grand résistance[1].

Il est probable qu'elle n'avait point alors de vision et se fiait uniquement à son courage, à l'entraînement qu'elle savait communiquer aux siens. Comme dit M. Lang, p. 217 : « Si elle avait la vision d'une légion d'anges, elle avait aussi la pleine conscience de la nature de son milieu actuel et de ce fait que les anges ne sont pas des sapeurs et des mineurs ». Telle était sa manière. Elle réussissait souvent, comme aux Tournelles et à Saint-Pierre le Moustier; mais naturellement aussi parfois elle échouait, comme devant Paris et à La Charité.

M. Lang tient surtout à montrer que Jeanne était vraiment un *chef*, qu'elle était considérée comme un commandant d'armée. Il n'est pas douteux qu'au moment de ses triomphes, des pièces officielles la désignent au premier rang des capitaines. Mais, en réalité, lorsqu'il s'agissait de décider les opérations et la manière de les conduire, elle n'avait pas beaucoup d'influence en général. Elle n'était point toujours admise au conseil, et c'était le plus souvent la volonté des nobles, des gens de guerre, non la sienne, qui l'emportait. Dès le début, lorsqu'elle voulait marcher sur Orléans par la Beauce, on l'y mena par la Sologne. Le 5 mai, à Orléans, elle n'était point instruite de la fausse attaque qu'on avait décidée (p. 126). Devant Troyes, ce fut seulement sur la demande d'un des membres qu'elle fut appelée au conseil (p. 178); il est vrai que c'était alors le conseil du roi qui délibérait. Elle déclare (*Procès*, t. I, p. 199) qu'elle ne voulait point attaquer La Charité mais alors aller en France, « mais

p. 229), déclarant que jamais elle ne lui inspira de désirs charnels, ajoute : « Ne nul autre quelconque de ses genz et *escuiers*. »

1. *Procès*, t. III, p. 218.

les gens d'armes luy dirent que c'estoit mieux d'aller devant La Charité premièrement. » Pour l'attaque de Paris, elle dit positivement que, sur le conseil de ses Voix, elle voulait rester à Saint-Denis et que ce sont les nobles qui l'amenèrent devant Paris. Dans ce passage, elle déclare aussi que c'est elle alors qui fit faire l'attaque et qu'elle l'eût poussée à bout si elle n'eût été blessée[1]. Il est vrai que dans un autre passage, sur lequel s'appuie principalement M. Lang (p. 202, App. B, p. 312), la Pucelle attribue aux nobles *l'escarmouche* et insinue que peut-être ils voulaient seulement faire une démonstration[2].

La seule grande opération que Jeanne fit décider fut la campagne du sacre, la marche sur Reims. M. Lang d'ailleurs, comme M. Anatole France, estime que militairement ce fut une faute et qu'il fallait, après la victoire de Patay, marcher sur Paris (p. 167-168). Mais faire sacrer le roi à Reims était l'objet essentiel de sa mission, et M. Lang reconnaît toute l'importance qu'avait alors le sacre. J'ai montré ailleurs[3] quelles conséquences juridiques on y attachait encore. Le sentiment populaire, ou plutôt national, y voyait le gage du succès, et ce sentiment se traduit encore avec une vivacité singulière, cinquante-cinq ans après, dans le cahier des États généraux de 1484, lorsque ceux-ci demandent qu'on hâte le sacre de Charles VIII :

Mesmement que, durant le temps que le roi Charles VII ne fut sacré et couronné, plusieurs inconvénients advinrent au royaume et à la chose publique; car la plupart des subjects, devant sondict sacre, ne lui vouloient obéir, et les ennemis invadoient le royaume et ne couroit aucune justice fors pillerie et oppression. Et sitost qu'il fut couronné ne cessa d'en prospérer et d'avoir victoire sur ses ennemis[4].

1. *Procès*, t. I, p. 57 : « Ulterius dicta Johanna confessa fuit quod vox dixit ei quod remaneret apud villam Sancti Dionysii in Francia; ipsaque Johanna ibi remanere volebat, sed contra ipsius voluntatem domini duxerunt eam. Si tamen non fuisset læsa, non recessisset; et fuit læsa in fossatis Parisiensibus, cum de dicta villa Sancti Dionysii illuc perexisset; sed in quinque diebus sanata extitit. Ulterius confessa fuit quod *fecit facere unam invasionem*, gallice *escarmousche*, coram villa Parisiensi. »

2. *Procès*, t. I, p. 146 : « Interrogata utrum quando ivit ad villam Parisiensem, ipsa habuerit per revelationes suarum vocum de eundo illuc : respondit quod non, sed ivit ad requestam nobilium, qui volebant facere unam invasionem, gallice *escarmouche*, vel unam valentiam armorum; sed bene habebat intentionem eundi ultra et transeundi fossata ville Parisiensis. »

3. Dans mon étude : *Jeanne d'Arc et son nouvel historien*, p. 33, note 2, du tirage à part.

4. Mayer, *les États généraux et autres assemblées nationales*, t. IX, p. 315.

Jeanne, aux yeux de M. Lang, n'était pas seulement un capitaine de génie, mais à tous égards une femme supérieure et accomplie :

Elle résolut le problème; elle prit les manières; elle affronta la pluie de flèches et de boulets; elle tint tête aux docteurs et aux clercs; elle animait les soldats à la façon de Napoléon; elle parlait et agissait comme un capitaine, comme un clerc, comme une *grande dame de par le monde* (du monde?), suivant que le voulait l'exigence du moment (p. 6).

Que Jeanne ait su parler aux plus grands personnages, à son roi tout le premier, cela est certain, mais n'est pas fort étonnant : la paysanne, lorsqu'elle n'a aucune crainte, aucune appréhension (et comment une inspirée en aurait-elle?), peut, sans être déplacée, converser avec des personnes d'une grande instruction et d'une éducation supérieure. En effet, elle parle simplement et franchement et chacun sait qu'il y a une sorte d'étiquette rustique. Beaucoup de religieuses, sorties des rangs du peuple et à peine dégrossies par le noviciat, ont une dignité et une simplicité aisées et souvent leur esprit naturel les sert à merveille.

Jeanne était aussi de bon conseil. Elle avait le bon sens incisif des villageois, comme lorsqu'elle disait que la paix ne pouvait se faire avec le duc de Bourgogne qu'à la pointe de la lance. Mais M. Lang exagère lorsqu'il dit et répète qu'après les premières victoires et le sacre tout fut perdu lorsque l'influence des « politiciens » l'emporta sur la sienne (voyez notamment p. 23, 184, 187, 261). Il n'a pas assez de mépris pour Charles VII, qu'il appelle (p. 214) « le roi fainéant », qui négocie avec le duc de Bourgogne et se fait duper par celui-ci, qui, en avril 1430, différait encore (p. 232) « avec l'idée d'un congrès des puissances à Auxerre pour arranger la paix générale ». Pourtant cette politique de *cunctator* produisit des résultats : Paris n'était pas pris, mais il devenait intenable peu à peu pour la population et finalement le duc de Bourgogne abandonna le parti des Anglais. Ce que M. Lang flétrit avec autant de raison que de passion, c'est l'abandon dont Charles et ses conseillers se rendirent coupables envers la Pucelle, après sa capture, ne cherchant à la délivrer ni par les armes ni au moyen d'une rançon. Il y a en particulier une lettre (p. 244) adressée alors par l'archevêque de Reims aux bourgeois de cette ville, lettre dont l'original est aujourd'hui perdu, mais dont une analyse a été conservée, dans laquelle il paraît dire qu'elle n'a eu que ce qu'elle méritait par son infatuation et annonce qu'elle est déjà remplacée par le berger de Mende, dont la carrière devait être

si courte, si peu brillante, mais également fatale[1]. Cependant, M. Lang (p. 212) ne croit pas à une conspiration contre Jeanne dans l'entourage du roi.

III.

Quant aux voix et aux visions, M. Andrew Lang n'a point une doctrine parfaitement une et consistante.

Il semble qu'il commence par plaider en quelque sorte en faveur de Jeanne les circonstances atténuantes. Parlant (p. 8) et d'elle et des autres hallucinées de son temps que rapprochent d'elle MM. Vallet de Viriville et Anatole France, il dit :

Le point commun à toutes est qu'elles voyaient et entendaient ou affectaient de voir et d'entendre des visions et des voix. Mais ce point a plutôt le caractère d'un accident que d'une *differentia*. Shelley, Socrate, Mahomet, Pascal et Cromwell étaient visionnaires d'habitude; mais essentiellement ils étaient des hommes de génie en poésie, philosophie, art de la guerre, religion et ainsi de suite. De la même manière, Jeanne appartient essentiellement et supérieurement au groupe du génie, tandis que les autres fausses Pucelles et rêveurs insipides ne lui appartiennent pas.

Mais son point principal, c'est qu'il faut s'en tenir aux faits démontrés par des témoignages précis et ne pas les rejeter parce que la science actuelle ne peut pas les expliquer :

Dire que cette histoire de Jeanne d'Arc est une histoire religieuse, exactement comme celle de Colette de Corbie[2], est une erreur de critique. Nous avons dans le cas de Jeanne, et nous n'avons pas dans le cas de sainte Colette, un énorme corps de matériaux historiques, presque exempts « d'hagiographie », entièrement exempts de miracles, à moins qu'on ne tienne pour des miracles quelques cas de prémonition et de clairvoyance. Nous voyons dans Jeanne le guerrier et le politique, non l'extatique et le thaumaturge. Elle se défendait de faire des miracles et lorsqu'elle était en liberté et lorsqu'elle fut en prison. Si, à l'occasion, elle montra des facultés telles que « la seconde vue et la télépathie », on a

1. *Procès*, t. V, p. 168 : « Il donne advis de la prise de Jeanne la Pucelle devant Compiègne, et, comme elle ne vouloit croire conseil, ains faisoit tout à son plasir; qu'il estoit venu vers le roy un jeune pastour, gardeur de brebys des montaignes du Gévaudan, de l'evesché de Mende, lequel disoit ne plus ne moins que avoit faict Jehanne la Pucelle et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avec les gens du roy et que sans faulte les Anglois et Bourguignons seroient desconfis. »

2. Anatole France, t. I, p. LXXX.

attribué de semblables pouvoirs à Thackeray, à Nelson et à Catherine de Médicis. Rejeter les témoignages nombreux donnés sous la foi du serment[1], parce que cela contredit l'idée que se fait un critique de ce qui est probable ou possible, n'est pas la méthode de l'histoire ni celle qui sera adoptée dans ce livre. Encore moins rejetterai-je le témoignage de Jeanne elle-même sur aucun point pour donner une théorie fantaisiste venant de moi sur ce qui arriva réellement. S'il est dans sa carrière des incidents que la science jusqu'ici ne peut expliquer, je ne les regarderai pas pour cela comme faux. La science sera peut-être capable de les expliquer quelque jour; à présent, elle n'est pas omnisciente. La triste vérité est que l'historien a bien plus de chances d'être lu s'il donne libre carrière à sa fantaisie... (p. 14).

... Pour renfermer la question dans une coquille de noix, comme dit Morgan, il est plus vraisemblable que P. a vu un fantôme qu'il ne l'est que *Q. sait* qu'il ne peut pas en avoir vu un (p. 155).

Ce sont là des sophismes auxquels nous sommes habitués de la part de ceux qui défendent le miracle. Mais là M. Lang croit sans doute pouvoir éviter le reproche qu'on lui a fait, même en Angleterre, « de s'attacher à une Jeanne surnaturelle ou tout au moins de l'entourer d'un nuage de mystère... et de ne perdre aucune occasion de donner une explication surnaturelle des diverses crises de la carrière de la Pucelle »[2]. En effet, il n'admet point de miracles. Jeanne n'en a jamais fait et ses actes mystérieux s'expliquent par des lois naturelles encore mal dégagées. Je reviendrai plus loin sur ce dernier point. Mais M. Lang ne s'en tient pas là. En effet, dans un passage où il semble révéler toute sa pensée, il déclare qu'en un cas Jeanne n'a pas compris ce que lui disaient ses voix, a mal interprété leurs paroles; c'est donc que ces voix avaient une existence réelle en dehors d'elle. Il s'agit de la défaillance de Jeanne, reniant ses voix le matin du jour où elle mourut, d'après l'*enquête posthume*, p. 303 :

Je confesse qu'à mon avis, elle avait mal compris les paroles des voix : « Supporte patiemment ton affliction, d'ici tu iras dans le royaume du Paradis. » Son *moi* normal n'était pas toujours à la hauteur de ses mystérieux avertissements. Pour un moment, ce *moi* normal ne comprenant pas et cruellement désappointée de ne pas être délivrée, elle fut ébranlée, — dans quelle mesure? le témoignage de Courcelles le laisse incertain. Il ne pouvait pas dire que Jeanne avait con-

1. M. Lang parle souvent de la force des témoignages et des preuves produites dans l'histoire de Jeanne : si on les traitait cependant d'après les règles de l'*evidence* anglaise, combien en resterait-il debout?

2. M. Winiford Stephens, *On Joan of Arc, M. Anatole France and M. Andrew Lang*, *loc. cit.*, p. 332, 334.

fessé que ses voix étaient mauvaises (*evil*); et la noblesse de sa nature brille d'un vif éclat lorsque, dans le moment où sa foi est ébranlée, elle met toute sa confiance dans le divin Maître, dont elle était la loyale servante.

Rappelons aussi l'insistance avec laquelle M. Lang compare le premier reniement de Jeanne, lors de l'abjuration que ses voix lui avaient prédit, au reniement de saint Pierre (p. 291, 295).

Enfin, pour accroître, semble-t-il, le merveilleux, l'auteur prend à son compte les songes du père de Jeanne, dans lesquels il la voyait partant avec les hommes d'armes, et, ajoutant au texte du procès, il les place hardiment deux ans avant qu'elle eût fait connaître sa mission :

De Jacques d'Arc, nous ne savons guère plus que ceci : que, plus tard, il fut naturellement opposé à l'étrange aventure de sa fille, et, *deux ans avant qu'elle déclarât sa mission*, il rêvait avec horreur qu'il voyait Jeanne s'en allant avec des hommes d'armes (p. 27).

Le texte latin du *Procès* porte (t. I, p. 132) : « *Interrogata utrum istæ* cogitationes *aut somnia accidebant patri postquam habuit istas visiones suas : respondit quod sic* plus quam per duos annos postquam habuit voces. » M. Lang plaçant en 1425 les premières manifestations des voix, en ajoutant deux ans, cela donnerait en effet la date de 1427. Mais le texte français, la minute, est autrement conçu : « Interroguée se ces pensées ou songes avenoient à son père puis qu'elle eust ces visions : respond que ouil, *plus de deux ans puis qu'elle oust ses premières voix.* » Cela signifie que cette obsession de son père commença plus de deux ans après qu'elle entendit les voix pour la première fois, mais elle ne dit point quand elle cessa. Dans sa réponse immédiatement précédente sur le même sujet, elle avait dit qu'à cette occasion « en avoient grand cure ses père et mère de la bien garder et la tenoient en grant subjection ». Or, quelle que fût la superstition des parents, cela paraît insuffisant pour motiver une surveillance aussi étroite. Les songes reproduisent souvent des scènes dont le dormeur est préoccupé durant la veille, et sans doute quand Jacques d'Arc rêvait ainsi, quelque chose avait déjà percé des propres obsessions de sa fille.

M. Lang veut si bien que la mission de Jeanne lui ait été inspirée seulement et directement par ses voix, sans qu'une autre influence y ait contribué, qu'il cherche à annihiler cette idée, si répandue, d'après laquelle le spectacle des tueries et des pillages, si fréquents entre les deux partis, dans les marches de sa région, lui aurait fait

concevoir à sa grande âme une profonde pitié pour les malheurs du royaume et l'ardent désir d'y mettre fin. Pour cela, il rappelle cet état de guerre et de rapine presque continuel qui régna jadis dans le *Border*, aux frontières d'Écosse et d'Angleterre, et qu'il connaît si bien. Il montre que les habitants s'étaient à peu près habitués à une condition qui leur paraissait inévitable et presque normale :

Nous lisons un compte-courant exactement tenu des meurtres et des représailles, des pillages et des rescousses dans le *Border paper* du règne de la reine Élisabeth. Toutes ces choses rentraient dans la besogne de chaque jour; personne n'en faisait de grands gémissements; aucune jeune fille du *Border* ne prit sur elle de sauver son pays (p. 50).

L'auteur s'est d'ailleurs efforcé avec beaucoup de soin, non seulement de préciser, mais même de dater exactement les divers faits qui se rapportent à la mission de Jeanne, depuis son départ pour Vaucouleurs jusqu'à son départ pour Chinon. Mais les documents sont de telle nature qu'ils ne permettent guère une pareille précision.

Cette conception de M. Lang étonne d'autant plus chez lui qu'il parle très librement des choses religieuses. Ainsi, on lit dans son livre, p. 110 :

L'image de la « Vierge noire » du Puy était regardée comme la plus vieille qui eût été faite en France, et Charles VII en informait ses sujets, de même que l'église était la plus vieille qui eût été dédiée à Notre-Dame. Cela ne concordait point avec la tradition d'après laquelle l'image avait été faite en bois de sycomore par le prophète Jérémie et apportée d'Égypte par saint Louis. Si cette légende était partiellement vraie, nous pouvons supposer que le roi, parti pour la croisade, avait ramassé en Égypte une image d'Isis et de l'enfant Osiris, d'autant plus que l'objet était appelé au Puy la « Vierge noire ».

Et, p. 181, parlant de la veille du sacre :

Pendant toute la nuit, les prêtres et le peuple étaient fort affairés pour préparer le couronnement. La *sainte ampoule* contenant l'huile sacrée de saint Remy était nettoyée et, nous pouvons le présumer, remplie à nouveau.

P. 198, il plaisante sur les deux têtes de saint Denys :

Le 26 août, ils atteignirent Saint-Denis, la cité du saint patron de la France, dont le nom était le cri de guerre de France, dont la cathédrale était le lieu de sépulture de ses rois et contenait l'une des deux têtes du martyr. L'une et l'autre devaient être regardées avec dévo-

tion; ni l'une ni l'autre n'étaient tenues pour être nécessairement plus authentiques. Cela rappelle les collets de dentelle divers dont chacun est considéré par son propriétaire comme étant celui que portait Charles Ier lors de son exécution.

Ce n'est pas seulement le culte catholique dont il parle ainsi; il ne ménage pas les protestants, à l'occasion de la lettre de la Pucelle aux Hussites, que d'ailleurs il ne croit pas être d'elle :

Le 23 mars, Pasquerel, le confesseur de la Pucelle, écrivit et signa une lettre, se présentant comme étant de Jeanne, aux Bohémiens hussites. Elle apprend qu'ils abattent les statues des saints et ruinent les églises. S'ils ne l'avaient pas fait, ils etaient indignes du nom de réformateurs. Les huguenots devaient plus tard détruire la cathédrale d'Orleans, la statue de la Pucelle sur le pont et même la modeste tombe de Jacques Boucher, sur laquelle était rappelée l'hospitalité qu'il avait donnée à Jeanne durant le grand siège. — Pasquerel lui fait dire aux hussites : « Je vous aurais rendu visite avec un bras vengeur (*style Pasquerel*) si la guerre contre les Anglais ne m'avait retenue... Peut-être laisserai-je là les Anglais pour me tourner contre vous. » Elle n'aurait jamais laissé là les Anglais (p. 224).

D'ailleurs, l'explication finale que donne M. Lang des visions et des paroles prophétiques de Jeanne d'Arc n'est point, à proprement parler, religieuse. Elle est empruntée aux doctrines sur la télépathie, fort répandues en Angleterre, et peut-être même au spiritisme. Après nous avoir averti qu'il a supprimé tout un chapitre consacré à cette question, voici ce qu'il dit (App. D, p. 329) :

Les visions et les voix étaient (en langage moderne) des « automatismes », des expressions par lesquelles lui étaient rendus manifestes les avertissements de sa pensée inconsciente... Mais qu'entendons-nous par « pensée inconsciente »? La réponse à cette question me parait pour le présent dépasser le pouvoir de la science psychologique. Nous pouvons, si c'est notre choix, étudier le traité de M. F. W. H. Myers, *Human Personality*, et tirer ce que nous pourrons de sa théorie du *moi subliminal* (*Subliminal Self*). D'après Myers, c'est, sous quelques-uns de ses aspects, un esprit entièrement conscient, affranchi des conditions de l'espace et du temps; et avec ce *moi* l'agent humain est occasionnellement en contact plus ou moins imparfait. Les résultats, entre autres, sont des moments de « télépathie », de « précognition » et de « clairvoyance ». — M. Myers produit une masse enorme de témoignages modernes pour prouver que de telles facultés rentrent dans le pouvoir de la nature humaine et présente une théorie de leur origine dans le *Subliminal Self*. Dans son premier volume, M. Myers considère les avertissements de Jeanne comme naissant, sans aucune assistance,

de son *Subliminal Self*. Dans son second volume, il la classe parmi les extatiques, et sa définition de l'extase admet l'intervention d'esprits du dehors. Ici, il se rencontre avec le chanoine Durand dans son gros volume, *les Voix et les visions de Jeanne d'Arc*. Malheureusement, M. Myers est mort avant d'avoir pu donner la revision finale de son *Human Personality*, et les détails de l'histoire de la Pucelle ne lui étaient pas familiers. — Je laisse là le sujet, non qu'en lui-même il manque d'intérêt, mais parce qu'il est impossible de le discuter dans un traité historique. Ma façon de voir est assez claire. J'incline à penser que, dans un sens difficile à définir, Jeanne était « inspirée », et je suis convaincu que c'était une personne du génie le plus élevé, du plus noble caractère.

Mais, dans ces hésitations de sa pensée, il est un point que M. Lang tient à bien constater, c'est que Jeanne, pendant ses visions, conservait l'usage de ses sens et de son intelligence :

Il ne faut pas oublier que, pendant des années, les monitions qu'elle recevait de ses voix lui paraissaient à elle-même durant les visions aussi extravagantes (*wild*) qu'elles auraient paru aux plus sceptiques de ses voisins. Elle conservait, dit-elle, son bon sens normal, même en présence de ses saints, ce en quoi nous devons reconnaître une condition anormale. Ce fait la différencie des sujets véritablement extatiques qui sont totalement enveloppés dans leurs visions. Jeanne ne peut être appelée *extatique* que par des critiques qui ignorent le sens technique du mot « extase ». Dans l'extase, la pensée et la conscience de soi-même disparaissent, dans l'extase le voyant ne se distingue plus lui-même de ce qu'il voit (p. 46).

Mais Bernadette Soubirous, que M. Lang rapproche justement de Jeanne (p. 317) lorsqu'en extase elle voyait la Vierge dans la grotte, pouvait dire ce qu'elle voyait, parler à ceux qui l'entouraient (aux magistrats par exemple, qui, eux, ne voyaient rien). L'auteur rapproche aussi à diverses reprises (p. 32, 325) sainte Thérèse de Jeanne d'Arc. Mais sainte Thérèse, instruite et subtile, analysait ses impressions et a toujours dit que, dans ses visions, jamais elle n'a vu ni entendu le Christ par l'ouïe et la vue corporelles[1]. Ce qui peut étonner chez M. Lang, c'est ce dernier rapprochement, p. 329 :

Toute personne qu'intéresse cet obscur problème peut étudier un cas moderne, celui d'Hélène Smith, tel qu'il a été observé par le pro-

1. *La vita de la santa Madre Teresa de Jesus* (*Obras de San Teresa*, Barcelona, 1851), cap. xxv, p. 304 : « Sono palabras muy formadas ma con los oidos corporales no se oyen, sino entendese mas claro qua si se oyessen; y dejarlo de entender, aunque mucho se resista, es por demas. » — Cap. xxvii,

fesseur Flournoy de Genève dans son livre *Des Indes à la planète Mars*. Hélène ne voyait pas de saints, mais un « contrôle » imaginaire nommé Léopold, qui lui donnait des avis habituellement bons, quoique transmis d'une manière excentrique. Elle croyait à l'existence objective de Léopold. Elle présentait de la « dissociation », — était plus ou moins distraite et inconsciente de son milieu actuel, — lorsque Léopold apparaissait, différant en ce point de Jeanne d'Arc. Ces phénomènes se produisirent à la suite d'extases dans lesquelles elle tomba à une séance de *spiritisme*, à laquelle n'assista point Jeanne.

M. Lang croit pouvoir attribuer à la Pucelle trois faits précis de seconde vue, (p. 329; il se fonde sur l'autorité de Quicherat :

Quicherat[1], un libre penseur, a relevé trois exemples de ces facultés dans Jeanne : la connaissance du secret du roi; la connaissance de la blessure non mortelle que lui ferait la flèche à Orléans; sa découverte de l'épée enterrée à Fierbois. Ces « faits », dit-il, « reposent sur des preuves si solides que nous ne pouvons les rejeter sans rejeter les fondements mêmes de l'histoire. »

Il est permis de se demander néanmoins si ces conclusions s'imposent à la critique. La blessure prédite ne nous impressionne pas beaucoup. Les gens qui s'exposent à une grêle de flèches ou de balles ont souvent, un jour de bataille, une sorte de pressentiment qu'ils seront blessés et qu'ils en réchapperont et l'annoncent à leur entourage. Celui-ci le remarque lorsque le pressentiment correspond aux faits; dans le cas contraire, personne n'en garde le souvenir. Jeanne n'avait-elle pas annoncé à Guy de Laval (p. 150-151) qu'elle lui ferait boire du vin à Paris? Quant au fait fort douteux (p. 78-79) que le jour même de la bataille de Rouvray Jeanne aurait annoncé à Baudricourt que ce jour-là même le roi subissait un désastre, le fait, fût-il établi, ne prouverait rien, car à ce moment-là on pouvait chaque jour s'attendre à un désastre; pour en conclure à la seconde vue, il faudrait des détails plus précis.

Le *Secret du roi*, le vrai secret qu'elle lui révéla, selon Quicherat et M. Lang, serait un vœu qu'il aurait fait en secret pour être éclairci sur un point douteux et essentiel, à savoir s'il était le fils légitime de Charles VI (p. 82-99). La révélation que Jeanne fit au roi de ce secret serait le signe qu'elle lui aurait donné de sa mission. L'hypo-

p. 330 : « Luego fui a mi confessor harto fatigada a decirselo. Preguntome que en que forma le veia? Yo le dise que no le veia. Dijome que como sabia que era el Cristo? Lo li dije que nosabia como, mas que non podio dejar de entender que estaba cabe mi, y le veia claro y sentia. »

1. *Aperçus nouveaux*, p. 61-66.

thèse, il est vrai, ne repose que sur une série de présomptions, dont chacune est insuffisante pour la démontrer et dont la dernière, la plus concluante, repose sur un document de 1515. Mais la chose en soi est fort possible. Les préoccupations du roi et celle de la simple fille, qui lui fut si attachée, ont pu se porter sur le même point capital et se rencontrer. Mais qu'en résulterait-il? Pour les illuminés de ce genre qui vont trouver un roi avec la mission de le sauver, c'est en quelque sorte la loi du genre qu'ils lui révèlent un secret connu de lui seul. C'est un trait que M. Anatole France a relevé dans les deux cas modernes qu'il a étudiés, celui du maréchal de Salon[1] et celui de Martin de Gaillardon[2].

Quant à l'épée de Fierbois, nous n'en savons que ce que Jeanne en a dit (*Procès*, t. I, p. 76) :

Elle dit aussi que, quand elle était à Tours ou à Chinon, elle envoya chercher une épée qui se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel, et aussitôt elle fut trouvée toute rouillée. — Interrogée comment elle savait que cette épée était là, elle a répondu que cette épée était dans la terre toute rouillée et que sur elle il y avait cinq croix et elle savait par ses voix qu'elle était là et jamais elle n'avait vu l'homme qui alla chercher la susdite épée. Et elle écrivit aux ecclésiastiques de ce lieu qu'il leur plût qu'elle eût ladite épée, et ils la lui envoyèrent. Et elle n'était pas profondément en terre, derrière l'autel, à ce qu'il lui semble; cependant, elle ne sait pas au juste si elle était devant ou derrière l'autel; mais elle estime qu'elle écrivit alors que ladite épée était derrière l'autel. Elle dit aussi qu'aussitôt après que ladite épée eut été trouvée, les ecclésiastiques de ce lieu la frottèrent et sur-le-champ la rouille tomba sans effort, et ce fut un marchand d'armes de Tours qui alla chercher l'épée.

On le voit, la chose n'a pas laissé une impression très précise dans l'esprit de Jeanne; elle ne sait si elle-même se trouvait alors à Tours ou à Chinon, si l'épée était devant ou derrière l'autel. Mais, outre que ce fut un armurier de Tours qui fit la recherche, nous

1. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 469 : « François Michel donna un signe au roi (Louis XIV), conformément à la promesse qu'il en avait faite. Il lui rappela une rencontre extraordinaire que le fils d'Anne d'Autriche se croyait seul à connaître. On en recueillit, dit-on, l'aveu sur la bouche de Louis XIV, qui, pourtant, gardait sur toute cette affaire un secret profond. Saint-Simon, attentif à recueillir tous les bruits des petits cabinets, crut savoir qu'il s'agissait d'un fantôme qui, plus de vingt ans auparavant, avait apparu à Louis XIV dans la forêt de Saint-Germain.

2. *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 477 : « Puis il (Louis XVIII) fit signe au ministre de se retirer. Martin répéta alors tout ce que l'archange lui avait révélé; puis, à l'en croire, il découvrit à Louis XVIII plusieurs circonstances

savons que cette église était remplie d'*ex-voto*, parmi lesquels beaucoup d'armes et d'armures. Il n'y a rien de merveilleux à ce qu'on y ait trouvé une épée, même enfouie en terre. Ce qui seulement sent quelque peu le miracle, c'est ce détail que la rouille tomba d'elle-même; mais la Pucelle n'y est pour rien. Mais comment l'idée de la possibilité d'une pareille trouvaille lui vint-elle (par l'intermédiaire de ses voix)? Elle lui vint sans doute de contes qu'elle connaissait, car c'est là un trait classique du *Folklore*. Voyez plutôt ce passage du conte des *Deux frères*, l'un des plus beaux parmi ceux qu'ont recueillis les frères Grimm[1] :

Au matin, le chasseur prit ses bêtes avec lui et monta sur la montagne du Dragon. Là s'élevait une petite église et sur l'autel étaient trois gobelets pleins et il y avait cette inscription : « Celui qui videra ces gobelets sera l'homme le plus fort de la terre et maniera l'épée qui est enterrée sous le seuil de la porte. » Le chasseur ne but pas, sortit et chercha l'épée dans la terre, mais il ne put la faire bouger de place. Puis il rentra, vida les gobelets, et alors il fut assez fort pour soulever l'épée et sa main la maniait aisément.

Jeanne, d'après le duc d'Alençon, aurait bien fait une prédiction qui la concernait et qui ne s'accomplit que trop bien (*Procès*, t. III, p. 99) : « Il entendit un jour ladite Jeanne dire au roi qu'elle, Jeanne, durerait un an et pas beaucoup plus et qu'ils songeassent à bien travailler pendant cette année. » Mais, si la chose est vraie, ce serait là simplement de la *clairvoyance* naturelle, une pénétration d'esprit bien profonde. Lorsque les prévisions sont tellement d'accord avec les faits postérieurs, on peut toujours se demander si elles n'ont pas été formulées après les faits accomplis.

M. Lang a étudié le procès de condamnation de Jeanne avec le plus grand soin. Cependant, je n'insisterai pas sur les chapitres qui lui sont consacrés; j'ai parlé ailleurs assez longuement de ces procédures[2] et très souvent j'ai le plaisir de me trouver d'accord avec M. Lang. Comme on l'a vu, il se sert de l'*enquête posthume*, qu'il considère en somme comme sincère, quoique exagérée. Il croit aussi que Jeanne eut une double défaillance, au moment de l'abjuration d'abord, puis le matin du jour qui devait être celui de sa mort.

secrètes des années d'exil et révéla des complots formés contre sa personne. Alors le roi, vivement ému, leva en pleurant les yeux et les mains vers le ciel et dit à Martin : « Martin, voilà des choses qui ne doivent être connues que de vous et de moi. »

1. *Kinder- und Hausmärchen*, p. 247.

2. Dans mon étude plus haut citée, *Jeanne d'Arc et son nouvel historien*.

Alors qu'il exalte Jeanne et flétrit les docteurs qui l'interrogent ou qui la jugent, on pourrait croire par certains passages que l'auteur, suivant les doctrines protestantes, admet dans Jeanne la foi directe, née de la conscience individuelle, et l'oppose au canon imposé d'autorité par l'Église catholique :

La chevalerie à son déclin, la « science céleste » égarée trouvèrent devant elles l'idéal vivant de la chevalerie et de la foi. Jeanne vint à eux jeune fille, presque enfant, belle, gaie, « avec une contenance joyeuse ». Les prêtres et les docteurs de ses ennemis lui offrirent le pain des larmes et l'eau d'affliction, tant, disaient-ils, était grande leur miséricorde; ils la dupèrent et lui donnèrent la mort par le feu (p. 2).

Saint Paul aurait-il répudié sa vision du chemin de Damas sur l'ordre de l'église de Jérusalem? Jeanne avait vu et entendu et ses mains avaient touché les corps de ses saints. Comment pouvait-elle honnêtement et honorablement les répudier, eux et leurs droits et religieux messages? Il était moralement impossible qu'elle le fît avec honnêteté et honneur à la voix d'Estivet Cauchon et consors, traîtres à leur roi (p. 273).

Mais telle n'est point l'idée de M. Lang, p. 281 : « Il n'y a aucune base pour soutenir l'opinion protestante que Jeanne était une croyante prématurée à « la libre pensée » et à la liberté de l'opinion individuelle. Elle était aussi bonne catholique qu'un homme ou une femme pouvait l'être en matière de foi; elle fut seulement forcée par injustice de maintenir sa liberté d'opinion en matière de fait, d'expérience personnelle, et des clercs aussi instruits que ceux de Rouen maintiennent que cette attitude était parfaitement orthodoxe. » Il juge au contraire Jeanne au point de vue de l'Église catholique, lorsqu'elle refusait de se soumettre au jugement de l'Église. Il estime (p. 271, 278) qu'elle comprenait très bien la distinction de l'Église militante et de l'Église triomphante, mais qu'elle avait le droit de ne point soumettre à cette dernière les perceptions de sa conscience, pour elle d'une évidence invincible. Il invoque en ce sens le jugement postérieur de l'Église :

Cela semble un résultat fatal, car, si Jeanne à ce point ne pouvait en considération d'aucun mortel abjurer honnêtement et honorablement ce qu'elle savait être vrai, alors d'autres personnes, avec des convictions également fortes, avaient un droit également bon de suivre des inspirations entièrement différentes de celles de la Pucelle. Cela peut paraître ainsi au lecteur ordinaire. Mais il n'en a pas paru ainsi à son Église, qui l'a proclamée « vénérable », et sûrement son Église devait savoir. Il n'y a pas de Cour d'appel supérieure dans les affaires de l'Eglise (p. 273).

L'Église catholique a fait depuis un pas de plus; elle a définitivement beatifié Jeanne, et le décret de béatification, dûment confirmé par le pape, a été solennellement publié le 18 avril 1909. L'Église a pu, sans se contredire dans ses doctrines, mettre la Pucelle au nombre des saints, malgré l'attitude qu'elle avait prise devant les juges ecclésiastiques de Rouen. Innocent III n'avait-il pas proclamé jadis : *quidquid fit contra conscientiam ædificat ad gehennam... cum ipsa contra Deum non debeat in hoc judici obedire sed potius excommunicationem humiliter sustinere?* Il est vrai qu'il s'agissait d'une tout autre matière[1].

IV.

Jusqu'ici, j'ai examiné surtout les thèses de M. Lang; les observations qui suivent portent directement sur sa critique des textes.

M. Lang me paraît donner une trop grande importance et une trop grande confiance à la lettre de Perceval de Boulainvilliers (*Procès*, t. V, p. 115). Bien qu'elle ait été écrite le 21 juin 1429 par un homme qui avait vu la Pucelle, elle sue la légende. C'est, pour tout ce qu'il n'a pas vu par lui-même, en particulier pour la vie de Jeanne à Domrémy, la légende déjà faite et épanouie, avec un accent hagiographique très prononcé, et sûrement il ne tenait pas ces récits de Jeanne, car, sur un point notable, il est en contradiction avec le témoignage de celle-ci. M. Lang emprunte à ce document deux traits.

C'est d'abord l'histoire de la naissance de Jeanne (*Procès*, t. V, p. 116) :

> La nuit des Épiphanies du Seigneur, pendant laquelle les gens se rappellent avec plus de joie les actes du Seigneur, elle entre dans la lumière des mortels, et (ô prodige!) tous les paysans de ce lieu sont pris d'une joie incroyable et, ignorant la naissance de la Pucelle, ils courent çà et là, cherchant ce qui aurait pu être arrivé de nouveau. Beaucoup de cœurs avaient senti de concert une joie nouvelle. Que dirai-je de plus? Les coqs, comme hérauts de cette nouvelle allégresse, font entendre contre la coutume des chants inusités et, battant des ailes pendant près de deux heures, paraissent pronostiquer l'arrivée d'une chose nouvelle.

C'est la légende à fleur de peau, et cependant M. Lang veut en sauver une bonne part :

> Il n'y a pas de raison pour que tout cela ne soit pas arrivé. Les faits

1. C. 13 X, *de rest. spol.*, II, 13. C'est là un époux, qui croit que son conjoint est son parent au degré prohibé et dont le juge ecclésiastique, selon les règles du droit canonique, restitue cependant la possession à ce conjoint.

ne sont pas miraculeux, mais hautement probables; l'interprétation des faits comme miraculeux fut faite *après coup;* après que Jeanne fut connue comme la jeune fille qui avait promis de sauver la France. Nous savons que la *Twelfth Night* (c'est le nom populaire de l'Épiphanie en anglais) était une fête joyeuse, bruyante, avec son roi et sa reine de la fève. Les villageois, à leur façon, étaient aussi joyeux et bruyants, couraient fort animés et *réveillaient la volaille* (p. 24).

Après avoir cité un passage d'*Hamlet* (acte I, sc. 1) rappelant la tradition d'après laquelle les coqs chantaient pendant toute cette nuit-là, où l'on célébrait jadis la naissance du Christ, il conclut, p. 29 : « L'histoire rapportée par Boulainvilliers revient à ceci : Jeanne d'Arc est née la *Twelfth Nigth*, 6 janvier, et les cris des coqs furent l'accompagnement *ordinaire* de la fête. » Outre que c'est le contraire de ce que dit Boulainvilliers, pourquoi vouloir conserver un détail qui n'appartient qu'à la légende ou au *Folklore?*

Le second trait que M. Lang emprunte à la lettre de Boulainvilliers en lui accordant une grande autorité, puisqu'il le met à côté du propre témoignage de Jeanne sans décider entre les deux, se rapporte à la première voix qu'elle entendit. On sait comment celle-ci a raconté la chose (*Procès*, t. I, p. 52) :

Et la première fois elle eut une grande frayeur. Et cette voix vint environ l'heure de midi, en été, dans le jardin de son père; et ladite Jeanne avait jeûné le jour précédent; et elle entendit la voix à sa droite, vers l'église.

Rien de plus simple et de plus précis à la fois, c'est l'accent même de la vérité. Mais Boulainvilliers a une autre version moins simple et enjolivée (*Procès*, t. V, p. 117). Il rattache le fait à un triomphe rustique de Jeanne. Gardant ses brebis dans les prés avec d'autres fillettes, l'une d'elles aurait proposé de disputer le prix de la course, « un bouquet de fleurs ou quelque chose de semblable ». Jeanne aurait gagné, courant avec une incroyable vitesse, si bien qu'une de ses compagnes aurait dit : « Mais, Jeanne, tu voles. » Revenant victorieuse et lasse, « elle trouva tout à coup à ses côtés un jeune homme qui s'adressa à elle en ces termes : « Jeanne, reviens à la maison, car ta mère a dit qu'elle a besoin de toi. » Et, croyant que c'était son frère ou quelque enfant des voisins, elle se dépêche de revenir à la maison. Sa mère vient au-devant d'elle, demande pourquoi elle revient et a abandonné ses brebis et la gronde. L'innocente Pucelle lui répond : « Ne m'as-tu pas demandée? » — « Non », dit la mère. » — Alors, croyant que le garçon s'est moqué d'elle et voulant revenir près de ses compagnes, tout à coup un nuage resplendissant se

présente à ses yeux et du nuage sort une voix qui lui parle. Et la voix du premier coup lui dit qu'il lui faut changer de vie et aller sauver la France et le roi, tandis que, d'après les témoignages de Jeanne, ce n'est qu'au bout d'un certain temps que les voix lui parlèrent de sa mission. Combien il y a de complications, d'ornements et de détails inutiles! L'espèce de *niche* que joue à Jeanne le jeune homme (évidemment un ange), sans doute pour la détourner de ses compagnes, est comme un raffinement, ainsi que le lien qui est établi entre la victoire de Jeanne à la course et la première apparition. C'est de la légende fleurie et même non populaire. Et cependant c'est cette version que M. Lang met la première et sur laquelle il insiste, p. 40, parce que, semble-t-il, elle est la première en date; la version de Jeanne vient seulement à la suite, p. 42, et l'auteur ne paraît pas s'y tenir.

Un autre exemple, qui me paraît topique, se rapporte au *signe* miraculeux qui aurait été envoyé au roi Charles VII, pour attester la mission divine de Jeanne, et qui tient une grande place dans le procès de condamnation. Ce serait une couronne qu'un ange lui aurait apportée à Chinon. La Pucelle, avec force détails extraordinairement précis, prit à son compte ce fait impossible (*Procès*, t. I, p. 75, 90 et suiv., 119 et suiv., 140 et suiv.). Mais comment y fut-elle amenée alors que, dans l'*enquête posthume*, elle reconnaît que c'était là simplement une façon de parler symbolique, qu'elle seule était l'ange et que la couronne était le sacre futur auquel elle promettait de conduire le roi (*Procès*, t. I, p. 479, 481, 484)? M. Lang croit que l'amorce se trouve dans les questions des juges qui l'interrogeaient sur une fable de cette nature, qui sans doute avait couru et dont ils avaient quelque connaissance. Jeanne aurait saisi cette branche qu'on lui tendait, afin d'éviter de révéler le véritable signe qu'elle avait donné au roi, le secret qu'elle lui avait dévoilé et dont la connaissance aurait comblé de joie ses ennemis, p. 314 et suiv. Jeanne n'aurait jamais vu la qu'un symbole, et la première idée lui en aurait été suggérée par une lettre antérieure de Gélu, évêque d'Embrun, qui déclarait qu'il fallait lui obéir comme à un messager et à *un ange de Dieu*, p. 147. Ce serait aussi pour cela qu'elle refusa de s'en rapporter sur ce point aux notables de son parti, p. 284 : « Elle n'y aurait consenti qu'à condition d'envoyer d'abord une lettre; il fallait qu'elle leur expliquât son allégorie naturellement. »

Mais cela ne cadre point avec les données du *Procès*. Il faut que Jeanne ait bien connu à l'avance l'histoire dont il s'agit pour l'avoir rapportée avec autant de détails, qu'elle pouvait difficilement inventer sur le champ; non point que je croie qu'elle fût l'auteur de la fable;

sur ce point, je suis du même avis que M. Lang; cela répugne à son caractère et à la nature de son esprit. Mais c'est en réalité elle-même qui l'introduisit dans la séance du 1er mars, alors qu'on lui parlait d'autre chose. Précédemment, on lui avait posé une question qui paraissait s'y référer; le 27 février, on lui avait demandé « s'il y avait quelque ange au-dessus de la tête de son roi lorsqu'elle le vit pour la première fois ». Mais elle avait répondu sans ambages : « Par la sainte Vierge, s'il y était, je ne le sais et je ne l'ai pas vu » (*Procès*, t. I, p. 75). En effet, les juges se trompaient. L'histoire de l'ange et de la couronne ne se plaçait pas, comme M. Lang paraît aussi le croire, p. 314, lors de la première entrevue de Jeanne avec le roi, mais plus tard, pendant le séjour à Chinon. Cela résulte clairement des détails qu'elle donna plus tard, en particulier lorsqu'elle dit qu'elle implorait de Dieu un signe pour faire cesser les interrogatoires auxquels la soumettaient les conseillers du roi.

Mais, le 1er mars, on la questionnait sur la couronne qui avait figuré au sacre :

Interrogée si le roi avait une couronne quand il était à Reims, elle a répondu qu'elle estime que son roi prit volontiers la couronne qu'il trouva à Reims; *mais une autre bien riche lui fut apportée derrière lui.* Et il fit cela pour hâter son fait à la requête de ceux de la ville de Reims, pour leur éviter la charge des hommes d'armes. *Et s'il eût attendu, il eût eu une couronne mille fois plus riche.* — Interrogée si elle a vu cette couronne qui est plus riche, a répondu : « Je ne puis vous le dire sans encourir de parjure. Et, quand même je ne l'aurais pas vue, j'ai entendu dire qu'elle est tellement *riche et opulente* » (*Procès*, t. I, p. 91).

Il n'y a pas de doute qu'elle parle là de la couronne qui est le *signe* apporté au roi. Elle a dit en effet auparavant (p. 90) qu'elle a promis par serment, qu'elle a promis spontanément à ses saintes de ne rien révéler en ce qui concerne le signe; de là sa défense quant à son refus de répondre, car, en parlant, elle se parjurerait. D'autre part, la richesse extrême de cette couronne répond exactement à ce qu'elle en dira plus tard.

Cependant, M. Lang veut qu'il s'agisse là d'une autre couronne encore. Il s'empare d'une légende recueillie par l'Italien Morosini et d'après laquelle, p. 181, Jeanne aurait fait demander par trois fois à l'évêque de Clermont, ex-chancelier de France, en vue du couronnement de Charles VII, une couronne magnifique qu'il aurait possédée et qui venait de saint Louis : « L'évêque, voyant que tout était connu, ordonna d'envoyer la couronne au roi et à la Pucelle. »

M. Lefèvre-Pontalis, éditeur de la *Chronique italienne*, remarque que, sous le nom de « l'évêque de Clermont, « ex-chancelier », c'est le chancelier actuel, l'archevêque de Reims, qui est visé ». M. Lang émet par suite l'hypothèse que Jeanne aurait bien pu jouer ainsi un bon tour à son ennemi secret, Regnault de Chartres, en lui faisant restituer une couronne royale, qu'il avait on ne sait comment. N'est-ce pas pure imagination?

Lorsque Jeanne se décida à parler ouvertement à ses juges de l'histoire de l'ange et de la couronne, elle le fit avec une abondance de détails précis extraordinaire. Comme le dit M. Lang à propos de la couronne de Clermont, p. 181, « il n'y a rien de symbolique ni de mystique dans les réponses de la Pucelle en ce qui concerne cette pièce d'orfèvrerie ». C'est un ange qui l'apporta et Jeanne l'accompagna depuis la porte jusqu'à la chambre où le roi se tenait; ils montèrent les degrés qui conduisaient à celle-ci, et entre la porte et le roi il y avait une distance égale à la longueur d'une lance. Plusieurs personnes étaient présentes, entre autres l'archevêque de Reims à qui l'ange remit la couronne. Beaucoup d'autres personnes virent la couronne, mais toutes ne virent pas l'ange. Il y avait d'ailleurs là beaucoup d'autres anges, les uns ailés, les autres couronnés, et avec eux sainte Marguerite et sainte Catherine. L'ange sortit avec Jeanne qui se rendit à une petite chapelle, et c'est là qu'il la quitta, à son grand déplaisir. Quant à la couronne (*Procès*, t. I, p. 141), « elle était d'or pur, et cette couronne était *si riche et opulente* (*adeo dives et opulenta*)[1] qu'elle ne saurait énumérer ni apprécier les richesses qui sont en elle ». — P. 145 : « Cette couronne fut apportée de la part de Dieu, et il n'est point d'orfèvre au monde qui pourrait en faire une aussi belle et aussi riche. » Elle est dans le trésor du roi (p. 120 et 143); c'est pour cela, sans doute, qu'elle pouvait être apportée au sacre.

On est presque confondu et l'on se demande quel intérêt a pu décider Jeanne à affirmer, comme témoin et acteur, une fable, une légende qu'elle savait irréelle. C'est évidemment le seul intérêt qui ait pu la pousser à mentir, c'est-à-dire celui de son roi, à qui elle a tout sacrifié. Ce couronnement angélique et divin donnait à Charles VII un titre supérieur encore à celui qu'il tenait du sacre de Reims. Elle l'a dit clairement (*Procès*, t. I, p. 145) : « Elle a été (la couronne) apportée de par Dieu. » — P. 141 : « La couronne signifiait qu'il tendroit le royaume de France ».

Çà et là, il y a quelques taches dans le livre de M. Lang. C'est

1. Cf. ci-dessus, p. 85.

sans doute une faute d'impression qui lui fait placer les massacres de septembre en 1793 (p. 18). Mais c'est bien de sa volonté qu'il a écrit cette phrase, p. 159 : « En septembre 1428, à Chinon, *la plus grande assemblée d'États généraux avant 1789* avait en vain demandé que Richmont rentrât dans la faveur du roi. » Peut-être a-t-il confondu ces États de 1428 avec ceux de 1484. — P. 230 : « A la demande du bailli de Senlis, Franquet fut jugé par lui *et par un jury, comme nous disons, d'hommes de Lagny.* » Or, si certaines enquêtes du XIIe et XIIIe siècle rappellent chez nous les origines du jury anglais, le jury n'avait aucun rôle dans la procédure criminelle du XVe.

Tel est ce livre brillant et même puissant, mais qui, par certains côtés, donne prise à la critique. Un écrivain anglais que j'ai déjà cité disait récemment :

> Essayer de prouver que Jeanne était un être humain naturel est aux yeux de M. Lang une offense encore plus grave que de tenter de prouver la culpabilité de Marie Stuart (une autre héroïne chère à M. Lang) au moyen des lettres de la cassette. Mais, en vérité, est-ce enlever quelque chose à l'honneur de la Pucelle que d'éliminer le miraculeux de l'histoire[1] ?

Non, pour être naturelle, elle n'en est pas moins grande. Ceux qui la voient telle n'en ont pas moins une admiration profonde et une pieuse reconnaissance pour cette fille des champs dont les visions prirent une si haute orientation, qui aima la France autant qu'on pouvait l'aimer alors et qui se sacrifia si entièrement à son roi; cette fille du peuple, qui savait parler aux rois, tenait tête aux docteurs et se précipitait sans peur au plus fort des batailles, rendant aux armées la confiance qui sauva la patrie.

A. ESMEIN,
Membre de l'Institut.

1. M. Winiford Stephen's, *loc. cit.*, p. 333.

NAPOLÉON ET L'ABBÉ HANON

SUPÉRIEUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET DES SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL[1].

Le 15 février 1811, Napoléon ordonnait à Savary, son ministre de la Police, de faire arrêter « le nommé Hannon, prêtre soi-disant supérieur des sœurs de la Charité »[2].

Ce n'était pas la première fois que l'abbé avait affaire à la police napoléonienne : en 1801, il avait dû se cacher pour échapper aux gendarmes consulaires et au bannissement; simple alerte de quelques semaines, prélude de ses futures tribulations; en 1809, en effet, il est inquiété de nouveau, arrêté, puis relâché après une courte détention, mais mis en surveillance à Saint-Pol; en 1811, son affaire s'aggrave : enfermé sans jugement par ordre de l'empereur dans une prison d'État, il n'en sortira qu'en 1814, après la première abdication.

Ces démêlés de l'abbé Hanon avec Napoléon sont peu et mal connus[3]. Les deux derniers paraissent cependant constituer des épi-

1. M. Canton étant décédé le 7 janvier 1907, nous avons dû faire paraître cet article sans y rien modifier.

2. Lecestre, *Lettres inédites*, 15 févr. 1811.

3. Cf. d'Haussonville, *l'Église romaine et le premier empire*, t. V, p. 147-148; Taine, *Régime moderne*, t. II, p. 29. Les pages de d'Haussonville contiennent quelques inexactitudes; Taine en les résumant les a aggravées. Voici le passage de d'Haussonville : « Déjà au mois de novembre 1809, Napoléon avait défendu à l'abbé Hanon, supérieur des Lazaristes et des Filles de la Charité, d'exercer les fonctions de ces deux charges, parce qu'il n'avait pas voulu mettre Madame Lætitia, mère de l'Empereur, à la tête du Conseil de l'Ordre et qu'il avait osé nommer pour supérieure générale de ses saintes filles une dame qui avait été dénoncée au gouvernement comme ne professant pas de très bonnes opinions. L'abbé Hanon avait en outre eu le tort de continuer à se mêler de la direction de cet ordre de bienfaisance. Là-dessus, il avait été *nuitamment* enlevé de son domicile, mis *d'abord* en surveillance à Saint-Pol, puis enfermé dans la prison d'État de Fenestrelle, d'où il fut plus tard transporté à Bourges quand les armées étrangères s'approchèrent des frontières de la France. » Voici le résumé de Taine : « L'abbé Hanon, supérieur commun des Lazaristes et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ayant refusé de mettre Madame Lætitia à la tête du Conseil de l'Ordre, est enlevé de nuit, enfermé à Fenestrelle. » Les inexactitudes de ces deux passages sont rectifiées dans le courant de notre article.

sodes expressifs dans l'histoire des congrégations et surtout dans la lutte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel sous le premier Empire. En tout cas, l'empereur jugeait le personnage dangereux et son affaire particulièrement grave en 1811, car à diverses reprises, et même durant la campagne de Russie, il s'en occupa personnellement et annota de sa main les rapports qui la concernaient. D'autre part, l'abbé Hanon, en ces temps d'affaissement moral, de fléchissement quasi universel, a fait preuve d'une force peu commune de caractère, — ou, si l'on veut, d'obstination et de résistance, — qui vaut du moins d'être indiquée.

J'ai essayé d'écrire cette histoire, surtout d'après des documents d'archives : procès-verbaux des interrogatoires d'Hanon signés de lui, lettres d'Hanon à divers ministres, au pape, à des supérieures des sœurs de la Charité, rapports de ministres, préfets ou autres agents de la force publique.

La première fois que l'empereur s'occupa personnellement d'Hanon, ce fut pour le confirmer, par décret[1] du 7 janvier 1808, comme supérieur de la mission connue sous le titre de Saint-Lazare[2]. Peut-être aurait-il hésité à signer cette nomination s'il avait exactement connu le passé du candidat. Mais le rapport du ministre des Cultes, Portalis, en date du 12 novembre 1807[3], n'en disait rien de suspect, présentait cette candidature sous le patronage de « S. A. E. Mgr le grand aumônier », oncle de l'empereur et directeur des missions de Saint-Lazare, et, par ignorance ou par politique, ne soufflait pas mot d'un incident significatif de la vie ecclésiastique d'Hanon.

Voici brièvement ce passé et cet incident :

Dominique-François Hanon, né à Saint-Pol en 1759[4], entré dans la congrégation de Saint-Lazare, est, à trente ans, directeur de la maison de Metz, en même temps que directeur du séminaire de théolo-

1. Arch. nat., AF IV 79.

2. Rétablie par décret du 7 prairial an XII et du 2 germinal an XII (Arch. nat., AF IV 727 et 958) sous le nom de Missions étrangères et de séminaire du Saint-Esprit.

3. Rapport du 12 novembre 1807 : « V. M. Impériale et Royale avait confirmé le choix que les missionnaires lazaristes avaient fait de M. Planiard, en remplacement de M. Brunet, leur supérieur; ces missionnaires ont été dans le cas de procéder depuis à une nouvelle nomination, M. Planiard étant mort dans le courant du mois de septembre dernier; leur choix s'est arrêté sur M. Hannon, qui faisait anciennement partie de leur association et à qui M. l'évêque d'Amiens a cru devoir confier la direction de son séminaire. S. A. É. Mgr le grand aumônier, instruit de cette élection, désire que V. M. daigne la confirmer. — J'ai l'honneur, Monseigneur, de ... *Signé :* PORTALIS. »

4. Arch. nat., F⁷ 6539. Procès-verbal de l'interrogatoire d'Hanon, signé de lui.

gie. En 1791, il abandonne ces fonctions pour ne pas prêter le serment de fidélité aux lois exigé par la constitution civile du clergé, mais continue à résider à Metz jusqu'en 1798; il vient alors à Nancy et y reste à peu près trois ans. En 1802, il est nommé par le nouvel évêque de Metz, Bienaymé, chanoine honoraire de la cathédrale, promoteur de son diocèse et membre de son conseil. Il quitte de nouveau Metz en 1804 et fonde à Doullain une maison d'éducation qu'il dirige jusqu'en 1807; à cette date, l'évêque d'Amiens lui confie la direction de son séminaire. En apparence, rien de suspect dans ce passé, ou peu de chose.

Sans doute Hanon avait refusé de prêter les serments de fidélité exigés à diverses époques par les gouvernements révolutionnaires, et il avait compté parmi les plus irréductibles des réfractaires; cela Napoléon l'aurait probablement excusé, d'autant que la candidature d'Hanon à la supériorité des Lazaristes avait pour garant le cardinal Fesch, dont le passé ecclésiastique ne ressemblait en aucune façon à celui de son protégé. Mais s'il avait connu à l'actif de ce candidat le fait suivant, l'empereur aurait probablement rejeté sa candidature : entre la ratification du Concordat (septembre 1801) et sa promulgation comme loi d'État (avril 1802), Hanon avait tenté de créer en Lorraine un mouvement contre les prêtres constitutionnels. Il avait publié un *Mémoire sur l'entreprise de l'officialité du Consistoire de Trèves et sa palinodie au sujet des églises de Metz*. Cet écrit, qu'Hanon fait distribuer par des prêtres insoumis, le préfet de la Moselle le signale[1] au ministre de la Police, comme « aussi contraire à la tranquillité publique qu'aux anciens principes », comme un « libelle diffamateur contre le consistoire métropolitain de Trèves », donne l'ordre d'arrêter Hanon et, au cas qu'il ne ferait pas sa promesse de fidélité à la constitution, de le conduire au delà des frontières. — Le ministre répond au préfet[2] que le but de cet écrit étant, en effet, « de réveiller les animosités religieuses et annonçant de la part de l'auteur l'intention de réunir et de diriger un parti contraire » (au parti constitutionnel), il approuve les mesures que le préfet a prises pour s'assurer de la personne de l'agitateur. Mais Hanon s'est prudemment caché, et les gendarmes ne peuvent le saisir. Bientôt d'ailleurs le préfet annonce qu'il a renoncé à sa propagande anticonstitutionnelle, et la police cesse de le rechercher.

Tout de même, si l'on remarque qu'à l'époque même de l'algarade d'Hanon contre les *constitutionnels*, Bonaparte négociait justement

1. Arch. nat., F⁷ 7935 (27 janvier 1802).
2. Ibid. (28 février 1802).

avec le pape pour obtenir, aux meilleures conditions possibles, leur rentrée dans l'Église romaine officielle, et manifestait dans sa correspondance[1] sa préférence à leur égard, peut-être sera-t-on en droit de penser qu'il n'eût pas ratifié en 1808 la nomination à la supériorité des Lazaristes d'un prêtre si nettement réfractaire et d'esprit si combatif contre les anciens assermentés.

C'est au séminaire d'Amiens, dont il était le directeur, que le trouvèrent la nouvelle de son élection et le décret impérial qui la confirmait. Nul doute qu'il n'ait accepté avec joie cette fonction qui lui réservait de pénibles et prochaines épreuves. Il touchait alors à la cinquantaine. De belle prestance, le visage plein et coloré, le front haut, les yeux bruns, les sourcils et les cheveux châtains[2], il avait une allure de chef; il en avait aussi le tempérament; il n'aimait pas être en sous-ordres. Il avait renoncé à la situation enviée que l'évêque de Metz lui avait faite auprès de lui pour diriger seul et à sa guise une modeste maison d'éducation. Ses autres directions administratives et spirituelles avaient également manifesté, en le développant, son goût naturel de l'autorité et lui avaient donné comme une habitude impérieuse; d'autre part, son attitude vis-à-vis des gouvernements révolutionnaires avait montré que, dans l'ordre spirituel, il n'admettait nulle suprématie ni contrôle ni ingérence quelconque des autorités temporelles. Ainsi sa nature, ses habitudes, ses opinions l'exposaient à des heurts avec Napoléon, qui, se considérant comme le chef unique, n'admettait guère qu'on pût se réclamer de deux maîtres à la fois; il n'aimait pas les distinctions aussi absolues entre l'autorité temporelle qu'il exerçait dans sa plénitude et l'autorité spirituelle qu'il enviait comme l'attribut le plus précieux de la toute-puissance. Il devait donc demander à ce supérieur des Missions, comme à tous ses fonctionnaires, un respect, une soumission et un dévouement d'employé.

Entre cet abbé d'un caractère indépendant, de principes ultramontains, et cet empereur autoritaire et gallican forcené, les circonstances amenèrent rapidement deux conflits.

1. Correspondance, 9 août 1801 : « Le gouvernement ne fait aucune différence entre les prêtres constitutionnels et les autres prêtres *dès qu'ils ont* prêté le serment de fidélité. » Voir surtout la longue note blâmant la conduite de l'évêque de Nancy hostile aux constitutionnels, 17 juin 1802; la note plus vive encore contre divers évêques, du 6 septembre 1802, et enfin la lettre à Fesch (2 novembre 1802) : « Vous devez réellement placer le plus de constitutionnels possibles. »

2. Arch. nat., F^7 6539. Signalement d'Hanon.

I.

C'est vers la fin d'octobre 1809 qu'Hanon fut arrêté pour la première fois. Il subit trois interrogatoires les 29 et 30 octobre et le 11 novembre. Le 17 il fut relâché, mais dut quitter Paris pour se rendre immédiatement à Saint-Pol, son pays d'origine, où il était mis sous la surveillance de la police.

Quelles furent les causes de cette arrestation et de cette mesure de rigueur? Est-ce, comme le dit d'Haussonville (et après lui Taine), parce qu'il a refusé de mettre Madame Mère à la tête du conseil de l'ordre? Non, car Napoléon n'eut jamais l'intention de placer sa mère spécialement à la tête du conseil de l'ordre des Filles de la Charité. Son décret du 18 février 1809 porte simplement que *toutes* les congrégations hospitalières étaient sous la protection de « Madame notre très chère et très honorée mère ». Est-ce contre cela qu'Hanon aurait protesté?

La protestation aurait été bien tardive, car ces fonctions de protectrice, Madame Mère les exerçait depuis longtemps; en novembre 1807, un chapitre général des sœurs hospitalières avait été tenu; Lætitia l'avait présidé dans son palais[1] et avait présenté, en février 1808, à l'empereur le rapport d'ensemble sur les travaux du chapitre, rapport très favorable aux vœux des religieuses. Au surplus, ce protectorat général de Madame Mère remonte au début de l'Empire. Napoléon, dans une lettre du 21 mars 1805, parle déjà de ces fonctions de sa mère, qui en fut investie officiellement deux jours après par décret du 2 germinal an XIII[2].

Enfin, jamais Hanon n'a protesté contre ce rôle de Lætitia, rôle purement honorifique et très profitable aux sœurs des divers ordres, et particulièrement aux Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Et ses divers interrogatoires, très minutieux pourtant, ne portent aucune trace de la plus légère imputation à ce sujet. La question des rapports entre Madame Mère et les Filles de la Charité semble donc complètement étrangère à l'arrestation d'Hanon.

La cause en fut-elle donc, comme le dit d'Haussonville, « qu'il avait osé nommer comme supérieure générale une personne dénoncée au gouvernement comme ne professant pas de très bonnes opinions »? Non, car la nomination de la supérieure générale n'était

1. Décret du 30 septembre 1809 (*Moniteur*).

2. Arch. nat., F7 8071. Je n'ai pas trouvé le texte de ce décret. Cf. Correspondance de Napoléon, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

pas dans ses attributions et il était un défenseur trop habile, trop vigilant et trop méticuleux des règlements pour qu'il ait eu même la simple pensée de les enfreindre. D'ailleurs, au moment de son arrestation et depuis plusieurs mois, les sœurs de la Charité n'avaient qu'une supérieure générale intérimaire, nommée par l'archevêché de Paris, et cette supérieure générale, la sœur Itier, était hostile à Hanon[1]. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de cette arrestation. Une note du ministre de la Police, à la date du 21 octobre 1809, dit simplement : « Le sieur Hanon, supérieur des maisons de la Charité, entretient des divisions parmi les sœurs... Sa Majesté a porté attention sur ces abus. Elle a jugé convenable de renvoyer le sieur Hanon dans son diocèse et de le faire remplacer par un ecclésiastique d'un esprit droit et conciliant[2]. » En réalité, les causes de la disgrâce d'Hanon et de sa mise en surveillance pourraient bien être plus complexes et se rapporter, non seulement aux divisions des sœurs de la Charité, mais encore aux mesures prises contre des missionnaires Lazaristes dont il était le supérieur et à la brouille récente de l'empereur et du pape.

*
* *

Les divisions des Filles de la Charité, en 1809, ont leur origine dans les mesures récentes prises par le gouvernement impérial vis-à-vis des congrégations. Napoléon a rendu, le 18 février 1809, un décret qui met tous les couvents en rumeur. S'il n'a pas donné suite à son projet de réunir en un seul ordre toutes les congrégations hospitalières, les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, qui se regardaient, peut-être avec quelque raison, comme une sorte d'ordre d'honneur, n'en sont pas moins (en assez grand nombre au début) froissées d'être soumises par ce décret aux mêmes règlements administratifs que les autres ordres similaires. Elles doivent, comme les autres, soumettre leurs statuts au gouvernement, — ces statuts dont saint Vincent de Paul avait dit « que rien, pas même une lettre, ne devait y être changé », — et elles ont de bonnes raisons, comme le prouvera sous peu le décret du 8 novembre 1809, de craindre des modifications. D'ailleurs, l'article 17 du décret de février déclarant que chaque maison, même celle du chef-lieu, serait « quant au spirituel soumise à l'évêque diocésain qui la visiterait et la réglerait spirituellement », n'est-il pas à lui seul une modification? Que devient l'autorité spirituelle du supérieur général? N'est-il pas réduit au rôle de simple

1. Arch. nat., F⁷ 7935. Lettre d'Hanon à sœur Cloître, supérieure de Metz.
2. Ibid. Lettre du ministre de la Police.

commis? — C'était bien, d'ailleurs, la situation que comptaient faire à Hanon les vicaires généraux qui dirigeaient, *sede vacante*, l'archevêché de Paris. Déjà ils avaient obtenu du ministre des Cultes la révocation de la sœur Beaudouin, supérieure générale intérimaire, qui se réclamait d'Hanon, et nommé à sa place la sœur Itier, qui acceptait les mesures gouvernementales et la direction spirituelle de l'archevêché[1]. Ainsi, l'ordre des Filles de Saint-Vincent était coupé en deux : le parti de l'archevêché officiel et le parti d'Hanon, hostile aux mesures gouvernementales. Chaque parti intriguait dans chaque couvent pour recruter le plus d'adhérentes possible, et le parti non officiel adressait, en outre, des protestations au Conseil d'État contre les prétentions des vicaires généraux de l'archevêché[2].

Il est assez naturel que le gouvernement ait cherché à se rendre compte de l'importance de cette agitation d'un nouveau genre, à connaître les relations et les correspondants des protestataires, à préciser le rôle d'Hanon, leur conseiller reconnu dans toute cette affaire. C'est là le motif officiel de son arrestation, mais ce n'est qu'un des chefs d'accusation sur lesquels il aura à s'expliquer.

Hanon était aussi et avant tout supérieur des Lazaristes depuis une vingtaine de mois. Or l'empereur, après s'être montré, au début de son gouvernement, très bienveillant à leur égard, après leur avoir accordé un décret spécial d'autorisation, une rente annuelle et d'autres menues faveurs, en était, en 1809, à les détester, à les juger capables de la pire des trahisons : se mettre pour de l'argent au service de l'Angleterre[3], si bien que, par décret du 26 septembre 1809[4], il avait supprimé et la rente annuelle et l'ordre lui-même. Ayant pris cette mesure radicale, ne lui importait-il pas de connaître l'impression produite sur les intéressés, et, pour ce, n'était-ce pas de bons moyens que l'arrestation d'Hanon, la saisie de ses papiers, leur examen et son interrogatoire minutieux?

Enfin, en octobre 1809, on est dans les premiers mois de la rupture brutale entre l'empereur et le pape. Le pape a été appréhendé

1. Arch. nat., F⁷ 7935. Hanon à sœur Cloître, à sœur Barbeau?), supérieure à Amiens.

2. Ibid., notamment lettres aux supérieures de Toulouse.

3. « Ces missionnaires sont pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir » (correspondance officielle, 11 septembre 1809, au ministre des Cultes). — « Si les Missions étrangères jugent profitable de se mettre sous la protection de l'Angleterre, je le verrai avec plaisir, puisque cette nation est plus en état que moi de protéger leur sainte entreprise ; qu'elles mettent donc de côté toute considération de patrie et qu'elles ne voient plus que la patrie du ciel » (lettre à Fesch, 8 octobre 1809).

4. Décret « qui ne sera pas imprimé », annotation de l'écriture de Napoléon.

et conduit à Savone par les gendarmes impériaux; l'empereur a été excommunié, sinon nominativement, du moins en bloc avec tous ceux qui ont pris part à l'acte de violence commis sur le « vicaire du Christ ». Or, il aurait voulu qu'on ignorât le plus possible ces histoires. Cela se sait pourtant. Par qui? Comment? Quelle est l'impression en France et à l'étranger? Cet Hanon qui crée des difficultés au gouvernement à propos des sœurs de la Charité tout de suite est suspect d'être un suppôt du pape. Par sa correspondance extérieure ou intérieure avec les Lazaristes, avec les sœurs et le monde de l'Église, il peut être un agent redoutable d'opposition, un agitateur dangereux. Il faut s'en assurer, sans compter que les lettres échangées peuvent fournir à l'empereur d'utiles renseignements sur l'opinion publique du pays et de l'Europe.

En somme, au motif officiel de l'arrestation d'Hanon, relatif aux affaires des sœurs, on peut, semble-t-il, ajouter deux autres motifs relatifs aux mesures contre les Lazaristes et contre le pape. En tout cas, l'examen de ses papiers et son interrogatoire furent, sur ces deux points, minutieux et serrés.

*
* *

Les papiers saisis chez Hanon comprenaient sa correspondance avec les Missions étrangères en Europe et hors d'Europe, sa correspondance avec les sœurs de Charité, ses registres de comptabilité, plus 34,500 fr. en billets de banque et une petite somme en numéraire.

Son interrogatoire financier fut bref. Hanon expose que l'argent saisi provenait en grande partie des revenus en dotations faits aux Missions par le gouvernement; que toute sa comptabilité était d'ailleurs en règle. Là-dessus, on le laisse tranquille pour le moment[1].

On éplucha sa correspondance avec les Missions étrangères. Or elle était purement passive, à l'exception de quelques lettres de lui relatant, mais sans commentaires, la suppression des Missions et les événements de Rome. Il lui fut demandé pourquoi on n'avait pas trouvé toutes ses lettres aux diverses maisons de Missions. Il répondit qu'à *l'exception de quelques-unes*, dont il n'avait pas conservé les minutes, toutes les autres avaient été transcrites sur un registre que tenait M. Viguier, ex-secrétaire de la congrégation, et que ce registre devait être encore entre les mains du dit Viguier. Si les lettres transcrites sur ce registre furent examinées par le magistrat

1. On devait, en 1813, lui demander justification détaillée de l'emploi de ces fonds.

instructeur, elles ne donnèrent évidemment rien de sérieux contre Hanon; quant aux lettres dont il avait détruit les minutes, elles pouvaient provoquer, même autoriser des soupçons. On essaya donc de reconstituer en quelque sorte ces lettres disparues, d'en connaître tout au moins l'esprit, par les réponses même des missionnaires. Le résultat obtenu fut médiocre. « Une lettre d'un prêtre, Moissonier », recommandé par Hanon à l'archevêque de Bordeaux, condamnait la politique de Napoléon, parlait « de circonstances critiques, du pape arraché de son siège »; d'autres correspondants de Rome et de Gênes qualifiaient ces temps « de bien malheureux ». « Ces lettres, interrogea le magistrat, donnent lieu de croire que vous partagez à cet égard leur opinion? » Assurément, il la partageait, mais c'était son affaire, et on n'avait pas le droit de l'interroger sur son opinion, mais seulement sur ses actions. Aussi sa réponse est-elle nette et digne : « Je n'ai pas autre chose à dire que je n'ai jamais rien écrit sur ce sujet ni à lui ni à d'autres[1]. » Même une lettre d'un missionnaire d'Alger, Audaire, était plutôt favorable à Hanon. Elle parle de prières publiques ordonnées à Alger pour la délivrance du Souverain Pontife, mais sans que les Lazaristes aient été obligés d'y assister. Elle ajoute : « Les ennemis de la France à Alger ont cherché à nous compromettre avec notre gouvernement, en cherchant à nous persuader que, comme concordistes et faisant mention de S. M. l'empereur dans nos chants et prières, nous étions, ainsi que tous les Français, excommuniés et séparés de l'Église », et, quant aux événements de Rome, « ils sont colportés par les Anglais et brodés à leur façon ». Au total, chez les missionnaires, une attitude correcte à propos des affaires de Rome et des dispositions plutôt méfiantes vis-à-vis des Anglais, voilà ce qui ressortait de ces documents. Et le magistrat instructeur est obligé de conclure : « Rien n'indique qu'Hanon ait donné des instructions particulières sous le rapport politique. » On ne pourrait que lui reprocher d'avoir détruit quelques-unes de ses lettres et d'en avoir reçu qui désapprouvent les mesures prises contre le pape. Mais n'était-ce pas suffisant pour être traité en suspect, mis en surveillance, d'autant que, si Hanon n'avait pas manifesté, par écrit, des sentiments favorables au pape, il ne s'était pas défendu de les avoir?

* * *

Il faut d'ailleurs constater que, dans les affaires des Filles de la Charité, son rôle est singulièrement actif et compromettant, bien

1. Tous ces témoignages sont extraits du dossier Hanon.

qu'il s'en défende. Il a beau déclarer[1] « qu'il n'a point jeté l'alarme dans les couvents, qu'elle s'est répandue partout par la correspondance naturelle des sœurs de la maison mère avec les maisons de Paris et de celles de Paris avec les maisons de province; qu'il n'a point provoqué de protestations, mais qu'elles ont été générales et comme unanimes par l'effet de l'attachement indicible des sœurs de la Charité pour les institutions de Saint-Vincent-de-Paul, dont elles craignent toutes, non seulement la réforme, mais la destruction ». Il a beau affirmer que, dans un très grand nombre de lettres aux sœurs, il a écrit qu'il fallait avoir confiance dans le gouvernement, — et, de fait, dans une au moins de ses lettres à la supérieure de Limoges, on peut lire : « On parle de lutte entre nous et le gouvernement; on nous attribue l'effervescence des esprits; heureusement votre lettre est dans un tout autre style, sans quoi, je n'y répondrais pas[2]. » Il a beau réaffirmer au magistrat instructeur que c'est toujours dans le gouvernement et dans ses ministres que lui, Hanon, et les sœurs mettent toujours toute leur confiance, puisque c'est à ce gouvernement et à ses ministres qu'elles portent leurs plaintes et leurs alarmes à propos de l'attitude des vicaires généraux. Tout cela, sans être nécessairement exact, pouvait être sincère et sûrement était habile; notamment présenter l'affaire comme un conflit, non pas entre lui, Hanon, et le pouvoir central, mais bien entre les vicaires généraux actuels et les institutions de saint Vincent, et par conséquent saint Vincent lui-même, dont lui, Hanon, était le successeur, n'est-ce pas d'une vérité, pour le moins d'une ingéniosité bien théologique et picarde?

Malheureusement pour lui, s'il avait eu la précaution de brûler à peu près toutes les lettres reçues des diverses supérieures (n'ayant conservé, comme on le lui fait observer, que « les tout à fait insignifiantes » qui ne se rapportent pas aux réformes dont il est question), la police a eu la chance de mettre la main sur une partie des nouvelles et instructions adressées par lui à quelques couvents de province. Or, dans cette correspondance, il se rencontrait des passages bien intéressants pour un juge d'instruction, par exemple : « Ah! qu'il est beau, qu'il est touchant de voir tant de ces dignes filles de Saint-Vincent se lever, pour ainsi dire, en masse de toutes les provinces à la fois pour réclamer avec énergie contre des nouveautés préjudiciables[3]. » Ou : « Vous attendiez, dites-vous, que

1. Arch. nat., F[7] 7935. Interrogatoire d'Hanon, 29 octobre 1809.
2. Ibid. Lettre à sœur Dumont, supérieure à Limoges.
3. Ibid. A sœur Solez, supérieure à Fontainebleau.

vos supérieurs vous eussent fait des circulaires pour dicter la conduite que vous auriez à tenir... Vous ne saviez donc pas que j'ai été dénoncé...? Combien de choses plus affligeantes, et qui préparent notre ruine très prochaine et inévitable si le Seigneur ne vient pas à notre secours, n'aurais-je pas à vous apprendre[1]! » Ou encore : « Vous ignorez donc ce qui se passe..., les peines et afflictions où nous sommes plongés, les tentatives de trois ou quatre pour changer l'œuvre (ou l'ordre) de Saint-Vincent...? Toutes les provinces en sont bouleversées... Toutes réclament avec instances contre de pareilles entreprises. Il est assez étonnant que vous et nos autres maisons de vos côtés, à l'exception d'Amiens et de Noyon, ignoriez tout cela ou restiez dans cette espèce d'indifférence[2]. »

Ne résulte-t-il pas de là qu'Hanon semble avoir eu la mémoire courte en prétendant n'avoir provoqué aucune protestation? Et toutes ses lettres sont du même ton; elles félicitent les exaltées, encouragent les timides, gourmandent les indifférentes. Il est naturel qu'après cette lecture le magistrat instructeur ait conclu : « Cette correspondance est en général écrite dans un très mauvais esprit..., elle est très répréhensible, on peut même dire séditieuse[3]. »

*
* *

En somme, de ses trois interrogatoires, précédés de l'épluchage de sa correspondance, Hanon sort presque suspect dans les affaires des Lazaristes et du pape, plus que suspect dans les affaires des sœurs. Sans doute, dans les premiers, on n'a rien pu prouver de précis contre lui. Mais quoi! il a brûlé des lettres : elles pouvaient être, donc elles étaient compromettantes; il a des correspondants à l'esprit subversif : on peut donc, *il faut* se méfier de lui, car la police napoléonienne, — plus peut-être que toute autre, — est encline à la méfiance, aux faciles déductions et au raisonnement du loup : « Si ce n'est toi... »

Dans l'espèce, elle avait d'ailleurs pour légitimer à ses yeux cette suspicion générale d'assez fortes présomptions, telles que l'attitude d'Hanon dans son interrogatoire et le fait que, dans les troubles des sœurs de la Charité, il avait joué peut-être le rôle capital, en tout cas un rôle important.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que, par les mesures prises contre

1. Arch. nat., F⁷ 7935. A sœur Lachaux, supérieure à Troyes.
2. Ibid. A sœur Montbum, supérieure à l'hospice de ...?
3. Ibid. Rapport au ministre de la Police.

lui, il porta le poids autant des soupçons qu'il inspirait que de ses évidentes responsabilités. Il demande la restitution de tous ses papiers; on ne lui en rend qu'une partie. Il demande quatre ou cinq jours de liberté pour régler des affaires personnelles; le ministre de la Police et le ministre des Cultes entendent que sa mise en liberté soit suivie de son départ immédiat pour Saint-Pol[1]. Il demande à se retirer non à Saint-Pol, qu'il a quitté à l'âge de quatorze ans (il en a alors cinquante), où il n'a plus ni parents ni amis ou connaissances chez qui trouver un abri, mais à Amiens ou dans tout autre endroit de ce diocèse où il est incorporé. La chose lui aurait été sans doute accordée si on n'avait eu à lui reprocher que d'entretenir les divisions parmi les sœurs, d'autant qu'une note du ministre de la Police antérieure à l'examen de ses papiers et à son interrogatoire porte : « S. M. a jugé convenable de renvoyer le sieur Hanon dans son diocèse. » C'est là justement ce qu'Hanon demande. Mais, après cet examen et son interrogatoire, on prend une mesure plus grave, la mesure habituelle contre les malfaiteurs ou les gens réputés dangereux, la mesure qui précède l'incarcération (savoir la mise en surveillance dans le lieu d'origine), et, malgré la demande d'Hanon, on la maintient. Le passeport de mise en surveillance à Saint-Pol lui fut délivré le 17 novembre 1809. D'autre part, le décret du 8 novembre 1809, relatif à la réorganisation spéciale des Filles de la Charité, avait supprimé la fonction de supérieur général, et le gouvernement pensait de la sorte avoir mis fin aux troubles qui les agitaient et à la direction spirituelle par Hanon.

En somme, de ce premier conflit, Hanon sortait vaincu, dépouillé par l'empereur de ses deux supériorités, mais non soumis, car il se regardait toujours au spirituel comme le chef des Lazaristes et des Filles de Saint-Vincent, tant que le pape ne l'aurait pas relevé de cette double autorité. C'est pour l'avoir manifesté, proclamé que de nouvelles rigueurs ne lui furent pas épargnées. Car cette fois, soit obstination, soit rancune, soit logique et fidélité dans ses idées, Hanon posait le conflit non plus entre lui et l'archevêché de Paris, mais entre l'empire et la papauté.

G. Canton.

(Sera continué.)

1. Arch. nat., F^7 7935. Note de police.

BULLETIN HISTORIQUE

LES JUBILÉS DE GENÈVE.

Parmi les jubilés qui se multiplient de nos jours, ceux qui viennent d'être célébrés à Genève du 2 au 10 juillet tiennent une place à part, non pas tant à cause de l'éclat de la réception, somptueuse et cordiale, faite par Genève à ses hôtes qu'à cause de l'importance exceptionnelle des événements historiques, étroitement solidaires les uns des autres, commémorés par le quadruple jubilé du 400e anniversaire de la naissance de Calvin et du 350e anniversaire de la fondation de l'Église, du Collège et de l'Académie de Genève. Si les institutions de la République de Genève n'avaient pas subi en 1846 une révolution qui a profondément modifié l'organisation séculaire de la cité, on aurait pu ajouter aux quatre précédents jubilés celui de la République elle-même. Et d'ailleurs, quelque différente que soit de la Genève de Calvin la Genève d'aujourd'hui, à demi catholique, envahie par des étrangers indifférents à ses glorieuses traditions, gouvernée par une démocratie radicale et franc-maçonne qui a rompu les derniers liens entre l'Église et l'État, on aurait pu, sans inconséquence, joindre un jubilé politique aux autres jubilés religieux et intellectuels, car il n'est pas un des représentants de la Genève contemporaine qui n'ait reconnu dans ses discours ce que la puissance, la richesse, l'influence de Genève sur le monde ont dû aux institutions à la fois aristocratiques et démocratiques dont elle fût dotée au XVIe siècle.

On aurait pu croire, à entendre quelques-uns des orateurs de ces fêtes, que toute la gloire de Genève dût être rapportée à Calvin et qu'on n'eût pas à tenir compte de la matière avec laquelle ce puissant génie a forgé son œuvre. Il ne faut pourtant pas oublier que ce qui a fait la grandeur et la puissance du calvinisme, c'a été la rencontre de Calvin et de Genève. Voltaire a dit que la doctrine de Zwingle a pris le nom de calvinisme, de même que Christophe Colomb n'a pas donné son nom à l'Amérique. Il y a là une exagération évidente, mais cependant une part de vérité. Genève était pro-

testante avant Calvin; elle avait reçu par Farel, un Français lui aussi, la réforme zwinglienne, et c'est Farel qui, en contraignant Calvin, alors un simple représentant de l'humanisme protestant français, à se fixer à Genève, lui a révélé à lui-même ses qualités d'homme d'action et d'organisateur. Les Genevois avaient déjà jeté les fondements de la constitution politique de leur République; ils avaient déjà lutté pour leur indépendance et contre leur évêque et contre la Savoie; ils avaient déjà fait preuve de cet esprit de libre critique, de cette audacieuse franchise, de cette ferme confiance en eux-mêmes, qui sont restés leurs traits distinctifs, mais il leur manquait les qualités de concentration, de discipline, d'ordre et de persévérance que Calvin sut leur enseigner. A un autre point de vue aussi, Calvin sut leur apporter des qualités nouvelles sans détruire leurs qualités natives. Ils étaient animés d'un étroit esprit de clocher et regardaient avec défiance tout ce qui venait de l'étranger. Calvin les obligea, malgré leur résistance, à ouvrir toutes grandes les portes de leur cité, de leur église et de leurs écoles aux protestants fugitifs de tous les pays, et c'est en devenant, comme l'ancienne Rome, un lieu d'asile, mais l'asile d'une élite intellectuelle et morale, que Genève devint une ville internationale, d'une puissance d'expansion incroyable, sans cesser cependant de transmettre à ses citoyens, aux nouveaux venus comme aux descendants des vieilles familles, un sentiment indéracinable d'orgueil patriotique. C'est un des phénomènes les plus curieux de l'histoire que la constitution de cette petite nationalité, si fortement genevoise, d'une saveur de terroir si marquée et dont pourtant les familles les plus connues ont une origine étrangère, savoisienne, bressanne, vaudoise, lorraine, française, italienne ou hollandaise, tandis qu'en même temps d'autres familles, après une adoption momentanée à Genève, conservaient inaltérable leur attachement au pays natal et y retournaient pour y affronter le martyre en y prêchant leur foi. C'est cet échange entre Genève et les protestants de tous les pays qui a fait en grande partie l'originalité de la petite République. Elle a été, comme l'a dit Michelet, l'école des martyrs, et en même temps elle a dû à cet afflux d'éléments étrangers de devenir un grand centre intellectuel, un des carrefours du commerce comme de la politique européenne. Si l'on peut croire que Genève n'eût pu être sans Calvin ce qu'elle a été, on peut croire aussi que, sans Genève, Calvin n'eût jamais accompli son œuvre.

Et cette œuvre a été immense et de deux natures. Il y a eu l'œuvre religieuse d'abord : la propagande calviniste. Le calvinisme a été la

grande force d'expansion du protestantisme. Au moment même où la Société de Jésus réussissait à reprendre sur le luthéranisme une partie des territoires qu'il avait conquis, le calvinisme étendait de tous côtés ses conquêtes, s'implantait même dans les pays luthériens et montrait partout la ténacité qui avait caractérisé son fondateur. Si Loyola a pu être appelé l'anti-Luther, Calvin pourrait être appelé l'anti-Loyola. La réunion à Genève des délégués des églises calvinistes de toutes les parties du globe, parmi lesquels les nombreux représentants de plus de deux millions de calvinistes hongrois ont été particulièrement remarqués, la ferveur avec laquelle ils ont rappelé leurs origines et leurs traditions étaient un éloquent témoignage de cette puissance de l'esprit calviniste, en dépit des variations des églises protestantes où Bossuet voyait le présage de leur ruine.

Mais l'action du calvinisme n'a pas été purement religieuse, et si beaucoup de protestants, qui ont rompu avec les doctrines théologiques de Calvin, se réclament de lui, c'est qu'il a répandu dans le monde autre chose qu'un *credo*. L'œuvre de Calvin a été pure de toute compromission politique. Elle n'a eu d'autres armes de propagande que la prédication et le martyre; elle a répandu partout, au milieu des progrès de l'absolutisme monarchique, des germes d'idées démocratiques et républicaines, en mettant à la base de toutes les institutions ecclésiastiques ou politiques le principe de l'élection. Calvin a eu beau être autoritaire et même persécuteur, son œuvre a été une œuvre de liberté; il a fait toujours appel aux droits de la raison et de la conscience, interprétant l'Écriture sainte et responsable vis-à-vis de Dieu seul, et c'est par le calvinisme que les principes de tolérance religieuse ont tout d'abord été formulés et appliqués. Sans parler de Sébastien Castellion, qui a soutenu contre Calvin le droit de penser et de croire, ni du calviniste Henri IV, à qui la France a dû un demi-siècle de liberté religieuse, ce sont des calvinistes convaincus, Guillaume le Taciturne en Hollande, Roger Williams à Rhode-Island (deux des héros qui figureront sur le monument des réformateurs), qui ont, les premiers parmi les chefs d'État, affirmé et pratiqué le principe de la liberté des cultes. On a été un peu surpris en entendant à Saint-Gervais M. Paul Frédéricq, de Gand, établir éloquemment les liens de filiation directe qui unissent le calvinisme à la Révolution française. Il y a pourtant dans cette vue historique autre chose qu'un ingénieux paradoxe. Et si Genève a, au XVIIIe siècle, avec Burlamaqui et ses successeurs, joué un si grand rôle dans la fondation du droit public moderne; si elle a, par Rousseau, Mme de Staël, Sismondi et tant d'autres, exercé une

influence si étendue et si profonde sur tout le développement intellectuel et social du monde moderne, comment nier que la tradition calviniste y a contribué pour une bonne part?

Calvin, d'ailleurs, avait foi dans la puissance de l'esprit et de la science. En même temps qu'il organisait l'Église et l'État, il considérait que son premier devoir était de doter Genève d'un enseignement complet et fortement constitué. Calvin agissait là comme tous les réformateurs de son temps, catholiques ou protestants, comme Luther et Mélanchton, qui s'occupaient à la fois de l'enseignement du peuple et de l'Université de Wittemberg, comme Ignace de Loyola, qui fondait le Collège romain et le Collège germanique, pépinières de confesseurs, de prédicateurs, de missionnaires et de martyrs, et maisons mères des innombrables collèges et universités qui devaient remplir le monde catholique. Calvin, comme Loyola, a été, au point de vue pédagogique, l'élève et l'imitateur du grand éducateur strasbourgeois Jean Sturm, dont les programmes se retrouvent dans l'Ordre du Collège de Genève comme dans la *Ratio studiorum* des Jésuites; mais l'esprit qui animera le Collège et l'Académie de Genève sera tout différent de celui qui animera les collèges et les universités des Jésuites. Tandis que ceux-ci ne prendront de l'humanisme que le souci des élégances classiques, écarteront toute préoccupation de recherche scientifique, renfermeront les esprits dans la tradition scolastique et aristotélicienne la plus étroite et enfin feront reposer toute l'éducation du caractère et de l'intelligence sur la seule vertu de l'obéissance, Calvin et Théodore de Bèze, le premier recteur de l'Académie, chercheront à attirer à eux les savants les plus distingués sans leur imposer aucune orthodoxie en dehors du *credo* religieux, auront pour mot d'ordre : *science et justice*, et prendront pour base de leur éducation la sincérité et l'horreur du mensonge, dont il n'est jamais question ni dans les *Constitutiones* ni dans la *Ratio studiorum* des Jésuites. Aussi, malgré la discipline religieuse qui présidait au gouvernement du Collège et de l'Académie, l'Académie de Calvin, constituant à l'origine une école de libre et haute science analogue au Collège de France de François Ier, destinée à se développer peu à peu pour arriver à former l'Université d'aujourd'hui, a joué dans la science, à elle seule, avec sa petite pléïade de professeurs, un plus grand rôle que toutes les universités des Jésuites réunies. L'histoire du Collège et de l'Académie de Genève a été étroitement unie à celle de la République, car elles ont été des écoles de patriotisme autant que d'humanités et de sciences. Comme le disait le recteur Munier : « La République est au Collège. » On en avait

encore l'autre jour le sentiment quand, le 5 juillet, dans la cour du vieux collège, un immense banquet a réuni tous les élèves de cette *Alma Mater* groupés par volée, de 1841 à 1909, et qu'on a scellé au mur une plaque commémorative attestant l'attachement des Genevois à la vénérable maison fondée par Calvin.

Ce sont tous ces souvenirs, toutes ces traditions, traditions, non d'attachement servile au passé, mais de respect pour le passé uni au progrès constant des idées et des institutions, que les jubilés de Genève ont eu pour objet de rappeler et de consacrer. Genève tout entière, ses corps constitués, ses professeurs, ses pasteurs, ses familles patriciennes, toutes les classes de son peuple ont rivalisé de zèle, de libéralité, de bonne humeur pour orner la ville, recevoir magnifiquement ses hôtes suisses et étrangers, organiser les réunions et les banquets destinés à célébrer tous les aspects divers de cette commémoration nationale et internationale. A côté des réceptions organisées par l'Université et les autorités de Genève, des particuliers s'ingéniaient à offrir aux invités de leur cité toutes les formes d'une hospitalité à la fois magnifique et gracieuse. Mme Théodore de Saussure réunissait à souper deux cents délégués dans sa belle résidence de la Tertasse; les familles Perrot de Montmollin, de Candolle et de Saussure faisaient un charmant accueil à des centaines d'invités dans leurs maisons de campagne de Chambésy, du Vallon et du Creux de Genthod; M. et Mme Lucien Gautier frétaient deux bateaux à vapeur pour une splendide promenade à Villeneuve et à Chillon.

Le jubilé de l'Église a ouvert les fêtes, du 2 au 4 juillet. Après une conférence de M. Doumergue sur *Calvin, prédicateur de Genève*, donnée à Saint-Pierre le vendredi soir, et dans laquelle le savant biographe de Calvin s'est attaché à montrer les côtés sympathiques et humains du caractère du réformateur, une assemblée solennelle a été tenue le samedi matin dans la salle de la Réformation, où les représentants des églises calvinistes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Écosse, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de France, de Hollande, de Hongrie, de Bohême, de Piémont, de Suède, de l'Afrique du Sud, de Suisse sont venus successivement apporter leur hommage à l'église mère de Genève. Trente-deux orateurs étaient inscrits; vingt-huit seulement ont pu se faire entendre dans cette séance qui, malgré sa longueur, a produit sur les auditeurs une profonde impression. La journée du dimanche a été occupée par des services religieux, où l'on a exécuté une belle cantate, *Post tenebras lux*, composée par l'organiste Barblan sur un texte du pasteur Rœrich, et où il a très heureusement utilisé les

mélodies de Goudimel, le grand musicien protestant du XVIe siècle.

Le lundi fut réservé à la fête du Collège. Le soir, le professeur Bouvier recevait les délégués invités par le comité du monument de la Réformation et les délégués venus pour le jubilé universitaire.

La séance tenue par le comité du monument de la Réformation, le mardi matin 6 juillet, dans l'église Saint-Gervais, le vieux temple du quartier populaire, où sont enterrés les héros de l'Escalade, a été peut-être la plus émouvante de toutes celles qui se sont succédé pendant ces journées solennelles. Après un discours excellent de M. Lucien Gautier, le président du comité genevois du monument, on a entendu, dans une série d'allocutions très brèves, mais d'autant plus frappantes, les délégués de tous les comités qui se sont formés dans le monde entier pour prendre part à l'érection de ce monument international. Cette fois, ce n'était plus seulement l'œuvre religieuse du calvinisme qu'on commémorait, mais son rôle général dans l'histoire de la civilisation. Tandis qu'un orateur non catholique, M. Paul Frédéricq, rappelait tout ce que la démocratie moderne doit au calvinisme, un délégué allemand, le Dr Voigts, apportait un chaleureux télégramme de l'empereur d'Allemagne où celui-ci se félicitait de voir trois de ses ancêtres, Coligny, Guillaume d'Orange et le Grand Électeur, figurer sur le monument des réformateurs. M. de Witt-Guizot, dont le grand-père fut emmené enfant à Genève par sa mère après que son père avait péri sur l'échafaud révolutionnaire, a rappelé éloquemment, au nom du comité français, tout ce que Genève calviniste dut à la France et tout ce qu'elle lui a donné. En sortant de Saint-Gervais, la foule s'est rendue à la promenade des Bastions, où eut lieu la pose de la première pierre du monument. Deux remarquables discours furent prononcés en plein air par M. Lucien Gautier, président du comité, et par M. Imer-Schneider, président du Conseil administratif de Genève, qui recevait le monument au nom de la ville. Ce monument, dont la conception architecturale est due à quatre architectes suisses, MM. Monod, Laverrière, Taillens et Dubois, et dont les statues seront exécutées par deux sculpteurs français, MM. Bouchard et Landowski, est d'une originalité au premier abord déconcertante, mais, à notre avis, heureuse, et en harmonie avec la grande idée que le monument doit exprimer. Il consistera simplement en un mur de sept à huit mètres de haut, placé contre la vieille muraille de la citadelle genevoise. Au centre s'élèveront les statues colossales de Calvin, Farel, Bèze et Knox; des deux côtés de ce groupe, séparés de lui par des inscriptions et des bas-reliefs rappelant les événements principaux de la

Réforme, seront placées six statues des défenseurs de la Réforme : Coligny, Guillaume le Taciturne, le Grand Électeur, Roger Williams, Cromwell et Bocksay, prince de Transylvanie. La simplicité austère et grandiose de cette construction, où les personnages gardent une rigidité hiératique et comme symbolique, convient à un monument qui est élevé moins à la gloire des hommes qu'à celle des idées qu'ils représentent.

La journée du 7 a été consacrée à la promenade sur le lac et à la représentation, dans la grande salle du château de Chillon, de la pièce de Théodore de Bèze, *le Sacrifice d'Abraham*. Ce drame biblique, où la simplicité de la tragédie antique est associée à la naïveté des mystères du moyen âge, écrit dans une langue d'une fermeté pittoresque, n'a pas produit l'impression d'une simple curiosité littéraire. Il a ému les spectateurs. Il s'y trouve un accent de conviction qui lui donne la réalité et la vie. On y entend la voix d'hommes prêts à donner leur vie et à sacrifier celle des autres, si Dieu l'ordonne. Les jeunes étudiants qui ont joué la pièce et chanté les admirables chœurs des bergers y ont mis un sérieux et une candeur qui faisaient bien valoir le texte du grand humaniste réformé.

Les trois journées qui ont suivi ont été consacrées à l'Université. Plusieurs centaines de délégués étaient venus des divers cantons suisses et des Universites et Académies étrangères apporter à Genève des adresses de sympathie et d'admiration. La cérémonie solennelle de Saint-Pierre, le jeudi matin, a eu une incomparable grandeur, dans le beau cadre architectural de la vieille cathédrale gothique et le scintillement multicolore des costumes et des bannières. Le chef du département de l'Instruction publique, M. Rosier, a rappelé avec un légitime orgueil le rapide développement de l'Université genevoise qui a passé, depuis 1859, de vingt-six à soixante-neuf professeurs et de cent cinquante à mille étudiants, sans compter trois ou quatre cents auditeurs libres. Le recteur, M. Chodat, un botaniste distingué, a tracé un tableau très complet des services rendus aux sciences mathématiques, physiques et naturelles par les savants genevois, et M. Deucher, le président de la Confédération, catholique de confession, a produit une impression profonde en rendant hommage à l'œuvre des réformateurs qui ont fait de Genève un foyer de science, une forteresse de la liberté de l'esprit. On doit noter dans les discours prononcés pendant ces fêtes par les représentants des autorités fédérales et cantonales, président du Conseil d'État de Genève, conseillers fédéraux ou cantonaux, etc., le sentiment élevé avec lequel

ils ont insisté sur le rôle de l'enseignement supérieur dans une démocratie qui doit appeler un nombre de plus en plus grand de ses enfants à prendre part à la haute culture scientifique, et qui doit devenir une aristocratie généralisée. Le défilé des délégations et des adresses dura près de trois heures; sa variété et la chaleur, l'éclat de quelques allocutions en firent oublier la longueur. Les vibrantes paroles prononcées par M. Gide au nom des Universités françaises ont été particulièrement bien accueillies. On a aussi chaleureusement applaudi le président de l'École des Hautes-Études lorsqu'il est venu apporter, avec l'hommage d'une école qui a fourni à l'Université de Genève quelques-uns de ses meilleurs maîtres, le premier volume d'une édition critique de l'*Institution chrétienne* de Calvin, publié par M. A. Lefranc avec la collaboration de MM. H. Chatelain et J. Pannier. On espérait que M. d'Haussonville, qui représentait l'Académie française, parlerait au nom de l'Institut, mais il préféra se réserver pour le banquet du soir, à l'Hôtel national, où il prononça, au nom de tous les délégués étrangers, un discours aussi spirituel qu'émouvant. Le lendemain, 9 juillet, au Victoria Hall, une seconde séance solennelle compléta celle de Saint-Pierre. M. Borgeaud, l'éminent historien de l'Université de Genève, qui vient d'ajouter à son premier volume sur l'*Académie de Calvin* un second volume sur l'*Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon*, a fait un admirable exposé des services rendus par l'Université de Genève dans le domaine du droit et du droit public; M. Richard adressa à l'Université, en termes élevés et poétiques, les remercîments de ses anciens étudiants, et M. De Crüe offrit aux invités, au nom de l'Université, une plaquette commémorative, le nouveau volume de M. Borgeaud et une série de mémoires de science et d'érudition publiés, à l'occasion du Jubilé, par les professeurs de Genève. La séance se termina par la collation de titres de docteurs, *honoris causa*, que jusqu'ici l'Université de Genève avait rarement accordés, mais qu'elle a jugé devoir dispenser largement dans une circonstance aussi exceptionnelle. La France a eu une belle part dans ces honneurs et les noms des nouveaux docteurs (MM. Liard, Gide, d'Haussonville, Boutroux, Monod, Lefranc, Doumergue, Buisson, Weiss, F. de Schickler, Cordier, Mme Curie, MM. Grasset, Flahaut, Lévy, Delage, Brunhes, comte de Girardin, Payot, Saleilles, Sarrut) ont été l'objet d'un chaleureux accueil de la part du public genevois. Le gouvernement français avait envoyé au recteur, M. Chodat, la croix de la Légion d'honneur. On a regretté qu'il n'ait pas associé par la même distinction au recteur actuel le recteur qui vient de sortir de

charge. M. Bernard Bouvier, Français par sa mère, ancien élève de notre École normale, un des plus brillants professeurs de la Faculté des lettres, le créateur et le directeur des cours de vacances de Genève, qui contribuent si activement à la diffusion de la langue et des lettres françaises, et qui a pris la part la plus active à la préparation du Jubilé universitaire. Le discours adressé par lui aux étudiants, au banquet du parc des Eaux-Vives, restera une des belles pages de ces fêtes.

Il faut aussi accorder une mention spéciale à l'émouvante réunion populaire tenue le vendredi soir à la salle de la Réformation et consacrée à rappeler les souvenirs nationaux de la Genève du XVIe siècle. Sur l'estrade siégeaient quatre-vingts représentants de familles genevoises, les unes illustres, les autres modestes, les unes de la ville, les autres de la campagne, mais remontant toutes à l'époque de la Réforme ou d'avant la Réforme. A côté des Dufour, qui remontent au XIIIe siècle et qui ont donné au nôtre deux excellents érudits, dont l'un, l'archiviste M. Dufour-Vernes, a été enlevé au lendemain des fêtes, on voyait des cultivateurs, les Dugerdil, bourgeois de Genève depuis 1309, les Duboule, les Lullin, de plus vieille bourgeoisie encore, et près d'eux les descendants de ces familles savoisiennes, françaises, italiennes, à qui Genève doit en partie sa grandeur. M. Édouard Favre, qui descend d'une famille alliée à Perrin, l'adversaire de Calvin, a rendu un juste hommage à la vieille Genève, à ces Perrinistes qu'on qualifiait de libertins parce qu'ils résistaient à la rigueur disciplinaire et théologique de Calvin et qu'ils s'opposaient, comme patriotes, à l'invasion des émigrés étrangers, en même temps qu'a Calvin et à ses amis, qui ont fait la Genève nouvelle par la fusion d'éléments hétérogènes en apparence, mais tous nécessaires à la puissance de la cité.

Les fêtes se terminèrent le samedi 10 juillet par un cortège historique de douze cents figurants, dont deux cent cinquante à cheval, qui se déroula de cinq à sept heures et demie du soir et qui était une splendide évocation, non seulement de la Genève du XVIe siècle, mais de toute la société de la Renaissance et de la Réforme. C'étaient des membres des meilleures familles de Genève qui avaient fait les frais de ces costumes d'une exactitude scrupuleuse, d'une variété et d'un éclat merveilleux, et qui formaient eux-mêmes une grande partie du cortège. Malheureusement, une pluie diluvienne attrista cet admirable épilogue du Jubilé; mais la bonne humeur avec laquelle on vit des jeunes femmes et des jeunes gens supporter ces glaciales averses pour honorer leur ville et charmer leurs hôtes

témoignait que l'esprit héroïque des combattants de l'Escalade n'était pas éteint chez leurs descendants.

Il y aurait encore beaucoup à raconter sur cet incomparable Jubilé de huit jours. Il faudrait pouvoir parler des banquets, à raison de deux au moins par jour, qui étaient eux aussi des séances commémoratives accompagnées de discours souvent remarquables. Le grand banquet de sept cents couverts au Palais électoral, le vendredi soir, où parlèrent MM. Chodat, Charbonnet, Lachenal, Virgile Rossel, Alfred Gautier, Ostwald, Boutroux, Curtis Guild, Tchernicheff et Balavoine, clôtura d'une manière éclatante cette série de festins où une cuisine excellente était assaisonnée d'esprit et d'éloquence. A côté des banquets et des séances officielles, des réunions plus restreintes permettaient à des groupes particuliers de délégués de se rencontrer d'une manière plus intime. Outre la conférence de M. Doumergue, on entendit encore M. Weiss parler de *la Réforme et l'esprit moderne;* M. Ostwald de la *Psychologie du chercheur.* On vit même M. Boutroux, de Paris, et M. Windelband, de Heidelberg, prendre part à la très brillante soutenance d'une thèse de philosophie, prouvant ainsi que l'Université de Genève n'a point abandonné ses traditions d'intelligent cosmopolitisme. A l'Athénée, une intéressante exposition calvinienne réunissait les éditions originales des œuvres de Calvin, des autographes du réformateur et une admirable collection de ses portraits peints, sculptés et gravés. A l'Université se trouvait aussi une exposition de portraits des professeurs et des savants genevois, de vues de Genève et d'autographes.

Nous ne pouvons achever le récit de ces inoubliables fêtes sans dire un mot des ouvrages qui ont été publiés pour en accompagner la célébration. J'ai déjà parlé du volume de M. Borgeaud, offert à tous les délégués au Jubilé universitaire, qui retrace une période émouvante, presque tragique, de l'histoire de l'Académie, période particulièrement intéressante pour nous, Français. M. E. Doumergue, qui venait de publier, sous le titre *Genève calviniste,* le troisième volume de sa biographie de Calvin, a fait paraître pour le Jubilé une *Iconographie calvinienne* (Lausanne, Bridel) très complète, contenant même un ensemble de caricatures protestantes et catholiques des plus intéressantes, dressée avec l'érudition la plus scrupuleuse et illustrée avec un soin extrême. Grâce au portrait de Hanau, aux portraits de Rotterdam, de Bâle et de la collection Tronchin, on peut reconstituer la vraie physionomie de Calvin, depuis sa jeunesse jusqu'à sa vieillesse. Nous avons aussi reçu de M. Doumergue un autre souvenir du Jubilé : *Genève autrefois et aujourd'hui* (Genève, Atar),

guide historique et descriptif des plus précieux. M. et Mme Weiss ont publié chez l'éditeur Jullien une traduction de l'excellente biographie de *Calvin* de M. W. Walker, de l'Université de Yale. M. le pasteur H. Heger a consacré un volume de 400 pages à *l'Église de Genève*, 1535-1909 (Jullien), et la Compagnie des Pasteurs de Genève a réuni un recueil bien composé d'*Œuvres choisies de Calvin* (Jullien), où l'on trouvera, avec les plus célèbres préfaces de Calvin, le *Traité des reliques*, le *Traité de la Sainte-Cène*, l'*Avertissement contre l'Astrologie judiciaire*, quatre sermons, des lettres, etc. La brochure de M. A. Claparède sur l'*Église réformée hongroise* (Jullien) mérite aussi d'être citée au milieu d'autres, trop nombreuses pour être énumérées ici. Il faut ajouter que les deux fascicules illustrés des *Jubilés de Genève*, publiés par la maison Atar, conservent le vivant souvenir des fêtes et de ceux qui y ont participé.

Les Genevois peuvent être fiers du témoignage qui vient d'être rendu par le monde entier à l'œuvre prodigieuse accomplie par leur petite cité, chez elle et en dehors d'elle, à la leçon de foi, de science, de patriotisme, de démocratie et d'humanité qui se dégage des quatre siècles d'histoire qu'ils viennent de célébrer d'une façon si solennelle. Comme l'a dit M. Paul Frédéricq dans son discours de Saint-Gervais, développé dans un vigoureux article du *Journal de Genève* du 10 juillet, Genève a contribué puissamment à enseigner à l'homme moderne à fonder sur la liberté individuelle le gouvernement de sa vie et celui de l'État. « Le self-government, menacé de mort au moment même où le protestantisme apparaît sur la scène du monde, a été sauvé par trois petits pays, la Suisse, la Hollande et l'Écosse, qui tous trois avaient les yeux fixés sur le phare allumé par Calvin à Genève. C'est pour ce motif surtout que je bénis la cité sainte du lac Léman, cette petite et vaillante Genève de moins de 20,000 habitants au XVIe siècle, d'où est parti le grand mouvement d'émancipation, politique autant que religieux, qui constitue ce que nous sommes convenus d'appeler la civilisation moderne. »

Certes, Genève n'a pas été seule à accomplir cette œuvre, mais l'élan venu d'elle a eu une puissance qui lui mérite une place à part dans notre gratitude.

Gabriel Monod.

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE.

Nous commencerons par l'énumération des publications officielles qui nous sont parvenues depuis la rédaction du Bulletin d'avril dernier et qui se rapportent presque toutes à l'histoire économique de la Révolution. C'est la grande inondation qui s'annonce. Quelques critiques trop pressés et ne se rendant pas suffisamment compte de toutes les instructions à dresser, de tous les travaux préliminaires à entreprendre s'étonnaient déjà de ne pas voir surgir plus de volumes du laboratoire de la Commission centrale au ministère de l'Instruction publique et de ses quatre-vingt-six annexes départementales; dorénavant, ces inquiétudes ne sont plus de saison. Si, jusqu'à présent, il était plutôt difficile de se faire une idée nette de la situation économique de certaines parties du territoire français vers 1789, la difficulté pour l'historien sera bientôt de se retrouver au milieu de l'amas prodigieux de documents de toute nature que l'activité des commissions départementales, dirigée, régularisée par la Commission ministérielle, déverse et va déverser de plus en plus sur les rayons de nos bibliothèques. En présence de cette abondance réjouissante, un peu terrifiante aussi, la tâche du rédacteur de ce Bulletin ne saurait être d'entrer dans les détails de chaque publication, ce qui absorberait un nombre de pages dont il ne dispose pas, ni surtout de se risquer à en tirer sur l'heure des conclusions générales; un travail de ce genre ne pourra se faire que dans un certain nombre d'années, quand les volumes parus formeront des séries un peu complètes et quand les auteurs eux-mêmes, les plus compétents pour résumer leurs recherches, se seront enhardis à formuler ces conclusions générales, auxquelles ils ont très raison de se refuser encore, aujourd'hui qu'ils ne sont qu'au début de leur tâche.

Voici donc les travaux qui nous étaient parvenus au moment de la rédaction de ces lignes et qui font partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française* publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et sous le contrôle de la Commission centrale. Les instructions détaillées de cette dernière et l'action des commissaires responsables choisis parmi ses membres (MM. Aulard, Camille Bloch, Brette, Pierre Caron, Sagnac, Seignobos, Ch. Schmidt, etc.) imposent heureusement une certaine uniformité de méthode à tous les travailleurs et

nous garantissent, dans une large mesure, contre les inégalités presque inévitables dans une aussi vaste entreprise[1]. Nous mentionnerons tout d'abord une première série de volumes, renfermant les cahiers de doléances dressés en vue des États-Généraux, en suivant l'ordre alphabétique des départements. Pour le département des *Bouches-du-Rhône*, M. Fournier a mis au jour le *Cahier de doléances de la sénéchaussée de Marseille*[2]; pour celui du *Gard*, M. Bligny-Bondurand a publié le tome I du *Cahier des doléances de la sénéchaussée de Nîmes*, avec une introduction, dont quelques parties sont d'une forme peut-être un peu trop oratoire[3]; pour le département de *Loir-et-Cher*, MM. Lesueur et Cauchie nous donnent, en deux volumes, les *Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin*[4]; pour le *Lot*, M. Fourastié a fourni le *Cahier de doléances de la sénéchaussée de Cahors*[5]; pour le département de la *Manche*, nous avons, formé par M. Bridrey, le second volume des *Cahiers de doléances du bailliage du Cotentin*, qui renferme ceux du bailliage secondaire de Valognes[6]. Le premier volume ne nous est point parvenu. Enfin, M. Porée nous a fourni, pour l'*Yonne*, le *Cahier de doléances du bailliage de Sens*[7]. Ces recueils ont des introductions, les unes détaillées, les autres assez sommaires; certains sont plus complets, plus copieusement annotés que d'autres, peut-être uniquement parce que les documents originaux de certaines régions ont été mieux conservés; tous sont des travaux sérieux, représentant une somme de labeur considérable,

1. Tous les volumes de cette collection, quel que soit leur lieu d'impression, — nous le remarquons ici une fois pour toutes, — sont en vente chez M. Ernest Leroux, à Paris.

2. *Département des Bouches-du-Rhône. Cahier de doléances de la sénéchaussée de Marseille pour les États-Généraux de 1789*, publ. p. Joseph Fournier. Marseille, Imprimerie nouvelle, 1908, in-8°, LXI-557 p.

3. *Département du Gard. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes*, publ. p. Bligny-Bondurand. Nîmes, impr. Chastanier, 1908, in-8°, LV-580 p.

4. *Département de Loir-et-Cher. Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin*, publ. p. le Dr F. Lesueur et A. Cauchie. Blois, impr. Rivière, 1907-1908, t. I et II, in-8°, XCIX-576 et 510 p.

5. *Département du Lot. Cahier de doléances de la sénéchaussée de Cahors*, publ. p. Victor Fourastié. Cahors, impr. Coueslant, 1908, in-8°, XIV-382 p.

6. *Département de la Manche. Cahier de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires)*, publ. p. Émile Bridrey, t. II. Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, 806 p.

7. *Département de l'Yonne. Cahier de doléances du bailliage de Sens*, publ. p. Charles Porée. Auxerre, Impr. coopérative ouvrière, 1908, in-8°, XXXVIII-846 p.

et ils jettent sur le marché, si je puis dire, un monceau de documents précieux et nouveaux. Il faut être reconnaissant à tous ces travailleurs qui se sont attelés et s'attelleront encore à cette besogne ingrate, dont l'achèvement ne leur vaudra que la reconnaissance d'un public bien restreint et la satisfaction morale d'une tâche utile accomplie.

Parmi les autres séries abordées par les auxiliaires de la Commission, nous mentionnerons d'abord, pour les *Hautes-Alpes*, un volume renfermant, il est vrai, des documents antérieurs à la formation même du département; c'est le *Recueil des réponses faites par les communautés de l'Élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des États du Dauphiné*, formé par M. l'abbé Guillaume[1]. Le questionnaire, daté du 28 février 1789, comprenait vingt-quatre questions, relatives à la nature du sol, à ses produits, aux mœurs et coutumes des habitants, aux charges locales, etc. L'ensemble des réponses témoigne combien peu la situation économique de ce recoin du Dauphiné était brillante au début de la Révolution. Pour le département des *Bouches-du-Rhône*, nous avons encore à mentionner le tome I du recueil de M. Moulin sur *la Vente des biens nationaux*[2]. Le gros du volume est puisé dans les séries Q et L des archives départementales et dans les archives municipales d'Aix, Arles, Marseille et Tarascon. L'auteur n'a presque rien trouvé aux Archives nationales; il nous apprend que son ouvrage aura quatre volumes. Celui-ci comprend d'abord les déclarations et les inventaires des biens ecclésiastiques de toute nature et les inventaires des objets précieux des églises et communautés supprimées, puis les inventaires, ventes, arrentements et restitutions des biens, classés par communes, ainsi que le prescrit la circulaire de la Commission centrale du 1er juillet 1908. On retrouve donc sous chaque nom de localité l'ensemble des opérations qui s'y sont effectuées[3]. Pour le département de l'*Orne*, M. Mourlot nous apporte les deux

1. *Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la commission intermédiaire des États du Dauphiné*, publ. p. M. l'abbé P. Guillaume. Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, XVII-609 p.

2. *Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publ. p. Paul Moulin, t. I. Marseille, impr. Barlatier, 1908, in-8°, LXXII-592 p.

3. L'ensemble des adjudications de biens de première et deuxième origine, dans le département, se serait monté à 5,067. — Il est regrettable qu'on n'ait pas cru devoir ajouter, — en attendant l'*index* général, — à ce gros volume une simple table des matières; cela rend son utilisation difficile pour qui n'a pas des loisirs extraordinaires.

premiers volumes d'un *Recueil de documents d'ordre économique contenus dans les délibérations des municipalités du district d'Alençon de 1788 à l'an IV*[1]. Le tome I embrasse les cantons d'Alençon et de Carrouges, le tome II ceux de Courtomer, d'Essai et de Mêle-sur-Sarthe. Ce sont principalement des extraits ou de simples regestes comprenant jusqu'ici 4,559 numéros et se rapportant à l'administration financière des communes, aux réquisitions, aux achats et distributions de vivres, au recensement des produits agricoles, aux ventes de terrains, etc.[2]. Pour le département de la *Savoie*, nous avons à mentionner le volume de M. Bruchet sur *l'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*[3]. Il renferme, à la suite d'une introduction très suggestive et très détaillée, environ trois cent trente documents, espacés sur les années 1761-1793. L'opinion publique avait réclamé cette abolition dès le milieu du XVIIIe siècle et les rois de Sardaigne y travaillèrent dès la première des dates indiquées, non sans se heurter à de multiples obstacles; l'opération ne fut terminée qu'après l'entrée dans le pays du général de Montesquiou, quand un décret de l'Assemblée nationale des Allobroges prononça la suppression des derniers droits, sans plus accorder d'indemnités (27 octobre 1792)[4].

Un travail qui intéresse l'histoire économique de tous nos départements à la fois, c'est celui de M. G. Bourgin, sur *le Partage des biens communaux*[5]; il y a réuni les documents relatifs à la préparation de la loi du 10 juin 1793, et son volume sera très apprécié par les érudits locaux qui auront à s'occuper en détail de cette question,

1. *Département de l'Orne. Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon (1788-an IV)*, publ. p. Félix Mourlot. Alençon, impr. Guy, 1907-1908, 2 vol. in-8°, XXIII-766 et 672 p.

2. Selon que les registres communaux ont échappé ou non aux dilapidations dont M. Mourlot fait un bien triste tableau, les faits relatifs à chaque commune sont plus ou moins nombreux. C'est aussi à cette destruction partielle des archives communales qu'il faut attribuer sans doute un fait qui étonne d'abord : la date très variable à laquelle s'arrêtent pour chaque commune les extraits en question.

3. *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, documents publiés avec une introduction par Max Bruchet. Annecy, impr. Hérisson, 1908, in-8°, CIII-638 p.

4. M. Bruchet a dû chercher une bonne partie de ces documents aux archives de Turin, où les papiers de la délégation générale avaient été évacués lors de l'invasion française.

5. *Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793*, publ. p. Georges Bourgin. Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, XXIV-756 p.

discutée dans des milliers de communes françaises et résolue parfois de façon bien différente dans une seule et même circonscription administrative. Un autre recueil, également utile et de nature analogue, c'est celui de M. A. Tuetey sur *les Papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales*[1]. Il nous y offre un inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention) qui contient les *derelicta* de nos grandes assemblées de 1789 à 1795. Les savants locaux qui s'occupent de l'histoire de cette époque trouveront dans cet inventaire des indications, non pas détaillées sans doute, mais assez précises pour que chacun puisse se rendre compte s'il pourra trouver des données utiles dans l'un ou l'autre des innombrables fascicules où s'est figée, pour ainsi dire, l'activité quotidienne des sphères parlementaires sous la méthodique surveillance du bon Camus, le premier archiviste de ce fonds spécial. On remerciera surtout aussi M. Tuetey de la table alphabétique de quatre-vingt-dix pages qui permet de vérifier en un clin d'œil si tel personnage, telle localité, tel fait historique marquant est mentionné dans les papiers de l'Assemblée. Nous avons à mentionner encore, avant de terminer cette revue sommaire des publications officielles, un nouveau volume du grand *Recueil des actes du Comité de Salut public* de M. Aulard[2]; c'est le dix-huitième. Malgré ses 900 pages, il n'embrasse qu'une période d'un peu plus de quarante jours, du 7 novembre au 20 décembre 1794 (17 brumaire-30 frimaire an III). Dans les séances du Comité comme dans les correspondances des représentants en mission, on peut constater la présence d'un double courant : le désir de continuer la lutte au dehors et celui de pacifier les esprits en France, encore que cette tâche soit quasiment irréalisable, puisque, la Terreur à peine disparue, on voit s'accentuer déjà la contre-Révolution et que jacobins et chouans sont d'une intransigeance égale[3]. M. Aulard a joint, comme toujours, à ses textes des notes excellentes auxquelles on ne trouverait guère à ajouter[4].

1. *Les papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention)*, par Alexandre Tuetey. Paris, Société de l'histoire de la Révolution (E. Cornély), 1908, in-8°, XVII-299 p.

2. *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance des représentants en mission...*, publ. p. F.-A. Aulard, t. XVIII. Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, XXXI-850 p.

3. Il est intéressant de comparer le ton de la correspondance de certains représentants en mission, par exemple les lettres de Bouret et Leyris avec celles de Boursault.

4. Il en aurait fallu une cependant, p. 41, où il est question d'un prince

Nous avons a mentionner enfin, dans cet ordre de travaux, celui de M. Schmidt, que nous aurions dû signaler depuis longtemps à nos lecteurs, mais qui nous est que tout récemment parvenu. Les *Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*[1] seront désormais un instrument de travail indispensable à tous ceux des érudits des départements et du dehors qui s'occupent de la période révolutionnaire. Le livre de M. Schmidt, chaudement et a bon droit recommandé dans la lettre-préface de M. Aulard, les renseignera sur ce qu'ils peuvent espérer trouver dans le grand dépôt parisien pour leurs études locales. Il leur fournit en outre les indications pratiques nécessaires au sujet des formalités administratives préliminaires a tout travail aux Archives nationales; il les encourage même à solliciter une orientation supplémentaire, le cas échéant, auprès des savants chargés d'en faire les honneurs aux érudits et même aux simples curieux de documents inédits. L'auteur a bien raison d'appuyer sur ce double fait : d'une part, l'*histoire générale* de notre pays a besoin de la base solide des recherches aux archives départementales et locales pour qu'on puisse arriver quelque jour à écrire une histoire vraiment *nationale;* d'autre part, les travailleurs des départements ont besoin de connaître à fond, — plus à fond qu'ils n'en avaient jusqu'ici les moyens, — le grand dépôt central où s'entassent les *reliquats* de l'activité gouvernementale du passé. Grâce a M. Ch. Schmidt, chacun pourra, dans l'espace de quelques heures, s'orienter dans ce monceau de paperasses encombrant l'hôtel de Soubise et composer à son usage particulier le petit inventaire spécial grâce auquel il saura ce qu'il peut demander en entrant au bureau des renseignements de la rue des Francs-Bourgeois.

Nous avons à mentionner, cette fois, un nombre assez considérable d'ouvrages biographiques. Voici d'abord le premier volume d'une œuvre de longue haleine intitulée : *Mirabeau et la Révolution française*[2], que nous devons à M. Morrow Fling, professeur à l'Univer-

étranger, « parent du tyran de Prusse », fait prisonnier au fort de l'Écluse. Cela me semble un faux bruit. — P. 152, à propos d'une lettre écrite de Huningue, dans laquelle certains représentants déclarent attendre une réponse de *Bruxelles,* M. Aulard remarque avec raison qu'on ne voit pas bien ce qu'ils auraient eu à faire en cette ville. N'y a-t-il pas tout simplement là une faute de lecture (ou d'écriture) pour *Bourgfeld* ou *Burgfelden*, station frontière, tout près de Saint-Louis, dans le voisinage de Bâle? — P. 339 et p. 720, on retrouve deux fois la *même* pièce, datée du 5 frimaire et du 24 frimaire.

1. Charles Schmidt, *les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*, avec une lettre-préface par M. A. Aulard. Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 288 p.

2. Fred. Morrow Fling, *Mirabeau and the french Revolution;* t. I : *The*

sité de Nebraska (États-Unis); le présent volume porte comme sous-titre : *la Jeunesse de Mirabeau.* Après les travaux plus érudits de Ch. de Loménie et de Georges Guibal, les courtes monographies de MM. Rousse et Mézières, la consciencieuse étude allemande, en deux volumes, de M. Alfred Stern, l'historien américain ne pouvait prétendre nous apporter un contingent bien considérable de données nouvelles sur la jeunesse du grand orateur. Mais, durant ses séjours en Europe, il a su pénétrer dans certaines archives de famille et a reçu communication de documents encore inconnus, et ce labeur de dix-neuf années, poursuivi en collaboration avec Mme Fling, à laquelle le livre est dédié, n'a pas laissé de donner d'excellents résultats. On doit louer surtout l'impartialité avec laquelle l'auteur a mené l'enquête délicate sur les dissensions au sein de la famille des Mirabeau et la sagacité dont il fait preuve en mesurant à chacun des membres de ce clan d'illustres détraqués la part de responsabilité qui lui revient, bien plus favorable, en somme, au fils qu'au père. Ce tome I s'arrêtant à l'internement de Mirabeau au château d'If (1774), l'auteur n'y aborde point encore les questions politiques[1].

Dans son *La Tour du Pin*[2], M. de Chilly a voulu nous retracer, non pas tant une biographie complète du premier ministre de la Guerre de Louis XVI roi constitutionnel, que le tableau de l'armée nouvelle refondue par l'Assemblée nationale. Ce tableau, écrit plutôt au point de vue de l'ancien régime[3], avec la fougue naturelle à la jeunesse, fait une large part aux soulèvements militaires de l'époque (Royal-Champagne à Hesdin, Touraine à Perpignan, régiment du roi et Suisses à Nancy) et conclut avec sévérité contre les soldats et les bas-officiers, très indisciplinés en effet, sans tenir compte de l'attitude contre-révolutionnaire de certains corps d'officiers (par exemple Lauzun à Belfort). Dans tous ces bouleversements, La Tour du Pin joue un rôle assez secondaire, et Danton n'avait pas absolument tort quand, dénonçant ses collègues à la barre de l'Assemblée, il disait du ministre de la Guerre « qu'il était incapable d'aucune action qui

youth of Mirabeau. New-York et Londres, G. P. Putnam, 1908, in-8°, XII-497 p., illustr.

1. Malheureusement, il y a de nombreuses fautes d'impression dans les citations françaises; il faut lire, par exemple, *chapons* pour *chaperons* (p. 159), *deviner* pour *devenir* (p. 482), etc. Lire aussi *Laqueille* pour *Laqueville et Lequenilles, Durfort* pour *Darfort*, etc.

2. Lucien de Chilly, *Le premier ministre constitutionnel de la Guerre, La Tour du Pin. Les origines de l'armée nouvelle sous la Constituante.* Paris, Perrin, 1908, in-18, IV-377 p.

3. L'auteur déclare (p. 251) « la vision d'une fraternité et d'une égalité sociales incompatibles avec la conservation des états ».

lui soit propre ». Renvoyé en novembre 1790, émigré après le 10 août, rentré en France en 1793, La Tour du Pin comparut comme témoin au procès de la reine et périt lui-même sur l'échafaud, le 28 avril 1794. Personnage plutôt insignifiant par ses capacités, il laisse pourtant l'impression d'un brave homme, et sa vie aurait gagné à nous être racontée sur un ton plus calme et d'après des sources moins sujettes à caution que les Mémoires de Bouillé (qui l'accuse d'avoir été prêt à trahir) ou moins doctrinaires que l'exposé de Taine[1].

M. le chanoine Looten nous fait connaître les *Lettres de François-Joseph Bouchette (1735-1810)*[2], membre de l'Assemblée nationale, en les faisant précéder d'une longue et intéressante notice sur cet avocat de Bergues élu du tiers à la Constituante, où il ne parla guère, mais siégea à gauche; il adressa de Versailles et de Paris, à ses amis, des missives assez curieuses sur les événements du jour[3]. Il y a là plus d'un détail instructif à glaner au milieu d'une masse de faits déjà connus et même mieux connus. Adversaire décidé du clergé, dont il suivait les agissements avec un optimisme singulièrement démenti par les faits[4], Bouchette devint maire de Bergues à l'expiration de son mandat; mais, suspendu en avril 1793, expulsé du club des Jacobins en décembre suivant, il se retira de la vie publique et se confina dans son cabinet de travail jusqu'à sa mort, en 1810. Il n'est que juste de féliciter l'éditeur de la louable modération mise à commenter la vie d'un antagoniste aussi convaincu de l'influence politique du clergé.

M. l'abbé J. Charrier a mis au jour deux volumes sur *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député à la Législative et à la Convention*[5]. Huit cents pages consacrées au rédacteur

1. P. 9, lire *1692* pour *1792*. — P. 13, lire *Kloster-Zeven* pour *Clorterseven*. — P. 28, lire *Flachslanden* pour *Flaschlanden* et *Vigier* pour *Vigiers*. — P. 276, *Rabaut-Saint-Étienne* (pas *Rabaud de Saint-Étienne*), cité comme un des députés de la *droite* de la Constituante.

2. *Lettres de François-Joseph Bouchette (1735-1810), avocat à Bergues, membre de l'Assemblée nationale constituante*, publ. p. le chanoine Camille Looten. Paris, H. Champion, 1909, in-8°, XII-679 p.

3. Nous citerons, comme exemple, les lettres sur les journées d'octobre (p. 264), sur la conspiration royaliste (p. 271), sur l'attitude intransigeante du clergé (p. 285), sur les troubles de Douai (p. 546), sur le retour de Varennes (p. 601), etc.

4. C'est ainsi qu'il écrivait, le 4 novembre 1789 : « On braiera, on braiera, mais qu'on braie; le plus grand nombre rira. » Et, le 27 décembre 1790 : « Il faudra bien que nos petits prestolets, malgré leur fermentation, y passent, sans quoi pas de pain pour eux. »

5. J. Charrier, *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député*

de la *Bouche de fer* et à l'auteur de la *Religion nationale*, c'est peut-être un peu beaucoup; mais on lira cependant avec intérêt cet ouvrage consciencieux[1], dont l'auteur a tâché de réunir tous les documents accessibles sur l'ancien prédicateur du roi, très répandu dans le monde avant la Révolution. Il nous a donné surtout un tableau très vivant des luttes politico-religieuses dans le Calvados avant et pendant l'épiscopat de Fauchet et des haines cléricales dont il fut la victime avant d'être celle des ultras-Jacobins. Le littérateur passablement entiché de lui-même, l'orateur facilement enivré de sa propre éloquence n'inspireront, je le crains, qu'un intérêt médiocre aux générations actuelles; mais Fauchet a montré un véritable courage civique, — courage infiniment plus rare aux jours de la Terreur qu'on ne veut bien le dire aujourd'hui, — lors du procès de Louis XVI et des luttes de la Gironde contre la Montagne; il y a des pages admirables d'énergie contre Marat, Robespierre, Collot d'Herbois, Legendre dans son *Journal des Amis*. Quand, perfidement impliqué comme complice dans le procès de Charlotte Corday, il porta sa tête sur l'échafaud le 31 octobre 1793, il avait largement expié la vanité mondaine de ses premières années[2].

Deux recueils de la correspondance du conventionnel Rovère, *alias* « noble homme Joseph-Stanislas-François-Xavier de Rovère de Fontvielle », ont été publiés presque en même temps par des éditeurs d'humeur politique très différente. L'auteur de ces lettres est assurément l'un des personnages secondaires de la Révolution les plus malmenés par les pamphlétaires contemporains et la postérité. Après Carrière et Lebon, je n'en vois pas qui ait été peint en plus noires couleurs que ce Jacobin bon teint, devenu thermidorien non moins fanatique et qui finit à Sinnamary, englobé par la haine de ses anciens amis, dans la catastrophe royaliste du 18 fructidor. Le premier de ces volumes, contenant la *Correspondance intime de Rovère avec Goupilleau (de Montaigu)*[3] durant les années 1794-

à l'Assemblée législative et à la Convention (1744-1793). Paris, H. Champion, 1909, 2 vol. in-8°, xv-396 et 367 p., portr.

1. Naturellement, le prêtre du xxe siècle ne peut que condamner l'évêque schismatique du xviiie, et, pour lui aussi, l'Église constitutionnelle « ne se compose guère que de déchets » (II, 38). Cependant un homme qui portait sous sa soutane des reliques de saint Exupère (II, 332) ne pouvait être qu'un *croyant* catholique.

2. Vol. I, p. 151, lire *Payne* pour *Peyne*, II, 28; *Cérutti* pour *Cérulti*. — P. 233, on doit lire sans doute que Danton est le *Pluton* de l'éloquence et non pas le *Platon*.

3. *Documents sur la Révolution dans la Vaucluse. Correspondance intime du conventionnel Rovère avec Goupilleau de Montaigu, en mission dans le*

1795, nous est offert par MM. Jouve et Giraud-Mangin. Ces deux éditeurs ont conservé leur sang-froid devant le déluge d'invectives échangées par les partis du vivant même de Rovère et autour de son cercueil; ils constatent que « les uns et les autres, en proie à l'égarement des fureurs politiques, se calomnient avec rage » (p. 41). M. le Dr Laval, qui nous donne les *Lettres inédites de J.-S. Rovère, membre du Conseil des Anciens*, à son frère, l'ex-évêque constitutionnel de Vaucluse[1], est d'esprit moins rassis, puisqu'il déclare avec Dubois-Gancé que Rovère est « le plus exécrable monstre qu'ait enfanté la Révolution » (p. 1). Mais en parcourant cette correspondance fraternelle, rédigée en dehors de toute idée de publicité, on est tout surpris de constater que ce bandit sanguinaire est, non pas il est vrai, un pur idéaliste, mais un spéculateur très avisé, qui énonce des opinions un peu terre à terre, mais généralement fort sensées[2]. Si l'on en croyait l'administrateur du musée Calvet, Rovère aurait « servi tous les partis et les aurait trahis tour à tour »[3] (p. 11). Je crois plutôt qu'il s'en est servi et qu'il les a abandonnés quand ils se trahissaient eux-mêmes. Révolutionnaire nanti et désireux de jouir de son bien, il n'a jamais eu l'idée de comploter contre aucun pouvoir établi, pas plus au 18 fructidor qu'auparavant, et ce qui le prouve péremptoirement c'est que les royalistes authentiques déportés avec lui l'ont toujours renié et se sont enfuis de la Guyane sans lui révéler leurs projets. A coup sûr, Rovère fut tout d'abord une espèce d'aventurier, puis un politique très opportuniste et nullement un saint de l'empyrée révolutionnaire; mais l'homme, aimé comme il le fut par la marquise d'Agoult, sa seconde femme, l'exilé qui attendit, en philosophe, la mort dans sa paillotte en relisant les *Lettres provinciales*, n'a pas été rien que le méprisable coquin qu'on nous représente ici[4].

Midi après la Terreur (1794-1795), avec introduction et notes par Michel Jouve et Marcel Giraud-Mangin. Paris, H. Champion, 1908, in-8°, 227 p.

1. Dr Victorin Laval, *Lettres inédites de J.-S. Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère Simon Stylite, ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse*, avec introd. et notes. Paris, H. Champion, 1908, in-8°, IX-310 p.

2. Il écrivait, par exemple, à son frère : « Vous avez observé les phases de la Révolution : ce n'est jamais autre chose : la baisse et la hausse. Le parti qui a le dessus est ordinairement si désordonné qu'il se livre à des écarts qui ruinent ses succès » (p. 240).

3. Comment M. Laval a-t-il pu écrire que « Rovère dominait la Convention, dirigeait l'opinion. On aurait dit que la France ne vivait plus que par lui et pour lui » (p. 16) ?

4. « Aujourd'hui est *terroriste* celui qui est attaché aux principes de la

Une carrière plus connue que celle de Rovère, plus accentuée dans un sens et dans l'autre, mais se terminant, elle aussi, tristement au Nouveau-Monde, c'est celle de *Fréron, journaliste, sans-culotte et thermidorien,* que vient de nous raconter M. Arnaud[1]. C'était un sujet bien tentant que la biographie du fils de l'adversaire un peu oublié de Voltaire et des encyclopédistes en ses avatars successifs. Stanislas Fréron, filleul de l'ex-roi de Pologne, protégé des filles de Louis XV, journaliste conservateur et clérical d'abord, puis libertin sans scrupules, devenant pamphlétaire politique dans l'*Orateur du peuple* et le séide de Marat, le bourreau sans pitié de Toulon, pour reparaître après Thermidor comme apôtre violent de la clémence et coryphée de la réaction brutale, dirigeant la jeunesse dorée de la capitale, persécuteur acharné de ses anciens frères et amis, terminant enfin sa carrière comme fonctionnaire obscur de Bonaparte, nous présente une série d'événements si discordants dans une même vie d'homme qu'on sera reconnaissant à qui voudra bien nous en expliquer le problème psychologique. L'existence de Fréron est si riche en péripéties qu'il n'était vraiment pas nécessaire que M. Arnaud cédât à la mode du jour, en *romançant* tant de scènes de son récit par des développements purement littéraires qui ne sont pas à leur place dans un simple récit d'histoire[2]. Cela nous gâte un peu la lecture de son intéressant volume. Peut-être aussi le trouvera-t-on trop indulgent pour ce journaliste de talent, mais sans caractère, pour ce personnage politique qui se met toujours à la remorque d'un plus énergique que soi et reste à la merci de ses nerfs fatigués ou de l'atmosphère ambiante du moment. L'auteur a fait de l'amoureux de Lucile Desmoulins et de Paulette Bonaparte un être bien sentimental alors qu'il me semble n'avoir été, au fond, qu'un jouisseur assez cynique[3].

Un dernier conventionnel nous est présenté par M. Pingaud. Son

Révolution », écrivait le bon Goupilleau (celui qui demandait à Rovère de « tomber à bras raccourci sur les restes cadavéreux de la queue de Robespierre » et de « rapporter des melons d'hiver derrière sa voiture »); ce mot explique l'état de bien des esprits en 1795 comme aujourd'hui.

1. Raoul Arnaud, *Journaliste, Sans-Culotte et Thermidorien. Le fils de Fréron (1754-1802).* Paris, Perrin, 1909, in-8°, VI-368 p., illustr.

2. Nous citerons, au hasard, l'arrivée de Fréron au collège d'Orléans (p. 44), la vie quotidienne de Camille Desmoulins et de sa femme à Bourg-la-Reine (p. 143), la soirée du 9 août 1792 (p. 167), etc.

3. L'auteur n'est pas toujours sûr de sa chronologie. Il nous dit d'abord que Fréron entra au collège « à dix-sept ans » (p. 42); il raconte ensuite qu'il y resta « huit ans » (p. 47), et pourtant il affirme qu'il en sortit « à vingt-deux ans » (p. 51).

Jean de Bry[1] nous promène à travers toute la Révolution et l'Empire jusqu'au règne de Louis-Philippe. C'est assurément attribuer à l'avocat de Vervins une importance qu'il n'eut jamais que de l'appeler, comme M. Éd. Fleury, « le premier des acteurs secondaires du drame révolutionnaire »; mais il a joué, en plusieurs occasions, son bout de rôle sur le théâtre de nos assemblées, se montrant, dès le premier jour, grand amateur de rhétorique et, dans son désir de marquer, glissant avec une facilité singulière d'une nuance politique à l'autre. Il a commencé par idolâtrer Louis XVI, puis nous le voyons proposer la formation d'un corps de « tyrannicides »; après le 2 juin 1793, il se terre à Auteuil, puis reparaît après Thermidor. Mais ni ses missions dans le midi, ni l'apologie du 18 fructidor qu'il fut chargé de rédiger n'auraient sauvé son nom de l'oubli, pas plus que les petits vers qu'il a commis, si, en mai 1798, le Directoire ne l'avait envoyé à Rastatt. Il s'y montra diplomate assez médiocre, mais il eut la chance d'être l'une des victimes du fameux massacre et la chance, plus grande encore, de ne pas succomber, comme ses deux collègues, sous les sabres des hussards de Barbaczy[2]. Dès lors, il était assuré d'appartenir à l'histoire. Rallié spontanément au 18 brumaire, nous le voyons préfet du Doubs et baron de l'Empire. Il n'aurait pas mieux demandé, — ce fut un bon préfet d'ailleurs, — que de continuer à faire le bonheur de ses administrés sous les Bourbons; mais la Restauration força l'ancien régicide à partir pour l'exil, d'où il ne revint qu'après la révolution de Juillet. M. Pingaud nous a très agréablement conté la première et la seconde moitié de la carrière de ce personnage, et sa description de l'activité préfectorale de Jean de Bry en particulier intéressera fort ses lecteurs; peut-être bien a-t-il exagéré la fixité de ses opinions libérales alors qu'il s'est accommodé de tant de régimes divers, où elles n'avaient point cours, et qu'il les a servis tous avec une égale ferveur aussi longtemps qu'on le lui a permis[3].

Le livre de M. R. du Lac sur *le Général comte de Précy*[4], venant

1. Léonce Pingaud, *Jean de Bry (1760-1835). Le Congrès de Rastatt. Une préfecture sous le second Empire.* Paris, Plon, 1909, in-8°, VII-401 p.

2. En présence des insinuations répétées du capitaine Christe, M. Pingaud aurait pu insister davantage sur le fait que Jean de Bry, tout comédien et grand phraseur qu'il fût, était incapable de collaborer à l'assassinat de ses collègues.

3. Une preuve de son imagination féconde, c'est qu'il a vu dans le château margravial de Karlsruhe, bâti en plein XVIIIe siècle, « les traces qu'y avaient laissées les francs-juges du moyen âge » (p. 76). — Il est évident que l'ex-pasteur Kilg, sous-préfet de Baume, ne pouvait guère « dépouiller ses préjugés de vieux huguenot », puisqu'il avait été ministre luthérien (p. 180).

4. R. du Lac, *Le général comte de Précy, sa vie militaire, son commande-*

après le récent ouvrage de M. Bittard des Portes, ne nous apprend pas grand'chose de neuf sur l'insurrection de Lyon ni même sur le défenseur principal de la ville assiégée. Il est écrit dans un esprit d'intransigeance royaliste absolu. Son héros, dit-il, « n'aurait pas volontiers combattu les étrangers armés, en somme, pour délivrer la patrie du joug déjà insupportable d'une poignée d'énergumènes » (p. 81). Pour ce digne vétéran des guerres de Louis XV, « la république était un mot vide de sens, un état maladif et putride qui devait amener promptement la décomposition du pays » (p. 83). Aussi n'est-ce qu'avec répugnance que M. de Précy « consentit à subir l'étiquette passagère de républicain ». Cet aveu n'empêche pas l'auteur de protester contre « la mauvaise foi des conventionnels, publiant bien haut que Lyon était la proie des royalistes » (p. 150). Il dépeint avec les couleurs les plus vives cette « nouvelle croisade » à laquelle « se dévouent » des prêtres, « dont beaucoup repoussaient vaillamment les bleus à coups de fusil » (p. 167), et, si l'on doit respecter une conviction évidemment profonde, puisqu'elle oblige l'auteur à parler des soldats français comme « d'ennemis », il serait inutile de chercher dans son livre des jugements impartiaux sur les hommes et les choses du temps[1]. A côté de ce défaut capital, les erreurs de détail n'ont guère d'importance[2].

Il nous resterait bien encore à signaler quelques autres biographies civiles et militaires, mais, comme elles nous mèneraient jusqu'au Consulat, et même jusqu'à l'Empire, il vaudra mieux en interrompre pour un instant la série, afin de parler d'abord de quelques ouvrages qui se rattachent à la période révolutionnaire proprement dite. C'est tout d'abord le volume de M. Sagnac sur *la*

ment au siège de Lyon, son émigration. Paris, H. Champion, et Lyon, Brun, 1908, in-8°, XII-408 p., cartes.

1. Ainsi lorsqu'il parle de Châlier, dont nous ne songeons pas à défendre les divagations, mais qui ne fit pas couper de têtes, alors que les royalistes firent tomber la sienne, l'auteur déclare que ce fut « une de ces bêtes féroces contre qui la société humaine est toujours en état de légitime défense » (p. 103); mais quand les muscadins de Lyon égorgent les jacobins dans les prisons de la ville, il se borne à regretter qu'ils aient compromis la bonne cause, et à dire : « C'est là ce que les révolutionnaires ont appelé la Terreur blanche » (p. 212).

2. P. 230, lire *Steiger* pour *Steicker*. — P. 341, lire *Fauche-Borel* pour *Fanche-Borel*. — P. 354, lire *Montgelas* pour *Montjelas* et *Erlangen* pour *Erlang*. — P. 383, lire *Lezay-Marnésia* pour *Lesay-Marnésia*. — P. 352, il n'y a jamais eu à Strasbourg de préfet du Bas-Rhin s'appelant *Bourqueau*. — P. 353, il y a eu des barons, des comtes et même des princes de Hardenberg, mais jamais de *ducs*, etc.

Révolution du 10 août[1], que nous avons plaisir à signaler ici. Le professeur de Lille est le premier qui ait jugé nécessaire d'examiner à fond les sources relatives à cette journée; il l'a fait avec un calme et une compétence qui laisseront peu de chose à faire après lui; il les a recueillies[2], classées et en a fixé la valeur scientifique. Il a presque aussi complètement réussi dans le tableau même des événements; j'estime pourtant qu'il ne juge pas assez sévèrement l'attitude si louche de Péthion dans la nuit du 9-10 août, de ce maire qui va tranquillement se coucher alors que son devoir l'appelait aux Tuileries ou à l'Hôtel-de-Ville[3]. A coup sûr, la révolution du 10 août était inévitable. En présence de l'invasion de la France par les « sauveurs » du roi, il était impossible de le conserver sur le trône; pour nous surtout qui connaissons les documents de l'armoire de fer, qu'ignoraient encore les insurgés du 10 août, cela ne fait aucun doute. Mais il aurait été bien facile d'amener cette déchéance de la royauté sans une pareille effusion de sang. C'est sur ce point que je suis en désaccord avec l'auteur. M. Sagnac répète à plusieurs reprises que l'entreprise était risquée et qu'elle faillit échouer; vu l'attitude résignée des « modérés », l'indifférence des masses parisiennes, l'exaltation des révolutionnaires, il ne pouvait y avoir d'inquiétude sérieuse pour les meneurs une fois qu'ils étaient résolus à violer les lois. Les massacres, les mutilations, le lâche assassinat de Mandat étaient absolument inutiles[4]. Aussi, quelque importance qu'elle ait eue par ses conséquences immédiates, la journée du 10 août n'est point une des plus glorieuses de la Révolution, pour

1. Ph. Sagnac, *la Révolution du 10 août 1792. La chute de la royauté.* Paris, Hachette, 1909, in-18, IV-334 p., plans.

2. En fait de témoignages négligés, je ne vois guère que celui du banquier zurichois Jean-Gaspard Schweitzer, qui vivait alors à Paris et dans la biographie duquel, écrite par David Hess et publiée par J. Baechtold (Berlin, 1884), M. Sagnac aurait trouvé quelques indications utiles (p. 88-91). On peut se demander aussi s'il n'y avait pas lieu d'éliminer complètement le récit des *Révolutions de Paris*, où l'on rencontre des inventions effrontées, comme celle qu'on avait trouvé « plusieurs milliers de torches » dans les caves des Tuileries, « disposées là pour incendier Paris au signal du moderne Néron ».

3. Péthion lui-même a dû songer, un an plus tard, dans les angoisses de sa cachette dernière à Saint-Émilion, aux affres semblables, froidement infligées à Louis XVI.

4. Les chiffres même donnés par M. Sagnac le prouvent d'une manière irréfutable. Les défenseurs du château, tirant de leurs abris, ont tué *au maximum* 160 hommes, puisqu'il n'y a eu que 376 *tués et blessés*, et *beaucoup plus* de blessés que de *tués* (p. 300). Pourtant, du côté de la légalité, *800 hommes* (en chiffres ronds) ont péri; cela prouve que les *trois quarts* ont été massacrés, la bataille bien finie. Il y eut donc là une explosion de bestialité gratuite.

tous ceux au moins qui ne sont pas inféodés à la doctrine du bloc[1]. Mais nous savons maintenant, grâce à M. Sagnac, infiniment mieux que par le passé, comment s'en sont déroulées les différentes péripéties[2].

M. Despatys a donné un titre bien ambitieux aux récits plus ou moins directement empruntés aux mémoires d'un ex-oratorien, grand ami de Fouché. Il intitule en effet son livre : *la Révolution, la Terreur, le Directoire, 1791-1799, d'après les mémoires de Gaillard*[3]. Celui de *Scènes de la Révolution en Seine-et-Marne* aurait été plus exact, car c'est avant tout de l'histoire de ce département qu'il s'agit. Ce qui est autrement fâcheux, c'est qu'on ne sait jamais au juste si c'est le président du Directoire de Melun qui parle ou l'ancien membre du Conseil municipal de Paris. Déjà les *Simples notes* de Gaillard, — c'était l'intitulé du manuscrit, — devaient être quelque peu sujettes à caution, puisque leur rédacteur, né en 1757, mort en 1844, ne les avait rédigées que de 1839 à 1841 (p. 487), c'est-à-dire à un moment de sa vie où ses souvenirs devaient être déjà bien effacés. Il est vrai que le vieux magistrat avait eu la malencontreuse idée de recommander à ceux qui publieraient ses *Notes* « d'en soigner le style avec beaucoup plus de soin » qu'il n'avait pu le faire (p. 492). M. Despatys s'est cru autorisé par ce texte à mettre ses extraits à la troisième personne, à les assaisonner de remarques très personnelles et surtout à y introduire une collection très abondante de conversations[4] dramatisées, comme si la sténographie avait été introduite dans la vie privée des Français dès la fin du XVIIIe siècle[5] !

1. Schweitzer a vu (p. 89) les cadavres affreusement mutilés des soldats suisses, auxquels des brutes, mâles ou femelles, avaient arraché les parties viriles. D'autres les ont vus « jeter ces corps au feu, comme des pommes de terre ».

2. Il n'est pas exact de dire que dans les départements de l'est les municipalités se déclarèrent contre le roi, après le 20 juin (p. 16). Le directoire du département du Bas-Rhin, par exemple, et la municipalité de Strasbourg protestèrent énergiquement contre l'invasion des Tuileries. — Que l'auteur excuse une question peut-être trop minutieuse; tirait-on déjà des coups de *revolver* en 1792 (p. 8)?

3. Baron Despatys, *la Révolution, la Terreur, le Directoire, 1791-1799, d'après les mémoires de Gaillard, ancien président du Directoire exécutif de Seine-et-Marne, conseiller en cassation*. Paris, Plon, 1909, in-8°, VII-499 p.

4. Ce n'est pas Gaillard, par exemple, mort en 1844, qui a pu gémir « sur l'incessante persécution dont les catholiques français sont l'objet » (p. 226), au point qu'il y a « impossibilité pour les catholiques de faire donner à leurs enfants une instruction religieuse » (p. 231).

5. Voyez des exemples p. 60, 70, 74, 87, 105, 295, 330, 409, etc. Je n'indique que les principaux dialogues, embellis parfois par une espèce de jargon de paysans de théâtre.

Il y a dans ces récits bien des pages intéressantes sur l'activité des autorités départementales durant la période révolutionnaire, et les historiens de Seine-et-Marne en tireront bon profit; mais il y en a beaucoup aussi qui ne présentent qu'un intérêt médiocre, comme les démêlés infinis des deux familles de Jaucourt et Gaillard. Il s'y rencontre aussi des contes à dormir debout, comme l'histoire de ce négociant parisien qui, de passage à Londres, perce avec une vrille la cloison d'un cabaret où William Pitt « se rendait tous les jours a la même heure et d'où, tous les jours, à la même heure, on le ramenait ivre-mort », et surprend de la sorte l'entrevue du ministre anglais avec Marat, fugitif et soudoyé par lui (p. 50)[1]. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que dans les extraits de Gaillard, parfois modifiés par l'éditeur[2], on ne trouve presque rien sur ses rapports avec le futur duc d'Otrante, son grand ami, ni, en général, sur les faits postérieurs au 18 brumaire. M. Despatys veut-il peut-être nous donner un second volume? En ce cas, nous le prierons de nous fournir les manuscrits *tels quels;* c'est là seulement ce qu'on appelle « fournir des mémoires au public »[3].

C'est a l'histoire religieuse de la Révolution que se rattache *l'Essai sur l'histoire du diocèse de Puy-en-Velay, 1789-1802*, de M. Gonnet[4]. Son *Essai* est un livre bien ordonné, d'une documentation abondante, empruntée aux archives départementales et locales, écrit d'un ton calme et scientifique qui repose agréablement des déclamations qu'on rencontre si fréquemment dans les ouvrages consacrés à de pareils sujets. L'auteur nous décrit d'abord l'aspect matériel et moral de ce petit diocèse, pauvre et sauvage, avec ses paysans grossiers, âpres au travail, généralement royalistes et dociles à l'influence du clergé. Puis il montre la lutte qui commence, après la promulgation de la constitution civile du clergé, entre l'ancien prélat Marie-Joseph de Gallard de Terraube et l'abbé Delcher, le nouvel évêque constitutionnel; les populations, excitées par les réfractaires, font subir aux assermentés les pires avanies et, travaillées par les émissaires des princes, participent à l'affaire du camp de

1. On serait presque tenté de dire la même chose du chapitre dans lequel Fourcroy vient affirmer l'empoisonnement de Mirabeau, au sujet duquel l'auteur insinue que le coupable doit être le duc d'Orléans.

2. Est-ce l'auteur, est-ce l'éditeur qui est responsable du séjour de Louis XVIII a *Milan* de 1797 à 1802, pour *Milau* (p. 133); d'un « renouvellement du second tiers de la Convention » en 1794 (p. 199); du transport de la ville de Constance en *Suisse* (p. 209)?

3. Lire *Goujon* pour *Gougeon*, *Suleau* pour *Subeau*, *Wesel* pour *Wegel*, etc.

4. Ernest Gonnet, *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy-en-Velay (1789-1802)*. Paris, Hachette, 1907, in-8°, 394 p.

Jalès et aux émeutes d'Yssingaux. Dans la petite armée de Charrier, sur six cents hommes, on comptait deux cents prêtres (p. 218). Le désordre devient bien pire encore après la Terreur, quand les municipalités laissent toute liberté d'agir aux insermentés, sans se soucier des prescriptions de la loi de ventôse; même après le 18 fructidor, un commissaire du gouvernement se plaint de ce que « les lois ne soient que fumée » pour le clergé (p. 340). Grâce à l'appui de ce dernier, avant brumaire, « les déserteurs sont les véritables maîtres de la Haute-Loire » (p. 355)[1]. Quand, enfin, la poigne du nouveau maître se fait sentir, l'ordre renaît, d'autant que l'évêché du Puy est supprimé par le Concordat et le diocèse rattaché à celui de Saint-Flour.

M. Leclerc a consacré une étude intéressante à la *Juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution*[2]. On la lit avec plaisir, peut-être bien parce qu'elle n'est pas écrite par un professionnel; on y perçoit, ce me semble, la satisfaction naturelle d'un auteur traitant un sujet qui lui tient à cœur, sans trop se préoccuper des règles infinies de critique et de composition qu'on impose de nos jours aux historiens de métier. La seule remarque générale à faire, — et, bien entendu, ce n'est rien moins qu'un reproche, — c'est que M. Leclerc nous donne infiniment plus que son titre ne nous promet. Son livre est bel et bien une histoire complète des tribunaux de commerce parisiens depuis Charles IX et Michel de l'Hospital. Peut-être serait-on tenté, si l'on était un critique grincheux, de relever quelque exagération apologétique dans cet ouvrage, où tous les juges consulaires, durant trois longs siècles, nous sont présentés comme des modèles de toutes les vertus. Il devait bien se trouver, de temps à autre, quelque ivraie au milieu de tout ce pur froment. Quelques erreurs, vénielles d'ailleurs, sont à relever çà et là[3].

1. On trouvera des détails qui sembleront peu croyables dans le récit de M. Gonnet; à un moment donné, sur 1,400 conscrits, 1,087 étaient réfractaires.

2. Georges Leclerc, *La juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution*. Paris, Plon, 1909, in-8°, VII-421 p., illustr.

3. P. 239, M. Leclerc a tort de dire que Camus sauva probablement la vie à la fille de Louis XVI, grâce à l'échange qu'on fit de cette princesse, en 1795, contre le conventionnel prisonnier. Personne, en 1795, ne songeait à mettre à mort la future dauphine. — P. 257, l'auteur se trompe en parlant de Garat, « dit l'aîné pour ne pas le confondre avec son neveu le célèbre chanteur ». Le chanteur n'a rien à faire ici; il s'agit de Dominique (1735-1799) et de Jacques-Dominique (1749-1833), tous deux députés à la Constituante. — P. 284, en frimaire an II, certainement aucune église ne fut affectée au « culte bizarre des Théophilantropes », puisqu'il n'existait pas encore. — P. 324, le maire de Versailles qui essaya d'empêcher le massacre des prisonniers d'Orléans s'appelait *Richaud* et non *Rigaut*. — P. 362, lire *Monmayou* pour *Monmayon*, et, p. 370, *Lambrechts* pour *Lambrecht*.

Le livre de M. Rudler sur la *Jeunesse de Benjamin Constant*[1] n'est, nous l'espérons bien, qu'un acompte sur un ouvrage plus complet. S'il a consacré 500 pages à la genèse de l'homme et de l'écrivain si représentatif d'un des états d'âme du XVIIIe siècle finissant, à raconter l'adolescence de Constant, ses premières pérégrinations à travers l'Europe, ses débuts dans le domaine des *Liaisons dangereuses*, qui remplissent une bonne partie de son existence, il faudra bien à l'auteur deux gros volumes encore pour nous faire connaître l'admirateur de Mme de Staël et de Mme Récamier, le publiciste libéral du Directoire, le tribun du Consulat, l'auteur d'*Adolphe*, le rallié de 1815, l'opposant de la Restauration, le conseiller d'État de Louis-Philippe. Nous n'aurons garde de nous plaindre de la longueur de cette promenade à travers quarante années de notre histoire politique et littéraire. M. Rudler a mis tant de patiente érudition à découvrir des sources nouvelles, tant de sagacité psychologique à les mettre en œuvre, un esprit si fin, si nuancé dans ses jugements sur les hommes et les choses que c'est un plaisir de le suivre dans l'analyse, la plus intime qui ait été entreprise jusqu'ici, de cette physionomie si complexe. Si Benjamin Constant n'eut pas la volonté ferme qui seule fait de grands hommes, il fut une intelligence supérieure; mais, dégoûté précocement des enthousiasmes et des passions, moins encore par sa propre faute que par une éducation détestable, il s'est débattu, sa vie durant, contre un incommensurable ennui, coupé d'accès de fièvre intense. Dans ses moments de dépression, il s'est calomnié lui-même dans ses notes intimes comme dans son roman, et ses ennemis se sont empressés de l'en croire sur parole. M. Rudler a réagi contre ces jugements défavorables, dont Sainte-Beuve fut l'initiateur, et ses arguments ingénieux méritent d'être pris en sérieuse considération. Tout au plus pourrait-on dire qu'il va peut-être un peu trop loin, dans le sens contraire, en affirmant que son héros a « professé invariablement le même libéralisme » de 1789 à 1830, même « s'il a quelquefois consenti à des actes contradictoires »[2]. Il vaudra mieux remettre la discussion sur ce point au moment où l'auteur nous parlera de la carrière politique de Constant de Rebecque[3].

1. Gustave Rudler, *la Jeunesse de Benjamin Constant, 1767-1794*. Paris, A. Colin, 1909, in-8°, IX-542 p.

2. Comment expliquer autrement que par une attaque de neurasthénie aiguë les lignes écrites en 1792, dans lesquelles il affirme que « Vergniaud et Condorcet sont vendus à l'Autriche pour avilir l'Assemblée », et quand il ajoute : « Je n'entends plus les mots de patrie et d'humanité sans avoir envie de vomir »?

3. P. 293, lire *Gandersheim* pour *Ganderscheim*.

On éprouve un sentiment assez bizarre en passant de la lecture des raffinements subtils de la correspondance et du journal de l'aristocrate vaudois à celle du *Journal du comte P.-L. Roederer*, remis au jour et annoté par M. Vitrac[1]. Ce qui nous intéresse surtout dans ces notes de l'ancien étudiant en droit de l'Université de Strasbourg, de l'avocat messin devenu procureur général syndic du département de Paris, du royaliste de 1792 passé confident ou du moins familier du premier Consul aux Tuileries, ce n'est pas tant l'homme lui-même, mais le fait qu'il est l'écho des paroles du maître. Saisies au vol par le courtisan de sa fortune[2], transcrites sur-le-champ à l'adresse de la postérité, ces paroles portent en elles, le plus souvent, un cachet d'indiscutable authenticité qui n'équivaut d'ailleurs pas toujours à un certificat d'égale profondeur. A côté de paroles, déjà frappées, si je puis dire, à l'effigie de César[3], il y en a de peu dignes et qu'il doit avoir regrettées plus tard[4] et d'autres qui sont des contre-vérités si manifestes qu'on se demande si l'interlocuteur du premier Consul n'a pas compris de travers[5]. Je ne parle pas de quelques menues erreurs historiques de Bonaparte; il était autre chose et mieux qu'un amateur d'érudition[6].

C'est également à l'époque du Consulat que se rapporte le second volume des *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat* publiés par M. le prince Murat et M. Le Brethon[7]. Il embrasse les années 1801-1803. On y peut étudier les derniers mois de l'activité du général à Florence, comme chef de l'armée d'occupa-

1. *Journal du comte P.-L. Roederer, ministre et conseiller d'État, notes intimes d'un familier des Tuileries*, avec introd. et notes par Maurice Vitrac. Paris, H. Daragon, 1909, in-8°, XIII-356 p.

2. Pour qu'on ne m'accuse pas d'être injuste envers Roederer, qui sut masquer son servilisme par des allures philosophiques, je renvoie à ses *Notes pour un éloge de Bonaparte* (p. 90-104).

3. Celle-ci, par exemple : « Le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux » (p. 19), ou cette autre : « C'est un fou que votre Rousseau; c'est lui qui nous a menés où nous sommes » (p. 20).

4. La conversation de Napoléon avec Roederer, du 4 novembre 1804, relative aux siens et surtout à son frère Joseph (p. 208-218), tient à la fois de l'empereur et de M. Prudhomme. Déjà auparavant, il lui avait dit : « Je n'ai pas d'enfant, je ne sens pas le besoin d'en avoir; je n'ai pas l'esprit de famille » (p. 12).

5. « Tant que je vivrai, la France aura la paix; deux ans après ma mort, elle aurait la guerre avec tout le monde » (p. 107).

6. Ainsi il raconte, p. 285, que l'Électeur palatin qui envoya le fameux cartel à Turenne s'appelait *Théodore* et qu'il avait épousé une *Médicis !*

7. *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*, publ. p. le prince Murat, avec des notes de P. Le Brethon, t. II. Paris, Plon, 1909, in-8°, 500 p.

tion du midi, jusqu'à l'intronisation du triste roi Louis d'Étrurie en août 1801, puis son retour à Milan, d'où il surveille de près les affaires de la République cisalpine et de la République italienne, à partir de février 1802. Il y est fréquemment en conflit avec le vice-président Melzi. On trouvera là toute une série de lettres curieuses, adressées par Murat à Bonaparte, dans lesquelles il ne cesse de l'exciter contre les Italiens[1] et de demander, au nom des Italiens eux-mêmes[2], la réunion de leur pays à la France. Le premier Consul semble s'être quelque peu défié d'un correspondant qui lui écrivait parfois des choses bien peu vraisemblables[3] et le lui faisait sentir. Alors Murat se plaignait avec amertume : « Je m'efforce sans cesse de vous plaire et je suis bien malheureux de m'apercevoir que je n'y réussirai jamais » (p. 332). En mai 1803, il demande même d'être relevé de ses fonctions puisqu'on n'a pas plus confiance en lui. On trouvera dans ce nouveau volume bien d'autres pièces intéressantes sur le régime de protectorat qui pesait alors sur l'Italie septentrionale et précieuses aussi pour l'étude psychologique de Murat lui-même. M. Le Brethon, comme au volume précédent, a joint aux textes des notes nombreuses et substantielles.

L'ouvrage de M. Handelsman sur *Napoléon et la Pologne, 1806-1807*[4], a été rédigé après une étude attentive de toute la littérature imprimée, tant française et polonaise qu'allemande et russe; mais, en outre, l'auteur a consulté plusieurs cartons des Archives nationales, des archives des Affaires étrangères et le fonds du musée polonais de Rapperschwyl, ainsi qu'une série d'archives particulières à Varsovie, Cracovie, etc. Il apprécie d'une façon qui nous semble très équitable et sensée les intentions vraies de l'Empereur sur la question polonaise. Il voulait ruiner la Prusse et effrayer la Russie en menaçant ses adversaires d'une résurrection de la Pologne, mais sans songer sérieusement à l'opérer lui-même. S'il permet qu'on appelle les patriotes à la révolte, il défend « de jamais prononcer le nom de Pologne » dans ces appels; il utilise les levées faites, il autorise l'installation d'une Commission provisoire, mais il la fait contrôler de près par Maret, puis par Talleyrand. Encore en mai 1807,

1. « Il est étonnant que l'Italie, qui vous doit son existence, reste seule froide quand vos hauts faits électrisent chaque jour le monde » (p. 303).

2. « L'esprit public est bon; la crainte de devenir Italien est générale, comme le désir d'être Français » (p. 316).

3. Ainsi, dans une lettre du 15 février 1803, il affirmait que Barras et Reubell (passe encore pour Barras!) avaient écrit au comte d'Artois : « Nous nous mettons à vos pieds et sollicitons votre pardon » (p. 331).

4. M. Handelsman, *Napoléon et la Pologne (1806-1807)*. Paris, F. Alcan, 1909, in-8°, IV-280 p.

à Finckenstein, il refuse d'être appelé le libérateur du pays, « ne s'étant jamais expliqué à ce sujet » (p. 94). C'est en dehors de ce fantôme de gouvernement que tout s'arrange à Tilsit, en juillet, et c'est après coup seulement qu'une assez faible fraction de la nation, partagée jadis entre ses voisins, est informée qu'elle est attribuée à la Saxe comme duché de Varsovie et qu'on lui a bâclé une Constitution en une heure de temps; mais le nouveau corps politique, annexé à la Confédération du Rhin, apprend en même temps qu'il sera gardé, à ses frais, par trente mille Français. On comprend que la déception des Polonais fut profonde.

Le t. III de la *Correspondance du comte de La Forest*, ambassadeur de France en Espagne, publiée par M. Geoffroy de Grandmaison[1], embrasse les événements de la péninsule du 2 octobre 1809 au 29 juin 1810. Ayant déjà parlé deux fois de ce recueil, nous pouvons nous borner à signaler brièvement l'intérêt que présentent les dépêches de l'observateur sagace et prudent qu'était La Forest, tant pour l'histoire militaire (expédition d'Andalousie en janvier 1810) que surtout pour les embarras financiers du gouvernement de Joseph. Les exactions de certains généraux qui traitent par trop son royaume en pays conquis irritent le monarque; la prétention de Napoléon (naturelle à son point de vue) de faire porter le fardeau de l'entretien de l'armée sur le pays lui-même irrite plus encore ses ministres, si bien que le représentant de l'empereur n'est plus invité à la cour, où l'on ne veut plus d'un « système étroit avec la France » (p. 424), et il mande à Paris que « les illusions qui ont fait prodiguer tant de cajoleries dans le midi n'endorment plus sa prudence ». En lisant cette correspondance officielle, on demeure de plus en plus convaincu que les avertissements discrets n'ont jamais manqué à Napoléon et que, s'il a paru ne pas entendre les représentations et les insinuations de ses diplomates et des plus raisonnables de ses généraux, c'est qu'il n'a pas *voulu* les écouter.

Les *Mémoires du général Griois (1792-1822)*, mis au jour par son petit-neveu et présentés au public par M. Chuquet[2], ne lui feront pas connaître un représentant bien remarquable de la Grande Armée. Il ne serait pas juste de prétendre qu'ils ne présentent aucun intérêt pour l'histoire de la vie militaire et des campagnes sous la République et l'Empire; mais il faut bien avouer qu'ils n'attireront les

1. *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne, 1808-1813*, publ. p. Geoffroy de Grandmaison, t. III. Paris, A. Picard, 1909, in-8°, 492 p.

2. *Mémoires du général Griois, 1792-1822*, publ. p. son petit-neveu, avec introd. et notes par Arthur Chuquet, t. I. Paris, Plon, 1909, in-8°, xxxviii-430 p.

lecteurs ni par le récit d'actions d'éclat ni par le charme littéraire du récit lui-même. Quand on aura lu l'excellente introduction de M. Chuquet, qui condense en un tableau pittoresque tous les points saillants de la carrière du général Griois, on trouvera quelque peu fatigante l'assimilation de l'autobiographie elle-même, dont nous ne possédons d'ailleurs jusqu'ici que la première moitié. Volontaire franc-comtois, il a servi comme officier d'artillerie à l'armée des Pyrénées, en Calabre, et plus tard en Russie. Ses aventures personnelles dans la lutte contre les insurgés de l'Italie méridionale sont la partie la plus intéressante du présent volume. Mais, durant la majeure partie des guerres de l'Empire, Griois a tenu pacifiquement garnison dans les forteresses de Lombardie et de Vénétie, contre son gré, je suis sûr. Il a essayé de se consoler par de nombreux exploits amoureux; mais on se fatigue bien vite de la description de ses bonnes fortunes internationales, qu'il ne se lasse pas, lui, de nous raconter dans tous leurs détails. On aurait dû, tout au moins, nous donner un portrait plus juvénile du major et du colonel sorti vainqueur de tant de combats. En voyant la tête benoîte et vieillotte du général baron de l'Empire, en tête du volume, on a plus de peine encore à croire qu'il ne s'est pas furieusement vanté sur ce chapitre; espérons que dans le tome II ces déplaisantes ardeurs seront quelque peu calmées.

Nous clorons pour cette fois notre bulletin par la mention de l'étude de M. E. Daudet sur *l'Exil et la mort du général Moreau*[1]. Parmi les nombreux écrits de l'auteur, c'est l'un de ceux que nous avons lu avec le plus de plaisir, d'abord parce que la forme en est soignée comme toujours, puis aussi parce que, sur le fond, ses appréciations nous paraissent ici généralement équitables. M. Daudet s'exprime sur la victime des rancunes de Bonaparte, en 1804, et sur les derniers actes du vainqueur de Hohenlinden avec une mesure qui doit lui mériter l'approbation des esprits impartiaux[2]. Il est certain que Moreau n'a pas *conspiré* contre le premier Consul; il est également certain que Bonaparte a pesé néanmoins de tout le poids de son impérieuse volonté sur les juges pour le faire condamner. Il est positif d'autre part que le général s'est assez brusquement décidé à revenir en Europe sans savoir encore au juste ce qu'il y ferait. S'il s'est mis finalement à la disposition des Coalisés, il n'a

1. Ernest Daudet, *l'Exil et la mort du général Moreau*. Paris, Hachette, 1909, in-18, IX-267 p.

2. Comme toujours, l'auteur n'a daigné nous donner sur ses sources qu'une note sommaire de sept lignes, où il nous renvoie en bloc à une série de dépôts publics et privés, mais il faut se résigner à ce procédé; c'est un pli qu'il a pris et qu'il ne changera plus.

jamais consenti à combattre directement la France, et il ne portait aucun uniforme étranger le jour où un boulet français l'a mortellement blessé. Il n'est donc pas absolument exact de dire qu'il fut « un traître à la patrie, acheté par l'étranger, et que le mépris de la postérité attend », ainsi que le proclamait le *Journal de l'Empire*. On peut plaider pour lui les circonstances atténuantes, et certainement Moreau fut bien moins coupable que Pichegru, qui trahissait la République alors qu'il commandait ses armées; moins coupable même que Bernadotte, qui avait été le protégé de Napoléon, alors que Moreau en fut le rival et la victime. Mais il n'en est pas moins triste de voir finir ainsi cet homme de guerre éminent, aveuglé par la haine au point de ne plus voir le drapeau de la France derrière les aigles impériales. S'il avait supporté dix mois encore d'exil, il aurait conservé à l'histoire de son pays un nom glorieux et sans tache. Ces conclusions, qui sont celles de M. Daudet, peuvent être acceptées de tous.

Rod. Reuss.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

DE 1648 A NOS JOURS.

La commission pour la publication de documents relatifs à l'histoire de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg a ajouté à la première série, concernant surtout la politique extérieure du Grand Électeur, une seconde série consacrée à l'histoire intérieure de l'état brandebourgeois au XVIIe siècle. Le premier volume de cette série, paru en 1895, traitait les finances; le second, qui vient de paraître par les soins de M. Hötzsch[1], concerne l'administration des territoires de Clèves-Mark de 1666 à 1697. A la différence des autres volumes, qui consistent surtout en documents, celui-ci est presque entièrement rempli par une description minutieuse de l'organisation et de l'histoire politiques et administratives des pays de Clèves et de Mark. C'est surtout le rôle joué par les États (*Stände*) qui fait l'intérêt principal de ce livre bien écrit, bien disposé, quoique un pareil sujet ne demandât pas d'aussi longs développements.

1. *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der inneren Politik des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg.* 2e partie : Hötzsch, *Stände und Verwaltung von Cleve und Mark in der Zeit von 1666 bis 1697.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, in-8°, XXX-1061 p.; prix : 32 m.

Dans une étude sur l'organisation centrale de l'électorat de Mayence du XVIe au XVIIIe siècle, M. GOLDSCHMIDT[1] a essayé de nous faire connaître les causes de la stagnation politique d'une principauté ecclésiastique à l'époque moderne. Il nous montre que l'organisation de l'électorat de Mayence était au XVIe siècle aussi avancée, plus avancée même que celle des autres territoires allemands; par contre, au XVIIIe, elle est arriérée sous tous les rapports. M. Goldschmidt en trouve la cause dans le principe même de l'état ecclésiastique, auquel manquaient l'intérêt dynastique, une constitution représentative, un effort pour concentrer les ressources du peuple en vue du bien général, en un mot les grands mobiles du progrès dans les états séculiers. Peut-être l'auteur de ce livre, du reste excellent, ne tient-il pas assez compte du fait que l'organisation de l'administration n'est qu'un cadre et que le tableau de l'action administrative fournirait peut-être des couleurs moins sombres.

Le registre matriculaire du collège de Herborn en Nassau[2], publié par MM. ZEDLER et SOMMER, contient 4,314 noms d'étudiants de la « Hohe Schule » de 1584 à 1725 et 8,201 noms d'élèves du Paedagogium de Herborn de 1588-1741, quelquefois accompagnés de notes biographiques. Ce registre, dont l'utilisation est facilitée par d'excellents index, montre que ce collège, qui n'a jamais eu le rang d'université, jouissait d'une grande réputation dans le monde calviniste au XVIIe siècle : les étudiants y affluaient de toutes les parties de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Écosse, de la Suisse et des centres calvinistes de la France. La publication a naturellement un intérêt spécial pour l'histoire des territoires qui formaient le domaine de la maison de Nassau-Orange.

M. SCHNEIDER, de l'Université allemande de Prague, a entrepris de montrer l'influence des sociétés secrètes sur l'esprit du XVIIIe siècle en Allemagne[3]. Son livre essaie de prouver que la franc-maçonnerie dégénérée, loin de répandre les idées philosophiques et humanitaires de ses fondateurs, a favorisé plutôt le triomphe des idées réaction-

1. Hans Goldschmidt, *Zentralbehörden und Beamtentum im Kurfürstentum Mainz vom 16. bis zum 18. Jahrhundert.* Berlin et Leipzig, Walther Rothschild, 1908, in-8°, XX-209 p. (*Abhandlungen der mittleren und neueren Geschichte*, publ. p. von Below, Finke, Meinecke, fasc. 7).

2. *Die Matrikel der Hohen Schule und des Paedagogiums zu Herborn*, publ. p. G. Zedler et H. Sommer. Wiesbaden, Bergmann, in-8°, XIV-734 p. (*Veröffentlichungen der histor. Kommission für Nassau*, V).

3. Ferdinand Josef Schneider, *Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des 18. Jahrhunderts. Prolegomena zu einer Geschichte der deutschen Romantik.* Prag, Taussig et Taussig, 1909, in-4°, X-234 p.

naires. Il pense que les sociétés secrètes de la fin du siècle des lumières ont ressuscité l'idéal ascétique du moyen âge au sein du protestantisme allemand et ont aussi contribué à la glorification de la féodalité, c'est-à-dire que les sociétés secrètes du XVIIIe siècle ont été les précurseurs ou même les créateurs du romantisme. Sans être compétent en cette matière, il me paraît que M. Schneider ne tient pas assez compte du caractère international de la réaction et du romantisme et aussi du fait que les opinions mystiques et réactionnaires des sociétés secrètes ont été plutôt l'effet que la cause de tendances naturelles à l'âme humaine.

M. Huppertz a raconté dans un livre fortement documenté les événements dont la ville et l'évêché de Münster (en Westphalie) furent le théâtre pendant la guerre de Sept ans[1]. C'est un sujet qui avait été jusqu'ici négligé par les historiens. La ville, alors forteresse d'une certaine importance, fut occupée par l'armée française en avril 1757, leur fut arrachée par les troupes du duc de Brunswick en mars 1758, puis fut assiégée par les Français, reprise au mois de juillet 1759, enfin eut, à l'automne de cette même année, à endurer un second siège de trois mois. Les troupes du duc de Brunswick conquirent Münster en novembre 1759 et en restèrent les maîtres jusqu'à la fin de la guerre, bien que leurs ennemis se fussent montrés encore plusieurs fois dans l'évêché. M. Huppertz s'est attaché à faire à la fois le récit des événements militaires et l'exposé des conséquences funestes de ces luttes pour la ville et le pays. Des documents, des extraits de chroniques contemporaines, plusieurs plans et vues de la ville sont annexés à cet ouvrage.

M. Dorschel s'occupe, dans un petit livre bien écrit, des opinions de Marie-Thérèse[2]. Il nous donne un résumé des idées religieuses et politiques de l'impératrice en se servant surtout de ses propres paroles. Marie-Thérèse a été sans doute un des caractères les plus sympathiques de l'histoire allemande; elle était douée d'une force de volonté extraordinaire, mais elle n'a été rien moins qu'une théoricienne, et ses idées, très arriérées même pour son temps, n'étaient pas du tout originales. Ce sont sûrement les sentiments religieux qui dominent tout son être : elle était une catholique fervente et étroite, opposée à l'idée de la tolérance et plus encore aux autres

1. Aegidius Huppertz, *Münster im Siebenjährigen Kriege, insbesondere die beiden Belagerungen des Jahres 1759*. Münster, F. Coppenrath, 1908, in-8°, XVI-491 p.; prix : 12 m.

2. Gotthold Dorschel, *Maria Theresias Staats- und Lebensanschauung* (*Geschichtliche Untersuchungen*, publ. p. Karl Lamprecht, t. V, fasc. 3). Gotha, F.-A. Perthes, 1908, in-8°, XII-176 p.

idées philosophiques de son siècle dont elle ne comprenait rien. En second lieu, elle avait l'esprit dynastique et croyait fermement à la vocation spéciale de la maison de Habsbourg. Tout de même, ayant beaucoup de bon sens et très bon cœur, elle s'approchait non des théories des philosophes, mais de certaines de leurs tendances. L'auteur a bien compris que ce n'est pas dans ses paroles, mais dans ses actions qu'il faut étudier le caractère de l'impératrice, et il nous a donné un exposé de l'histoire de son règne, avec l'intention de nous faire voir les mobiles de la politique de l'impératrice. Il montre que Marie-Thérèse a entrepris de grandes réformes administratives, judiciaires, financières, scolaires, économiques et sociales qui tendaient à créer l'État moderne et centralisateur, à répandre l'instruction publique et à rapprocher les différentes classes de la société.

C'est moins par les actes que par les intentions et la méthode prudente et modérée que le règne de Marie-Thérèse est si différent de celui de son successeur. C'est surtout la politique ecclésiastique qui a valu à Joseph II tant d'admirateurs et encore plus d'adversaires. M. Kušej[1] a étudié dans un livre consciencieux, mais trop prolixe, une partie importante de la politique ecclésiastique de l'empereur : l'organisation nouvelle des diocèses qui étaient, comme le prouve une carte ajoutée à l'ouvrage, très inégaux et enchevêtrés, et l'augmentation des paroisses, qui était combinée avec la sécularisation d'une grande partie des couvents. M. Kušej a raconté l'histoire de ces réformes dans les provinces appelées *Innerösterreich* (la Styrie, la Carinthie, la Carniole, Goritz-Gradisca et Trieste). Après un examen très minutieux des sources originales, il aboutit à cette conclusion, à laquelle il nous faut souscrire, que, loin d'avoir été l'ennemi de l'Église, Joseph II a bien mérité d'elle sous beaucoup de rapports et que ce ne sont pas ses grandes réformes, mais de petites mesures accessoires, qui lui ont valu tant d'opposition et de haine.

Le tome XXXII de la *Correspondance politique de Frédéric le Grand*, publié par M. Volz[2], comprend des documents de mars à octobre 1772. La plus grande partie des lettres ont rapport au premier partage de la Pologne et à l'annexion de la Prusse occidentale (Westpreussen), que le roi décrit comme « une très bonne acquisition et très avantageuse tant pour la situation politique de l'État que pour les finances; mais », ajoute-t-il, « pour avoir moins de jaloux,

1. J. R. Kusej, *Joseph II und die äussere Kirchenverfassung Innerösterreichs*. Stuttgart, Ferd. Enke, 1908, in-8°, XVIII-358 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. p. Ulrich Stutz, fasc. 49-50).

2. *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, t. XXXII. Berlin, Duncker, 1908, in-8°, 682 p. Cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 154.

je dis à qui veut l'entendre que je n'ai vu sur tout mon passage que du sable, des sapins, de la bruyère et des Juifs ». Il va sans dire que Frédéric suivait attentivement tout ce qui se passait dans la haute politique, comme la guerre russo-turque, l'affaire Struensee au Danemark, le coup d'État de Gustave III en Suède; on remarquera ses jugements sur ces événements, toujours spirituels, parfois ironiques et malicieux et ne ménageant pas ses collègues couronnés. Qui a porté un jugement plus sévère sur l'époque de l'absolutisme et la politique des cabinets que Frédéric dans une lettre adressée à son frère Henri[1]?

M. Koch a étudié les origines, l'organisation et la décadence de l'industrie de la soie à Cologne[2]. Il a démontré que ses origines remontent jusqu'au XIIIe siècle, qu'elle a pris un grand essor aux XIVe et XVe siècles, qu'elle s'est conservée, quoique bien diminuée, jusqu'au commencement du XIXe siècle et qu'elle a succombé alors à la concurrence plus forte de la ville voisine de Crefeld, qui a pris la place de Cologne comme « ville de la soie » de l'Allemagne. Naturellement, l'auteur a consacré quelques pages à la condition des ouvriers et surtout des ouvrières, dont un nombre important était employé dans cette industrie.

M. Fechner, à qui nous devons plusieurs études importantes sur l'histoire de la Silésie, a publié un ouvrage[3] sur l'histoire économique de cette province de 1741 à 1806. Dans la première partie, que M. Fechner intitule « la politique économique », il décrit les organes de l'administration prussienne, la politique douanière et les relations avec l'étranger, les mesures du gouvernement pour favoriser la vie économique de la province. Dans la seconde partie, M. Fechner passe en revue les différentes branches de l'agriculture, de l'industrie, des mines, du commerce. C'est un travail immense d'avoir tiré ces innombrables renseignements des archives de Berlin et de Breslau, et il est certain que celui qui voudra s'occuper de l'histoire économique du XVIIIe siècle aura à consulter ce volume, mais on ne peut nier que le

1. N° 21393 : « O vanité des grandeurs! Quand on repasse devant ses yeux les intrigues des cours et la situation de la plupart des souverains qui font trembler les peuples, on ne voit que misères, petitesses, et l'on est convaincu que ni le trône ni le faste ni les titres pompeux ne servent point d'abri contre les malheurs et les revers auxquels l'humanité est exposée. »

2. Hans Koch, *Geschichte des Seidengewerbes in Köln vom 13. bis zum 18. Jahrhundert* (*Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen*, publ. par Gustav Schmoller et Max Sering, fasc. 128). Leipzig, Duncker et Humblot, 1907.

3. Hermann Fechner, *Wirtschaftsgeschichte der preussischen Provinz Schlesien in der Zeit ihrer provinziellen Selbständigkeit, 1741-1806*. Breslau, Schottländer, 1907, in-8°, x-737 p.; prix : 30 m.

lecteur étouffe sous une pareille accumulation de faits. Les conclusions de M. Fechner, qu'il donne au dernier chapitre, sont en contradiction avec les opinions préconisées par M. Schmoller et ses disciples et seront sûrement contestées. M. Fechner est d'avis que la Silésie a payé son annexion à l'état prussien par de grands désavantages économiques; la province perdait la plus grande partie de son ancien débouché en Autriche, sans trouver une compensation suffisante dans les provinces prussiennes. M. Fechner est aussi d'avis que la politique mercantiliste de Frédéric II, quoique favorable à certaines branches de l'industrie, a fait en somme beaucoup de tort à la Silésie et que cette province a servi de base à la grandeur économique et politique de l'état prussien, sans avoir été assez récompensée de ses sacrifices. Il faut encore relever un défaut, malheureusement très répandu dans les ouvrages allemands, mais doublement regrettable dans un livre de ce genre : il manque un index.

M. Heidrich a consacré une thèse à *la Politique prussienne aux prises avec la Révolution française jusqu'au second partage de la Pologne (23 janvier 1793)*[1]. L'auteur n'a fait des recherches qu'aux archives de Berlin, mais il a fait largement usage des publications nombreuses de documents autrichiens, russes et français que nous possédons pour cette époque. On peut même se demander si, après les œuvres de Sybel, Ranke, Heigel, Sorel, il n'est pas bien risqué d'entreprendre une telle tâche et s'il vaut la peine de suivre jour par jour toutes les négociations diplomatiques, très souvent infructueuses; mais il faut reconnaître que M. Heidrich a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité et d'indépendance d'esprit en interprétant les documents. Quant à l'origine si contestée de la guerre contre la France, il est d'avis que les alliés de Pillnitz ont forcé la France à déclarer la guerre si « elle ne voulait pas renoncer à son droit de décider de ses destinées nationales ». Quant à la politique prussienne, il affirme que la Prusse n'a pas entrepris « la croisade contre la Révolution » pour défendre les principes légitimistes ou « la cause commune de tous les souverains », mais simplement « pour faire des conquêtes ». On espérait d'abord trouver une compensation aux frais de la guerre dans l'acquisition des duchés de Juliers et Berg; ce n'est que plus tard qu'on chercha l'agrandissement de territoire qui était le motif principal de la guerre du côté de la Pologne. Les lecteurs français trouveront de l'intérêt aux passages concernant l'origine du manifeste du duc de Brunswick qui fut inspiré par les

1. Kurt Heidrich, *Preussen im Kampf gegen die französische Revolution bis zur zweiten Teilung Polens*. Stuttgart et Berlin, Cotta, 1908, in-8°, XIV-491 p., prix : 9 m.

Tuileries, le projet de fabrication de faux assignats, les négociations entre les hommes d'État de la Révolution et de la Prusse. Il y a certainement dans ce livre plusieurs détails nouveaux sur la politique si embrouillée de l'année 1792; les conclusions, quoique originales, ne sont peut-être pas toujours bien nettes et ne tiennent pas assez compte des tendances et des opinions très diverses des hommes d'État prussiens. C'est peut-être le défaut inhérent à cette sorte d'histoire diplomatique de ne voir dans les états que des unités et de ne pas tenir assez compte des hommes qui les dirigent.

M. Schulze a publié, sous le titre : *la Domination française en Allemagne*[1], un livre assez original. Ce n'est pas un récit historique, mais une collection d'extraits de documents publics, de lettres, de pamphlets, de journaux, de mémoires contemporains des années 1806-1815 classés dans l'ordre chronologique. On y trouve, par exemple, des fragments des œuvres de Arndt, de Görres, de Fichte, des lettres de Gneisenau, de Schleiermacher, de Gentz. On y trouve des rapports sur la bataille de Leipzig tirés de huit journaux différents. Le livre est richement illustré, et toutes les illustrations sont des reproductions de gravures ou lithographies de l'époque prises en grande partie aux collections très riches de la ville de Leipzig. On y remarquera surtout les images populaires et les caricatures. Il est évident qu'on peut varier d'opinion sur le choix des extraits, mais il semble que l'éditeur ait tout à fait négligé l'Allemagne du sud et de l'ouest. Il ne donne presque rien sur la Bavière ou la Westphalie. J'aurais aussi préféré quelques textes sur le blocus continental aux descriptions de batailles, beaucoup trop nombreuses. L'ouvrage est un livre destiné au grand public, mais l'historien le consultera souvent avec fruit.

C'est aussi l'influence française en Allemagne et spécialement l'influence française sur le développement de l'État et du droit en Prusse que M. von Meier a l'intention d'exposer dans son grand ouvrage, dont le second volume vient de paraître[2]. Il y donne un abrégé de l'organisation politique et sociale de la monarchie prussienne au XVIIIe siècle et des grandes réformes entreprises par Stein et Hardenberg au commencement du XIXe, sans apporter de faits nouveaux.

1. Friedrich Schulze, *Die Franzosenzeit in deutschen Landen, 1806-1815, in Wort und Bild der Mitlebenden*. Leipzig, Voigtländer, 1908, 2 vol. in-8°, XIV-336 et IX-379 p.; prix : 20 m.

2. Ernst von Meier, *Französische Einflüsse auf die Staats- und Rechtsentwicklung Preussens;* II : *Preussen und die französische Revolution*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, in-8°, XII-509 p.; prix : 12 m. — Pour le t. I, voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 181-183 et p. 358.

C'est en grande partie un livre de polémique dirigée surtout contre la biographie de Stein par M. Lehmann[1]. Celui-ci a répondu à ces attaques, très désobligeantes du reste, dans un article paru dans les *Preussische Jahrbücher*, p. 134, 211, et M. von Meier a répliqué dans une brochure pleine d'invectives personnelles[2]. Il s'agit dans cette polémique surtout de deux questions d'un intérêt général : de l'appréciation de l'ancien régime en Prusse et de l'influence de la Révolution française sur les réformes de Stein. M. Lehmann avait donné dans son livre un tableau de la monarchie prussienne à la fin du XVIIIe siècle que son adversaire trouve trop sombre. Il me semble que l'esquisse qu'il a faite lui-même ne fournit pas des couleurs beaucoup plus riantes et que ses conclusions ne sont pas en rapport avec les faits qu'il raconte. Le second point en discussion est peut-être d'une plus grande importance : M. Lehmann avait découvert que la législation de Stein et spécialement la *Städteordnung* (loi municipale) était inspirée, beaucoup plus qu'on ne le supposait, par la législation française. Il avait même prouvé que quelques articles de cette loi célèbre étaient calqués sur des lois de la Constituante. Il va sans dire que M. Lehmann n'a pas voulu prétendre que la législation de Stein et la *Städteordnung* sont de simples imitations des lois révolutionnaires. M. von Meier dit que ces articles copiés ne sont que des *curiosa* et que l'influence de la Révolution n'a été pour rien dans les réformes de Stein. Il commet l'erreur fondamentale de ne voir dans la Révolution qu'un bloc homogène et de ne pas savoir distinguer les courants d'idées très différents qui en ont formé un monde entier : il n'est pas permis d'opposer les « idées de la Révolution » aux traditions de la monarchie prussienne et encore moins aux idées germaniques. Pour celui qui voit les choses sans préjugé, il ne peut pas être douteux que, au contraire de la législation de Hardenberg qui imite la législation napoléonienne, la *Städteordnung* de 1808 s'inspire largement des idées du commencement de la Révolution et est en pleine contradiction avec les institutions qui existaient à cette époque en Prusse.

C'est ce qu'a bien montré M. Ziekursch dans un livre des plus intéressants[3]. On s'étonne quelquefois que l'influence politique de

1. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 350.

2. E. von Meier, *Der Minister von Stein, die französische Revolution und der preussische Adel. Eine Streitschrift gegen Max Lehmann.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, in-8°, 72 p.

3. Johannes Ziekursch, *Das Ergebnis der friderizianischen Städteverwaltung und die Städteordnung Steins am Beispiel der schlesischen Städte dargestellt.* Jena, H. Costenoble, 1908, in-8°, XI-228 p.

la bourgeoisie allemande soit si restreinte en comparaison de celle de la bourgeoisie française ou anglaise. Sans doute, il y a de très grandes différences sous ce rapport entre le sud et le nord et surtout entre l'ouest et l'est de l'Allemagne. C'est dans les provinces prussiennes à l'est de l'Elbe que le pouvoir de la noblesse, du militarisme, de la bureaucratie se font le plus sentir ; ce sont précisément ces provinces qui dominent l'état prussien et par ce fait même l'Allemagne entière. M. Ziekursch nous montre les causes lointaines de ces faits, qui ont une si grande importance pour l'histoire et la politique contemporaines. Son ouvrage est limité à la Silésie, mais on voit que ses conclusions peuvent s'appliquer en grande partie aux autres provinces de la monarchie prussienne à l'est de l'Elbe. L'historien sait qu'il y avait au moyen âge dans les provinces baltiques et en Silésie une bourgeoisie puissante, riche et fière de se gouverner elle-même. M. Ziekursch explique les causes de sa décadence et l'état piteux dans lequel elle se trouvait au XVIIIe siècle. Il nous trace un portrait des plus vivants de la situation politique, économique et sociale de la population urbaine de la Silésie à l'époque de Frédéric le Grand, portrait qui ne plaira pas à certains historiens « laudatores temporis acti », mais qui me paraît être vrai et juste. Les habitants des villes étaient écrasés par la politique fiscale de l'État et dominés par une bureaucratie omnipotente et hautaine, mais pourtant pas aussi capable qu'on a voulu souvent nous le faire croire. Il régnait, comme dit l'auteur, au commencement du XIXe siècle, dans les villes de la Silésie, « le repos du cimetière et une paix semblable au sommeil ». Il est évident que la *Städteordnung* du baron de Stein (1808), qui confiait l'administration des villes aux bourgeois, était dans ces conditions une grande révolution. M. Ziekursch nous fait voir comment cette loi, qui n'était pas demandée par la population, fut appliquée dans les villes de la Silésie, comment elle se heurta à la résistance de la bureaucratie et à l'ignorance et à l'incapacité des bourgeois qui n'en comprenaient pas la portée. Cet état d'esprit, triste héritage de siècles de déchéance économique et de soumission, explique ce phénomène étrange que la loi si libérale du baron de Stein n'amena pas l'établissement d'une constitution et que l'absolutisme put se maintenir en Prusse jusqu'en 1848. L'auteur nous donne aussi quelques aperçus sur l'histoire de la noblesse silésienne, qui, outre ses immenses propriétés territoriales, sut se créer une situation prépondérante dans l'exploitation des richesses minières et industrielles de la province. Il est très remarquable que les familles d'origine bourgeoise devenues riches ambitionnent d'entrer dans la noblesse, fait qui contribue à consolider l'influence de

l'aristocratie et à diminuer l'importance de la bourgeoisie. Le livre de M. Ziekursch mérite d'être étudié par ceux qui s'intéressent aux origines de l'Allemagne contemporaine.

C'est à la même époque que nous reporte la biographie de la reine Louise par M. Bailleu[1], bien connu par ses nombreux travaux sur l'histoire prussienne au temps de la Révolution et de Napoléon. M. Bailleu a fait usage des correspondances, pour la plupart inédites, échangées entre la reine et le roi, ses sœurs, son frère, son père, conservées aux archives de la maison royale à Charlottenbourg, à Neustrelitz, etc. Il a publié les lettres les plus importantes. Il a su faire un portrait vivant de la reine et de son entourage : il nous raconte sa jeunesse gaie et ensoleillée à la petite cour de Darmstadt, d'où lui venait son sentiment de famille si prononcé et si touchant, ses fiançailles et son mariage, sa vie comme princesse royale et enfin comme reine; il nous montre comment les dures expériences de sa vie ont formé son caractère. Elle nous apparait comme bonne mère, bonne sœur et surtout comme excellente épouse, à côté d'un mari peu aimable, pédant et grincheux, dont M. Bailleu a très bien su mettre en relief le caractère. Il est touchant d'observer comment Louise a eu le désir de combler les lacunes de l'instruction plus que médiocre qu'elle avait reçue dans sa jeunesse, mais on ne saurait prétendre qu'elle a exercé une influence sur le mouvement intellectuel de son temps. Il parait aussi qu'on a souvent exagéré la part qu'elle a prise à la politique : M. Bailleu affirme qu'elle ne s'est pas occupée des affaires politiques jusqu'en 1805 et qu'elle n'a été pour rien dans les décisions qui ont amené la guerre de 1806. Par contre, elle avait pris le parti de la Coalition dans l'automne de l'année 1805 et elle a eu une certaine influence sur plusieurs décisions importantes après les événements de 1806 : on connait le rôle qu'elle a joué à Tilsit; on sait qu'elle a pris part à l'appel et aussi à la seconde démission de Stein et surtout à la nomination de Hardenberg en 1810, que M. Bailleu considère comme son intervention la plus importante. En somme, on admirera chez la reine l'harmonie et la grâce de son caractere, la « belle âme » (*schöne Seele*), comme on dit en Allemagne. Le livre de M. Bailleu est richement orné de 28 planches, fac-similés de lettres et portraits de la reine, de sa famille et des personnages qui ont joué un rôle dans son histoire.

M. Klaje raconte dans la biographie du comte Rene de Krockow[2],

1. Paul Bailleu, *Königin Luise, ein Lebensbild.* Berlin et Leipzig, Giesecke et Devrient, 1908, in-8°, 389 p.; prix : 10 m.

2. Hermann Klaje, *Graf Reinhold von Krockow, ein Lebensbild aus der Franzosenzeit.* Kolberg, Dietz et Maxerath, 1908, in-8°, VIII-112 p.

un noble de la Poméranie, un épisode tragi-comique et très caractéristique de l'histoire prussienne au temps de Napoléon. Le comte de Krockow, qui était un patriote ardent, mais très étourdi, avait en 1809 l'intention de former un corps franc, comme il avait fait en 1807; par suite de quelques quiproquos plutôt comiques, il fut accusé d'avoir ébauché un complot pour détrôner le roi et il paraît que celui-ci, qui joue un rôle assez ridicule dans cette affaire, ajouta foi à ces cancans. Le comte, qui paya son patriotisme de deux ans de réclusion, ne fut pas découragé : en 1813, il fit de nouveaux efforts pour engager des volontaires, mais il ne reçut pas l'autorisation royale. Il se contenta de composer un *Chant des bardes* à l'éloge des héros prussiens, en 60 strophes, dont M. Klaje ne nous a communiqué, heureusement, que la moitié.

Nous avons à signaler plusieurs livres qui s'occupent de l'Allemagne du sud au temps de la domination française. M. Windelband raconte en détail les négociations diplomatiques de 1796 à 1806 qui ont valu à Bade de si larges acquisitions territoriales dont une des plus importantes a été la province jadis autrichienne du Brisgau[1]. Bade convoitait déjà à l'époque du Directoire cette belle province qui devait assurer l'homogénéité de son territoire, mais elle fut attribuée d'abord comme indemnité au duc de Modène et ne fut cédée à Bade qu'au traité de Presbourg. M. Windelband donne, dans une seconde partie de son ouvrage, l'histoire de l'occupation du Brisgau par les Badois. Elle ne manque pas de traits piquants et caractéristiques de cette époque. Au traité de Presbourg, on avait fait usage d'une carte ancienne et en conséquence on ne savait pas au juste ce qu'était le Molbach, frontière entre Bade et le Wurtemberg. Ce furent les officiers français qui furent les arbitres dans cette querelle, aggravée par l'impétuosité wurtembergeoise, et il est digne de remarque que le général Clarke refusa la récompense offerte par Bade à ses subordonnés, exception rare dans ce temps.

Les *Mémoires du comte Maximilien-Joseph de Montgelas,* premier ministre de Bavière de 1799 à 1817, sont incontestablement une des sources principales pour l'histoire de l'Allemagne à l'époque napoléonienne. Malheureusement, nous ne les possédions que dans une édition qui laisse beaucoup à désirer. M. de Freyberg et le comte Louis de Montgelas, qui ont publié les Mémoires du ministre en 1887 (*Denkwürdigkeiten des bayrischen Staatsministers Maximilian Grafen von Montgelas,* Stuttgart, 1887), ont commis une erreur grave

1. Wolfgang Windelband, *Der Anfall des Breisgaus an Baden.* Tübingen, Mohr, 1908, in-8°, VII-141 p.; prix : 3 m.

en nous donnant une traduction allemande de l'original français; au surplus, ils ont omis une grande partie des mémoires qu'ils jugeaient de peu d'importance. MM. Laubmann et Doeberl[1] viennent de publier le texte authentique de la partie très intéressante des Mémoires qui traite de l'administration intérieure de l'état bavarois et qui n'était pas contenue dans la publication antérieure. M. Doeberl, bien connu par ses travaux sur l'histoire bavaroise, y a ajouté une introduction admirable sur les origines de l'État moderne en Bavière.

C'est l'État moderne beaucoup plus qu'une domination étrangère qu'ont combattu les Tyroliens. A l'occasion du centenaire de leur insurrection, M. Hirn[2], qui est originaire du Tyrol, a fait paraître un gros volume dans lequel il raconte cet événement, le plus mémorable de l'histoire de son pays. La révolution des paysans des Alpes, si attrayante et si romanesque, a déjà été racontée à maintes reprises; mais ce qui fait le mérite de l'ouvrage de M. Hirn, c'est qu'il a pour la première fois méthodiquement examiné toutes les sources existantes et qu'il a composé son livre surtout avec les documents conservés dans les archives d'Innsbruck, Vienne et Munich. En outre, il a tiré parti d'un grand nombre de correspondances particulières, de mémoires, de journaux, ce qui lui a permis de nous donner un livre, peut-être trop encombré de détails, mais richement documenté et écrit dans un esprit impartial et critique. M. Hirn a exposé, dans la première partie de son ouvrage, les causes de la révolte, qui ont été plus compliquées qu'on ne le croit généralement : les Tyroliens avaient à se plaindre des mauvaises conditions économiques qui étaient en grande partie causées par la politique douanière de Napoléon et par des mesures administratives de la Bavière, par l'établissement de la conscription militaire et surtout par la politique religieuse du gouvernement bavarois. Il semble que l'abolition de la constitution tyrolienne causa moins de mécontentement qu'on ne le pensait autrefois. Il n'y a pas de doute que le gouvernement bavarois ait été inspiré quelquefois par un esprit fort étroit et que l'exécution des lois ait été confiée assez souvent à des fonctionnaires maladroits et même brutaux. Mais il ne faut pas oublier que les mêmes lois existaient pour tout le royaume et y étaient appliquées sans opposition apparente. Il en aurait été probablement de même au Tyrol si les Autrichiens n'y avaient entretenu une agitation continuelle et systématique pour sou-

1. *Denkwürdigkeiten des Grafen Maximilian Joseph von Montgelas über die innere Staatsverwaltung Bayerns (1799-1817)*, publ. p. G. Laubmann et M. Doberl. München, Beck, 1908, in-8°, LXXX-166 p.

2. Josef Hirn, *Tirols Erhebung im Jahre 1809*. Innsbruck, Schwick, 1909, in-8°, XVI-874 p.; prix : 10 m.

lever le peuple. La seconde partie du livre s'occupe des trois révoltes et soumissions successives du pays; on y remarquera surtout le récit du gouvernement d'Andreas Hofer. M. Hirn raconte, dans le dernier chapitre, le démembrement du pays, l'arrestation et l'exécution du héros tyrolien. M. Hirn se montre assez sévère envers la politique équivoque du gouvernement autrichien, envers les fautes de l'intendant vaniteux, le baron de Hormayr, et même envers Hofer, accessible aux suggestions de toute sorte; il reconnaît quelques mérites même au gouvernement, aux fonctionnaires bavarois et à quelques officiers français, comme par exemple au général Baraguay d'Hilliers et surtout au prince Eugène; mais il n'est pas juste envers l'empereur des Français. Est-ce que Napoléon mérite le reproche de s'être livré au « trafic des âmes », qui était admis pendant le XVIIIe siècle, et dont on n'a jamais plus abusé qu'au congrès de Vienne, après la chute de l'empereur? Il me paraît aussi que Napoléon mérite encore moins d'être blâmé pour l'exécution de Hofer qui, après s'être soumis et après avoir été gracié par le prince Eugène, avait manqué à sa parole, s'était soulevé de nouveau et avait causé d'innombrables malheurs. Sauf ces réserves, l'ouvrage de M. Hirn est sans doute le *Standard work* sur le soulèvement du Tyrol en 1809.

M. DE VOLTELINI[1], qui est bien connu par ses études sur l'histoire du droit du moyen âge, a consacré aussi un livre à l'insurrection tyrolienne. Son livre est composé en grande partie de documents tirés des archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, dont il publie les plus importants. M. de Voltelini a négligé ce qu'on pourrait appeler la partie anecdotique de la révolution du Tyrol, car il s'intéresse surtout aux questions contestées, et il s'attaque vigoureusement aux historiens qui ont écrit sur cette année mémorable de 1809. De nombreuses pages de son livre sont de vrais plaidoyers contre le baron Josef de Hormayr, qui a falsifié l'histoire de l'insurrection. En somme, le jugement de M. de Voltelini est le même que celui de M. Hirn; M. de Voltelini est généralement plus sévère que celui-ci. Il a souvent mis en relief l'action lamentable du gouvernement autrichien, qui est largement responsable de la malheureuse continuation de la résistance dans l'automne 1809. On souscrira entièrement à l'opinion que M. de Voltelini exprime à la fin : « Que l'insurrection tyrolienne n'a pas été un mouvement national, mais qu'elle a été la résistance d'un peuple de paysans accoutumé aux traditions du moyen âge contre l'État moderne. »

1. Hans von Voltelini, *Forschungen und Beiträge zur Geschichte des Tiroler Aufstandes im Jahre 1809*. Gotha, Fr.-A. Perthes, 1909, in-8°, XII-456 p.

Un des ouvrages les plus intéressants qui aient paru l'année dernière est sans doute le livre de M. Meinecke sur *l'État national et le cosmopolitisme en Allemagne*[1]. M. Meinecke y a tracé le développement de l'idée nationale en analysant les idées politiques des grands écrivains et des hommes d'État de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. Il prouve que l'idéal que l'on se faisait à cette époque de l'État national était inspiré largement par les idées cosmopolites du XVIIIe siècle. M. Meinecke a fourni dans ces chapitres si pénétrants une contribution très importante à l'histoire du génie national allemand. La seconde partie de son livre, qui n'est pas moins intéressante que la première, est consacrée au problème allemand-prussien, c'est-à-dire aux rapports existant entre la monarchie prussienne et l'État national naissant. La solution de ce problème est d'autant plus grave qu'il s'agit moins d'un conflit d'états que d'une différence d'idées ou de tendances : d'un côté, les idées aristocratiques, militaires, conservatrices; de l'autre côté, les idées libérales, démocratiques, bourgeoises. M. Meinecke montre comment les hommes d'État de 1848-49 ont essayé de résoudre ce problème : ils ont bien voulu donner la couronne de l'empire allemand au roi de Prusse, mais ils ont demandé que la Prusse renonçât à sa personnalité d'État et fût refondue dans l'Allemagne. On sait que Bismarck a donné une solution tout à fait différente à ce problème en faisant de la monarchie prussienne le pivot de l'empire. Mais on peut douter, — et l'auteur en doute aussi, — que la solution que Bismarck a donnée à ce problème soit définitive. Bien au contraire, il semble que le conflit soit en ce moment plus vivant que jamais et que le désir d'une réforme du système suranné de suffrage qui existe en Prusse et qui garantit le pouvoir aux hobereaux (*Junker*) de l'est ne soit qu'un nouvel effort pour ajuster les conditions de la vieille Prusse aux conditions de l'Allemagne moderne. C'est le grand mérite du livre de M. Meinecke d'avoir étudié les luttes politiques actuelles à un point de vue historique et d'avoir donné aux luttes du passé des perspectives nouvelles et quelquefois surprenantes.

Le même auteur a fait paraître dans une collection populaire, sous le titre : *Von Stein zu Bismarck*[2], un petit livre qui contient six articles publiés antérieurement dans diverses revues. On lira ou relira ces pages écrites avec élégance et on y admirera l'analyse

1. Friedrich Meinecke, *Weltbürgertum und Nationalstaat. Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaats.* Berlin et München, R. Oldenbourg, 1908, in-8°, 498 p.; prix : 10 m.

2. Friedrich Meinecke, *Von Stein zu Bismarck. Historische Aufsätze.* Berlin, Verlag Deutsche Bücherei, 1908, in-16, 102 p. (*Deutsche Bücherei*, t. XCIII).

psychologique fine et profonde à la fois qui fait le charme de ces essais. Les portraits d'Arndt et de Stein dans le premier article et surtout les portraits de Boyen et de Roon dans le troisième sont de vrais chefs-d'œuvre.

Henri Leo, professeur à l'Université de Halle, est connu comme un historien de talent, mais tendancieux et paradoxal, et surtout comme un réactionnaire intransigeant et fougueux. M. Krägelin a entrepris d'écrire la biographie de cet homme qui a joué un certain rôle, quoique secondaire, dans le monde universitaire et politique de l'Allemagne au XIXe siècle. Dans le premier fascicule[1], qui vient de paraître, M. Krägelin raconte la vie de Leo de 1799 à 1844; il analyse ses opinions politiques, religieuses et historiques et montre par quelles influences le jeune partisan de la *Burschenschaft* de 1817, le disciple de Hegel de 1825 est devenu, après 1830, le réactionnaire fanatique et même un peu toqué que l'on connaît. Il nous présente son héros mêlé aux polémiques politiques et scientifiques de l'époque, défendant le gouvernement prussien contre les cléricaux de Cologne en 1838 et sévissant contre les disciples du philosophe Hegel, querelle dans laquelle Leo a joué un rôle très peu sympathique. Le second fascicule de cet ouvrage, intéressant pour l'histoire intellectuelle de l'Allemagne, racontera la vie de Leo de 1844 jusqu'à sa mort (1878).

C'est dans le camp opposé, le camp de la révolution de 1848, que nous introduit le livre de M. Valentin[2]. Son titre, *Francfort et la Révolution de 1848-49*, montre que l'auteur a entrepris une double tâche : raconter en même temps une partie de l'histoire locale de la ville de Francfort et l'histoire générale de l'Allemagne. L'économie du livre a peut-être souffert de la grande difficulté de cette tâche, mais il faut avouer que M. Valentin nous a donné un livre très intéressant, écrit d'un style vif et piquant, pas toujours objectif, mais plein de verve et d'esprit. Il décrit dans la première partie du livre l'ancien régime de Francfort, la vie politique, économique et sociale de 1813 à 1848, il appuie sur le développement du libéralisme politique et économique. Il raconte alors la petite révolution locale de mars 1848 et la chute de l'ancien régime. La scène s'élargit :

1. Paul Krägelin, *Heinrich Leo;* 1re partie : *Sein Leben und die Entwicklung seiner religiösen, politischen und historischen Anschauungen bis zur Höhe seines Mannesalters (1799-1844).* Leipzig, R. Voigtländer, 1908, in-8°, VIII-196 p. (coll. des *Beiträge zur Kultur- und Universalgeschichte,* publ. p. Karl Lamprecht, fasc. 7).

2. Veit Valentin, *Frankfurt am Main und die Revolution von 1848-49.* Stuttgart et Berlin, Gotha, 1908, in-8°, XIV-554 p.

l'ancienne ville d'élection et de couronnement des empereurs est choisie comme résidence du premier parlement de l'Allemagne et devient comme telle le centre du mouvement révolutionnaire, surtout de la région du sud-ouest de l'Allemagne. Mais le parti radical qui veut dominer le parlement est vaincu le jour fatal du 18 septembre où le parlement révolutionnaire lui-même doit faire appel aux anciens pouvoirs pour réduire l'émeute. C'est ainsi que la discorde des partis progressistes, l'incapacité de former un bloc causa la défaite de la révolution de 1848. Son développement dans la ville de Francfort est parallèle au développement général : l'assemblée constituante, dominée par une majorité radicale intransigeante, oubliant le vieux proverbe « que le mieux est l'ennemi du bon », voulait transformer le petit état gothique en une démocratie modèle et lui donner une constitution calquée sur celle de Genève. L'assemblée se heurtait à l'opposition des grands bourgeois, des églises (la constitution établissait la séparation des églises et de l'État), des artisans, et la constitution fut mise de côté par un coup d'État du Sénat. L'ancien régime triomphait, mais peu à peu des réformes modernes changèrent la constitution surannée de la petite république. M. Valentin a donné dans un dernier chapitre un sommaire de l'histoire de Francfort de 1850 à 1866. La génération de 1848 a été assez sévèrement jugée par la génération suivante; il semble qu'il se produise aujourd'hui un changement d'opinion et que la génération actuelle commence à comprendre, à aimer et même à envier un peu le noble enthousiasme, le désintéressement et jusqu'aux illusions de nos grands-pères.

M. Bergengrün, auteur d'une biographie très méritoire de *David Hansemann*[1], vient de publier un livre sur *August von der Heydt*[2], commerçant du pays rhénan, comme Hansemann, et distingué, lui aussi, par une longue carrière au service du bien public. August von der Heydt naquit dans la grande ville industrielle d'Elberfeld en 1801 et fut élevé dans un milieu à la fois très commercial et très religieux, dans une société strictement calviniste, qui ressemblait, sous beaucoup de rapports, aux sociétés puritaines de l'Angleterre et de l'Amérique. Chef d'une grande maison de banque et membre d'une des premières familles de la région, il prit part à la vie publique : il se distingua au conseil municipal d'Elberfeld, aux États de la province rhénane et aux États réunis (*Vereinigte Landtag*) du royaume. Il partageait alors les opinions libérales de

1. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXXII, p. 123.

2. Alexander Bergengrün, *Staatsminister August Freiherr von der Heydt*. Leipzig, Hirzel, 1908, in-8°, VIII-388 p., prix : 8 m

l'opposition et demandait surtout des institutions constitutionnelles. Après la Révolution, en décembre 1848, il entra comme ministre du commerce (au ressort duquel appartenaient alors les chemins de fer, les postes et les mines) dans le cabinet présidé par le comte de Brandenburg et servit dans des ministères de couleur politique assez diverse (dans les derniers temps comme ministre des finances) jusqu'en 1862. On comprend qu'on lui ait vivement reproché ce « manque de caractère » : l'ancien libéral de 1847 prit part aux répressions odieuses et mesquines du ministère de la réaction, et le ministre de la réaction resta dans le cabinet de « l'ère nouvelle ». M. Bergengrün a bien réussi à expliquer les causes de sa conduite : von der Heydt ne fut jamais un homme de parti, d'opinions bien prononcées; il est vrai qu'avant 1848 il avait été un libéral, du reste très modéré, mais, effrayé par la Révolution, il tenait plus à l'ordre qu'à la liberté; il était personnellement attaché à la famille royale et appartenait à l'orthodoxie protestante. Tout de même, ce bourgeois rhénan, — il ne fut fait baron qu'en 1863, — ne fut jamais un conservateur dans le sens des hobereaux de l'est. M. Bergengrün a très bien montré que ce n'est pas dans la politique, mais dans l'administration qu'il faut chercher les mérites du ministre : c'est dans l'organisation commerciale, dans l'administration des chemins de fer, des postes et télégraphes, des mines et des banques que von der Heydt rendit de très grands services, qui n'ont été reconnus que beaucoup plus tard. Après quatre ans de loisir, en 1866, avant le commencement de la guerre autrichienne, von der Heydt entra comme ministre des finances dans le cabinet Bismarck et il réussit, dans une situation très difficile, à trouver les ressources nécessaires sans recourir à des emprunts. Après la guerre, von der Heydt, que Bismarck et Roon nommaient « l'oncle doré » (*Goldonkel*), se montra moins habile, ce que son biographe croit devoir attribuer à son âge. Il quitta le service public en 1869 et mourut en 1874. Quoique M. Bergengrün ait quelquefois été trop loin pour justifier son héros, son livre est écrit d'une manière claire, sobre et judicieuse et mérite spécialement l'attention de ceux qui tiennent à s'instruire sur les origines de la grandeur économique de l'Allemagne moderne.

La Chambre de commerce de Francfort-sur-le-Mein a publié à l'occasion de son centenaire un ouvrage très important pour l'histoire économique du XIXe siècle[1]. La première partie contient l'histoire des

1. *Geschichte der Handelskammer zu Frankfurt a. M. (1707-1908). Beiträge zur Frankfurter Handelsgeschichte.* Frankfurt, J. Baer, 1908, in-8°, XV-1371 p.; prix : 15 m.

députés de commerce (*Deputierte der Kaufmannschaft*, 1707-1808), qui ont précédé la *Chambre de commerce* établie par Dalberg, prince-primat, d'après le modèle français en 1808. La seconde partie s'occupe de l'histoire de la Chambre de commerce même de 1808 à 1908 et de son activité très variée au temps de l'État primatial et du grand-duché de Francfort, de la ville libre (1813-1866) et postérieurement à l'annexion à la Prusse (1866-1908). Différents auteurs, tous membres ou fonctionnaires de la Chambre de commerce, y ont traité l'organisation, la politique commerciale (M. Altmann), la bourse (M. Trümpler, qui a été le rédacteur principal de l'ouvrage), la législation commerciale et monétaire (M. Caesar), les services de la poste et des chemins de fer (M. Schmalz), la navigation (M. Reichelt). M. Thorwart a fourni une histoire du marché financier de Francfort; M. Reichelt l'histoire du commerce de marchandises; M. Altmann l'histoire du développement industriel de la ville. Il va sans dire que le livre contient beaucoup de détails qui n'ont qu'un intérêt local, mais maintes parties de cet ouvrage méritent d'être lues par les historiens ou les économistes qui s'intéressent au développement industriel et commercial de l'Allemagne contemporaine. Je signalerai comme particulièrement intéressantes les parties consacrées aux origines du Zollverein, à la navigation du Rhin et du Mein et à l'activité de la Bourse de Francfort. On remarquera aussi dans ce livre comment la ville de Francfort, très importante comme ville commerciale au commencement du XIXe siècle, s'est développée comme marché financier et est devenue de plus en plus un centre de la grande industrie dans l'Allemagne moderne. L'ouvrage montre quelle grande part la Chambre de commerce et ses membres ont prise à l'essor de la ville et quelquefois même de l'Allemagne.

M. Nirrnheim[1] a étudié les manifestations de l'opinion publique pour et contre Bismarck dans la première année de son ministère (sept. 1862-nov. 1863). Il a parcouru les journaux principaux et une masse énorme de brochures politiques de cette époque et il a montré ce que les contemporains ont pensé de la personne, de la politique intérieure, de la politique allemande et de la politique internationale du grand chancelier au commencement de sa glorieuse carrière. Les historiens qui voudraient s'occuper des partis politiques et de la presse allemande dans ce temps-là trouveront dans le livre de M. Nirrnheim beaucoup d'informations importantes.

1 Otto Nirrnheim, *Das erste Jahr des Ministeriums Bismarck und die öffentliche Meinung*. Heidelberg, Winter, 1908, in-8°, XXVI-624 p. (*Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, fasc. 20); prix : 16 m.

Il n'est peut-être pas de tâche plus difficile pour un historien que d'écrire l'histoire de son propre temps, surtout à notre époque, où l'abondance même des moyens d'information risque d'obscurcir la vérité. M. Egelhaaf[1] a consacré en 1908 un volume important à la période qui s'étend de 1871 jusqu'à nos jours, et le fait qu'un an à peine après sa publication il a fallu en donner une seconde édition prouve bien qu'un tel livre répond à un besoin réel. M. Egelhaaf commence son récit avec la paix de Francfort et nous mène, dans sa seconde édition, jusqu'au traité franco-allemand du 9 février 1909 relatif au Maroc et même jusqu'aux événements qui se sont déroulés dans la péninsule des Balkans au mois d'avril dernier. On consultera son livre avec profit pour s'informer rapidement sur les faits les plus importants de l'histoire contemporaine ou même d'importance secondaire en ce qui touche l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient, qu'on connaît par les journaux et qu'on oublie si vite. Mais ce n'est guère qu'au point de vue allemand que son livre mérite d'être retenu. Car, surtout au sujet des autres pays, il y a beaucoup de lacunes, même pour les faits de premier ordre[2], et pas mal d'erreurs; la disposition est souvent peu habile, le jugement souvent partial. On voit presqu'à chaque page que l'auteur est un « bismarckien » fervent et juge les adversaires du grand chancelier de la même manière que celui-ci les jugeait lui-même. La plus grande partie du livre consiste en une simple énumération de faits; par contre, il raconte la chute de Bismarck en détail et de première main, et l'on peut dire que les pages consacrées à ce sujet (p. 215-238) sont les plus importantes de tout le livre. M. Delbrück a prétendu que le chancelier, à la fin de sa carrière, projetait un coup d'État, — la suppression du suffrage universel, — et que le refus opposé par l'empereur à ce projet fut une des causes de sa chute. M. Egelhaaf convient que telles étaient bien les intentions de Bismarck, mais seulement pour le cas désespéré où le Reichstag aurait refusé les mesures nécessaires au salut de l'Empire et où le suffrage universel aurait ratifié le vote

1. Egelhaaf, *Geschichte der neuesten Zeit vom Frankfurter Frieden bis zur Gegenwart*, 1re éd., Stuttgart, Krabbe, 1908, in-8o, VIII-452 p.; 2e éd., ibid., X-505 p.; prix : 7 m.

2. M. Egelhaaf ne dit presque rien du développement économique des différents pays, il ne mentionne pas même l'union postale universelle et mentionne à peine le mouvement en faveur de la paix. Dans le chapitre sur l'expansion anglaise, il oublie des pays aussi importants que le Nigeria et la péninsule de Malacca; ses quelques remarques sur l'impérialisme anglais sont aussi inexactes que l'article sur les États-Unis. L'Amérique du Sud n'existe pas pour ce livre, pas même le Venezuela, qui a joué un certain rôle dans la politique internationale, etc.

du Reichstag. M. Delbrück prétend que le coup d'État était le *but ;* M. Egelhaaf n'y voit qu'un *moyen* de la politique de Bismarck. En tout cas, il est très intéressant que les élections de 1890, si défavorables au chancelier, aient été une des causes de sa chute. M. Egelhaaf insiste aussi sur le rôle joué par le grand-duc de Bade dans la démission de Bismarck. Si la thèse soutenue par M. Delbrück et, avec quelques variantes, par M. Egelhaaf était fondée, ce qui n'est pas encore prouvé, la chute du grand chancelier aurait été un bienfait immense pour l'Allemagne[1].

Paul Darmstaedter.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

(Suite et fin[2].)

Histoire coloniale. — L'ouvrage de M. Beer[3] forme une excellente introduction à l'histoire du système colonial qui fut appliqué dans l'empire britannique avant l'époque du libre-échange. Les bases de ce système sont bien connues : les colonies doivent être une source d'enrichissement économique pour la métropole; elles lui fournissent les matières premières et les objets de consommation qu'elle ne produit pas elle-même et qu'elle serait autrement obligée de demander aux nations étrangères, ses rivales, à des prix ruineux pour la richesse nationale. Quelle que soit l'organisation propre à chaque colonie, qu'elle appartienne à un individu ou à une compagnie à charte, ou bien que, comme dans la Nouvelle-Angleterre, elle constitue une sorte de république autonome, le gouvernement intervient pour favoriser telle production ou décourager telle autre, et les compagnies elles-mêmes s'associent de plus ou moins bon gré à cette politique. Ce système, qui est en pleine vigueur sous les deux premiers Stuarts, se relâche au temps de la guerre civile; mais il est reconstitué par Cromwell, dont la politique sera continuée par la Restauration. A ce moment, on peut considérer que la période d'essais et de

1. M. Egelhaaf et beaucoup d'autres auteurs insistent trop sur ce fait que le refus opposé par l'empereur au renouvellement du traité de réassurance avec la Russie amena l'alliance franco-russe. Ils oublient combien la question financière fut décisive, pour la Russie, dans la conclusion de cette alliance.

2. Voir *Rev. hist.*, t. C, p. 358-375; t. CI, p. 145-161.

3. George Louis Beer, *The origins of the British colonial system*, *1578-1660*. New-York, the Macmillan Company, 1908, VIII-438 p. Prix : 3 dol.

tâtonnements est terminée. Elle a été admirablement présentée par M. Beer dans une série de chapitres substantiels[1], remplis de faits puisés aux sources les plus variées et bien choisis. Le point sur lequel l'intervention gouvernementale a été mise en lumière de la façon la plus instructive est la culture du tabac, produit caractéristique du système mercantile, qui constituait la principale production de la Virginie, que Jacques Ier eût voulu proscrire dans son royaume, qu'il fallut cependant admettre sous peine de payer à l'Espagne un lourd tribut et qui ne fut toléré finalement qu'à condition de subir la plus instable des réglementations.

Dans un sujet très semblable M. Andrews[2] se place plutôt au point de vue administratif; « ce qui nous intéresse le plus », dit-il, « c'est l'histoire des commissions, conseils, comités et bureaux établis vers le milieu du XVIIe siècle pour surveiller et diriger la colonisation et le commerce des colonies ». Le travail s'arrête en 1675 parce qu'en cette année fut créée une sorte de ministère du Commerce (*Board of trade*), qui fut aboli seulement en 1782. Pour être présenté avec moins d'élégance que celui de M. Beer, ce travail sera consulté avec non moins de fruit, parce qu'il est le résultat de recherches très étendues dans les archives, et, pour les douze ou quinze premières années de la Restauration, il parle de matières que M. Beer n'avait point à considérer.

M. Osgood nous a donné, d'après les sources imprimées, comme la synthèse de l'organisation politique et administrative des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord au XVIIe siècle[3]. Il a d'abord con-

1. Ch. I : débuts de l'expansion anglaise; ch. II : émigration et surpopulation (on admettait vers la fin du règne d'Élisabeth que l'Angleterre avait une population supérieure aux ressources nécessaires pour la nourrir; qu'il y avait surtout trop de sans-travail et que coloniser était encore le meilleur moyen de combattre le paupérisme); ch. III : théorie économique de la colonisation; ch. IV : histoire du tabac à ses débuts; ch. V : le système fiscal appliqué aux colonies, 1604 à 1620; ch. VI : réglementation de l'industrie du tabac par les Stuarts; ch. VII : restriction des exportations coloniales; ch. VIII : les étrangers exclus du commerce avec les colonies; ch. IX : développement économique des colonies, 1607-1642; ch. X : le système de l'administration impériale, 1606-1640; ch. XI-XII : l'empire pendant la guerre civile et le protectorat.

2. Charles M. Andrews, *British Committees, Commissions and Councils of trade and plantations, 1622-1675*. Baltimore, Johns Hopkins press, 1908 (Johns Hopkins University studies in historical and political Science, série XXVI, nos 1-3).

3. Herbert L. Osgood, *The american colonies in the seventeenth century*. Vol. I-II : *The Chartered colonies. Beginnings of self-government*. New-York, the Macmillan Company, 1902, 578 et 490 p. Vol. III : *Imperial control. Beginning of the system of royal Provinces*. Ibid., 1907, XXII-551 p. — Sur ce 3e volume, voir *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 147-149.

sacre deux volumes à l'étude des systèmes qui ont été appliqués dans chaque colonie ou groupe de colonies : Virginie, puis Nouvelle-Angleterre; enfin colonies formées autour de la Virginie : Maryland, Caroline, New-York, Pensylvanie; dans chaque unité ou dans chaque groupe, il étudie, dans un ordre presque invariable, le système exécutif, législatif et judiciaire, l'état de la propriété foncière, les rapports des églises et de l'État, les finances et la défense nationale surtout contre les Indiens. Il a réservé le tome III à l'étude du contrôle exercé dans les colonies par le gouvernement central à l' « Imperial control ». Cette division est justifiée parce que, sous le régime des colonies à charte ou propriétaires, l'intervention du pouvoir central ne se fit guère sentir qu'en matière économique, mais que peu à peu, comme il a été déjà dit plus haut, le gouvernement britannique s'efforça de substituer son autorité directe à celle des compagnies ou des propriétaires. Les insurrections qui éclatèrent en Nouvelle-Angleterre et en Maryland (1689) lui fournirent l'occasion souhaitée d'intervenir par la force et, depuis lors, il assuma la lourde charge de gouverner de loin des colonies assez mal disposées en général à se laisser commander. Car, et c'est la grande leçon que M. Osgood tire des faits et qu'il expose fortement dans la conclusion du tome II, les premiers colons apprirent surtout à se diriger eux-mêmes; au bout de deux ou trois générations, ils devenaient séparatistes, même sans en avoir conscience. Sans doute, les assemblées provinciales qui se développèrent sous le nouveau régime facilitèrent la tâche des gouverneurs, mais aussi elles ouvrirent la voie à la Révolution du XVIIIe siècle. Le « contrôle impérial » devait fatalement conduire à l'indépendance.

Ces considérations nous ramènent à M. Beer, qui, avant d'étudier les origines du système colonial de la Grande-Bretagne, avait exposé la politique coloniale de l'Angleterre de 1754 à 1765[1]. Cette période est très bien choisie; elle commence au moment où, la pensée d'une guerre prochaine contre la France étant devenue générale en Angleterre et dans ses colonies, il s'agissait de savoir comment et dans quelle mesure celles-ci contribueraient aux charges de la mère patrie. Elle se termine au moment où les colonies, délivrées de la menace française, se retournent contre la mère patrie et revendiquent leur indépendance. L'auteur expose avec autant d'érudition que de lucidité les vaines tentatives faites par l'Angleterre soit pour unir les colonies continentales contre l'ennemi commun (1754), soit pour

1. George Louis Beer, *British colonial policy, 1754-1765*. New-York, the Macmillan Company, 1907, in-8°, x-327 p.

obtenir d'elles des contributions pécuniaires et militaires, les mesures prises pour entraver le commerce avec l'ennemi pendant la guerre, les conséquences économiques et politiques du traité de Paris (1763). A ce moment, s'était posé un redoutable problème qui allait engager pour longtemps la politique coloniale de l'Angleterre. Jusqu'ici, celle-ci, on le sait, avait considéré les colonies comme destinées à lui fournir les objets de première nécessité. Elle montrait, par exemple, un plus vif intérêt pour les îles productrices du sucre, dont elle avait besoin, que pour les provinces de la Nouvelle-Angleterre, qui, par la pêche et l'agriculture, lui faisaient une concurrence croissante. Vers le milieu du XVIIIe siècle, au contraire, l'Angleterre, qui commence à devenir un pays de grande industrie, sent le besoin de s'ouvrir des débouchés, et la Nouvelle-Angleterre, où la population doublait tous les dix ans, devient pour elle un marché de plus en plus nécessaire; le traité de Paris y ajouta bientôt le Canada. Mais il était manifeste que la France ne se résignerait pas sans esprit de retour à l'abandon de cette colonie. L'Angleterre dut, en conséquence, pourvoir à la sécurité de son empire agrandi; il lui sembla légitime et nécessaire d'y faire contribuer les colonies. C'est alors que se produisit la rupture, préparée d'ailleurs par les mesures prises pour adapter la législation commerciale aux nécessités nouvelles. Ces mesures n'étaient ni blâmables ni tyranniques; elles étaient conformes aux théories économiques de l'époque; mais elles se heurtaient à un sentiment de particularisme égoïste et défiant contre lequel le gouvernement central était sans défense. A partir de 1765, la séparation est inévitable; ce sont les circonstances qui en déterminèrent le mode et le moment.

Une de ces circonstances a été mise en lumière avec un grand luxe de documents par M. SMITH : c'est la tentative faite par les colonies septentrionales pour s'emparer du Canada, en chasser les Anglais et faire de la province de Québec la 14e colonie américaine[1]. Cette initiative révolutionnaire, partie de Boston (février 1774), avait pour but de ruiner, en le prévenant, le projet formé par le gouvernement anglais d'écraser l'insurrection imminente par une action combinée entre les troupes amenées du Canada et celles qui débarqueraient à New-York. On sait qu'après avoir remporté quelques avantages, occupé Montréal et mis le siège devant Québec, les Américains durent battre en retraite. Plusieurs causes expliquent leur

1. Justin H. Smith, *Our struggle for the forteenth Colony. Canada and the american Revolution*, 2 vol., avec 315 illustr. et 23 cartes. New-York et Londres, Putnam, 1907, in-8°, XXIV-638 et XVII-635 p.

echec; rappelons seulement celle-ci, que les Canadiens, animés à l'égard des Anglais de sentiments plutôt hostiles, ne pouvaient cependant voir dans les Américains que des insurgés. Si ceux-ci s'étaient présentés dans la vallée du Saint-Laurent comme un peuple libre, uni sous le drapeau de l'Indépendance, ils auraient peut-être décidé les Canadiens à lier partie avec eux. Cette opinion ne laisse pas de paraître paradoxale. Ce qui est certain, d'autre part, c'est que les Américains n'envoyèrent que des troupes mal préparées, mal payées, sans aucune cohésion entre elles, vouées à la défaite. La tentative avortée a néanmoins porté ses fruits, et c'est à bon droit que M. Smith fait remarquer les avantages qui en résultaient pour l'avenir; dans leur action commune, dans les souffrances qu'ils endurèrent, les Américains commencèrent à prendre conscience de leur unité. La déclaration d'Indépendance, bien que tardive, a été une des conséquences de la campagne malheureuse de 1775-1776. Une autre face du problème étudié par M. Smith concerne les Canadiens, leur situation après le traité de Paris, l'importance du rôle que cette population française de langue, catholique de religion, féodale d'institutions, est appelée, du jour au lendemain, à jouer dans la politique coloniale du gouvernement britannique.

Ce dernier point fait l'objet d'un nouvel ouvrage de Sir Charles Lucas. Après avoir raconté la guerre anglo-américaine de 1812, Sir Charles expose l'histoire du Canada[1] pendant les quarante premières années de sa sujétion à la couronne d'Angleterre. Mais ce qui l'intéresse, c'est moins le Canada lui-même, ses habitants, ses institutions, que la politique anglaise. Dans ce cadre volontairement étroit, son livre est très digne d'être lu. Ce n'est pas d'ailleurs une œuvre d'érudition comparable à celle de MM. Beer, Osgood et Smith; il n'utilise que les textes imprimés, et sa bibliographie est l'indigence même. D'autre part, il connaît à fond la géographie politique des régions étudiées par lui; à cet égard, ses appendices et surtout ses cartes rendront de réels services.

Nous avons déjà signalé[2] l'Histoire de la Société de Jésus dans l'Amérique du Nord, t. I, par Thomas Hughes, S. J. Ce tome I vient d'être complété par un volume de documents qui en contient les pièces justificatives[3]. Ils forment trois groupes principaux relatifs :

1. Sir C. P. Lucas, *A history of Canada, 1763-1812*. Oxford, at the Clarendon press, 1909, in-8°, 360 p. Prix : 12 sh. 6 d.

2. Voir *Rev. hist.*, t. XCV, p. 139.

3. Thomas Hughes, *History of the Society of Jesus in North America, colonial and federal*. Documents. Vol. I, part I, n°s 1-140, 1505-1838. Londres, Longmans, 1908, in-8°, VIII-600 p. Prix : 21 sh.

1° aux premiers établissements des Jésuites en Maryland (1605-1633) et à la correspondance avec le général de la Société (1629-1744); 2° aux biens acquis par la Société, biens qui lui furent contestés au début par Lord Baltimore, gouverneur-propriétaire du Maryland (1633-1773), mais qu'elle réussit à conserver même pendant la suppression de l'ordre; 3° aux controverses auxquelles donna lieu l'ancienne organisation de la Société après son rétablissement (1820-1826). Les textes, reproduits avec une scrupuleuse fidélité (il y a plusieurs fac-similés), sont accompagnés d'analyses et de commentaires qui les mettent en pleine valeur.

Un ouvrage de M. Hastings[1] nous transporte à l'autre extrémité de l'empire colonial de l'Angleterre. C'est un plaidoyer véhément en faveur de Warren Hastings, une réfutation pressante, serrée, du fameux essai de Macaulay. Tous les arguments qu'emploie M. Hastings ne sont pas d'égale force, et, dans les premières pages, on voit trop souvent apparaître cette raison de pur sentiment qu'un aussi grand homme, le conquérant, le législateur de l'Inde, ne saurait avoir été le concussionnaire, le criminel, sur lequel Burke a versé les flots de son éloquence; car Warren Hastings ne serait pas le premier fondateur d'empire à qui l'on pourrait justement reprocher d'avoir été avide et cruel. Mais, pour le juger, on a les actes mêmes de son administration, qui ont été publiés par M. Forrest[2], et c'est là que M. Hastings a trouvé ses preuves. Il les a mises en œuvre avec une force convaincante. Je laisse à de plus autorisés de dire si la conduite du gouverneur général du Bengale a toujours été juste et pure, d'expliquer l'opposition violente qu'il rencontra, dès le début, parmi ses principaux collaborateurs. Il suffit pour le moment de constater que, sur les points essentiels, les documents écrits démentent les récits ou infirment les jugements de Macaulay. Dans une telle cause, c'est un grand point déjà de disqualifier les témoins à charge. M. Hastings y a réussi.

Institutions. — En 1887-1888, Maitland fit à ses étudiants de Cambridge[3] un cours sur les institutions politiques de l'Angleterre. Il répartit ce vaste sujet en cinq périodes qui s'arrêtent à la mort d'Édouard Ier, de Henri VII, de Jacques Ier, de Guillaume III; la 5e période se rapporte au temps présent. Comme il convient de le faire

1. G. W. Hastings, *A vindication of Warren Hastings*. Londres, Henry Frowde, 1909, in-8°, VI-203 p. Prix : 6 sh.

2. *Selections from the letters, dispatches and other state papers preserved in the foreign department of the Government of India, 1772-1785*, 3 vol.

3. Il n'était encore que « lecteur » (Reader in english law); il devint « professeur » dans l'été de 1888.

devant des commençants, il bannit de son cours toute apparence d'érudition, visant d'abord à l'ordre logique, à la clarté, à la précision. Il possédait ces qualités au degré le plus éminent; il y ajoutait une vivacité singulière, une parole imagée, spirituelle, entraînante, qui faisait de lui un professeur incomparable. On en retrouve quelque chose dans son texte écrit, que Maitland ne destinait pas à la publication, mais qu'une main pieuse vient de nous donner[1]; c'est un des livres les plus intéressants, les plus instructifs qu'on puisse mettre entre les mains des étudiants. Je n'en connais aucun qui soit mieux approprié à l'enseignement. Bien qu'il ait été rédigé avant les grands ouvrages qui ont placé si haut la réputation scientifique de Maitland, il est d'une construction si solide que l'éditeur, M. Fisher, n'a presque rien trouvé à y reprendre; il s'est contenté d'indiquer en note les endroits où, dans ces ouvrages, on retrouve avec tout le détail nécessaire ce qui, dans le résumé, n'a pu être présenté qu'en raccourci. On lui saura le plus grand gré de nous faire connaître, un peu malgré Maitland, du meilleur Maitland.

M. White, professeur à l'Université de Minnesota, n'a traité dans son manuel que la période médiévale[2]; il s'arrête à l'avènement des Tudors. Moins détaillé que celui de Medley, beaucoup moins original, moins instructif, que celui de Maitland, c'est un résumé judicieux des travaux les plus autorisés qui ont paru en Angleterre et aux États-Unis. Pas de discussion et fort peu de notes; mais le texte ne se lit pas sans profit.

Parmi les problèmes que présente l'histoire des institutions politiques et administratives de l'Angleterre, un des plus compliqués, sans contredit, est celui de l'organisation locale. Avant la réforme municipale de 1835, c'était proprement le chaos. Depuis la conquête, et pendant plusieurs siècles, le pouvoir central ne cessa de se fortifier; un ingénieux réseau de tribunaux politiques, judiciaires et administratifs, recevant plus ou moins directement l'impulsion de la cour du roi, fut de bonne heure tendu sur tout le royaume et donna à la royauté des moyens d'action presque formidables; mais, derrière cette façade, les comtés, les villes, les villages, les seigneuries, conservèrent une singulière autonomie; c'est le domaine propre du *self government*. N'étant ni guidés ni régentés, les organismes locaux se développèrent dans la plus inextricable variété. En tracer le tableau était une œuvre ardue entre toutes, qui avait fait reculer les érudits

1. F. W. Maitland, *The constitutional history of England*. Cambridge, at the University Press, 1908, in-8°, XXVIII-547 p. Prix : 12 sh. 6 d.

2. Albert Beebe White, *The making of the english Constitution, 449-485*. New-York et Londres, Putnam, 1908, in-8°, XXVII-410 p.

anglais eux-mêmes. A l'étranger, des tentatives aussi remarquables que celles de Rud. Gneist, aussi louables que celles de M. Vauthier, ne sont que des esquisses à la fois trop générales et fort incomplètes. Leur documentation surtout était insuffisante. M. Webb et sa femme ont abordé de nouveau le problème avec une rigueur scientifique que personne n'avait encore égalée[1]. Tout d'abord, ils l'ont circonscrit dans le temps : ils se sont enfermés dans la période de la moindre ingérence gouvernementale, celle qui s'étend de l'avènement de Guillaume et Marie (1689) à la Réforme de 1835. Puis ils ont entrepris avec une méthode admirable, une persévérance que rien ne lassa pendant huit années, le dépouillement de toutes les sources possibles d'information : archives, publications officielles, journaux et brochures, œuvres littéraires; la masse prodigieuse de faits réunis par eux et par leurs collaborateurs a été distribuée dans quatre grands cadres : la paroisse, le comté, le manoir et la commune. Dans chacun de ces cadres, ils ont décrit les types les plus caractéristiques en partant des organismes les plus simples pour arriver aux plus complets. Chacune de ces monographies, prise séparément, peut être considérée comme un modèle de précision érudite; leur enchaînement logique produit finalement une puissante impression d'ensemble. Peu de livres contiennent plus de faits bien étiquetés, bien classés, plus d'idées particulières et générales, au point qu'il serait difficile, non pas seulement d'essayer une rapide esquisse de l'ouvrage, mais d'indiquer les points les plus instructifs pour l'historien et le sociologue. Peut-être cependant l'attention des lecteurs étrangers, surtout français, sera-t-elle plus particulièrement retenue par la description des assemblées de paroisse (*vestries*), où l'on rencontre les types les plus variés, jusqu'à la démagogie pure, des justices de paix qui ont fini par absorber presque toute l'administration dans les comtés, enfin des municipalités urbaines où l'on passe par degrés de telle commune (Penzance), où toute l'autorité est aux mains d'une corporation de vingt et un membres se recrutant par cooptation, jusqu'à telle autre (Norwich), qui possède un système électoral fort démocratique et deux Chambres semblables à celles du parlement anglais. Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à la Révolution municipale et à la loi organique de 1835, qui édicte des mesures d'administration uniforme, sans faire table

1. Sidney et Beatrice Webb, *English local Government, from the Revolution to the municipal Corporations Act.* Londres, Longmans, 3 vol. I : *The parish and the county,* 1906 (in-8°, xxvi-664 p. Prix : 16 sh.). II et III : *The manor and the borough,* 1908 (viii-858 p. Prix : 25 sh.).

rase du passé. Que de survivances inattendues apparaissent encore dans ces pages si substantielles et si actuelles[1], véritable monument de science, d'intelligence et d'artistique disposition !

Un érudit anglais, établi depuis d'assez longues années aux États-Unis, M. Porritt, a entrepris de nous retracer l'organisation de la Chambre des communes et les changements qu'a subis la représentation nationale dans le Royaume-Uni depuis le XIIIe siècle jusqu'à la réforme parlementaire de 1832[2]. L'ouvrage, qui forme deux volumes, traite successivement du système électoral en Angleterre et en Galles, des rapports entre les députés élus et leurs électeurs, du contrôle exercé par le gouvernement sur la Chambre, de l'ordre des séances et de la procédure parlementaire, du système représentatif en vigueur en Écosse et en Irlande jusqu'à l'union successive des trois parlements. Le plan, simple et logique, est exécuté avec une grande précision dans le détail, qui est abondant, bien choisi, intéressant; c'est un excellent répertoire de faits, muni de bonnes tables, d'une copieuse annotation et d'une longue bibliographie.

L'organisation intérieure de la Chambre des communes et sa procédure ont été traitées avec non moins de science et beaucoup plus d'ampleur par un professeur à l'Université de Vienne, M. Redlich[3]. Publié d'abord en allemand en 1905, ce gros travail a été presque aussitôt traduit en anglais[4]. Sous cette nouvelle forme, il a eu la bonne fortune d'une revision attentive par l'homme à qui sa situation permet de connaître le mieux une procédure qui n'a jamais été codifiée; je veux parler de Sir Courtenay Ilbert, le clerc (nous dirions : le secrétaire général) de la Chambre des communes, qui a bien voulu non seulement écrire une introduction, mais exposer dans un chapitre supplémentaire les changements survenus depuis 1905. Cette traduction peut donc être considérée comme équivalant à une édition remaniée de l'ouvrage. C'est désormais la principale autorité sur la

1. Exemple, en plein cœur de Londres, la *court leet* de Savoy, qui fonctionne encore aujourd'hui (1907), vestige de l'antique organisation manoriale.

2. *The unreformed House of Commons. Parliamentary representation before 1832*, par Edward Porritt, avec la collaboration de Annie Porritt, 2 vol. Cambridge, at the University press, 1909 (le t. II est mentionné comme étant la réédition d'un vol. paru en 1903), in-8°, XXI-623 et XIV-584 p. Prix : 10 sh.

3. Josef Redlich, *The procedure of the House of Commons; a study of its history and present form*, trad. par A. Ernest Steinthal, 3 vol. Londres, Archibald Constable, 1908, in-8°, XXXIX-212, VII-264 et VII-334 p. Prix : 31 sh. 6 d.

4. Il est singulier que M. Porritt ne le mentionne pas. Peut-être n'a-t-il pu connaître la traduction anglaise; mais comment l'édition allemande lui a-t-elle échappé ?

matière. Sans doute, les lecteurs français ne devront pas s'interdire pour cela de consulter ce qu'en dit le comte de Franqueville dans son très estimable ouvrage sur le Parlement anglais[1]; mais le livre du savant professeur autrichien, outre qu'il est plus récent (ce qui, dans l'espèce, a son prix), est beaucoup mieux documenté et très supérieur au point de vue historique.

Les liens les plus étroits rattachent la presse au Parlement. Aussi une Histoire du journalisme en Angleterre jusqu'à la fondation de la *Gazette de Londres* (1665) doit-elle être mentionnée ici[2]. L'auteur, M. Williams, l'a retracée avec une précision et une connaissance des sources qui ne laisse rien à désirer. Comme l'imprimerie, c'est avec lenteur que la presse périodique se propagea dans le pays. Elle est d'importation étrangère. Il y avait déjà vingt-huit ans qu'avait paru à Cologne le premier numéro du *Mercurius gallo-belgicus* (mars 1594), quand Thomas Archer et Nicholas Bourne obtinrent la licence de publier leur *Weekly Newes* (mai 1622), le plus ancien recueil périodique dont on possède des exemplaires. Tout d'abord, ces recueils, généralement désignés par le terme italien de « Corantos », ne purent insérer que les nouvelles de l'étranger; parler des affaires intérieures était considéré comme attentoire à la prérogative royale, et un décret rendu par la Chambre étoilée en 1586 avait établi un système d'autorisation préalable qui imposa les plus redoutables entraves au journalisme naissant. La liberté de la presse naquit seulement après la rupture du roi et du Parlement (1641); de nombreux journaux se fondèrent alors, qui se proposaient de renseigner le public, non seulement sur ce qui se passait à l'étranger, mais aussi à l'armée et surtout au Parlement, liberté d'ailleurs bientôt réfrénée par Cromwell. Alors il y eut un journalisme jouissant d'un redoutable monopole. Monck aussi eut ses journaux[3]. Son principal folliculaire, Henry Muddiman, contribua, pour sa part, au succès de la Restauration; en 1665, il fonda la *Gazette*, qui, d'Oxford, ne tarda pas à être transportée à Londres. C'était comme une institution d'État; les nouvelles étaient fournies par le premier secrétaire d'État (Joseph Williamson) à Muddiman, qui jouissait en outre de la franchise postale. A ce métier, Muddiman et son associé gagnèrent beaucoup d'argent. Muddiman augmenta d'ailleurs encore ses revenus en

1. *Le gouvernement et le parlement britanniques;* tome III : *la Procédure parlementaire* (1887).

2. J. B. Williams, *A history of english Journalism to the foundation of the Gazette.* Londres, Longmans, 1908, in-8°, XI-293 p. Prix : 10 sh. 6 d.

3. Voir, en sens contraire, l'article de M. Firth dans *English histor. Rev.*, juillet 1909, p. 573.

fournissant aux abonnés, en même temps que sa feuille imprimée, des correspondances manuscrites, dont la mode et la vogue furent grandes au XVIIe siècle. Ces *Newsletters*, qui échappaient légalement au contrôle de la censure, étaient bien plus recherchées que les *Mercurius* ou les *Diurnalls*, trop surveillés par un gouvernement ombrageux. En appendice, M. Williams publie deux spécimens de cette littérature nouvelle : un numéro inconnu du *Mercurius elenc-ticus* (31 janvier-7 février 1648, v. st.), qui donne quelques détails inédits sur les derniers jours et le supplice de Charles Ier, et une « newsletter » du 23 août 1670, rédigée dans l'officine de Muddiman. Un autre appendice contient le catalogue des périodiques parus de 1641 à 1666. Quant à la *Gazette de Londres*, qui existe toujours, elle a conservé son caractère officiel : elle ne contient guère que l'annonce d'actes du gouvernement; comme au XVIIe siècle, elle paraît en fascicules bi-hebdomadaires et « n'a jamais succombé à l'innovation moderne qui consiste à imprimer le titre du journal en caractères gothiques ».

Histoire économique. — On sait quel trouble la peste noire jeta dans le monde du travail et les mesures prises par le roi et le Parlement pour remédier à la crise des salaires : une ordonnance rendue par le Conseil royal (18 juin 1349) et un statut (février 1351) décidèrent, d'une part, que toute personne bien portante, homme ou femme, libre ou serf, au-dessous de soixante ans, n'ayant pas de moyens définis d'existence, devait accepter de servir le maître qui lui viendrait offrir les salaires coutumiers, payés pendant la vingtième année du règne (1347) ou pendant les six ou dix années précédentes; de l'autre, que les ouvriers et serviteurs ne pourraient quitter leurs maîtres, sans juste cause, avant le terme du contrat qui les liait mutuellement et dont la durée ne devait guère dépasser un an. Il était intéressant de savoir comment ces lois furent appliquées et quelle en fut l'efficacité. C'est ce qu'a fait avec une admirable conscience Mlle Putnam[1]. Elle a dépouillé méthodiquement les archives anglaises, limitant d'ailleurs ses recherches à la période de dix années qui suivit la peste noire. Pour cette période, elle a accumulé de nombreux matériaux, publiant les documents les plus caractéristiques et donnant des autres une analyse aussi complète que possible. On est même tenté parfois de trouver qu'il y en a trop[2]. La

1. Bertha Haven Putnam, *The enforcement of the statutes of labourers during the first decade after the Black Death, 1349-1359*. New-York, Columbia University (forme le t. XXXII des « Studies in history, economics and public law »), 1908, in-8°, VIII-224 et 480 p. Prix : 4 dol.

2. Je sacrifierais volontiers la liste des 671 juges qui ont été chargés d'appli-

manière dont l'auteur expose les résultats de ses recherches n'est pas moins digne d'éloge. Elle conclut qu'en somme l'action pénale a été utile. Si elle n'empêcha pas la hausse des salaires, elle la contint dans des limites raisonnables. Mais est-il certain, est-il probable que des mesures administratives aient pu avoir un tel succès? Aux économistes de répondre. Quant aux historiens, ils seront reconnaissants à l'auteur de leur avoir fait connaître tant de faits intéressants pour la vie sociale de l'Angleterre au milieu du XIVe siècle.

Mlle Putnam s'occupe presque uniquement des ouvriers agricoles, parce que le statut, bien que visant aussi les autres artisans, se préoccupe d'eux surtout. C'est d'eux, à l'exclusion de tous autres, que traite M. Hasbach dans sa belle monographie, récemment traduite en anglais par Mlle Kenyon[1], sur les origines et l'état présent du prolétariat anglais, sur les mesures votées depuis une quarantaine d'années pour relever la condition du travailleur. Dans sa première édition, l'ouvrage s'arrêtait en 1894; dans la traduction, un chapitre nouveau expose la marche de la législation de 1894 à 1906. Les conclusions sont restées les mêmes. Elles sont connues, et il n'y a pas lieu d'insister autrement sur un livre depuis longtemps apprécié des spécialistes[2]. M. Sidney Webb, qui lui a fait les honneurs d'une préface, s'étonne qu'on ait laissé à un étranger le soin d'écrire l'histoire de l'ouvrier agricole en Angleterre et « de retracer la suite des événements qui l'ont rendu si complètement étranger à la propriété du sol qu'il cultive ou aux produits de son travail ».

M. Unwin nous ramène aux artisans proprement dits, aux corporations d'arts et de métiers. Il ne s'occupe d'ailleurs que de Londres, ce qui est déjà un fort gros morceau[3]. Dans un livre agréable, pit-

quer l'ordonnance et le statut. Cette liste mange près de 100 pages. Dans le texte, Mlle Putnam montre que la plupart de ces juges ont été aussi des juges de paix, et c'est en effet à ces magistrats qu'incomba le principal effort demandé par les statuts. Cela seul importait.

1. W. Hasbach, *A history of the english agricultural labourer;* trad. par Ruth Kenyon. Londres, King, 1908, in-8°, XVI-470 p. Prix : 7 sh. 6 d. — L'ouvrage a paru pour la première fois en allemand sous le titre : *Die englischen Landarbeiler in den letzten Jahren.* Leipzig, 1894.

2. Je me contenterai de rappeler les titres des chapitres : I. Formation d'une classe de travailleurs libres; II. Développement du prolétariat agricole (surtout depuis le XVIIIe s.); III et IV. Démoralisation du travailleur, d'abord jusqu'à la modification de la loi sur les pauvres en 1834, puis jusqu'aux lois sur l'enseignement primaire dans les campagnes (1870-1876); V et VI. Les unions pour le travail agricole et le mouvement en faveur de la petite propriété rurale, 1872-1906; VII. Conclusion. Parmi les appendices, il faut signaler le 7e, qui contient la bibliographie du sujet, par la traductrice.

3. George Unwin, *The gilds and companies of London.* Londres, Methuen, 1908, in-8°, XVI-397 p. et 37 illustr. Prix : 7 sh. 6 d.

toresque par endroits, instructif, où l'on sent à chaque page, pour ainsi dire, que l'auteur est familier avec les sources, il a exposé le développement des guildes, fraternités et compagnies de marchands et d'industriels depuis l'époque anglo-saxonne jusqu'au triomphe de la grande industrie au XVIIIe siècle. Son livre intéresse naturellement, au premier chef, l'histoire économique de l'Angleterre; il n'importe pas moins à l'histoire municipale de Londres, dont les aldermen et le maire avaient d'étroits rapports avec les compagnies, et à l'histoire politique en général, puisque la royauté eut plus d'une fois à compter avec la population ouvrière de Londres, par exemple au temps de Henri III ou de Richard II, et qu'à plusieurs reprises, surtout au temps des monopoles (sous Élisabeth et sous les deux premiers Stuarts), elle essaya de se créer des ressources financières au détriment ou avec la connivence des corporations[1].

Une thèse présentée par Mlle Jenkes à la Faculté de philosophie de l'Université de Pensylvanie[2] contient d'utiles renseignements sur le commerce de l'étape, c'est-à-dire sur certaines marchandises[3] qui ne pouvaient être mises en vente que dans des villes déterminées soit dans le royaume, soit dans les contrées étrangères, surtout dans les Pays-Bas. Quatre chapitres, brefs mais substantiels, traitent : 1° des origines et de l'organisation de l'étape, des avantages politiques et économiques que s'en promettait la royauté; 2° des fonctionnaires de l'étape et de leur compétence; 3° des mesures prises pour réglementer ses opérations commerciales; 4° des lieux qui lui furent assignés pour établir ses entrepôts. De même que les compagnies à livrée de Londres, la compagnie de l'étape subsiste encore aujourd'hui, non comme facteur économique, mais comme témoin d'un autre âge; ce n'est plus qu'un club dont les membres se réunissent quelquefois et qui distribue des dividendes[4].

L'Université de Harvard nous envoie une autre thèse, beaucoup plus considérable, qui traite des mines d'étain dans les comtés de Cor-

1. L'ouvrage de M. Unwin fait partie d'une série intitulée « The antiquary books », que dirige M. J.-Charles Cox. Une quinzaine de volumes ont déjà paru. Dans le nombre figurent *English monastic life* et *Parish life in mediæval England*, par le P. Gasquet; *The manor and manorial Records*, par M. J. Hone; *The royals forests of England*, par Ch. Cox, etc. Nous ne les avons pas reçus.

2. Adaline L. Jenkes, *The origin, the organization and the location of the staple of England*. Philadelphie, 1908, in-8°, 83 p.

3. Au XIVe s., les cinq principaux articles de vente à l'étape étaient la laine, les peaux laineuses, le cuir, le plomb et l'étain.

4. En 1887, elle comptait trente membres et possédait un capital de 4,250 l. st.

nouailles et de Devon[1]. L'auteur, M. Lewis, s'est livré à un travail de recherches très étendu dans les archives anglaises; elles lui ont fourni une masse de précieux détails sur la législation, l'organisation administrative, judiciaire et financière, l'exploitation industrielle et commerciale des mines, qui, pour la plupart, appartenaient à la royauté, sur la condition sociale des mineurs et les rapports entre le capital et le travail. Je ne sais si l'ordre des chapitres n'aurait pu être utilement modifié; mais l'ensemble est fort instructif. Il a de plus le mérite d'attirer l'attention sur un domaine trop négligé en Angleterre, comme en France, celui de l'histoire et de la législation minières. M. Lewis a pris pour modèle les travaux allemands qui abondent au contraire sur le sujet.

A son tour, l'Université Columbia, de New-York, nous donne une étude approfondie de M. Brisco sur la politique économique de Robert Walpole[2]. L'auteur avoue l'avoir commencée dans une disposition d'esprit peu favorable à ce ministre, si décrié par ses contemporains; mais après avoir vu les questions de près, il porte sur l'homme et sur son œuvre le jugement le plus favorable : « Il fut un génie presque sans égal dans toutes les questions de finance; le premier, il tenta de réformer les droits de douane[3], de systématiser les obligations et les dettes du pays, de lutter contre la fraude; il créa le fonds d'amortissement de la dette publique; il fut un des plus sincères amis qu'aient eus le commerce et l'industrie anglaises. » Les économistes diront si cet éloge, un peu dithyrambique, n'est pas exagéré; mais ils devront commencer par lire avec soin le livre de M. Brisco, qui appuie ses conclusions sur une solide base de faits et de documents.

Droit. — A ceux qui veulent étudier l'ancienne organisation politique et sociale des royaumes gallois, M. Wade-Evans rend le service de leur donner le texte intégral, reproduit avec une minutieuse exactitude, du plus ancien et, à ce qu'il semble, du meilleur manuscrit des lois du roi Howel le Bon[4]. Ce document avait déjà été

1. George Randall Lewis, *The stannaries. A study of the english tin miner* (Harvard economic studies, t. III). Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie, 1908, in-8°, XVIII-299 p. Prix : 1 dol. 50 c.

2. Norris A. Brisco, *The economic policy of Robert Walpole*. New-York, the Columbia University press, 1907 (Studies in history, economics and public law, vol. XXVII, n° 1), in-8°, 222 p. Prix : 1 d. 50 c.

3. Noter une discussion sur l'origine des droits de douane (*excise*).

4. A. W. Wade-Evans. *Welsh medievat law. Being a text of the laws of Howel the Good*. Oxford, at the Clarendon Press, 1909, in-8°, XCVI-395 p. Prix : 8 sh. 6 d.

publié par Aneurin Owen dans ses *Laws and Institutes of Wales* (1841); mais cette édition, méritoire à plusieurs points de vue, est gâtée par un grave défaut de méthode. Les manuscrits qui contiennent les lois de Howel, assez nombreux, identiques pour le fond, divers dans la forme, se groupent facilement en trois classes. Owen les a fondus ensemble, comme pour reconstituer l'unité du code primitif, mais de si arbitraire façon qu'il est difficile de distinguer les diverses rédactions. M. Wade-Evans nous donne seulement le texte gallois du manuscrit qui paraît se rapprocher le plus de la compilation originale[1]; il y ajoute une traduction anglaise, un glossaire, qui donne d'utiles explications sur la législation galloise telle que les Gallois se la représentaient au XIIIe siècle, et une préface où, après une rapide description des manuscrits, il résume l'histoire, toujours fragile, du pays de Galles depuis la fin de l'époque brito-romaine jusqu'au IXe siècle, et celle des ancêtres de Howel le Bon.

C'est de droit moderne et même actuel que s'occupe M. HENRIQUES en exposant les lois qui, depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, ont réglé la condition légale des Juifs en Angleterre[2] et ont peu à peu supprimé les incapacités qui les frappaient. Les textes sont rapportés avec précision et analysés avec clarté. Les dix chapitres qui composent le volume sont autant d'articles parus d'abord dans le *Jewish quarterly Review;* l'auteur les a reproduits tels quels, pressé de publier l'ouvrage avant le cinquantième anniversaire de l'admission des Juifs au Parlement (1858).

Je ne puis guère faire autre chose que d'annoncer brièvement, à cause de leur caractère très spécial, divers ouvrages qui traitent, dans un sens très juridique, de points particuliers du droit anglais. Voici une étude de M. BRYAN sur la loi dite de « conspiration » qui, à l'origine, au temps d'Édouard Ier, avait pour but de poursuivre toute association de personnes conspirant pour troubler le cours ordinaire de la justice[3]. En voici une autre par M. HAZELTINE, un étudiant de Cambridge, qui est allé prendre son doctorat en Allemagne avec une thèse sur l'histoire du droit hypothécaire, où je noterai du moins, outre une copieuse bibliographie, un choix d'actes concernant les pleges et cautions depuis l'époque anglo-saxonne jusque vers la fin

1. C'est le ms. du Brit. Mus. Harl. 4353, écrit peu après 1282, date où mourut le dernier prince gallois indépendant.

2. H. S. Q. Henriques, *The Jews and the english law*. Londres, Jacobs [1908], in-8°, XXVII-324 p.

3. James Wallace Bryan, *The development of the english law of conspiracy*. Baltimore, the Johns Hopkins press, 1909 (J. Hopkins University studies in histor. and polit. science, série XXVII, n°s 3, 4, 5), in-8°, 161 p. Prix : 75 c.

du XIVe siècle[1]. Un autre traité, de M. HEARNSHAW[2], jette la plus vive lumière sur la juridiction des « court leets », c'est-à-dire des tribunaux, municipaux ou autres, où le shérif venait, au moins deux fois l'an, s'assurer si le système des cautions collectives (*view of frankpledge*) fonctionnait régulièrement et par conséquent si la paix du roi était bien observée. L'auteur a basé son étude sur les archives de la « court leet » de Southampton, qu'il a dépouillées avec une attention pénétrante et qui lui ont fourni la matière d'une excellente dissertation. Cette érudite monographie a une importance qui dépasse de beaucoup les limites d'une ville; les historiens des institutions anglaises y puiseront beaucoup d'utiles notions.

C'est encore un sujet très spécial qu'aborde M. FORTESCUE dans le volume complémentaire qu'il vient d'ajouter à son Histoire de l'armée anglaise[3]. Après la rupture de la paix d'Amiens, comment l'Angleterre put-elle faire face aux nécessités de la guerre continentale? Addington, Windham, Castlereagh s'efforcèrent tour à tour, en employant chacun des moyens différents, d'assurer le recrutement et l'instruction des troupes. Pour l'armée régulière, dont l'organisation était déjà consacrée par le temps, l'œuvre était relativement aisée; mais, à côté, il leur fallut créer pour ainsi dire une armée de seconde ligne : milice et yeomanry, tâche qui incombait aux lords lieutenants des comtés; leurs mesures, improvisées pour la plupart, ne donnèrent que de médiocres résultats. C'est ce que prouve M. Fortescue à grand renfort de chiffres puisés aux sources officielles. Il en tire lui-même des conclusions qu'il applique aux débats sur la réforme militaire actuellement pendante devant le Parlement anglais. Ceci n'est point notre affaire; mais l'historien des guerres de Napoléon ne devra pas négliger de puiser à cette mine de renseignements en partie inédits.

Je terminerai ce Bulletin en mentionnant une étude sur l'origine et le développement des deux grandes Universités anglaises jusqu'à la fin du XIIIe siècle par M. VAUGHN[4]; on n'y trouvera ni faits nouveaux ni idées originales, et l'on peut regretter qu'en limitant étroi-

1. Harold Dexter Hazeltine, *Die Geschichte des englischen Pfandrechtes*. Breslau, Marcus, 1907 (Untersuchungen zur Staats- und Rechtsgeschichte, publ. p. Dr. O. Giercke, fasc. 92), in-8°, XXVIII-372 p. Prix : 12 m.

2. F. J. C. Hearnshaw, *Leet jurisdiction in England especially as illustrated by the records of the Court leet of Southampton*. Southampton, Cox et Sharland, 1908, in-8°, XV-406 p. Prix : 21 sh.

3. J. W. Fortescue, *The county lieutenancies and the army, 1803-1814*. Londres, Macmillan, 1909, in-8°, XIX-328 p. Prix : 10 sh.

4. Ernest Vancourt Vaughn, *The origin and early development of the english universities to the close of the thirteenth century* (the University

tement le champ de ses recherches l'auteur n'ait pas visé à être tout à fait complet; il s'est contenté de résumer, en les critiquant, les opinions des principaux auteurs anglais et de quelques Français, non des plus autorisés. La manière dont il se représente la formation graduelle d'un « studium generale » à Oxford, puis à Cambridge, et la part d'influence extérieure qui leur a donné l'impulsion est d'ailleurs d'un judicieux éclectisme.

Ch. Bémont.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Dans la *Collezione storica*, qui paraît sous la direction de M. Villari, une histoire succincte des Pays-Bas a été publiée par M. Manfroni[1]. C'est la première fois qu'en Italie on entreprend de tracer les grandes lignes de cette histoire, et bien que l'auteur n'ait pas réussi à surmonter toutes les difficultés qui s'opposaient à la réussite de sa tentative, il faut lui savoir gré de l'avoir entreprise. Les parties les plus satisfaisantes du livre sont celles qui ont trait à l'histoire extérieure du pays, à ses relations avec les autres puissances; par contre, ce qui touche à l'organisation intérieure des Pays-Bas pendant le moyen âge et aux institutions politiques de la République laisse à désirer. Il faut dire que ce sont là des matières très complexes et difficiles à expliquer, surtout pour quelqu'un qui, comme M. Manfroni, ne connaît ni le néerlandais ni la topographie des Pays-Bas. Pour la première partie de son étude, qui va jusqu'au commencement des troubles politico-religieux du temps de Philippe II, l'auteur a eu recours à la traduction allemande de l'*Histoire du peuple néerlandais* de M. Blok, mais apparemment il n'a pas toujours bien compris ce guide excellent. Laissant de côté plusieurs erreurs de détail, il faut remarquer que M. Manfroni ne distingue pas suffisamment entre le développement de la Flandre et celui de la Hollande qui lui est de beaucoup postérieur; c'est un anachronisme d'attribuer une importance commerciale à Amsterdam ou à Rotterdam au XIIIe siècle. Quant aux institutions politiques, M. Manfroni n'a que

of Missouri studies. Social science series, vol. II, n° 2, publ. par l'Université de Missouri, 1908, in-8°, 147 p. Prix : 1 dol. — Parmi les études publiées par l'Université de Missouri, je note encore : *The right of sanctuary in England*, par Norman Maclaren Trentholme (1903), qui m'avait échappé.

1. Camillo Manfroni, *Storia dell' Ollanda*. Milano, Hoepli, 1908, in-12, XIX-584 p.

médiocrement compris les transformations qui se sont produites sous les princes de la maison de Bourgogne, et, en ce qui concerne la place occupée par les princes de la maison de Nassau, le rôle des États provinciaux et des États généraux sous la République, il a commis plusieurs erreurs qui ont amené d'assez graves confusions sur tout ce qui se rapporte à l'histoire intérieure. Ne pouvant pas consulter des ouvrages hollandais pour étudier les institutions de la République, l'auteur aurait pu tirer grand profit du livre excellent de M. A. Waddington, *la République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650* (2 vol., 1895-1897), et on s'étonne aussi un peu de ne trouver dans la liste des ouvrages consultés ni les *Archives de la maison d'Orange-Nassau* de M. Groen von Prinsterer ni l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne ni les œuvres de Mignet et de Legrelle relatives à la succession d'Espagne.

Dans une thèse latine, M. Krom[1] a cherché à donner une réponse à cette question : des Anglo-Saxons ont-ils vécu aux Pays-Bas avant de s'établir en Angleterre? A cette question, M. H. Müller avait répondu affirmativement, il y a soixante ans, en se fondant sur l'étude comparative de la loi salique et de la *Lex Angliorum et Werinorum*. Et naguères J. Hoops était arrivé au même résultat en se fondant sur la linguistique. A son tour, M. Krom aborde le problème par l'étude des auteurs grecs et romains, de Tacite à Procope, dont on peut tirer des renseignements sur les peuples qui ont occupé successivement les pays situés aux bouches du Rhin. Les points principaux auxquels il est conduit par la discussion des textes sont l'identification de *Toxandria* et de *Thoringia* et les faits suivants : pendant le règne de Julien l'Apostat, ou quelques années plus tôt, des Francs, qui vivaient dans l'île des Bataves, ayant été attaqués et chassés par des Saxons, s'établirent en Toxandrie ou Thoringie; vers 428, ils abandonnèrent ces pays, marchant vers la Gaule intérieure; puis plus tard la Toxandrie ou la Thoringie fut de nouveau réunie au royaume des Francs par Clovis (c'est la guerre contre les Thuringiens ou Thoringiens). Si on demande quels peuples vivaient à ce moment en Thoringie, la réponse se trouve dans la *Lex Angliorum et Werinorum*, qui débute en effet par ces mots : « Incipit lex Angliorum et Werinorum, hoc est Thuringorum. » Ainsi ces *Thoringi* sont des *Anglii et Werini*. Ensuite, M. Krom étudie les sources se rapportant aux Anglo-Saxons et à leurs migrations et il y voit la confirmation des conclusions auxquelles il est arrivé dans la pre-

1. Krom, *De populis Germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglosaxonumque migrationibus*. Leiden, Van Doesburgh, 1908, in-8°, 162 p.

mière partie de son étude. Dans le troisième chapitre enfin, il examine les témoignages archéologiques, les vases surtout, qui lui fournissent des arguments nouveaux à l'appui de sa thèse. La démonstration est fort bien conduite; mais la part des hypothèses est trop grande dans cette étude pour qu'on en puisse facilement accepter les conclusions; on aurait voulu une critique plus vigoureuse de la valeur des témoignages.

La question très débattue de savoir qui sont les *Thoringi* vaincus par Clovis en 491 a été aussi examinée par M. Poelman[1] dans une étude consacrée à l'histoire du commerce des Pays-Bas septentrionaux pendant l'époque mérovingienne et carolingienne. Il se rallie pour sa part à l'explication donnée par M. Monod et ne discute d'ailleurs ce problème que pour réfuter l'opinion, sans doute erronée, qui place les Thoringiens aux environs de Dordrecht et de Dorestad afin de constater des relations très anciennes entre les Francs et les habitants de ces contrées. Ayant démontré d'avance que les chroniques parlant des Frisons visent en général les peuples qui occupaient le territoire d'où sont sorties plus tard les Provinces-Unies, M. Poelman remarque que, sous les Mérovingiens, on ne trouve pas trace d'une influence politique des Francs sur les Frisons; ce furent les Pépins qui donnèrent le signal de la lutte entreprise pour soumettre ces derniers. Aussi ne peut-on pas trouver trace de relations commerciales entre les deux peuples avant 753. Quant à ce qui est du commerce des Frisons avec l'Angleterre, le seul renseignement précis qu'on ait est une phrase de Bède mentionnant un commerçant frison à Londres au commencement du VIIIe siècle. A partir du règne de Charlemagne, les données sur le commerce des Frisons deviennent un peu plus riches, et c'est en se servant de tous les renseignements qu'il a pu recueillir que M. Poelman trace le tableau du mouvement commercial qui s'étendait jusqu'à Saint-Denis, Londres et York, jusqu'au Rhin et à la Baltique et dont Dorestad fut le centre jusqu'au jour où les ravages des Normands en chassèrent les commerçants, qui allèrent s'établir soit à Cologne, soit à Utrecht, soit à Tiel. M. Poelman consacre ensuite un chapitre au commerce des draps et soutient, malgré les doutes émis par quelques auteurs, que ces draps furent tissés aussi bien en Frise qu'en Angleterre. Le chapitre dernier discute la forme des navires dont se servaient les Frisons. Si, au bout du compte, les résultats positifs des recherches de M. Poelman ne sont pas très nombreux, il faut l'attribuer à la pau-

1. Poelman, *Geschiedenis van den handel van Noord-Nederland gedurende het Meroringische en Karolingische tijdvak*. Thèse d'Amsterdam, 1908, in-8°, XI-162 p.

vreté des sources et non pas à l'auteur qui, par une critique solide, en a extrait tout ce qu'elles peuvent donner.

M. Reimers[1] publie 39 bulles pontificales des années 1395-1522 concernant la Frise et 58 bulles des années 1328-1525 concernant la Groningue. Ces bulles sont toutes extraites des archives du Vatican. Leur intérêt est en majeure partie purement local; cependant, on peut y glaner quelques renseignements pour l'histoire des mœurs et des coutumes. Les textes sont accompagnés d'une excellente introduction, de notes et d'un index où l'on trouvera tous les éclaircissements nécessaires.

A tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Frères de la vie commune, M. Schoengen a rendu un grand service en publiant[2] la *Narratio de inchoatione domus clericorum in Zwollis*, écrite par Jacobus Trajecti ou Jacobus de Voecht entre 1498-1500, puis continuée jusqu'à la fin de 1503. C'est une sorte de chronique de 1370 à 1503, qui, sous la forme de biographies des frères et surtout des recteurs, raconte, en vue d'édifier ses lecteurs, ce qui s'est passé dans la maison mère de Zwolle et dans les filiales. Bien que plusieurs savants eussent puisé aux deux copies de l'œuvre de Jacobus Trajecti, qui sont conservées l'une à la Bibliothèque royale de la Haye, l'autre à la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles, nous n'avions pas encore d'édition complète de ce texte important. M. Schoengen qui, par ses études antérieures, spécialement par sa thèse, intitulée *Die Schule von Zwolle*, était fort bien préparé à la tâche, a donné une édition de la *Narratio* qui ne laisse rien à désirer. Dans une savante introduction, il discute toutes les questions relatives à l'auteur de la *Narratio*, aux manuscrits, aux sources dont il s'est servi pour composer son récit, à sa véracité, et explique enfin l'importance des pièces qu'il a réunies dans un appendice volumineux (p. 215-540), entre autres le fragment d'une petite chronique traitant *De domo clericorum Sancti Gregorii in civitate Zwollensi*, des documents touchant l'administration intérieure de la maison, nombre de chartes relatives à la maison et ses fondations. L'édition de la *Narratio* elle-même a été éclairée par une riche annotation et elle est suivie d'un index très complet.

M. Posthumus[3] a publié la première partie d'une histoire de la

1. *Friesische Papsturkunden aus dem Vatikanischen Archive*, ed. Heinrich Reimers. (*Werken van het Friesch Genootschap enz.*) Leeuwarden, 1908, in-4°, XXVII-126 p.

2. Dans les *Werken van het Historisch Genootschap te Utrecht*. Amsterdam, J. Müller, 1908, in-8°, CCXIV-680 p.

3. Posthumus, *De Geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie*. I : *De Middeleeuwen*. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XII-452 p.

draperie à Leyde, du XIVe au XVIe siècle, qui offre le plus vif intérêt pour l'histoire économique des Pays-Bas au moyen âge. Après de longues recherches aux archives, il a pu mettre en œuvre des documents nombreux d'une haute importance, qu'il a utilisés d'une manière excellente, grâce à une connaissance approfondie des publications antérieures sur la fabrication et le commerce des draps dans d'autres pays, qui lui ont fourni la matière de comparaisons intéressantes. Dans le premier chapitre, l'auteur trace le tableau du développement de la draperie aux Pays-Bas septentrionaux jusqu'à la fin du XIVe siècle; c'est alors que l'organisation de l'industrie drapière à Leyde prend la forme capitaliste et que l'ouvrier industriel se trouve subordonné à l'entrepreneur, au *drapier*, qui procure les matériaux aux artisans des diverses branches de la fabrication; c'est alors aussi que Leyde prend la première place parmi les villes drapières des Pays-Bas. Ayant décrit dans un chapitre très remarquable la technique de la fabrication, M. Posthumus étudie les ordonnances ayant pour but d'assurer la qualité des produits, de protéger l'industrie contre la concurrence tant des étrangers que des couvents, des béguines, de la draperie rurale, et de régler les conditions des ouvriers et des drapiers. Viennent ensuite les relations commerciales avec Calais, où les drapiers achetaient la laine anglaise, les systèmes de paiement, les causes des difficultés croissantes dans ces relations, qui forcèrent les drapiers à se servir de plus en plus de la laine espagnole. Pour les produits de la fabrication, les drapiers trouvèrent des débouchés aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, surtout par l'intermédiaire de la Hanse allemande, plus tard par voies directes dans tous les pays de la Baltique; lorsque ces marchés, pour plusieurs raisons, devinrent moins accessibles, ils cherchèrent des acheteurs en France, en Espagne, en Portugal. Très remarquables aussi sont les chapitres consacrés aux conditions sociales de tous ceux qui étaient mêlés à la draperie, à l'organisation du travail dans les diverses branches de la fabrication pour les hommes et les femmes, aux salaires, au *truck*-système, aux luttes des travailleurs pour améliorer leurs conditions. M. Posthumus y a ajouté des études sur la population totale de la ville et des statistiques des fortunes et des professions, qui prouvent clairement qu'à Leyde il y avait une grande disparité de fortunes; à côté d'un petit nombre de riches et d'autres plus nombreux qui jouissaient d'une certaine aisance, il existait beaucoup de pauvres. En appendice, l'auteur publie quelques pièces inédites et des statistiques relatives à l'importation de la laine à Leyde de 1398 à 1543, à la production annuelle de draps à Leyde et à Amsterdam, au prix des draps, etc. C'est là une contribution très importante à l'histoire économique du moyen âge.

C'est, de même, aux riches archives de Leyde que Mlle Ligtenberg[1] a puisé les matériaux de la thèse intéressante qu'elle a consacrée à l'assistance à Leyde jusqu'à la fin du XVIe siècle. Ayant constaté dans une introduction que les fondations charitables à Leyde se multiplient rapidement depuis la fin du XIVe siècle, elle en cherche l'explication dans le mysticisme de l'époque, dans le désir de se concilier Dieu et Notre Dame. Elle étudie ensuite la fondation et l'histoire des divers hospices et hôtels-Dieu de Leyde jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où l'assistance change de caractère, et de privée et inspirée par des sentiments de piété devient publique et purement sociale : c'est là une monographie solidement documentée et très bien conduite.

Dans une étude couronnée par l'Académie royale de Flandre, à Gand, M. Eggen[2] a exposé l'influence que les Pays-Bas méridionaux (la Belgique d'aujourd'hui) ont exercée sur les Pays-Bas septentrionaux à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe. Un très grand nombre d'habitants des provinces méridionales quittèrent alors leur patrie pour aller chercher la liberté de leur culte réformé dans la République des Provinces-Unies, au développement merveilleux de laquelle ils contribuèrent puissamment. Ce serait une tâche très difficile que de faire ressortir les conséquences de cette influence dans les sphères diverses où elle s'est exercée, les transformations qu'elle entraîna dans le caractère, les mœurs, la langue, la culture artistique et scientifique, dans le développement commercial et industriel du peuple hollandais. Plus simple, quoique très ardue encore, est la tâche de recueillir les noms de tous les personnages originaires des Pays-Bas méridionaux qui ont occupé une place plus ou moins importante dans la République comme pasteurs, hommes d'État, diplomates, hommes de guerre, écrivains, savants, commerçants, industriels, artistes, et d'y ajouter quelques annotations. C'est à cette tâche que M. Eggen s'est consacré avec succès, bien qu'il n'ait pas su éviter tout à fait le danger, qu'il a signalé lui-même dans sa préface, de faire plutôt une liste de noms qu'un livre proprement dit.

Dans son étude sur les compagnies de commerce hollandaises au XVIIe siècle[3], M. Van Brakel s'est proposé de définir leur caractère économique et juridique. Dans l'introduction, il oppose les organisations commerciales du moyen âge à celles des temps modernes,

1. Christine Ligtenberg, *De armenzorg te Leiden tot het einde van de 16e eeuw*. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XVIII-336 p.

2. Eggen, *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw*. Gent, A. Siffer, 1908, in-8°, XI-247 p.

3. Van Brakel, *De Hollandsche Handelscompagnieën der zeventiende eeuw*. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XXXIII-189 p.

expliquant les différences par le changement des conditions politiques et économiques et esquissant deux formes différentes de l'organisation moderne : celle des comités ou « Directions » instituées avec l'autorisation du gouvernement et qui avaient pour but de protéger quelque branche du commerce (par exemple la Direction pour le commerce du Levant) et celles des compagnies, auxquelles M. Van Brakel a consacré la majeure partie de son livre. Il étudie successivement la fondation des grandes compagnies, leur organisation et les traits caractéristiques de ces associations commerciales, qui annoncent à la fois les cartels ou trusts modernes et les sociétés anonymes par actions. C'est une étude lucide et sagace, mais déparée par de nombreuses fautes typographiques[1].

Pour donner à l'histoire du commerce une base solide, il faut surtout des chiffres, des statistiques, et cette base fait défaut à presque tous les ouvrages consacrés jusqu'à présent à l'histoire générale du commerce de la République des Provinces-Unies. M. Becht, constatant ce défaut, s'est proposé d'étudier les données qui se trouvent aux archives dans les comptes des taxes diverses sur le commerce, afin de composer des statistiques sur l'étendue du commerce pendant une série d'années. Dans le livre qu'il a publié[2], il discute la valeur des sources dont il s'est servi et expose le caractère et l'administration des taxes sur le commerce. Réservant pour un autre travail la publication complète des matériaux recueillis, il donne dans son livre quelques statistiques du produit annuel des droits d'entrée et de sortie (*convooien en licenten*) de 1579 à 1715, en tirant avec beaucoup de précaution des conclusions qui ne manquent pas d'intérêt. Il constate, entre autres, une augmentation continue de l'ensemble du commerce de 1621 à 1650, une diminution de 1651 à 1671 ; ensuite une forte augmentation jusqu'à 1700, suivie d'une nouvelle diminution de 1700 à 1715. Ces variations s'expliquent du reste par les conditions politiques de l'Europe et de la République et ne font que confirmer et préciser ce qu'on savait déjà par ailleurs. Cette autre conclusion de l'auteur, qu'une guerre avec la France ou avec l'Espagne était moins nuisible au commerce néerlandais qu'une guerre avec l'Angleterre ou dans la Baltique, est également conforme à ce que nous savions par ailleurs, mais les statistiques qu'il publie l'éclairent d'un jour nouveau.

1. Je me permets de signaler à l'auteur l'ouvrage de M. Georges Scelle, *la Traite négrière aux Indes de Castille* (Paris, 1906, 2 vol.), où il trouvera plusieurs « assientos de negros ».

2. Becht, *Statistische gegevens betreffende den handelsomzet van de Republiek der Vereenigde Nederlanden gedurende de 17e eeuw, 1579-1715.* 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XXII-206 p.

C'est à l'étude d'une branche du commerce de la République que s'est consacré un historien allemand, M. Wätjen[1], qui a fait de longues recherches dans les archives des Pays-Bas sur le caractère, l'étendue, l'organisation du commerce néerlandais dans la Méditerranée jusqu'en 1648. L'introduction de son livre donne un tableau des puissances politiques établies au commencement du XVIIe siècle autour de cette mer; ensuite l'auteur retrace les relations diplomatiques entre la République et le Maroc, la Porte, les États barbaresques, Venise, la France, et l'organisation des consulats néerlandais dans ces contrées. Dans le chapitre suivant, il étudie la navigation et le commerce des Hollandais, et c'est la partie de beaucoup la plus importante du livre; l'auteur, ayant recueilli tout ce qu'il a pu trouver relativement à l'étendue et l'organisation du commerce, a su donner beaucoup de faits intéressants, et si l'exposé semble çà et là un peu décousu, il faut l'attribuer uniquement à l'insuffisance des documents. L'auteur a eu la bonne fortune de trouver un registre de droits de douane, levés exceptionnellement à Amsterdam en 1646-47 sur les navires en partance pour la Méditerranée ou revenant de cette mer, ce qui l'a mis à même de donner dans un appendice volumineux une statistique très intéressante du commerce d'Amsterdam dans la Méditerranée à cette date. Une douzaine de pièces justificatives augmentent encore la valeur de cette publication importante.

La Compagnie néerlandaise des Indes orientales faisait concurrence au commerce du Levant en établissant des factoreries en Perse, à Ispahan, à Gamron, à Basra, où les facteurs achetaient les soieries qui auparavant se vendaient à Alep. Les relations entre la Compagnie et le shah de Perse, longtemps très bonnes, devinrent momentanément assez tendues sous le règne du shah Abbas II. Pour aplanir diverses difficultés, le gouverneur général et le conseil des Indes orientales envoyèrent en 1651 un ambassadeur, nommé Joan Cunaeus, à Ispahan. Cornelis Speelman, secrétaire de l'ambassadeur, a tenu un journal de ce voyage, qui offre beaucoup d'intérêt par les détails qu'il apporte à la fois sur le rôle de la Compagnie en Perse et sur les péripéties du voyage accompli par l'ambassade de la côte à Ispahan par la route de Gamron (Bender-Abbas)-Lâr-Shiraz. M. Hotz, qui a vécu lui-même en Perse, a publié ce journal[2] avec une introduction

1. Wätjen, *Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung* (t. II des *Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte*, publ. p. Dietr. Schäfer). Berlin, Karl Curtius, 1909, in-8°, XXV-416 p.

2. *Journaal der reis van den gezant der O. J. Compagnie Joan Cunaeus naar Perzië in 1651-1652, gehouden door Cornelis Speelman*, publ. p. Hotz. Amsterdam, J. Müller, 1908, in-8°, CXV-466 p. (collection des *Werken van het Hist. Genootschap te Utrecht*).

savante, de riches annotations, une carte de la route suivie et un plan de Persépole; c'est une édition très bien faite.

Le tome XXIX des *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht*[1] a été entièrement réservé (à l'exception du rapport annuel de la Direction) à la publication de documents puisés aux archives suédoises par M. Kernkamp, qui les a richement annotés et y a ajouté d'amples introductions et des index. Ce sont en premier lieu des lettres d'un négociant hollandais, nommé Samuel Blommaert, au chancelier Oxenstierne pendant les années 1635 à 1641, au nombre de trente-huit. Dans ces lettres, Blommaert, qui, en 1636, fut nommé agent suédois, y donne son avis sur le commerce et l'industrie du cuivre en Suède, puis surtout sur la navigation suédoise et les entreprises coloniales. Ce fut lui qui fut l'auteur principal de l'expédition de 1638 vers les bouches de la Delaware, où fut fondée la colonie de la Nouvelle-Suède. Une autre collection de lettres, adressées à des ministres suédois et à des membres de la famille royale de Suède, émane de Louis de Geer, négociant d'abord à Amsterdam, puis établi en Suède comme fermier des mines de cuivre, plus tard comme propriétaire de plusieurs mines, de fonderies de canons, etc. Les lettres publiées, au nombre de quatre-vingt-sept, qui s'étendent de 1618 à 1652, ont trait à ses relations avec le gouvernement suédois, auquel il fournit, en 1644, toute une flotte de vaisseaux de guerre équipés et armés. M. Kernkamp y a ajouté treize pièces diverses relatives à Louis de Geer, qui font connaître ses entreprises industrielles en Suède.

La République des Provinces-Unies, qui s'était alliée à la Suède en 1614 et en 1640 afin de contenir le Danemark, se rapprochait de celui-ci, lorsque la puissance croissante de la Suède, au lendemain de la paix de Brömsebro de 1645, se fit de plus en plus menaçante pour les intérêts considérables du commerce hollandais dans la Baltique. Quand il n'y eut plus de doute que la politique de Charles X Gustave tendait à établir une domination suédoise sur les côtes de la Baltique, la République, poussée par Amsterdam, fit tous ses efforts pour faire échouer cette tentative et elle y réussit. M. Kolkert a étudié la première phase de ce conflit entre la République et l'impérialisme suédois à l'aide des documents imprimés, de la littérature assez vaste déjà consacrée à ce sujet et des pièces inédites qui se trouvent aux archives néerlandaises. Sa thèse[2] forme l'introduction à l'ouvrage qu'il écrira plus tard sur cette lutte importante, proba-

1. Amsterdam, J. Müller, 1908, in-8°, LXIX-441 p.

2. Kolkert, *Nederland en het Zweedsche Imperialisme*. Deventer, Ch. Dixon, 1908, in-8°, XXVI-248 p.

blement après avoir fait des recherches dans les archives de Stockholm et de Copenhague; elle ne va que jusqu'au traité de Wehlau, de janvier 1656. L'étude de M. Kolkert, très solide, mais peut-être un peu trop longue et détaillée, retrace dans le premier chapitre l'histoire des relations entre la République et les autres puissances intéressées dans les affaires de la Baltique et jusqu'au moment où Charles-Gustave attaqua la Pologne, dans l'été de 1655; deux autres chapitres sont consacrés à l'exposé des délibérations prises en Hollande et des négociations avec l'électeur de Brandebourg, avec le Danemark, avec Cromwell; on peut remarquer combien l'anglophobie extrême des Hollandais paralysa leur action.

Le tome I de la 4e série des *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, publié par M. Bussemaker[1], contient 227 documents qui se rapportent aux affaires intérieures de la République de 1747 à 1751 et à ses relations extérieures de 1747 à septembre 1749. En 1747, Guillaume IV fut élevé dans toutes les provinces aux dignités qu'avaient occupées ses aïeux, sous la pression du danger où l'attaque des Français plaçait la République et, pour nombre de gens aussi, dans l'espoir qu'il accomplirait, à l'intérieur, des réformes importantes. Les documents publiés font connaître les causes de la déception croissante provoquée par l'attitude du nouveau stadhouder, ses projets pour réformer les impôts et pour favoriser le commerce et l'industrie, les intrigues nouées autour du couple princier, les divisions entre ses conseillers, les tentatives de Guillaume Bentinck pour organiser un gouvernement fort et centralisé, les dissentiments auxquels donnèrent lieu jusque dans le Conseil du prince la question du maintien de l'alliance des puissances maritimes avec l'Autriche ou du rapprochement avec la France désiré par quelques-uns. C'est dans les archives mêmes de Bentinck, aujourd'hui en partie conservées aux Archives royales, qu'ont été puisées les pièces les plus importantes de ce volume.

La publication de documents inédits relatifs à l'histoire des Pays-Bas faite sous la direction de la Commission d'histoire se poursuit avec régularité; des quatre tomes parus en 1908, trois ouvrent une nouvelle série. C'est d'abord le t. I d'un inventaire détaillé des documents relatifs aux Pays-Bas conservés dans les archives italiennes. M. Brom[2], directeur de l'Institut néerlandais d'histoire à Rome, qui

1. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 4e série, t. I, publ. p. Th. Bussemaker. Leyde, Sijthoff, 1908, in-8°, LII-610 p.

2. Brom, *Rijks Geschiedkundige Publicatiën. Archivalia in Italië. Eerste deel. Rome. Vaticaansch Archief;* t. I. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XXX-464 p.

donne dans ce volume les résultats de ses recherches dans les archives Vaticanes, s'est servi des inventaires et *indices* existants pour y recueillir toutes les indications de pièces relatives à l'histoire des Pays-Bas. Dans une ample introduction, il décrit ces inventaires et *indices*, assez incomplets et défectueux, et rend compte des motifs pour lesquels il a choisi cette méthode de travail de préférence à une autre, qui, par exemple, s'attaquerait à une seule série pour l'épuiser complètement et pour passer ensuite au dépouillement d'une autre série, ce qui nécessiterait une enorme perte de temps et risquerait d'ajourner indéfiniment le début de l'entreprise. C'est, sans doute, un argument très sérieux; cependant, il faut avouer que la voie suivie par M. Brom ne mène pas non plus au but, parce qu'une liste dressée à l'aide d'instruments si imparfaits presentera inévitablement de grosses lacunes. Toutefois, les 1925 numéros, répertoriés ici soigneusement par M. Brom, donnent des indications precieuses et rendront sans doute des services reels; ils proviennent des archives secretes, des archives d'Avignon, de la Chambre apostolique et du château Saint-Ange: la seconde partie de cet inventaire, qui est déja sous presse, donnera des renseignements sur les quatre autres sections des archives Vaticanes.

Dans la même collection, M. Knuttel publie le tome I des actes ou rapports des synodes particuliers ou provinciaux de la Hollande méridionale[1]. Les autorités de la République ne voulant pas permettre un synode général depuis celui de Dordrecht, en 1619, c'est dans les synodes particuliers que se traitèrent les intérêts de l'église calviniste, et parmi ces synodes celui de la Hollande méridionale était le plus important. Les délibérations de ces assemblées intéressent non seulement des affaires purement ecclésiastiques, mais aussi la vie sociale, les mœurs, l'enseignement primaire, etc. Le tome I, publié avec une introduction, des notes et des index par M. Knuttel, embrasse les années 1621 à 1633: la publication complete s'étendra jusqu'en 1700.

Le tome IV des documents sur l'histoire des Pays-Bas de 1795 à 1840 publiés par M. Colenbrander (cf. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 138) est relatif aux années 1801-1806[2] et contient une riche collection de documents importants puisés aux archives neerlandaises, françaises, allemandes et anglaises. Cette collection, qui mérite attirer aussi

1. Knuttel, *Rijks Geschiedkundige Publicatien. Acta der Synoden van Zuid-Holland, 1621-1700*. 1e partie : *1621-1631*. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, XXII-555 p.

2. Colenbrander, *Rijks Geschiedkundige Publicatien. Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*; 4e partie : *Staatsbewind en Raadpensionaris*. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-4°, LXXVIII-787 p.

l'attention des historiens français, éclaire l'histoire de ces tristes années, où les autorités néerlandaises luttèrent vainement contre les difficultés insurmontables de la situation que leur avait faite la volonté de Bonaparte. Le chapitre v se rapporte à la maison d'Orange et à ses partisans, et notamment aux négociations entamées à Paris, malgré sa mère, par le prince héritier pour obtenir une indemnité en Allemagne.

C'est aussi à M. Colenbrander qu'on est redevable du tome I d'une nouvelle série qui comprendra les documents relatifs à l'élaboration de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas[1]; le premier volume comprend les documents relatifs à l'année 1814. Grâce à la libéralité de quelques familles, M. Colenbrander a pu puiser beaucoup de documents intéressants dans des archives privées.

Au XIXe siècle, les catholiques des Pays-Bas, qui avaient acquis l'égalité devant la loi en 1798, se sont efforcés de plus en plus de conquérir la place à laquelle, en vertu de cette égalité, ils pouvaient prétendre, non seulement en politique, mais aussi dans le domaine des arts et des sciences. M. Nuyens (1823-94) est un des hommes qui, dans la seconde moitié du siècle, ont tenu le premier rang dans ce mouvement catholique. Médecin dans un village hollandais, il sut encore, malgré ses nombreuses occupations professionnelles, trouver le temps d'être un très fécond écrivain; il a laissé plusieurs ouvrages historiques et notamment une histoire des troubles néerlandais au XVIe siècle, écrite au point de vue catholique par opposition à l'histoire telle qu'elle était présentée par les calvinistes et les libéraux. C'est à cet homme remarquable que M. Görris[2] a consacré une étude très réussie. Après avoir retracé les conditions des catholiques vers 1850, puis la jeunesse et les années d'études universitaires de Nuyens, il étudie l'écrivain, le polémiste, le savant et expose clairement ses idées politico-religieuses, son caractère, ses relations avec ses amis. L'auteur ne cache aucunement ses sympathies pour l'homme et son œuvre, mais sans dissimuler pourtant ses faiblesses. En dépit de quelques redites, son livre est d'une lecture agréable.

Th. Bussemaker.

1. Colenbrander, *Rijks Geschiedkundige Publicatiën. Ontstaan der Grondwet.* 1re partie : *1814.* 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1908, in-8°, LXV-578 p.

2. G. C. W. Görris, S. J., *Dr. W. J. F. Nuyens, beschouwd in het licht van zijn tijd, 1823-1894.* Nijmegen, Malmberg, 1908, in-8°, XV-292 p.

CORRESPONDANCE.

A propos de l'assemblée de Mantaille.

M. Dominique Brienne, auquel on doit une édition du Coutumier de l'abbaye de Talloires que notre collaborateur M. Ph. Lauer a signalée dans notre dernière livraison (t. CI, p. 347), nous écrit :

Monsieur,

Je viens de lire à l'instant dans le compte-rendu que vous donnez du *Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum* les lignes suivantes : « La cri-« tique en effet peut être facilement prise en défaut et, par exemple, on est « étonné de voir citer une assemblée de « Mantale », alors que depuis long-« temps on sait qu'il s'agit de Mantaille. » — Je reconnais très volontiers qu'il n'est pas de critique qui ne puisse être facilement prise en défaut, même celle de la *Revue historique*, que j'estime cependant, croyez-le bien, comme elle le mérite. A la note 2 de la page 106 du volume (Index, mot *Mantale*), vous pourrez lire désormais : « Très probablement le château de Mantaille détruit « au xve s., près de Vienne, paroisse de Saint-Sorlin. A été successivement « identifié avec Montmélian (Guichenon, *Hist. de Savoie*, I, 27; Besson, *Mém.*, « 284; Chuit, *Not.*, 359), Valloire (Guichenon, *Hist. de Bresse*, I, 16; Bouche, « *Hist. de Provence*, I, 172; Poupardin, *Roy. de Provence*, 97) et Bourg-Eves-« cal, à 2 kil. ouest de Saint-Pierre d'Albigny (Grillet, *Dict.*, III, 302, 450). » — Ceci vous montrera : 1° pourquoi j'ai employé de préférence l'appellation *Mantale* donnée par les textes; 2° qu'on ne sait pas « depuis longtemps » que Mantale est bien Mantaille, puisqu'à proprement parler, on ne le sait pas encore.

Je compte sur votre courtoisie pour insérer cette rectification dans votre prochain numéro et vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur.

D. Brienne.

Nous avons communiqué cette lettre à M. Ph. Lauer, qui nous a prié d'insérer la réponse suivante :

1° M. Brienne n'a pas trouvé dans les textes contemporains l'appellation « Mantale » qui est une forme savante calquée sur le latin *Mantale*. — 2° Il y a plus de dix ans que tous les érudits ayant à parler de cette assemblée identifient *Mantale* avec Mantaille en Viennois. M. Poupardin, dans ses deux ouvrages *le Royaume de Provence* (p. 15, n. 3) et *le Royaume de Bourgogne* (p. 108), a admis cette identification, et nous nous bornerons à renvoyer à ses livres. M. de Manteyer, qui est aussi un spécialiste en ces matières, ne soulève aucun doute sur cette identification dans son récent ouvrage *la Provence du premier au douzième siècle*, p. 90. D'ailleurs, je viens de consulter verbalement ces deux auteurs qui n'ont pas varié d'opinion sur ce point.

Ph. Lauer.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

H. Hubert et M. Mauss. **Mélanges d'histoire des religions.** Paris, Alcan, 1909, in-8°, xlii-236 pages.

A. van Gennep. **Religions, mœurs et légendes. Essai d'ethnographie et de linguistique.** Paris, Soc. du *Mercure de France*, 1908, in-8°, 318 pages.

G. Foucart. **La méthode comparative dans l'histoire des religions.** Paris, A. Picard, 1909, in-12, 237 pages.

Traitant tous trois des principes généraux de la science comparative des religions et de la méthode à suivre dans cet ordre de recherches, les livres de MM. Hubert et Mauss, van Gennep, G. Foucart peuvent sans inconvénient être présentés ensemble aux lecteurs de la *Revue historique*. Les thèses qu'ils soutiennent, ainsi rapprochées et opposées, se corrigeront et se compléteront les unes les autres. Il suffira ensuite d'exposer brièvement les résultats de cette triple consultation.

I. — MM. Hubert et Mauss ont réuni, pour la plus grande commodité des lecteurs, trois importantes monographies qu'ils ont publiées, conjointement ou séparément, soit dans l'*Année sociologique*, soit en tête des rapports annuels de l'École pratique des hautes études, section des sciences religieuses. Ils ont en outre fait précéder ce recueil d'une préface dans laquelle ils précisent leur doctrine sur plusieurs points et résument les principaux résultats obtenus jusqu'à présent dans le domaine de la « sociologie religieuse ». Ces études avaient déjà très vivement attiré l'attention des spécialistes par la nouveauté et la forte systématisation des vues exposées. Maintenant que, réunies en faisceau, elles se fortifient les unes les autres, il n'est pas douteux qu'elles n'exercent une action plus profonde encore. Il importe donc de dire ce que sont ces théories et sur quels fondements elles sont établies.

La religion, enseignent MM. Hubert et Mauss, découle entière de la distinction du sacré et du profane. Cette notion de sacré est, en effet, « l'idée-force autour de laquelle s'agencent les rites et les mythes, le phénomène central parmi tous les phénomènes religieux, la mère et la génératrice des représentations religieuses », notion très complexe où se trouvent réunies non pas seulement les idées négatives de séparation, de pureté, d'impureté, mais aussi celles, actives et créatrices, de respect, d'amour et de crainte, bref, tous les sentiments qui naissent du contact des hommes les uns avec les autres, notion éminemment sociale, par conséquent, qui ne peut exister que dans et par la société et qui est même directement identifiée à celle de social.

Le sacré est une force que le sacrifice met en jeu. Le rite capte, emmagasine, utilise cette force; oral ou manuel, il accumule la puissance de religion dans la victime, et l'immolation de celle-ci a pour effet de libérer l'esprit dont elle est pleine. Ainsi se crée du sacré, c'est-à-dire une intense énergie qui agit directement dans les objets auxquels s'intéresse le sacrifiant, et dont celui-ci bénéficie par conséquent. D'ailleurs, l'homme entre par le sacrifice en communication avec le monde divin; et, comme il est tenu d'être consacré lui-même pour accomplir le rite, il devient temporairement un réceptacle de la vertu mystique de l'acte sacré.

Avec les spéculations des théologiens brahmaniques, ce sont les rites agraires et les rites dits de construction qui ont évidemment conduit les deux auteurs à proposer cette théorie. Les premières leur ont fourni la notion d'une sorte d'électricité religieuse dont la victime est chargée grâce aux formules et aux gestes employés; les rites, celle d'un esprit qu'on concentre, met en réserve et dégage, pour qu'au moment voulu il renouvelle la vie du blé ou protège une maison. Comme, d'ailleurs, il est bien entendu que les sacrifices ont leur « principe d'unité », l'explication obtenue pour une catégorie d'entre eux vaut pour tous, malgré leur apparente diversité.

La méthode suivie par MM. Hubert et Mauss n'est pas celle de l'historien. Ils le déclarent sans ambages : « Dans cet ordre de faits, toute recherche purement historique est vaine » (p. 7). Ils ne se font donc aucun scrupule de composer leur tableau de traits et de couleurs empruntés aux milieux les plus divers; on trouvera, page 29, un curieux spécimen de l'intrépidité avec laquelle ils font concurremment appel aux sources indiennes, grecques, hébraïques. En outre, ils utilisent les textes brahmaniques, comme s'ils n'avaient pas reconnu eux-mêmes qu'il est fâcheux « de prendre pour point de départ de la recherche des rituels compliqués, récents, commentés et probablement déformés par une théologie savante ». Les indianistes ne leur accorderont pas que les théories de *brâhmanas* reflètent fidèlement les idées primitives qui ont donné naissance aux sacrifices védiques. Sans doute aussi les rituels, prenant pour base une des formes du sacrifice, l'exposent avec détail et se contentent ensuite de noter les différences qui distinguent les autres formes, un usage commun à beaucoup de produits de la scolastique qui permettait une extrême concentration de la matière; aucun spécialiste n'aura l'idée de voir là une preuve qu'historiquement tous les rites ont même origine et même sens. Enfin, un historien sera mis en défiance par une forme d'exposition qui repose sur des raisonnements plutôt que sur des documents et qui procède parfois par théorèmes et corollaires.

Ces réserves n'empêchent pas que l'on ne doive reconnaître aux deux savants professeurs de l'École des hautes études le mérite d'avoir mis vigoureusement en lumière le caractère social de la religion. Et sans doute y a-t-il quelque excès à faire du sacré la notion centrale de la religion, puisque, comme en témoignent le bouddhisme primitif et le

christianisme, le progrès religieux consiste justement à effacer de plus en plus la séparation du sacré et du profane. Il était nécessaire, du moins, de montrer que cette distinction caractérise une des phases les plus importantes de l'histoire des sociétés humaines; cette démonstration est bien le résultat le plus précieux des trois études réunies dans ce livre.

II. — Le livre de M. van Gennep est aussi une collection d'articles de revues. Mais ce n'est pas la seule ressemblance qu'il présente avec les *Mélanges* de MM. Hubert et Mauss. Champion très décidé de ce qu'on appelle la méthode anthropologique, M. van Gennep cherche à expliquer par le milieu social les phénomènes religieux, ethnographiques, linguistiques.

Son but est d'étudier « l'humanité vivante et agissante tout entière ». Or, l'humanité vivante offre à l'observateur deux sortes de données : les phénomènes qui sont restés en une relation organique avec l'ensemble de la civilisation où on les constate et ceux qui, isolés, ne sont plus que des survivances, des résidus d'anciens états. On ne comprendra ces derniers qu'à la lumière des faits de même nature observés dans des populations qui se trouvent encore en un stade plus ancien de l'organisation sociale.

M. van Gennep nous propose plusieurs applications de cette méthode. C'est ainsi qu'à la suite de Frazer il explique le genre des substantifs latins par un usage social des Caraïbes. Bien mieux, il voit dans le semblant de résistance que le pape actuel fit aux cardinaux, ses électeurs, comme un écho lointain du rite du refus pratiqué chez un grand nombre de peuples d'Afrique et d'ailleurs. Personne ne s'étonnera, par conséquent, qu'il proclame, plus nettement encore que MM. Hubert et Mauss, « la faillite de la méthode historique pour l'étude des civilisations, des institutions et des mœurs » (p. 58).

Moins intransigeant que l'ethnographe, l'historien sera heureux de recueillir dans le livre de M. van Gennep un grand nombre de renseignements utiles et d'aperçus féconds. Il trouvera là des remarques fort instructives sur l'interaction des individus et des collectivités (*Formation du culte de la sainte Vierge*), sur la puissance sociale des idées, même artificielles (*De quelques cas de bovarysme collectif*), sur le danger qu'il y a à voir toujours des survivances où l'on devrait constater souvent l'action continue de certaines forces religieuses (*Légendes des saints*). Mais, ce que je recommande surtout à l'attention de mes lecteurs, c'est le chapitre intitulé : *Survivances et inventions dans le christianisme populaire*. Ils y verront comment les idées se déforment par la seule transmission du missionnaire au converti. On n'a pas assez remarqué jusqu'à présent l'importance du rôle que joue l'*auditeur* dans l'histoire des religions, des littératures populaires, des langues.

III. — M. G. Foucart est un historien. Et non seulement il fait œuvre d'historien, il instruit avec beaucoup d'ardeur le procès des méthodes sociologique et anthropologique. Il veut qu'on prenne pour point de départ des documents précis plutôt que des raisonnements, et

qu'au lieu de collectionner des matériaux hétérogènes, rassemblés de toutes les parties du globe, on ne pose les principes généraux qu'après avoir étudié la plus longue, la plus riche série de phénomènes, de manière qu'on puisse suivre dans tout son développement l'histoire complète d'un système religieux.

Égyptologue distingué, M. Foucart est merveilleusement armé pour faire éclater le danger des généralisations outrancières. Il prouve que l'animal divin des Égyptiens n'a aucun des caractères d'un totem. Que l'on se garde donc de vouloir expliquer la zoolâtrie par le totémisme; l'inverse a plus de chances d'être vrai. Le sacrifice égyptien n'a rien de mystique; bien loin d'y voir l'immolation d'un dieu, M. Foucart revient à la vieille conception du sacrifice-don, du sacrifice alimentaire. Sauf de rares exceptions, les morts n'ont été en Égypte ni considérés ni adorés comme des dieux.

Très fort quand il interprète les documents que ses études spéciales ont mis à sa portée, — quand il examine, par exemple, les éléments de la divinisation des rois égyptiens, — M. Foucart aboutit à des résultats bien plus contestables quand il applique la méthode comparative. Posant en principe l'unité de l'esprit humain, il conclut que les diverses manifestations de cet esprit, la religion en particulier, ont un caractère d'universalité que l'on peut encore reconnaître à travers les variations dues aux milieux géographiques. Pour établir une théorie générale, il suffit donc de chercher la religion-type et de rapporter les autres systèmes à cette commune mesure.

Quel peuple fournira à l'historien les cadres de cette vaste synthèse? S'adressera-t-on aux religions qui se réclament d'un fondateur? M. Foucart les appelle « révélées », ce qui les élimine d'emblée. Les religions des peuples sauvages n'ont pas d'histoire. Celles de la Babylonie, de la Grèce, de l'Inde ont une histoire ou trop tôt finie ou trop tard commencée. Reste l'Égypte, qui seule satisfait aux conditions requises pour servir d'instrument d'investigation. Sa religion s'étend sur plusieurs milliers d'années: elle est abondamment documentée; on la saisit dans ses débuts, on la suit jusqu'à sa décomposition finale. Où pourrait-on étudier avec plus de facilité quelle est la nature des dieux, le caractère fondamental du culte, la valeur attachée aux rites magiques, l'origine des idées morales, les lois générales de l'évolution? Qu'on ne dise pas qu'on n'y perçoit guère l'action d'individualités religieuses! M. Foucart répondrait que « cette sorte de psychologie religieuse, qui vivifierait la connaissance des formes extérieures du culte, n'est guère possible qu'en Égypte ».

Les trois livres que nous venons de passer en revue sont trop riches de faits et d'idées pour que nous puissions les discuter en détail. D'ailleurs, si nous les avons confrontés, c'était précisément dans l'espérance qu'ils se critiqueraient les uns les autres. Je me borne donc à présenter quelques brèves remarques en guise de conclusion.

1° La méthode historique résiste victorieusement à tous les assauts

de la sociologie et de l'ethnographie. Les parallèles assemblés de toutes mains et de toutes parts ne prévaudront jamais contre un bon document daté et vérifiable, encore moins contre une série homogène de matériaux passés au crible d'une sévère critique. Comment se fait-il qu'un savant aussi avisé que M. van Gennep ait pu prononcer la faillite de l'histoire puisqu'il observe lui-même que, du fameux livre de Dulaure sur les *Divinités génératrices*, il faut maintenant retrancher les parties relatives à l'antiquité, complètement ruinées par les récentes découvertes? Chaque trouvaille, qu'il s'agisse d'un monument nouveau ou d'un texte mieux interprété, ne donne pas seulement un jalon de plus pour une nouvelle conquête; c'est aussi un précieux instrument de contrôle et de justification. Au contraire, les points de comparaison, empruntés à des populations qui sont demeurées sans contacts connus, peuvent s'accumuler indéfiniment; on ne pourra jamais établir sur eux que de simples hypothèses. Au surplus, le livre de M. Foucart est là pour montrer combien il est injuste de dire qu'un historien se borne à constater et à juxtaposer. Il explique aussi; et, comme il explique à l'aide de séries de faits solidement enchaînés, ses explications sont autrement satisfaisantes que les raisonnements et les analogies.

2° La valeur prépondérante du document proprement dit n'est pas une raison pour qu'on néglige les renseignements fournis par l'observation des peuples sauvages et demi-sauvages. Quand il s'agit d'une survivance, il y a bien des chances pour que l'historien d'une civilisation soit dans l'impossibilité de l'expliquer directement; l'anthropologie lui sera d'un secours d'autant plus efficace que la psychologie des sauvages est en général à fleur de peau. Sans doute la comparaison ne peut aboutir qu'à procurer les éléments d'une supposition, d'une théorie provisoire; mais on sait bien que la science ne peut se passer d'hypothèses.

3° Personne ne conteste l'unité de l'esprit humain. Mais cette unité ne se manifeste guère que dans des conditions très générales. Tous les peuples de la terre ont eu une religion, élaboré un langage, ébauché les premiers rudiments de l'art et de l'organisation sociale; il est certain aussi que les religions et les langues ont tous les caractères communs qui justement en font des langues et des religions. On n'a pas démontré jusqu'à présent que l'unité aille plus loin, que le langage, la religion, l'organisation sociale aient, dans toute l'humanité, passé par les mêmes phases d'évolution. Aussi la méthode comparative que préconise M. Foucart me paraît-elle singulièrement téméraire. On trouve dans son livre même les raisons de s'en défier. On y constate les différences fondamentales qui séparent l'un de l'autre les deux peuples que l'on serait pourtant le plus tenté de croire semblables : la magie égyptienne et créatrice, la magie babylonienne exclusivement défensive; à Babylone, la victime est brûlée, elle ne l'est jamais en Égypte; la tombe est extraordinairement éloquente dans la vallée du Nil, remarquablement muette dans celle de l'Euphrate. C'est donc se faire illusion que de penser que l'histoire de la religion égyptienne jettera des

flots de lumière sur celle, bien plus riche et bien plus complexe, des religions de l'Inde. Et si je sais que le triomphateur romain montait au Capitole revêtu d'insignes empruntés à Jupiter, je serai vivement intéressé par la description du cérémonial qui avait pour but d'identifier à Horus tous les pharaons successivement; mais je me garderai de conclure de ce rapprochement que les Romains célébraient dans leurs triomphes un de ces drames mystiques que M. Foucart nous a si bien racontés.

Paul Oltramare.

Youssouf Fehmi. **Histoire de la Turquie**; préface de M. Antoine Baumann. Paris, Perrin, 1909. In-8°, xx-360 pages.

Ce livre est dédié à Sa Majesté Impériale Abd-ul-Hamid-Khan II. Un préfacier « positiviste » rappelle qu'Auguste Comte voyait dans la prise de Constantinople en 1453 une heureuse étape de la civilisation, assurant l'indépendance de l'Occident contre la maison d'Autriche; aussi donnait-il aux Turcs droit de cité dans la famille occidentale: M. Baumann définit encore le Turc moderne « un gendarme loyal et débonnaire qui supporte patiemment beaucoup d'agaceries et qui se fâche seulement quand on le pousse à bout »; il ne croit pas qu'il y ait eu : « environ 300.000 Arméniens massacrés » et proteste vivement contre l'hypocrisie dont bénéficièrent les bandits arméniens qui s'emparèrent un moment de la Banque ottomane; il souhaite donc que les Turcs conservent leur dynastie nationale : « L'utopie révolutionnaire d'après laquelle les peuples pourraient se gouverner eux-mêmes demeure », dit-il, « une des plus malheureuses inventions des temps modernes ». Ce positiviste en est pour les dynasties providentielles. « Turcs », dit-il encore, « gardez-vous de croire que l'institution d'un parlement constituerait un progrès; le régime des assemblées souveraines n'est qu'une erreur fertile en funestes conséquences ». Et comme dans son avant-propos l'auteur lui-même, M. Youssouf Fehmi, fait appel à la génération qui, espère-t-il, libérera son pays, comme, en conclusion, d'après les dernières nouvelles, il applaudit à l'événement attribué au 24 juillet 1908, « couronnement de nos vœux les plus ardents », et au rétablissement de la constitution, on ne comprend plus très bien le sens de la préface positiviste.

L'avant-propos annonce un ouvrage aussi critique que la préface; il est destiné à démêler l'échalaudage des contes et des mensonges que, d'un côté, les historiens panégyristes des sultans et, d'un autre côté, les musulmans se sont plu à répandre sur la Turquie. Il prétend mettre en garde les étrangers contre les récits d'historiens enthousiastes, pour qu'ils parviennent à démêler le vrai du faux, la légende de l'histoire, la barbarie de la civilisation. Après d'aussi alléchantes promesses, on pourrait s'attendre à un complet renouvellement de la vieille connaissance que la France. Et tout d'abord, en effet, on y

apprend que les Turcs sont originaires du Caucase et appartiennent à la race caucasique, qu'ils traversèrent ensuite la mer Noire et s'installèrent en Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Albanie; quelques-uns furent corrompus par la Perse, une nouvelle Dalila, et formèrent l'ignominieuse dynastie des Turcs Seldjoucides. Mais ensuite ce livre n'est plus qu'un sec inventaire des événements de chaque règne; chacun des trente-deux chapitres est consacré à l'un des trente-deux sultans de la dynastie depuis Osman; c'est une galerie de portraits, non pas très vivante. Notons seulement quelques traits, d'où sans doute l'auteur de la préface a tiré des arguments pour réhabiliter les Turcs : Mahomet II commet la faute de laisser vivre la religion grecque, car ce fut le germe des discordes qui ne cessèrent de séparer les Musulmans et les non-Musulmans (Louis XIV fut plus habile apparemment en révoquant l'Édit de Nantes). — Le règne de Selim Ier fut un effroyable cauchemar dans l'histoire même des Osmanlis; le sang ne sécha pas sur le yatagan de ses bourreaux. — Après Mohacz, les Janissaires garnirent la route de deux rangées de pals garnis de têtes coupées, jusqu'à Bude. — Et des spectacles semblables se déroulent à travers les siècles : Mahomet III tuant ses dix-sept frères et fondant cette coutume en une loi de l'État; Amurat III et sa « frénétique luxure »; Mourad IV, l'inventeur du supplice du crochet, à la fois un autre Vitellius et un autre Héliogabale; Ahmed II qui n'avait « d'autre caractéristique que sa stupidité »; Mahmoud Ier faisant passer 15,000 rebelles par le couteau ou la corde; Moustafa IV, un lâche et un scélérat. — Les massacres de Chio, nous dit-on, ont été exagérés; le chiffre des victimes ne s'est pas élevé à 100,000; d'ailleurs, c'était des sophistes et des rhéteurs que troublaient les idées chimériques de la restauration de l'empire byzantin.

Qu'on ne pense pas que nous nous sommes ici donné le facile plaisir de distinguer quelques lignes seulement dans tout le livre; ces scènes de meurtre et de débauche demeurent les plus caractéristiques et donnent l'impression générale de cette *Histoire de la Turquie*. Mais ainsi ce n'est pas une révélation pour les historiens de l'Occident, qui seront tous d'accord avec l'auteur, après l'avoir lu, pour saluer la révolution de 1908 et l'espérance d'une vraie régénération.

Édouard Driault.

Lt-colonel Maistre. **Spicheren (6 août 1870)**. Paris, Berger-Levrault, 1908, in-8°, 407 pages.

Général Rozat de Mandres. **Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan**. Ibid., 1908, in-8°, 284 pages.

I. — Le lieutenant-colonel Maistre nous donne une étude très détaillée sur tous les moments de la bataille de Spicheren. La guerre, nous dit-il, est une lutte de deux activités; c'est, de part et d'autre, la ten-

sion extrême de toutes les forces morales, intellectuelles, physiques. Il s'est proposé de nous faire connaître les causes morales des événements, considérant qu'elles sont prédominantes et estimant que les forces matérielles ne viennent qu'en seconde ligne. C'est parfaitement juste, si on n'accorde pas à ce facteur moral une importance exagérée, aux dépens des conditions physiques et matérielles, et peut-être l'auteur y apporte-t-il une tendance exagérée. Le combat se déroule sous l'action d'un ensemble de forces qui peuvent partiellement se suppléer les unes aux autres, mais dont aucune ne saurait être absente ou trop inférieure.

L'auteur étudie plus spécialement les raisons des événements dans la bataille de Spicheren parce que, nous dit-il, « les causes militaires de nos revers, nous allons les rencontrer toutes à Spicheren ». L'intention de Moltke est de marquer un temps d'arrêt les 6 et 7 août afin de permettre au gros de la deuxième armée de se porter à hauteur de la première. Steinmetz, commandant la première armée, craignant de voir la deuxième armée porter les premiers coups à l'adversaire, donne l'ordre le 5 au soir à ses deux corps d'armée de se porter sur la Sarre. Ce sera l'initiative du général de Kameke, commandant la division d'avant-garde, qui provoquera l'engagement, ce sera celle des commandants de corps d'armée qui permettra de le poursuivre. Du haut en bas de l'échelle, on trouve le sentiment de l'offensive. De notre côté, les fautes d'ordre moral peuvent se résumer en une seule : la disparition de l'esprit offensif dans l'armée française. Dans le domaine de la tactique, une fausse appréciation des conséquences de l'adoption d'un fusil à tir rapide avait amené la conviction que toute attaque serait aisément repoussée par le feu. On oublie que vaincre c'est se saisir de la position occupée par l'adversaire, c'est l'obliger à fuir, c'est, en un mot, avancer.

Comme le constate ensuite le lieutenant-colonel Maistre, dans l'ordre donné le 4 août par Napoléon aux troupes, il n'y a ni idée ni but ni plan; il indique aux corps des emplacements, sans qu'on sache au juste pourquoi. Dans la soirée du 5 août, l'empereur se décidait à grouper les corps d'armée pour en former deux armées sous les ordres de Mac-Mahon et de Bazaine, tout en se réservant le commandement suprême. Si rationnelle que fût cette mesure, elle ne s'improvise pas.

Pour comprendre les événements du 6 août, que l'auteur nous retrace dans tous leurs détails, il faut se rappeler que le seul mode d'action que connaissent nos généraux en 1870, c'est la résistance sur des positions. Aussi le commandant du deuxième corps accepte-t-il une bataille purement défensive. Ce qu'il faut constater également, c'est que, dans l'après-midi du 6 août, tandis que sur toutes les routes conduisant à Sarrebruck les colonnes prussiennes accourent en toute hâte, six divisions françaises, distantes du champ de bataille d'environ dix à dix-huit kilomètres, n'appuient ni d'un canon ni d'un fusil le deuxième corps.

Il faut, en définitive, retenir de la bataille de Spicheren que faire la guerre c'est attaquer. Mais l'offensive ne se comprend pas sans l'initiative. Chez nous elle a été nulle. Chez les Allemands, au contraire, l'initiative est extrême; elle a même été poussée jusqu'à la désobéissance, ce qui n'est pas à recommander et peut avoir des conséquences graves. L'initiative des subordonnés doit, en effet, s'exercer toujours dans le sens des intentions du commandant suprême.

L'ouvrage du lieutenant-colonel Maistre est, en résumé, très substantiel, plein d'enseignements et animé d'une volonté puissante d'agir. Mais les réflexions eussent gagné à être mieux ordonnées et présentées dans un ordre plus logique, avec moins de répétitions inutiles.

II. — L'ouvrage qu'a laissé le général Rozat de Mandres, mort en activité de service en 1899, sur les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan prend la division à son arrivée en France et la suit dans sa « chevauchée au gouffre », comme l'ont appelée les frères Margueritte, fils de l'héroïque général tué à Sedan; c'est surtout une monographie très complète et très instructive de tous les épisodes auxquels prit part la cavalerie le 1er septembre 1870. Dans cette journée, dès six heures du matin, le maréchal de Mac-Mahon fut blessé; il remit alors le commandement au général Ducrot, qui voulut battre en retraite vers Mézières, mais le général de Wimpffen montra une lettre qui le désignait pour remplacer le maréchal, le cas échéant, et prétendit à la victoire. Cependant, les troupes françaises sont enfermées dans un cercle de feu qui se rétrécit de plus en plus. Pour tenter de le rompre, les chasseurs d'Afrique, sous le commandement du général de Galliffet, exécutent alors une première charge vers Illy. Le terrain n'avait pas été reconnu et les obstacles brisèrent la cohésion des escadrons. Après cette charge manquée, le ralliement de la division eut lieu près du calvaire d'Illy. Elle y fit une longue station sous le feu, mais bientôt la position ne fût plus tenable. La division traverse alors le bois de la Garenne et se reforme sur la lisière, face à Floing.

Vers une heure, la situation générale était très compromise. Le mouvement tournant de l'armée allemande se dessinait nettement.

En avant des septième et premier corps français se trouvait un fort mouvement de terrain, en forme de croupe allongée, c'est le « Terme de Floing ». C'est sur cette pente que nos cavaliers vont fournir leurs charges légendaires et arracher au roi Guillaume, installé sur la hauteur de Frénois, cette exclamation : « Les braves gens! » Les masses ennemies surgissaient en effet de tous côtés; elles allaient atteindre le Terme de Floing qui les conduisaient au plateau d'Illy. Il fallait arrêter le mouvement coûte que coûte. Ce fut un peu avant deux heures que le général Margueritte reçut du général Ducrot, par délégation du commandant en chef, le général de Wimpffen, l'ordre de rompre l'offensive allemande.

La division s'ébranle, le général Margueritte en tête. Tous savaient qu'ils allaient au sacrifice, sans espoir. Le devoir seul les guidait et

c'est pourquoi ils furent grands, comme le dit le général de Mandres. Mais le général Margueritte ne devait pas conduire la charge; il veut donner un dernier coup d'œil sur le terrain et se porte en avant. Il est frappé par une balle qui traverse les joues; il mourut le 6 septembre. Furieux de voir leur chef ainsi blessé, les escadrons qui suivent s'ébranlent tout seuls pour la charge. Dès le début, le colonel Clicquot est mortellement blessé; son régiment est décimé.

Le colonel Clicquot était parti depuis dix minutes, ayant fait sonner la charge pour son régiment seul, quand le général de Galliffet fut rejoint par l'officier d'ordonnance du général Ducrot avec un ordre pressant de charger. Il fait transmettre l'ordre au colonel de Bauffremont, commandant la brigade Tillard, depuis la mort de ce général. A ce moment, le général de Galliffet reçut du général Margueritte la transmission du commandement de la division. Or, ce dernier ignorait encore que le colonel Clicquot, plus ancien comme colonel que de Galliffet, fut blessé. Ceci, comme le fait remarquer le général de Mandres, résout une question qui a fait l'objet de controverses: il est en effet par suite indubitable que de Galliffet reçut le commandement de la division comme général. Il prit d'ailleurs de fait le commandement de la division.

L'auteur fait alors revivre sous nos yeux toutes les charges héroïques fournies par les différents escadrons: il nous montre leur ardeur, leur courage indomptable, leur mépris devant la mort. « Tant que vous voudrez », disait le général de Galliffet quand on lui recommandait de charger. Mais sacrifices inutiles. Il ressort en effet de cette consciencieuse étude que le rôle de la cavalerie dans le combat, avec les nouvelles armes à feu, devient sinon absolument nul, du moins très restreint. Une cavalerie, si héroïque soit-elle, ne peut rien contre des troupes d'infanterie intactes; elle peut tout au plus, au prix de lourds sacrifices, arrêter quelques instants leur offensive. Le rôle de la cavalerie se réduit au service de reconnaissance et d'éclaireurs; son emploi en masse ne pourra plus se produire qu'après une bataille victorieuse, contre des troupes démoralisées, pour achever la déroute. En Mandchourie, dans la dernière guerre russo-japonaise, faute de cavalerie, les Japonais n'ont pu recueillir tous les fruits de leurs succès contre les troupes russes.

Alfred Dreyfus.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue de synthèse historique.** 1908, déc. — G. Monod. Michelet de 1843 à 1852 (dans ses cours du Collège de France de cette période, Michelet s'est donné pour mission de tracer à ses auditeurs les grandes lignes du credo religieux, social, philosophique, politique et pédagogique que la Révolution française avait essayé de mettre en pratique). — L. Halphen. L'*Innocent III* de M. Achille Luchaire (œuvre de haute vulgarisation, reposant sur une documentation solide). — Arent. Commerce d'argent et commerce de denrées au moyen âge (à propos du livre de M. J. Kulischer qui porte ce titre. M. Kulischer exagère quand il établit une solidarité absolue entre les deux commerces et quand il refuse toute influence à la législation canonique contre l'usure. Il a raison de dire que toutes les classes et même l'Église ont pratiqué le prêt à intérêt). — Calmette et Vidal. Le Roussillon (fin en févr. 1909; excellent exposé historique et bibliographique). — Driault. La question d'Orient (exposé de la situation actuelle de cette question et de son évolution depuis la Révolution; bibliographie purement française). — G. Bourgin. Les travaux du laboratoire d'économie politique de l'Université de Turin. = C.-rendus : *Bauer*. Essai sur les révolutions (les révolutions sont les crises de la lutte des classes, elles sont périodiquement nécessaires). — *Burle*. Essai historique sur le developpement de la notion du droit naturel dans l'antiquité grecque. — *Sandys*. A history of classical Scholarship, from the sixth century B. C. to the end of the middle ages. — *Id.* Harvard lectures on the revival of Learning (bon).

2. — **Revue des questions historiques.** 1909, 1er avril. — P. Guiraud. La propriété individuelle à Rome (vigoureux exposé du caractère absolu de la propriété, comportant l'*usus*, le *fructus* et l'*abusus*, borné seulement par les obligations envers les voisins et les nécessités du public; analyse du développement de la liberté de tester, en contradiction avec la règle archaïque du patrimoine familial; le droit de possession comporte une prise matérielle, *corpus*, et une volonté de jouir d'un bien, *animus;* esquisse de l'extension du droit de propriété foncière). — Vidal. Doctrine et morale des derniers ministres albigeois (d'après les documents d'inquisition, les textes émanés des hérétiques et les traités des théologiens italiens; l'auteur analyse avec minutie toutes les doctrines attribuées aux Albigeois sur le dualisme absolu ou mitigé, la Trinité, les esprits, la chute, la création diabolique et divine de l'homme, les migrations des âmes, la rédemption, l'Église, le péché,

la grâce et le salut, les sacrements, les fins de l'homme et la fin du monde. Il est difficile de tirer de ces doctrines peu cohérentes, puisées indistinctement à toutes les sources, une idée sûre de la doctrine cathare). — Lallemand. Les maladies épidémiques en Europe (la lutte contre les épidémies par l'isolement). — Rodocanachi. Le château Saint-Ange sous le pontificat d'Alexandre VI (travaux de défense, 1492-1501, qui le rendirent formidable avec ses 200 canons; détails sur la vie des prisonniers, Djem, Bart. Florido, archevêque de Cozenza, qui mourut de privations, Pietro di Aranda, évêque de Calahorra, tué par la chute du plafond de sa prison, le Génois Giorgio Bocciardo, Catherine Sforza, Astorre Manfredi, noyé dans le Tibre, les Orsini, le cardinal Giovanni Michiel qui mourut empoisonné, etc. La mort du pape fit mettre en liberté nombre de prisonniers). — A. de Boislisle. La désertion du cardinal de Bouillon (lutte de pamphlets et de manifestes contre Louis XIV; saisie, en 1711, sur un navire hollandais et chez un négociant rouennais, d'effets de tout genre appartenant au cardinal; curieuses négociations et correspondances du cardinal avec les généraux et diplomates de la coalition contre Louis XIV qu'il espère mettre au service de ses prétentions et qu'il lasse par ses obsessions égoïstes; il prend en main l'administration des biens du prince d'Auvergne en se débarrassant de sa veuve par une mésalliance. Le 5 avril 1714, il arrive à Rome, s'y rend insupportable et y meurt le 2 mars 1715. Louis XIV daigna rendre à sa famille ses biens séquestrés). — G. Gautherot. Gobel, évêque de Paris (esquisse très sévère de la biographie de l'évêque de Lydda, confident des princes évêques de Bâle qu'il trahit; élu évêque de Paris le 13 mars 1791, il obéit aveuglément aux suggestions du parti jacobin et finit par se rallier au culte de la raison sous les menaces de Chaumette, avec qui il fut guillotiné le 13 avril 1794, mais après être revenu à la religion). — G. Tholin. La maison d'Armagnac au xve s. et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France (d'après le remarquable ouvrage de M. Samaran). — Mis de Chateaubrun. A propos du procès de Fouquet (reproduit un mémoire inédit d'un des juges de Fouquet, Nicolas de la Toison, conseiller au parlement de Dijon, d'où il ressort que si le crime d'État peut être contesté, ceux de péculat et de malversations le seraient difficilement). — A. Roussel. Lamennais, 1807-1809 (continuation de l'analyse peu intéressante de la correspondance de M. des Saudrais). = C.-rendus : *Hœnnicke*. Das Judenthum im ersten und zweiten Jahrh. (le rôle du mouvement judéo-chretien fut restreint; aucun livre du Nouveau Testament n'est judéo-chrétien, mais les idées juives eurent une grande influence sur le christianisme et surtout le catholicisme : théorie peu vraisemblable, le catholicisme étant avant tout romain). — *P. Kaër*. S. Dolmo, vescovo di Salona (livre pitoyable, où l'auteur s'efforce de défendre l'historicité des légendes sur saint Domnio). — *H. Ritter von Srbik*. Das staatliche Exporthandel Oesterreichs von Leopold I bis Maria Theresia (l'État entreprit alors la régie directe des

mines de mercure et de cuivre). — *P. Dantin.* François de Gain-Montaignac, évêque de Tarbes, 1782-1801 (remarquable biographie de ce noble et intransigeant prélat, qui ne devait pas plus accepter le Concordat que la constitution civile, et qui réussit au milieu des tribulations de l'exil, grâce à l'abbé de Casteran et à sa sœur Henriette, à maintenir dans son diocèse l'attachement à l'Église traditionnelle). — *Biadego.* Parigi nel 1801. Ricordi di un Veronese (curieux). — *E. Chapuisat.* Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, 1798-1813 (le protectionisme napoléonien a anéanti pour un temps la prospérité genevoise). — *Strich.* Marschall A. Berthier u. sein Ende (prouve qu'il s'est suicidé). — *Regnault de Beauceron.* Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 1175-1906. — *Camau.* La Provence à travers les siècles. — *H. Aigon.* Aigues-Mortes.

3. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Séances et travaux.* 1909, mars. — A. Luchaire. Un diplomate (du XIIe s. : Pierre de Blois). — G. Monod. Le congrès historique de Berlin (reproduction d'un article de la *Rev. hist.*). = Avril. L. Lefébure. Le drame de l'âme alsacienne au XVIIe s. De l'autonomie à l'union, 1635-1681 (après avoir sollicité, en 1635, l'alliance de Louis XIII, Colmar dut ensuite recourir à tous les moyens pour chercher à sauvegarder son autonomie entamée par la France). — E. Levasseur. Law et son système jugés par un contemporain (analyse le jugement porté par un capitaliste, N.-R. Pichon, maître des comptes au temps de Law). = Mai. E. Levasseur. Statistique des batailles et des pertes causées par la guerre depuis trois siècles.

4. — **Revue de l'histoire des religions.** T. LIX, 1909, n° 1. — E. Brandenburg. Les vestiges des plus anciens cultes en Phrygie (trouvés au cours des dernières fouilles). — J. Capart. Bulletin critique des religions de l'Égypte, 1906-1907 (revue des publications de ces deux années; fin au n° 2). — E. Lefébure. Le bouc des Lupercales (mémoire posthume écrit en 1889; explique l'origine magique du coup de fouet des Lupercales). = N° 2. S. Gsell. Les cultes égyptiens dans le nord-ouest de l'Afrique sous l'Empire romain (les dieux égyptiens y furent peu en honneur). — R. Dussaud. Cham et Canaan (à propos de *Gen.*, IX, 20-29). — J. Toutain. L'archéologie religieuse et l'histoire des religions au 2e congrès international d'archéologie, Alexandrie-Le Caire, avril 1909.

5. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** T. XXXII, 1908, n° 3. — L. Debray. Le § *Cato* (D. XXXXV, 1, 4, § 1), la *stipulatio pœnæ* et les obligations indivisibles (suite; fin au n° 4). = N° 6. J. Valery. Une traite de Philippe le Bel; contribution à l'histoire de la lettre de change (dès le XIIIe s., on peut constater, tant en France qu'en Italie, l'emploi de véritables traites pour solder les dépenses; fin en 1909, nos 1-2). — J. Acher.

L'acte d'affranchissement de saint Cybard (exposé critique de la thèse de M. de La Martinière). = T. XXXII, 1909, n° 2. G. Platon. Les origines de la Réforme (analyse du t. II de l'ouvrage de M. Imbart de La Tour).

6. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** (*École française de Rome*). T. XXVIII, 1908, nos 4-5. — P. Gauckler. La source du *Lucus Furrinae* au Janicule. — G. Bourgin. Pour deux sonnets (romains, contre Napoléon Ier, 1813). — A. Piganiol. Note sur une inscription inédite de Tébessa (précisant le *cursus honorum* de Tettius Julianus). — Cl. Faure. L'entrée du recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à Carpentras, en 1376 (document). — Laurent-Vibert. Marianum scutum Cimbricum (bouclier faisant partie des trophées de Marius, à Rome). — C. Cochin. Un manuscrit de Sainte-Croix de Jérusalem aux armes de Grégoire XI. — F.-G. de Pachtere. Le règlement d'irrigation de Lamasba (en Algérie; photographie et édition de l'inscription, qui apporte des détails précieux sur le système d'irrigation employé par les colons romains d'Afrique).

7. — **Bulletin de correspondance hellénique.** T. XXXIII, 1909, nos 1-2. — H. Grégoire. Rapport sur un voyage d'exploration dans le Pont et en Cappadoce (texte de nombreuses inscriptions et descriptions de monuments). = Nos 3-7. W. Vollgraff. Inscriptions d'Argos (nous renseignant sur l'organisation des phratries argiennes). — G. Karo. En marge de quelques textes delphiques (relatifs à la topographie de Delphes). — G. Mendel. Catalogue des monuments grecs, romains et byzantins du Musée impérial ottoman de Brousse.

8. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. XII, n° 3, mai 1909. — Ph. Sagnac. L'état des esprits en France à l'époque de Varennes, juin-juillet 1791 (après un moment de consternation puis d'incertitude à l'annonce de la fuite du roi, l'opinion publique se ressaisit et, avec une ardeur très remarquable, dans les villes tout au moins, s'apprêta à défendre la patrie contre les ennemis qu'on croyait prêts à faire irruption de tous côtés en France. La fuite de Varennes « réveilla l'esprit militaire, imprima une vigueur nouvelle à l'esprit de liberté et donna une forte impulsion aux sociétés patriotiques »). — C.-G. Picavet. Les Mémoires de Primi Visconti. Etude critique (Primi ne doit pas être cru sur parole; c'est un médisant et un esprit partial; mais il a reçu des confidences de personnages bien placés pour être renseignés, ce qui fait de ses Mémoires une source importante pour l'histoire du règne de Louis XIV entre 1672 et 1680). = C.-rendus : *De Guichen*. Crépuscule d'ancien régime (peu original et peu critique). — *G. Lenôtre*. Le tribunal révolutionnaire, 1793-95 (livre peu critique, qui ne traite l'histoire du tribunal que d'un point de vue superficiel et épisodique). — *Bornarel*. Cambon et la Révolution française (consciencieux, mais l'auteur a exagéré l'importance du rôle joué par Cambon).

9. — **Société de l'histoire du protestantisme français. Bulle-**

tin. T. LVIII. 1909, mars-avril. — A. de Chambrier. Les réfugiés français en Suisse, de 1693 à 1699, et la convention entre Berne et les cantons évangéliques (pour subvenir à l'entretien des protestants français réfugiés en Suisse, surtout dans le canton de Berne). — R. Petiet. Les Sainte-Hermine, cousins de Mme de Maintenon (épisode des efforts faits par celle-ci pour ramener ses parents dans le giron de l'Église). — Avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687, publ. p. E. Griselle (suite ici et en mai). = Mai-juin. J. Pannier. Études historiques sur les églises réformées de l'Ile-de-France. Le protestantisme à Claye de 1554 à 1700 (les seigneurs du lieu furent parmi les premiers adhérents à la Réforme; liste des pasteurs de Claye au XVIIe s.; efforts faits pour amener les abjurations des protestants, rôle de Bossuet dans cette affaire). — N. Weiss. Précisions documentaires sur l'histoire des Camisards (précise le rôle joué par l'abbé du Chayla, laissé dans l'ombre par les derniers historiens du XVIIe s., y compris M. Rébelliau). — Id. A propos du 4e centenaire de la naissance de Calvin (revue des publications récentes dont Calvin vient d'être l'objet).

10. — Feuilles d'histoire. T. I, 1909, nos 1-2. — G. Picot. Les lois fondamentales de la monarchie (à propos du livre de M. Lemaire qui porte ce titre. M. Picot conteste que M. Lemaire ait établi que l'autorité royale fût effectivement limitée par ses Conseils soit au point de vue du gouvernement, soit à celui de l'impôt). — A. Chuquet. Les Mémoires de Primi (fait ressortir la corruption des mœurs de cour peintes par Primi). — R. Guyot. Murat et Fanny Lechi (complète, d'après des documents des Archives, ce que nous apprend la correspondance de Murat sur les amours de Murat avec la femme du comte Gherardi en 1798 et les plaintes du comte). — Chuquet. Les poètes allemands de 1813. — J. H. La Commission de l'impôt sur le revenu en 1848 (suite aux nos 3, 4, 6; publie les très intéressants procès-verbaux de L. Faucher). — Biovès. Lord Cromer et la question d'Égypte (dans son livre *Modern Egypt*, Lord Cromer défend la parfaite loyauté de la politique anglaise). — F. Lettres de Casablanca (1908; suite au no 4). = Mélanges et documents (à signaler une relation de la bataille de Seneffe par Chamlay; un échange de lettres du maréchal de Kœnigsegg et du maréchal de Saxe en 1745 à propos des exactions commises par les armées; un rapport anonyme très informé sur les actes de Gambetta et de Freycinet à Tours). = No 3. C. Stryenski. Le quart de conversion de Mme de Pompadour (l'apparente dévotion de Mme de Pompadour en 1755, sous la direction du jésuite de Sacy, eut pour résultat la déclaration de Mme de Pompadour comme dame du palais de la reine et la victoire momentanée des Jésuites sur les Jansénistes). — A. Chuquet. Onze lettres inédites de Bonaparte (de 1783-1796; font suite à quatre lettres publiées au no 1; et feront partie d'un volume de *Correspondance de Bonaparte* de 1784 à 1796 où M. Chuquet publiera 430 lettres inédites de Bonaparte). — Id. Les lettres de guerre du major Kretschmann,

1870-71 (ces lettres, récemment publiées, sont importantes pour le siège de Metz et la campagne de la Loire ; elles renseignent sur les opérations du IIIe corps prussien d'Alvensleben et contiennent des observations précieuses sur les Français et sur l'armée allemande). = Mélanges et documents (à signaler une note sur les journaux paraissant en 1789 ; une belle lettre d'un réfugié, du 3 juillet 1706, demandant au ministre de la Guerre le rétablissement de l'Édit de Nantes; une lettre sur l'affaire des canons du 18 mars 1871). = N° 4. Mis DE TOUSTAIN. Portrait de Souvarow en 1799 (fragment de mémoires que va publier M. Chuquet). — F. ROCQUAIN. Les archives du Vatican à Paris (en octobre 1811, il y en avait 105,000 liasses, portefeuilles ou registres. Une commission, dans laquelle se trouvaient des Italiens distingués, Gaetano et Antonio Marini, l'abbé Martorelli, le P. Altieri, le comte Torrelli, etc., commença un inventaire et des extraits qui restèrent à Paris et sur lesquels Michelet fit en 1851 un rapport intéressant publié récemment par M. Rocquain; ces documents méritent d'être connus). — Lettres de Napoléon et de Murat pendant la campagne de Russie (dix lettres de novembre 1812 interceptées par les Russes et publiées récemment par M. Zatvornitsky). — CHUQUET. Heine et la jeune Allemagne. — R. GUYOT. L'affaire du Luxembourg (d'après une thèse de M. Matschoss, de l'Université de Breslau, sur le *Danger de guerre en 1867*, qui a pour objet de prouver, à l'encontre de Sybel, la constante fourberie de Bismarck dans cette affaire, où il poussa l'empereur à négocier avec la Hollande, dont le roi s'entendit avec Bismarck pour faire tout échouer; en même temps, il travailla à empêcher la guerre, satisfait de l'humiliation de la France). — BIOVÈS. La conférence de Constantinople, juin-août 1882 (suite aux nos 5 et 6; récit détaillé des déplorables négociations où M. de Freycinet, après avoir annihilé la France, essaya trop tard d'arracher aux Chambres une intervention armée à laquelle il semblait ne pas croire). = N° 5. E. DAUDET. De Vérone à Riegel (récit écrit par Louis XVIII à Mittau du voyage qu'il fit pour se rendre à l'armée de Condé quand il fut expulsé de Vérone par le gouvernement vénitien). — WELVERT. Louis XVI serrurier (M. de Nolhac a exagéré sa vulgarité de prétendu manœuvre; il avait appris la serrurerie d'art de Poux Landry et n'y consacrait que ses loisirs). — R. GUYOT. Mme Grand à Paris (elle y a séjourné de 1782 à 1792). — Épaves de la retraite de Russie (lettres interceptées par les cosaques, publiées dans la *Rousskaia Starina* de 1907). — Lettres de Maxime Du Camp à Félix Rocquain (de 1881 à 1893). = Mélanges et documents (à signaler une belle lettre de l'abbé de Rancé du 29 novembre 1696 sur une visite de Jacques II à la Trappe). = N° 6. G. PICAVET. Le cardinal de Bouillon et Louis XIV, 1669-1675 (esquisse de la période heureuse de la vie du cardinal où les éclats de sa vanité, qui l'empêcha en 1670 de jouer un rôle diplomatique à la cour de Bavière, pouvaient faire prévoir ses fautes et ses malheurs). — LABORDERIE. Les phases et l'œuvre de Turgot (banal, ne cite même pas Fou-

cin). — Cazalas. Gasconnades franco-russes en 1812 (l'amusante conversation de Murat et de Miloradovitch aux avant-postes le 4 octobre 1812, publiée par Capefigue dans l'*Europe pendant le Consulat et l'Empire*, où ils auraient lutté de vantardise, a été fabriquée par un jeune apprenti diplomate, Boulgakov, pour amuser Rostopchine). = Mélanges et documents (à signaler une lettre curieuse d'un homme de loi de Moulins sur le jugement de Louis XVI qu'il considère comme un monstre; une note sur l'évacuation de l'Égypte par M. Chuquet, où il cite quelques traits tirés de lettres de Kléber, du général Dugua, de l'administrateur des finances Poussielgue, publiées à Londres en 1800 dans un recueil de *Lettres de l'armée d'Égypte* et qui prouvent que l'évacuation était inévitable; un catalogue des papiers du cardinal Fesch, récemment versés aux Archives du Rhône; une lettre du général Boulanger, de Jersey, 8 février 1891, où il escompte ses chances, qu'un discours de Clémenceau, flétrissant la Haute-Cour, a beaucoup accrues).

11. — Revue d'histoire rédigée à l'État-major. 1909, mars. — Hennequin. État moral des armées du Rhin et de la Moselle en l'an II (extr. d'un vol. sur *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle*). — Les armées du Rhin au début du Directoire : Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle (suite : situation matérielle des armées et projets du Directoire; fin en avril : l'état moral pendant l'armistice). — La bataille de Messkirch, 5 mai 1800 (fin). — Les services des arrières à la Grande Armée en 1806-1807 (suite ici et aux n^os^ suiv.). — La guerre de 1870-1871. L'investissement de Paris; V : marche des armées allemandes de Sedan sur Paris (suite; fin en avril et mai : combat de Châtillon; organisation des lignes de communications et occupation du territoire envahi). — La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre (suite ici, en avril et juin : lettres de 1805-1806). = Avril. E. Picard. La bataille de Hohenlinden (3 déc. 1800; fin en mai). — Études tactiques sur la campagne de 1806. Auerstedt (suite; fin en mai). = Mai. Les combats de Palestro, 30-31 mai 1859. — D'Essling à Wagram. L'île de Lobau en juin 1809. — La justice militaire à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle, 1792-1796 (documents; suite en juin). = Juin. Le rôle de Pichegru à Mannheim, sept. 1795. — Le 2e passage du Danube, 4-5 juillet 1809. — La guerre de 1870-1871. La défense nationale en province (mesures d'organisation générale).

12. — Annales révolutionnaires. 1908, juill.-sept. — Chuquet. Dagobert à l'armée des Pyrénées-Orientales. Combats du Mas-Deu, 19 mai 1793, et bataille de Perpignan, 17 juillet 1793 (prépondérance du rôle de Dagobert et de Barbantane, insuffisance de Flers comme général en chef, que Barbantane remplace). — Buffenoir. Les portraits de Robespierre (suite; fin en oct., janv., avril : portraits sculptés, gravés; scènes historiques, satiriques, publications illustrées). — Campagnac. Le comité de surveillance de Melun (suite en janv. 1909; ce comité, épuré et renouvelé deux fois, a été ardemment révolutionnaire, mais sans

prendre parti, et a agi avec un fanatisme consciencieux; après thermidor, on installe un comité timide, observateur de la loi, sans initiative). = C.-rendus : *Bræsch*. Papiers de Chaumette (art. de M. Mathiez, qui relève une foule d'erreurs de fait ou d'interprétation dans cette édition où il y a cependant d'excellentes choses. M. Bræsch accuse sans raison Chaumette de vices honteux. Dans le n° de janv. 1909, M. Bræsch répond à M. Mathiez et MM. Vellay et Mathiez lui repliquent). — *Bernardin*. Le département des Vosges et le ravitaillement de l'armée du Rhin, 1792-93 (excellente brochure). = Oct. Chuquet. Monsieur Josse (note sur le *Cahier des doléances des Dames de la Halle* et le *Journal des Halles* publiés en 1789 et 1790 par Antoine Estienne, dit M. Josse, royaliste ardent jusqu'au 10 août, puis ardent jacobin). — A. Mathiez. Les propositions du roi au pape pour le baptême de la Constitution civile du clergé (analyse les négociations entreprises par les ministres de Louis XVI avec Pie VI par l'intermédiaire de Bernis pour obtenir qu'il fit sur la Constitution civile des concessions rendant un accord possible et retirât les menaces du bref du 10 juillet. M. Mathiez pense que si l'on avait, du côté français, cédé sur Avignon, l'accord était possible). — Hennet. Une femme soldat. Anne-Pélagie Dubierre (enrôlée en octobre 1792 parmi les canonniers à cheval, elle était sous-lieutenant en mars 1793, fut attachée à l'état-major de Custine, puis à l'armée du Nord, quitta l'armée en septembre et reçut une pension de 1,200 livres). — Vellay. Le n° 7 du Vieux-Cordelier (publie de nouveaux fragments de ce n° et indique la nécessité d'en donner une édition définitive et critique d'après les mss. de Panis). = Documents (M. Chuquet publie la fin d'un rapport sur les marches et cantonnements du 2e bataillon des volontaires de l'Argonne dont il avait publié le début dans la *Revue historique ardennaise* en 1894). = C.-rendu : *Aulard*. Recueil des actes du Comité de Salut public (t. XVIII; critique très acerbe de ce volume par M. Vellay; on conçoit mal pourquoi des érudits voués à l'histoire révolutionnaire ont entrepris une sorte de campagne contre l'historien qui a le plus fait pour cette histoire depuis vingt-cinq ans. On pourrait le critiquer sans esprit de dénigrement). = 1909, janv. A. Mathiez. Diplomatie romaine, juil.-sept. 1791 (Pie VI refuse d'accepter les propositions royales, poussé à la résistance par les puissances étrangères, mais il tergiverse jusqu'à l'automne dans l'espoir d'obtenir une revision de la Constitution et des concessions pour Avignon. M. Mathiez accuse ces lenteurs d'avoir été la cause du schisme et de la guerre civile, conclusion hasardée). — Vellay. Robespierre et le procès du paratonnerre, 1780-1784 (fin en avril. Curieux récit du procès intenté à M. de Vissery à propos d'un paratonnerre construit sur sa maison et que Robespierre plaida victorieusement devant le Conseil d'Artois. Ce procès fonda la réputation locale du jeune avocat). — Mathiez. La lecture des décrets au prône (très curieux détails sur les plaintes élevées contre les curés qui se refusent à lire les décrets et sur l'usage de lire les décrets dans les

églises jusqu'au Concordat). — Id. Les préposés laïcs des paroisses constitutionnelles (voyez une note additionnelle au n° suivant). — Fleischmann. Une maladie de Robespierre considérée comme un deuil public (en pluviôse an II). — F. B. Robespierre en l'an IV (extrait curieux des *Impressions de campagne* du capitaine autrichien Ellrich, qui assista le 9 thermidor an IV à la fête pour la mort de Robespierre à Romans, où l'on voit l'orateur public regretter en secret Robespierre). = C.-rendus : *P. Pisani*. L'Église de Paris et la Révolution (dans un livre d'une remarquable précision et où se marque un grand effort d'impartialité, M. Pisani a présenté sous un jour pourtant inexact la politique religieuse de la Constituante). — *Bellanger*. Les Jacobins peints par eux-mêmes (analyse des procès-verbaux de la Société populaire de Provins). — *Dr Laval*. Lettres inédites de J.-S. Rovère à son frère Simon Stylite (c.-rendu favorable de M. Mathiez). = Avril. Mathiez. Les théophilanthropes et les autorités à Paris, ans VI et VII (apporte des preuves nouvelles du mauvais vouloir et des tracasseries dont les théophilanthropes furent victimes de la part des autorités subalternes et aussi du gouvernement qui protégeait le culte décadaire). — Monin. Histoire extraordinaire des papiers Baudot et de leur publication (Quinet n'a pas reçu le texte des *Mémoires* de Baudot qu'on lui avait promis; il n'a eu que huit cahiers de *Notes* qui ont été publiés avec de graves interversions et mutilations par Mme Quinet. Suivent des observations sur le livre de M. Trimoulier sur Marc-Antoine Baudot). — Vellay. Guffroy contre Robespierre en 1789 (Guffroy, un futur thermidorien, attaqua Robespierre dans une brochure, *la Sentinelle artésienne*). — A. Mathiez. Les premiers membres de la Société du jeu de paume. — Id. Danton et le club des Bons-Enfants (Danton fut présenté à ce club assez suspect par un intrigant, Chabrillant, mais n'y retourna pas). — Vellay. Une lettre de Danton au père de Camille Desmoulins (pour le féliciter d'avoir été nommé commissaire national à Vervins). = C.-rendus : *Hémon*. Le Déist de Botidoux (M. Hémon, en faisant la critique des Mémoires de Louvet, innocente le Déist de Botidoux du reproche d'avoir trahi les Girondins). — *A. Wahl* et *Glagau*. Publications sur les préliminaires de la Révolution (c.-rendu de leur controverse par M. Karmin). — *De Bonald*. François Chabot (critique sévère par M. Vellay).

13. — La Révolution française. 1909. juin. — A. Aulard. Les premiers historiens de la Revolution française : les « deux amis de la liberté », Rabaut-Saint-Étienne (analyse l'*Histoire de la Révolution de 1789 par deux amis de la liberté*, Paris, 1790-1803, 20 vol., et l'*Almanach historique de la Révolution pour l'année 1792*, par Rabaut, Paris, 1792, 1 vol.). — F. Braesch. A M. Arthur Chuquet à propos de la Correspondance de Chaumette avec Doin fils (sur le caractère tout spécial de leurs relations). — R. Bonnet. Les dangers du modérantisme dénoncés par le Conventionnel Ch. Millard à la Société populaire de Chalon-sur-Saône, frimaire an II. — A. Onou. Les élections de 1789 et les cahiers

du tiers état (résumé par l'auteur d'un livre qu'il a publié en russe sous ce titre). — R. Anchel. Les sœurs de la Constitution de Breteuil (publie le règlement de fondation d'une société politique de femmes).

14. — La Révolution de 1848. T. VI, 1909, mai-juin. — Ch. Seignobos. Les opérations des Commissions mixtes en 1852 (analyse les dossiers de ces Commissions faisant partie des archives du ministère de la Justice recemment versées aux Arch. nationales). — J. Prudhommeaux. L'opposition socialiste sous la présidence de Louis Napoleon : Louis Blanc, Étienne Cabet, Pierre Leroux en 1851 (lettres inédites. L'effort fait alors pour créer un organe socialiste avorta). — Rapport fait au Conseil général de la Haute-Garonne par M. Delmas, préfet de ce département, 1849 (sur l'administration du département). — P. Muller. Le 13 juin 1849 et le Premier Président de la Cour d'appel de Colmar.

15. — Bulletin italien. T. VII, 1907, n° 4. — Lettres d'Italie (fevr.-mars 1847); correspondance inédite d'Antoine Grenier (fin au n° suiv.). = C.-rendu : *C. Miglioranzi*. Lodovico di Canossa (beaucoup de documents curieux tirés des archives de la famille Canossa, mais choisis arbitrairement et mal mis en œuvre). = T. VIII, 1908, n° 2. C. Pitollet. Deux pamphlets ignorés d'un gallophobe italien du xviiie s. (1703). = N° 3. L.-G. Pélissier. La *Luminara* de Pise (publie une description des illuminations de Pise en 1833). = T. IX, 1909, n° 1. A. Salza. Un bouffon dans la politique au xvie s. : Brusquet, bouffon de Henri II de France, et son intervention pour la paix de Cateau-Cambrésis (publie deux lettres inédites par lesquelles, dans une forme bouffonne, Brusquet intervient en faveur de la paix).

16. — Le bibliographe moderne. T. XI, 1907, nov.-déc. — M. Prinet. Portrait d'une comtesse de Brienne, miniature du commencement du xvie s. — G. Lepreux. Les imprimeurs d'Étampes, 1708-1765. — L. Auvray. Une bulle de Gregoire IX pour Richard de Fournival. — S. Bergh. La nouvelle organisation des archives de Suède. — M. Tourneux. Salons et expositions d'art à Paris, 1801-1900. Essai bibliographique. = T. XII, 1908, janv.-juin. G. Gautherot. Archives de la Tour des Prisons à Berne. État sommaire des archives de la République rauracienne et du département du Mont-Terrible (documents des années 1758-1820; en appendice, inventaire des documents sur la même République et le même département possédés par l'auteur de l'article). — L. Salembier. Bibliographie des œuvres du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, 1350-1420 (172 numéros). — H. Omont. Anciens cartulaires français récemment entrés à la Bibliothèque nationale de Paris (catalogue des cartulaires récemment acquis à Cheltenham). = Juill.-déc. H. Stein. Henri de Saxe et son Traité de médecine (Henri de Saxe, commentateur d'Albert le Grand, était chanoine de Nevers et médecin de Charles le Téméraire). — L. Lecestre. Les appendices des Mémoires de Saint-Simon (liste méthodique des

348 appendices composés par A. de Boislisle pour les 20 premiers volumes de la nouvelle édition). — G. Lepreux. Notes additionnelles et documents inédits concernant les imprimeurs de l'Académie française (supplément à la monographie de M. Paul Delalain, 1634-1793). — P. Lorber. L'incendie des Archives des Basses-Pyrénées (21 nov. 1908; aperçu de ce qui subsiste). — P. Arnauldet. Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518 (suite). — L.-G. Pélissier. Note sur une correspondance perdue du cardinal Consalvi (avec Alfieri et la comtesse d'Albany; en publie quelques épaves, 1797-1824).

17. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1909, 27 mai. — *Hubert* et *Mauss*. Mélanges d'histoire des religions (article où Alf. Loisy étudie et critique les opinions des auteurs sur le sacrifice et sur la magie). — *Boulot*. Le général Duphot (estimable biographie). = 3 juin. *A. von Premerstein*. Das Attentat der Konsulare auf Hadrian im Jahre 118 (manque d'impartialité et de prudence dans les jugements). — *Müllenhoff*. Deutsche Altertumskunde; nouv. éd., t. V (ce vol. est consacré à l'étude des poèmes eddiques). — *Gérard-Gailly*. Bussy-Rabutin (bon). = 10 juin. *Hartmann*. Der islamische Orient; II : die Arabische Frage (livre très mal fait, mais plein de science et d'idées sur tout le monde musulman de langue arabe). = 24 juin. *Bandini*. Giornali e scritti politici clandestini della Carboneria romagnola, 1819-1821 (précieux documents).

18. — Le Correspondant. 1909, 25 avril. — P. de la Gorce. Le serment ecclésiastique en 1791 (fin le 10 mai. Cette étude intéressante et minutieuse arrive à fixer de 52 à 55 % le nombre des prêtres non jureurs. Parmi les évêques quatre seuls jurèrent. Ce fut Talleyrand qui assura la régularité des consécrations épiscopales. Les élections de curés se firent avec sérieux et calme. Mais en Flandre et Artois, en Alsace, dans les Cévennes, le Languedoc, le Rouergue, le Gévaudan et enfin dans tout l'ouest se manifestèrent des résistances dont M. de la Gorce trace un tableau très vivant. Quand le pape condamna les jureurs, des violences éclatèrent, mais le 7 mai 1791 la Constituante reconnut la liberté de culte aux insermentés et même leur permit de dire la messe dans les églises constitutionnelles. La droite refusa de voter ces mesures libérales, et cet essai d'église libre disparut bientôt sous l'effort des violents). — Lenôtre. Mme Gasnier, l'Américaine (fin le 10 mai. Émouvante histoire de cette créole qui, après avoir été emprisonnée comme suspecte à Nantes en 1793, réussit d'abord à servir d'espionne aux Vendéens, puis à capter la confiance de Ruelle et à servir avec la sœur de Charette d'intermédiaire pour la pacification de février 1795 que signa Charette et dont M. Lenôtre fait un recit intéressant. De nouveau suspectée quand reprit la guerre, elle vit Charette conduit au supplice, gagna Paris, puis l'Angleterre. Rentrée en France, elle fut, comme tous les Vendéens, oubliée par le gouvernement de la Restauration, mais la misère de cette héroïne morte

en 1834 à quatre-vingt-douze ans fut plus honteuse pour ses trois filles toutes bien mariées que pour Louis XVIII). — A. Britsch. La nation grecque (tableau sympathique de la Grèce actuelle et de ses récents progrès). — E. Lami. Nicolas Bergasse (fin le 10 mai. Brillante esquisse, mêlée de rêveries politiques bien étranges, de la carrière de l'éloquent et souvent profond théoricien de la monarchie et adversaire de la souveraineté populaire, dont une biographie va paraître sous peu). = 10 mai. Gachot. Le centenaire d'Essling (d'après une lettre de l'archiduc Louis et le récit de Tranchant Lavergne. M. Gachot montre que, malgré les apparences, Essling n'était pas une victoire et n'était que la préface de la défaite de Wagram). = 25 mai. Dufougeray. Une correspondance de Lamennais (avec le baron et la baronne Cottu de 1818 à 1851; précieuse surtout pour l'histoire religieuse). — Vte de Reiset. Anne-Marie de Moras (fille d'Abraham Peyrenes, garçon perruquier, devenu riche banquier et seigneur de Moras-en-Brie, qui fit construire un hôtel, célèbre depuis comme hôtel Biron et maison du Sacré-Cœur. Elle s'enfuit du couvent de la Visitation, à l'âge de quatorze ans, pour se rendre chez le comte de La Roche-Courbon, que sa mère lui avait interdit de revoir. Mariée en secret par le curé du lieu, elle fut enlevée de force par deux de ses oncles, enfermée dans un couvent, son institutrice marquée et exilée, le curé banni, M. de Courbon condamné à mort par contumace. Il mourut bientôt, et, après treize ans de réclusion, Marie-Anne épousa M. de Merle, avec qui elle émigra. Son fils fut fusillé en 1798; de ses deux filles, l'une fut guillotinée en 1794, l'autre, Mme de Voizins, mourut en 1801, après avoir vu son mari périr sur l'échafaud). — Cl. Berthet. L'histoire des religions (à propos du livre de Mgr Le Roy, *la Religion des primitifs;* assez amusante critique des théories de Frazer, Reinach, etc., sur les tabous, le totémisme, l'animisme. Mgr Le Roy retrouve chez les primitifs des conceptions spiritualistes). = 25 mai. E. Faguet. La politique de Renan (d'après le livre de Strauss). — Robert Lavollée. La nouvelle édition des Mémoires de Richelieu (préparés par Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo en 1631, — dont M. Lavollée nous retrace la vie aventureuse, — avec l'aide de Charpentier, secrétaire du Cardinal, et revisés par Richelieu, surtout pour la période de 1600 à 1619. Commencée en collaboration par MM. Bruel et Horric de Beaucaire, continuée par MM. Horric de Beaucaire et Lavollée, l'édition du ms. B des Mémoires de Richelieu sera achevée en vingt volumes pour la Société de l'Histoire de France, par M. Lavollée seul). — L. du Sommerard. Le château de Langeais. — P. Acker. Le sentiment national en Allemagne et chez nous.

19. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1909, 5 juin. — Y. de la Brière. La primauté de saint Pierre dans le Nouveau Testament (suite aux nos suiv. : il ressort du Nouveau Testament que Jésus a désigné nettement Pierre comme son apôtre principal et le futur chef de ses fidèles; la phrase : « Tu es Petrus » appartient

au texte primitif de l'Évangile grec selon saint Matthieu, et l'historicité en est garantie par toute une série d'indices favorables; cette phrase indique nettement qu'à Pierre était attribué le rôle de chef suprême de l'Église). — L. DE MONDADON. Les premières impressions catholiques de saint Augustin (fin). — P. BLIARD. Les annotations de M. Gazier (vive critique de l'édition de l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* de Racine qu'a récemment publiée M. A. Gazier). = 20 juin. L. MARIÈS. La découverte des Odes de Salomon. = 5 juill. P. BERNARD. La « conversion » de Calvin (ce n'est nullement sous l'action nécessaire du milieu où il naquit et vécut tout d'abord, à Noyon, que Calvin se trouva amené à la Réforme : sa conversion au protestantisme repose « sur des motifs d'ordre tout personnel, tout humain, sur des vues de gloire ou d'intérêt »). — P. DUDON. Un vieux livre sur la communion fréquente (par le P. Christophe de Madrid, 1555, réimprimé récemment avec des notes et une préface du P. Bock). — A. CONDAMIN. Bulletin des [publications concernant les] religions babyloniennes et assyriennes (1908-1909).

20. — La Revue de Paris. 1908, 1er nov. — Fréd. MASSON. Un aventurier à Sainte-Hélène : le colonel comte Piontkowski (il ne fut jamais ni colonel ni comte; mais il trouva moyen d'abord de suivre l'empereur à Rochefort, puis de le rejoindre à Sainte-Hélène; le séjour de neuf mois qu'il y fit et les persécutions, en somme assez bénignes, dont il fut la victime à son retour en Europe, firent de lui un personnage qui demeure énigmatique. Il mourut à Ratisbonne le 1er mai 1849). — P. DESRANGS. Souvenirs d'un officier prussien, 1870-71 (Hans de Kretschmann, qui fit la campagne dans l'état-major du 3e corps, celui d'Alvensleben). = 1909, 1er janv. P. LEBRETHON. Conseils à Murat (publie une lettre anonyme, mais dont l'auteur est certainement Agar, plus tard comte de Mosbourg. Ce dernier était un compatriote, camarade et ami de Murat. Il lui écrit en l'an XI pour lui donner des conseils sur la manière de bien diriger sa fortune et l'engager surtout à demeurer fidèle à Bonaparte). — G. DUMAS. Le diable en Thiérache (étude sur le cas d'une possédée, Nicole Obry, en 1565; sa maladie mit aux prises les catholiques, qui s'efforçaient d'exerciser le diable, et les huguenots, qui prétendaient que tout était jonglerie dans cette histoire. La victoire resta aux catholiques). = 1er févr. Alf. CROISET. Gaston Boissier. = 15 févr. F. CAUSSY. Les débuts de M. de Calonne (dans l'affaire de Bretagne, qui lui valut l'intendance de Metz, 1765). — Soucis d'intendant (extraits de la correspondance de Calonne, 1766-1770; fin le 1er mars). = 15 avril. L. BATIFFOL. L'origine du château de Versailles (d'après des documents conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale). = 1er mai. Après Valmy (correspondance de Dumouriez avec Servan, ministre de la Guerre). — VEDEL. L'ambassade du grenadier Belleville (récit de l'expédition qui, sous les ordres de La Touche-Tréville, fut chargée après le 10 août 1792 de porter l'ultimatum du gouvernement français au roi de Naples. C'est

Redon de Belleville, ancien employé à l'administration des domaines, et maintenant simple grenadier dans le corps expéditionnaire, qui le remit, le 16 décembre, aux souverains napolitains). — G. Simon. La grâce de Barbès (elle est due à Lamartine et surtout à Victor Hugo, qui surent déterminer la résolution du roi déjà enclin à la grâce). = 1er juin. Prince Murat. L'affaire du duc d'Enghien (publie des documents attestant que Murat, gouverneur de Paris, refusa son concours au jugement et à l'exécution du prince émigré. Il écrivit même, assure-t-on, au Premier Consul une lettre de démission conçue en termes très sévères pour ceux qui avaient voulu la mort. Bonaparte ne voulut pas accepter la démission et la lettre a disparu). = 15 juin. Bouché-Leclercq. L'Université d'Athènes sous les empereurs. — Haumant. Français et Russes de 1812 (gallomanie et gallophobie en 1812 et 1813, d'après de nombreux mémoires).

21. — Revue des Deux-Mondes. 1909, 1er avril. — E. Ollivier. Les préliminaires de la guerre (suite le 15 avril : le retrait de la candidature Hohenzollern; 1er mai : la demande de garanties; 15 mai : le soufflet de Bismarck; 1er juin : notre réponse au soufflet de Bismarck. Cette histoire, qui n'est qu'une apologie, *pro domo sua*, conduite avec une lucidité et un talent admirables, apporte à l'histoire tous les éclaircissements nécessaires sur l'inconscience candide avec laquelle l'empereur et ses deux ministres principaux ont conduit la France à l'abime. M. Ollivier dissimule la gravité capitale de la déplorable entrevue que M. de Gramont et lui eurent avec M. de Werther le 12 juillet 1870, et l'aveuglement avec lequel, le 14 et le 15 juillet, les ministres décidés à la guerre ont accepté la thèse bismarckienne de l'offense à Benedetti, quand celui-ci leur apportait les moyens de confondre cette imposture. Les paragraphes V et VI du premier article suffisent à montrer en quelles mains, avec quelle légèreté criminelle la France fut précipitée dans la guerre. M. Ollivier raconte qu'on se décida à lancer la déclaration belliqueuse du 6 juillet en se fondant sur deux certitudes : « Le premier point de départ fut que notre armée était prête et en état de vaincre; notre second point de départ fut que nous pouvions compter sur l'alliance de l'Italie et de l'Autriche »). — L. Bréhier. L'art du moyen âge est-il d'origine orientale? (admet, avec quelques correctifs, la théorie de MM. Ainalow et Strzygowski, d'après laquelle l'art du moyen âge est dérivé tout entier de l'hellénisme modifié par l'Orient, mais a subi en Occident une évolution qui le rénova grâce aux circonstances et aux nécessités imposées aux architectes et décorateurs dans leur isolement provincial). = 15 avril. V. Giraud. Une héroïne cornélienne. Jacqueline Pascal. — Wyzewa. Une biographie anglaise de Jeanne d'Arc (éloge du livre de Lang). = 1er mai. G. Boissier. Chamfort. L'écrivain et le politique. — Vte d'Avenel. L'évolution des dépenses privées (montre que les transformations économiques ont nivelé les jouissances). — A. Filon. M. A. Balfour (le premier des parlementaires anglais). — Bellaigue. Les époques de la musique. L'opéra

symphonique (de Monteverde à Wagner et Debussy). = 15 mai. E. Faguet. Un critique homme du monde au xviie s. (Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincour; insiste sur son examen de la *Princesse de Clèves* paru en 1678). — Viallatte. Les États-Unis et le panaméricanisme. = 1er juin. G. Augustin-Thierry. Conspirateurs et gens de police; IV : l'aventure du colonel Fournier et la mystérieuse affaire Donnadieu (fin le 15 juin. Récit, un peu romancé, mais fondé sur les documents d'archives, des intrigues auxquelles furent mêlés en 1801 deux jacobins, Fournier et Donnadieu, qui devaient devenir généraux, comte et baron de l'Empire, puis marquer parmi les ultras de la Restauration. Donnadieu, demi-fou, tour à tour policier, espion et héros, est le centre de cette histoire qui met aussi en scène une série d'amusants comparses). — Cte d'Haussonville. Lamennais. Le prêtre et l'ami (d'après la correspondance avec M. et Mme Cottu que M. d'Haussonville va publier. Un admirable morceau écrit en 1889 par Mme Cottu sur Lamennais est un jugement d'ensemble qui mérite d'être recueilli par l'histoire). = 15 juin. A. Chaumeix. Les chansons de geste d'après M. J. Bédier (excellente analyse de la méthode et exposé sympathique des théories de M. Bédier). — R. Pinon. La politique européenne et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — L. Guimbaud. Montyon intendant de province. L'intendance d'Auvergne, 1767-1771 (d'après les papiers des archives du Puy-de-Dôme. Montyon déploya en Auvergne une admirable ardeur pour le bien public, un amour vrai des pauvres et du peuple; il finit en disgrâce, accablé par les cabales de la noblesse).

22. — Annales de l'est et du nord. T. IV, 1908, n° 4. — Ch. Petit-Dutaillis. Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au xve s. (fin : texte de 44 lettres de rémission de Philippe le Bon, 1438-1467). — R. Reuss. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (suite : la loi du 3 brumaire an IV et son application en Alsace jusqu'au 18 fructidor). — H. Parisot. De l'organisation de l'administration départementale et communale par le premier préfet du département de la Meurthe J.-J. Marquis, 1800-1808 (fin de l'analyse de ce mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures d'hist.). = T. V, 1909, n° 1. A. Ledieu. Vieilles coutumes amiénoises disparues (du moyen âge au xviiie s.; fin au n° 2 : fêtes burlesques à la cathédrale, jeux publics, coutumes diverses; relevé chronologique, d'après les archives communales, des mystères, farces ou moralités joués de 1401 à 1596). — H. Poulet. Les volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution. Levée de 1791 (suite au n° 2. Le département de la Meurthe en 1791; sa situation militaire; création par l'Assemblée nationale des auxiliaires et des volontaires; application de cette mesure dans la Meurthe). = C.-rendus : *Th. Perrenot*. Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard. Les Alamans et les Burgondes dans la trouée de Belfort vers la fin du ve s. (surtout d'après la toponymie). — *E. Duvernoy*. Catalogue des documents des Arch. de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101 (utiles additions par

R. Parisot). — *Bon de Dumast*. La Chambre des comptes du duché de Bar. Manuscrit de C.-P. de Longeaux publié et annoté (catalogue des familles de la noblesse de robe de Bar-le-Duc qui furent représentées à la Chambre des comptes; on peut faire de nombreuses rectifications aux notes de l'éditeur).

23. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 1908, n° 3. — A. Rey. Allocution présidentielle (histoire du château et seigneurie de Montmorency et d'un arrière-fief qui en dépendait, le fief dit d'abord du Pressoir, puis de Thionville; le peintre de Louis XIV, Le Brun, le posséda au xviie s. Parmi les possesseurs du château au xviiie s. figure le maréchal de Lauzun, sur les aventures financières duquel l'article donne des détails inédits). — H. Cochin. Un conflit et un compromis au xvie s. au sujet du château de Nandy (l'intérêt de ce procès réside surtout en ce qu'il mit aux prises le maréchal de Gondi et le gouverneur de Meaux, Lhospital de Vitry, l'un et l'autre de famille italienne, les Lhospital-Vitry ayant pour nom patronymique Gallucci, qui vient de Naples. Le compromis eut lieu en 1597). = N° 4. E. Coyecque. Un rituel de l'Hôtel-Dieu de Paris, 1527-1532 (ce rituel contient trois listes de membres du personnel masculin et féminin de l'Hôtel-Dieu, du xiiie au xviiie s.). — E. Mareuse. Un dernier mot sur le plan de Gomboust. = N°s 5-6. E. Coyecque. Les plans cadastraux de la ville de Paris aux Archives nationales. — Bruel. Contrat de blanchissage du linge du cardinal de Richelieu, 26 janv. 1642.

24. — La Révolution dans l'Aube. T. II, 1909, n° 1. — E. Chaudron. L'assistance des enfants trouvés à Troyes avant 1789 (multiplicité des abandons d'enfants à la fin du xviiie s.; fondation en 1769 d'une salle spéciale « des enfants trouvés » à l'Hôtel-Dieu). — L. Morin. Les trois frères Croala de Méry-sur-Seine, volontaires sous la 1re République. — Boutillier du Retail. Le tableau de réduction du papier-monnaie dans le département de l'Aube, an V (publie le rapport de la Commission chargée de dresser pour le département de l'Aube le tableau de dépréciation des assignats en exécution de la loi du 5 messidor an V). — Documents.

25. — Revue africaine. T. LII, 1908, n° 2. — A. Joly. Saints de l'Islam (du xvie s.). — G. Kampffmeyer. L'inscription de Safi (Maroc) : *C. I. L.*, VIII, 21905 (cette inscription n'est pas romaine; elle vient d'Espagne). = T. LIII, 1909, n°s 1-2. A. Joly. Répartition et caractère des vestiges anciens dans l'Atlas Tellien (ouest oranais) et dans les steppes oranaises et algézaires. — S. Gsell. Thanaramusa (auj. Berrouaghia; on y a trouvé des restes romains). — H. Simon. Note sur le mausolée de Sidi Ocba. — A. Robert. Biographie de Tirman (gouverneur de l'Algérie, 1881-91).

26. — Revue de Gascogne. 1909, juin. — P. Rambaut. La répartition de la taille au xviie s. dans une commune rurale (publie avec commentaire un rôle de la taille pour la paroisse de Téthieu en 1692).

— C. Laffargue. Cahier des doléances du tiers état de la sénéchaussée d'Armagnac et de l'Isle-Jourdain (en 1789; réédition des *Archives parlementaires*). — Foix. Bessaut, commanderie (suite des commandeurs de cet hôpital). — J. Daranatz. Quatre Elizachar du ixe s. (étaient-ils Basques ou d'origine basque?). — Contrasty. Le clergé français réfugié en Espagne, 1791-1802 (suite). = C.-rendu : *J. Bourdette*. Notice sur les seigneurs de Beoucen (ou mieux Beaucens, en Lavedan). Notice sur les seigneurs d'Os (ou d'Ost).

27. — Revue des Pyrénées. T. XXI, 1909, n° 1. — G. Desdevises du Dezert. La peinture catalane primitive d'après quelques livres récents. — Cl. Perroud. Un nouveau fragment autographe des Mémoires de Buzot (fragment d'une première rédaction). — J. Lestrade. Saint-Étienne de Toulouse après l'incendie de 1609. — C. de Lacroix. Pierre-Firmin de Lacroix, avocat au parlement de Toulouse, 1732-86 (fin : son rôle dans l'affaire Sirven et dans d'autres affaires de réhabilitation). = N° 2. D. Mornet. Un voyage inédit aux Pyrénées en 1765 (de Bagnères à Barèges). — E. Lamouzele. Le budget d'une abbaye au xviiie s. Abbaye de Saint-Antonin (en Tarn-et-Garonne, d'après un registre de comptes de 1743-1768). — L. Delaruelle. Blaise de Monluc d'après de récentes publications (de P. Courteault).

28. — Revue savoisienne. T. XLIX, 1908, n° 1. — Ch. Buttin. Le guet de Genève au xve s. (renseignements sur les armes en usage, d'après des documents de régions diverses; suite dans tous les nos suiv.). = N° 2. E. Ritter. La Philotée de saint François de Sales et la maison de Clèves (compléments au livre de M. Vuy sur Mme de Charmoisy, 1878). = N° 3. C. Duval. Les Savoyards et l'ordre impérial des Trois toisons d'or (cet ordre fut créé au lendemain de la bataille de Wagram et supprimé le 27 sept. 1813; états de services des Savoyards proposés pour cette décoration; fin au n° 4). — J.-F. Gonthier. Les prieurs de Talloires (liste chronologique, 1018-1812; fin au n° 4, et 1909, n° 1). = T. L, 1909, n° 1. Cl. Faure. Contribution à l'histoire du Faucigny au xive s. (commente une enquête faite en 1339 qui fournit des détails intéressants sur la situation politique et administrative du pays).

---

29. — Historische Vierteljahrschrift. T. XII, 1909, n° 2. — B. Hilliger. Age et système monétaire de la loi salique (réponse à l'article publié par H. Brunner dans la *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, *G. A.*, t. 29, pour combattre cette idée antérieurement émise par M. Hilliger que la loi salique, supposant un système monétaire bien postérieur au vie s., ne peut, en sa forme actuelle, remonter au temps de Clovis; M. Hilliger s'efforce à nouveau de prouver que le système monétaire de la loi salique nous reporte à la fin du vie ou au début du viie s.). — H. Bloch. Les élections impériales à l'époque des Hohenstaufen (on admettait jusqu'à ces tout derniers temps qu'à l'époque des Hohenstaufen l'élection de l'empereur par les princes allemands était

non point la règle, mais une rareté et une anomalie; il faut retourner la proposition, comme l'a montré M. Krammer, et, par cela seul, toute l'histoire de cette époque se trouve modifiée profondément; mais M. Krammer a commis de graves méprises, et il y a lieu de reprendre l'examen des faits; c'est ce qu'entreprend M. Bloch. A suivre). = C.-rendu : *H. Knapp*. Die Zenten des Hochstifts Würzburg (œuvre considérable sur la juridiction criminelle du chapitre cathédral de Würzburg; mais les 3 gros volumes de cette publication sont composés avec une telle inexpérience, les textes y sont si mal publiés que le travail est tout entier à reprendre; article à lire de M. von Schwerin).

30. — Historische Zeitschrift. 1909, t. CIII, n° 1. — J. Haller. La Pragmatique Sanction de Bourges (examen approfondi du livre de N. Valois. Suivant M. Haller, c'est un travail superficiel et qui appelle de nombreux correctifs et de nombreux compléments : « M. Valois a réuni des matériaux pour l'histoire de la Pragmatique Sanction, mais l'histoire même de la Pragmatique reste encore à écrire »). — W. Busch. Bismarck et la formation de la Confédération du Nord (montre que dans la pensée de Bismarck la Confédération du Nord n'était qu'une étape vers l'unification de toute l'Allemagne). — Adalbert Wahl. Pour l'histoire des droits de l'homme (signale un acte américain de 1641 complétant le dossier réuni par M. Jellinek). — J. Ziekursch. Les bataillons de réserve prussiens en 1805-1806 : une réforme avant la réforme? (l'organisation de la milice de 1805 n'annonce pas, comme on l'a dit, la réforme de 1806, mais ce furent bien les désastres de 1806 qui donnèrent le branle à la réforme de l'organisation militaire en Prusse). = C.-rendus : *Baentsch*. David u. sein Zeitalter (discussion par G. Beer). — *F. J. Schneider*. Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des 18 Jahrh. — *K. Rieder*. Römische Quelle z. Konstanzer Bistumsgesch., 1305-1378 (ouvrage important qui appelle quelques corrections). — Publications relatives à l'histoire des Pays-Bas (c.-rendu d'ensemble par H. Brugman).

31. — Deutsche Rundschau. 1909, avril. — A. Hausrath. Le mélange des religions dans l'Empire romain (extr. du t. II d'un livre sur *Jesus und die neutestamentlischen Schriftsteller*). — Lady Blennerhassett. Louis XIV et Mme de Maintenon, 1633-1714 (suite et fin aux trois nos suiv. : jeunesse de Françoise d'Aubigné; Mme Scarron créée marquise de Maintenon; Mme de Maintenon et le roi; Saint-Cyr; Fénelon et Mme Guyon; les dernières années). = Mai. Th. Birt. La Romaine (esquisse sur la vie des femmes à Rome). = Juill. R. Fester. Bismarck et la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne (ce fut une mesure de défense contre une entente préparée entre la France, l'Italie et l'Espagne).

32. — Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. T. XXII, fasc. 1. — J. Gebauer. Les villes d'Altstadt et Neustadt Brandenburg et leur ressort à l'époque de la guerre de

Trente ans. Contribution à l'histoire politique, constitutionnelle et économique de la Marche de Brandebourg (à la veille de la guerre, les deux villes étaient déjà en décadence par suite des violences dont la Réforme avait été le point de départ; l'auteur suit leur histoire pendant toute la durée de la guerre; au milieu du XVIIe s., la population y était en augmentation et à certains égards en progrès, mais il y avait fort à faire pour compenser les pertes subies). — H. RACHEL. Commerce et droit commercial de Königsberg en Prusse aux XVIe-XVIIIe s. — Fr. v. SCHRÖTTER. La politique monétaire de la Prusse au XVIIIe s. (esquisse rapide). — T. HARTWIG. La Hesse et la Prusse au printemps de 1787 (leurs rapports diplomatiques à la suite de l'occupation faite par surprise du comté de Schaumburg-Lippe par Guillaume IX de Hesse-Cassel en février 1787). — J. VON GRUNER. La collation de l'ordre de l'Aigle rouge au professeur Schmalz en 1815. — O. STEINECKE. Le « Mémoire sur ma gestion du 4e et 5e département » du ministre von Heynitz (écrit en 1784 et publié à Berlin en 1788; il en existe plusieurs rédactions). — Mémoire de Marvitz « sur la situation de fortune des propriétaires fonciers du plat pays de la Marche de Brandebourg et du rapport entre les impôts qu'ils ont à payer présentement et ceux qu'ils payaient autrefois », nov. 1820, publ. par F. MEUSEL. — Nouvelles lettres de Schleiermacher et de Niebuhr à Georg Reimer et de Schleiermacher à E. M. Arndt, publ. par E. MÜSEBECK (1806-19). = C.-rendus : *R. Waddington*. La guerre de Sept ans; t. IV (très utile, quoique pas toujours assez approfondi). — *Ziekursch*. Das Ergebniss der friderizianischen Städteverwaltung und die Städteornung Steins am Beispiel der schlesischen Städte dargestellt (voir dans la Silésie, comme le fait M. Ziekursch, le modèle dont s'est inspiré Frédéric est aussi absurde que si l'on supposait que l'Alsace-Lorraine a été le modèle dont s'est inspiré Bismarck dans son gouvernement). — *F. Matter*. Bismarck et son temps; t. III (livre qui repose sur une connaissance approfondie des documents et des ouvrages de seconde main; on peut en discuter ou corriger certaines pages, mais l'ensemble est de haute valeur). — *F. Meinecke*. Weltbürgertum und Nationalstaat. Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaates (longue analyse par H. Oncken).

33. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1909, mars. — Festgabe für Felix Dahn; t. I : Deutsche Rechtsgeschichte. = Avril. Eusebius' Werke; t. I, éd. *Heikel* (critique très détaillée de cette édition, parue en 1902, par G. Pasquali). = Mai. *J. Dierauer*. Gesch. der schweizerischen Eidgenossenschaft; t. III : 1516-1648 (quelques erreurs de détail). — *M. Krammer*. Der Reichsgedanke der staufischen Kaiserhauses (tentative intéressante, mais ouvrage manqué; longue et intéressante critique par H. Bloch). — *A. Stille*. Carl XII : s fälttågsplaner, 1707-1709 (important). = Juin. H. Seuse. Deutsche Schriften, éd. *K. Bihlmeyer* (article de 50 pages par K. Rieder à la fois sur cette édition et sur les discussions récentes relatives à l'histoire de la mystique allemande au XIVe s.). — *A. Fjelstrup*. Ehescheidungsprozess zwischen

König Christian VII und Königin Karoline Matilde (insuffisant). — *Hermelink*. Die theologische Fakultät in Tübingen vor der Reformation; Die religiösen Reformbestrebungen des deutsches Humanismus (discussion de ces deux ouvrages par Troeltsch).

34. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXIV, 1909, n° 3. — B. Bretholz. Études à propos de Cosme de Prague (auteur de la *Chronica Bohemorum* : 1° critique des renseignements donnés par Widukind sur la campagne de Henri Ier en Bohême en 929; 2° la « urbs Businc » de Thietmar, livre 8, ch. 19). — E. Müller. L'interpolation de la Chronique de Nithard [III, 2] et les falsifications d'actes et de légendes dans le couvent de Saint-Médard de Soissons (le passage relatant une translation de reliques par Charles le Chauve à Saint-Médard de Soissons en 841 serait une interpolation du xie s. et se rattacherait à toute une entreprise de falsifications faites par les moines de Saint-Médard). — B. Schmeidler. Études sur Tholomeus de Lucques (suite : ce qu'on peut savoir des *Gesta Florentinorum* utilisés par Tholomeus). — M. Manitius. Sur Jean Scot et la bibliothèque de Fulda. — B. Schmeidler. L'emplacement de Dubin (mentionné dans Helmold, I, 62, ann. 1147 : était situé sur le lac de Schwerin). — W. Levison. Sur la valeur du nouveau Miroir des princes attribué à Gert van der Schuren (par M. Kentenich au n° 2; l'attribution est douteuse et le texte est en partie copié sur la chronique de Levold de Northof).

35. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. T. XXX, 1908. — E. Teichmann. Linzenhäuschen; IV : l'ermitage et la chapelle (depuis la fondation en 1699-1702 jusqu'à la disparition entre 1818 env. et 1827). — E. Pauls. Pour l'histoire du couvent et de l'église Sainte-Anne d'Aix-la-Chapelle (xvie-xviiie s.). — A. Fritz. Histoire du gymnase « Kaiser-Karls » à Aix-la-Chapelle; II : le « Marien-Gymnasium » (fondé par la ville à la suite de la dissolution du collège des Jésuites en 1773: étudie l'organisation des études dans le gymnase et sa décadence dans les premières années du xixe s.). — E. v. Oidtman. La famille Gymnich (du xiiie s. à nos jours). — R.-A. Peltzer. Histoire de l'industrie du cuivre et de la dinanderie à Aix-la-Chapelle et dans les pays entre Meuse et Rhin de l'époque romaine à nos jours (mémoire de 230 p. et dont le tirage à part sera ici l'objet d'un compte-rendu). — E. Pauls. Un journal de l'abbaye de Cornelimünster pour l'année 1756. — A. Fritz. Le tombeau de Charlemagne d'après le fragment de la Chronique de Dietrich de Nieheim publ. par M. Mulder.

36. — Zeitschrift für katholische Theologie. T. XXXIII, 1909, n° 2. — J. Stufler. Quelques remarques sur la doctrine de la pénitence de saint Cyprien. — B. Jansen. La divinité de Jésus-Christ dans les Synoptiques. — E. Michael. Histoire de l'art allemand et histoire allemande (complétant un article de G. Dehio paru sous ce titre dans l'*Hist. Zeitschr.*, t. C, montre le lien qui doit unir l'histoire de l'art à

l'histoire de l'Église). — N. Paulus. Les débuts des indulgences (antécédents de cette pratique avant le xiᵉ s.). — E. Michael. Les maîtres d'œuvre de l'art roman en Allemagne ont-ils été « presque sans exception » des laïques? (on trouve autant de clercs que de laïques; réponse à un article du supplément de la *Germania*. Au nº 3, riposte de M. Hasak, ici pris à partie, et réplique de M. Michael). = Nº 3. J. P. Bock. Didachè, ch. 9 et 10 (1ᵉʳ article : caractère eucharistique de ces chapitres; réfutation des théories de M. Ermoni sur l'*Agape dans l'Église primitive*, 1904). — S. v. Grum Grgimaylo. Les postulats philosophiques du modernisme (il se rattache aux kantisme par une série d'intermédiaires que l'auteur s'efforce de déterminer). — J. B. Staffler. Le problème de l'Agape dans l'Église primitive et la lettre de Pline à l'empereur Trajan (critique de l'article publié au nº 1 par E. Baumgartner, lequel répond ici).

---

37. — The Athenæum. 1909, 3 avril. — Catalogue of books printed in the fifteenth century now in the British Museum, I (très intéressant; bonne introduction par Pollard). — *R. W. Rogers.* The religion of Babylonia and Assyria (bon). = 10 avril. *J. B. Bury.* The ancient greek historians (recueil de huit conférences sur l'historiographie grecque jusqu'à Polybe). = 17 avril. *Bagwell.* Ireland under the Stuarts and during the Interregnum (remarquable). = 24 avril. *A. Marks.* Tyburn tree (très bonne histoire du gibet de Tyburn, à Londres, depuis le xiiᵉ s.). = 1ᵉʳ mai. *Parkin.* Sir John A. Macdonald (bonne étude sur la vie politique d'un des hommes qui ont le plus contribué au développement du Canada au xixᵉ s.). = 8 mai. *Fowler.* Social life at Rome in the age of Cicero (bon, sans être bien nouveau). — *Al. Carlyle.* The love letters of Thomas Carlyle and Jane Welsh. — *Bate.* The Declaration of Indulgence, 1672; a study in the rise of organized dissent (étude très consciencieuse, d'après un grand nombre de documents imprimés ou inédits). — *Hammond.* Chaucer; a bibliographical manual (excellent). — *Black.* A Gypsy bibliography (bon). = 15 mai. *Sandars.* Lauzun, courtier and adventurer (intéressant et consciencieux, mais diffus). = 22 mai. *Sir H. C. Maxwell Lyte.* A history of Dunster and of the families of Mohun and Luttrell (excellent). — *Moorhouse.* Samuel Pepys, administrator, observer, gossip (remarquable biographie). = 5 juin. *Lützow.* The life and times of master John Hus (bon). — *Mayo.* The municipal records of the borough of Dorchester, Dorset (excellent). — Jeanne d'Arc dans les chroniques anglaises (notes tirées de divers mss. par A. Lang). — L'éclipse totale de soleil du 16 juin 364 (histoire littéraire de cet événement astronomique; des traces qu'il a laissées dans le roman du saint Graal; identification de Célidoine, qui naquit le jour de cette éclipse). = 26 juin. *Curtin.* The Mongols in Russia (très instructif). — *Couper.* The Edinburgh periodical press; 2 vol. (excellente bibliographie. Le t. I, le plus intéressant, occupe les années 1642-1711). — *Paul.* The Scots peerage; vol. VI (nouvelle édition très remaniée, de *Peerage* de Douglas, fondée sur l'édition de Wood).

38. — The Nineteenth Century. 1909, févr. — G. C. Coulton. Nos conscrits à Crécy (quelques faits concernant le service militaire obligatoire et ce qu'on pourrait appeler la levée en masse au temps d'Édouard III, surtout d'après les documents publiés au t. XIV de la Société archéologique de Norfolk). = Mars. Mrs. Green. L'histoire d'Irlande; faut-il suivre la tradition ou pousser plus loin l'enquête? (réplique aux critiques de Robert Dunlop dans *Quarterly Review*, janv. 1909). — Saint Clair-Baddeley. Les galères de Caligula qui reposent au fond du lac de Nemi. = Juin. Vambéry. Souvenirs personnels sur Abdul Hamid II et sa cour. — Royce. Henri VIII et les maisons religieuses de Londres (critique certaines idées exprimées par M. Gairdner dans son livre sur les Lollards et la Réforme. Il est impossible d'admettre que le Parlement ait secondé la politique de sécularisation de Henri VIII uniquement pour être agréable à celui-ci).

39. — Quarterly Review. T. CCX, janv.-avril 1909. — Henry Wotton (un diplomate anglais à Venise au commencement du XVIIe s. M. Pearsall Smith vient de publier sa biographie avec plus de cent lettres inédites, sur un millier de lettres ou dépêches qu'il a découvertes et qui rempliraient seules dix gros volumes.) — A. Weigall. La religion et l'empire dans Égypte antique (les découvertes récentes sur les Hyksos et la 18e dynastie. Travaux de Breasted, Flinders Petrie, Theodore Davis, N. de G. Davies). — E. Satow. La fondation de la 3e République (résume les ouvrages et souvenirs de Hanotaux, Zévort, Samuel Denis, de Marcère, de Dreux-Brézé, de Meaux, de Blowitz). — Grundi. Hérodote l'historien (M. Macan vient de terminer la grande édition d'Hérodote commencée par M. Sayce. Sans être aussi crédule que M. Hauvette, aussi incrédule que M. Delbrück, on doit admettre qu'il y a plus de réalité chez Hérodote qu'on n'inclinait à le supposer dans ces derniers temps). — Dunlop. La vérité et la fiction dans l'histoire de l'Irlande (les relations historiques des Anglais et des Irlandais; leurs mutuels griefs. Le Dr Bonn a récemment publié un ouvrage allemand trop superficiel sur la colonisation anglaise en Irlande. Miss Alice Green vient d'en faire paraître un autre qui marque également une science trop neuve et un peu trop de parti pris. En revanche, le livre de M. O'Connor, *Elizabethan Ireland*, aussi intéressant qu'érudit, serait la meilleure des introductions à l'étude de l'histoire irlandaise sous Élisabeth). — St. Jones. Les restes de la peinture antique (avec planches). — Barry. Innocent le Grand (le grand travail de M. Luchaire, rapproché de l'*Histoire de la Liberté* de Lord Acton). — Dicey. Le gouvernement de parti en Angleterre (d'après Lawrence Lowell, Anson, Ostrogorski). — Willert. Les mémoires de Mme de Boigne (le critique accepte un peu trop facilement les accusations et récriminations de Mme de Boigne contre son mari; mais il montre, à propos des Anglais dont elle parle, combien souvent elle est inexacte). — Le Centenaire de la *Quarterly Review* (avec portraits. Première partie, de 1809 à 1854, le premier article de la revue avait paru en février 1809).

40. — Edinburgh Review. T. CCIX, janv.-avril 1909. — Whigs et radicaux avant le bill de réforme (le XVIIIe s. en Angleterre fut un temps de réaction sociale et aristocratique, malgré l'ascendant politique des whigs jusqu'à l'avènement de George III. La Révolution française accentua ce mouvement rétrograde et le rendit même férocement réactionnaire. Les whigs eux-mêmes n'étaient rien moins qu'hostiles aux sinécures et aux abus dont ils bénéficiaient, les regardant comme le juste salaire de leur travail politique. C'est pourtant à leur fermeté et à leur empire sur eux-mêmes pour s'allier, malgré leurs répugnances, aux radicaux que l'on doit le bill de 1832, qui accordait au peuple moins que les radicaux ne désiraient, mais plus qu'on n'osait espérer des whigs). — Henry Irving. — Les chanceliers de la reine Victoria (d'après M. Atlay. Le règne de la reine Victoria apparaît maintenant comme une époque de transition, dont le caractère tranché semble devoir s'affirmer dans l'histoire. C'est ainsi que les fonctions du chancelier d'Angleterre se sont manifestement tranformées au cours de ce long règne; autrefois essentiellement judiciaires, elles sont devenues surtout politiques). — Venise et la Renaissance (pour comprendre la civilisation vénitienne, moins intellectuelle et plus sensuelle que celle de Florence, il faut regarder Venise comme l'intermédiaire naturel entre l'Orient et l'Occident). — La sculpture gréco-romaine et la sculpture romaine. — L'Écosse au XVIIIe s. (analyse des ouvrages de M. Grey Graham).

41. — The scottish historical Review. 1909, juill. — Carruthers. Le prétendu portrait de George Buchanan par Titien (ce portrait n'est autre que celui du président Jeannin. On en connaît trois exemplaires, dont le principal, aujourd'hui à Dijon, est d'un peintre inconnu). — H. Brown. L'Écosse au XVIIIe s. (son développement intellectuel). — Steuart. Un Écossais en France en 1751 (analyse le carnet de voyage de William Cunninghame, qui traversa la France en se rendant à Minorque). — Lamond. Un ministre presbytérien persécuté au XVIIe s. (publie le Journal du Rév. Robert Landess de Robroyston, 1662-1672). = C.-rendus : *A. Lang.* Sir George Mackenzie, king's advocate, of Rosehaugh, 1636-1691 (montre qu'on a beaucoup exagéré les méfaits juridiques commis par ce Mackenzie, qui fut seulement un trop zélé serviteur d'un gouvernement cruel, 1660-1689). — *Paul.* The scots peerage, t. V et VI. — *Lupton.* A life of John Colet (bon). — *Brown.* The register of the Privy Council of Scotland (deux nouveaux volumes pour la période de 1544 à 1664).

---

42. — Analectes de l'ordre de Prémontré. T. I, 1908, n° 1. — M. de Troostembergh. Les chartes de l'Ile-Duc à Gempe (prieuré fondé en 1229 par le duc Henri Ier de Brabant. 279 documents, 1222-1339). — R. Van Waefelghem. Nécrologe de l'abbaye du Parc (début du XIIIe s.). = N° 2. G. Nols. Masius, abbé de Parc, sa vie, ses rapports avec les partisans de Jansénius (chapitre important de l'histoire

du jansénisme en Belgique; révoque en doute la bonne foi de Jansénius).

43. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1908, n° 2. — H. Bosmans. La correspondance inédite du P. Jean de Haynin d'Ath, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine au XVIe s. (1633 † 1682; documents inédits sur l'histoire des missions belges, et notamment sur l'influence exercée par le P. J. Schall, président du Tribunal des mathématiques à Pékin). = Nos 3-4. J. Wils. L'illustre nation germanique à l'Université de Louvain (cette nation ou corporation fut établie en 1612 et disparut à la fin du XVIIIe s.; détails intéressants sur sa vie scientifique). = 1909, n° 1. H. Nelis. L'authenticité de la donation du comte Robert à l'abbaye de Saint-Trond en 741 (ce document, indiqué comme le plus ancien des Archives générales de Bruxelles, n'est pas un original, mais une copie du XIe s.). — J. Wils. L'illustre nation germanique à l'Université de Louvain (notices sur les membres de l'aristocratie allemande qui suivirent les cours de cette Université au XVIIe et au XVIIIe s.). = N° 2. A. Cauchie. Lettre de Frédéric, archevêque de Cologne, à Albéron Ier, évêque de Liège, 1125 (document inédit concernant les conflits qui surgirent au XIIe s. entre les Bénédictins et les Norbertins; Frédéric désapprouve les faveurs accordées par Albéron aux Prémontrés).

44. — Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. 1909, n° 1. — H. Pirenne. Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liège. — V. Brants. Le Mémoire politique sur le gouvernement des Pays-Bas de Ch. d'Hoyvne, chef-président du Conseil privé, 1653-1671 (montre l'intérêt que présente cette pièce importante de l'histoire du droit public belge). — M. Laurent. Sur l'état de nos connaissances relativement aux arts plastiques dans la vallée de la Meuse aux époques carolingienne, romane et gothique. — H. Lonchay. Un problème d'histoire économique. La fortune de Jean Curtius (ce personnage, fournisseur de poudre des armées des archiducs Albert et Isabelle, prêta de grosses sommes aux souverains; certains historiens le disent très riche, d'autres contestent la réalité de sa fortune). — J.-P. Waltzing. Les pompiers de Trèves à l'époque romaine (d'après les inscriptions). = 1909, n° 3. A. Tiberghien. La carte de Ferraris (c'est la plus ancienne carte de la Belgique exécutée à grande échelle, levée de 1770 à 1780). — V. Tahon. La métallurgie du fer au pays de Liège, au Luxembourg et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pendant la période médiévale (recherches sur les installations métallurgiques du XIIIe au XVe s.). — J. Delaite. Un problème de critique historique. Rasse de Dammartin (il s'agit du comte de Dammartin en Goëlle, venu, au début du XIIe s., en Hesbaye, où il épousa Alice de Warfusée. De ce mariage est issue une partie notable de la noblesse hesbignonne).

45. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de

Gand. 1908, nos 11-12. — V. Fris. Les chefs de l'iconoclastie gantoise en 1566 (détails sur les circonstances qui favorisèrent les excès des calvinistes). = 1909, nos 1-2. L. Willems. Les droits des comtes de Hollande dans le pays de Waes au xiie s. (ces droits sont une légende propagée par Ph. Wielant et de Meyere: les comtes de Hollande ont perdu le pays de Waes au commencement du xie s.). — A. Roersch. Les secrétaires flamands d'Érasme (1re partie; s'occupe d'Hilaire Bertolf, né à Leyde vers 1500). — A. Heins. Le mot de Charles-Quint : « Je mettrais Paris dans mon Gand » (s'il a été dit, c'est une gasconnade, car Paris était, dès le xvie s., plus étendu que Gand). = No 3. H. Pirenne. Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre? (l'industrie frisonne, qui est la continuation de la barbarie, a décliné et est morte, tandis que l'industrie flamande a été une des plus prospères que l'histoire connaisse, et il en a été ainsi parce qu'elle descendait de l'industrie gallo-romaine, qui tenait elle-même sa technique des Égyptiens). = No 4. E. Maunde-Thompson. Jean de Gand, duc de Lancastre, 1340-1399 (intéressante biographie du quatrième fils du roi Édouard III d'Angleterre et de Philippine de Hainaut). — A. Gallet-Miry. Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du xixe s. = No 5. V. Fris. Le périmètre de Gand aux xive, xve et xvie s. (en 1427, Gand avait sept verges, c'est-à-dire vingt-sept mètres de périmètre de plus que Paris, au dire du chroniqueur Marchantius). — H. Van Houtte. Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au xviiie s. (projet de réorganisation de la juridiction consulaire dû à Joseph II). — A. Counson. Chateaubriand à Gand (fait le départ entre la vérité et la fantaisie dans la relation que Chateaubriand a laissée de son séjour à Gand en 1815).

46. — Publications de la Société historique du Limbourg. T. XLIV. — P. Doppler. Lettres scabinales du chapitre de Saint-Servais à Maestricht (ces lettres vont de 1257 à 1686 et fournissent beaucoup de renseignements importants pour la toponymie, l'histoire des institutions et l'histoire économique). — J.-S. Van Veen. Contributions à l'histoire de la Réforme dans le Haut-Quartier de Gueldre (1543-1568; d'après les documents des archives de la cour de Gueldre à Arnhem et les correspondances des archives de Bruxelles). — Th. Coenegracht. Histoire du cloître et du collège des Récollets à Reckheim (institution considérable fondée au xviiie s.). — J.-S. Van Veen. La lutte contre l'installation d'un évêque à Ruremonde (il s'agit du curieux conflit qui s'éleva en 1563 entre Guillaume Lindanus, nommé évêque de Ruremonde, et le Magistrat de cette ville. L'évêque ne réussit à prendre possession de son siège qu'après six années de luttes).

47. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1909, no 1. — J. Chapman. Donatus le Grand et Donatus de Casæ Nigræ (on

a soutenu que Donat, condamné par le concile de Rome de 313, n'était pas Donat de Carthage, mais l'évêque de Casanigra; au XVIe s., G. de l'Aubépine, évêque d'Orléans, a identifié les deux personnages : Donat aurait été évêque de Casanigra avant d'être promu au siège de Carthage; M. Chapman propose une autre solution : c'est le même personnage, appelé de Casanigra, parce qu'il était né dans cette ville). — G. Morin. La formation des légendes provençales. Faits et aperçus nouveaux (s'occupe surtout du culte des saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe, etc.). — P. de Puniet. Le nouveau papyrus liturgique d'Oxford (ce document, rédigé en grec vers le VIIe s. et rapporté récemment de la Haute-Égypte, contient le texte entier de l'antique symbole des églises égyptiennes). — R. Ancel. Le procès et la disgrâce des Carafa (suite : la défense, la sentence et l'exécution, la revision et la réhabilitation). — U. Berlière. Emmanuel, évêque de Crémone, † 1298 (bien que certains auteurs le qualifient de saint, il n'y a pas trace de culte public). = C.-rendus : *Wilhelm* et *Berlière*. Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de saint Maur (œuvre remarquable d'histoire littéraire). — *H. Nimal*. Les béguinages (attribue l'origine de ces institutions à Lambert le Bègue). = N° 2. C.-rendus : *Hilling*. Die römische Rota und das Bistum Hildesheim am Ausgange des M. A. (1464-1513; très important par les détails tout à fait neufs sur les archives de la Rote aujourd'hui encore presque inaccessibles). — *M. Brennich*. Die Besetzung der Reichsabteien in den Jahren 1138-1209 (la partie juridique est la plus importante). = N° 3. D. P. Denis. Le cardinal de Fleury, dom Olaydon et dom Thuillier (documents inédits sur l'histoire du jansénisme dans la congrégation de saint Maur, 1729-1730).

48. — Revue de Belgique. 1907, n° 11. — A.-J. Wauters. Études sur la peinture dans les Pays-Bas aux XVe et XVIe s. L'école de Tournai. = 1908, n° 6. Gailly de Taurines. Philippe de Champagne et Richelieu (paru en volume). = N° 7. Ch. Pergameni. Les fêtes de juill. 1825 à Bruxelles (d'après les archives de la ville). = 1909, n° 1. E. Gérard-Gailly. Mme de Miramion. Un enlèvement au XVIIe s. (1648). = N° 4. Ch. Pergameni. La politique religieuse des Conventionnels. Les effets à Bruxelles (fin au n° 5; aperçu général, surtout d'après les renseignements recueillis par M. Aulard).

49. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1908, nos 2-3. — C.-rendus : *Th. Lindner*. Weltgeschichte seit der Völkerwanderung. V. Die Kämpfe und die Reformation. Der Uebergang in die heutige Zeit (clair et impartial). — *F. Rachfahl*. Wilhelm von Oranien und der Niederlandische Aufstand (c'est moins la biographie de Guillaume d'Orange que l'histoire des Pays-Bas pendant les années de crise de la régence de Marguerite de Parme). — *D. Dellefsen*. Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen (Pline et Mela ont puisé à des sources communes, mais le premier l'emporte de

beaucoup sur le second par le discernement). = 1909, n° 2. *J. L. M. Eggen.* L'influence exercée par les Pays-Bas méridionaux sur les Pays-Bas septentrionaux à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe s. (le chapitre consacré à l'histoire économique est excellent et très neuf). — *H. Sage.* Les institutions politiques du pays de Liège au XVIIIe s. Leur décadence et leur dernier état (bon tableau d'ensemble; quelques lacunes dans la bibliographie). — *J. Van den Gheyn.* Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale, t. VIII (décrit 600 manuscrits relatifs aux provinces d'Anvers et de Brabant; excellent). — *H. Kreiten.* Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta (utiles rectifications de dates; travail un peu hâtif qui appelle de nombreuses retouches). — *Koperberg.* Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, jusqu'à la paix de Cambrai (exploration consciencieuse des archives; nombreuses et importantes lettres à Gattinara).

50. — Revue de l'Université de Bruxelles. 1908-1909, n° 3. — E. Goblet d'Alviella. Le congrès de l'histoire des religions à Oxford (compte-rendu détaillé des débats). — C. Pergameni. Prolégomènes du cours d'histoire ecclésiastique (vues sur la méthode à suivre). = C.-rendus : *F. Cumont.* Recherches sur le manichéisme (étudie la cosmographie manichéenne d'après l'évêque nestorien Bar Khôni, qui vivait vers l'an 600). — *G. Bigwood.* Les origines de la dette belge. Emprunts d'État aux Pays-Bas autrichiens (étudie d'après les documents des archives la période qui s'étend depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'annexion française). = N°s 4-5. A. Bayet. La civilisation de la Crète ancienne (il faut diminuer considérablement le rôle jusqu'ici attribué aux Phéniciens dans l'histoire de la civilisation grecque : les Crétois les ont devancés en bien des points; leur influence s'exerça depuis la Grande-Grèce jusqu'à l'Arabie et de l'Égypte jusqu'au fond de l'Adriatique). = N° 6. C.-T. Van Deventer. Le rôle des parlements en matière coloniale (retrace l'intéressante évolution de la politique coloniale dans le royaume des Pays-Bas). — E. Stocquart. Le mariage civil en Angleterre sous Cromwell et son institution dans le nouveau-monde en 1665. — E. Dupréel. Henri Ier, duc de Brabant (ce fut un ambitieux sans scrupules; d'après l'ouvrage de G. Smets). — H. Pergameni. Léon Vanderkindere (étudie surtout l'historien et le professeur; il distingue dans son œuvre trois idées maîtresses : l'influence de la race, l'importance du rôle des institutions germaniques dans la formation des communes belges, la foi profonde dans la liberté). = N° 7. G. Smets. La chronique de Dino Compagni (fait l'histoire des controverses passionnées auxquelles a donné lieu depuis 1874 la question de l'authenticité de cette chronique). = C.-rendus : *J. Delhaize.* La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe s. (livre d'inégale valeur; la meilleure partie est celle qui traite des vœux de réunion). — *A. du Chastel.* 1830. Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution (intéressantes révélations tirées d'archives de familles).

51. — Revue d'histoire ecclésiastique. T. X, 1909, n° 1. — J. Flamion. Les Actes apocryphes de Pierre (suite ici et au n° 2 : influence exercée par les romans grecs sur la composition des Apocryphes; doctrine de l'auteur des *Acta Petri*). — J. Mahé. La sanctification d'après saint Cyrille d'Alexandrie. — A. Fierens La question franciscaine. Le ms. II. 2326 de la Bibl. royale de Belgique (fin de l'analyse du ms.; au n° 2, table des citations). — J. Bois. L'Église catholique en Russie sous Catherine II. La création d'un évêché de Blanche-Russie et le maintien des Jésuites (fin au n° 2. A la suite du premier partage de la Pologne, en 1772, il fallut créer un évêché catholique en Russie pour les provinces démembrées; étudie cette création et le maintien des Jesuites etablis en Pologne avant le partage). = C.-rendus : *M. Bondois*. La Translation des saints Marcellin et Pierre (l'auteur date à tort la « Passio SS. Marcellini et Petri » du IXe et non du VIe s.). — *A. Fayen*. Lettres de Jean XXII, 1316-1334 (analyse de ce recueil où l'on signale les documents intéressant l'histoire de Belgique et l'histoire du notariat public). — *G. Calenzio*. La vita et gli scritti del cardinale Cesare Baronio (importante étude sur l'auteur des *Annales ecclesiastici* et les origines de la congrégation de l'Oratoire). = N° 2. P. Claeys-Bouuaert. La *Summa sententiarum* appartient-elle à Hugues de Saint-Victor? (non; elle se rattache à l'école d'Abélard). — J. de Ghellinck. Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques : ses sources, ses copistes. = C.-rendus : *Jacquier*. Hist. des livres du Nouveau Testament (quelques erreurs, quelques lacunes). — *Rinieri*. San Pietro in Roma ed i primi papi (sans critique).

52. — Revue générale. 1909, n° 4. — A. Villemare. La Vendée de 1832 et la duchesse de Berri (quelques détails neufs d'après des documents inédits. Apologie de la duchesse). = N° 5. C. Terlinden. Les mariages de Napoléon (d'après l'ouvrage du P. Rinieri; si Napoléon s'était adressé au pape, il est presque certain qu'il aurait obtenu l'annulation de son mariage pour défaut de consentement). = N° 6. J. Leclercq. L'aventure de la *Belgica* dans la mer de Kara (d'après le livre du duc d'Orléans : *la Revanche de la banquise*). = N° 7. C. Woeste. L'Allemagne religieuse (se fonde surtout sur les ouvrages de Goyau). — R. de Courson. Pierre Olivaint (détails intéressants sur l'histoire de la Commune de Paris). — J. Ingenbleek. Le pouvoir présidentiel et l'impérialisme aux États-Unis (montre les progrès marquants de l'impérialisme).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des sciences morales et politiques a attribué, sur le montant du prix Audiffred, trois récompenses de 1,000 fr. à MM. Camille Bloch (*l'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*), H. Moris (*l'Abbaye de Lérins*), A. Rébelliau (travaux d'histoire religieuse du XVIIe s.) et quatre récompenses de 500 fr. à MM. H. Malo (*les Corsaires*), Ch. Normand (*la Bourgeoisie française au XVIIe s.*), A. Tardieu (*la France et les alliances*), Thénard et R. Guyot (*le Conventionnel Goujon*).— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Allier de Hauteroche à M. Eug. Cavaignac (*Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve s.*, 2 vol.).

— Vient de paraître à Bordeaux (juillet 1909) le 1er numéro du *Bulletin de l'Union historique et archéologique du sud-ouest*, feuille trimestrielle où l'on donne d'une façon très sommaire l'analyse des articles concernant l'histoire et l'archéologie dans les départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Gers, des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées qui ont été publiés par les sociétés savantes, dans les revues locales et régionales. Les sociétés et revues affiliées à cette Union sont déjà au nombre de dix-huit. Il faut souhaiter le succès d'une entreprise destinée à faciliter les études d'histoire locale dans une région encore assez mal connue. L'abonnement est de 3 fr. par an (Bordeaux, Feret et Mounastre Picamilh; Paris, Picard).

— Vidal-Lablache. *Atlas général. Histoire et géographie;* 2e éd. (Paris, A. Colin, 1909, in-fol., 420 cartes et cartons et un index alphab.). — La nouvelle édition que M. Vidal-Lablache nous donne de son grand atlas mérite d'être accueillie avec reconnaissance aussi bien par les historiens que par les géographes. Les deux séries de cartes dont il se compose, « cartes historiques » et « cartes géographiques », ont été mises au courant et améliorées avec beaucoup de soin. Ce sont, bien entendu, les cartes du monde actuel qui ont surtout bénéficié de cette revision : la simple inspection des cartes d'Afrique suffit à prouver avec quelle conscience l'auteur a tenu compte ici de tous les progrès de nos connaissances géographiques et de toutes les transformations politiques et économiques survenues depuis 1894, date de la 1re édition. Les cartes historiques ne demandaient pas à être revues d'aussi près : sauf addition d'un certain nombre de noms nouveaux (surtout dans les cartes relatives à l'antiquité), il semble qu'on se soit contenté

de reproduire à peu près sans modifications les cartes de la 1re édition. Peut-être eût-on pu ajouter pour la France une carte intermédiaire entre celle de l'époque carolingienne (pourquoi maintenir le titre : Europe *carlovingienne?*) et celle qui, sous la date de 1314, a pour but d'éclairer toute la période « du xe au xive siècle ». Mais, la plupart de ces cartes historiques sont, tout comme les cartes proprement géographiques, à la fois si lumineuses et, pourrait-on dire, si démonstratives qu'on aurait mauvaise grâce de se plaindre. Car c'est là vraiment ce qui caractérise cet atlas et ce qui en fait tout le prix : il existe des travaux cartographiques beaucoup plus complets; il n'en existe peut-être pas qui fasse, mieux que celui-ci, *comprendre* les transformations subies par les divers pays du monde et leur situation actuelle au point de vue géographique, politique et économique. — L. H.

— A. Moret. *Au temps des pharaons* (Paris, A. Colin, in-8°, 284 p.). — Ce charmant livre, sans former un tout fortement lié, nous apporte, avec des renseignements sur les travaux actuels de restauration des temples, cinq études qui nous font connaitre quelques traits importants de la vie de l'ancienne Égypte. Celle sur l'*Égypte avant les pyramides* nous fait voir dans l'époque préhistorique égyptienne tous les éléments de la plus précoce et de la plus étonnante des civilisations antiques; par celle sur la *Diplomatie pharaonique*, nous apprenons, grâce aux correspondances d'El-Amarna, comment les Pharaons ont exercé pendant 150 ans un protectorat sur la Syrie sans avoir les charges du gouvernement. Les chapitres sur les *Pyramides* et le *Livre des morts*, ainsi que celui sur la *Magie*, traitent de questions importantes de la religion égyptienne; nous y voyons côte à côte les conceptions de la morale la plus pure et du spiritualisme le plus élevé avec des pratiques magiques analogues à celles des peuples sauvages, comme aujourd'hui dans le catholicisme. G. M.

— Henri Omont. *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 pour la Bibliothèque nationale* (Paris, E. Leroux, 1909, in-8°, xii-271 p. et 15 pl.). — Ce volume comprend un catalogue très détaillé et quelques fac-similés des 272 manuscrits et recueils de pièces originales concernant l'histoire de France dont nous avons signalé l'acquisition l'an dernier (*Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 461); une liste des manuscrits Phillipps conservés aujourd'hui dans diverses bibliothèques et archives d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de France et des Pays-Bas; enfin, en guise d'introduction, une courte notice sur Sir Phillipps et sa bibliothèque, dont la dispersion, commencée en 1886, est encore loin d'être achevée : sur les cinquante et quelques mille manuscrits qu'elle comptait à la mort du célèbre bibliophile, plus de la moitié attendent encore des acquéreurs. Il est à souhaiter que la France, sur ce point, ne se laisse pas devancer et que la Bibliothèque nationale puisse se trouver en mesure de continuer à faire rentrer dans notre pays ceux des manuscrits Phillipps qui font en réalité partie intégrante de notre patrimoine national. L. H.

— Le dernier fascicule de la *Romania* (avril 1909, p. 219-253) renferme de *Nouvelles recherches sur les personnages de « Raoul de Cambrai »*, par M. Auguste Longnon. C'est la continuation du débat provoqué par le mémoire que M. Bédier a publié ici même (t. XCV et XCVII) sur la *Légende de Raoul de Cambrai*. Comme dans ses précédents articles (cf. *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 417, et t. XCIX, p. 434), M. Longnon soutient que le poème actuel n'est qu'un remaniement d'un poème plus ancien composé au lendemain des événements, c'est-à-dire peu après 943, par un certain Bertolai ou Bertelai de Laon ; mais il apporte à l'appui de sa thèse des arguments en partie nouveaux et donne des renseignements intéressants sur quelques-uns des personnages historiques dont il est question dans *Raoul*, notamment sur le célèbre Ybert de Ribemont. La discussion ne semble point close encore cependant, et l'on peut s'attendre à une nouvelle riposte de M. Bédier. L. H.

— *Cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Briquebec*, publiés par Ch. Bréard (Rouen, Lestringant, et Paris, A. Picard, 1909, in-8°, xcv-342 p.; public. de la Société de l'histoire de Normandie). — Peu de volumes publiés par la Société de l'histoire de Normandie offrent autant d'intérêt. Les 126 pièces du cartulaire de Briquebec nous permettent de reconstituer une partie de l'histoire domaniale, de 1100 à 1382, des Bertran de Briquebec, une famille seigneuriale normande qui a fourni à la royauté française quelques-uns de ses plus valeureux défenseurs et dont la postérité mâle s'est éteinte au xive siècle; mais ce qui est le plus précieux pour l'histoire est le cartulaire de Saint-Ymer et surtout l'excellente préface qui le précède et nous retrace les destinées de ce prieuré, fondé en 1066-67 par Hugue II de Montfort-sur-Risle comme une communauté de chanoines réguliers, puis transformé en 1145 ou 1147 par Hugue IV en un prieuré dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin. Après une période de prospérité, le prieuré, mis en commende par les papes d'Avignon, subit une longue période de décadence, qui aboutit sous Louis XIV à un anéantissement presque complet. Au xviiie siècle, l'abbé Henri de Roquette, sorti des Oratoriens de Saint-Magloire, où il avait puisé les doctrines jansénistes, fut investi du prieuré (1722) et mit un zèle aussi ardent et austère qu'imprudent et processif à le restaurer, tout en en faisant un foyer de propagande janséniste. La conséquence fut un exil qui ne prit fin qu'en 1764 et qui fut marqué en 1742-1743 par sept mois d'incarcération à la Bastille, dont le récit autobiographique, reproduit dans la préface de M. Bréard, est des plus curieux. Ce volume est une précieuse contribution à l'histoire monastique en général et à l'histoire du jansénisme en Normandie en particulier. G. M.

— Henri Ramin. *Notre très vieux Paris. Tableau de l'existence des bourgeois et des marchands parisiens au XIIIe et au XIVe siècle* (Paris, Librairie de Paris, [1909,] in-8°, 280 p.). — Écrit pour un public d'amateurs, ce livre est destiné à faire revivre la société parisienne surtout au temps d'Étienne Boileau et d'Étienne Marcel. Malheureusement, il

est visible que M. Ramin n'a que peu recouru aux travaux des historiens modernes et qu'il n'a pas pris grand'peine pour s'enquérir des vestiges encore visibles du Paris de Philippe Auguste et de ses successeurs. L'illustration qui accompagne son texte et qui rappelle celle des romans pour la jeunesse est peut-être « pittoresque », mais vraiment trop fantaisiste. L. H.

— Paul Meyer. *Documents linguistiques du midi de la France recueillis et publiés avec glossaires et cartes ;* t. I : *Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes* (Paris, H. Champion, 1909, in-8°, IX-655 p. et 4 cartes). — Fruit d'une exploration lente et méthodique de la plupart des archives departementales et communales du midi de la France, le recueil dont M. Meyer entame la publication et qui s'adresse avant tout aux philologues est appelé à rendre aux historiens de très grands services. On y trouvera classés dans un ordre géographique un nombre considérable de textes en langue provençale, précieux pour l'histoire des municipalités méridionales, surtout de la fin du XIIIe siècle au milieu du XVIe. (Quelques documents remontent au XIe siècle et les plus récents sont du XVIIe.) Les multiples extraits de comptes ou de registres de délibérations qui sont ici publiés pour la première fois d'après des originaux d'une lecture souvent très difficile éclairent d'un jour nouveau la vie intérieure de ces petites cités si vivantes et encore si mal connues. Comme le fait remarquer M. Meyer lui-même (p. VII), « c'est là que nous apprenons comment on procédait à l'élection des conseillers, des magistrats municipaux, comment s'administrait la communauté, quels étaient ses revenus, ses dépenses ordinaires ou extraordinaires, quelle part on faisait à l'assistance publique, quelles mesures on prenait en des cas exceptionnels (guerre, épidémies, etc.) ». Les spécialistes de l'histoire économique et rurale pourront faire aussi dans ce recueil une riche moisson à la fois pour la Provence et pour le département de l'Ain, qui est ici représenté notamment par toute une série de comptes et de terriers des XIIIe et XIVe siècles, dont M. Meyer a confié la publication à M. Ed. Philipon. Enfin il importe de signaler les notices, sobres mais substantielles, consacrées, en tête de chaque groupe de documents, à la fois à l'esquisse de la formation territoriale de la région et à la description sommaire de ses archives : il y a là des renseignements d'une extrême précision et qu'on chercherait vainement ailleurs. L. H.

— H. de Barenton. *Jeanne d'Arc franciscaine* (Paris, « Action franciscaine », 1909, in-8°, 65 p.). — L'auteur, qui est franciscain, veut démontrer que Jeanne d'Arc a appartenu à son ordre en qualité de tertiaire. Il reconnaît d'ailleurs que les preuves positives font défaut, mais croit pouvoir établir que Jeanne d'Arc observait les pratiques imposées aux tertiaires. Les arguments produits sont loin d'emporter la conviction. L. H.

— Henri Hauser. *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle ;* t. II :

François Ier et Henri II, 1515-1559 (Paris, A. Picard, 1909, in-8°, XVI-201 p.). — Le second fascicule du Manuel de M. Hauser confirme la bonne opinion que nous avait fait concevoir le premier d'une entreprise dont les difficultés sont extrêmes et iront en grandissant à mesure qu'on avance dans l'époque moderne. Avec l'imprimerie, les publications de toute nature se multiplient et se diversifient à l'infini, et tout ce qui s'écrit et s'imprime est en quelque mesure source historique. La presse n'est pas encore née, mais les plaquettes que suscite chaque événement important y suppléent, et le catalogue n'en est pas aisé à faire. Enfin, le développement des relations diplomatiques et l'état constant de guerre où se trouve la France avec les grandes puissances européennes obligent à tenir compte des sources allemandes, italiennes, suisses, espagnoles, anglaises. Le choix des ouvrages qui doivent être mentionnés dans un manuel des sources est aussi délicat que leur classement, et M. Hauser ne se l'est pas dissimulé; il a consacré dans son introduction une quinzaine de pages excellentes à indiquer les difficultés que présente le classement des sources et surtout leur critique. Presque tout est encore à faire de ce côté. Le travail de M. Hauser rendra à cet égard un service signalé. Il ne nous présente pas seulement un relevé exact de l'état actuel de nos connaissances; il a procédé à un examen personnel de toutes les sources qu'il a cataloguées, et le travail critique dont il nous apporte les résultats sommaires fournira une base excellente aux historiens et aux éditeurs de textes, car les textes mêmes, à deux ou trois exceptions près, n'ont été jusqu'ici que très imparfaitement édités. Pour faciliter l'usage de son manuel, M. Hauser a eu soin d'introduire un grand nombre de subdivisions dans les cadres généraux (mémoires et chroniques générales, chroniques locales, recueil de documents, sources littéraires, sources étrangères) qu'il a adoptés, et il a classé chronologiquement sous autant de rubriques qu'il y a d'événements les plaquettes des règnes de François Ier et de Henri II. G. M.

— Alfred Franklin. *Le duel de Jarnac et de La Châtaigneraie d'après une relation contemporaine et officielle* (Paris, Émile-Paul, 1909, in-16, 106 p.). — Reproduction (à partir de la p. 88 de la plaquette) de la relation signée des sept hérauts d'armes (Bibl. nat., ms. fr. 12795). L'éditeur l'a fait précéder d'un exposé des préliminaires du combat, « d'après un des autres manuscrits (*sic;* sans doute le 23238?) », qui commence à la p. 63. L'introduction est une œuvre d'élégante et précise érudition, où l'on s'étonne de voir répéter comme une vérité courante la légende sur le caractère « incestueux » de la liaison de Henri et de Diane et de voir citer comme une source sérieuse les *Mémoires* apocryphes de Vieilleville. H. HR.

— *Véritables faits et gestes du seigneur Benjamin Prioleau*, publiés par E. Réveillaud (Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1909, in-8°, 72 p.). — M. Réveillaud apporte

à l'histoire et à l'histoire littéraire une précieuse contribution en publiant la véridique biographie de Prioleau, écrite en 1666 par son élève Louis du Maurier, conservée à l'Arsenal dans les papiers de Conart. Benjamin Prioleau, fils d'un petit pasteur de Saint-Jean-d'Angély, Élisée Prioleau de la Viennerie, après avoir été précepteur de 1621 à 1628 des enfants d'Aubery du Maurier, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies, et s'être occupé beaucoup plus de voyager avec eux en Allemagne et en Italie que de les instruire, passa deux fois du calvinisme au catholicisme, sut se glisser dans les bonnes grâces du duc de Rohan, puis du duc de Longueville, qu'il trahit en se mettant secrètement aux gages de Mazarin. Après avoir publié divers livres sous le nom de Pritolaus, il écrivit son *Histoire de Mazarin* sous celui de Benedetto Priolo et se donna pour un descendant de la famille doganale de Venise, les Priuli. Pour confirmer cette supercherie, il écrivit sa propre vie, qu'il donna comme l'œuvre du jésuite Rhodius. Bien que Chapelain l'eût dénoncé comme un fourbe et que Sorbières, dans son *Sorbierana,* eût indiqué sa véritable origine, tout en écorchant son nom en *Prauteau*, la postérité a été trompée par Prioleau, et ni M. Ch. Normand, dans sa thèse latine *De Benjamini Prioli vita et scriptis*, ni M. Chéneau, dans sa brochure *Un agent secret de Mazarin*, *Benjamin Prioleau*, n'avaient percé le mystère de son origine ni découvert le seul document qui nous donne des renseignements authentiques sur sa vie. G. M.

— Blaise Pascal. *Œuvres;* t. I à III, publ. par L. Brunschvicg et Pierre Boutroux (Paris, Hachette, 1908-1909, LXV-403, 574 et 600 p.; coll. des *Grands écrivains de la France*). — Après avoir publié les *Pensées* de Pascal, M. Brunschvicg commence aujourd'hui, en collaboration avec M. P. Boutroux, la publication de tous les écrits de Pascal dans leur ordre chronologique, en y joignant tous les documents nécessaires à l'intelligence des écrits de Pascal, et principalement des écrits scientifiques. Les trois volumes qui viennent de paraître contiennent, outre les biographies d'Etienne Pascal, Florin Périer, Gilberte, Jacqueline et Blaise Pascal par Marguerite Périer, celle de Blaise Pascal par sa sœur Mme Périer et un récit anonyme de l'accident de Neuilly, les lettres, écrits et vers de Jacqueline Pascal, le discours sur les passions de l'amour, le récit des conférences de Rouen de 1647 avec le frère Saint-Ange, diverses lettres de Pascal et tous ses écrits et lettres relatifs à ses travaux scientifiques de 1640 à 1654, avec tous les documents nécessaires à leur intelligence. La partie capitale de cette publication est constituée par tous les écrits relatifs à la question de la pression atmosphérique. Cette question n'est pas de notre domaine, mais il importe d'indiquer l'importance décisive, pour ce chapitre de l'histoire des sciences, des textes réunis par MM. Brunschvicg et Boutroux. Après les avoir lus, ainsi que les excellentes notices qui les accompagnent, on peut affirmer qu'il ne reste rien des singulières conclusions des articles où M. Mathieu a prétendu démontrer que Pascal

était un faussaire et un menteur. Toute l'histoire des expériences sur le vide et de la démonstration expérimentale de la pesanteur de l'air se trouve reconstituée jour après jour et l'on y reconnaît la part de chacun de ceux qui ont été mêlés à cette découverte, Petit, Roberval, Mersenne, Descartes, Auzoult, Périer. L'un ou l'autre a pu s'exagérer sa part d'invention dans la démonstration, mais la part de Pascal reste grande, et rien n'autorise à élever des doutes sur l'authenticité de la lettre de Pascal à Périer du 15 nov. 1647 (cf. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 113). G. M.

— Bossuet. *Correspondance*, publ. par Ch. Urbain et E. Levesque; t. I : *1651-1676* (Paris, Hachette, 1909, in-8°, VII-520 p.; coll. des *Grands écrivains de la France*). — Les nouveaux éditeurs substituent au classement en catégories traditionnelles un classement chronologique, ce qui donne tout de suite à la correspondance de Bossuet une valeur historique. Sur les 144 lettres du volume, la moitié manque dans Lachat; les autres ont été souvent corrigées d'après les originaux. Autant que possible, les lettres à Bossuet ont été insérées à leur date. L'annotation, qui a profité de tout le travail auquel on s'est livré dans ces derniers temps sur Bossuet, est parfois d'une extrême richesse (voir, par exemple, la lettre de juillet 1665 aux religieuses de Port-Royal). Ce premier volume est surtout intéressant, historiquement, sur les démêlés du clergé de Metz avec les huguenots, puis sur les relations de Bossuet avec P. Ferry. L'appendice contient des documents essentiels sur le projet de réunion; ils permettent de se faire une idée des rapports de cordiale estime qui pouvaient encore exister, en 1666, entre catholiques et réformés. — P. 200, modifier ainsi la ponctuation : « Quoiqu'elle sût que sa mort..., elle s'aida... » H. HR.

— Fr. Rossel. *Autour d'un prêt hypothécaire. Voltaire créancier du Würtemberg. Correspondance inédite, publiée avec un commentaire et des planches* (Paris, H. Champion, 1909, in-8°, XI-178 p.). — Dans un « en marge » du *Temps*, reproduit ici en guise de préface, M. Henry Roujon avait déjà signalé ce qu'avait de piquant cette étude sur Voltaire homme d'affaires. Des Archives nationales (fonds Montbéliard) et de ses archives personnelles, M. Frédéric Rossel fait lever toute une moisson de documents; joints à ceux qu'on avait déjà trouvés à Colmar et à Stuttgart, ils lui fournissent un appendice de 221 pièces, parmi lesquelles foisonnent les lettres de Voltaire, toutes relatives à cette « épopée financière ». Elles permettent d'admirer « la patience inaltérable de Voltaire, la variété infinie avec laquelle il réclame pendant vingt-cinq ans la même chose » et les ruses de mauvais payeur de S. A. S. Charles-Eugène. Le « petit Job » trouva moyen de faire rendre gorge au duc : ses rentes viagères, en vingt-cinq ans, lui fournirent 1,300,000 livres, avec quoi il créa Ferney. « Il fut réellement, au point de vue social, un manieur d'argent de l'espèce la plus utile entre toutes ». H. HR.

— G. Schelle. *Turgot* (Paris, F. Alcan, 1909, in-16, 267 p.). — Le grand service que nous rend M. Schelle est de nous démontrer qu'une édition critique des œuvres de Turgot est indispensable. Daire a bouleversé l'ordre chronologique sagement suivi par du Pont de Nemours; par contre, il a reproduit les inexactitudes de son prédécesseur, inexactitudes qui portent sur « des passages importants ». Il y aurait lieu de corriger et de compléter ces éditions au moyen des archives du château de Lantheuil, des Archives nationales, etc. Pourquoi M. Schelle ne nous donnerait-il pas cette édition? Elle éclairerait, notamment, au moyen des lettres de Turgot, la question de la valeur réelle des *Réflexions* (voir p. 114-116). Elle montrerait en Turgot un esprit réaliste, très éloigné de voir partout des « harmonies économiques » (p. 119). — Je ne puis croire (p. 123) que Turgot ait eu sur Smith peu d'influence; la *Richesse des nations* est postérieure, non « de quelques années », mais de sept ans à la première apparition des *Réflexions*. M. Schelle connaît très mal les causes occasionnelles de la chute de Turgot. Il faut le renvoyer sur ce point au livre récent de M. Glagau. H. HR.

— L. Wittmer. *Charles de Villers, 1765-1815. Un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de Mme de Staël* (Genève, Georg; Paris, Hachette, 1909, in-8°, 169 p.). — On peut s'étonner que Villers n'eût pas encore été l'objet d'une étude détaillée; car le rôle de cet émigré, principal rédacteur du *Spectateur du Nord* de Hambourg, qui consacra toute son activité intellectuelle à faire comprendre l'Allemagne aux Français et la France aux Allemands, qui a été, avec Degérando, à la fois le premier interprète de la philosophie kantienne en France et l'inspirateur de Mme de Staël dans la composition du livre *De l'Allemagne*, a une importance capitale dans l'histoire intellectuelle des premières années du XIXe s. M. Texte l'avait montré en 1898 dans un article de la *Revue d'histoire littéraire*. M. Wittmer vient d'en apporter la démonstration la plus complète dans un livre très documenté et très intéressant pour lequel il a pu utiliser, outre les papiers de Villers conservés à Hambourg, beaucoup de documents inédits des Archives nationales et d'archives privées. G. M.

— Albert Scheibe. *Die französische Revolution* (Gotha, F.-A. Perthes, 1909, in-8°, VI-178 p.). — Ce manuel sommaire de l'histoire de la Révolution ne présente guère d'autre intérêt pour nous que de montrer de quelle façon les événements de notre Révolution se reflètent dans l'intelligence d'un pédagogue allemand contemporain, fervent catholique, vaguement libéral et très entiché de la grandeur nationale. Il est plus souvent question dans ce petit livre du prince de Bismarck que de certains héros révolutionnaires français, et les noms de Napoléon III, Guillaume Ier, Benedetti, A. Reichensperger, etc., y figurent fréquemment. L'auteur emprunte ses tableaux à la littérature historique courante, à Ranke, Lavisse-Rambaud, Marius Sepet, etc.; il a pourtant dépouillé quelques fascicules de documents inédits aux Archives royales

de Madrid. Il n'entre dans quelques détails que jusqu'au 10 août 1792 ; tout le reste de la période révolutionnaire est concentré dans un chapitre plus que sommaire. Cependant, il peut être intéressant de constater que ce catholique allemand comprend mieux que certains de nos royalistes et de nos cléricaux certaines vérités historiques : il reconnaîtra que Louis XVI, quoique « brave homme au fond », fut « un traître à la patrie » ; il accorde que Bonaparte, « l'Italien rusé, le condottiere hors pair, le prince idéal rêvé par Machiavel » (p. 157), a « délivré l'Allemagne et l'Espagne des institutions mortes du passé » (p. 158), etc. Il y a çà et là des fautes d'impression ; lire, par exemple, p. 73, *Breteuil* pour *Bretueil* ; p. 126, *Favras* pour *Farras*, etc. R.

— Egon Zweig. *Die Lehre vom « Pouvoir constituant ». Ein Beitrag zum Staatsrecht der französischen Revolution* (Tübingen, C.-B. Mohr, 1909, in-8°, xv-482 p.). — Le livre de M. Zweig, sur la doctrine du Pouvoir constituant telle qu'elle s'est formée peu à peu dans les discussions des théoriciens antérieurs et qu'elle est sortie finalement des péripéties successives de la Révolution française, est un travail essentiellement juridique. Dans cette étude, un peu trop abstraite peut-être, l'auteur a recueilli les opinions des philosophes, depuis l'antiquité jusqu'au XVIIIe siècle, celles des orateurs des Assemblées et des professeurs de droit constitutionnel ; nous passons avec lui d'Aristote à Cicéron, de Hobbes et de Locke à Montesquieu et à Rousseau, à Mirabeau, Siéyès et Condorcet. Le gros du travail forme une histoire constitutionnelle de la Révolution jusqu'au 18 brumaire, alors que le vainqueur revient à la monarchie, absorbant au profit de l'exécutif triomphant ce pouvoir constituant que les idéologues avaient revendiqué, les uns pour la représentation nationale, les autres pour la nation elle-même. Mais quoiqu'en fermant ainsi le cycle, pour un temps, Bonaparte n'a pu supprimer dans la conscience nationale le souvenir plus ou moins vague que c'est à la totalité des citoyens d'une nation que revient le droit de décider de son avenir. Ce droit n'a plus sombré depuis dans la conscience des peuples civilisés d'Europe et d'Amérique, et il n'est guère probable qu'on réussisse à l'en déraciner. M. Zweig a réuni dans son ouvrage de nombreux faits de détail, et le jurisconsulte comme l'historien y trouveront beaucoup de matériaux utiles ; s'il est un peu fatigant à la lecture, il est instructif, et nous n'y avons rencontré aucune erreur de quelque importance au point de vue historique. R.

— *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. L'Agriculture. Instruction, recueil de textes et notes* (Paris, Impr. nationale, 1908, in-8°, 254 p. ; en vente chez E. Leroux). — M. G. Bourgin a publié, d'abord dans le *Bulletin de la Commission*, puis dans un tirage à part, à la suite même du texte des *Instructions* élaborées par la Commission pour ses collaborateurs, une série de notices qui seront les très bien venues pour les travailleurs

locaux et leur rendront de grands services. Ce sont d'abord des *Notes sur l'administration de l'agriculture et la législation rurale de 1788 à l'an VIII*, puis un *Recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'économie rurale*, pour la même période, et un autre *Recueil de textes concernant l'administration forestière*. Signalons enfin les *Notes sur les sources générales de l'histoire de l'économie rurale pendant la Révolution* (comprenant les documents des Archives nationales, les descriptions économiques des départements, les statistiques agricoles officielles de la France, les publications des sociétés d'agriculture sous le Directoire, etc. Dans la liste de ces sociétés, publiée p. 251-252, je ne vois pas figurer la *Société d'agriculture et d'économie intérieure du Bas-Rhin*, qui existait à Strasbourg (du 14 floréal an VIII à la fin de l'an X), et dont M. Alphonse Koch a raconté l'histoire dans le *Bulletin* de son arrière-petite-fille, la *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, en 1890. R.

— *Un modèle de statistique dans la Sarthe. Mémoire de l'abbé Marchand sur les communes de Rahay et de Valennes en l'an IX*, publ. par Julien L'Hermitte (Le Mans, impr. Drouin, 1908, in-8°, 134 p.). — Ce mémoire, extrait du *Bulletin du Comité départemental de la Sarthe*, concerne deux communes de l'arrondissement de Saint-Calais. Il a pour auteur Pierre-Louis Marchand, né à Alençon en 1750, curé de Rahay, mort à Montrichard en 1820, qui l'a rédigé en 1802, à la demande du préfet Auvray. M. L'Hermitte a mis en tête de ce tableau économique détaillé, très curieux pour l'époque, une introduction d'une quarantaine de pages sur l'auteur et sur les travaux de statistique en général entrepris dans le département de la Sarthe; il y a joint, en appendice, plusieurs circulaires ministérielles et préfectorales de l'an IX à l'an XII. R.

— Joseph Combet. *La question économique à Nice pendant la Révolution (1792-1799)* (Aix, Niel, 1908, in-8°, 49 p.; extr. des *Annales de la Société d'études provençales*). — L'auteur nous expose, d'après les délibérations des administrations départementales et municipales, les efforts incessants des autorités pour ravitailler les armées et la population civile. Son intéressante étude montre qu'elles y ont réussi dans une large mesure, malgré les difficultés innombrables et sans cesse renaissantes qui s'opposaient à cet acte nécessaire de salut public. Mais on y voit aussi que par moments la misère fut grande et qu'elle fit de nombreuses victimes dans le département des Alpes-Maritimes. R.

— Marcel Navarre. *Le Comité de Salut public*; 2e éd. (Paris, Bloud, 1909, in-16, 63 p.). — Ceci n'est point une page d'histoire, mais une brochure de propagande réactionnaire et cléricale. On y bataille contre « les feuilles modernes, où l'on mange du curé tous les jours », et dans lesquelles on combat « pour le prince des ténèbres, pour le souverain du mensonge » (p. 32-33). L'auteur ne s'est guère donné la peine d'étudier de plus près le fameux Comité avant, pendant et après

la Terreur. Il a constaté, avec Joseph de Maistre, que « la Révolution est satanique et de Satan elle a les mœurs ». « C'est pourquoi », dit M. Marcel Navarre, « je me signe comme devant Lucifer lui-même; de toutes les forces de mon âme de chrétien et de patriote, je la maudis à tout jamais ». S'il y a des gens qui s'imaginent que c'est ainsi que s'écrit l'histoire, ils sont bien à plaindre. R.

— Gabriel Henriot. *La réaction thermidorienne. Lettres de J.-S. Le Paige, député des Vosges au Conseil des Anciens, 3 frimaire-21 thermidor an V* (Épinal, 1909, in-8°, 58 p.; extr. des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. LXXXV). — Cette brochure contient 28 lettres, d'un intérêt très relatif, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris et adressées par le citoyen juge Joseph-Sébastien Le Paige, député, au citoyen Dieudonné, l'un des administrateurs du département des Vosges, pendant la session de l'an IV à l'an V. Représentant du peuple passablement obscur, bon républicain, Le Paige semble s'être livré, en dehors de ses fonctions de législateur, à un trafic assez suivi des biens nationaux. Tout en entretenant son ami des événements courants de la capitale et en prenant les péripéties de l'existence en philosophe (p. 46), c'est évidemment à l'augmentation de son lopin de terre qu'il s'intéresse le plus et c'est ce dont il parle le plus volontiers. Profondément hostile aux prêtres insoumis, qu'il traite de « scélérats », il admire l'armée d'Italie et son « vaillant chef » (p. 51). On ne glanera que fort peu de détails vraiment utiles pour l'histoire générale du temps dans cette correspondance, insignifiante en somme; il doit y avoir des dossiers vosgiens du temps plus intéressants à exploiter et que M. G. Henriot dépouillerait avec plus de profit pour nous. R.

— *L'élite de la Révolution. Discours et rapports de Robespierre*, avec introduction et notes par Charles Vellay (Paris, E. Fasquelle, 1908, in-18, xx-430 p.). — Babœuf écrivait en 1796 : « Le robespierrisme, c'est la démocratie, et ces deux mots sont parfaitement identiques; donc, en relevant le robespierrisme, vous êtes sûr de relever la démocratie. » La même conviction sans doute a fait agir les éditeurs qui, après Saint-Just, viennent de placer Marat et Fouquier-Tinville parmi l' « élite de la Révolution » et y joignent maintenant les discours et rapports de Robespierre, « constituant l'âme même de la Révolution » (p. xix). Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'avocat sentimental d'Arras, devenu le dictateur que l'on sait, un recueil de ses écrits pouvait être utile; seulement, il aurait fallu qu'il fût complet, et celui-ci ne commence qu'en février 1791; il aurait fallu l'enrichir surtout d'un commentaire explicatif impartial qui fait également défaut. Par contre, l'éditeur ne peut assez s'apitoyer sur « le martyr vivant de la République » égorgé par les conspirateurs de thermidor, « las d'un régime austère qui n'était fondé que sur la vertu » (p. 379). On serait bien tenté de lui répondre, avec les paroles de Robespierre

lui-même : « Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes! » — P. 391, il est question de la « cause des 173 députés détenus » ; le typographe a sans doute ajouté la centaine aux soixante-treize protestataires contre l'attentat du 2 juin 1793. R.

— Ch. de Batz-Trenquelléon. *Un aventurier gascon. Le vrai baron de Batz. Rectifications historiques d'après des documents inédits* (Bordeaux, Feret, et Paris, Mulot, 1908, in-8°, v-59 p.). — Nous avions parlé avec un scepticisme prudent, dans un de nos derniers bulletins, de la première partie d'un ouvrage sur la *Vie et les conspirations de Jean, baron de Batz*, où l'on tentait l'apothéose de ce personnage contre-révolutionnaire, plutôt habile manipulateur de fonds que héros belliqueux, malgré ses rodomontades. La présente brochure nous fait voir que notre prudence n'était pas déplacée. Elle expose, d'après des documents dont il serait difficile de nier l'authenticité, par quelles fraudes audacieuses cet aventurier essaya de se faufiler dans les carrosses du roi, et comment il y réussit, malgré d'Hozier et Chérin. Elle nous esquisse aussi sa conduite louche pendant la Terreur et les années qui suivirent ; elle nous raconte en dernier lieu la fin du châtelain de Chadieu, qui se serait suicidé en janvier 1822, peut-être pour échapper à la vindicte des lois. Sans vouloir prendre parti dès maintenant dans cette lutte qui s'annonce âpre et violente entre homonymes ou parents, il sera nécessaire d'examiner de très près les arguments contradictoires et les documents que ne manquera pas de produire le biographe du baron de Batz dans le second volume qu'il nous a promis et d'en peser la valeur historique. R.

— Gustave Bord. *La fin de deux légendes : l'affaire Léonard ; le baron de Batz* (Paris, H. Daragon, 1909, in-8°, 220 p., planches). — Ce volume, qui fait partie de la série de travaux entreprise par M. Maurice Vitrac sous le titre collectif *les Énigmes de l'histoire*, renferme deux études critiques de M. Bord, dirigées toutes deux contre l'auteur du *Drame de Varennes* et de *la Conspiration du baron de Batz*, M. Gustave Lenôtre. Assaut certes à armes courtoises, où l'on admire volontiers le jeu serré des deux adversaires et leurs promptes ripostes ; mais l'arbitre impartial et compétent penchera certainement, dans l'une et l'autre cause, à se prononcer pour les conclusions de M. Bord, c'est-à-dire à proclamer l'innocence de Léonard Autié, le coiffeur de la reine, soupçonné de trahison, voire même de vol, lors de la fuite de Varennes, et à hausser les épaules à l'audition des gasconnades impertinentes de ce baron plus ou moins authentique, aventurier plus que héros, et dont la légende a fait le champion de la royauté pendant la Terreur. — R.

— *Le cahier du sergent Philippot (1793-1815)*, par Émile Peltier (Paris, A. Picard, 1908, in-8°, 48 p. ; extr. de la *Revue historique ardennaise*). — On sera reconnaissant à M. Peltier d'avoir donné une publicité très posthume aux notes de l'humble petit paysan de Ham-les-Moines, près Charleville, qui partait à seize ans comme remplaçant de

son frère aîné; de mars 1793 à septembre 1815, il traîna ses jambes fatiguées, parfois nu-pieds, parfois avec des semelles de carton, sur les grandes routes des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche. Puis le voilà prisonnier, durant huit ans, sur les pontons anglais avant de revenir sous le toit paternel, qu'il avait quitté vingt-deux ans auparavant et qu'il n'avait revu que deux fois, pour quelques jours seulement. Il a toujours fait son devoir de la façon la plus obscure, mettant douze ans à devenir caporal, peinant dans une misère quasi-perpétuelle, sauf quelques bombances de hasard, d'ailleurs sans enthousiasme « pour un état qui n'était pas le sien », comme il le dit naïvement lui-même, content pourtant d'avoir rendu service aux siens. « Je ne demande pas de reconnaissance à mon frère; ce que j'ai fait, je l'ai fait pour le bien, et je n'en ai jamais eu de regret » (p. 44). Il ressort bien de ce récit sincère que, pour le soldat honnête qui répugne à voler ou à piller, l'existence de chaque jour a presque toujours été lamentable, sous la Convention et sous le Directoire comme sous le Consulat et l'Empire, et que la gloire des chefs a été bien chèrement achetée par les souffrances des petits. — Beaucoup de noms de lieux estropiés auraient pu être corrigés par l'éditeur. Lire *Simmern*, *Rodemachern*, *Altkirch*, *la Lehn*, etc., pour *Simmerene*, *Rodemach*, *la Lhanne*, *Altkerich*, etc. P. 10, *Rethel* est sans doute une erreur pour *Perl*, dans le Luxembourg. P. 13, pour *Weinmentour*, lire *Vallendar (?)*. R.

— Boissy d'Anglas. *Louis XVII et ses descendants;* 1re partie (Paris, Daragon, 1909, in-8°, 61 p.). — Ces articles, réimprimés du *Paris-Journal*, sont un plaidoyer chaleureux aux fins que le gouvernement de la République reconnaisse la nationalité française à trois des petits-fils de Nauendorff, « sauf à les prier de passer la frontière le jour où ils s'agiteraient comme prétendants », et qu'il leur donne ainsi (nécessité évidente!) l'estampille officielle comme Bourbons authentiques. Ces sentiments généreux honorent l'auteur; mais il faut bien dire qu'on ne trouve dans toute la première partie de sa brochure (y compris tous ses portraits, au type prétendu Habsbourg ou Bourbon) aucun argument nouveau pour ébaucher seulement une démonstration critique sérieuse des affirmations érigées depuis longtemps en axiomes par les fervents de la branche de Delft. Nous voulons bien admettre que Louis XVIII ait été capable des noirs méfaits qu'on lui impute; nous n'avons pas le moindre motif de nous échauffer en faveur de la branche d'Orléans. Mais dans toute l'abondante littérature spéciale des dernières années, nous n'avons encore trouvé que des croyants et des dévots, très convaincus, à coup sûr, mais nullement convaincants pour d'autres que des fidèles. Attendons patiemment la seconde partie de l'opuscule de M. Boissy d'Anglas. R.

— Baron de Méneval. *Marie-Louise et la cour d'Autriche entre les deux abdications, 1814-1815* (Paris, Émile-Paul, 1909, in-8°, XIII-422 p.). — Notes extraites des lettres écrites par le grand-père de l'auteur à sa

femme pendant son dernier séjour auprès de Marie-Louise, avec la pensée de défendre l'ancien secrétaire de Napoléon contre les mémoires du baron Faivre et les ouvrages de M. Frédéric Masson. Méneval rejoignit la compagnie de Marie-Louise en Suisse au moment où elle rentrait en Autriche avec le comte de Neipperg, dont elle venait de faire la connaissance dans de pittoresques promenades à Berne et au Righi. A Vienne, elle eut surtout le souci de garder son duché de Parme que la France et les Bourbons d'Italie lui disputaient. Méneval fit de louables efforts pour lui rappeler la foi qu'elle devait à Napoléon, notamment lors du retour de l'île d'Elbe. Il n'eut pas un grand succès et quitta l'impératrice le 6 mai 1815. E. D.

— Dr Ulysse Chevalier. *Œuvres historiques*; t. III : *Mes souvenirs, 1804-1853* (Romans, H. Deval, 1908, in-8°, XIV-328 p.). — Né à Romans, chirurgien-aide-major en 1827, chirurgien-major en 1836, chirurgien en chef à l'hôpital militaire de Dunkerque en 1849, retraité dans son pays natal où il mourut en 1893, le docteur U. Chevalier fut un grand homme à Romans. Ce sont surtout les souvenirs d'une vie de garnison, par Lyon, Paris, Strasbourg, Bitche, Mézières, Metz, Rambouillet, Versailles, Lunéville. A Grenoble, il vit passer Pie VII le 2 août 1809, Charles IV d'Espagne le 9 mai 1812 : tout le monde remarqua son nez énorme. A Versailles, le docteur garda un aimable souvenir de la Société des sciences morales et des belles-lettres. A Lunéville, il vit descendre à l'hôtel du Sauvage, dans l'automne de 1845, le roi Léopold Ier en compagnie d'une belle dame qui n'était pas la reine. C'est une contribution à l'histoire contemporaine. E. D.

— Jean Darcy. *France et Angleterre. Cent ans de rivalité coloniale, l'affaire de Madagascar* (Paris, Perrin, 1908, in-8°, VIII-161 p.). — Il ne faut chercher dans ces pages aucune révélation; elles ne sont qu'un résumé de l'histoire de Madagascar depuis 1814, dans le but de faire ressortir la duplicité et les intrigues de la perfide Albion; on y insiste donc notamment sur l'affaire de 1845 et Sir Robert Farquhar, sur les agissements des prédicants de la *London Society*, sur l'affaire des exequatur après le traité de 1885 et sur les dernières démarches de M. Le Myre de Vilers, avec de grands éloges pour M. Hanotaux. Il en résulte du moins que, si l'Angleterre avait voulu, elle aurait pu prendre Madagascar avant nous, et ainsi nous serions presque obligés de la remercier de nous avoir cédé la place; mais il ne faut peut-être pas aller jusque-là. E. D.

— L.-C. Dominique. *Un gouverneur général de l'Algérie, l'amiral de Gueydon* (Alger, Jourdan, 1908, in-4°, VII-256 p.; *Mém. de la Société historique algérienne*, t. III). — Avec d'abondants documents officiels, la plupart in-extenso et quelques-uns très importants, M. Dominique entreprend l'histoire du gouvernement général de l'Algérie par le vice-amiral de Gueydon, que l'Algérie a appelé « l'amiral Bugeaud » en reconnaissance de ses grands services; au lendemain de la guerre, en 1871,

il s'agit surtout de l'insurrection de la Kabylie et de la correspondance avec le général Lallemand, du décret Crémieux que l'amiral ne parvint pas à faire abroger, de l'immigration des Alsaciens-Lorrains et des relations administratives avec les préfets et les assemblées départementales. E. D.

— G. Bonet-Maury. *La liberté de conscience en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'à la Séparation;* 2e éd., revue et augmentée (Paris, Alcan, 1909, in-8o, 343 p.). — La première édition du livre, dont la *Revue historique* a dit le mérite (t. LXXV, p. 159-161), s'arrêtait à 1870. M. Bonet-Maury, dans une nouvelle édition, a résumé en 75 pages l'histoire de la liberté de conscience pendant les 35 années écoulées de 1871 à 1906, période singulièrement agitée où, après les atteintes portées par le régime de l'ordre moral à la liberté de conscience des non catholiques, les républicains, sauf pendant les années 1890-1895, où soufflait l'esprit nouveau, l'esprit de paix annoncé par Spuller, menèrent contre l'Église catholique et en particulier contre les congrégations religieuses une guerre qui aboutit, d'une part, aux mesures d'exception contre les congrégations, dont la loi des associations de 1901 fut le signal, d'autre part, à la loi de séparation des Églises et de l'État. M. Bonet-Maury n'a pu donner de ces événements si complexes qu'un sommaire; mais il l'a fait avec un grand esprit d'objectivité et de libéralisme. G. M.

— *Le socialisme à l'étranger* (Paris, Alcan, 1909, in-12, 420 p.). — Sous la direction de MM. A. Leroy-Beaulieu, Louis-Jaray, Quentin-Bauchart et S. Bourdeau, neuf auteurs (M. J. Bardoux pour l'Angleterre, G. Isambert pour l'Allemagne, Louis-Jaray pour l'Autriche et la Hongrie, G. Gidel pour l'Italie, A. Marvaud pour l'Espagne, Da Motta de San Miguel pour la Russie, Kinzo-Goraï pour le Japon et A. Tardieu pour les États-Unis) ont résumé avec précision l'évolution du socialisme hors de France de 1860 à nos jours. Dans la conclusion, MM. Quentin-Bauchart et Bourdeau, après un aperçu de l'influence du socialisme dans la politique étrangère, ont cherché à établir son action sur l'évolution économique et son rôle international.

— Henri Lichtenberger. *Wagner* (Paris, Alcan, 1909, in-16, 245 p.; coll. des *Maîtres de la musique*). — On commence à avoir un recul suffisant pour pouvoir juger en toute équité l'œuvre de Wagner et en mesurer l'importance dans l'histoire générale de la musique. C'est ce qu'a cherché à faire M. Lichtenberger avec une fermeté de jugement et un calme qui contrastent heureusement avec les passions que les opéras du maître ont déchaînées naguère. Les drames wagnériens ont exercé une influence si considérable, ils ont, par imitation ou par réaction, agi d'une manière si profonde sur l'évolution de la musique moderne que le livre de M. Lichtenberger, bien qu'il se présente comme une monographie sur la vie et l'œuvre de Wagner, se trouve constituer par le fait un chapitre essentiel de l'histoire artistique du XIXe siècle. A ce titre, il méritait d'être signalé ici. L. H.

Publications nouvelles. — Inventaires. — *A. Lacroix* et *C. Bellet*. Inventaire sommaire des archives communales de Tain antérieures à 1790. Valence, impr. Céas, VIII-148 p. — *H. Omont*. Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale; t. II : la Bibliothèque royale à Paris au XVIIe s. Leroux, II-543 p.

Documents. — *Bertrand de Broussillon*. Cartulaire de l'évêché du Mans (965-1786), avec une table par E. Vallée. Le Mans, Soc. des Archives historiques du Maine, VI-306 p. — *C. Bocher*. Mémoires (1816-1907); t. II, 1848-70. Flammarion, III-627 p. — *J. Depoin*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise; 5e fasc. Pontoise, Soc. hist. du Vexin, in-4°, p. 451-494. — Deux volontaires de 1791 : les frères Favier de Montluçon. Journal et lettres, publ. p. *L. Duchet*. Montluçon, impr. Herbin, 160 p. — Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et souvenirs, publ. p. *Gheusi*. Ollendorff, in-18, 411 p. — Mémoires du capitaine Duthilt, publ. p. *C. Lévi*. Lille, Tallandier, VIII-364 p. — Cahier de route d'un émigré, 1er sept. 1791-janv. 1793, publ. p. *G. Loquet*. La Roche-sur-Yon, Ivonnet, 56 p. — *Morel*. Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne; t. II. Champion, in-4°, 530 p. — Registre d'ordres du maréchal Berthier pendant la campagne de 1813; t. I. Chapelot, 313 p.

Histoire générale. — *P. Allier*. La vie et la légende de saint Gwennolé. Bloud, in-16, 63 p. — *H. Barrès*. Les secours publics à Paris sous Louis XIV (thèse). Larose et Tenin, 307 p. — *H. Bourdeau*. Les armées du Rhin au début du Directoire. Lavauzelle, 383 p. — *J. Dauphin* et *C. Lebrun*. Le bienheureux Jean Eudes. Son apostolat, sa doctrine, ses instituts. Lethielleux, in-16, 126 p. — *A. Duquet*. Guerre de 1870-71. Froeschviller. Fasquelle, in-18, 371 p. — *H. Fleischmann*. Napoléon adultère. Méricant, in-18, 288 p. — *Frain de La Gaulayrie*. Les majorats depuis le premier Empire jusqu'à nos jours (thèse). Rennes, impr. Prost, 127 p. — *É. Frémy*. Hist. de la Manufacture royale des glaces de France aux XVIIe et XVIIIe s. Plon, XII-449 p. — *Funck-Brentano*. La Régence (1715-23). Manzi et Joyant, in-4°, 225 p. — *R. Pichevin*. L'impératrice Joséphine. Blondel La Rougery, XVIII-244 p. — *H. de Sonis*. Le 17e corps à Loigny. Berger-Levrault, XXI-473 p. — *L. Sonolet*. Madame Tallien. « L'Édition », in-18, 252 p. — *J. Turquan*. La dernière dauphine : Madame, duchesse d'Angoulême (1778-1851). Émile-Paul, 442 p.

Histoire locale. — *E. Anxionnat*. L'imprimerie, la librairie et la presse à Gisors, 1779-1908. Gisors, impr. Buisson, in-16, 140 p. — *A. Braquehay*. Hist. militaire de Montreuil depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Montreuil-sur-Mer, « Journal de Montreuil », XXIV-321 p. — *L. Brouillon*. Hist. de Sainte-Menehould. Sainte-Menehould, Martinet-Heuillard, 274 p. — *J. Chevalier*. Essai historique sur l'église et la ville de Die; t. III (1509-1790). Valence, impr. Céas, 729 p. — *F. Jourdan*. Avranches. Ses rues, places, monuments, ses habitants, leurs professions pendant la Révol. Avranches, « l'Avranchin », 521 p. — *A. Guinhut*. Notice historique sur St-Laurent-de-la-Plaine. Angers, Siraudeau, 288 p. — *E. Labadie*. Bibliographie historique d'Élie Vinet, principal du collège de Guyenne à Bordeaux au XVIe s. Bordeaux, impr. Cadoret, XIV-100 p. — *P. Lahargou*. Le grand séminaire de Dax. Poussielgue, IV-323 p. — La Maurienne; notes historiques et géographiques par les instituteurs de la circonscription; t. II. Saint-Jean-de-Maurienne, impr. Vuillermet, 259 p. — *A. Portallier*. Le tribunal de commerce de St-Étienne et son aïeule, la Conservation de Lyon, avec un tableau des mouvements du tribunal de commerce de St-Étienne depuis 1792. St-Étienne, impr. J. Thomas, 373 p. — *A. Raison du Cleuziou*.

La Bretagne de l'origine à la réunion. Son histoire, ses coutumes, ses mœurs. St-Brieuc, Prud'homme, in-18, IX-454 p. — *E. Thoison.* Chapitres détachés de l'histoire de Fontainebleau. Fontainebleau, impr. Bourges, in-16, 199 p. — *E. Vigier.* Du partage des biens communaux en Auvergne sous l'ancien régime et étude sommaire de la question de la Révol. à nos jours. Larose et Tenin, 144 p.

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8° et édités à Paris.

Allemagne. — L'université de Leipzig a célébré avec un grand éclat du 28 au 31 juillet le cinquième centenaire de sa fondation. Les universités et les académies du monde entier avaient envoyé des délégués à Leipzig pour faire honneur à une université qui a pendant longtemps été la première université d'Allemagne et n'a que récemment cédé la première place à celle de Berlin. Néanmoins cette solennité avait un caractère beaucoup plus national encore que scientifique et international. On a remarqué que le roi de Saxe, qui a tenu à présider la séance d'ouverture, n'a pas, dans son discours, fait la moindre allusion aux délégués étrangers; que, dans les promotions de docteurs *honoris causa*, la part faite aux étrangers était aussi restreinte que possible, tandis que ces honneurs étaient largement distribués à des princes allemands et même aux professeurs de l'université de Leipzig elle-même. Le recteur Binding a insisté, avec son éloquence et sa fougue patriotique habituelles, sur le fait que l'université de Leipzig a eu pour origine les querelles nées au XVe siècle à Prague entre les Tchèques et les Allemands et l'exode de ceux-ci. Il a salué avec enthousiasme les représentants de l'université allemande de Prague et prophétisé la victoire nécessaire de la culture allemande sur le slavisme. M. Wundt, dans son beau discours sur les services rendus par Leipzig à la science, a heureusement rappelé avec finesse que cet exode des Allemands avait eu moins une cause nationale qu'une cause religieuse et que Leipzig avait été une université catholique orthodoxe créée en opposition au hussitisme; que Leipzig avait longtemps représenté l'esprit conservateur le plus étroit, même alors que, par une ironie de la destinée, elle avait embrassé les doctrines de Luther, de ce Luther qui disait : « Nous sommes tous hussites. » Leipzig a, au XVIIe siècle, repoussé Leibniz avant de devenir, au XVIIIe, une des citadelles de la libre pensée. Le discours magistral de M. Wundt a été le point culminant de ces fêtes, qui se sont terminées, comme celles de Genève, par un cortège historique où les costumes de Genève ont d'ailleurs reparu une seconde fois. La part faite aux discours des délégués étrangers a été assez restreinte. L'Angleterre, l'Amérique, la Suisse ont, il est vrai, eu droit chacune à un orateur; mais la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique ont été représentées par un seul orateur, M. Arthur Chuquet, délégué du Collège de France, qui a parlé au nom de toutes leurs universités et leurs académies.

— Le 15 mai dernier est mort à Königsberg, en Prusse, le professeur Karl Lohmeyer à l'âge de 77 ans. Il laisse d'importants travaux sur l'histoire de la Prusse, parmi lesquels nous citerons surtout : *Geschichte*

von Ost- und Westpreussen, t. I (1880; 3e éd., 1908), menant l'histoire de Prusse jusqu'en 1411; *Herzog Albrecht von Preussen* (1890); enfin un recueil de divers mémoires intitulé *Zur altpreussischen Geschichte; Aufsätze und Vorträge* (1907).

— Anton Chroust. *Monumenta palæographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters;* 1re partie : *Schrifttafeln in lateinischer und deutscher Sprache;* 2e série, 1re livraison (München, F. Bruckmann, 1909, in-fol., 10 pl. avec notices et transcriptions). — La publication du grand recueil paléographique que M. Chroust a commencé en 1899 se poursuit avec régularité. On sait que l'auteur de cet ouvrage s'est proposé de réunir pour chaque région de l'Allemagne des spécimens caractéristiques des écritures usitées au moyen âge. C'est à la région du Tegernsee, en Haute-Bavière, qu'est consacrée la première livraison de la seconde série. Les belles planches, au nombre de dix, qui composent cette livraison donnent la reproduction de quelques manuscrits latins (parfois accompagnés de gloses en allemand) des IXe, Xe et XIe siècles, avec des transcriptions et de copieux commentaires paléographiques. Tous les manuscrits sur lesquels le choix de M. Chroust s'est arrêté proviennent de la bibliothèque de l'ancien monastère du Tegernsee; mais tous n'y ont pas été écrits, et l'on peut même s'étonner que M. Chroust y ait compris un évangéliaire du IXe siècle (pl. 4) qu'il croit cependant pouvoir attribuer à l'école de Saint-Maximin de Trèves. Un classement plus rigoureux serait sans doute préférable. Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer de reconnaître que les *Monumenta palæographica* sont appelés à rendre les plus grands services aux érudits qui auront à déterminer la date d'un manuscrit et surtout sa provenance. L. H.

— Hugo Reichel. *Die Ereignisse an der Saône im August und September des Jahres 1162. Ein Beitrag zur Geschichte der Kirchenspaltung unter Friedrich I* (Halle a. S., C.-A. Kaemmerer, 1908, in-8°, VIII-105 p.). — Les textes qui nous renseignent sur les négociations poursuivies à Saint-Jean-de-Losne en août et septembre 1162 entre le roi de France Louis VII et Frédéric Barberousse pour tenter de mettre un terme au schisme qui partageait alors l'Église sont, sur plusieurs points, obscurs et contradictoires. Les seuls récits vraiment circonstanciés que nous ayons, celui de Boson, biographe d'Alexandre III, et celui de Hugue de Poitiers, historien de Vézelay, émanent de deux adversaires de Victor IV et de Frédéric Barberousse et demandent, par suite, à être contrôlés de près à l'aide des chroniques allemandes et surtout à l'aide des lettres écrites par les principaux personnages mêlés aux négociations. C'est ce qu'a fait M. Reichel en une dissertation fort bien conduite et qui se distingue par des qualités de critique solide et mesurée. M. Reichel nous paraît avoir fait justice, au cours de son exposé, de plusieurs erreurs commises par des érudits français (y compris M. Luchaire) ou allemands qui ont eu occasion de raconter ces événements et avoir mis en lumière la place occupée par l'entrevue de

Saint-Jean-de-Losne dans la politique internationale de l'époque. Peut-être eût-il pu se dispenser de réfuter tout au long les assertions risquées de M. F. de Laforge, dont l'*Alexandre III* est très loin de représenter, comme M. Reichel semble le croire, le dernier état de la science française. L. H.

Angleterre. — Mgr Demimuid. *Saint Thomas Becket, 1117-1170* (Paris, Gabalda, 1909, in-16, 207 p.; coll. *Les Saints*). — Il ne faut guère chercher dans ce volume qu'un résumé du *Saint Thomas de Cantorbéry* de dom L'Huillier. Les textes latins relatifs à Thomas ont à peine été entrevus dans la vieille édition de Giles (reproduite par Migne); le poème de Garnier de Pont-Sainte-Maxence a été presque entièrement laissé de côté; quant à la critique de l'auteur, une note placée en tête de l'ouvrage (p. 1, note 1) suffit à en donner la mesure : à défaut des textes, ou même à l'encontre des textes, il nous laisse entendre de suite qu'il s'en référera de préférence aux traditions d'apparence vénérable. *Sapienti satis.* L. H.

— *The publications of the Pipe Roll Society ;* vol. XXIX. — Ce volume contient le texte du rôle de la Pipe, ou grand rôle de l'Échiquier, pour la 26e année du règne de Henri II (*The Great Roll of Pipe for the 26 year of the reign of king Henry II, 1179-1180.* Londres, the St Catherine press, 1908, in-8°, xxxiv-200 p.). Dans une brève, mais substantielle introduction, M. Round insiste sur un des traits caractéristiques de l'administration royale, qui se servait de la justice civile ou criminelle comme d'une machine pour accroître les ressources du Trésor. Henri II fut un grand réformateur, mais les moyens qu'il employa furent parfois dignes d'un despote oriental. D'autre part, pour l'année 1180, dont Henri II passa une partie en Normandie, nous avons le Rôle de l'Échiquier de cette province; les deux rôles, étudiés ensemble, se compléteraient l'un par l'autre. Ch. B.

— David Hannay. *A short history of the royal navy, 1717-1815;* t. II : *1689-1815* (London, Methuen, 1909, in-8°, 524 p.; prix : 7 sh. 6 d.). — Excellent résumé, intelligent et intéressant. Écrit pour le grand public, il n'indique en tête de certains chapitres que les principaux livres ou recueils de documents, mais il donne l'essentiel. L'auteur est un esprit critique qui pense par lui-même et veut aller au fond des choses. Il y a profit à savoir par exemple ce qu'il dit des célèbres corsaires français du XVIIe siècle et de la stérilité relative de la guerre de course, de la belle campagne de Suffren dans les mers orientales et de l'utilité de bonnes bases navales; des projets de descente en Angleterre, des erreurs de Napoléon, des fautes commises, puis glorieusement réparées par Nelson. La victoire de Trafalgar, remportée sur un ennemi si inférieur en tout, sauf en ce qui concerne le courage individuel, fut un triomphe trop facile pour donner beaucoup d'orgueil au vainqueur. Il est vrai que la journée du 21 octobre 1805 a contribué à changer les destinées du monde. Ch. B.

— Jacques Bardoux. *Silhouettes d'outre-Manche* (Paris, Hachette, 1909, in-12, 298 p.). — Ce petit volume est un utile appendice aux deux volumes excellents du même auteur sur les *Crises belliqueuses* et les *Crises politiques* de l'Angleterre. Il se compose pour la plus grande partie de biographies des hommes politiques les plus importants de l'Angleterre actuelle : S. Burns, Sir Henry Cambell-Bannerman, D. Lloyd-Georges, H. H. Asquith, Lord Randolph Churchill, Winston Spencer Churchill, Sir Edward Grey, Joë Chamberlain, A. J. Balfour, Lord Cromer. Les portraits de la grande philanthrope Lady Burdett Coutts, de W. Whiteley, le Boucicaut londonien, de R. Bell, l'homme d'équipe devenu arbitre des compagnies et des ouvriers des chemins de fer, complètent cette intéressante galerie. G. M.

Autriche. — J. Susta. *Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV. Aktenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient*, t. II (Wien, A. Hölder, 1909, in-8°, xxvii-604 p.). — M. Susta continue (cf. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 190) la publication de son intéressante collection sur le concile de Trente de 1560-1564 : lettres des légats et réponses de la Curie, auxquelles s'ajoutent, à l'appendice ou en notes, d'importants extraits des nonciatures de France et d'Espagne. On y trouve aussi le commencement de la correspondance de Carlo Visconti, agent secret du pape à Trente, que n'avaient connu ni Aymon (*Lettres du nonce Visconti*, 1719) ni Mansi (*Miscellanea*, t. III), mais dont s'était servi Sarpi pour son Histoire. Ce volume commence à l'ouverture solennelle du concile, le 18 janvier 1562, et se termine avec la session du 17 septembre, qui clôt la discussion sur la messe et sur la communion *sub utraque* pour les laïcs. Durant ces huit mois se débattent, entre prélats italiens et espagnols, de graves questions qui atteindront toute leur acuité à l'arrivée des Français. C'est à peine si les représentants de l'empereur et de l'Espagne parlent de résidence et de réforme, et déjà les Italiens et la Curie sont inquiets et s'agitent. — G. Constant.

Belgique. — *Album belge de diplomatique ou Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique*, publ. sous la direction de H. Pirenne (Bruxelles, Van Damme, 1909, in-4°). — Dans cet album, publié par un groupe de professeurs et d'archivistes, MM. C. Callewaert, J. Cuvelier, G. Des Marez, L. La Haye, L. Leclère, R. Maere, H. Nelis, H. Pirenne, H. Schubert, H. Van der Linden et R. Van Waefelghem, on s'est proposé « de présenter, au moyen de la photographie, dans une série de trente-deux planches, l'aspect que revêt la charte privée du moyen âge, d'indiquer les caractères qui la distinguent et de faire saisir, par la comparaison de l'écriture, le travail exécuté dans nos chancelleries seigneuriales, épiscopales, abbatiales et communales ». L'album débute au xe siècle par une copie du fameux « testament » du prêtre Félix donné en 745 à l'abbaye de Saint-Bertin et se termine par un extrait du registre aux contrats des échevins de Louvain de 1362.

Danemark. — Johannes Steenstrup. *Indledende Studier over de*

ældste Danske Stednavnes Bygning (Copenhague, Hœst, 1909, in-4°, 130 p.; extr. des *Mémoires de l'Acad. des sciences et lettres de Danemark*). — M. Steenstrup vient de publier sous le titre précité une importante étude sur l'origine des plus anciens noms de lieux danois. Ce travail, qui complète les dissertations du colonel Émile Madsen et de M. Oluf Nielsen, a pour but de mettre en lumière les principes généraux qui ont présidé à l'attribution des noms de lieux danois et d'interpréter ceux-ci à l'aide des particularités naturelles et des conditions de terrains propres aux diverses localités. Il sera particulièrement utile aux philologues; mais il renferme aussi des indications précieuses pour les historiens. Les recherches de l'auteur sur un certain nombre de terminaisons et sur les manières dont elles se combinent montrent, par exemple, que certaines catégories de lieux se trouvent toujours dans le voisinage de prairies ou de landes, de régions basses ou plates, de pâturages, d'endroits humides ou de dépressions. Tous les noms en *lose* qui comptent parmi les plus anciens ont un grand domaine rural; ceux en *kob* indiquent une terre achetée, etc. D'autres noms se rattachant à des appellations de personnes ou à des noms de famille paraissent nous reporter à une époque antérieure à celle des Vikings. Le personnage « éponyme » devait être, par exemple, un ancêtre, un chef, un héros de clan. M. Steenstrup discute à cet égard la thèse de M. Hellquist et cherche à ramener à de justes proportions les conclusions qui lui paraissent exagérées de ce savant professeur. — G. Blondel.

Italie. — Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la découverte d'un sanctuaire syrien faite par M. Paul Gauckler au Janicule, près du *Lucus Furrinae*, et les mémoires qu'il a publiés à ce sujet dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome. Une nouvelle campagne de fouilles lui a permis d'établir l'existence d'un temple dédié au grand Baal syrien (désigné sous le nom de « Jupiter Heliopolitanus ») dès le 1er siècle de notre ère. Le culte syrien s'est donc implanté à Rome beaucoup plus tôt qu'on ne le supposait jusqu'ici, bénéficiant sans doute de la prédilection que, d'après Suétone, l'empereur Néron manifesta pour la *Dea Syria* durant les premières années de son règne. Telle est du moins l'hypothèse intéressante formulée par M. Gauckler et qu'il a développée devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la séance du 16 juillet dernier.

— Pierre Gauthiez. *Dante* (Paris, Laurens, 1909, in-4°, 343 p.). — M. Gauthiez a déjà montré dans ses études sur l'*Arétin*, *Jean des Bandes-Noires*, *Lorenzaccio*, son intime connaissance de l'histoire et de l'esprit florentins. Mais son *Dante* est un livre plus profond et d'un art plus achevé que les précédents; il y replace la personne et l'œuvre de Dante dans leur milieu historique et reconstitue la vie morale et intellectuelle du poète comme pouvait seul le faire un homme qui, pendant des années, a vécu en communauté d'âme avec Dante. — G. M.

— Dante Alighieri. *Vita Nova*, suivant le texte critique préparé par

M. Barbi, traduit avec une introduction et des notes par Henry Cochin (Paris, Champion, 1909, in-8°, LXXX-245 p.). — Le précieux volume, où M. Cochin a tenté, souvent avec un rare bonheur, de rendre en français la première œuvre de Dante, cette confession poétique de sa jeunesse, où son amour pour Béatrice est mêlé au souvenir des années heureuses de la paix florentine et aux spéculations théologiques qui avaient trouvé dans saint Thomas leur interprète immortel, s'ouvre par une préface, d'une aimable prolixité, où M. Cochin marque très bien le rapport de la *Vita Nova* avec l'œuvre et la vie de Dante, avec l'histoire politique, littéraire et religieuse de son temps et se termine par des notes très pénétrantes où il essaie de dégager le sens symbolique de ces effusions d'amour. G. M.

Mexique. — Genaro García. *La intervención francesa en México segun el archivo del mariscal Bazaine* (México, Ch. Bouret, 1907-1909, 6 vol. in-16; t. XIV, XVI-XVIII, XX et XXII des *Documentos para la historia de México*). — Ces six volumes, dont le premier a déjà été signalé ici même (t. XCVIII, p. 221), sont composés de pièces provenant des archives particulières du maréchal Bazaine, acquises assez récemment par le gouvernement mexicain. Les papiers actuellement publiés sont datés de juillet 1862 à octobre 1864. Ils ne se réfèrent pas seulement aux opérations militaires de Bazaine et de ses lieutenants. On trouve parmi eux de nombreuses dépêches échangées entre le commandant en chef et notre ministre des Affaires étrangères, dans lesquelles sont marquées brièvement, mais avec énergie, les difficultés politiques et religieuses qui s'opposaient à la pacification du pays. D'autres documents nous permettent d'entrer dans le détail de l'intervention des autorités militaires françaises dans l'administration locale et des résistances rencontrées par elles. Le dernier volume rend compte de l'arrivée de Maximilien; on l'y voit déjà en butte à l'hostilité intransigeante d'un clergé mécontent de ce que le premier acte du haut commandement français et de l'archiduc n'ait pas été de lui faire restituer, au risque d'un bouleversement nouveau, les biens nationalisés par le précédent gouvernement. Des pièces donnant de précieux détails sur la situation économique et le régime minier du Mexique sont jointes à ces documents politiques, sur la valeur desquels nous n'avons pas besoin d'insister. H. Léonardon.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LOUIS XIII ET LE DUC DE LUYNES

Le lendemain de la mort de Concini, les courtisans, soucieux de savoir à qui ils devraient s'adresser dorénavant pour obtenir du roi grâces et faveurs, hésitèrent. Vitry paraissait très en vue[1]; mais c'était un médiocre personnage, « doué de peu de sens », vaniteux, violent[2]. M. de Luynes, ami particulier de Louis XIII depuis nombre d'années, semblait avoir plus de chance d'être « le favori »[3]; tout le monde alla le voir[4]. Louis XIII manifesta d'abord quelque impatience, déclarant publiquement qu'il fallait s'adresser à lui-même et non à un autre[5] : le sort en était décidé. C'est « l'opinion » qui a commencé l'importance de M. de Luynes.

1. Voir notre article, *le Coup d'État du 24 avril 1617*, dans la *Rev. hist.*, t. XCVII, 1908, p. 278.

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 121 : l'ambassadeur vénitien, dépêche du 29 juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 227); *Mém. du cardinal de Retz*, éd. A. Feillet, Paris, Hachette, in-8°, t. I, p. 160; *les Contre-vérités de la cour, 1620*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 342. Voir les actes de brutalité auxquels Vitry se livre dans *Lettre envoyée et présentée au roi de la part du comte de Chasteau-Villain*, Douai, 1624, in-12; Héroard, *Journal* (Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 30 r°).

3. Sur l'hésitation qu'il y eut au début à choisir entre Vitry et Luynes, voir la longue dépêche du nonce de mai 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, t. I, p. 223-224. Cf. V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 64). — Naturellement, Vitry et Luynes se battirent froid (dépêche de l'ambassadeur espagnol Monteleone du 20 août 1617; Arch. nat., K 1473, n° 85). De Blois, Marie de Médicis faisait des vœux pour Luynes contre Vitry; retenons ce détail (lettre de Richelieu à Déageant, dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 384; le chiffre 159 désigne Vitry). Luynes en voulut à ceux qui se prononcèrent pour Vitry (*Mém. de Beauvais-Nangis*, éd. Monmerqué, p. 157). Vitry dut même ensuite quitter la cour (*Ibid.*, p. 156); il ne se réconcilia avec Luynes qu'en 1619 (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 10 avril 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 82).

4. *Ibid.*, 1771, p. 119, dépêche du 23 mai 1617; Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 39.

5. « Il re medesimo a detto in pubblico che le genti si dirizzino a S. M. e non a Luynes » (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 260).

Sur le moment, personne ne trouva à redire. La passion politique, ensuite, accablera Luynes de calomnies; on le dira d'une naissance médiocre, douteuse, petit-fils d'un chanoine[1]. En réalité, il appartenait à une bonne famille provençale, modeste, mais honorable, de « gentilshommes de nom et d'armes de six générations, la sienne comprise »[2]. Le père, brave soldat, ancien capitaine au régiment de Sarlabous, s'était battu vaillamment à Moncontour, avait été fait chevalier de Saint-Michel, colonel des bandes françaises en Languedoc, maître de l'artillerie, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, gouverneur de diverses places; le grand-père, non moins brave soldat, capitaine d'une compagnie de gens de pied, avait été tué en combattant à Cérisoles; le premier avait épousé la petite-fille d'un Villeneuve-Trans, le second une Ségur; ils étaient alliés à des d'Angennes, des Montmorency, des Pontevez, des Saluces[3]. Leur petite gentilhommière de Mornas, dans le Comtat-Venaissin, pouvait être

1. Tallemant des Réaux, rapportant le fait, n'ose pas l'affirmer : « Voilà ce qu'on disoit de son temps », écrit-il (*Historiettes*, éd. P. Paris, t. I, p. 398). Quelques pamphlets contemporains font allusion à cet on-dit. Richelieu l'affirme avec assurance (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 74). Nous n'avons pas trouvé d'indice de preuve de cette histoire. « On a vomi contre lui (Luynes) des accusations si éloignées d'apparence et de raison que jamais on n'a su trouver moyen d'en prouver aucune » (*Apologie ou réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 5). « Comme si votre bonheur étoit leur misère », écrivait Malherbe à Luynes, « ils disent et écrivent des mensonges les plus effrontés et des absurdités les plus ridicules qui puissent jamais être dites ni écrites » (lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres* de Malherbe, éd. Lalanne, t. I, p. 391).

2. Par lettres de commission du 27 septembre 1617, Louis XIII chargea les officiers de l'ordre de Saint-Michel, MM. de Liancourt et Claude de Harville, d'examiner les papiers et les titres de famille de Luynes. Nous avons l'analyse des documents produits (Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5260; Bibl. de Carpentras, ms. 1847, fol. 26 r°, 187 r°). Les officiers conclurent à l'authenticité des filiations par acte du 25 novembre 1618 (Bibl. nat., Doss. bleus, 8, fol. 116 r°). — Le P. Anselme (*Hist. généalogique*, t. IV, p. 263) et Duchesne (*Hist. des chanceliers*, 1699, p. 731) n'ont pas émis de doute.

3. Renseignements fournis par les documents que produisit Luynes et que nous venons d'indiquer. Une série de textes originaux, lettres, quittances, conservés à la Bibliothèque nationale (Cabinet des titres, Pièces orig., t. XXI) et aux Archives du château de Dampierre (lettres de Catherine de Médicis de 1569 et 1574, du duc d'Alençon de 1582, 1583, d'Henri IV de 1588, 1590) confirment les renseignements en question. Nous tenons à remercier ici vivement M. le duc de Luynes de l'aimable courtoisie avec laquelle il a bien voulu nous permettre de consulter ses belles archives de Dampierre.

fruste d'apparence, car ils n'avaient pas grande fortune[1], mais le sang était bon[2]. De Charles d'Albert de Luynes, la carrière, jusque-là, avait été celle d'un courtisan quelconque : page du roi[3], gentilhomme de la chambre, en 1615, à trente-sept ans; grand fauconnier de France en 1616[4]; il ne s'imposait peut-être pas pour une prépondérance exceptionnelle à la cour. C'est l'affection du roi qui a causé sa grandeur, cette affection a été extraordinaire.

Louis XIII, dont la conduite morale a été irréprochable, semble avoir compensé les passions dont il se privait par des amitiés masculines vives. Tallemant des Réaux énumère complaisamment parmi ceux que le roi a distingués un cocher, un valet de chiens, Montpouillan, Luynes, d'Esplan, Nogent, Bautru[5]. L'amitié du prince pour Baradas, en 1625, fut extrême[6]. Louis XIII avouait à sa mère « qu'il n'avoit jamais aimé M. de Luynes, approchant de cela »[7]. Après, vint Toiras et d'autres[8]. On sait ce qu'a été Cinq-Mars. Louis XIII a eu en lui la racine d'une tendance qui, se développant d'une certaine manière, devient morbide et, dépassant certaines bornes, coupable. Ni ses

1. « La cour, revenant d'Avignon l'année suivante (1622), vit dans Mornas, qui en est proche, la maison de son père (de Luynes) qui ne portoit marque que d'une très médiocre noblesse » (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, 1646, t. I, p. 300).

2. Voir un mémoire dans ce sens à la Bibliothèque nationale (ms. Dupuy 662, fol. 36 r°).

3. Son père vint le conduire à la cour, pour être page, en 1592 (Luynes avait treize ans) et mourut à Melun en revenant. Son testament est du 6 février 1592 (Bibl. nat., Doss. bleus, 8, fol. 112 v°). Il avait quatre garçons et quatre filles. L'aîné, François, mourut jeune ; le futur connétable était le second (le P. Anselme, t. IV, p. 266).

4. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8, fol. 57 r°.

5. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 235. — Déageant cite un page de la petite écurie (*Mém.*, éd. de Grenoble, 1668, p. 146).

6. *Journal* d'Arnauld d'Andilly (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 93 v°), et *Journal* du même, année 1625, éd. Halphen, 1903, p. 15.

7. Lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine du 12 avril 1625 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 233 r°).

8. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 282 ; dépêche de l'ambassadeur vénitien Morosini du 3 octobre 1624 (Bibl. nat., ms. ital. 1783, p. 192) ; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 162. Nous n'aurons pas l'occasion de citer la nouvelle édition des *Mémoires* de Richelieu publiée par la Société de l'histoire de France, ce qui a paru n'allant pas jusqu'à l'époque qui nous occupe. D'ailleurs on pourra continuer à faire état du texte de Michaud, la nouvelle édition ne présentant pas de différence appréciable avec la précédente.

confesseurs ni le cardinal de Richelieu ni sa famille ou ses entours n'ont soupçonné dans ces amitiés le moindre danger de scandale. Leur point de départ n'en était pas moins un instinct déformé, pour ne pas dire perverti. C'est à un sentiment de cette nature qu'appartient la passion qu'a éprouvée Louis XIII pour M. de Luynes[1].

Il l'avait connu étant petit et l'avait toujours trouvé près de lui tendre et dévoué. A dix ans, il l'appelait en rêvant[2]. Luynes et ses deux frères, — Charles avait fait venir près de lui ses deux cadets, Cadenet et Brante, — étaient « tous trois beaux garçons », très élégants[3]. Malgré un nez disgracieux, que Malherbe appelait « un nez de barbet »[4], le futur connétable avait une mine charmante : front haut et dégagé, yeux ouverts, bouche aimable, souriant facilement, moustache relevée et barbiche en pointe, figure pleine, il était séduisant[5]. Tout le monde le trouvait courtois et affable, accueillant, plein d'amabilités[6] : « Il avoit un visage qui lui aidait beaucoup à la première rencontre à gagner la bonne grâce de chacun, parlant, en manière de dire,

1. Tallemant insinue contre Louis XIII des accusations précises (t. II, p. 242, 252). Elles ne sont confirmées par aucun contemporain. Il les tenait de sa cousine de Rambouillet, qui, dit-il lui-même (t. II, p. 504), ne pouvait souffrir le roi. Les conversations du P. Arnoux, le confesseur, avec le nonce sur l'état de conscience en général de Louis XIII et de Luynes ne permettent pas d'accepter ces suppositions. Nous évitons d'employer le mot technique médical d' « homosexualité » qui caractérise en réalité le cas de Louis XIII, cette expression comportant encore pour le commun des esprits une certaine brutalité de faits qui ne sont, dans l'espèce, ni vérifiés ni vraisemblables.

2. *Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, t. II, p. 91.

3. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. I, p. 399; *Pasquil de la cour*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 269.

4. Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 250.

5. Il sera un peu replet à quarante ans (Fontenay-Marcuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164). Le meilleur portrait que nous connaissons de lui est une médaille anonyme datée de 1621 et gravée à l'occasion de sa connétablie (F. Mazerolle, *les Médailleurs français du XVIe au milieu du XVIIe siècle*, Paris, 1902, in-4°, t. II, p. 170, n° 840).

6. Les contemporains sont d'accord sur ce point (*Lettre de Cléophon à Potémandre*, 1618, in-4°, p. 12; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 119; B. Legrain, *Décade commençant le règne de Louis XIII*, 1619, in-fol., p. 429; lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 391 et 400; *Discours en forme d'apologie envoyé à Monseigneur le duc d'Épernon*, Paris, 1619, in-12, p. 11; « Remontrance à M. d'Épernon » (Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 49 r° et 122 v°). — Richelieu lui-même accorde que Luynes était « d'esprit assez humain » (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 253).

avant sa voix, car il avoit je ne sais quoi de douceur agréable »[1]. Respectueux à l'égard du roi, déférent pour les grands, « une nature suave »[2], avouait le nonce, il était bon, constamment disposé à rendre service et toujours très doux[3]. Cette douceur a plu infiniment à Louis XIII; elle faisait de Luynes un homme opposé à toute espèce de violence[4]; on l'avait vu lors de la préparation de la chute de Concini, on le verra dans la suite; il ne demandait qu'à être bien avec chacun, à être dévoué[5]; il avait des démonstrations affectueuses pour tous et ses lettres étaient pleines de formules de tendresse[6]. Au fond, il était timide[7], par là il plaisait encore à Louis XIII, timide aussi, comme il lui plaisait surtout par ses sentiments religieux, car Luynes était très pieux; le roi et lui avaient le même confesseur, le P. jésuite Arnoux[8].

Les apologistes de Luynes cherchant dans les polémiques du temps à justifier la faveur de leur héros, expliquaient qu'après tout le roi, isolé dans sa majesté, avait besoin de quelque « confident serviteur afin de goûter par l'intervalle d'une heure prise à la dérobée l'agréable liberté d'une vie privée »[9]. Louis XIII,

1. *La conjuration de Conchine*, Paris, 1618, p. 291-292.

2. « Di buona e soave natura » (Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 198).

3. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 113-114; *Lettre du roi à Monseigneur le prince*, Paris, 1619, p. 7; *Apologie pour Monseigneur de Luynes*, 1619, p. 13. — « Luynes est bon de sa nature », avoue encore Richelieu (dans un mémoire de 1621; Avenel, *Lettres* t. VII, p. 514). Cf. aussi R. de Romany, *le Tourment de l'envie courtisane*, Paris, 1619, in-12, p. 12.

4. « E di buona natura, veramente, ed aliena dalle violenze » (lettre du nonce du 22 novembre 1617; Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 84).

5. On le voit par ses lettres (par exemple lettre de Luynes au duc de Bouillon du 27 juin 1619; Arch. du château de Dampierre).

6. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 22 août 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 208). « Je suis », écrivait-il à M. de Montbazon, « de toute la force de mon cœur, votre très humble fils » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 197 r°). « Aimez-moi toujours; vous le devez, puisque je le désire » (lettre à M. de Villette, sans date; Arch. du château de Dampierre).

7. « Luynes e timido naturalmente » (lettre du nonce du 27 février 1619; Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 218).

8. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 111; dépêche du nonce Corsini, du 4 octobre 1621, dans B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, Paris, Didier, 1879, in-8°, p. 285; Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 477; lettre de Luynes au P. Séguiran du 27 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 199 r°).

9. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 3 et 4.

causant plus tard avec l'ambassadeur vénitien Pesaro, le lendemain de la mort de Luynes, lui avouait de son favori : « Je l'ai aimé parce qu'il m'aimait »[1], et il disait à sa mère : « Je ne puis me voir aimé que je n'aime encore davantage[2]. » Pour Bassompierre, la faveur de M. de Luynes était « cousue d'inclination »[3]. L'inclination du roi pour M. de Luynes a été telle qu'il serait difficile d'en trouver une pareille sous aucun des anciens rois Bourbons.

Au lieu d'attendre les visites de son ami, Louis XIII montait dans la chambre de M. de Luynes, située au Louvre, au-dessus de la sienne. Il dînait et soupait fréquemment chez lui, y passant des après-midi entières[4]. Le protocole royal voulait que le roi se rendît tous les jours chez la reine sa femme, dans son appartement, une fois le matin et une fois le soir. A lire le journal d'Héroard, les visites à M. de Luynes sont aussi inéluctables et plus fréquentes que les visites à Anne d'Autriche[5]. Si le prince part en voyage, il laissera sa femme, mais il emmènera M. de Luynes[6]. Deux personnes paraissent remplir sa vie : la reine et Luynes[7]. Le terme : « Va chez M. de Luynes », se répétant

1. « L'ho amato perche mi amava » (dépêche de l'ambassadeur vénitien Pesaro du 24 décembre 1621 ; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193).

2. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1619 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 98, p. 150). Le roi écrivait à sa sœur la princesse d'Espagne : « Je sais aimer qui je dois et ne me faut point d'autre conseil ni d'autre persuasion que ma seule inclination » (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 26 v°).

3. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 220.

4. D'après le *Journal* d'Heroard. On pourrait faire le relevé exact pendant quatre ans des visites de Louis XIII à Luynes grâce à cette source. Luynes donne quelquefois de grands dîners au roi (Héroard ; Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 12 v°, 4 février 1618) ou de simples « collations » (Ibid., fol. 4 v°). Le roi dîne chez son favori le dimanche pendant des séries (Ibid., fol. 24 v°, 29 r°, 38 v°, 43 v°, 57 r°, etc.). Le favori fait jouer chez lui la comédie (Ibid., fol. 63 v°, 100 v°, 105 r°, 121 v°) ou fait danser un ballet (Ibid., fol. 264 r°). Louis XIII monte surtout chez Luynes pour répéter son ballet du carnaval (Ibid., fol. 261 r°, 263 v°).

5. La formule d'Héroard est : « Va chez la reine et chez M. de Luynes » (Ibid., fol. 320 r°).

6. En voyage ou en campagne, Luynes peut être logé loin du roi ; celui-ci ne laisse pas tout de même d'aller chez son favori deux et trois fois par jour (Ibid., fol. 353 v°). Louis XIII va souvent à Lésigny chez Luynes (Ibid., fol. 296 r° ; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 9 ; *Mercure françois*, 1617, t. II, p. 97).

7. Même lorsque Louis XIII se sera décidé à consommer son mariage et que le médecin mettra de temps en temps en marge de son journal le petit signe

deux et trois fois par jour, dans le journal d'Héroard, pendant des semaines, des mois, des années, — jusqu'à la mort du connétable, — finit par devenir d'une fatalité étrange. De retour de campagne, Louis XIII rentrera au Louvre, retrouvant la reine mère et Anne d'Autriche qu'il n'a pas vues depuis longtemps; il les quittera brusquement pour aller déjeuner dans l'appartement de M. de Luynes, seul avec lui[1]. A Poitiers, en septembre 1620, Marie de Médicis vient voir son fils, fait une entrée solennelle; Louis XIII la reçoit, demeure quelques instants avec elle, puis s'empresse d'aller retrouver Luynes, qui est souffrant. Le public est un peu surpris[2].

Cette passion a été inimaginable. L'ambassadeur vénitien la traitait de « grand amour à l'égard d'un favori adoré »[3]. Il répétait : « C'est une affection extrême », un « amour extraordinaire »[4]. Luynes est « les délices de l'âme du roi »[5], qui l'aime par-dessus tout, qui trouve tout parfait en lui[6] : « Il n'y a rien de bien fait que ce qu'il fait »[7], et ce qu'il fait est grand. « M. Servin », écrira Louis XIII au procureur général du Parlement, le 22 août 1619, pour faire vérifier les lettres patentes d'érection en duché-pairie de Luynes de la terre de Maillé, « puisque les services que le sieur de Luynes m'a rendus sont d'une éternelle mémoire, je veux aussi que les récompenses soient durables à la postérité »[8]; et au premier président de Verdun il disait : « Les grands et signalés services très importants à cet état que le sieur

conventionnel destiné à fournir des dates précises à ceux qu'intéressent la succession royale, le roi continuera à voir autant son ami. Cf., par exemple, Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 347 v°).

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 10 novembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 90).

2. Dépêche du même du 11 septembre 1620 (Ibid., 1777, p. 248) : « Visita, certo, che fece stuppir tutti. » Marie de Médicis est réduite à venir voir son fils lorsque celui-ci est couché (Héroard ; Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 342 r°).

3. « Il grand amore che porta a questo prediletto favorito e il piu adorato » (dépêche de l'ambassadeur Pesaro du 5 décembre 1621 ; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 162; cf. 1771, p. 617).

4. « L'amore straordinario che il re gli porta... » (S. Contarini, *Dispacci*, dans *Relazioni degli Stati Europei*, Venise, 1859, série II, Francia, t. II, p. 101).

5. « Il signor duca di Luynes e la delitia anzi l'anima del re » (dépêche de Priuli du 20 janvier 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 237).

6. Ibid., 1772, p. 268; 1775, p. 189.

7. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 83.

8. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 116 v°.

de Luynes m'a rendus sont si fort considérables que je les ai voulu recognoistre par quelque titre d'honneur afin que par là la postérité connoisse le mérite de ses services[1]. » Cette passion est si ardente qu'on finira dans l'entourage et dans le public par s'en irriter : on la reprochera à Louis XIII; on écrira avec impertinence à Luynes : « Si Sa Majesté, tant elle est charmée de vos discours, pouvoit vous faire son frère, elle le feroit[2]. » Après avoir commencé par traiter cette affection de « passion de jeunesse », due à l'extrême bonté du prince[3], Marie de Médicis, agacée, fera écrire que « ce démon qui obsède le roi le rend sourd, aveugle et muet »[4], puis elle dira exaspérée : *Se il re ha gusto di lui che se lo tenghi*, « si le roi a du goût pour lui, qu'il le garde[5]! » Au fond des provinces on répétera que Luynes est « le mignon du roi »[6], « une idole »[7], et des pamphlets allégoriques parleront de « flambeaux de Cupidon », « d'amours » et « d'hyménée »[8].

Cette affection vive d'un tout jeune homme souverain absolu, auquel personne n'osait apprendre les limites que le tact devait mettre à des démonstrations de ce genre, ne se manifesta pas moins par des libéralités substantielles. Luynes fut fait successivement gouverneur d'Amboise, capitaine des Tuileries, conseiller d'État, le premier et commandant les gentilshommes ordinaires, toutes charges à prébendes[9]. Après la chute de Concini, les titres affluèrent : premier gentilhomme de la chambre, capitaine de la Bastille, capitaine de cent hommes d'armes. Les biens meubles et immeubles du maréchal d'Ancre lui furent octroyés[10],

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 101 v°. Voir aussi la lettre au garde des sceaux du Vair dans le même sens, fol. 100 v°.

2. *Advis à Monsieur de Luynes sur les libelles diffamatoires qui courent*, 1620, in-12, p. 4.

3. *Harangue faite au roi par la roine mère*, 1622, in-12, p. 8 et 15.

4. « Oraisons jaculatoires du P. Arnoul », manuscrit composé à Blois (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 48 r°).

5. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 1er juillet 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 189). L'expression est plus forte en italien qu'en français.

6. Jean Pussot, *Journalier ou Mémoires*, Reims, 1858, in-8°, p. 209.

7. Lettre de Malherbe à Bassompierre, de 1622, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 87.

8. *Factum sur la mort de Monsieur le connétable*. 1622, in-12.

9. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8. Les Pièces originales (t. XXI) présentent des quittances de Luynes pour les appointements de ces charges.

10. Arch. nat., E 59 B, fol. 205 r°. Cf. la dépêche de l'ambassadeur Monteleone

entre autres le marquisat d'Ancre, dont le nom fut changé en celui d'Albert[1], et le château de Lésigny-en-Brie, que Luynes aimera beaucoup[2]. Louis XIII eût voulu marier son favori avec une de ses sœurs naturelles, Mlle de Vendôme; celle-ci refusa, sous prétexte de mésalliance[3]. Luynes, du reste, avait jeté son dévolu sur la fille de M. de Montbazon, la célèbre future duchesse de Chevreuse[4]. Le mariage fut célébré le 13 septembre 1617 dans l'appartement d'Anne d'Autriche, devant la famille royale[5]. Au premier fils qui naîtra, en décembre 1620, Louis XIII, se trouvant à Calais, fera tirer le canon du château; pour le baptême, il donnera 80,000 francs, afin qu'il y ait banquet, comédie, ballet; il sera parrain, Marie de Médicis marraine, et les cérémonies seront les mêmes que s'il s'agissait d'un dauphin de France[6].

Luynes accepta tout. Il trouvait Louis XIII « homme d'esprit et très fidèle »[7]; il lui baisait les mains[8] et, expliquant à Bas-

au roi d'Espagne du 29 août 1617 (Arch. nat., K 1473, n° 93) et le *Mercure françois* (1617, t. V, p. 97).

1. Par lettres patentes datées d'août 1617 et du 7 septembre 1620 (Arch. nat., X^1a^ 8649, fol. 277 v°).

2. Lettres patentes également d'août 1617 (Bibl. nat., Cabinet des titres, pièces orig., 21, fol. 87 r°). Le garde des sceaux du Vair refusa quelque temps de sceller le don des biens de Concini (S. Dupleix, *Histoire de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 108); le Parlement fit aussi opposition (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 343), et le Conseil d'État, ensuite, seconda mal le favori (Arch. nat., E 59 B, fol. 205 r°).

3. Ce projet occupa beaucoup la cour. Voir Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 220, 244, 346; la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 30 mai 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 155-156); celle de l'envoyé florentin du 6 mai 1617 (dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 43); les *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 125.

4. Elle avait 400,000 francs de dot et la forteresse d'Amiens (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 275). Luynes fit faire la demande par le comte de la Roche-Guyon (*Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, p. 15). Nous rappelons sur Mme de Chevreuse le livre de Victor Cousin, *Madame de Chevreuse*, Paris, Didier, 1862, in-16.

5. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 440 r° et v°); dépêche de l'ambassadeur vénitien du 12 septembre 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 415); dépêche de l'ambassadeur d'Espagne Monteleone du 19 septembre 1617 (Arch. nat., K 1473, n° 121).

6. Dépêche de Priuli des 3 janvier et 16 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 226 et 267).

7. Lettre de Luynes à Richelieu de 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 240 v°).

8. D'après également une lettre de lui à Richelieu de 1621 (Ibid., France 775, fol. 1 r°).

sompierre, soupçonné de vouloir lui prendre sa place, qu'il ne pouvait accepter qu'on cherchât à le supplanter, il osait lui dire avec plus d'apparence de vérité que de goût « qu'il estoit comme un homme qui craignoit d'être cocu, lequel n'aimoit pas voir un honnête homme courtiser sa femme »[1]. Malheureusement, M. de Luynes ne manquait pas seulement que de goût. Qu'était-il et que valait-il? Sa personnalité a été de son temps très attaquée; de nos jours on l'a représenté comme un politique de valeur, voire même de « génie », ayant préparé le ministère de Richelieu, tout au moins comme un politicien adroit. Il y a lieu de rechercher ce qui en a été.

Sous ses apparences charmantes, Luynes, disaient ses ennemis, cachait six défauts : il était incapable, fort ambitieux, très près regardant, pour ne pas dire avare, ne songeait qu'à ses intérêts personnels, manquait de gratitude, n'avait ni foi ni parole ni courage[2]. Il y avait un peu de tout cela en lui et bien autre chose. En réalité, M. de Luynes, nature instable, changeante et troublée, en même temps craintif et médiocre, était aussi peu propre aux grandes pensées que de taille à soutenir un rôle voulu de personnage au caractère entier. Ce sont les éléments confus de sa personnalité contradictoire qui ont permis les pires anathèmes des contemporains et les essais d'éloges de nos jours.

Ce qui a frappé le plus ceux qui l'ont approché, c'est son insuffisance. Après Bentivoglio, qui, en 1617, le jugeait inapte aux affaires gouvernementales[3], le nonce Corsini, en 1621, l'estimait incapable de connaître les choses d'État, n'ayant aucune prudence, étant superficiel, inconsistant, occupé seulement de sa propre fortune et de son argent[4]. L'ambassadeur vénitien le jugeait peu intelligent[5]. L'ambassadeur d'Angleterre, Herbert de

1. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 225.

2. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12; *le Comtadin provençal*, 1620, in-12, p. 6.

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 199 : « Del maneggio del regno egli non sarebbe neanche in alcun modo capace » (lettre du 26 avril 1617).

4. Dépêche du nonce Corsini du 4 octobre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 284.

5. « Il poco spirito et l'avaritia molta di Luynes » (dépêche de Contarini du 16 avril 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 93). « Il avoit un esprit fort mediocre » (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164). Richelieu répète

Cherbury, était frappé de son ignorance[1]. Tous voyaient bien qu'il n'était pas homme à soutenir le poids de la direction des affaires[2]. Dans la mesure où le style de l'homme est l'homme même, les lettres de M. de Luynes, désordonnées, dépourvues de syntaxes, avec des phrases sans suite, des termes impropres, un laisser aller, un abandon de la pensée et des expressions, révèlent cette nature brouillée et ordinaire qu'il était[3] : « Vous avez le fond de mon sac », écrivait-il un jour à Richelieu, « et que le diable emporte ceux ou celui qui ne fera ses efforts à cette affaire[4] ! » Il n'y avait de compliqué chez M. de Luynes que les contradictions spontanées dues à son instabilité mentale.

Cette instabilité, cette mobilité étaient extrêmes : « Il est fort facile à préoccuper et détourner de ses premières pensées », disait Richelieu[5]; « il embrasse mille choses à la fois et il n'en étreint aucune », déclarait le prince de Condé[6]; « d'un jour à l'autre », appuyait le nonce, « il ne sait pas se tenir à une idée »[7]. Le duc de Rohan gémissait de l'irrésolution de son esprit[8], irrésolution que les uns attribuaient à la timidité, les autres à la défiance[9], ce qui était presque lui faire comme un compliment, car, au contraire, on le trouvait ingénu et naïf[10]. Il était plein de désordre ; il perdait ses papiers[11]. « Quant à M. de Luynes », écrivait le P. Joseph

cette affirmation à maintes reprises dans ses *Mémoires* (par exemple t. I, p. 247, 251).

1. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, 1863, p. 136. Luynes demandait si la Bohême « était un pays situé dans l'intérieur des terres ou sur le bord de la mer ».

2. « Egli non e tenuto per uomo da sostenere si gran peso » (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 84).

3. Voir, par exemple, ses lettres à Pontchartrain (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 147 r°).

4. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 483.

5. *Ibid.*, p. 514.

6. Propos de Condé à Priuli (dépêche de celui-ci du 2 février 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 199).

7. « Da un giorno all' altro, non si sta in un proposito » (Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 536).

8. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 528.

9. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 218; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 238.

10. « Essendo egli d'una singolarissima ingenuita » (dépêche de Contarini du 24 juin 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 188).

11. Relation de l'archevêque d'Embrun dans Déageant (*Mém.*, éd. de 1668, p. 390); dépêche du nonce Corsini du 9 février 1622 (Arch. nat., L 397, fol. 342 v°).

le 24 janvier 1621, « il a tant d'aveuglement d'inconstance et de désordre en tout que l'on ne sait qu'espérer »[1]. Il parlait étourdiment. Il arriva à Louis XIII impatienté de dire qu'il ne pouvait lui confier de secret[2]. On l'accusait de manquer de parole[3]; il oubliait. Il promettait par disposition bienveillante et il ne tenait pas : on appelait ses promesses des « planches pourries »[4]. On lui reprocha son ingratitude envers ceux qui lui avaient fait le plus de bien parce qu'il n'avait plus pensé à eux[5]. On parla des « trahisons et déloyautés de son âme basse »[6]. Alors, décontenancé, Luynes, ne sachant que dire, se taisait, confus, et on l'accusait d'être peureux[7].

L'accusation de lâcheté est une de celles qui sont venues le plus souvent sous la plume des pamphlétaires du temps. Le fait n'est pas douteux. M. de Luynes n'allait jamais au feu; il n'aimait pas la guerre; il a toujours voulu empêcher Louis XIII d'affronter des dangers. « Sachez que je ne cours aucun hasard », écrivait naïvement pendant le siège de Montauban le chirurgien de M. de Luynes à sa femme, « Monseigneur le connétable me faisant l'honneur de m'affectionner et de me tenir toujours auprès de sa personne »[8]. L'inaptitude de M. de Luynes aux exercices physiques, son manque d'entraînement au maniement de l'épée devaient compter peut-être parmi les raisons qui lui faisaient redouter d'affronter les batailles ou les affaires d'honneur[9].

En raison de cette intelligence insuffisante, de cette nature instable, de ce caractère inconsciemment égoïste, M. de Luynes n'avait donc pas ce qu'il fallait pour attirer et conserver l'affection des courtisans. Après le premier moment fugitif de sympathie causée par ses manières aimables, au moment où il devint

1. Lettre du P. Joseph à la prieure de Lencloître, du 24 janvier 1621, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 88.

2. Déageant, *Mém.*, 1668, p. 186.

3. Lettre de Malherbe du 10 février 1621, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 59.

4. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, p. 26 et 28.

5. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 121.

6. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 524.

7. « Ce gentilhomme poltron au possible » (*L'Horoscope du connétable*, 1622, in-12, p. 28).

8. Cité dans les *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 205, note.

9. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 26 mai 1620; Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 90.

le favori en vue, il ne tarda pas à être l'objet de l'antipathie commune. Des libelles hostiles parurent[1]. Le sentiment le plus général qui se manifesta fut celui de la jalousie. Vraiment, étant donné ses moyens, sa fortune était bien rapide. Lui et ses deux frères ressemblaient à « trois potirons venus en une nuit »[2]. « Le voir passer ainsi du vol de la crécerelle au gouvernement d'une si puissante monarchie » était bien étrange[3]; cela ne pouvait provoquer « qu'indignation et envie »[4]. Écho des sentiments de son père, Saint-Simon, plus tard, n'en revenait pas : « Trente-neuf ans taupe », disait-il de Luynes, « il n'a été aigle que quatre, et voilà le monde et les plus inouïes fortunes[5] ! » Les amis de Luynes répondaient qu'il y avait bien dans l'histoire des fortunes aussi rapides; ils attribuaient cette animosité à des jalousies indignes : « Vous êtes haï universellement », disait le duc de Rohan au favori, « parce que vous possédez seul ce que chacun désire »[6]; d'autres mettaient ces dispositions sur le compte de l'esprit frondeur des gens de perpétuelle opposition ou bien s'indignaient de ce qu'on osât discuter ce qui était, en définitive, la volonté du roi, laquelle ne pouvait être contrôlée des sujets sans scandale[7]. « Les affections des rois ne sont pas moins sacrées que leur personne », écrivait Malherbe[8], et Louis XIII, fâché, ordonnait de saisir les libelles, d'en rechercher et punir les auteurs[9]. Mais, tout en défendant M. de Luynes, ses amis lui donnaient des conseils prudents de réserve et de modération. « Ren-

1. On en trouvera la liste dans le *Catalogue de l'histoire de France*, de la Bibliothèque nationale (t. I, p. 494 et suiv.). Dans le présent travail, nous n'avons cité de ces libelles que ceux qui nous renseignaient sur l'état de l'opinion ou qui, émanant visiblement de quelqu'un de la cour, contenaient des indications de première main, ou, enfin, qui étaient inspirés et dictés par les personnages mis en cause.

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 174.

3. *Harangue faite au roi par la reine mère*, 1622, in-12, p. 10.

4. S. Dupleix, *Hist. de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 3.

5. Saint-Simon, *Écrits inédits*, Paris, Hachette, 1893, in-8°, t. VIII, p. 269.

6. *Mém.* de Rohan, éd. de 1756, in-12, t. I, p. 150. Cf. *Cérémonies observées à la réception de Monsieur de Luynes en qualité de duc et pair*, Paris, S. Moreau, 1619, in-12, p. 5.

7. *Apologie pour Monseigneur de Luynes*, s. l., 1619, in-12, p. 1 et 11; *Avis sur l'estat et les affaires de ce temps*, s. l., 1620, in-12, p. 31; *Apologie en faveur du roi adressée à la France*, Paris, 1622, in-8°, p. 60.

8. Lettre à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 392.

9. S. Contarini, *Dispacci*, dans Alberi, *Relazione degli Stati Europei*, série II, Francia II, Venise, 1859, p. 102; du 26 février 1618.

dez-vous digne de votre bonheur », lui disait-on, « et ne donnez point sujet, par vos déportements, à Dieu de vous abandonner et au roi de se servir contre vous-même des conseils qu'il a reçus pour rabattre l'insolence du maréchal d'Ancre ». « On vous a donné avis de ne vous mêler que le moins que vous pourriez des affaires d'État et faire couler votre fortune doucement : ce conseil doit être suivi[1]. » Ces conseils, M. de Luynes ne les a pas suivis ; cette modération, cette réserve qu'on lui recommandait, il ne les a pas observées. Il a voulu se mêler de tout. Il a été grisé par sa grandeur. Comment cet homme timide a-t-il pu prendre une telle hardiesse et quel est celui qui lui a appris à exploiter sa faveur, à en abuser? C'est Déageant.

Devenu, après la mort de Concini, le point de mire des courtisans, M. de Luynes, un peu troublé, chercha près de lui des conseillers pour l'aider dans son nouveau rôle. Les anciens membres du petit conseil qui, autour du roi, avait préparé la chute du maréchal d'Ancre étaient tout indiqués : Déageant, Modène, Marsillac, Tronson. Tronson fut écarté, on ne sait pourquoi, et remplacé occasionnellement par le colonel des Corses d'Ornano[2]. Ce fut cette « camarilla » qui mena M. de Luynes. Le public de la cour fut assez vite informé[3] ; il appela le petit groupe « le cabinet »[4], les « favoris »[5], « ceux de la faveur »[6], « Messieurs de la faveur ». Richelieu dira : « Eux[7]! » De tous, Déageant était le plus fort.

C'était vraiment un homme actif et intelligent, ferme, à l'esprit politique[8]. Plus tard, après ses disgrâces, trahit-il peut-être dans ses *Mémoires*, écrits en prison, quelques côtés mesquins de

1. *Discours à M. de Luynes par le sieur Dryon, gentilhomme, serviteur du roi*, Paris, 1617, in-12, p. 18, 58, 59.

2. *Extrait des raisons et plaintes que la royne mère du roy fait au roy son fils*, Paris, 1619, in-12, p. 8. — Marie de Médicis y dénonce nommément chacun d'eux.

3. Voir Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 512; Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 127.

4. *Ibid.*, p. 236; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 201.

5. Richelieu, *Mem.*, éd. Michaud, t. I, p. 191.

6. N. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 734.

7. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 205 et 245.

8. « Deageant, vilmente nato, ma di grandissimo et acutissimo ingegno dotato » dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 9 janvier 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 274. « E uomo di molto buon senso e molto capace »

sa nature. Sa modestie était certaine; malgré la situation privilégiée qu'il a occupée, il ne s'est pas enrichi, ce qui est à son honneur[1]. Habile et souple, il se lia étroitement avec M. de Luynes, fut son ami, son confident, et il eut, par suite, l'oreille du roi. Il négocia nombre de petites affaires; peu à peu on devina qu'il était *l'alter ego* pensant de M. de Luynes. Toutes les fois qu'on eut à entretenir M. de Luynes, on ne manqua pas d'aller le trouver. L'expression « parler à Luynes et à Déageant » fut la formule consacrée[2]. S'il ne couchait pas au Louvre, — le protocole le lui interdisait, — Déageant y passait ses journées entières et n'en sortait qu'à minuit[3].

Son influence, ainsi occulte, fut considérable. Il se trouva mêlé indirectement « au maniement des principales affaires »; il fut du Conseil du roi, où sa parole eut du poids; il prit les occasions d'écrire aux ministres, de la part du roi, attribution grave! Pour certaines affaires de pure faveur, par exemple des candidatures au cardinalat, on savait que tout dépendait du « cabinet » par suite de Luynes, surtout de Déageant. Son action fut prépondérante[4]. « J'ai vu M. Déageant », écrivait Tantucci à Richelieu, « MM. de Richelieu et du Pont (de Courlay) m'ont dit qu'il le faut flatter, car il se fait tout-puissant. Je le visiterai, car ils me disent qu'il nous peut faire du mal[5]. » Les ambassadeurs étrangers allaient le voir. L'ambassadeur d'Espagne mandait au roi Philippe III qu'il était vraiment très influent[6]. De grands seigneurs, le duc de Bouillon, ayant à se défendre près du roi d'accusations portées

(Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 185). Voir ses lettres à Pontchartrain, par exemple (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 122 v°).

1. Cf. la préface mise par A. Roux de Morges, son petit-fils, en tête de ses *Mémoires*, éd. de 1668, p. 4.

2. Les témoignages pour ces détails abondent : dépêches de l'ambassadeur vénitien Contarini (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 40, 122, 130); Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 114, 286, 347, 383, 410; t. III, 1867, p. 11, 56. Cf. *Mém.* de Déageant, éd. de 1668, p. 3, 78, 79, 82, 91-95, 98, 138, 189. Voir aussi Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 129 r°.

3. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 87.

4. Les sources qui viennent d'être citées, plus Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 427; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398.

5. Lettre de Tantucci à Richelieu du 13 juillet 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 158 r°).

6. « Un ministro de los de aqui muy valido, llamado Mos de Duagian, etc... » (dépêche de Monteleone au roi Philippe III du 1er juillet 1617; Arch. nat., K 1473, n° 35).

contre eux, lui écrivaient[1]. Il fut question de le nommer secrétaire d'État. Il était intendant des finances : on parla en octobre 1617 de créer un cinquième poste de secrétaire d'État en sa faveur. Des cinq, il eût été le principal. L'affaire n'eut pas de suite[2]. En avril 1618, ce fut même à la surintendance des finances qu'on songea à l'appeler. L'idée ne devait pas aboutir[3]. Il a manqué de peu un rôle historique et une renommée plus retentissante.

Or Déageant était plus qu'énergique, il était dur. Il a entraîné M. de Luynes, il lui a enseigné à mépriser les oppositions, à imposer ses désirs. Le nonce le répétait : « Déageant, porté aux conseils violents, a gâté Luynes, qui, de lui-même, est tenu pour une bonne nature[4]. » M. de Luynes s'apercevra, mais trop tard, des erreurs de conduite que le tempérament de son confident lui fera commettre[5]. Nombre de gens connaissaient cette violence. Déageant était détesté. Marie de Médicis écrivait vivement à Louis XIII : « Le crédit quasi-absolu et la dureté de ceux qui ont usurpé votre autorité est devenue aujourd'hui insupportable à tout le monde[6]. » Les ministres, surtout, ne pouvaient pas le souffrir, en raison de son influence dissimulée. On crut remarquer que Déageant se mettait finalement à traiter des affaires à l'insu même de M. de Luynes, et la famille de celui-ci, les Modène, les Montbazon, à leur tour inquiets, protestèrent. Il y eut des querelles, des mots vifs entre Luynes et Déageant. On assiégea Luynes. Un incident avec la Savoie à propos d'une erreur commise, dont on attribua la responsabilité à Déageant, fut la dernière goutte qui fit déborder le vase. Luynes expliqua à son confident, en décembre 1618, que

1. Lettre du duc de Bouillon à Déageant du 29 mai 1618 (Arch. des Affaires étrangères, France 373, fol. 125 r°; Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 97 r°).

2. Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 29, 91.

3. *Ibid.*, p. 330.

4. « Luynes a piu che mai appresso di se quel Deajean, ch' e portato a consigli violenti e che guasta Luynes che per se stesso e tenuto di buona natura » (*Ibid.*, 1867, t. III, p. 198, du 13 février 1619). « Deageant tira al severo piu degli altri ... inclini alla violenza » (*Ibid.*, t. II, p. 563). « Deageant, veniva creduto original principio et autore di tutti i peggiori consigli » (V. Siri, *Memorie recondite*, 1679, t. V, p. 43).

5. Il s'en plaint à M. de Béthune; lettre à celui-ci de mars 1619 (Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert 97, fol. 102 r°).

6. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 1er mars 1619 (Ibid., fol. 17 r°).

« les ministres d'État et tous les principaux de sa maison, de sa parenté et de son alliance avoient conçu une extrême jalousie contre lui, qu'ils le menaçoient de l'abandonner s'il ne l'abandonnoit »; il priait Déageant de s'abstenir de paraître au Conseil durant quinze jours, « pendant lesquels il feroit ses efforts pour lever ces jalousies ». Que pouvait Déageant, qui ne tenait que grâce à Luynes? Il proposa de s'en aller définitivement. Luynes lui demanda de continuer à l'aider de ses conseils. Plusieurs mois encore, Déageant allait jouer son rôle. Mais ses ennemis, le sachant dans la coulisse, ne désarmaient pas. Ils parvinrent enfin à le faire exécuter au début d'août 1619. On accusa Déageant d'entretenir une correspondance secrète avec Richelieu, confident de la reine mère, et d'être l'auteur des conseils qui empêchaient Marie de Médicis de revenir à la cour[1]. La chute fut douce. Le roi nomma Déageant premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, lui accorda la continuation jusqu'à sa mort de ses appointements[2] et colora le départ en chargeant Déageant d'une mission de confiance auprès du gouverneur du Dauphiné, le protestant Lesdiguières, et l'autre disparut discrètement[3].

A côté de Déageant, Modène a été plus effacé. Cousin germain de M. de Luynes, gentilhomme du Dauphiné, méridional porté à l'exagération et de jugement pas très sûr, il avait grand crédit auprès de Luynes et de Louis XIII, mais il ne sera admis au Conseil du roi qu'en 1620[4]. Après Déageant et Modène, reste-

1. Sur toute cette disgrâce de Déageant, que nous résumons brièvement, voir les dépêches de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 185, 262, 267-268, 274; 1773, p. 88, 219); du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 140, 416, 422, 435); les *Mémoires* de Déageant (éd. de 1668, p. 133 et 135); d'Arnauld d'Andilly (éd. Michaud, p. 432-433); de Pontchartrain (éd. Michaud, p. 402); de Richelieu (éd. Michaud, t. I, p. 202). — Richelieu signalait à Déageant Vitry comme un de ses plus acharnés ennemis (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 294 r°).

2. Arch. nat., E 62B, fol. 169 r°. Par brevet du 13 août 1619, Louis XIII accordait à Déageant, outre les 1,200 l. de gages de sa charge de premier président, la continuation en viager de ses appointements précédents, qui étaient de 14,000 l., sans compter les 1,000 l. de ses gages de secrétaire des finances. Un arrêt du Conseil du 22 août 1619 fixait le mode de paiement de ces sommes. Déageant avait été nommé, le 12 janvier 1619, « contrôleur triennal du domaine de S. M. en Dauphiné » (Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 142).

3. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 224; lettre de lui à Pontchartrain du 13 août 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, p. 121).

4. Sur la famille de Modène, il y a tout un dossier dans les papiers de Pei-

rait d'Esplan, Esprit Alart, seigneur d'Esplan, marquis de Grimault, comtadin de naissance obscure, que Louis XIII aima beaucoup pour des qualités gracieuses analogues à celles de M. de Luynes, qu'il chargea de missions de confiance et dont la faveur fut telle qu'un moment, après la mort du connétable, on parla de lui pour remplacer le favori disparu[1].

C'est guidé et poussé par ces confidents que Luynes parut prendre dans l'État une place chaque jour grandissante. Les contemporains l'ont cru maître du gouvernement; ils l'ont rendu responsable de tout ce qui s'est fait. Il aurait été « le chef du gouvernement », un « premier ministre », il aurait « pris en main la direction des affaires », et nous disons couramment aujourd'hui « le ministère de M. de Luynes »[2]. Il faut examiner de près ces affirmations.

Le royaume de France n'a pas à cette époque de constitution écrite, mais des règlements traditionnels, des usages aussi forts que des lois, ce qu'on appelle « les maximes du gouvernement ». La première de ces maximes est que l'État est mené par « le roi et son Conseil ». Avec Henri IV, prince personnel et volontaire, la pensée du roi a souvent dominé celle du Conseil. Sous Louis XIII, vers 1618, roi tout jeune, nouveau dans le gouvernement, peu expérimenté, le Conseil a une importance prépondérante. Il délibère sur toutes les affaires[3]. Louis XIII ne prend pas sur lui de

resc (Bibl. de Carpentras, ms. 869-872). Voir aussi J.-L. Prompsault, *Hist. de Modène*, Carpentras, 1883, in-8°; comte de Modène, *Hist. des révolutions de Naples*, Paris, 1655, in-12, épître; puis Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120; Bassompierre, *op. cit.*, t. II, p. 334; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 5. Modene fut fait grand prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France le 24 mars 1621 (Arch. nat., E 79A, fol. 161 r°). Le roi lui fit des dons de revenus (Ibid., 63A, fol. 44 r°; 64A, fol. 16 r°; Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 113 v°).

1. « M. d'Esplan, un criado del condestable » (dépêche de l'ambassadeur d'Espagne Mirabel du 30 septembre 1621; Arch. nat., K 1478, n° 146). « Le roi l'aime fort et se fie à lui » (lettre de M. de Luynes au comte de Tillières de 1621; Arch. des d'Harcourt; copie aux Archives du château de Dampierre). Voir sur ce personnage les dépêches de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 176; 1778, p. 252, 294; 1779, p. 70) et le *Placet au roi contre un nommé Alard Desplans qui avoit enfreint les édits contre les duels* (s. l. n. d., in-12).

2. B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 17, 157, 170. Voir aussi comte de Modène, *Hist. des révolutions de Naples*, 1655, in-12, épître, p. 7.

3. On voit que les affaires sont « mises en délibération » (Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398, 402).

décider une question importante sans que le Conseil l'ait examinée[1]. De province, les agents écrivent au roi pour informer « Sa Majesté et son Conseil »[2]. Les ambassadeurs étrangers traitent et discutent « avec le roi et son Conseil ». Ils parlent au roi et ensuite à ses ministres. Lorsqu'un ministre étranger a longuement entretenu Sa Majesté d'une affaire diplomatique, Sa Majesté lui dit : « Tout ce que vous venez de me dire, allez le représenter à mon Conseil, de manière à ce qu'il voie et prenne une résolution en connaissance de cause. » Et le ministre va rendre visite à chacun des membres de ce Conseil afin de lui exposer l'affaire dont il s'agit[3]. Pour les questions de politique extérieure, qui ont été si importantes à ce moment, il est un des personnages du gouvernement qui a le plus particulièrement la spécialité de les traiter : c'est celui des quatre secrétaires d'État qui concentre de plus en plus dans ses mains, à cette époque, les affaires étrangères, et qui est M. de Puisieux, le fils du chancelier Brulart de Sillery. C'est à lui que Louis XIII renvoie spécialement : « Parlez à Puisieux », « voyez Puisieux ». La phrase revient perpétuellement à la fin de toute audience. A-t-il même expliqué sa pensée et ses intentions que Louis XIII ne laisse pas d'achever : « Pour le reste, causez avec Puisieux. » C'est Puisieux seul qui rédige les dépêches, lui seul qui dresse et envoie les documents diplomatiques au nom du gouvernement; sa signature seule a un caractère officiel et ses déclarations définitives sont le dernier mot du roi[4]. Avec Puisieux, les autres membres du Conseil sont : le chancelier de France, le garde des sceaux du Vair, le surintendant des finances Jeannin, le premier des secrétaires d'État Villeroy, les autres secrétaires d'État; puis différents personnages, en petit nombre, auxquels, nominativement, le roi a donné accès dans son Conseil pour entendre

1. « Le roi agit dans son Conseil » (*Remonstrance aux malcontens*, 1620, in-12, p. 5).

2. Lettre de M. de Béthune à Pontchartrain de mars 1619 (*Négociation commencée avec la reine mère Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 111).

3. Voir, par exemple, la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 205), du 14 juillet 1618 (1772, p. 135), du 14 juin 1619 (1773, p. 152), du 3 octobre 1621 (1777, p. 53), celle du nonce (Bentivoglio, *Lettres*, éd. de 1680, in-12, p. 333).

4. Voir également les dépêches de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 77-78, 113, 128, 153; 1773, p. 197; 1774, p. 26, 206, 239; 1775, p. 216, etc.). Sur l'attribution des secrétaires d'État, consulter Fauvelet du Toc, *Hist. des secrétaires d'État*, Paris, 1668, in-4°, p. 44 et suiv. Le règlement du 29 avril 1619 tend de plus en plus à centraliser les Affaires étrangères et la Guerre entre les mains de deux des secrétaires.

leurs avis; ces derniers conseillers, sortes de « ministres sans portefeuilles », ayant le droit ou n'ayant pas le droit, suivant les personnes, de recevoir la visite des ministres étrangers, ne dirigent aucune administration et ne possèdent d'autre action gouvernementale que celle qu'ils exercent dans les délibérations par l'autorité de leur parole ou de leur jugement[1].

Tous les membres du Conseil répondent aux ministres étrangers venant les voir pour causer d'affaires qu'ils en délibéreront et feront du mieux qu'ils pourront[2]. Le nonce Corsini reconnaît qu'ils sont en général prudents et n'osent pas s'avancer[3]. Le plus considérable d'entre eux, le chancelier, est très discret[4]. Il n'y en a qu'un qui parle, c'est celui qui connaît le mieux les négociations en cours et auquel renvoie le roi, M. de Puisieux. C'est avec lui surtout qu'ils discutent[5]. Quand ils ne le trouvent pas, ils s'adressent à son « premier commis », un homme fort entendu, intelligent et prudent, M. Barat. M. Barat dit qu'il en référera à Puisieux : Puisieux répond qu'il en parlera au roi et au Conseil[6].

Ce Conseil du roi a un chef effectif, le chancelier Brulart de Sillery. Contarini écrit le 24 juin 1619 : « Le chancelier est celui qui, après le roi, gouverne tout, de qui les autres ministres dépendent. » Quand le roi quitte Paris, le garde des sceaux le suit, et le vieux Brulart demeure à Paris[7]. Ce Conseil a aussi un chef nominal honorifique : c'est le cardinal de Retz, évêque

1. Le règlement-type du Conseil fixant les traditions, et que l'on suit, est celui de 1585 (dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. X, p. 333 et suiv.). Pour le détail de l'application, les dépêches des ambassadeurs abondent en renseignements. C'est en nommant un conseiller « sans portefeuille » que le roi spécifie s'il pourra ou non recevoir des visites. En appelant Richelieu au Conseil, en 1624, Louis XIII ne l'autorisera pas à recevoir les ambassadeurs.

2. Dépêche de Z. Pesaro du 12 avril 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 170).

3. Dépêche de Corsini du 4 octobre 1621, dans B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 283.

4. « E riservato, prudente, grave » (dépêche de Priuli du 6 septembre 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 9).

5. Dépêches de Contarini du 19 mars 1618 (Ibid., 1772, p. 15, 18), de Priuli du 18 novembre 1621 (Ibid., 1777, p. 98), de Monteleone du 9 février 1618 (Arch. nat., K 1474, n° 30), du 22 novembre 1618 (Ibid., 1475, n° 128).

6. Ce « premier commis », Barat, a joué un rôle assez important. Voir ce qu'en disent Priuli (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 159), Pesaro (Ibid., 1779, p. 86, 105, 220; 1780, p. 64, 160, 188, 192, 223 et suiv.). C'est en 1623 que son action semble la plus précise.

7. Ibid., 1773, p. 187. Cf. Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1699, in-fol., p. 705.

de Paris, personnage incolore, sans grande autorité réelle[1].

Or, M. de Luynes, pendant quatre ans, — sur quatre ans et huit mois qu'a duré sa « prépondérance », — n'a été qu'un simple membre du Conseil « sans portefeuille », appelé seulement à donner son avis dans les délibérations. Officiellement, il n'a donc dans le mécanisme du gouvernement du royaume qu'une place restreinte. Il ne dirige rien; il ne commande à personne. En écrivant à M. de Béthune, le 16 avril 1619 : « Toutes les affaires se résolvent dans le Conseil », il faut s'en remettre « aux dépêches des secrétaires d'État », il définit la procédure de l'action gouvernementale[2]; et le secrétaire d'État Pontchartrain, faisant allusion à ses propres fonctions passives par rapport aux décisions du Conseil, lorsqu'il écrit au même Béthune : « Vous savez, Monsieur, que je suis obligé de faire ce que l'on me dit et ordonne »[3], confirme cet état de fait. Le roi, le Conseil et les secrétaires d'État pour signifier les volontés du roi en son Conseil, tels sont les rouages du gouvernement. Il n'est que de parcourir la correspondance administrative de tel de ces secrétaires, comme M. de Pontchartrain, pour se rendre compte que le premier gentilhomme de la chambre qu'est M. de Luynes n'a pas place dans ces rouages[4]. A partir du mois d'avril 1621, époque à laquelle M. de Luynes sera fait connétable, c'est-à-dire pourvu d'une fonction officielle comportant commandement, attributions administratives, direction de service, on le verra davantage intervenir[5]. Il n'a été connétable que huit mois et demi avant sa mort[6].

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 129.

2. *Négociation commencée avec la reine mère Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 180.

3. Le 7 avril 1619 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 184 r°).

4. Bibl. nat., ms. Clairambault 376, par exemple, pour 1620.

5. Ainsi, voir à la Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 715 r°, une lettre de M. de Vignoles de juin 1621; au fol. 807 v°, une lettre de Saint-Chamond à Pontchartrain du 7 juillet 1621.

6. Il ne fut même pas nommé membre du Conseil immédiatement après la disparition de Concini. A l'instigation de Déageant, il chercha à se faire renseigner sur ce qui s'y décidait par quelque secrétaire d'État et pria Brienne de lui écrire « un journal de ce qui seroit résolu et arrêté dans le Conseil, afin de le lui remettre entre les mains ». Brienne refusa. « Je me trouvai si offensé de cette proposition », dit Brienne, « que je lui répondis qu'il feroit mieux de se rendre lui-même chef du Conseil que d'exiger une pareille chose de ceux qui y avoient séance » (Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 330). Luynes s'adressa à des créatures plus dociles. Déageant faisait par elles soutenir les

A défaut d'autre situation plus officielle, M. de Luynes s'est-il alors imposé dans le Conseil du roi, comme le fera plus tard Richelieu, par l'autorité de ses interventions et l'ascendant de son intelligence? Ce que nous savons de cette intelligence rend le fait peu probable: la réalité confirme les prévisions.

M. de Luynes parle peu au Conseil. Quand il parle, ses jugements ne paraissent pas heureux : on n'en fait pas grand cas; souvent ils impatientent. Louis XIII, qui a beaucoup de bon sens, arrive à lui manifester son mécontentement[1]. Une fois même, irrité, il s'échappera à lui dire : « Taisez-vous, vous ne savez ce que vous dites[2] ! » On décide sans Luynes, à son insu. Il l'avouera un jour au prince de Piémont, beau-frère de Louis XIII, lorsque le prince, s'imaginant, comme tout le monde, que le favori est le maître, lui reprochera de n'avoir pas obtenu du gouvernement du roi, pour lui, une série d'avantages politiques et personnels qu'il sollicitait. Luynes lui répondra qu'il ignore une partie des décisions dont il s'agit et ajoutera qu'il n'a pas l'autorité qu'on croit, parce que le Conseil prend des résolutions auxquelles il lui est impossible de s'opposer[3]. Il le fera même publier, afin de dégager sa responsabilité à l'égard des reproches dont on l'accable. L'idée que M. de Luynes est le maître, fera-t-il dire, « a pénétré si avant dans le corps de l'État que beaucoup de grands de ce royaume se sont laissés aller à cette vaine créance jusques à se persuader que lui seul est cause mouvante des ressorts du

résolutions qu'il désirait voir prendre. Le cardinal de Retz, au dire de Rohan, se serait fait ainsi « le commis de Déageant » (Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 514) : « Luynes faisoit proposer dans le Conseil par ses affidés « (Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 237). En octobre 1617, Luynes n'a pour titres officiels que ceux de « grand fauconnier de France et premier des gentilshommes ordinaires de S. M. » (arrêt du Conseil du 24 octobre 1617; Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 21 r°).

1. « M. de Luynes, qui avoit opiné auparavant... répliqua. Et le roi le trouva fort mauvais » (Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1621, éd. Halphen, 1891, p. 11).

2. Dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre Herbert de Cherbury à Naunton, du 15 février 1620, dans *Mém.* du même, trad. Baillon, p. 188. Au cours d'une lettre à M. de la Force, Luynes parle des reproches que le roi lui fait (lettre publiée par E. de Barthélemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879-1880, 2e série, t. VIII, p. 71).

3. « Luynes udite tutte queste lamentationi (du prince de Piémont)... dicesse non saper queste deliberationi, et in fine che si excusasse con dire in molte cose non haver quell' autorita che si crede, perche il conseglio le risolve cui non vi puo tal volta opporsi et contradire » (dépêche de Contarini du 30 avril 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 112).

Conseil et empêche le roi d'agir avec les officiers d'État et de sa couronne »[1]. Il n'en est pas ainsi, et il répétera au duc de Rohan, faisant sur ce point allusion aux volontés fermes du roi : « Si ma faveur étoit telle qu'elle pût rompre les desseins du roi et prévenir ses entreprises, certes, je vous assurerais hardiment de ce que vous requérez avec tant d'instance ; mais, vous le savez, le roi est tellement absolu en ses résolutions qu'il est bien malaisé de le détourner de ses volontés[2]. » M. de Luynes sait l'importance des ministres ; il dit « ces Messieurs » en parlant d'eux[3]. Quand il leur écrit, il est plein de déférence : « Je vous supplie de baiser les mains de ma part à Messieurs les chancelier et garde des sceaux, président Jeannin et autres, que je suis leur serviteur, et le vôtre, très humble[4]. » Il cherche à leur faire plaisir en approuvant, après coup, leurs décisions, ce qui doit, sans doute, leur être indifférent : « J'ai vu et examiné la résolution de Messieurs les ministres ; il me semble qu'elle est très bonne. Le roi, m'ayant fait l'honneur de me demander mon avis, m'a commandé de vous le donner ainsi[5]. » Aussi les ministres ne se gênent-ils pas à certaines heures avec lui : ils résistent aux désirs que pourra avoir Luynes ; le garde des sceaux du Vair s'élèvera avec véhémence contre un don de 200,000 livres qui est sollicité pour Mme de Luynes et de 100,000 livres pour Cadenet. Luynes n'osera rien répondre[6].

Mais, cependant, M. de Luynes est l'ami et le confident intime du souverain, lequel, en dernière analyse, décide et peut chasser un ministre d'un signe. M. de Luynes a l'oreille du roi ; il est en mesure de persuader à la longue le prince de prendre telle décision. Il est certain que Louis XIII n'a pas de secrets pour son « grand ami », qu'il lui « confie toutes choses », lui lit sa correspondance, l'écoute[7]. M. de Luynes se vante de le

1. *Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, 1619, in-12, p. 4.

2. Lettre à M. de Rohan du 20 mai 1621, dans la *Lettre de Monsieur le duc de Rohan à Monsieur d'Orillac, ensemble la réponse dudit sieur d'Orillac*, s. l., 1621, in-12, p. 12.

3. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 135.

4. Lettre de Luynes à Pontchartrain du 25 février 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 147 r°).

5. Ibid., 377, fol. 147 r°.

6. Dépêche de l'ambassadeur vénitien de mai 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 151 ; 1776, p. 40) ; *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 509.

7. On disait que « Luynes era di grande auttorita, che poteva assai appresso il re, ch' era suo grande amico » (dépêche de G. Priuli du 10 décembre 1620 ;

conseiller sur toutes affaires[1]. Lorsqu'on veut faire au roi seul quelque communication importante, c'est à M. de Luynes qu'on s'adresse : « J'ai communiqué au roi seul », écrit M. de Luynes à M. de Béthune, « ce que vous m'avez mandé dans la confiance et le secret »[2]. On se sert naturellement de son intermédiaire pour solliciter des grâces, pour transmettre au roi directement quelque information, pour le prier de défendre quelque personnage menacé[3]. Si les grandes affaires sont toutes traitées au Conseil, de petites se solutionnent par l'office du favori[4]. Et alors les ministres, malgré tout, sont obligés de ménager M. de Luynes, à l'occasion, même, se servent de lui pour suggérer une idée au roi ou le pressentir[5]. Ne dit-on pas qu'il a eu grande part à l'entrée au Conseil des cardinaux de Retz et de Gondi[6]? C'est cette situation trouble, contradictoire, qui, ajoutée à tant d'autres éléments, a rendu incertain le véritable rôle de M. de Luynes.

Louis BATIFFOL.

(*Sera continué.*)

Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 154). M. de Béthune disait à Marie de Médicis que Luynes était « la personne la plus confidente auprès du roi » (lettre de Béthune à Luynes du 21 mars 1619; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 98 v°). « M. de Luynes, à qui S. M. confie toutes choses » (lettre de Pontchartrain à Béthune de mars 1619; Ibid., fol. 59 r°). « Quant à vous, Monseigneur, que chacun sait avoir la plus secrète communication de ses pensées (du roi)... » (lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 395). « Luynes, qui sait les secrets de mon cœur... » (lettre de Louis XIII à Condé; *Mercure françois*, 1619, p. 334).

1. Lettre de M. d'Estrades à Pontchartrain de 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 265 r°); lettres du nonce des 19 décembre 1617, 2 février 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 117, 228); lettre de Luynes au duc de Bouillon du 24 septembre 1621 (Bibl. de Carpentras, ms. 1800, fol. 78).

2. Lettre du 25 mars 1619 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 121 r°); *Négociations commencées avec la reine Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 91.

3. *Ibid.*, p. 179.

4. « Luynes lascia gli affari grandi al consiglio e nel resto mette le mani con maniere piacevoli » (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 377).

5. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 14 mai 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 133), du 12 mai 1620 (Ibid., 1774, p. 84).

6. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 21.

LA CAPITULATION DE LAON

(9 SEPTEMBRE 1870).

(Suite et fin [1].)

L'armement de la garde nationale de l'Aisne s'opère très lentement. Le 1er septembre, le ministre de l'Intérieur télégraphie aux préfets de ce département et de la Somme : « Envoyez un délégué prendre à la direction de Bayonne 2,500 fusils rayés pour votre garde nationale[2]. » On juge du temps que ces armes mettront pour arriver de la frontière espagnole. Quant aux gardes mobiles, ils n'ont encore que des blouses et des képis à la date du 2 septembre; ils ne recevront que le 10 des ceinturons et des cartouches; les vareuses ne leur parviendront que le 25[3].

Mais la situation s'aggrave subitement. Le 13e corps n'est pas encore concentré à Mézières que, dans la journée du 1er septembre, les nouvelles les plus inquiétantes lui viennent du champ de bataille de Sedan. Informé, le ministre de la Guerre télégraphie au général Vinoy dès 5 heures 40 du soir : « Dans les circonstances actuelles, je vous laisse maître de vos mouvements en ce qui concerne le 13e corps d'armée. Faites évacuer les fuyards sur Laon; je compte que Mézières saura tenir...[4]. » Vinoy prend aussitôt son parti : les milliers de fuyards accourus du champ de bataille vont se retirer sur Avesnes, d'où ils gagneront Laon sous

1. Voir ci-dessus, p. 17-34.

2. Dép. télégr., 6 heures 10 du soir (G. Dupont, p. 144). Un télégramme pressant du sous-préfet de Soissons au préfet (2 septembre, 10 heures 25 du matin) réclame des armes : « Depuis quatre jours, il ne reste plus un fusil. » Le 3, le préfet renouvelle ses instances (dép. télégr. à Intérieur et Guerre). Le ministre de l'Intérieur lui répond : « Pas un fusil à envoyer. Nous n'en avons pas. La Guerre en promet... » (3 septembre, G. Dupont, p. 154).

3. État reproduit par la *Revue d'histoire,* 1907, t. II, p. 384. Ce document porte à 1,175 hommes l'effectif du 2e bataillon (Laon). En quelques jours, il sera réduit à 700 hommes par la désertion.

4. Général Vinoy, *Siège de Paris,* p. 56 et 431.

la protection des fractions du 13e corps réunies à Mézières. Celles-ci suivront la route directe de Paris, par Rethel, Neufchâtel et Laon[1]. Ces mouvements commencent la nuit même du 1er au 2. L'intendant et le commandant du génie du corps d'armée prennent les devants sur Laon, ce dernier avec une compagnie du génie et du matériel. Tous deux devront pourvoir aux moyens de défense les plus urgents et au ravitaillement. De même, le chef de la gare de Mézières doit faire rebrousser tous les trains sur Laon, avec la faculté de sauver son matériel par l'intérieur du pays ou par la Belgique. La division Maud'huy, qui n'a pas encore débarqué, regagnera cette ville sans quitter ses wagons et y attendra la division Blanchard venant de Mézières à marches forcées[2].

Cependant de faux bruits continuent de courir à Laon. Le *Public*, arrivé le 3 septembre, mentionne encore un immense succès remporté par Mac-Mahon le 31 août : il y aurait 20,000 Prussiens tués ou blessés, 10,000 prisonniers. Mais les détails abondent déjà sur une défaite du 5e corps au 30 août, et ils ne sont que trop exacts. En même temps, les journaux apportent des détails effrayants sur les excès commis par l'ennemi dans les Ardennes. Loin d'y trouver un encouragement à la résistance, la population y puise les motifs d'une prochaine panique, malgré un communiqué de la préfecture concernant l'attitude résolue des cantons de l'Aisne qui bordent les Ardennes. D'ailleurs, des bruits sérieux commencent à se répandre concernant une défaite à Sedan, et la division Maud'huy débarque à la gare dans l'après-midi du 2[3].

Cette opération s'accomplit dans un grand désordre, qui ne contribue pas à rassurer les habitants. Le général Théremin d'Hame, le capitaine du génie Vauthier, l'ingénieur des ponts et chaussées, l'agent voyer en chef sont en permanence à la préfec-

1. Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 60.

2. Général Vinoy, *Ibid.*, p. 61.

3. É. Fleury, *op. cit.*, p. 3; *Journal de l'Aisne*, n° du 18 mars 1871. Le *Courrier de l'Aisne* (n° du 9 au 18 septembre 1870) dépeint tout autrement la situation : « ... La ville de Laon, sentant grandir son patriotisme avec le danger, n'eut qu'un cri, et ce cri fut pour la résistance. C'est alors que tout citoyen qui n'avait pas encore d'armes s'empressa d'aller en réclamer à l'hôtel de ville. Jamais peut-être cité, même sérieusement préparée, ne fut agitée d'un pareil frisson... » On verra bientôt ce qu'il faut penser de ces phrases.

ture[1]. D'après les nouvelles reçues, la retraite du 13e corps s'effectue « dans les meilleures conditions »[2]. Mais il est permis de concevoir des doutes à cet égard. Enfin, vers onze heures du soir, survient le télégramme suivant, envoyé par le sous-préfet de Vervins : « Le général de La Mortière arrive. Corps de Mac-Mahon défait sous Sedan. Maréchal blessé grièvement. L'empereur peut-être prisonnier[3]. » Bientôt après, on apprend qu'un parti ennemi de 300 chevaux a paru dans le canton de Rozoy-sur-Serre, vers les Ardennes[4]. En même temps, le ministre de la Guerre, craignant de voir Vinoy manquer de munitions dans une retraite qu'il croit encore plus difficile qu'elle n'est en réalité, s'efforce de lui faire savoir que son parc de réserve est arrivé à Laon[5].

L'impression produite sur les populations par le retour de la division Maud'huy est accrue par l'arrivée de bandes de fuyards. Elles ne tardent pas à se montrer sur les routes conduisant vers le nord ou à Paris, et leur triste défilé dure trois jours. Les premières appartenaient au 5e corps, lors de la surprise de Beaumont. Elles ne parlent du général de Failly, leur chef, qu'avec colère; « les officiers sont unanimes à déplorer son incapacité; quant aux soldats, personne n'aurait pu leur ôter de l'esprit l'idée qu'ils avaient été trahis »[6].

Sous cette influence, l'affolement gagne jusqu'aux fonctionnaires qui devraient payer d'exemple. Le sous-préfet de Vervins, par exemple, demande au préfet ce qu'il doit faire des

1. Préfet à Intérieur et Guerre, dép. télégr., 2 septembre, 1 heure 10 du soir (G. Dupont, p. 145) : « J'attends colonel du génie du 13e corps de minute en minute. Je me tiens prêt à prendre toutes les mesures voulues pour aider à l'approvisionnement du 13e corps et faire le vide et résistance après lui. Général, capitaine du génie, ingénieur et agent voyer en chef sont en permanence dans mon cabinet. »

2. Préfet à Intérieur et Guerre, dép. télégr., 2 septembre, 6 heures 20 du soir (G. Dupont, p. 145).

3. Sous-préfet de Vervins à préfet, dép. télégr., 10 heures 40 du soir (G. Dupont, p. 145). Le général de La Mortière commandait la 2e brigade de la division de cavalerie du 5e corps.

4. Préfet à Intérieur et Guerre, dép. télégr., 11 heures 45 du soir (G. Dupont, p. 147).

5. Guerre à commandant supérieur de Mézières et préfet Laon, dép. télégr. chiffrée, 10 heures 30 du soir; le même à préfet de Laon, dép. télégr., 2 heures 20 du matin (*Revue d'histoire*, 1907, t. I, p. 604).

6. Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 14.

« papiers de la sous-préfecture ». Faut-il qu'il se laisse constituer prisonnier ou qu'il se retire à Laon? « Le général de La Mortière pense qu'un détachement de cavalerie ennemie peut être ici demain ou après et que toute résistance serait folle[1]. » M. Ferrand répond justement : « Dans les circonstances actuelles, il faut que chacun fasse pour le mieux, selon les inspirations du devoir et du moment... Pour la revision, pour votre conduite personnelle, vous aviserez selon les instructions que vous avez reçues comme moi du ministère; selon l'honneur, selon l'intérêt public..., maintenez le plus possible calme, fermeté, énergie[2]. »

Le commandant du génie du 13e corps, colonel Dupouët, arrivé dans la soirée du 2 septembre à Laon, prescrit quelques travaux de défense pour le cas où le général Vinoy viendrait y chercher un point d'appui[3]. Mais son départ et celui de la division Maud'huy, qui a lieu peu après, empêche la réalisation de ces projets, non sans donner lieu à de nouvelles récriminations contre l'autorité militaire[4]. D'autre part, l'intendant s'occupe de l'alimentation de nos troupes. Des renseignements fournis par le maire, il résulte qu'elle n'offrirait pas de difficulté[5].

Touchant l'ennemi, on n'a d'abord que les renseignements confus et exagérés venant du général de La Mortière ou des autres officiers échappés de Sedan. A 8 heures 10, le préfet télégraphie : « Rien de nouveau ce matin. Nous ignorons encore où se trouve le général Vinoy[6]. »

1. Dép. télégr., 3 septembre, onze heures du matin (G. Dupont, p. 151).

2. Dép. télégr., 3 septembre, une heure du soir (G. Dupont, p. 152). Il faut ajouter que Vervins ne paraît avoir été occupé par l'ennemi qu'après la bataille de Saint-Quentin (19 janvier 1871).

3. Le préfet de l'Aisne à ministres Intérieur et Guerre, 2 septembre, 6 heures 20 du soir (G. Dupont, p. 146).

4. En vertu d'une réquisition du 2, le maire de Laon conduit le matin du 3 une cinquantaine de travailleurs à la citadelle, avec des outils achetés par la ville, bien que les magasins du génie renferment 600 pelles neuves. Aucun ordre n'ayant été donné pour leur emploi, ces travailleurs se retirent sans avoir rien fait (E. Fleury, p. 3). D'après M. G. Dupont (*op. cit.*, p. 52), la réquisition aurait lieu le 4 septembre seulement pour le 5. Cette dernière version paraît plus vraisemblable. D'ailleurs, une lettre inédite de M. Ferrand à Mme Théremin d'Hame, en date du 6 décembre 1871, la confirme entièrement.

5. Note sur l'alimentation de la ville, 3 septembre (G. Dupont, p. 150).

6. Dép. télégr. aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur (*Revue d'histoire*, 1907, t. 1, p. 604).

Peu après, des renseignements importants surviennent, dont M. Ferrand fait part aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre :

Un officier de mobiles, que j'ai envoyé cette nuit dans la direction de Rozoy-sur-Serre, m'informe qu'un corps de 10,000 Prussiens environ, campés actuellement à Écly, aurait occupé Rethel. — Un corps de cavalerie française aurait été vu à Any. Un autre corps français se repliait sur Hirson... Rien de positif encore au sujet du général Vinoy...[1].

C'est dans la soirée seulement que parvient un télégramme du préfet des Ardennes. Il est chiffré en partie et, chose bizarre, le chiffre ne peut être retrouvé, en sorte qu'il est impossible d'en tirer aucun renseignement[2]. Mais, presque aussitôt, survient un télégramme du juge de paix d'Hirson :

Le général de Bernis arrive; déclare que le général Vinoy a dû prendre la direction de Laon. Les troupes d'infanterie et de cavalerie arrivent continuellement à Hirson ; 25,000 environ se sont déjà arrêtés dans le bourg ; ils sont suivis encore par de nombreux traînards échelonnés sur la route[3].

Un peu plus tard, le même correspondant signale la marche de Vinoy sur Reims, « à la tête de très peu de troupes »[4]. En même

1. Le préfet de l'Aisne à ministres Intérieur et Guerre, 3 septembre, 10 heures 6 du matin (G. Dupont, p. 151). Le texte reproduit par la *Revue d'histoire*, 1907, t. I, p. 605, est incomplet. Le soir du 2 septembre, il n'y avait à Écly que cinq bataillons, quatre batteries, une compagnie de pionniers de la 12e division d'infanterie. Le reste était à Château-Porcien, Rethel et Novy. La 6e division de cavalerie était aux environs de Poix; la 5e à Faux, Amagne, Auboncourt, Vauzelle, Saulces-aux-Bois. — Une lettre signée *Saren* et datée de Saint-Germainmont le 3 septembre confirme les renseignements précédents en ce qui concerne « une division de l'armée prussienne, environ 10,000 hommes », qui aurait occupé le 2 au matin Rethel et en serait partie le soir pour Écly et Château-Porcien avec l'intention de marcher vers Rozoy par la route impériale (G. Dupont, p. 154, lettre adressée au préfet).

2. Dép. télégr. à préfet à Laon, 3 septembre, 5 heures 45 du soir : « Le général Vinoy parti de Mézières à une heure du matin, allant sur..., voulant aller de là, à ce qu'il m'a dit, vers...; mais des circonstances que j'ignore ont pu modifier ses instructions » (G. Dupont, p. 155).

3. Dép. télégr., 5 heures 19 du soir, à préfet à Laon (G. Dupont, p. 155). Le général de Bernis commandait la 1re brigade de la division de cavalerie du 5e corps.

4. Dép. télégr., sans heure, à préfet à Laon (G. Dupont, p. 156). Ces deux télégrammes sont transmis immédiatement aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

temps, le maire de Gomont annonce la présence (?) de la division prussienne qui a occupé successivement Rethel, Ecly et Château-Porcien[1]. On voit que les fonctionnaires des divers ordres, ainsi que les émissaires envoyés par le préfet de l'Aisne, le tiennent assez bien au courant des mouvements du général Vinoy et de l'ennemi.

De Paris, les ministres de l'Intérieur et de la Guerre s'attachent vainement à surexciter l'énergie des fonctionnaires, en vue de la résistance. Le général de Palikao écrit au général de Liniers, qui commande la 4e division militaire à Reims :

Je ne trouve pas que l'action des préfets, des sous-préfets et des maires soit assez énergique pour entraîner la population à la défense du territoire. Prévenez tous les fonctionnaires sous vos ordres que je n'hésiterai pas à faire traduire devant un conseil de guerre ceux d'entre eux, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, qui montreront de la faiblesse dans l'exécution des ordres que j'ai donnés ; il y va du salut du pays[2].

De même, le ministre de l'Intérieur, Léon Chevreau, approuve les deux communiqués que le préfet de l'Aisne a fait publier les 31 août et 1er septembre, « afin de stimuler et de généraliser le mouvement de résistance patriotique »[3]. Puis, quand les nouvelles de Sedan se précisent, le même ministre essaie de susciter des foyers de résistance : « Notre armée a subi un grand revers, mais les peuples qui s'abandonnent méritent le mépris de l'histoire. Soyons plus forts que le mauvais destin. Je compte sur votre patriotisme et votre dévouement[4]. » Un peu plus tard, il engage les préfets de la zone frontière à gagner l'ennemi de vitesse dans sa marche sur Paris, en coupant les routes, les ponts, en détruisant les écluses[5]. Mais ces recommandations sont mal venues sous la plume des auteurs de la situation où se débat le pays.

1. Ce renseignement parvient par l'intermédiaire d'un capitaine de mobiles détaché à Guignicourt (dép. télégr., 6 heures 35 du soir, à préfet et à général, à Laon, G. Dupont, p. 156).

2. Lettre au préfet de l'Aisne et proclamation du général de Liniers, 2 septembre (G. Dupont, p. 147-149).

3. Lettre du 3 septembre (G. Dupont, p. 149).

4. Dép. télégr., Intérieur à préfets, 3 septembre, 6 heures 45 du soir (G. Dupont, p. 157).

5. Dép. télégr., sept heures du soir (G. Dupont, p. 157).

Quelle autorité possède le gouvernement impérial au lendemain de la catastrophe du 1er septembre? Pour que la guerre, politique jusqu'alors, devienne nationale, pour que la résistance prenne un caractère populaire qu'elle n'a jamais eu [1], il faut tout un changement de régime, de personnel gouvernant, c'est-à-dire une révolution.

Dans ce moment terrible, entre la capitulation de Sedan et la chute du régime impérial, notre incorrigible facilité d'illusion persiste encore, malgré tant d'épreuves. Le maire de Coucy transmet au préfet de l'Aisne l'avis suivant du maire de Montigny-la-Cour : « Huit mille Prussiens sont rejetés sur l'Aisne, sans cartouches, sans munitions; ils sont près de Neufchâtel. Envoyez immédiatement faire main basse sur ces troupes qui jettent l'effroi dans la campagne[2]. » De même, le général de Palikao télégraphie à Maud'huy, pour faire remettre au général Vinoy dès qu'il se pourra : « Savez-vous quelles sont les forces qui vous poursuivent? Avez-vous combattu? Voilà le général d'Exéa qui se dirige sur Soissons[3]. Ne vous serait-il pas possible de faire front et de bousculer la tête des colonnes de l'ennemi[4]? » En réalité, Vinoy a grand'peine à éviter un contact qui amènerait sûrement la destruction de sa colonne. C'est à force de décision et d'habileté qu'il réussit à se dérober vers l'ouest, sauvant ainsi l'un des éléments essentiels de la défense de Paris.

Mais, dans ces conditions, il se peut que le 13e corps soit appelé à stationner quelques jours sous Laon. Il se peut aussi qu'il continue sa retraite sans désemparer et, dans la soirée du 3 septembre, les généraux de Maud'huy et Théremin d'Hame, le colonel du génie Dupouët, le préfet de l'Aisne, l'ingénieur des ponts et chaussées, l'agent voyer en chef arrêtent les mesures à prendre pour entraver la marche de l'ennemi après la retraite de

1. Toutefois, les Allemands signalent un changement d'attitude des habitants dès qu'ils pénètrent (IIIe armée) dans la Haute-Marne vers le milieu d'août. Voir la relation de l'État-major prussien.

2. Dép. télégr., 3 septembre, sept heures du soir. Le préfet juge nécessaire de télégraphier au capitaine de mobiles Bouxin, à Guignicourt, pour vérifier ce bruit (dép. télégr., sans heure, 3 septembre, G. Dupont, p. 158). Il s'agit sans doute de la 12e division d'infanterie, qui n'a pas encore combattu sérieusement depuis la mobilisation. — Au lieu de *Coucy*, il faut lire *Coucy-les-Eppes*.

3. Avec la division du 13e corps stationnée depuis peu à Reims.

4. Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 432. Ce télégramme parvint à Vinoy le 4 septembre, à 9 heures 40 du matin.

nos colonnes. Ils n'ont encore aucun renseignement précis sur le général Vinoy[1], bien qu'il soit à Montcornet, à trente-trois kilomètres de Laon seulement. Un capitaine de mobiles envoyé par le préfet dans cette direction, sous un déguisement, parvient à l'y rencontrer dans la journée du 3 et rentre à Laon la nuit suivante, rapportant cette fois des nouvelles sûres[2]. A neuf heures du matin, le 4, le préfet peut télégraphier aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre que Vinoy quitte Montcornet pour se diriger sur Marle et Laon avec une division d'infanterie, une « artillerie considérable »[3], un régiment de cavalerie, « le tout très fatigué, mais intact »[4].

Le contact est donc rétabli entre Vinoy et Maud'huy. Dès 9 heures 35 du matin, ce dernier télégraphie au commandant du 13e corps : « Général Exéa m'informe qu'il a opéré sa retraite sur Soissons; dois-je, pour ne pas encombrer la voie ferrée, faire commencer le mouvement de retraite de ma division par chemin de fer[5]? » La question paraît singulière, car il serait plus naturel que la division Maud'huy couvrît à Laon l'embarquement de la colonne Vinoy. Toutefois, le commandant du 13e corps en juge autrement et Maud'huy commencera bientôt son mouvement rétrograde.

En attendant, il envoie à Vinoy un convoi de vivres et des voitures destinées aux éclopés[6]. Puis il fait connaître la capitulation de Sedan, la capture de l'empereur, annonçant la concentration de nouvelles forces à Paris et sur la Loire; il ajoute que le général d'Exéa réclame des ordres[7].

La proclamation des ministres annonçant la catastrophe du 1er septembre a, en effet, été affichée dès six heures du matin à Laon, soulevant une émotion indicible. En quelques instants, la ville est envahie par quantité de voitures, de chariots, de charrettes apportant des grains, des gerbes, du mobilier que les gens

1. Dép. télégr., préfet à Intérieur et Guerre, 3 septembre, onze heures du soir (G. Dupont, p. 160).

2. Général Vinoy, p. 82; G. Dupont, p. 51.

3. L'artillerie de réserve du 13e corps et l'artillerie de la division Blanchard.

4. Dép. télégr., neuf heures du matin (G. Dupont, p. 160). Si le capitaine de mobiles en question est réellement rentré à Laon dans la nuit, on ne s'explique pas que ce télégramme soit parti seulement à neuf heures du matin.

5. Général Vinoy, *op. cit.*, p. 432.

6. Lettre au général Vinoy (général Vinoy, *op. cit.*, p. 432).

7. Dép. télégr., 10 heures 55 du matin (général Vinoy, *op. cit.*, p. 433).

des campagnes cherchent à sauver, s'efforçant de les abriter, même dans les caves. Le bruit court que l'ennemi est à Berry-au-Bac, Guignicourt, Bertricourt et Loivre[1]. Des voyageurs arrivant de Paris font prévoir une révolution[2].

Dans la soirée, ces prévisions se vérifient. Une circulaire signée Léon Gambetta, le nouveau ministre de l'Intérieur, annonce la déchéance de Napoléon III, la proclamation de la République et l'avènement d'un gouvernement de défense nationale, « ratifié par l'acclamation populaire »[3]. Le préfet de l'Aisne fait aussitôt copier, imprimer et afficher ce document; puis, sans même quitter le bureau télégraphique, alors installé dans l'un des bâtiments de la préfecture, il adresse très dignement sa démission à Gambetta. Ne pouvant « continuer ses fonctions avec honneur », il va confier le service au secrétaire général, tout en s'unissant « à la municipalité et aux habitants de Laon pour la défense du pays et le maintien de l'ordre »[4].

Sur les entrefaites, le général Vinoy reçoit à Marle un télégramme destiné à lever toute incertitude au sujet du 13e corps : « La révolution vient de s'accomplir à Paris. Revenez avec votre corps d'armée pour vous mettre à la disposition du gouvernement qui s'établit[5]. »

1. É. Fleury, *op. cit.*, p. 4. En effet, dans l'après-midi du 4, un escadron du 13e uhlans déloge de Loivre un poste de mobiles de l'Aisne en lui faisant cinq prisonniers, puis détruit près de là un pont de la ligne de Reims à Laon (*Revue d'histoire*, 1908, t. I, p. 534).

2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 52.

3. Dép. télégr., 6 heures 47 du soir, aux préfets, sous-préfets, généraux, gouverneur de l'Algérie et à toutes les stations télégraphiques de France (G. Dupont, p. 161). Il est à noter que, d'après cette circulaire, « le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la Guerre ». En réalité, Trochu est nommé président du gouvernement, tout en conservant les fonctions de gouverneur. C'est le général Le Flô qui remplace Palikao comme ministre.

4. Dép. télégr., neuf heures du soir (G. Dupont, p. 53 et 162). A minuit, le préfet communique cette décision aux sous-préfets de l'Aisne (*Ibid.*, p. 162).

5. Général Vinoy, *Siège de Paris*, p. 433. D'après Ch. Yriarte, *la Retraite de Mézières*, p. 56, un autre télégramme serait arrivé le 4 septembre, à une heure non précisée : « Ne pas s'occuper de défendre Laon et regagner Paris avec le corps d'armée. » Il se peut que ce dernier document soit simplement la déformation de l'autre. On ne s'explique pas, d'ailleurs, que celui-ci ait pu être envoyé à 5 heures 20 du soir; à cette heure, le ministère de la Guerre n'avait pas encore de titulaire.

Dans la nuit[1], le général arrive à Laon précédant de quelques heures ses troupes. Elles ne sont tout entières concentrées aux abords de la gare que le 5, vers quatre heures du soir. L'aspect en est attristant. Chez les soldats surtout, on perçoit « un air de fatigue, de découragement, de prostration » qui n'est pas « le résultat exclusif d'une marche longue et précipitée ». Un observateur note que beaucoup ne se lèvent pas, ne s'écartent pas devant le général Vinoy; d'autres ne le saluent pas. De nombreux actes de maraude sont signalés dans les faubourgs; un peu plus tard, un convoi de grains et de denrées sera livré au pillage[2].

A Laon, Vinoy ne tarde pas à se rendre compte des avantages de la position défensive constituée par cette place, mais aussi de son défaut de vivres, de munitions, de matériel d'artillerie[3]. Il la croit, en cas d'investissement, hors d'état d'opposer une bien longue résistance. Jusqu'alors, le général de Maud'huy s'est borné à garnir de troupes les crêtes supérieures de la « montagne de Laon », en laissant « plusieurs bataillons » à la gare, située dans la plaine. Quant aux projets de travaux défensifs établis par le colonel Duponët, ils n'ont pas même reçu un commencement d'exécution. On conçoit que, dans ces conditions, la tâche du général Théremin d'Hame ait paru peu enviable à Vinoy.

Il a remarqué l'énergie et l'allant du préfet de l'Aisne, sa liberté d'esprit au milieu de la terreur générale, son initiative dans un temps où elle manque trop souvent[4]. D'accord avec lui et avec le général Théremin d'Hame, il arrête les dispositions suivantes :

1° Des cartouches seront sur-le-champ délivrées à la garde nationale sédentaire, à la garde mobile, aux sapeurs-pompiers, à tous les citoyens

1. A onze heures en gare de Laon (général Vinoy, p. 89); à deux heures du matin (G. Dupont, p. 54).

2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 56. D'après E. Fleury (*op. cit.*, p. 4), la gare est pillée le 6 par des traînards auxquels se joignent des gens sans aveu. La cave d'un marchand de vins en gros a été précédemment mise à sac. « .. Les habitants de Laon ne pouvaient se défendre des plus tristes pensées, en regardant du haut de leurs promenades les vignes arrachées, les échalas brisés, des bouteilles annoncelées à la porte du marchand de vins dévalisé et, sur la voie ferrée, des sacs de sucre, de tabac, de café éventrés et jetés au hasard à la suite du pillage d'un train » (Ernest Lavisse, *op. cit.*, p. 15).

3. Général Vinoy, *op. cit.*, p. 91. On s'aperçut au dernier moment que les étoupilles manquaient. Il fallut en faire chercher d'urgence à La Fère.

4. Général Vinoy, *op. cit.*, p. 91; Ch. Yriarte, *la Retraite de Mézières*, p. 58.

de bonne volonté. — 2° En cas d'une approche de uhlans, le rappel sera immédiatement battu. La garde nationale et la garde mobile se réuniront d'urgence sur la place de l'Hôtel-de-Ville et prendront position; 3° les fonctionnaires se déclareront en permanence à l'Hôtel-de-Ville; 4° s'il y a lieu, le général s'enfermera dans la citadelle avec les forces sous ses ordres...[1].

Cet ordre indique une médiocre confiance dans le résultat d'une défense problématique. En effet, pendant la journée du 5, Vinoy cherche « à exciter le courage des habitants et à leur inspirer la volonté de se défendre »; mais ses efforts échouent, non moins que ceux de Ferrand et de Théremin d'Hame, « devant la terreur et l'inertie générales : c'est à peine si cette population effrayée consentit à ne pas ouvrir ses portes au premier uhlan qui se présenterait devant elles! On put cependant lui faire comprendre qu'elle ne devait se rendre qu'à un ennemi assez considérable pour que sa capitulation ne fût pas déshonorante... »[2].

Un historien local s'inscrit en faux contre la dureté de ce jugement, assurant que, peut-être, Vinoy « ne fut en rapport direct qu'avec une certaine fraction de la population »[3]. Mais son récit même montre assez qu'il n'y a là aucune exagération.

D'ailleurs, l'essentiel pour le commandant du 13e corps est d'assurer la retraite de ses troupes sur Paris. La division Maud'huy a reçu dès la nuit du 4 au 5 l'ordre de quitter Laon. Le matin du 5, le chemin de fer doit fournir le matériel nécessaire. Les services administratifs, le génie, le parc d'artillerie partent avec cette division, laissant seulement quelques caissons de cartouches à la disposition du général Blanchard. Les derniers éléments de Maud'huy sont embarqués dans la nuit du 5 au 6.

La gare de Laon, alors inachevée, est petite; ses quais peu étendus. L'embarquement de l'artillerie y serait difficile. Le général Vinoy prescrit donc à ses batteries de réserve et à l'artillerie de Maud'huy de se porter sur La Fère en une étape, sous l'escorte du 6e hussards. Elles doivent atteindre Paris le 9 par Noyon, Pont-Sainte-Maxence et Luzarches.

Quant à la division Blanchard, arrivée le 5 sous Laon par Marle et Crécy-sur-Serre, elle y bivouaque la nuit du 5 au 6. Le lendemain, elle ne peut s'embarquer, faute de matériel, la com-

1. En date du 5 septembre, signé Vinoy (G. Dupont, p. 165).
2. Général Vinoy, *op. cit.*, p. 97.
3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 57.

pagnie du Nord ayant jugé à propos de ne plus en envoyer et même de faire évacuer la gare, ainsi que les stations entre Laon et Soissons. Ces mesures prématurées obligent Vinoy à porter la division Blanchard par étape sur Tergnier, où elle s'embarquera pour Paris. Elle y sera tout entière dans la nuit du 6 au 7[1].

Tous ces mouvements, les opérations du tirage au sort et de la revision qui commencent le 5 à Laon pour le canton de Rozoy-sur-Serre entretiennent une vive émotion parmi les habitants. Le Conseil municipal juge à propos de se déclarer en permanence, mais non en vue de préparer la défense. Le départ du 13e corps lui sert de prétexte pour en démontrer l'impossibilité et une violente discussion survient entre lui et le préfet[2].

En partant le matin du 6 par le dernier train formé à Laon, le général Vinoy informe ce fonctionnaire qu'il est obligé de faire évacuer la gare et détruire une partie de la voie. Il l'engage à examiner s'il ne doit pas quitter la ville, que les Allemands vont, selon toute probabilité, occuper à très bref délai. « M. Ferrand répondit qu'il resterait à la préfecture jusqu'à l'arrivée de son successeur, que la citadelle et la ville pouvaient, d'un instant à l'autre, être attaquées; que beaucoup d'habitants redoutaient les plus grands dangers, que l'intérêt public autant que sa propre considération exigeaient qu'il demeurât avec eux, même au milieu des Prussiens, et que, ce dernier cas se réalisant, il enverrait sa famille prendre asile à l'Hôtel-Dieu. Le général comprit et approuva cette résolution[3]. »

Sur les entrefaites, des éclaireurs allemands ont été vus dans la direction de Reims, à Loivre et à Guignicourt. On dit qu'ils se sont arrêtés au pont du chemin de fer, près de ce dernier village, où ils ont eu un petit engagement avec des gardes mobiles[4]. M. Ferrand en rend compte aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre. Il ajoute :

L'ennemi ayant pénétré dans le département, je crois de mon hon-

1. Général Vinoy, *op. cit.*, p. 95-98.

2. E. Fleury, *op. cit.*, p. 4.

3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 59. Cette résolution est confirmée par un télégramme du préfet aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre en date du 6, 10 heures 35 du soir (G. Dupont, p. 169).

4. *Ibid.*, p. 58. Ces gardes mobiles font partie de la 7e compagnie détachée de Laon à Guignicourt pour y remplacer des francs-tireurs partis pour le sud du département.

neur de continuer de faire tout le possible pour la résistance; mais il est de mon honneur aussi qu'il n'existe dans le pays aucun doute sur ma démission; la transmission des ordres du gouvernement et le service administratif sont donc remis à M. le secrétaire général[1].

Ces sentiments font trop d'honneur à ce préfet de l'Empire pour que nous les passions sous silence, dans un récit où les défaillances ne sont malheureusement pas rares.

Un peu plus tard, il signale l'arrivée de uhlans aux environs de Laon[2], en même temps que le départ de la division Maud'huy. Le soir, il mentionne au contraire l'absence de toute nouvelle se rattachant aux mouvements de l'ennemi dans l'Aisne. « Tout paraît indiquer qu'il prend la direction de Reims. A Laon, les dispositions en vue de se mettre à l'abri d'un coup de main se complètent. Les opérations du tirage et de la revision sont commencées dans chacun des arrondissements...[3]. »

Le 6, à 8 heures 40 du matin, nouveau télégramme :

Le général Vinoy, les troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie sous ses ordres viennent de quitter Laon, se dirigeant par étapes sur La Fère, Tergnier et Paris. Le matériel pour les transports n'est pas arrivé. Le général espère en trouver à La Fère et à Tergnier. D'après avis du commandant de place de Soissons, les communications de cette ville seraient menacées. Rien de nouveau à Laon ni dans les environs immédiats[4].

Le départ du général Vinoy et de toutes les troupes de l'armée active, y compris le seul officier restant à Laon en dehors du général Théremin d'Hame, le capitaine du génie Vauthier, n'est pas sans provoquer une très vive émotion, encore accrue par certaines circonstances[5]. L'employé du télégraphe annonce « que

1. Dép. télégr., sans heure, 5 septembre (G. Dupont, p. 163). A la même date, M. Ferrand recommande instamment aux sous-préfets « de continuer à remplir les devoirs contre l'ennemi et pour le pays » (*Ibid.*, p. 164).

2. Dép. télégr., sans heure, 5 septembre, à ministres de l'Intérieur et de la Guerre (G. Dupont, p. 164). D'après É. Fleury (*op. cit.*, p. 4), trente uhlans seraient arrivés à six heures du soir à Coucy-les-Eppes.

3. Dép. télégr., 5 septembre, 10 heures 15 du soir (G. Dupont, p. 165).

4. Dép. télégr. aux ministres Intérieur et Guerre, 8 heures 40 du matin (G. Dupont, p. 166). Cette dépêche se croise avec une autre du ministre de l'Intérieur au préfet (8 heures 59 du matin) : « Nous venons de charger le ministre des Travaux publics d'envoyer matériel à Laon » (G. Dupont, p. 167).

5. D'après É. Fleury (*op. cit.*, p. 4), un « immense convoi » de munitions,

l'ennemi arrive à Laon » et Vinoy télégraphie au préfet pour s'en assurer[1].

Cet émoi gagne le bataillon de mobiles, où règne déjà un grand désarroi. Le voisinage d'une population apeurée, l'absence de cadres sérieux expliquent assez ce résultat. Les choses vont si loin que le préfet télégraphie :

Une partie de la garde mobile de Laon, encore peu disciplinée, refuse d'entrer à la citadelle (et) prétend qu'elle veut aller à Paris : (elle) devient ainsi un sujet de complication et de démoralisation dans la ville, où nous n'avons plus aucune troupe, aucune gendarmerie. Je crois, dans les circonstances actuelles, que l'intérêt public serait de garder à la citadelle les mobiles de résolution, de laisser les autres partir pour Paris. Je n'aperçois aucune autre solution. Je répète que Laon ne possède aucune force. Je ne saurais trop appeler aussi l'attention immédiate sur les bataillons de mobiles qui sont à La Fère, à Guise, à Villers-Cotterets. Il semble que, sous tous les rapports, il serait préférable de les appeler à Paris. Nulle part on ne les maintiendrait plus difficilement que près de leurs propres familles, que beaucoup considèrent comme en danger[2].

Cette clairvoyance et cette décision font honneur au préfet de l'Aisne. L'avenir prouvera, en effet, la justesse de ses prévisions et aussi l'imprudence commise en laissant à portée de leurs foyers des gardes mobiles que trop de liens y tiennent attachés. Il en est à peu près de même pour les recrues de la classe 1870 ; des

de bestiaux, de grains fut abandonné à la gare et pillé par des traînards auxquels se joignirent des gens sans aveu. Le maire de Laon fit monter à la citadelle des avoines et des caissons de munitions ; quatre-vingt-dix bœufs restèrent dans un champ, où l'ennemi les trouva bientôt.

1. « Tout mon monde est-il parti ? L'employé du télégraphe perd la tête et nous annonce que l'ennemi arrive à Laon. Cela n'est pas possible. Dites-moi ce que vous en pensez. J'attends la réponse au télégraphe » (dép. télégr., sans heure, G. Dupont, p. 167). On pourrait déduire d'un télégramme du préfet aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre, daté de 10 heures 35 du soir et portant réception du télégramme du général Vinoy, que ce document serait arrivé dans la soirée. Mais, de la comparaison des divers télégrammes partis de Laon le 6 jusqu'à la démonstration d'un peloton prussien dont nous allons parler, il résulte que l'heure du télégramme de 10 heures 35 du soir est fausse et qu'il convient de la reporter avant quatre heures. A 1 heure 15 du soir, d'après un télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur, il n'y a « rien de nouveau sur l'approche de l'ennemi, ni à Laon ni dans les arrondissements » (dép. télégr., G. Dupont, p. 167-168).

2. Dép. télégr., sans heure, aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre (G. Dupont, p. 168).

formalités administratives ne permettront de les lever qu'en présence de l'ennemi, au prix de grandes difficultés[1].

Du Conseil municipal, non seulement le général et le préfet ne tirent aucun secours, mais ils trouvent en lui une résistance opiniâtre à toute idée de défense. Après s'être déclaré en permanence, il redouble ses protestations contre les dangers que court la ville et en arrive à voir des ennemis dans les représentants du gouvernement. Il leur signifie que, « la France abandonnant Laon, Laon n'a plus qu'un devoir, celui de pourvoir, selon ses moyens, à sa propre sécurité »[2]. Il décide même qu'un manifeste conforme à cette résolution sera publié et affiché.

Une pareille décision est évidemment injustifiable. Si le général Théremin d'Hame n'était dépourvu de tout moyen d'action, elle exposerait le Conseil municipal à une sévère répression. Pour en arrêter l'effet, le préfet est réduit à insister de la façon la plus pressante auprès du Conseil. Il est enfin écouté et peut en informer le gouvernement[3].

De son côté, le général a mis au courant de la situation le ministre de la Guerre, en réclamant ses ordres. Enfin le rédacteur du *Courrier de l'Aisne* a écrit à Gambetta une lettre particulière dans le même but[4]. Par une série de télégrammes, le ministre de l'Intérieur précise le rôle du préfet. Le premier, daté d'une heure du soir, l'invite à tenir jusqu'au dernier moment à Laon et à se replier dès qu'il craindra d'être pris. Le second, de 6 heures 41 du soir, est ainsi conçu : « Restez à votre poste. Vous avez toute notre confiance. Le gouvernement vous est reconnaissant de votre noble attitude devant l'ennemi[5]. » Ces

1. Dép. télégr., 6 septembre, 5 heures 15 du soir, le préfet à ministres Intérieur et Guerre (G. Dupont, p. 169).

2. *Courrier de l'Aisne*, n° du 9 au 18 septembre 1870; É. Fleury, *op. cit.*, p. 5. Le même jour, le Conseil décide que les postes fournis par la garde mobile et la garde nationale aux portes de la ville seront supprimés. L'approche d'un peloton de uhlans ayant été signalée, une grande partie du poste de la porte de Vaux s'enfuit; il n'y reste que cinq hommes (dép. télégr. du général commandant la 4e division militaire au ministre, cinq heures du soir, *Revue d'histoire*, 1908, t. II, p. 154).

3. Dép. télégr., le préfet à ministres Intérieur et Guerre, 6 septembre, sans heure : « J'apprends communication adressée par le général. Sur observations de moi, le Conseil municipal de Laon a expressément informé et annulé ce qu'il avait un instant précipitamment décidé. Il n'y a eu aucune publication » (G. Dupont, p. 171).

4. G. Dupont, p. 62; *Courrier de l'Aisne*, *loc. cit.*

5. G. Dupont, *op. cit.*, p. 172.

quelques mots font autant d'honneur à Gambetta qu'à M. Ferrand. Enfin, dans le troisième télégramme, de 9 heures 13 du soir, le ministre de l'Intérieur l'invite à exécuter les instructions que va lui envoyer son collègue de la Guerre[1]. Nous verrons plus tard à quoi correspond cette recommandation.

Jusqu'alors, les nouvelles de l'ennemi sont très peu précises. « On annonce un parti de cavalerie... à quelques kilomètres de Laon, qui serait suivi du corps prussien signalé depuis quelques jours dans les environs de Château-Porcien et de Neufchâtel. » Mais le préfet croit, « pour le moment, à de la crainte plutôt qu'à de la réalité ». Il fait et fera jusqu'au dernier moment tout ce qui est en son pouvoir pour l'honneur et pour le pays. « Lorsque les Prussiens seront à Laon », écrit-il, « ma femme se retirera à l'Hôtel-Dieu. Quant à moi, je resterai tant que je pourrai... Je serai en mesure, alors encore, de remplir des devoirs »[2]. Cette dépêche est à peine envoyée que l'ennemi est signalé aux portes mêmes de Laon.

*
* *

Les IIIe et IVe armées allemandes ont en effet commencé leur mouvement sur Paris. Le 4 septembre, la 6e division de cavalerie cantonnait à Château-Porcien, le 6e corps sur la Suippe, plus en arrière. Le lendemain, tandis que ce corps d'armée atteignait Reims et la 5e division de cavalerie Neufchâtel, la 6e division demeurait à Château-Porcien. Dès le 4, elle avait jeté vers Laon un peloton du 16e hussards, chargé, d'après un ordre du grand quartier général, de ramener prisonnier le préfet, accusé d'exciter les populations à la résistance. Mais ces cavaliers ne purent dépasser Eppes, occupé par la compagnie de mobiles revenue de Guigincourt, et rentrèrent le matin du 5 à Château-Porcien, rendant compte que, d'après les habitants, un camp français est dressé au pied de la montagne de Laon.

Malgré cette circonstance, la 6e division se bornait à détacher vers Laon un nouveau peloton, celui-ci du 15e uhlans. Le 5, dans la soirée, il trouvait Eppes évacué et y bivouaquait. Le 6 au matin, il se rapprochait de Laon et rencontrait une ambu-

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 170.
2. *Ibid.*, p. 169, dép. télégr. datée par erreur de 10 heures 35 du soir, mais d'une heure moins avancée.

lance volontaire qui se rendait sur le champ de bataille de Sedan. Son chef lui déclarait que, selon toute apparence, le commandant de place se rendrait sans combattre. La citadelle n'était armée que de vingt pièces et les mobiles avaient ordre de ne pas tirer[1].

Vers quatre heures du soir, le peloton se montre en vue de la ville, s'engage de son pas le plus tranquille dans le faubourg de Vaux, le traverse, puis, arrivé au bas de la rampe qui conduit à la porte de ce nom, la gravit au trot et pénètre dans la ville. Mais aussitôt quelques-uns des mobiles du poste essaient de fermer la porte; d'autres tirent sur les hardis cavaliers. Ceux-ci parviennent néanmoins à se faire jour, laissant trois hommes entre les mains des mobiles. L'un de ceux-ci est blessé par une balle perdue, venant sans doute d'un camarade[2].

Pendant que le reste du peloton redescend la rampe de Vaux au galop de charge, les trois cavaliers sont conduits à l'hôtel de ville. Ces prisonniers se croient déjà perdus; le moins qu'ils craignent est d'être fusillés. « L'un d'eux se lamentait et faisait entendre qu'il était du duché de Holstein, marié et père de trois enfants. » On se hâte de les rassurer; ils n'ont pas reçu la moindre blessure[3].

Interrogés, ils répondent qu'ils appartiennent à un corps d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie qui s'est arrêté à une certaine distance du côté de Sissonne, fait d'ailleurs inexact. On apprend ensuite que la reconnaissance s'est repliée à huit kilomètres dans cette direction[4].

Jusqu'alors, le ministre de l'Intérieur n'a rien répondu à l'offre de démission formulée par le préfet. Le 6, sans doute après avoir reçu avis de l'apparition des Allemands sous Laon, Gambetta lui télégraphie de rester à son poste, ajoutant qu'il a toute la confiance du gouvernement[5]. Le lendemain, tout en remerciant le grand orateur de son « bienveillant télégramme », M. Ferrand

1. *Revue d'histoire*, 1908, t. II, p. 156, d'après l'historique du 15e uhlans.

2. *État-major prussien*, t. III, p. 24; G. Dupont, *op. cit.*, p. 64.

3. L'État-major prussien porte qu'ils étaient blessés, sans doute pour embellir cet incident, mais le fait est inexact (voir un télégramme du préfet aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre, 6 septembre, quatre heures du soir, G. Dupont, p. 171).

4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 65; dép. télégr. citée; dép. télégr., le préfet à ministre de l'Intérieur, 7 septembre, 10 heures 55 du matin (G. Dupont, p. 173).

5. Dép. télégr., 6 septembre, 6 heures 41 du soir (G. Dupont, p. 172). Voir *supra*, p. 279.

maintient sa décision dans les termes les plus dignes : « ... Aucun gouvernement n'a avantage à avoir des fonctionnaires, des préfets surtout, ne se préoccupant que de leur place. Je perdrais l'estime des honnêtes gens, la vôtre, toute autorité morale, s'il n'était constaté que j'ai donné ma démission et que je reste en fonctions pour remplir les devoirs qu'imposent les circonstances[1]. »

Il est à supposer que le ministre de l'Intérieur a donné l'ordre de faire entrer la garde mobile de l'Aisne dans les places de Laon, La Fère et Guise[2], de façon à empêcher sa désorganisation et à « créer » la discipline. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure d'un télégramme qu'envoie le préfet à 10 heures 55 du matin. Mais il est déjà bien tard pour enlever ces mobiles au contact néfaste de la population. Dans celle-ci, le sentiment dominant est une extrême anxiété au sujet de l'invasion. Surtout dans les campagnes, il y a plus d'abattement que de ressort, mais la tranquillité est complète, sans l'ombre d'enthousiasme pour le nouvel ordre de choses aussi bien que pour la défense du pays. A Saint-Quentin seulement, le Conseil municipal a voté une adresse d'adhésion au gouvernement du 4 septembre. Dans les autres chefs-lieux, l'attitude est expectante[3].

La crainte de l'invasion est telle qu'elle conduit aux actes les moins raisonnés. Une forte agglomération de gens de campagne se produit dans la forêt de Villers-Cotterets, où ils gardent, dit-on, « 30,000 bœufs et plus de 15,000 moutons », non pour les abriter sous Paris, ce qui se concevrait, mais pour échapper ainsi aux réquisitions de l'ennemi, ce qui ne sera pas. Gambetta en avise les préfets de l'Aisne et de l'Oise, les invitant à prendre « les mesures qui leur paraîtront les plus convenables »[4], recommandation un tant soit peu naïve, de nature à fort les embarrasser. Il confirme à M. Ferrand « l'entière confiance qu'inspire au gouvernement de la Défense nationale sa noble attitude devant l'ennemi ». Il ajoute : « Vous avez un poste de combat, vous

1. Dép. télégr., 7 septembre, 7 heures 45 du matin (G. Dupont, p. 172).
2. Elle est alors répartie entre Laon, La Fère, Crépy, Guise et Vervins (dép. télégr., 7 septembre, 10 heures 55 du matin, G. Dupont, p. 173).
3. Dép. télégr., le préfet au ministre de l'Intérieur, 7 septembre, 12 heures 30 du soir (G. Dupont, p. 173).
4. Dép. télégr., 7 septembre, 5 heures 40 du soir (G. Dupont, p. 174).

n'êtes pas homme à l'abandonner pour des considérations d'ordre politique[1]. »

Sur les entrefaites, le *Moniteur universel*, jadis journal officiel, actuellement organe conservateur indépendant, apporte à Laon un prétendu télégramme du préfet, dans lequel il aurait annoncé que la ville « est en complet état de défense et que la République est acclamée dans tout le département avec enthousiasme ». Bien que, de par son origine, cette dépêche ne puisse, semble-t-il, être imputée au gouvernement, le préfet de l'Aisne s'en montre vivement ému. Craignant d'avoir perdu ainsi « toute autorité morale », il insiste de toutes ses forces pour qu'une rectification expresse soit insérée au *Journal officiel* et pour que sa démission soit acceptée le jour même. Il répète que la prolongation de son séjour à Laon tient uniquement à l'approche de l'ennemi[2]. Le gouvernement ne peut faire autrement que de s'incliner devant cette demande[3]. D'ailleurs, l'arrivée des Allemands va clore brusquement cet échange de correspondances dans lesquelles un commun sentiment de patriotisme ne dissimule qu'incomplètement de profondes divergences politiques.

On a vu la lenteur des mouvements de la 6e division de cavalerie depuis le 5 septembre, combien sa manière de faire semble illogique dans un pays qui ne présente aucune difficulté spéciale et en l'absence de toute cavalerie adverse. Pourtant les reconnaissances prussiennes produisent sur les populations un effet d'intimidation dont il est intéressant de noter les résultats d'après les témoins[4]. Dans ces impressions, on doit évidemment faire la part des exagérations dues aux circonstances. Il en reste néanmoins que la vue des cavaliers ennemis, loin de surexciter les sentiments patriotiques de la population, lui inspire une terreur

1. Dép. télégr., ministre de l'Intérieur à préfet à Laon, 8 septembre, 3 heures 31 du soir (G. Dupont, p. 174). M. Dupont ajoute, en note, que plusieurs dépêches de ce jour n'ont pu être retrouvées. Il manque, en outre, la série à peu près complète des télégrammes échangés entre le général Théremin d'Hame et le ministre de la Guerre, télégrammes qui aideraient puissamment à comprendre la situation.

2. Dép. télégr., préfet démissionnaire à ministre de l'Intérieur, 8 septembre, huit heures du soir (G. Dupont, p. 175).

3. Dép. télégr., ministre de l'Intérieur à préfet de l'Aisne, 8 septembre, 8 heures 40 du soir (G. Dupont, p. 175).

4. Ernest Lavisse, *l'Invasion dans l'Aisne*, p. 15-17.

peu mesurée. La défense de Laon va en être singulièrement abrégée.

A plusieurs reprises, le général Théremin d'Hame a signalé sa triste situation au ministre de la Guerre, lui demandant soit un renfort de deux mille hommes de troupes régulières, soit l'autorisation de gagner Soissons[1]. Le 7, à une heure de l'après-midi, la réponse suivante lui parvient : « Si vous ne croyez pas pouvoir tenir, retirez-vous sur Soissons. » En même temps, le préfet reçoit du ministre de l'Intérieur le télégramme ci-après : « Concertez-vous avec l'autorité militaire du département pour la destination à donner à la garde mobile de Laon, La Fère, Guise et Villers-Cotterets[2]. »

« Depuis deux jours », le général est convaincu qu'il ne peut tenir. Il sait « l'arrivée du duc de Mecklembourg et de son corps d'armée (la 6e division de cavalerie) dans les environs »; on lui annonce « le corps du prince de Saxe » (la IVe armée?). Il fait donc rapidement ses préparatifs de départ pour se retirer sur Soissons, lorsqu'un parlementaire lui est annoncé vers quatre heures du soir[3]. Il s'agit d'un lieutenant, qui demande, au nom du roi de Prusse, la reddition de la citadelle et de la ville. Interrogé sur les conditions qu'il propose, il répond qu'il n'en acceptera aucune. Comme le préfet, présent à l'entretien « et sentant l'humiliation et la colère le serrer à la gorge », lui fait observer qu'il ne paraît pas porteur de pouvoirs réguliers, il répartit avec hauteur qu'un officier prussien n'en a nul besoin et qu'il doit être cru sur parole. Le général, pour clore l'entretien, se borne à renvoyer sa réponse au lendemain à la même heure[4]. Mais il déduit à tort de cet incident l'impossibilité d'effectuer la retraite qu'il

1. Lettre de Mme Le Levreur, 17 septembre 1907.

2. Notes inédites du général Théremin d'Hame. D'après la lettre citée de Mme Le Levreur, le premier de ces télégrammes aurait été intercepté, dit-on, par le préfet pendant vingt-quatre heures, afin qu'il ne restât pas seul à Laon si le général se retirait sur Soissons. Cette hypothèse ne paraît pas justifiée. D'après E. Fleury (*op. cit.*, p. 5), le préfet aurait donné lecture au maire, en présence de plusieurs conseillers, de la dépêche du ministre de la Guerre au général.

3. Notes inédites du général Théremin d'Hame. Le lieutenant Rohr, du 15e uhlans, avec son peloton, est parti de Château-Porcien dans la nuit du 6 au 7 avec ordre de sommer Laon. La 6e division a quitté Château-Porcien dans la matinée du 7 pour se porter vers Saint-Quentin et Sévigny, à l'est de Laon.

4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 69.

projetait : « Dès lors, je ne pouvais plus partir, la ville était entourée[1]. » Il est d'ailleurs probable qu'une autre considération l'empêche de suivre sa première idée.

En effet, après le départ du parlementaire, il discute avec M. Ferrand la conduite à tenir, en lui donnant connaissance, alors seulement, de la dépêche l'autorisant à se retirer sur Soissons. Le préfet l'engage, dit-on, très vivement à effectuer cette retraite sans délai. Mais le général croit devoir, au préalable, prendre les ordres du ministre de la Guerre en rendant compte de la sommation qu'il vient de recevoir[2]. Deux heures après, la réponse parvient à la préfecture et M. Ferrand la porte lui-même à la citadelle : « Je ne comprends pas votre télégramme; vous devez tenir jusqu'à votre dernier biscuit, votre dernier boulet, votre dernier soldat[3]. » Entre ce document et le précédent, la contradiction est manifeste. Il paraît impossible que tous deux proviennent du même auteur. En outre, on doit dire que, s'adressant au commandant de la citadelle de Laon, dans les conditions que l'on sait, sans aucun moyen sérieux de défense, une pareille injonction est purement absurde. En la formulant, le ministre a cédé au besoin de phraséologie alors si répandu et qui conduisait au même instant Jules Favre à lancer son fameux : *pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses*, engagement solennel que lui-même devait violer moins de cinq mois après. Mais les phrases n'ont jamais tenu place des faits. En présence de la réponse du ministre, le général Théremin d'Hame ne peut que s'incliner. Il va donc essayer de se défendre.

En rentrant dans la citadelle, le général a prescrit quelques mesures de défense qui donnent l'éveil aux mobiles. Par suite d'indiscrétions coupables, ils connaissent les termes de la dernière dépêche du ministre et s'empressent, dès le matin du 8, de les répandre dans la ville. Un certain nombre gagnent même la campagne; d'autres, restés dans la citadelle, y ont « une attitude de moins en moins en rapport avec le rôle » que le gouvernement voudrait leur imposer.

Dans une grande partie de la population, l'ordre venu de Paris provoque « une explosion de terreur indignée, un véritable affo-

1. Notes inédites du général Théremin d'Hame.
2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 70.
3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 70. M. Dupont ne reproduit pas le télégramme en question aux pièces justificatives de sa plaquette.

lement »[1]. On fait courir les bruits les plus exagérés sur les forces de l'ennemi[2]. On signale préfet et général comme les auteurs responsables des dangers suspendus au-dessus de la ville. Le Conseil municipal[3], suivi d'un certain nombre de citoyens, se rend à la préfecture. A la tête de cette députation figure un conseiller qui, depuis le début de ces événements, s'est donné la mission de représenter les intérêts de la ville. Sur un ton que les circonstances ne sauraient excuser, il s'adresse au préfet, lui reprochant en termes peu mesurés de n'avoir cessé de faire « du mystère et de la confiance »; d'avoir, par sa circulaire du 28 août, dont les Allemands vont bientôt lui faire un crime, eux aussi, en annonçant que Laon était prêt et qu'il donnerait l'exemple, induit en erreur le gouvernement et provoqué les ordres de la veille.

Avec un calme méritoire, M. Ferrand répond que personne n'a pu prévoir la marche des derniers événements; sa circulaire du 28 août n'avait en vue uniquement qu'un parti de cavalerie ou des coureurs à repousser, ainsi que cela s'est fait le 7 septembre. Quant aux communications adressées au gouvernement, elles ont été absolument complètes, ne laissant dans l'ombre aucun point de la situation. Néanmoins, malgré l'état de la citadelle et de la ville, le pouvoir central a exigé, sans doute pour des motifs d'ordre supérieur, que la citadelle résistât, et le général n'a pu que s'incliner. M. Ferrand ajoute que, bien que démissionnaire, il ne quittera pas la préfecture tant que sa présence y sera utile et possible. Au surplus, il va informer le ministre de la démarche faite auprès de lui et attendra ses ordres définitifs. Le Conseil municipal a d'ailleurs toute latitude pour faire parvenir également à Paris ses appréciations et ses vœux[4].

En arrivant, les assistants ont cru voir dans la cour des pré-

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 72. M. Dupont ne mentionne que « les quelques personnes déja péniblement impressionnées », mais il ressort des faits qui suivent que ces sentiments furent ceux d'une forte proportion, sinon de la majorité de la population.

2. Un télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur, 8 septembre, dix heures du soir, mentionne trois divisions parties de Rethel, de Château-Porcien et de Reims, avec une avant-garde aux environs de Sissonne (G. Dupont, p. 176).

3. E. Fleury, *op. cit.*, p. 5. G. Dupont écrit (*op. cit.*, p. 72) « quelques conseillers municipaux ». Mais tout indique que ces conseillers représentent le Conseil.

4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 74.

paratifs de départ. Une voiture est attelée; on dit qu'une autre est commandée chez un loueur. Il n'en faut pas plus. On commente ardemment cette fuite prochaine et l'on s'écrie qu'il faut empêcher le préfet de quitter la ville après l'avoir exposée aux pires dangers. Le bruit court bientôt qu'on l'a arrêté à la porte Saint-Martin et ramené comme un criminel à l'hôtel préfectoral[1]. Ces menus faits donnent la mesure de l'union qui existe entre l'administration et la population du chef-lieu dans un moment où elle serait indispensable.

Quant au préfet, après avoir rédigé une dépêche mettant le gouvernement au courant de la situation[2], il se rend, accompagné d'un conseiller de préfecture, à l'hôtel de ville, où le Conseil municipal est assemblé, et lui donne lecture de son télégramme. Il ajoute que, ne voulant point passer aux yeux de ses anciens administrés pour s'être livré à de l'exagération et tenant, au contraire, à ce qu'ils soient bien convaincus qu'il s'est borné à se conformer aux instructions du gouvernement, il leur communique la circulaire du 2 septembre menaçant les fonctionnaires du Conseil de guerre s'ils montraient de la faiblesse dans l'exécution de leur tâche[3]. A ce mot de Conseil de guerre, on feint de ne pas comprendre à qui s'adresse la menace du ministre. Le conseiller qui s'est fait le porte-paroles des intérêts menacés interrompt brusquement la lecture, s'écriant que le préfet veut le traduire devant la justice militaire, mais qu'elle ne l'épouvante pas et qu'il est prêt à comparaître devant elle. D'autres joignent leurs protestations aux siennes, déclarant qu'ils ne veulent pas abandonner leur collègue et qu'ils se sacrifieront comme lui, en holocauste, au bien de la cité. Toute cette scène est des plus violentes[4]. Après l'avoir subie, M. Ferrand regagne la préfecture avec la conviction qu'il s'est créé des inimitiés profondes dans

1. E. Fleury, *op. cit.*, p. 5; G. Dupont, *op. cit.*, p. 74. En réalité, la calèche vue dans la cour contenait des paquets de linge et une caisse d'argenterie destinés à être transportés à l'Hôtel-Dieu, où Mme Ferrand se proposait de prendre asile à l'arrivée de l'ennemi (dép. télégr. du 6 septembre, 10 heures 35 du soir, aux ministres Intérieur et Guerre, dans G. Dupont, *op. cit.*, p. 169).

2. D'après G. Dupont, *op. cit.*, p. 75, ce télégramme serait celui que nous reproduirons plus loin et qui paraît de la nuit du 8 au 9. Mais ce document est évidemment rédigé après la venue du second parlementaire dont nous allons parler.

3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 75.

4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 76; E. Fleury, *op. cit.*, p. 5.

certaines couches de la population. Il faut ajouter que toutes ne pensent pas ainsi. Sur la place de l'hôtel de ville, le préfet impérial doit traverser des groupes compacts d'ouvriers, avec lesquels il échange quelques mots. Il peut constater parmi eux « un désintéressement, une dignité naturelle et une énergie » qui font complètement défaut aux bourgeois du Conseil municipal[1].

Celui-ci se hâte de télégraphier à Paris et d'y envoyer trois délégués chargés de solliciter le retrait du dernier ordre envoyé au général Théremin d'Hame. Ses démarches restent tout d'abord sans succès, et, à plusieurs reprises, le ministre de l'Intérieur manifeste une approbation entière du rôle de M. Ferrand[2].

Sur les entrefaites, une brigade de cavalerie, la 15e, et une batterie à cheval ont été portées de Saint-Quentin sur Athies[3], et leur apparition achève le désarroi des prétendus défenseurs de Laon. On exagère complaisamment leurs forces : « ... On apercevait des remparts », écrit un témoin, « une grande agglomération de troupes à quelques kilomètres de la ville, dans la direction d'Athies; on distinguait ses lignes, ses tentes (?), ses avant-postes... »[4].

Dans l'après-midi, un nouveau parlementaire se présente à la porte de Vaux : c'est le colonel von Alvensleben, du 15e uhlans. Conduit à la citadelle, il remet au général Théremin d'Hame une sommation signée du duc de Mecklembourg. Elle porte que, dans un délai de dix-huit heures, la ville de Laon devra se rendre et livrer ses vivres, ses munitions, son matériel. Le général, les officiers et les troupes régulières seront prisonniers de guerre; les mobiles remettront leurs armes, ainsi que la garde nationale, et seront « lâchés ». Le délai expiré, si la reddition n'est pas accomplie, la ville sera brûlée[5].

On prend cette menace au sérieux, bien qu'elle soit ridicule de la part de troupes où figure une seule batterie à cheval. Le général Théremin d'Hame fait entendre une protestation énergique, rappelant que la ville est ouverte, que l'ennemi peut y pénétrer sans être exposé au feu de la citadelle et même sans en être aperçu. Le parlementaire répond « poliment et froidement » qu'il n'a pas

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 76.
2. Dép. télégr. du 8 septembre, 3 heures 31 et 8 heures 40 du soir (G. Dupont, p. 174-176).
3. Le matin du 8 (*État-major prussien*, t. III, p. 24).
4. G. Dupont, *op. cit.*, p. 77.
5. G. Dupont, *op. cit.*, p. 78.

à discuter les ordres de ses chefs et que ces ordres seront rigoureusement exécutés[1]. Ce naïf procédé d'intimidation va réussir, grâce à la faiblesse d'une partie de la population et à l'indiscipline des mobiles.

En quittant la citadelle, Alvensleben est prié de se rendre à l'hôtel de ville, démarche incorrecte au plus haut point, mais qu'il fait volontiers puisqu'elle aidera au succès de sa mission. Le Conseil municipal lui demande instamment de séparer le sort de la ville de celui de la citadelle. L'officier prussien répond naturellement par une fin absolue de non-recevoir. Il n'a pas à négocier avec une municipalité, mais avec le général qui commande à Laon. C'est au Conseil municipal d'agir sur le gouvernement ou sur son représentant.

A la suite de cet entretien, le maire, M. Vinchon, envoie au ministre de la Guerre une nouvelle dépêche encore plus affolée : « L'armée (*sic*) du grand-duc (*sic*) de Mecklembourg entoure Laon et somme la place de se rendre. Si la reddition n'est pas effectuée demain avant dix heures du matin, Laon subira le sort de Strasbourg[2]. »

Ce document indique assez l'état des esprits. La désertion continue de plus belle parmi les mobiles. La garde nationale rend ses armes à l'hôtel de ville, sur l'ordre du maire. Quant à la population, elle est en proie à l'épouvante et à la colère. Les têtes se montent si bien qu'on projette de mettre le général Théremin d'Hame dans l'impuissance de résister. Vers cinq heures, le bruit se répand qu'il est allé prendre son repas à l'hôtel du Chevreuil. Il y est aussitôt cerné et menacé de séquestration s'il persiste à vouloir se défendre. Pendant plus d'une heure, cette scène inqualifiable se prolonge et il faut plusieurs compagnies de mobiles pour le dégager[3].

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 78. D'après l'*État-major prussien* (t. III, p. 24), le général demande encore un répit de vingt-quatre heures pour avoir le temps de réclamer des ordres à Paris.

2. E. Fleury, *op. cit.*, p. 6. D'après la *Revue d'histoire*, 1908, t. II, p. 159, ce télégramme est adressé à 7 heures 20 au général Trochu.

3. Les écrivains locaux, M. G. Dupont (*op. cit.*, p. 80) et M. E. Fleury (*op. cit.*, p. 6), s'attachent à réduire l'importance de cette émeute. Voici le compte-rendu inédit du général. Il s'éloigne sensiblement de leur version :

« *Rapport au ministre de la Guerre.*

« Laon, le 9 septembre 1870.

« Mon général, hier, après le départ du plénipotentiaire chargé de demander

Il est à peine rentré dans la citadelle que les mêmes mobiles s'attroupent sous les fenêtres de son pavillon, criant qu'ils ne veulent pas se défendre, qu'ils ne monteront plus sur les remparts. Ils veulent qu'on leur ouvre les portes pour qu'ils puissent rentrer chez eux. Deux cents à peu près, logés dans les casemates, parviennent à ouvrir une poterne et gagnent les champs. Il y en aurait bien davantage si le pont-levis n'était levé en permanence[1]. Cet incident, joint au précédent, ne peut laisser aucune illusion au malheureux général.

Vers deux heures du matin seulement, il reçoit ce télégramme du ministre de la Guerre : « Agissez devant la sommation selon

une capitulation, je suis sorti de la citadelle afin de me rendre à l'hôtel de la subdivision. Quelques instants après, la rue était envahie, la maison entourée par une foule énorme qui criait qu'il fallait enlever le général, ce qui se disait du reste depuis quelques jours, pour le confiner à la mairie, afin de le forcer à rendre la citadelle. Pendant plus d'une heure, je n'ai pu sortir, et ce n'est qu'après que quelques officiers de la mobile arrivèrent avec leurs compagnies que j'ai pu rentrer à la citadelle.

« A peine y étais-je arrivé que cette même garde mobile, après avoir remis ses armes dans les chambres, vint se rassembler sous les fenêtres de mon pavillon, criant qu'ils ne voulaient pas se défendre, qu'ils ne monteraient plus sur les remparts, qu'ils voulaient qu'on leur ouvrît les portes et s'en aller chez eux. Pendant ce temps, deux cents gardes mobiles à peu près, logés dans les casemates, avaient ouvert une poterne et sont partis dans la campagne, retournant dans leurs familles. Il y en aurait eu bien plus si le pont-levis n'était pas levé en permanence.

« Le bataillon de garde mobile caserné à la citadelle est celui de l'arrondissement de Laon, les hommes sont travaillés par les bourgeois et par les parents et amis de leur village qui viennent en ce moment tirer au sort et passer la revision et par l'affolement de la population qu'ils avaient vue en venant me chercher à l'hotel où j'étais confiné.

« La démoralisation de cette troupe et la diminution de son effectif ne me permettent pas de faire une défense convenable devant un nombreux corps d'armée que je ne peux pas empêcher d'occuper la ville, où il ne peut être exposé au feu de la citadelle.

« Dans cette situation et en vue d'une catastrophe aussi horrible que la destruction d'une ville chef-lieu de département, où la population est actuellement très agglomérée, j'ai dû me soumettre aux dures conditions de la capitulation qui m'a été proposée.

« Je suis, etc. »

Un télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur, neuf heures du soir, 8 septembre, fait allusion à cet incident : « Le général, auprès duquel je n'ai cessé de rester, est rentré à la citadelle entouré de ses officiers » (G. Dupont, p. 176).

1. Rapport inédit du général Théremin d'Hame au ministre, 9 septembre.

les nécessités de la situation[1]. » Il a donc toute latitude de céder aux circonstances. D'accord avec le préfet, il rédige un projet de capitulation. Il est convenu que cet acte sera porté le lendemain, à 10 heures du matin, par le chef de bataillon de Chézelles au duc de Mecklembourg[2], alors à Eppes.

*
* *

Le 9 septembre, à sept heures du matin, le préfet réunit les chefs de service et les informe que la ville, ainsi que la citadelle, sera occupée à onze heures par l'ennemi. Il les invite donc à se retirer sur Saint-Quentin, où il les rejoindra dès que sa présence ne sera plus utile à Laon. D'ailleurs, son successeur a déjà paru à Soissons. Il est rentré depuis à Paris, mais reviendra sans nul doute prochainement se faire installer officiellement. M. de Chézelles est prié d'informer le duc de Mecklembourg du départ de ces fonctionnaires et de lui demander de n'y mettre aucun obstacle[3].

Sur les entrefaites, un bataillon de chasseurs prussien, le 4e, a été transporté à Eppes en voitures pour servir de repli à la 15e brigade de cavalerie; une nouvelle batterie, la 2e à cheval du 4e régiment, s'est portée à Saint-Quentin. Le 9, à onze heures, la 6e division ainsi renforcée est rassemblée à Eppes. Après la venue de M. de Chézelles, le duc de Mecklembourg se dirige sur Laon, sous une pluie battante, avec le 4e bataillon de chasseurs. La 4e compagnie s'arrête dans le faubourg de Vaux; la 14e brigade de cavalerie se forme devant ce centre d'habitations, la 15e

1. Dép. télégr. du ministre au général et au Conseil municipal, 8 septembre, 10 heures 45 du soir (*Revue d'histoire*, 1908, t. II, p. 159).

2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 82; E. Fleury, *op. cit.*, p. 6. D'après une lettre inédite du général Théremin d'Hame à sa femme (21 septembre 1870), il ne restait plus le 8 que 700 mobiles environ. Les 900 gardes nationaux avaient été licenciés et désarmés par le maire. Il n'y avait pas 15 mobiles sur lesquels on pût compter (notes inédites du général). D'après le même document, la manifestation des mobiles se renouvela deux fois le soir du 8 et la nuit suivante. — Le commandant de Chézelles mérite une mention. Marie-Charles-Henry Le Scellier, vicomte de Chézelles, était un ancien officier des Guides; il commandait en 1870 le 2e bataillon des mobiles de l'Aisne. Après la guerre, il eut un équipage de chasse à courre bien connu des officiers de la garnison de Compiègne. Il mourut de maladie, ainsi que sa femme, née d'Estreux de Maingoval, dans la nuit du 16 au 17 mars 1899.

3. G. Dupont, *op. cit.*, p. 83.

aux issues de la ville. Les 2e et 3e compagnies de chasseurs se portent sur la place du marché et, de là, font occuper les portes. La 1re relève nos mobiles à l'entrée de la citadelle et pénètre dans la cour, où la garnison rend aussitôt ses armes[1]. Officiers et gardes mobiles doivent être relâchés, sous la promesse de ne plus servir contre l'Allemagne pendant la durée de la guerre. Le désarmement est achevé; le duc de Mecklembourg et le général Théremin d'Hame causent près d'une table sur laquelle ils s'apprêtent à signer la capitulation; le général vient même de rendre son épée, que le duc lui a aussitôt restituée; les dernières files des mobiles vont franchir le pont-levis, quand deux formidables explosions retentissent coup sur coup. Un épais nuage de fumée et de poussière couvre la citadelle et le quartier avoisinant; la poudrière est anéantie, la caserne éventrée, un partie de Laon et du faubourg de Vaux sont en ruines. La majeure partie des assistants gisent tués ou blessés; de certaines victimes on ne retrouvera pas le moindre vestige.

Nos pertes sont beaucoup plus fortes que celles des Allemands; outre le général Théremin d'Hame, grièvement blessé à la tête, 10 officiers de mobiles sont morts sur place et 9 blessés, dont un mortellement. Plus de 200 mobiles sont tués ou disparus, 150 blessés. Plusieurs personnes ont été atteintes dans la ville et une écrasée dans le faubourg de Vaux[2]. On retrouve des débris sanglants jusque sur les toits. Quant aux Allemands, le duc de Mecklembourg est blessé ainsi que 11 officiers et 60 hommes; 3 officiers et 39 hommes ont été tués sur le coup[3].

La stupeur des témoins est d'abord extrême. Puis la vue de leurs camarades sanglants et mutilés provoque chez les Allemands une fureur soudaine. Ils fusillent les mobiles survivants, les poursuivent dans les rues et jusque dans les maisons. Le poste de l'hôtel de ville prend les armes, entoure le maire et les conseillers municipaux en les menaçant de ses baïonnettes. A ce

1. L'*État-major prussien*, t. III, p. 25, mentionne à ce sujet 2,000 gardes mobiles et une demi-compagnie du 55e de ligne. Dans sa correspondance inédite, le général Théremin d'Hame affirme à plusieurs reprises qu'il n'avait pas un officier, pas un soldat de l'armée active à sa disposition. Il évalue ses mobiles à 700 hommes environ.

2. E. Fleury, *op. cit.*, p. 7; G. Dupont, *op. cit.*, p. 83; E. Lavisse, *op. cit.*, p. 25. Les chiffres de M. G. Dupont sont : 11 officiers et 200 mobiles tués ou disparus; 10 officiers et 150 mobiles blessés.

3. *État-major prussien*, t. III, p. 25.

moment survient le duc de Mecklembourg, encore couvert d'une boue liquide. Sa fureur, vraie ou fausse, est extrême. Il menace Laon d'une vengeance « dont on se souviendra dans mille ans ». Le maire, M. Vinchon, s'efforce de le calmer sans y parvenir. Le préfet se présente peu après, sur l'ordre du duc, qui lui déclare rudement qu'il est son prisonnier, qu'il y a eu trahison et qu'elle sera réprimée. Il a déjà fait conduire le général, sous escorte, à l'Hôtel-Dieu.

Les protestations de MM. Ferrand et Vinchon, auxquels se joint le colonel von Alvensleben, parviennent enfin à calmer le duc. Il finit par se rendre à l'évidence et se contente de prendre dix otages parmi les principaux fonctionnaires et les notables de la ville. Ils répondront, sur leur tête, de la sécurité des troupes allemandes. Le préfet et le maire s'offrent spontanément, et cet exemple, qui rappelle d'un peu loin le souvenir héroïque d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, est bientôt suivi par le président du tribunal civil, M. Combier, par le directeur des contributions indirectes, M. Lemaire, et par M. de Sars. Le préfet, seul, est d'abord retenu prisonnier, puis relaxé, mais pour peu de temps[1].

L'auteur de l'explosion paraît être le garde d'artillerie Henriot, mais on conçoit qu'il n'ait pas été possible d'en acquérir la preuve. D'après l'état-major prussien, « l'enquête sur cet accident montra comme vraisemblable que le garde d'artillerie Henriot, chargé de l'administration du matériel, s'était fait sauter avec le magasin à poudre. Il n'y eut aucune preuve de complicité contre le général Théremin d'Hame...[2]. » Aucune trace d'Henriot ne fut

1. G. Dupont, *op. cit.*, p. 88 ; lettre inédite de M. Ferrand à Mme Théremin d'Hame, 6 décembre 1871.

2. *État-major prussien*, t. III, p. 25. Une correspondance adressée de Versailles au journal officiel le *Staats-Anzeiger* le 27 octobre 1870 se montre plus équitable à l'égard du commandant de la subdivision de l'Aisne : « C'est aussitôt après l'explosion de la poudrière, pendant la capitulation de Laon, que l'on a exprimé la supposition que le commandant d'alors, le général Théremin d'Hame, avait eu connaissance de cet acte de trahison, même qu'il y avait pris part, et même une partie de la presse française n'a pas eu honte de louer cet acte de trahison comme un acte d'héroïsme. Mais l'enquête très approfondie qui a été faite à la suite de cet événement a démontré la pleine innocence du général Théremin d'Hame, et il peut être regardé comme certain que le garde d'artillerie auquel on avait confié les clefs de la poudrière et qui a disparu depuis ce moment a été l'auteur de cet acte. Le général Théremin d'Hame est mort le 4 octobre, à la suite des blessures causées par l'explosion. Il est d'au-

trouvée après l'explosion, ce qui donna créance à certains bruits[1], d'ailleurs dénués de vraisemblance.

Son acte est un crime héroïque, s'il est permis d'accoupler ces deux mots. On ne saurait douter qu'il soit contraire aux lois de la guerre, puisqu'il se produit après la signature d'une capitulation, vis-à-vis d'un ennemi sans défiance. Dans ces conditions, on ne peut plaider que les circonstances atténuantes à l'égard d'Henriot, en constatant que les historiens locaux l'ont généralement traité avec une excessive sévérité[2]. La couardise étalée sans vergogne par les mobiles et par une grande partie de la population constitue la principale circonstance permettant de comprendre, sinon d'excuser, l'acte d'Henriot. Il fut écœuré de tant de faiblesse, au point d'arrêter une résolution désespérée dont il devait être la première victime. On ne peut juger froidement une décision de ce genre. Pour s'en expliquer la genèse, il faut se reporter à ces premiers jours de septembre 1870, où les événements calamiteux se succèdent constamment, où l'avenir apparaît si sombre au travers des ruines du passé. Dès lors, on comprend que certains aient vu dans la catastrophe de Laon le prélude d'une nouvelle guerre, la *Volkskrieg*, la guerre du peuple, suivant la forte expression de Fritz Hoenig. Derrière l'Empire, derrière les armées régulières qui s'effondraient dans les hontes de Sedan, apparaissaient brusquement les masses populaires décidées à ne pas mourir ou, du moins, à entraîner l'ennemi dans leur chute. En somme, l'explosion de Laon marque le début de la Défense nationale. A ce titre, l'acte du soldat obscur que fut Henriot revêt un caractère de sauvage grandeur[3].

tant plus de notre devoir de publier l'état des choses et de rendre justice à l'ennemi loyal, même au delà de la tombe. » — On trouva dans la citadelle 25 canons et 200 fusils seulement, avec d'importantes quantités de poudre.

1. Une lettre de Mme Le Levreur, en date du 17 septembre 1907, porte ce qui suit : « Je sais qu'en 1896 il n'était pas mort et que le registre de l'état civil de Laon ne contient pas son acte de décès. » Une notice sur un officier de mobiles, G. de Romance, tué dans l'explosion, s'exprime ainsi : « C'était un vieux soldat buveur d'absinthe et souvent ivre... Lui-même, croit-on, escalada les remparts et put s'enfuir. » Un employé de l'hôtel de ville de Laon aurait correspondu avec lui il y a quelques années.

2. E. Lavisse, *op. cit.*, p. 27 ; G. Dupont, *loc. cit.*; E. Fleury, *op. cit.*, p. 10. M. Fleury ajoute que les Allemands auraient découvert dans les décombres les débris du corps ou au moins des vêtements d'Henriot. Des habitants, au contraire, prétendent l'avoir vu s'enfuir un peu avant la catastrophe.

3. Une plaque de marbre, dans la citadelle de Laon, porte l'inscription suivante : « A la mémoire de Henriot Dieudonné, garde d'artillerie, qui s'est

A Laon, il demeure entièrement isolé. La population, terrifiée par l'apparition de l'ennemi, par la catastrophe du 9 septembre, s'exagère grandement les forces de nos adversaires et même leur prête des qualités dont ils sont dépourvus. Ainsi M. Édouard Fleury mentionne, dans l'après-midi du 9, l'arrivée « d'un premier corps d'au moins vingt mille hommes de cavalerie, hussards, dragons, lanciers ». Il s'agit de la 6e division, c'est-à-dire de seize escadrons. Le même historien célèbre « la douceur de caractère » des Allemands, « la discipline la plus sévère » qui les anime, non moins que « leur admirable organisation ». « Les soldats, chez eux, sont silencieux, jamais agressifs, rarement exigeants. » Il est vrai qu'un correctif apparaît presque aussitôt : « Cependant on se plaint çà et là de violences, de pillages, d'exigences très dures », et que toute la dernière partie des *Éphémérides de l'Aisne* est pleine du récit d'excès de toutes sortes commis par ces soldats si doux de caractère et si disciplinés.

Le 10 septembre, M. Ferrand se disposait à aller visiter les blessés, quand il fut arrêté par ordre des autorités militaires allemandes et conduit devant le prince royal de Saxe, venu du

enseveli sous les ruines du magasin à poudre de Laon en 1870. » — Le 6 novembre 1871, le Conseil d'enquête sur les capitulations émettait l'avis ci-après :

« Considérant que le général Théremin d'Hame étant mort des suites d'une blessure produite par l'explosion du magasin à poudre qui a eu lieu après la capitulation de la place, il lui paraît superflu d'exprimer son opinion sur le blâme ou l'éloge qu'aurait mérité cet officier général, puisqu'il n'en pourra être tiré de conséquence, croit toutefois devoir dire qu'il a été placé dans une position difficile, qu'il n'avait sous ses ordres qu'un bataillon et une batterie d'artillerie de la garde nationale mobile non instruits, non disciplinés et plus disposés à la désertion qu'à la résistance ;

« Que la population, épouvantée des menaces de bombardement et connaissant la ferme résolution du général de résister, avait voulu l'arrêter et le livrer à l'ennemi ;

« Considérant qu'en capitulant le général n'a cédé qu'à l'autorisation implicitement exprimée dans la dépêche ministérielle du 8 septembre, à dix heures du soir, ainsi conçue : « Agissez devant la sommation suivant la nécessité de « la situation » ;

« Est d'avis, toutefois, qu'il est regrettable qu'avant de rendre la place le général n'ait pas fait enclouer les canons, détruire les deux millions de cartouches et les 40,000 kilos de poudre renfermés dans les magasins. »

L'explosion de la citadelle eut pour effet de rendre les Allemands beaucoup plus prudents. Le 12 septembre, le roi Guillaume écrivait de Reims à la reine Augusta : « ... Wie vorsichtig man überall und einst in Paris sein muss, beweiset die Schändlichkeit in Laon... » (Oncken, *Unser Heldenkaiser*, p. 215).

château du prince de Monaco à Marchais[1]. Le commandant de la IVe armée ne dit pas un mot au préfet ni de l'explosion de la citadelle ni des autres motifs qui pouvaient avoir provoqué son arrestation. Il fit savoir simplement que M. Ferrand allait être dirigé sur le grand quartier général à Reims et se répandit en amères récriminations contre la France et son gouvernement[2]. Un communiqué de l'autorité allemande au *Courrier de l'Aisne* faisait bientôt connaître les motifs de cette arrestation : le préfet était considéré comme ayant contrevenu à la proclamation royale supprimant la conscription dans les départements occupés et aussi comme complice de divers attentats commis dans l'Aisne contre les soldats allemands[3]. La vraie raison était la circulaire du 28 août, par laquelle M. Ferrand essayait de galvaniser les résistances locales, conformément aux instructions du gouvernement.

Transféré à Reims, le 13 septembre, le préfet était introduit aussitôt dans le cabinet de travail de M. de Bismarck :

J'y étais à peine qu'une des portes s'est ouverte avec fracas et que j'ai vu apparaître, dans tous les signes d'une vive colère, un officier de cinquante à cinquante-cinq ans, grand, fort, à l'œil audacieux, à la physionomie puissante. M. de Bismarck, sans s'asseoir, m'a dit d'une voix très élevée « qu'il avait lu à Varennes ma proclamation du 28 août et qu'il avait proposé immédiatement au roi d'ordonner mon

1. Emplacements de la IVe armée du 9 au 11 septembre inclus (*État-major prussien*, t. III, Annexes, p. 15) : *9 septembre*, quartier général, Serainecourt; Garde, Sévigny : 4e corps, Montcornet; 12e corps, Château-Porcien; 5e division de cavalerie, Beaurieux; 6e division, Laon. — *10 septembre*, quartier général, Marchais; Garde, Sissonne; 4e corps, Notre-Dame-de-Liesse : 12e corps, Neufchâtel : 5e division, Braisne : 6e division, Laon. — *11 septembre*, quartier général, Marchais; Garde, Craonne; 4e corps, Laon : 12e corps, Cormicy; 5e division, Braisne : 6e division, Coucy-le-Château.

2. G. Dupont, *op. cit.*, p. 91.

3. *Courrier de l'Aisne*, n° du 9 au 18 septembre 1870 : le *Courrier de Champagne* a reçu de l'autorité prussienne le communiqué suivant : « Le préfet de Laon, arrêté en vertu de la proclamation royale qui supprime la conscription dans les départements occupés par les troupes allemandes, va être transporté à Coblentz, où, en même temps, il aura à rendre compte à un tribunal militaire de sa qualité d'auteur ou de complice de différents attentats commis, dans le département de l'Aisne, contre des soldats allemands par des individus qui n'appartiennent pas à l'armée française » (suit la copie littérale de la circulaire du 28 août). — D'après M. G. Dupont (*op. cit.*, p. 93), l'arrestation de M. Ferrand aurait été décidée à Varennes, au grand quartier général, dès la réception de la circulaire du 28 août (voir également, dans ce sens, les notes de M. Ferrand, *Ibid.*, p. 101).

arrestation; qu'il n'admettait pas que les préfets s'occupassent de la guerre; que la résistance civile était criminelle; qu'il saurait l'étouffer; que j'allais être conduit à la forteresse d'Ehrenbreitstein et que j'y répondrais devant une cour martiale des sévices exercés par les habitants non militaires contre les armées allemandes ».

J'ai répondu que j'avais simplement rempli mon devoir; que, l'armée étant prisonnière en Allemagne ou bloquée dans Metz, il ne restait plus à la France que le patriotisme de ses habitants et qu'il incombait surtout aux préfets de faire appel à cette dernière ressource; que jamais, ni lors des invasions du premier Empire ni antérieurement, à ma connaissance, on n'avait arrêté et déféré à une cour martiale un administrateur pour un acte analogue à celui qu'il indiquait; qu'en voulant me rendre responsable de prétendus sévices exercés par les habitants contre les armées allemandes, il me semblait se mettre en dehors de la justice, de la vérité et des usages.

M. de Bismarck a répliqué, du même ton impérieux, « que la cour martiale m'entendrait et en déciderait; que j'avais, en outre, continué à Laon et dans les autres arrondissements les opérations du recrutement, malgré l'arrêté royal qui ordonnait, dans les départements envahis et sous peine de mort, qu'elles fussent immédiatement interrompues ». Et sur ces dernières paroles il est sorti en fermant bruyamment la porte[1].

En traitant avec cette brutalité un fonctionnaire dont le tort unique était de s'être conformé aux ordres de son gouvernement, le « Chancelier de fer » oubliait apparemment qu'en 1813 la Prusse et l'Allemagne avaient sanctionné sinon provoqué des procédés de guerre identiques à ceux qu'il jugeait si sévèrement chez nous : contraste coutumier chez le vainqueur et qui ne saurait surprendre de la part de M. de Bismarck.

Conduit à Coblentz et enfermé à Ehrenbreitstein, suivant les indications du Chancelier, M. Ferrand y resta jusqu'au 31 janvier 1871, date à laquelle il fut libéré après la signature de l'armistice.

Quant au malheureux général Théremin d'Hame, malgré la gravité de sa blessure et le danger personnel qu'il courait, il n'avait, après l'explosion, songé qu'à la ville et aux représailles dont elle pouvait être victime[2]. Dès son entrée à l'Hôtel-Dieu, il adressait à Mme Théremin d'Hame le billet suivant :

Ma chère amie, j'espère te faire parvenir ce mot pour te rassurer. Je suis blessé légèrement et soigné par Guipon; donc, nulle crainte de

1. Notes de M. Ferrand (G. Dupont, *op. cit.*, p. 102).
2. Lettre inédite de M. Ferrand à Mme Théremin d'Hame, 6 décembre 1871.

ce côté. Mes mobiles ont déserté en grand nombre la veille et le reste s'est mutiné pendant la nuit, refusant de se battre et se réfugiant dans les casemates. J'ai dû alors laisser entrer l'ennemi dans la citadelle; pendant qu'il y était, la poudrière a sauté; beaucoup de tués et de blessés. A bientôt, j'espère te revoir, mais ne bouge pas, on ne peut arriver ici.

Bonnes caresses à Gabrielle et à toi.

Je suis à l'hôpital au secret et gardé. Cela ne m'inquiète pas[1].

Le 14, après avoir résumé la douloureuse histoire de son commandement dans une lettre que l'ennemi lui permettait d'adresser à sa femme, il écrivait :

... Tous les renseignements s'accordent à dire que le feu a été mis par le garde d'artillerie. Il est seul responsable de ce honteux guet-apens, mais, pour moi, je conserverai toute ma vie le chagrin qu'un crime aussi horrible ait pu avoir lieu sous mon commandement...[2].

Le 21 septembre, il écrivait encore :

Ma chère amie, j'ai eu communication de ta lettre, où je vois que tu es tout à fait privée de renseignements sur ce qui m'est arrivé. Je suis bien fatigué et ne puis te donner des détails si longs; mais je t'engage à te procurer le *Figaro* d'hier ou d'aujourd'hui, dans lequel a dû paraître un article envoyé par Houssaye...[3].

Je suis toujours ici prisonnier, gardé par une sentinelle, je ne sais quand on prendra un parti sur mon compte; mais j'ai lieu de croire qu'on a admis que je n'ai en rien participé à l'explosion de la citadelle. C'est déjà assez qu'un acte de déloyauté et si contraire au droit des gens ait pu avoir lieu sous mon commandement. Ce sera un chagrin pour le reste de ma vie.

Ma blessure suit une marche régulière...[4].

Néanmoins, le général laissait entrevoir la gravité de son mal et l'étendue des souffrances qu'il lui causait. Des complications survinrent et provoquèrent son transfert à la préfecture, loin de l'air empesté de l'Hôtel-Dieu. Mais il était trop tard. Le 4 octobre, le général succombait, et ses obsèques avaient lieu le 6 à Bruyères, au pied même de la montagne de Laon qui avait vu si

1. Billet inédit.
2. Lettre inédite.
3. Sans doute M. Henry Houssaye, le futur académicien, auteur de *Waterloo*, dont le père avait une propriété à Bruyères, si nos souvenirs sont exacts.
4. Lettre inédite du général Théremin d'Hame, 21 septembre 1870.

tragiquement se clore sa carrière de soldat. Très dignement, Mme Théremin d'Hame refusait pour sa dépouille les honneurs militaires qu'offrait l'autorité allemande[1]. Celle-ci reconnaissait ainsi, tardivement, que le général n'avait pris aucune part à la catastrophe qui venait d'ensanglanter la citadelle de Laon, en modifiant du tout au tout le caractère de la guerre franco-allemande.

Ce que nous avons dit de l'attitude des habitants et du Conseil municipal montre assez qu'ils prirent une part purement négative à la défense de la ville. Leur excuse est dans l'insuffisance notoire des moyens mis à la disposition du général Théremin. Mais il convient d'ajouter que les circonstances exigeaient plus que jamais le sacrifice des intérêts particuliers au bien général. On était à la veille de l'investissement de Paris, et il n'était pas du tout indifférent que la marche des Allemands fût retardée, même d'un jour seulement. Il eût donc fallu que Laon attendît pour capituler une attaque sérieuse et ne se rendît pas devant une simple sommation. Le 8 octobre 1870, Saint-Quentin, ville ouverte, sans aucune garnison, allait opposer à l'envahisseur une résistance plus sérieuse. Il est permis de regretter que Laon n'ait pas donné le même exemple que la cité voisine et rivale.

Pierre LEHAUTCOURT.

1. E. Fleury, *op. cit.*, p. 20.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'« ORPHEUS » DE M. S. REINACH.

I.

L'*Orpheus* de M. Salomon Reinach[1] est le premier essai qui ait été tenté d'une histoire générale des religions, et d'une histoire qui n'est pas un simple manuel de faits, de dates et d'indications bibliographiques, mais un livre où l'histoire des religions nous est présentée sous une forme vivante, attrayante, mêlée à l'histoire même de l'humanité, et où les faits sont reliés les uns aux autres, groupés, expliqués, vivifiés par des idées générales, d'un caractère philosophique et scientifique à la fois, qui rattachent tout le développement des croyances et des cultes aux conceptions primitives où M. Reinach voit non seulement l'origine, mais la substance même de toutes les religions, les tabous, l'animisme, le totémisme et la magie.

Après avoir accompli dans *Apollo* le tour de force de résumer d'une manière intéressante, en 335 pages, toute l'histoire des beaux-arts, depuis les premiers linéaments tracés par les hommes des cavernes jusqu'aux œuvres de Millet et de Rodin, M. Reinach a tenté le tour de force plus difficile encore de retracer en 600 pages, avec clarté et avec charme, toute l'histoire des religions, depuis les premiers effrois et les premières superstitions inspirés aux hommes primitifs par les forces de la nature jusqu'aux efforts du protestantisme libéral et du modernisme catholique pour concilier la pensée libre et la libre critique avec l'essence morale et religieuse de la tradition chrétienne.

Quelles que soient les réserves et les critiques que tous les lecteurs d'*Orpheus*, à des points de vue très divers, pourront adresser à M. Reinach, ils devront reconnaître qu'il a réussi dans sa tentative, pourvu qu'on accepte le point de vue auquel il s'est placé, qui était

1. Salomon Reinach. *Orpheus. Histoire générale des religions;* 7e éd. revue. Paris, Alcide Picard, 1909, in-12, XXI-625 p. Prix : 6 fr.

d'écrire une histoire des doctrines et des cultes plutôt qu'une histoire des idées et des sentiments religieux. Non seulement on lira son livre avec un intérêt qui ne languit jamais et qui est sans cesse ravivé par la variété, parfois paradoxale, des points de vue et par la passion polémique non dissimulée que l'auteur apporte dans l'exposé de l'histoire de l'Église chrétienne, mais on y trouvera un profit infini ; on sera émerveillé des ressources de l'esprit de M. Reinach, de l'étendue et de l'exactitude de ses connaissances, de la conscience avec laquelle il corrige, à mesure que les éditions de son livre se succèdent, les erreurs assez nombreuses qui se sont glissées dans l'immense complexité des faits, de la sûreté et de la méthode avec laquelle il a dressé la bibliographie qui accompagne chaque chapitre et qui permet au lecteur de compléter et de contrôler ce qu'il lui a appris.

On s'est étonné des proportions données par M. Reinach aux diverses parties de son œuvre. Après une introduction de 38 pages sur l'origine des religions, 28 pages sont consacrées aux religions de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Phénicie, 44 à celles de l'Inde et de la Perse, 50 à celles de la Grèce et de Rome, 55 à celles des Celtes, des Germains et des Slaves, 18 à celles des Mongols, Chinois, Japonais, Finnois, Africains, Océaniens, Américains, 13 à l'islamisme, 67 à la religion juive et 282 à la religion chrétienne. Je ne puis me scandaliser beaucoup de cette disproportion et encore moins de la large place faite aux origines chrétiennes jusqu'à Justinien. M. Reinach avait sur cette question des opinions personnelles qui, vraies ou fausses, méritaient d'être exposées et avaient une portée considérable pour toute l'histoire de l'Église chrétienne. De plus, non seulement cette histoire est celle dont la connaissance intéresse le plus la masse des lecteurs d'*Orpheus*, mais il est permis de penser que le christianisme est de beaucoup la plus importante des religions, celle qui occupe la première place dans l'évolution religieuse et morale de l'humanité. Il aurait été facile à M. Reinach de développer beaucoup plus qu'il ne l'a fait les excellents chapitres qu'il a consacrés aux Grecs et aux Romains, aux Celtes et aux Germains, chapitres traités avec la compétence d'un homme qui connaît de première main ce dont il parle ; mais il n'a pas jugé que les cultes de ces peuples eussent à beaucoup près l'importance de la religion juive et chrétienne dans l'histoire géné rale des religions. Tout au plus pourrait-on le blâmer d'avoir réduit à si peu de pages l'islamisme, la plus répandue des religions après le christianisme, et de l'avoir placé avant le judaïsme, dont il dérive pourtant. Mais les doctrines de l'Islam sont trop indigentes pour mériter de longs développements. Le tort de M. Reinach est plutôt, alors qu'il donne tant de place à l'histoire

politique du catholicisme, de n'avoir pas mieux marqué le rôle historique et politique de l'islamisme et de n'avoir presque rien dit de l'action si considérable des confréries musulmanes. D'ailleurs, M. Reinach peut répondre que ceux qui veulent se renseigner plus en détail sur l'ensemble des religions non chrétiennes n'ont qu'à s'adresser à l'ouvrage de M. Chantepie de la Saussaie, qui, lui, a laissé de côté le christianisme.

Je serais plutôt disposé à reprocher à M. Reinach d'avoir, dans ses chapitres sur l'histoire du christianisme après Justinien, traité plutôt de l'histoire ecclésiastique que de l'histoire religieuse et fait entrer trop d'histoire politique dans l'histoire de la religion. M. Reinach a pressenti l'objection et fait observer dans sa préface que « ce n'est pas de sa faute si l'histoire du christianisme se confond un peu, depuis 2,000 ans, avec l'histoire universelle ». Il est parfaitement vrai qu'un des caractères spéciaux du christianisme est d'avoir tendu à gouverner la vie entière de l'humanité et à diriger la société comme les consciences et d'avoir même réussi pendant le moyen âge à réaliser assez complètement cet idéal pour que l'histoire politique et sociale soit alors dans une large mesure de l'histoire ecclésiastique et religieuse. Toutefois, il ne faudrait pas que ce côté temporel de l'histoire de la religion en fît négliger le côté spirituel. Et M. Reinach ne nous paraît pas avoir évité cet écueil.

Nous touchons là au point essentiel sur lequel le livre de M. Reinach décevra la curiosité d'un grand nombre de ses lecteurs. On ne se douterait guère en lisant son livre que l'évolution des religions est en relations étroites avec l'évolution philosophique et morale de l'humanité, qu'elle est une des expressions les plus caractéristiques, tantôt une des plus grossières, tantôt une des plus élevées, de ses sentiments, de ses aspirations, de ses besoins. M. Reinach nous dira, et il nous dit, en effet, dans l'avertissement de sa sixième édition, que ce serait une tâche trop compliquée, — et sans doute aussi trop subjective, — que de vouloir exposer l'évolution du sentiment religieux à travers les âges. Il s'est restreint à exposer les faits concrets de l'histoire des églises, les transformations des doctrines et de l'organisation ecclésiastique, tout ce qui est objet de constatation et non d'appréciation. Fort bien, mais alors nous n'avons plus qu'une *histoire externe*, non une *histoire générale* des religions. Nous avons quelque peine à comprendre que les noms du stoïcisme et de Marc-Aurèle soient absents d'une histoire des religions et que le mouvement mystique du moyen âge, qui a joué un rôle si considérable dans les origines de la Réforme, soit à peine indiqué et le soit dans des termes bien étranges. M. Reinach nous dit (p. 436) « que les écrits des plus grands mystiques sont aujourd'hui délaissés ». Cela

nous est bien égal qu'ils soient aujourd'hui délaissés, s'ils ont remué les âmes et bouleversé le monde au XVe et au XVIe siècle.

D'ailleurs, le subjectivisme ne perd jamais ses droits, et M. Reinach n'a pas caché les sentiments que lui inspire l'histoire qu'il raconte. La forme même qu'il lui donne la fait apparaître comme la longue histoire des erreurs et des superstitions de l'esprit humain et de tous les crimes, de tous les maux qu'elles ont causés. M. Reinach, dans son avertissement, semble dire que les sentiments religieux et mystiques ne sont que des superfétations philosophiques et littéraires qui dissimulent à nos yeux le vrai fond des religions : animisme, scrupules et magie. Mais quand même ce serait là le point de départ de l'évolution religieuse, ce point de départ est loin de la contenir et de l'expliquer toute, pas plus qu'on ne trouverait dans l'analyse du protoplasma et dans la physiologie de l'anthropopithèque l'explication de l'histoire politique, sociale et morale de l'humanité. S'il est vrai que la définition donnée de la religion par M. Reinach, « un ensemble de scrupules qui s'oppose au libre exercice de nos facultés », s'applique à ces humbles origines de la religion, elle ne s'applique plus du tout à la religion d'un Pascal, d'un Newmann ou d'un Vinet. Les superfétations que M. Reinach écarte sont devenues avec les siècles l'essentiel de la religion, et l'on risque avec son système de constituer une histoire des religions où une seule chose serait absente, à savoir *la religion*, cette religion dont Renan disait : « Les religions passent, la religion est éternelle. » M. Reinach le laisse bien entendre, lui aussi (p. 36), mais il ne voit dans cette persistance que « les illusions de l'animisme ancestral ».

On a reproché à M. Reinach de s'être placé pour écrire son histoire à un point de vue étroitement rationaliste et de s'être fait le disciple et le continuateur de Voltaire, qu'il cite presque à chaque page des chapitres X et XI (54 fois au moins en 112 p.). Je ne regrette pas ces citations, qui ne sont pas seulement pleines de bon sens et d'esprit, mais qui sont empreintes dans le jugement des choses du passé d'un esprit de sympathie et d'équité dont un véritable historien était seul capable[1]. M. Reinach a bien fait de remettre en lumière tout ce qu'il y a de haute raison, de science solide et souvent de profondeur dans l'*Essai sur les mœurs*. Mais lui-même n'a pas toujours apporté dans ses jugements la même pondération et la même équité. Il y a

1. Il ne faut pourtant pas accepter trop docilement les jugements de Voltaire, même quand ils contiennent une part de vérité. Voltaire a écrit : « La religion de Zwingli s'appela depuis le calvinisme. Calvin lui donna son nom comme Améric Vespuce donna le sien au monde nouveau découvert par Colomb. » Observation profonde qui n'a pas été assez remarquée, mais qui n'est qu'en partie vraie. Le calvinisme n'est pas le zwinglianisme.

un peu trop de polémique dans son livre. Il reproche aux philosophes du XVIIIe siècle d'avoir conçu les origines de la religion d'après leurs préjugés et leurs passions. Lui-même juge trop souvent les événements de l'histoire religieuse ou les conceptions religieuses du passé, non pas en se plaçant à l'époque qui les a vus se produire, non pas même à la lumière de ses propres théories sur les religions primitives, mais d'après nos idées morales d'aujourd'hui, et cela l'expose à déformer l'histoire. Je n'en citerai qu'un exemple, sur le célibat ecclésiastique : « Le mariage des prêtres parut intolérable à Grégoire VII, qui essaya de le faire interdire par le pouvoir séculier. Malgré les efforts de l'Église, la discipline du célibat ecclésiastique ne triompha qu'au XIIIe siècle. Le célibat ne rendit pas les prêtres meilleurs, mais les exposa à des railleries souvent justifiées et diminua leur autorité sur le peuple. » On ne se douterait guère, d'après ce passage, que le célibat fut imposé aux prêtres dès le IVe siècle et que, bien que souvent mal observé, il a été pour le clergé catholique une des sources principales de son influence et de sa puissance. Si nous suivions pas à pas M. Reinach, nous aurions souvent, dans la partie de son livre relative au christianisme, à relever des passages où il nous semble qu'un certain parti pris l'a amené à déformer les faits en l'empêchant de les apprécier à la mesure du temps où ils se sont produits, tant il est vrai que même lorsqu'elle croit se tenir sur le pur terrain des faits, l'histoire n'échappe pas au subjectivisme. M. Reinach est d'ailleurs un esprit trop puissant, trop créateur, trop original pour ne pas mettre son empreinte sur tout ce qu'il touche et pour ne pas susciter à chaque pas les contradictions. Son livre ne sera pas seulement très lu, il sera très discuté, et par cela même il sera très utile.

Gabriel Monod.

II.

Le livre de M. Reinach a déjà reçu de la critique tous les éloges qu'il mérite. Nous voyons les éditions s'enlever avec une rapidité qui tient du prodige. La parfaite correction du style, peut-être aussi le piquant de l'exposition sont pour quelque chose dans ce succès. Ajoutons-y l'intérêt que l'on porte encore chez nous aux questions d'histoire religieuse quand elles sont sérieusement traitées.

Dans l'avertissement de la sixième édition, l'auteur a voulu répondre à certains qui ont regretté de ne point trouver dans son livre « une suite d'études sur l'évolution du sentiment religieux ». Ou je me trompe fort, ou ce n'est pas « une suite d'études » que l'on demandait, mais un peu plus d'attention aux différences que pré-

sentent les religions, aux transformations et au progrès que l'historien y peut constater, sans entrer pour cela en des particularités qui ne seraient pas à leur place dans une histoire générale. Ce n'était assurément pas le lieu d' « exposer la religion complexe de Platon, celle de Spinoza, de Pascal et de Lamennais ». Ces religions personnelles sont des philosophies religieuses; mais l'on pouvait, on aurait dû même, à ce qu'il semble, marquer un peu mieux la distance qui sépare des cultes primitifs les religions supérieures. Comme le fait observer M. Monod, dans les pages où il vient d'exposer le caractère général de l'œuvre de M. Reinach, celui-ci voit cette distance très en raccourci. « Il me semble », écrit-il dans l'avertissement déjà cité, « que tout sentiment religieux, tout mysticisme, quoi qu'y ajoutent la philosophie et la littérature, révèle, à l'analyse, la présence des trois facteurs que j'ai mis en lumière dans l'introduction : l'animisme, les scrupules et la magie ». Avec une telle philosophie générale, *Orpheus*, — le choix de ce titre est déjà un indice, — ne pouvait être qu'un froid exposé de doctrines toutes également déraisonnables, une critique des religions considérées dans leurs défauts plutôt que dans leur vie intime et dans la contribution qu'elles ont fournie au progrès de l'humanité, principalement dans l'ordre moral.

M. Monod indique plus haut la part faite par M. Reinach aux diverses religions et les raisons pour lesquelles il a cru devoir attribuer à la religion chrétienne, laissée jusqu'ici de côté par les auteurs de manuels d'histoire des religions, la moitié de son volume, proportion qu'on peut juger excessive, car on trouve dans cette partie de l'ouvrage des discussions, des rapprochements qui n'étaient pas nécessaires et une sorte de réfutation perpétuelle qui n'était pas non plus indispensable. Néanmoins, nous comprenons que M. Reinach ait cru juste de donner au judaïsme et au christianisme la première place dans son livre, et c'est aussi sur cette partie, la plus importante d'*Orpheus*, que nous ferons porter principalement nos observations et nos critiques.

Quelques inexactitudes de détail étaient inévitables. Les dernières éditions en corrigent un certain nombre. Il en subsiste encore. On lit, p. 29 : « Le *maigre* des chrétiens n'est, en réalité, pas autre chose que la coutume religieuse de manger du poisson le vendredi. » Ce n'est jamais ainsi qu'on l'a compris dans l'Église. Il y a défense de manger certaines viandes et graisses, mais nulle obligation ni coutume régulière de manger du poisson; on fait très bien maigre avec des légumes. — P. 52. Le « dieu des morts, Allatu », dans la mythologie babylonienne, est une déesse; son empire, autant

qu'on en peut juger, n'est pas « quelque part au nord » (p. 55), mais sous la terre, comme le *sheol* hébreu. — P. 98. Un rapport est établi fort gratuitement entre la coutume avestique de verser le *haôma* dans la bouche et les oreilles des moribonds et l'extrême-onction, qui, dit-on, proviendrait peut-être de ce rite. Pour administrer l'extrême-onction, l'on ne verse rien dans la bouche ni dans les oreilles, mais on fait seulement une onction d'huile sur les lèvres et les oreilles, comme on en fait une sur les yeux, les pieds et les mains. On rencontre de telles onctions dans bien d'autres cultes; mais cela est autre chose que la cérémonie dont parle M. Reinach. — P. 252. « Les traducteurs grecs ont fait des contresens sur les passages difficiles du texte hébreu, et saint Jérôme en a fait bien plus encore dans la *Vulgate*. » Ce serait à voir. La vérité doit être que les différentes parties de la version grecque dite des Septante sont de valeur inégale; il en est qui peuvent n'être pas inférieures à la *Vulgate*, d'autres qui le sont: et saint Jérôme a fortement subi l'influence du rabbinisme de son temps. — De ce que l'influence du Deutéronome est manifeste dans la littérature hébraïque « après Jérémie », il est parfaitement arbitraire de supposer « que le Deutéronome serait l'œuvre de Jérémie lui-même, par conséquent une fraude pieuse » (p. 275, 283). Le caractère fictif de l'attribution à Moïse n'est pas douteux: mais la participation de Jérémie à la rédaction est une conjecture gratuite, en contradiction avec l'attitude de ce prophète à l'égard de la loi écrite. — P. 286. « Isaïe fut réduit au silence par le bourreau. » C'est ce que dit la légende, mais une légende bien tardive et dont l'Ancien Testament ne contient aucune trace. Il n'est même pas probable qu'Isaïe, dont le ministère prophétique a commencé l'année de la mort du roi Ozias, ait vécu jusqu'au temps de Manassé. — P. 344, note. « La descente (du Christ) aux enfers fait partie du dogme chrétien depuis le concile de Nicée. » Je ne vois pas bien la portée de cette assertion, car le concile de Nicée n'a rien statué là-dessus et la croyance remonte aux premiers temps du christianisme. — P. 351. « En 1806, seulement, on démontra que ces versets (le verset des trois témoins célestes dans la première Épître de saint Jean) étaient interpolés. » Richard Simon, dans sa version du Nouveau Testament, avait annoté le passage comme il suit : « Certains critiques de Rome, sous le pape Urbain VIII, quoiqu'ils ne trouvassent dans aucuns manuscrits grecs toutes ces paroles, ont jugé qu'il les fallait conserver. » Et la question était déjà claire pour Érasme. — P. 366. « Quant à Pierre..., il est probable qu'il mourut de mort violente en Palestine et non à Rome. » Est-ce tellement probable? D'où vient que Rome est seule à revendiquer son tombeau? Est-il vraiment possible qu'on ait pu se persuader, « avant la fin du

Ier siècle », que Pierre avait été à Rome, « en se fondant sur une lettre apocryphe (la Ire de Pierre) qui fut mise en circulation vers 90 » ? D'après M. Reinach, cette Épître aurait été écrite à Babylone, en Égypte; on aurait ensuite identifié Babylone à Rome et inféré de là que Pierre y était venu. Le tout en moins de dix ans, quand il y avait encore à Rome des chrétiens qui avaient connu Paul et qui savaient très pertinemment si Pierre était venu chez eux ou non ! — P. 384. « Cyrille fit déposer Nestorius, et celui-ci fonda en Perse l'église nestorienne, qui subsiste encore. » Nestorius est étranger à la fondation des communautés qui ont perpétué sa doctrine. — Même page. « Justinien... fit déposer le pape Vigile qui lui résistait. » Vigile céda et ne fut pas déposé. — P. 435. « L'énorme *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. » Je la possède en huit volumes in-8°, de grosseur moyenne, y compris un demi-volume de tables. Ce n'est pas « énorme » pour un manuel complet de théologie dogmatique et morale. — P. 505. « Comme on venait de condamner Molinos à Rome, il fallait bien qu'on y condamnât aussi Fénelon. » Rome ne pensait pas ainsi; car Fénelon ne fut condamné que sur les instances très pressantes de Louis XIV, stimulé par Bossuet. On avait eu quelque peine à trouver des propositions censurables dans les *Maximes des saints*, et la doctrine de Fénelon était très différente de celle de Molinos. Puisque j'en suis à défendre ce pauvre Fénelon, je dirai qu'il est injuste de le qualifier d'esprit chimérique, toujours d'après Louis XIV, à cause du *Télémaque*. Ce livre n'est pas un traité de politique, mais un roman pastiché de l'antique avec une morale moderne; si l'on veut avoir les vues politiques de Fénelon, il faut les chercher là où il les a voulu mettre, dans les plans de gouvernement qu'il a rédigés pour le duc de Bourgogne, et qui ne sont pas d'un rêveur. — Est-ce l'infaillibilité papale que Lacordaire a appelée « la plus grande insolence qui se soit encore autorisée du nom de Jésus-Christ » ? Lacordaire, qui est mort bien avant le concile du Vatican, qualifiait ainsi l'ultramontanisme de l'*Univers*. Ce n'est pas la même chose. — P. 562. Le « *sacré* cœur de Marie ». Cela ne se dit jamais. — P. 581. « Le *modernisme*, suivant une estimation digne de foi, compte au moins 15,000 adhérents dans le clergé français. » Je n'en donnerais pas 1,500. Et quand on voit ce qui se passe actuellement dans le catholicisme romain, on n'a pas du tout l'impression d'un « mouvement irrésistible, parce qu'il se fonde sur la science catholique ». A-t-on jamais fondé sur la science un mouvement religieux ? Tout ce à quoi les modernistes pouvaient prétendre, c'est que l'Église les supportât et que l'orthodoxie voulût bien se départir de son intransigeance en leur faveur. On sait ce que l'Église a répondu. N'étant ni prophète ni fils de prophète, je me garderai de

préjuger ce que deviendra le *modernisme* : ce que je crois voir pour le moment est qu'il est en pleine déroute et ne semble même pas difficile à anéantir. Depuis que Tyrrell est mort, il n'y a plus personne dans le clergé qui se prétende catholique en refusant obéissance au pape.

Mais ce sont là des vétilles, inadvertances ou jugements un peu hâtifs. Ce que M. Reinach a écrit touchant les Évangiles et la carrière de Jésus (p. 326-341) me paraît beaucoup plus critiquable. Il commence par déclarer que le fond commun des trois premiers Évangiles « dérive de deux sources perdues dont rien ne nous garantit l'autorité » ; d'où il suit que « les Évangiles sont des documents inutilisables pour la vie réelle de Jésus ». — C'est ainsi qu'une certaine critique, dont M. Reinach rejette les conclusions en ce qui regarde l'histoire de la religion israélite, réduit à rien l'autorité historique de l'Ancien Testament. Or, s'il n'est pas légitime de contester les éléments préexiliens de la Bible hébraïque pour le seul motif que les livres hébreux n'ont acquis leur forme définitive qu'après la captivité, il ne l'est pas davantage de refuser toute valeur historique au fond primitif de Marc et à la source commune de Matthieu et de Luc, parce que ces documents ne nous ont pas été conservés ailleurs que dans les compilations des Synoptiques. M. Reinach sait fort bien qu'il n'est pas impossible de reconstituer avec une probabilité suffisante le contenu général et même le texte des morceaux didactiques incorporés dans Matthieu et dans Luc. Cela forme un ensemble assez bien lié, qui n'a pas du tout subi l'influence de Paul, et pour une bonne raison : la rédaction des discours de Jésus est contemporaine de la prédication de Paul et antérieure à la diffusion de ses Épîtres. M. Reinach n'ignore pas davantage que le fond de ces discours est tout sémitique; on n'a pas le moindre motif de contester qu'ils représentent ce que les compagnons de Jésus avaient retenu de son enseignement et de soupçonner qu'ils pourraient être, dans la tradition des premières communautés, une infiltration étrangère à la prédication apostolique. La rédaction n'est postérieure que de vingt ou trente ans à la passion. Par conséquent, l'on a toute chance de posséder dans ce recueil les éléments principaux de la prédication de Jésus. L'on peut faire les mêmes observations à propos de la source de Marc, qui était aussi indépendante de Paul, et qui se trouve confirmée par lui sur certains points importants, notamment sur le genre de mort qu'a subi le Christ.

Ayant écarté d'un tour de main les témoignages essentiels, M. Reinach (p. 332-341) a ensuite accumulé toute une série de petites raisons, prises du dehors, pour montrer qu'on ne savait rien de certain sur la personne, la vie et la mort de Jésus.

1° Le silence de Josèphe. La notice des *Antiquités* (13, 3, 3) est

jugée tout entière apocryphe. « Josèphe étant juif... devait, ou ne rien dire de Jésus, ou tenir sur lui des propos hostiles que les copistes n'auraient pas laissé subsister. » — Donc, il n'y a rien à tirer de Josèphe pour ou contre la tradition évangélique.

2° Le silence de Juste de Tibériade. — Même cas que le précédent.

3° Le silence de Philon d'Alexandrie. — Philon a-t-il vécu assez longtemps pour se rendre compte de l'importance du mouvement religieux dont Jésus avait été l'initiateur? Trouve-t-on dans ses écrits tant de renseignements particuliers sur les choses palestiniennes?

4° Le Talmud raconte que « R. Joshua ben Perahiah s'enfuit à Alexandrie, avec son élève Jésus, pour échapper aux persécutions du roi juif Jannée (163-76 av. J.-C.); à son retour, Jésus fonda une secte de Juifs apostats ». Et M. Reinach de s'écrier : « Il aurait donc existé des disciples de Jésus près d'un siècle avant l'ère chrétienne! » — Qu'est-ce que cela peut bien faire à la tradition de l'Évangile que des rabbins, plusieurs siècles après la fondation de l'Église, aient ignoré l'époque où Jésus avait vécu et, n'ayant sans doute jamais lu les livres chrétiens, se soient amusés à lui bâtir cette légende?

5° La mention de *Chrestus* dans Suétone, pour le temps de Claude, « ne nous apprend rien ». — Admettons qu'elle ne nous apprend rien.

6° Tacite (*Annales*, 15, 44) dit que le Christ a été crucifié sous Tibère par le procurateur Ponce-Pilate. Il écrivait cela après l'an 100. Il « a eu connaissance d'une tradition sur la mort de Jésus; on ne peut pas dire que son témoignage la confirme ». — Tacite a eu bien tort de ne pas donner ses références. Il me semble pourtant que son information, qui n'est pas puisée directement dans les Évangiles, reflète une opinion admise dans le monde officiel romain vers l'an 100, et que cette opinion n'était pas née subitement à Rome en l'an 99. Elle pourrait bien remonter, chez ce monde-là, au temps de la persécution de Néron, à propos de laquelle Tacite l'a exprimée. En tout cas, si elle ne « confirme » pas absolument la tradition évangélique, elle lui prête tout de même un certain appui.

7° Tibère était un souverain très soupçonneux, et Pilate n'aurait pu se dispenser de lui faire un rapport sur la mort de Jésus. « La preuve que ce rapport resta introuvable, c'est que les chrétiens, dès le début du IIe siècle, en ont fabriqué un, et que les païens, au IVe siècle, en firent circuler un autre. » — Admettons que ce rapport ait dû exister : l'aurait-on conservé, aurait-il subsisté jusqu'au IVe siècle ou même jusqu'à la fin du Ier? Aurait-il été à la disposition des chrétiens? Y a-t-il exemple d'une pièce semblable, gardée dans les archives de Tibère et que les historiens de l'empire auraient consultée?

8° La plus grande incertitude règne sur la date de la naissance, de l'activité et de la mort de Jésus. D'après Matthieu, il serait né sous

Hérode, qui est mort en l'an 4 avant l'ère chrétienne; d'après Luc, il serait né à l'époque d'un recensement qui eut lieu en l'an 6. — M. Reinach sait fort bien que Luc fait naître aussi Jésus sous Hérode et que le rapport avec le recensement du Quirinius est une bévue de l'hagiographe.

D'après Luc, Jésus aurait eu environ trente ans en l'an 15 de Tibère, 29 de notre ère, quand il fut baptisé par Jean. Mais « il semble que Luc a tiré cette date d'un passage de Josèphe (qui parle de la mort de saint Jean à propos d'un événement de l'an 36), en admettant un intervalle de sept ans entre la prédication du Baptiste et l'incident en question ». — Le passage de Josèphe aurait plutôt invité Luc à rapprocher de l'an 36 la mort du Baptiste et celle de Jésus. « Il semble » donc que son indication chronologique vienne d'ailleurs. Si l'on n'est pas décidé à rejeter, coûte que coûte, le témoignage de Paul et de la génération apostolique touchant la prédication et la mort du Christ, on trouvera assez naturel que ce témoignage ait contenu un renseignement sur la date de ces événements; et c'est, en réalité, le ministère de Jésus qui est daté de l'an 29 par Luc, sans égard à la mort de Jean, qu'il ne raconte pas.

« Luc fait durer un an et demi le ministère de Jésus, pour lequel Jean réclame trois ans et demi. » — Luc ne donne aucune indication précise sur la durée de ce ministère: Jean non plus; mais Jean suppose plusieurs années de prédication. L'Évangile de Jean étant un livre de doctrine et non d'histoire, on a parfaitement le droit de choisir entre les deux traditions et de regarder comme artificielle la combinaison johannique.

Luc « raconte seul une épisode de l'enfance de Jésus (la controverse avec les docteurs), alors que les autres Évangiles ne savent rien sur cette période de sa vie ». — Qu'est-ce que cela prouve contre le corps de la tradition synoptique? Ce n'est qu'une anecdote légendaire ajoutée aux récits de l'enfance, qui sont légendaires aussi.

« Jean fait dire par les Juifs à Jésus qu'il n'a pas encore cinquante ans, ce dont la primitive Église a conclu qu'il en avait quarante-neuf. » — L'autorité de Jean est nulle en matière de fait. Dans le cas en question, « la primitive Église » est le bon saint Irénée, qui a pris Jean à la lettre sur ce point, chose que l'Église des premiers siècles n'a point voulu faire. — « Mais alors », continue M. Reinach, « s'il (Jésus) est né en 4, il serait mort en 45, non pas sous Tibère, mais sous Claude, et, en effet, le faux rapport de Pilate, fabriqué par les chrétiens, est adressé à Claude ». — Mais quelle est l'autorité d'un pareil document? Si le faussaire a réellement fait adresser le rapport de Pilate à Claude, il n'en résulte pas le moindre doute sur la condamnation de Jésus par Pilate; il en résulte simplement que le faus-

saire était un ignorant de première catégorie. — « Si, d'autre part, Jésus est né en l'année du recensement, en 6, et qu'il ait vécu quarante-neuf ans, il est mort en 55 sous Néron, et telle a été l'opinion de plusieurs chrétiens de Jérusalem, qui l'ont maintenue avec insistance. » — Ici non plus il ne s'agit pas d'une tradition. On se trouve en présence d'une combinaison chronologique dont nous venons de voir que les bases sont erronées. Noter que, dans cette combinaison, Jésus aurait survécu à la fondation de l'Église, pendant que déjà Paul et les apôtres prêchaient sa mort, suivie de résurrection. — « Enfin Eusèbe mentionne un autre faux rapport de Pilate, défavorable à Jésus, qui le faisait mourir en 21... Donc le fait même de la condamnation de Jésus *sous Pilate* n'était pas avéré. » — L'autorité de ce document faux et très tardif est absolument nulle. S'il ressort de ces paperasses apocryphes une conclusion évidente, c'est que la mort de Jésus et le nom de Ponce-Pilate ont toujours été associés dans la tradition. Les combinaisons chronologiques échafaudées sur cette donnée par des demi-érudits qui n'étaient pas qu'à moitié inintelligents ne méritaient pas la considération qu'*Orpheus* leur a si généreusement accordée. — « En somme, moins d'un siècle après l'ère chrétienne, que l'on place conventionnellement quatre ans après la naissance de Jésus, personne ne savait au juste ni quand il était né, ni quand il avait enseigné, ni quand il était mort. » — L'assertion est vraie pour ce qui est de la date précise de la naissance, mais, pour l'enseignement et la mort, *tout le monde* savait qu'on les devait mettre au temps où Ponce-Pilate était procurateur de Judée.

9° « Savait-on au moins comment Jésus était mort? » Ici, M. Reinach insiste sur le caractère tendancieux des récits, qui chargent les Juifs pour décharger Pilate, sur l'incertitude du jour de la passion, sur les soupçons qu'éveille l'épisode de Barabbas. — La nature des récits explique ces tendances, ces flottements, même l'intrusion d'éléments fictifs. Mais cela n'atteint pas la substance du fait, point de départ de la foi apostolique et de la prédication chrétienne.

10° « Une secte chrétienne très ancienne, celle des docètes..., prétendait que Jésus n'avait été qu'un simulacre, qu'il n'avait pris qu'une apparence de corps... Une lettre attribuée à saint Jean... est dirigée contre eux, ainsi que... le passage sur l'incrédulité de saint Thomas dans le quatrième Évangile... La critique moderne s'inspire volontiers de saint Thomas. » — M. Reinach compromet la critique moderne. Les docètes étaient des gens qui ne contestaient pas les *phénomènes* de l'histoire évangélique, non plus que leur date; mais, voyant dans Jésus un être céleste, ils prétendaient qu'il avait pris seulement l'apparence de l'humanité, que sa passion et sa mort, jugées peu dignes d'un Dieu, n'avaient été qu'une vision de ceux qui

avaient pensé y assister. Ces fantaisies de rêveurs mystiques *supposent* la tradition de l'Évangile; elles ne prouvent rien contre. Quant à l'incident de saint Thomas, il n'a aucun rapport avec le docétisme. Il s'agit de montrer que le corps de Jésus *ressuscité* n'était pas un fantôme.

11° D'après un passage des *Actes* (18, 25) concernant Apollos, « plusieurs années après la mort de Jésus, il se trouvait un homme instruit qui prêchait sa doctrine..., sans avoir entendu parler de son supplice et sachant seulement que Jean avait baptisé ». — Le texte dit qu'Apollos « enseignait soigneusement ce qui concernait Jésus, bien qu'il connût seulement le baptême de Jean ». En suivant l'exégèse de M. Reinach, cela ne prouverait pas seulement qu'Apollos ignorât la passion; il aurait ignoré que Jésus avait prêché. Mais « le baptême de Jean », dans ce récit comme dans le suivant (*Actes*, 19, 1-7), s'entend par opposition au baptême d'esprit, au baptême chrétien. Apollos prêchait Jésus, en donnant le baptême à la manière de Jean; on l'instruit à baptiser pour donner l'Esprit-Saint. Ces récits laissent seulement entrevoir que le rite de l'initiation chrétienne n'a pas été dès l'abord uniformément fixé. Cela n'a rien de surprenant.

12° « Saint Paul connaît seulement « Jésus crucifié ». Il a pu s'entretenir avec ceux qui avaient vécu près de lui, comme saint Pierre et saint Jacques; mais, dans ses Épîtres.... il n'a jamais éprouvé le besoin d'entrer dans des détails sur la vie terrestre de Jésus. » — Cette réserve, d'ailleurs toute relative, s'explique sans difficulté par l'objet que Paul donne à son enseignement et par le fait qu'il n'a pas été personnellement disciple de Jésus. Mais si l'on accepte le témoignage des Épîtres, il faut dire que Paul s'est entretenu avec Pierre et Jacques, et non seulement qu'il a « pu s'entretenir » avec eux. Et quand Paul appelle Jacques « frère du Seigneur », il n'est pas permis de traduire : « *Cru* frère du Seigneur », comme pour insinuer que Paul a pu se tromper sur ce point. Même sans les Épîtres de Paul, il y aurait « paradoxe à revoquer en doute la réalité historique de Jésus ». Mais, avec les Épîtres de Paul, il y a paradoxe, et plus que paradoxe, à suspecter l'authenticité substantielle de la tradition synoptique. Paul ayant connu les frères et disciples immédiats de Jésus, s'étant converti peu après la mort du Christ, attestant le crucifiement, etc.

13° « Beaucoup d'événements de la vie de Jésus sont racontés dans les Évangiles avec la remarque que c'étaient les accomplissements de prophéties. » Ainsi la conception virginale, la qualité de Nazaréen, la naissance à Bethléem, le voyage en Égypte, le partage des vêtements sur le Calvaire. Le crucifiement pourrait être dans ce cas, puisque le psaume 22 dit : « Ils m'ont percé aux mains et aux pieds. » « Que

reste-t-il alors de toute l'histoire évangélique, depuis l'étable de Bethléem jusqu'au Golgotha? » — On a depuis longtemps fait la distinction des textes d'où ont été tirés des récits fictifs et de ceux d'où ont été tirés seulement des sens fictifs, pour les accommoder aux faits accomplis. Le caractère artificiel et légendaire des récits de l'enfance dans Matthieu et dans Luc ne fait pas doute; mais ces récits se détachent très nettement du corps synoptique. La prophétie du « Nazaréen » est tellement bizarre qu'on ne peut pas la présupposer au fait : elle a été imaginée pour expliquer la désignation commune du Christ sous le nom de « Jésus de Nazareth ». Le psaume 22 a été appliqué de très bonne heure à la passion, à raison de son contenu. C'est pour cela que les récits évangéliques mentionnent le partage des vêtements. Mais aucun Évangile ne marque le rapport du crucifiement avec le verset qui, seulement dans la version grecque, parle des pieds et des mains percés. J'avoue ne pas comprendre le raisonnement de M. Reinach : « Si l'on ne veut pas user de deux poids et de deux mesures, il faut reconnaître que le verset du psaume *peut* être l'origine de la tradition qui fait crucifier Jésus. » Si le crucifiement de Jésus n'était pas attesté par des contemporains, mais seulement par des textes de beaucoup postérieurs à l'événement, le psaume *pourrait* être l'origine de la tradition dont il s'agit. Mais, dans l'état des témoignages, il est oiseux de soulever cette hypothèse. Autant vaudrait nier en bloc l'authenticité des paraboles évangéliques, parce qu'il a plu à Matthieu (XIII, 35) de voir dans l'enseignement parabolique l'accomplissement du psaume LXXVIII, 2.

Il ne m'aurait pas paru nécessaire ni même utile de discuter ainsi pied à pied l'argumentation de M. Reinach si le respect qui est dû à sa personne, l'admiration que j'ai pour sa science et pour son talent ne m'en avaient fait un devoir. Je ne crois pas pouvoir non plus me dispenser de dire qu'un livre classique qu'on voudrait destiner aux élèves de nos lycées et collèges et même aux jeunes filles réclamerait une méthode un peu différente. Un manuel d'histoire des religions, destiné à la jeunesse des écoles, exigerait surtout une critique plus prudente, moins abondante en théories et en conjectures toutes personnelles [1].

Alfred Loisy.

1. On trouvera dans la *Correspondance* de l'*Union pour la vérité*, n° 10 de l'année 1908-1909 et n° 1 de 1909-1910, une discussion entre MM. Reinach, Wagner et Desjardins sur la définition de la religion et un article de M. Loisy sur l'*Orpheus* de M. Reinach.

NAPOLÉON ET L'ABBÉ HANON

SUPÉRIEUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET DES SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(Suite et fin[1].)

II.

Le décret du 8 novembre 1809, qui supprimait aux Filles de la Charité leur supérieur général, ne fut pas accepté par toutes les sœurs. On avait mis dans la tête d'un certain nombre d'entre elles qu'au moyen de la bulle du pape (relative à Hanon et d'ailleurs non enregistrée) les liens spirituels de leur congrégation n'étaient pas rompus avec Hanon[2]. Sur 1,653 sœurs, 560 protestaient individuellement ou par groupes contre la modification apportée à leurs statuts, et 93 maisons sur 274 avaient rompu toutes relations avec la nouvelle supérieure générale[3].

Le 13 février 1811, l'empereur demandait au ministre des Cultes un rapport « sur toutes ces querelles des sœurs de la Charité »[4]. Le 15, il donnait l'ordre d'arrêter Hanon et de le détenir « jusqu'à ce que ces affaires soient arrangées ». « Je n'entends pas, disait-il, que le sieur Hanon, par la seule raison qu'il a un bref du pape, se mêle de rien[5]. »

C'est pour ce malheureux bref, qui lui donne, — Hanon le prétend du moins et le gouvernement le conteste, — l'investiture spirituelle sur les sœurs que, pendant trois ans, il subira un emprisonnement plutôt dur, sans vouloir démordre de ses prétentions.

L'ordre d'arrestation, donné le 15 février, fut exécuté le 28 mars. La lettre de l'empereur portait qu'Hanon était à Amiens[6]. C'est là qu'on le chercha d'abord. Le commissaire de police de cette ville répondait par une note du 20 février qu'Hanon était passé à Amiens

1. Voir ci-dessus, p. 88-99.
2. Lettre de Bigot à Savary, 6 avril 1811.
3. AF IV 1048. Rapport de Bigot à l'empereur.
4. L. de Brotonne, *Dernières lettres inédites*.
5. Lecestre, *Lettres inédites*.
6. *Ibid.*

en revenant de Paris il y avait environ quinze mois, et que, depuis, il n'y avait plus reparu. Une autre note, sans date, fit connaître que le suspect était en surveillance à Saint-Pol. Ordre fut donné de le saisir et de le faire venir à Paris. En conséquence de quoi, L.-Joseph Dumortier, maréchal des logis de la gendarmerie de la brigade d'Arras, se transporta à Saint-Pol pour procéder, à jour levant, conjointement avec deux gendarmes, à l'arrestation du dit. Elle manqua d'allure. Hanon, surpris par cette visite matinale, n'avait pas eu le temps de fuir. Mais, averti de la présence des gendarmes, il se cacha sous trois bottes de paille, en un petit grenier. C'est là, dans cette retraite étroite, qu'au bout de deux heures de recherches, le maréchal des logis, avec le flair coutumier des gens de police, parvint à le découvrir, et, « en conséquence, le saisit et l'arrêta, au nom de Sa Majesté l'empereur »[1]. Le prisonnier fut conduit à Paris de brigade en brigade. Le 5 avril, la police informait de la prise le ministre des Cultes. Le 6, le ministre des Cultes, peut-être d'après les instructions de l'empereur, dictait lui-même les questions à poser à Hanon; l'interrogatoire se fit d'après ces questions le 9 avril.

*
* *

Ces questions portent sur trois ordres de faits : 1° ses rapports depuis sa première comparution devant la police avec les Filles de la Charité récalcitrantes; 2° les droits spirituels qu'il a exercés ou qu'il croit pouvoir exercer sur elles; 3° la résidence ou les fonctions qu'il compte choisir dorénavant si on lui laisse la liberté. Sur chaque ordre de faits, les questions sont précises et minutieuses; précises en général les réponses.

1. Procès-verbal d'arrestation (28 mars 1811) : « Étant arrivé vers les 4 heures du matin, nous fûmes informé que le sieur Hanon se réfugiait habituellement chez Mlle Debuillemant, rentière au dit Saint-Pol, nous commençâmes, conjointement avec deux gendarmes de la brigade de Saint-Pol, par cerner la demeure de ladite demoiselle. Étant parvenu à la chambre du sieur Hanon, nous nous apperçûmes qu'il était disparu tout récemment et qu'il avait pris la fuite à notre approche. Alors nous fouillâmes complètement cette demeure, et ce ne fut qu'après une recherche au moins de deux heures que nous parvînmes à le découvrir caché sous trois bottes de paille, dans un petit grenier, au-dessus d'un (hangard) inhabité. Nous l'avons en conséquence saisi et arrêté au nom de S. M. l'empereur et nous fîmes une visite scrupuleuse de ses papiers, que nous avons saisis et mis sous scellés dans un sac de toile grise en présence de M. l'adjoint de ladite commune. » Suit le signalement d'Hanon : fils de feu François et d'Albertine Prévot, taille de 1m760, cheveux et sourcils châtains, front haut, yeux bruns, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage plein et coloré.

1° *Rapports avec les sœurs de la Charité.* — Entre sa sortie de la maison chef-lieu, rue du Vieux-Colombier, et sa sortie de Paris pour se rendre à Saint-Pol, a-t-il été en relations avec quelques-unes des sœurs de la Charité? A-t-il eu dans ce temps des rapports, notamment avec la sœur Beaudouin, supérieure aux Invalides, avec la supérieure de Saint-Roch, celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ou autres, de Paris? — Oui, il a eu des relations, verbales surtout, avec quelques sœurs de la rue du Vieux-Colombier, — des relations pour affaires; quelques billets ont été échangés, mais sans importance; ils sont d'ailleurs brûlés.

A-t-il eu quelque part à la correspondance tenue par la sœur Beaudouin avec les établissements dans les départements, notamment avec les sœurs...? (Suivent dans la lettre du ministre des Cultes les noms et résidences de onze sœurs de province.) — Il est possible que sœur Beaudouin lui ait parlé de cette correspondance, — il n'en a plus qu'une idée très confuse; — il ne peut rien dire de positif à cet égard.

Depuis qu'il est sorti de Paris, a-t-il eu quelque correspondance, sous quelque prétexte que ce soit, avec les mêmes sœurs, ou avec celles reconnues comme opposantes dans les départements? — Il avait résolu de cesser toute correspondance, mais il n'a pu se dispenser de répondre aux lettres qui lui témoignaient de l'intérêt, lui demandaient des conseils, des consolations. Il reconnaît avoir correspondu d'une façon assez suivie avec la maison du Vieux-Colombier, à propos d'un projet de rapprochement, de réunion entre les sœurs en désaccord, mais ses correspondantes se disaient ou se supposaient autorisées à lui faire ces ouvertures de la part de S. É. le ministre des Cultes ou de S. A. E. le cardinal Fesch et de S. É. Monsieur le cardinal Maury. « Et, de fait, ce dernier », ajoute Hanon, « m'écrivit lui-même que S. É. le ministre de la Police générale allait me rappeler à Paris afin que S. É. et moi nous puissions travailler ensemble à la réunion des sœurs. »

2° *Ses pouvoirs spirituels sur les sœurs de la Charité.* — A-t-il dit ou fait dire à ces sœurs que, d'après les bulles du pape, on devait toujours le regarder au spirituel comme supérieur général des sœurs de la Charité?

J'ai toujours pensé, en effet, que les pouvoirs, — quant au spirituel que je tenais du pape pour le gouvernement des deux compagnies, et existantes non seulement en France, mais dans les pays étrangers, — étaient restés entièrement entre mes mains, n'ayant été ni révoqués ni suspendus par l'autorité ecclésiastique qui me les avait confiés. J'ai pu le dire dans quelques lettres ou de vive voix, mais je ne me per-

mettrai pas pour cela aucune note de gouvernement relatif aux deux Compagnies.

— Vous pensez donc que la bulle qui vous a institué supérieur de la Mission de Saint-Lazare vous donne encore des droits spirituels à la direction des sœurs de la Charité[1]?

— Je le pense en thèse générale, et spécialement pour les établissements des Filles de Saint-Vincent, qui existent encore dans les pays étrangers; mais quant à l'établissement actuellement existant en France, et dont le chef-lieu est rue du Vieux-Colombier, je pense que l'organisation nouvelle qu'il a reçue par les décrets impériaux l'a rendu étranger à l'institution de Saint-Vincent-de-Paul, par conséquent aux pouvoirs spirituels qui m'ont été confiés par le pape.

— Est-ce dans ce sens que vous avez répondu aux sœurs de la Charité qui vous ont consulté et vous regardent-elles encore comme leur supérieur?

— J'ai répondu d'une manière conforme aux principes que je viens d'exposer. Quant aux sœurs, celles qui sont liées au nouvel établissement, elles ne peuvent plus me regarder comme leur supérieur; celles qui ne voudraient pas s'y lier ou qui entendent y rester sans engagement, et en attendant la fin des malheureuses discussions qui existent, elles ne peuvent non plus me regarder comme supérieur d'une Compagnie qu'elles et moi nous regardons comme étrangère à la juridiction qui m'avait été confiée, et je ne sais quel supérieur elles peuvent reconnaître.

On lui fait remarquer que cette bulle n'a jamais été enregistrée; qu'en France aucune bulle ne peut recevoir son exécution qu'autant qu'elle a été reconnue et approuvée par le souverain; qu'enfin cette bulle ne mentionne pas sa supériorité sur les Filles de la Charité.

Il répond en substance, sur les deux premiers points, qu'il a été présenté par ses confrères de Paris et pays des environs au pape par l'intermédiaire du légat, avec l'autorisation de Portalès, ministre des Cultes, et de Fesch, directeur général des Missions étrangères; que le bref concernant ses pouvoirs spirituels a été adressé de Rome au légat; que ses confrères lui ont toujours assuré que le légat avait transmis ce bref au ministre des Cultes, celui-ci au Conseil d'État; que c'est après vérification faite dudit bref au Conseil d'État que l'empereur, par décret, l'a confirmé comme supérieur de la dite congrégation, ce qui, observe-t-il, « m'a persuadé que le bref a été reconnu par le souverain »; qu'enfin, il a exercé ces pouvoirs spirituels, publiquement, pendant deux ans, sans contestation. Sur le

1. Les instructions de Bigot portaient au sujet de cette question : « Lui observer que s'il ne fait pas à cet égard une déclaration expresse, son silence sera considéré comme une persévérance dans ses prétentions. »

troisième point, à savoir que la dite bulle ne fait pas mention de ses pouvoirs sur les sœurs de la Charité, il répond que là-dessus ses souvenirs manquent de précision; qu'au surplus, la vérification est facile; qu'en fait, sa « supériorité » sur les Filles de la Charité est une conséquence de sa nomination à la supériorité de la congrégation de Saint-Lazare; qu'elle y a toujours été rattachée en droit depuis saint Vincent; que ses deux prédécesseurs immédiats l'ont exercée après nomination pareille à la sienne; qu'enfin les sœurs les ont toujours reconnus pour supérieurs sur leur simple nomination de supérieurs des Lazaristes.

3° *Sa résidence et ses fonctions éventuelles.* — Si on le laissait libre de fixer sa résidence, il préférerait aller demeurer chez M. Leturgé, curé de Montreuil, ou bien à Amiens ou dans un lieu dépendant de ce diocèse, où il a été autrefois incorporé, et, toute réflexion faite, c'est Amiens qu'il préfère, par la seule raison qu'il se trouvera éloigné de Paris et du centre de toutes les discussions. Quant à ses fonctions, l'état de santé et les travaux de cabinet auxquels il est accoutumé depuis longtemps ne lui permettent guère de remplir le ministère ecclésiastique proprement dit; il fera tout ce qui dépendra de lui pour répondre à la confiance dont l'évêque d'Amiens voudra bien l'honorer.

Telles sont, textuelles ou résumées, les explications d'Hanon. Ayant répondu de la sorte, il fut réintégré à la prison de la Grande-Force, d'où le lendemain il avait la naïveté d'écrire au ministre de la Police pour demander l'autorisation de rester quelques jours à Paris[1]. Peut-être considérait-il les questions relatives à sa résidence et à ses fonctions éventuelles comme une quasi-promesse de rapide mise en liberté. Pauvre Hanon! Il ignorait que l'empereur avait donné l'ordre de le détenir jusqu'à la fin des affaires des sœurs de la Charité; il ignorait que le sous-préfet de Saint-Pol, en fonctionnaire affligé de n'avoir pas le premier dénoncé au maître de l'avancement les actes de ce suspect et sans doute désireux de pallier cette négligence, envoyait contre lui un rapport sévère[2]. D'autre part, pouvait-il ne pas supposer que ses réponses avaient aggravé son cas et rendu son élargissement pour de longs mois impossible! En ces

1. Prison de la Grande-Force, 10 avril 1811 : « ... Je dois, on me doit... J'ai des comptes particuliers à régler avec plusieurs; j'ai des dépôts... à remettre. » Il promet en terminant de se rendre à Amiens.

2. Le sous-préfet de Saint-Pol au ministre des Cultes, le 11 avril 1811. Il attribue à Hanon, à ses insinuations le départ récent de deux sœurs de la Charité (postérieur à l'arrestation d'Hanon) et le départ imminent des deux sœurs qui restent encore.

temps de lutte entre l'empereur et le pape, se réclamer du pape pour légitimer ses pouvoirs spirituels sur la congrégation des Lazaristes supprimée par l'empereur; oser dire que la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul n'existait plus en France, en suite de la suppression par décret impérial du supérieur général, cela pouvait être courageux; mais s'imaginer qu'après de telles prétentions et de tels propos, il s'en irait tranquillement à Amiens, c'était peut-être de la naïveté. On le lui fit bien voir : le 19 avril, l'empereur prenait cette décision : « Le ministre de la Police le fera enfermer à Fenestrelle et l'y retiendra jusqu'à nouvel ordre. »

* * *

La prison de Fenestrelle était alors comme un séminaire de force, une sorte de maison de méditation et de correction pour les ecclésiastiques suspects ou récalcitrants. De simples abbés, des moines, des chanoines, voire même des cardinaux furent les hôtes contraints de la grande forteresse alpestre, tandis qu'à une centaine de kilomètres, dans la préfecture de Savone, subissait aussi une étroite surveillance celui que l'empereur appelait « une sainte-nitouche, un vieillard atrabilaire et ignorant, un fou furieux » [1], et dont ils étaient les conseillers tenaces et subtils ou les partisans obstinés [2].

Pour Hanon, les précautions prises et les ordres donnés prouvent qu'on ne le regardait pas comme un prisonnier ordinaire.

Le ministre de la Police s'adressa à l'inspecteur général de gendarmerie Moncey, duc de Conegliano, pour le transfert du prisonnier à Fenestrelle, transfert direct, et non de brigade en brigade, pour éviter les indiscrétions ou les possibilités d'évasion. Le 24 avril, l'inspecteur général répondait :

Je donne l'ordre au maréchal des logis Tiran et au brigadier Mille, de la compagnie des Alpes-Maritimes, présents à Paris, d'extraire de la prison de la Force le sieur Hanon, prêtre, et de le transférer directement à Turin pour être remis entre les mains de M. le directeur général de la Police des départements au delà des Alpes.

1. Lecestre, *Lettres inédites*, notamment celle du 6 janvier 1811.

2. A Fenestrelle avaient précédé Hanon : le cardinal Pacca (Lecestre, *Lettres inédites*, 28 juillet et 6 août 1809); le curé Desjardins, coupable d'indiscrétions à l'Angleterre (Id., *Ibid.*, 18 octobre 1810); le vicaire général Dani et les trois chanoines Curione, Cavalleri et Barberi, coupables de menées contre la sûreté de l'empire (Id., *Ibid.*, 31 décembre 1811); deux ecclésiastiques de Florence, coupables de n'avoir pas voulu reconnaître le nouvel archevêque de Florence,

Entre le brigadier Mille et le maréchal des logis Tiran, Hanon fit donc route vers Turin, en diligence et à ses frais[1]. Il y arriva le 4 mai. Des instructions du ministre de la Police de Paris à son subordonné de Turin l'avaient précédé. « Il convient que vous fassiez surveiller avec exactitude sa correspondance, et particulièrement celle relative aux sœurs de la Charité, et que vous rendiez compte de cette surveillance[2]. »

Ces instructions furent, le 5 mai, transmises avec le prisonnier au commandant de Fenestrelle. Elles furent suivies : Hanon avait écrit à un sieur *Voiturier*, relieur de livres à Amiens, rue du Brave-Puits. Averti, le ministre de la Police s'adresse au préfet de la Somme pour avoir des renseignements sur ce personnage; quoique la lettre d'Hanon « ne paraisse rien contenir de suspect, cependant il serait possible que, sous le titre d'affaires de famille, il traite d'objets relatifs aux sœurs de la Charité, dont il prétend toujours être le supérieur »[3].

D'autre part, le hasard, aidé par l'indiscrétion d'un jeune fonctionnaire, donna la preuve qu'Hanon avait conservé parmi ses anciens subordonnés d'ardentes sympathies et qu'il pouvait ainsi, si l'on n'y prenait garde, communiquer avec l'extérieur : un vieil ecclésiastique, le Père Laurent, avait rencontré en voyage un M. de Fumeron, secrétaire particulier de l'intendant général de S. A. I. Le vieil ecclésiastique tombe malade à Nîmes et y meurt le 27 juillet. Avant de mourir, il confie a M. de Fumeron que l'objet de son voyage était de se rendre à Fenestrelle porter des consolations et des secours a son ancien supérieur et ami Hanon; il remet à M. de Fumeron tout son argent et quelques effets en lui faisant promettre de les donner a Hanon, qu'il constitue son seul héritier. Voilà le hasard; on devine l'indiscrétion. M. de Fumeron, a peine arrivé à Turin, fait part de l'incident au directeur de la police, qui lui-même en écrit à Paris[4].

Quelle suite fut donnée a ce testament purement verbal du Père

et les chanoines Mozzi, Gentili et Berto, qui s'associaient à ce refus (Id., *Ibid.*, 2 janvier 1811). D'autres devaient l'y rejoindre, notamment le prêtre Ergat de Grenoble, suspect des mêmes oppositions (de Brotonne. *Dernières lettres inédites*, 22 avril et 14 mai 1811).

1. Le duc de Conegliano, dans sa lettre à Savary, réclame le paiement de 289 francs, montant des dépenses nécessitées par les frais de diligence et de nourriture pour le prisonnier. Le ministre de la Police met en note : le détenu paiera les frais qui le concerne.

2. 27 avril 1811.

3. 1er août 1811.

4. 29 août 1811.

Laurent? Je ne sais. La note de police porte simplement : « S'assurer s'il ne convient pas de donner l'argent et les effets du vieux prêtre Laurent à ses héritiers directs. » Mais, en tous cas, la police put conclure de l'incident que le Père Laurent était peut-être chargé de prendre des instructions d'Hanon, qu'on cherchait du dehors à communiquer avec le prisonnier. Et cela ne pouvait que rendre sa surveillance plus minutieuse.

*
* *

Cependant, le régime de la cellule d'État ne modifiait en rien la mentalité d'Hanon. Ses lettres, datées de Fenestrelle, affirment essentiellement ses droits spirituels comme indépendants du pouvoir impérial et ne relevant que du pape, et, secondairement, son désir et son droit d'être remis en liberté, ou tout au moins d'obtenir pour raison de santé un changement de résidence. Entre cette prétention à l'indépendance spirituelle et ce désir de la liberté corporelle, il y avait alors incompatibilité. Hanon aurait pu le comprendre. Peut-être le comprenait-il. Mais il n'était pas de ceux qui achètent la liberté par l'abdication d'un droit. Et il semble même trouver un plaisir intime, délicat et bien humain à irriter, lui détenu, les ministres et l'empereur. Ses lettres, toujours de forme irréprochablement respectueuse, sont souvent aussi comme bourdonnantes d'une ironie à dessein voilée, mais encore bien perceptible, et qui dut fortement agacer les oreilles impériales, très sensibles à ce genre de musique.

Napoléon lui avait fourni d'ailleurs une belle occasion de chanter son antienne favorite : après les séances du Conseil privé du 19 avril et du 3 mai 1812, il décida de lui faire demander la démission de sa place. Démarche imprudente! Elle pouvait, comme l'observe le ministre des Cultes Bigot de Préameneu, lui donner l'idée qu'on le regardait comme ayant un droit réel au titre de supérieur général des sœurs de la Charité. Mais Hanon n'avait pas besoin d'être confirmé dans l'opinion qu'il avait de ses droits. Comme tout autoritaire, il avait sur ce point spécial une solide conviction et la certitude intégrale. Seulement, cette démarche lui donne la joie intense de constater qu'il est quelqu'un; le gouvernement compte avec lui, les ministres essaient d'obtenir sa démission! Quelle occasion pour Hanon d'exposer son système, quelle jolie leçon à donner à ces tristes serviteurs d'un maître gallican! Comme il va leur montrer qu'ils n'entendent rien aux matières spirituelles et sont en ces affaires, non de grands clercs, comme ils s'imaginent, mais de bien

petits garçons. Il en est vraiment presque insolent, d'une insolence tranquille, apostolique et comme bénite.

Il répond à Savary[1] :

Votre Excellence me fait demander la démission de ma place de supérieur de mes deux familles religieuses... Je me conforme aux intentions du gouvernement; mais j'ai l'honneur en même temps d'observer à Votre Excellence que mes pouvoirs sont en partie ecclésiastiques... Sa Sainteté seule est compétente pour m'en décharger duement et valablement.

Il prie donc Savary de faire parvenir cette démission au Très Saint-Père Pie VII; dès que celui-ci l'aura acceptée, Hanon promet de se soumettre « sans restriction et sans retour ». Une seconde lettre est même encore plus explicite; c'est une véritable consultation de droit canon, écrite par un spécialiste. Il donne volontiers sa démission; il en a même dressé trois formules qu'il joint à sa lettre. Mais c'est au ministre de la Police ou au ministre des Cultes qu'il appartient de la transmettre au Saint-Père et d'obtenir que cette démission soit acceptée :

Je ne peux plus me dépouiller moi seul de l'autorité qui m'est confiée sur les deux familles; je ne peux pas plus m'en dépouiller moi seul que je n'aurais pu m'en revêtir moi seul... Toute démission n'est effective ou réelle qu'autant qu'elle est reçue et acceptée par l'autorité compétente... Or il est aisé de sentir que cette autorité seule compétente pour recevoir et consommer ma démission est le Souverain Pontife, de qui je tiens tous les pouvoirs spirituels de supérieur général sur les congrégations de la Mission et des Filles de la Charité... Comment, au reste, un évêque ou un archevêque quelconque, restreint, par la nature de son titre même, à un diocèse particulier, peut-il prétendre à une juridiction générale sur les Filles de la Charité, dont l'institution s'étend à la fois sur un grand nombre de diocèses au dedans et au dehors de l'empire? Comment aurait-il pu nous la donner, cette juridiction, s'il ne l'avait pas? Et par une conséquence inévitable (ou enviable), mais également palpable, comment aurait-il pu ou pourrait-il m'en dépouiller? Supposons même que j'y consente, que ce soit moi-même qui offre à chacun d'eux (évêques) cette démission, qui doit trancher tous mes rapports avec les dignes et vénérables Filles de Saint-Vincent, quel est celui d'entre eux qui se croirait la compétence de l'accepter et le pouvoir de me délier envers elles toutes, comme toutes envers moi?...

Il n'y a donc que le pape qui ait pu me donner les pouvoirs ecclésiastiques ou spirituels pour le gouvernement général des Lazaristes et

1. 28 mai 1812.

des Filles de la Charité instituées par saint Vincent: par conséquent aussi, il n'y a que le pape qui puisse encore me les ôter, soit en me destituant et me donnant un successeur, soit en ratifiant et acceptant ma démission. Je prie, en terminant, les ministres de faire parvenir cette démission au pape et conclus : de quelque manière que Vos Excellences me l'obtiennent de Sa Sainteté, Elles peuvent s'assurer que je m'y soumettrai dès l'instant qu'elle (l'acceptation de sa démission par le pape) me sera connue, et au besoin je porterai tous les autres à s'y soumettre.

La lettre a belle allure et sa conclusion est d'une impertinence subtile et savoureuse[1]. Mais celle qu'il écrivait au pape par le canal des ministres est encore mieux. La voici :

Très Saint-Père,

D'après le vœu de mes confrères réunis à Paris au mois d'octobre 1807, Votre Sainteté daigna me nommer supérieur des deux congrégations instituées par saint Vincent de Paul, sçavoir : de la congrégation de la Mission et des Filles de la Charité ; Elle daigna m'investir de tous les pouvoirs ecclésiastiques et spirituels qui m'étaient nécessaires pour le gouvernement qu'elle confiait à mes soins.

Par un enchaînement de circonstances malheureuses dont il serait inconvenant de faire le détail à Sa Sainteté, je me trouve éloigné de ces deux familles; je ne peux plus les gouverner ni exercer à leur égard les pouvoirs que je tiens de Votre Sainteté; et les obstacles qui s'y opposent sont de nature à ne pouvoir jamais être levés par moi.

Dans cet état de choses, Très Saint-Père, je prends la confiance de supplier Votre Sainteté d'étendre sur moi et les enfants qu'elle m'avait donnés sa bienveillance paternelle en acceptant et confirmant de son autorité sacrée la démission que je lui fais en ce moment tant de la charge que des pouvoirs dont elle m'avait honoré ; par là, Votre Sainteté décharge ma conscience d'un fardeau trop pénible, trop accablant pour sa faiblesse; elle acquerra de nouveaux titres à la vénération, à la reconnaissance éternelle de tous les enfants de saint Vincent de Paul, qui, prosternés, en esprit, aux pieds de Votre Sainteté, lui demandent avec les plus humbles instances la bénédiction apostolique.

De Votre Sainteté, Très Saint-Père, le plus obéissant, le plus humble et le plus dévoué de vos serviteurs.

HANON,
Prêtre.

Fenestrelle, le 28 mai 1812.

1. Il est bon de remarquer son insistance à distinguer ses pouvoirs spirituels des temporels : « Les pouvoirs civils et temporels qui me venaient de S. M. ont d'abord été restreints par plusieurs décrets, puis tout à fait anéantis par la suppression en France; on n'a jamais éprouvé aucune opposition,

Il n'y a pas à dire, c'est de l'ultramontanisme, d'un tissu serré, de riche et franche couleur, sans pli, déchirure ni reprise.

Que ce langage et ces principes soient d'un autre âge, d'accord! Que, dans l'espèce même, Hanon ait canoniquement tort, il semble bien que oui, puisque saint Vincent de Paul reconnaît « que la supériorité de cette congrégation était entièrement aux archevêques de Paris »[1]; mais, vraiment, que, sous les verrous, en pleine querelle du sacerdoce et de l'empire, il ait déroulé et hautement arboré pour ainsi dire au nez et à la barbe des ministres et de l'empereur gallicans le drapeau papal et romain, ce n'est pas un geste banal ni une ordinaire manifestation de courage ou peut-être d'entêtement et de rancune.

* * *

Lorsque Savary eut reçu ce paquet de subtilités et d'impertinences théologiques, il en écrivit à son collègue des Cultes, tout de même plus compétent que lui en matières spirituelles. Bigot ne fut pas étonné de l'algarade. Il répondit à Savary :

Avec la connaissance que j'ai de son caractère obstiné, je ne suis pas surpris qu'il n'ait pas voulu se prêter à ce qu'on lui demandait. Quant à ses prétentions, elles n'ont aucun fondement; si les supérieurs de Saint-Lazare ont été supérieurs des Filles de la Charité, ç'a toujours été sous l'autorité de l'archevêque, qui pouvait nommer un autre supérieur. Alléguer un bref du pape, qu'il n'a jamais présenté à la vérification, ce qui eût été d'autant plus nécessaire que le pape n'avait point à intervenir pour la nomination du supérieur de Saint-Lazare, un bref où il n'est pas dit un seul mot des sœurs de Saint-Vincent, c'est de sa part de l'impudence. Proposer aux ministres de faire accepter sa démission au pape, en supposant qu'il tient de lui ses pouvoirs, c'est de la mauvaise foi.

De la mauvaise foi[2], non, je ne le crois pas, mais de la rancune, amassée depuis deux ans; une sollicitude bien picarde et théologique

ni entendu de moi aucune plainte ou murmure à cet égard. Mes pouvoirs ecclésiastiques ou spirituels qui me viennent du pape n'ont été jusqu'ici ni entamés ni révoqués que je sache; ils restent donc dans leur entier. »

1. Voir en appendice un résumé de l'argumentation d'Hanon et des réponses de Bigot.

2. Après lecture des textes que nous analysons en appendice, on pourrait le suspecter de mauvaise foi, car il devait connaître la lettre d'érection et les lettres patentes qui affirment l'autorité de l'archevêque sur la confrérie de la Charité. Je le crois pourtant sincère; comme tous les passionnés, il oublie et supprime naturellement les raisonnements et les faits contraires à sa passion. Ou bien il les élude par d'habiles distinguo. Par exemple : « Quoique les deux

pour les causes obscures ; un entêtement de plaideur, une éducation et un tempérament ultramontains ; une hostilité naturelle contre le pouvoir temporel, surexcitée encore par les circonstances ; une frénésie de discipline et de hiérarchie qui le ruait aux pieds du pape ; et peut-être aussi une sorte de point d'honneur qui l'aiguillonnait à bien marquer sa fidélité quasi-serve de féal, sa soumission d'homme lige au suzerain, — alors dans le malheur, — des consciences catholiques. Tout de même, peut-être l'aurait-on embarrassé un peu (les avocats et les théologiens ne l'étant jamais beaucoup) si on lui eût observé : le bref papal qui vous a confié, dites-vous, le gouvernement spirituel de la Mission et des Filles de la Charité date du 14 octobre 1807 ; cependant, vous n'avez jamais songé à exercer cette fonction avant le décret impérial, postérieur de trois mois. Mais ni le ministre des Cultes ni celui de la Police ne lui firent cette objection.

Savary, après avoir reçu l'avis de Bigot, et n'osant prendre sur lui de décider en cette affaire, envoie le dossier, accompagné d'un rapport[1], à Napoléon, en route pour Moscou.

Ce rapport, sorte de longue fiche sur Hanon, sans lui être défavorable de parti pris (il reconnaît qu'on n'a pas trouvé en 1811 de traces d'intrigues nouvelles dans ses papiers), rappelle qu'Hanon se regarde toujours comme chef spirituel des deux congrégations et ne relevant à cet égard que du pape ; que l'empereur a exigé qu'il se démette et qu'il a refusé ou du moins qu'il a écrit au pape un mémoire le priant d'accepter sa démission. N'était-ce pas suffisant pour mécontenter l'empereur ?

Comme mesure à prendre, le ministre de la Police, après quelques lignes de protestations contre les idées subversives d'Hanon, propose qu'on lui demande une simple déclaration portant qu'il reconnaît n'avoir aucun droit sur les sœurs de la Charité et qu'il s'engage à ne plus s'immiscer à l'avenir dans les affaires de cette congréga-

familles de saint Vincent de Paul aient toujours été par leurs règlements sous la dépendance des évêques en ce qui concernait la condition générale des fidèles, elles avaient néanmoins un régime intérieur spécial... : en conséquence de ce régime, le seul supérieur général de la congrégation de la Mission les gouvernait d'après leurs conditions particulières » (lettre à Savary, 28 mai 1812). Soumises aux évêques en tant que fidèles, soumises à leur seul supérieur général en tant que religieuses, voilà la thèse d'Hanon sur les sœurs de la Charité. La lettre d'érection du cardinal de Retz répond : « Soumises à perpétuité à l'authorité et à la dépendance de l'archevêque de Paris, en tant que membres d'une confrérie religieuse ; et simplement dirigées à un supérieur général, sous l'autorité et juridiction dudit archevêque. »

1. Arch. nat., F[7] 7935 (4 août 1812).

tion. Après quoi, s'il y eût consenti, on l'aurait sans doute mis en liberté.

Napoléon prit connaissance de ces histoires à Smolensk. Si son humeur en fut affectée fortement, je ne sais; mais sa décision, écrite et signée de sa main, n'indique pas de grands sentiments de bienveillance : « Le laisser à Fenestrelle et ne pas lui parler de démission » (quartier général de Smolensk, le 24 août 1812). Elle prolongeait *sine die* l'emprisonnement d'Hanon.

* * *

Le rapport de Savary, parti le 4 août pour la Russie, était de retour à Paris le 17 septembre avec la sèche annotation du Maître. Cependant Hanon, dans sa cellule de Fenestrelle, attend avec impatience son élargissement, avec quelque inquiétude aussi. Ses lettres au ministère ont baissé de ton : toujours pressantes, mais tout accent de défi, de bravade ou d'ironie comme étouffé; parfois émouvantes, mais toujours fondées (même quand elles font appel au sentiment d'humanité) sur des motifs juridiques, elles vont à la limite des concessions de forme possibles, sans pourtant abdiquer sur le fonds, et rendent jusque dans leurs plaintes un son appréciable de dignité triste et hautaine.

En voici la substance : puisqu'il a envoyé au pape sa démission, sans restriction, et que celui-ci est à Fontainebleau, il lui semble que rien ne doit plus retarder sa démission, « il le désire bien sincerement » : mais si quelque obstacle s'y trouve encore, puisqu'il a fait tout ce qui est de sa compétence et de son pouvoir, les ministres de la Police et des Cultes « sont trop justes pour lui imputer ce qui ne peut dépendre de lui et pour l'en punir »[1].

Si on ne le met pas en liberté, qu'on lui accorde du moins un changement de résidence; qu'on l'enferme dans une maison de santé. Il est ruiné, et il ne sait pas s'il lui restera, à sa sortie, du pain et un asile; le climat de Fenestrelle lui a valu des rhumatismes violents et douloureux[2]; chaque hiver, ils reviennent; le commandant de Fenestrelle peut le certifier et le certifie[3].

Ce désir de liberté l'assouplit, mais sans le courber en une posture d'humiliation ou de renoncement.

1. Arch. nat., F⁷ 7935, lettre à Savary, 29 novembre 1812.

2. Id., Ibid. Il donne même des explications médicales : la transpiration fait la base de sa santé, « sa suppression absolue fait refluer les humeurs dans le sang ».

3. Id., Ibid., lettres du commandant de Fenestrelle à Savary, 24 janvier-[illegible] février 1813.

On lui demande[1], et ce n'est vraiment pas un beau geste, la justification de l'emploi des 15,000 francs mis chaque année à la disposition des Lazaristes depuis le 1er vendémiaire an XIV jusqu'à la suppression des Missions. Il répond qu'il n'a pas à Fenestrelle les pièces justificatives, mais qu'il s'occupera de suite « à satisfaire de lui-même et autant que sa position pourrait le lui permettre à ce qu'exige de lui Son Excellence le ministre des Cultes »[2]. C'est une preuve de bonne volonté; mais il garde vis-à-vis du commandant de la forteresse, au risque de diminuer, en lui déplaisant, ses chances de liberté, une attitude indépendante. Il lui remet cachetée sa correspondance officielle, en lui disant que tout prisonnier doit avoir le droit d'écrire au ministre sans que ses lettres puissent être lues de personne.

Dans cette correspondance officielle, il se dit respectueusement soumis à toute autorité, et généralement à celle du gouvernement actuel, éloigné de toute intrigue et de toute opposition à ses vues; déclare que, s'il a correspondu avec les religieuses depuis 1809, c'est qu'il croyait cette correspondance autorisée et qu'il avait pour but d'arriver à mettre un terme aux divisions des sœurs: donne sa parole de s'interdire toute correspondance « avec les Filles de la Charité du Vieux-Colombier » et promet, s'il rentre à Paris, de ne s'y occuper que de « ses affaires et obligations personnelles ». De la part d'un tel obstiné, c'est de la condescendance; ce n'est pas de la soumission telle que l'entendait l'empereur. Sans prétendre qu'il y ait derrière telles de ses phrases des restrictions mentales ou de subtils distinguo, lorsqu'il promet de cesser toute correspondance « avec les Filles de la Charité du Vieux-Colombier », n'est-ce point seulement parce que celles-ci, adhérentes au décret de 1809, ne font plus partie, à ses yeux, de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul? Lorsqu'il promet de ne plus s'occuper que de ses affaires et obligations personnelles, ne compte-t-il point parmi ces obligations son devoir et son droit de direction spirituelle? Il n'est pas impossible que oui; en tous cas, jamais il ne se prononce nettement sur le fond, jamais il ne reconnaît que ses prétentions sont injustes; il reste toujours le dépendant spirituel du pape; il est romain et ultramontain jusqu'au bout.

Les ministres ne s'y trompent pas. D'ailleurs, l'ordre impérial qui le concerne est trop formel pour qu'on le transfère en une prison

1. Arch. nat., F7 7935, note du 15 janvier 1813. On avouera qu'il était difficile à Hanon, dans sa prison, d'indiquer sans ses papiers et registres de comptabilité l'emploi de ses fonds. C'était peut-être une façon de lui faire trouver le temps moins long... ou de l'inquiéter.

2. Id., Ibid. Cf. lettres du commandant de Fenestrelle, 24 janvier-22 mai 1813.

moins dure. Une de ses dernières lettres[1] à Savary est pourtant bien pitoyable : le climat de Fenestrelle est meurtrier pour lui; chaque hiver, il y fait une maladie mortelle; la dernière lui a duré près de cinq mois, dont presque quatre au lit; il a par intervalle des maux de tête très douloureux, ses genoux sont toujours enflés. — Savary met simplement en note : « Sa Majesté, sur le compte qui lui a été rendu des conditions que ce prêtre a mises à sa démission de supérieur des Missions, a ordonné de le laisser à Fenestrelle; on ne peut, en conséquence, accueillir sa demande[2]. »

Un peu plus tard, Napoléon devait à son tour souffrir et se plaindre d'un autre climat meurtrier.

Cependant, Hanon touchait au terme de ses misères. Comme les alliés s'approchaient des frontières, l'ordre fut donné de le transporter de Fenestrelle à Bourges[3]. (C'est aussi le moment où l'on promène le pape dans l'intérieur de la France.) Il y devait rester jusqu'à la première abdication de Napoléon.

Il revint à Paris en même temps que les Bourbons; il retourna dans les bureaux du ministère de la Police non plus en suspect, mais triomphant, et, le 11 juin, il écrivait le récépissé suivant :

Je reconnais avoir reçu de M. de Chevallerie les papiers qui ont été saisis chez moi lors de ma première arrestation à Paris.

Signé : HANON,
Supérieur général de Saint-Lazare.

Ses lettres de Fenestrelle portent simplement : Hanon, prêtre.

Pour qu'il reprît son titre de chef (on peut croire qu'il en eut quelque joie), il avait fallu de bien dramatiques événements. Mais il ne devait pas remplir longtemps ses anciennes fonctions. « Après les Cent Jours, il venait d'obtenir de S. M. une maison destinée à servir de chef-lieu et de séminaire interne à ses missionnaires, il exerçait en fait ses doubles pouvoirs spirituels, auxquels il n'avait jamais renoncé, quand une fluxion de poitrine le fit passer à une meilleure vie, le 24 avril 1816[4]. »

Il n'avait que cinquante-cinq ans. Il n'est pas impossible que son séjour à Fenestrelle soit pour un peu dans cette fin, en somme, hâtive et engage à cet égard la responsabilité de Napoléon.

1. Arch. nat., F7 7935, 10 octobre 1813 : « Une expérience de trente mois appuie le témoignage qu'en ont rendu en divers temps MM. les commandants et le médecin... Je ne jouis de quelque santé que durant les chaleurs. »

2. Id., Ibid., sans date.

3. Je n'ai trouvé ni à Bourges ni aux Arch. nationales la date de son transfert ni aucun détail sur son séjour à Bourges.

4. *Ami de la religion* t. VI, p. 368 (1er mai 1816).

Cette dureté de l'empereur s'explique un peu par son propre tempérament autoritaire, un peu par la personnalité têtue de son contradicteur, mais surtout par les circonstances. C'est le moment où, dans le clergé séculier et dans ce qui reste du clergé régulier, se manifestent une sourde opposition et, de-ci de-là, de véritables protestations à propos des affaires de Rome. Napoléon frappe sans pitié les protestataires, abbés, cardinaux ou moines[1].

Hanon fut une de ces victimes de la raison d'État; du moins, il ne s'était pas soumis, alors que le pape lui-même, son seigneur, avait un moment fléchi. Qu'il ait trouvé, pour résister, appui dans sa foi ou dans son orgueil humain, c'est bien quelque chose d'avoir opposé à l'arbitraire impérial un irréductible *non possumus*, d'avoir, en face de la force, dressé son idée, — si étrangère qu'elle nous puisse être, — et d'avoir souffert pour elle une dure captivité. Certes, il ne faut rien exagérer. Nature de théologien et de juriste plus que d'apôtre et de martyr, son arrestation n'a rien d'héroïque. Il ne court pas au-devant des persécutions; il les subit sans allégresse; il ne chante pas des alléluias dans sa prison; il réclame, proteste, récrimine à perdre haleine. Mais n'eût-il été que ce que les administrateurs et les gens de police appellent coutumièrement dans leurs notes secrètes un obstiné, un esprit subversif et dangereux, bref, un mauvais coucheur, comme il le fut sous Napoléon et contre lui, son histoire, m'a-t-il semblé, valait d'être contée.

G. Canton.

APPENDICE.

On a vu plus haut qu'Hanon, requis par Bigot, ministre des Cultes, de donner sa démission, s'était retranché derrière l'autorité pontificale, dont il tenait, disait-il, ses pouvoirs spirituels en vertu d'un bref de l'année 1807. Voici face à face et en substance l'argumentation d'Hanon et les réponses de Bigot.

Sur la question du bref, Hanon dit : le pape m'a nommé en octobre 1807 supérieur des Lazaristes et des sœurs de la Charité. — On lui répond avec raison : c'est inexact. Le bref ne fait pas mention des sœurs de la Charité. — Oui, mais il me confirme dans toutes les prérogatives de supérieur des Lazaristes, et c'en est une constante que la supériorité des Filles de la Charité. — Réponse : votre bref est sans

1. Le couvent de la Cervara fut occupé militairement, son supérieur traduit en conseil de guerre, l'ordre des Trappistes supprimé pour les mêmes raisons. Cf. aussi J. Destrem, *Déportations de prêtres sous le premier Empire*, dans la *Revue historique*, t. XI (1879), p. 331-388.

valeur, parce qu'il n'a pas été procédé à sa vérification, parce que le pape n'a pas à intervenir dans l'institution du supérieur des Lazaristes. Quant à la supériorité des Filles de la Charité, les supérieurs des Lazaristes ne l'ont exercée que sous l'autorité des archevêques de Paris, qui pouvaient à chaque instant leur ôter leurs pouvoirs relatifs à cette congrégation.

Lequel des deux a raison dans cette question du bref? Administrativement, c'est évidemment Bigot. Canoniquement, c'est peut-être encore lui. — Assurément, pour un ultramontain comme Hanon, un bref tire toute sa valeur d'investiture spirituelle de son origine papale et non de sa vérification temporelle. Mais ce bref ne l'investissait pas du tout d'une façon spéciale de la supériorité des Filles de Saint-Vincent; et, d'autre part, jamais, avant 1806, le pape n'était intervenu pour l'institution du supérieur des Lazaristes. Hanon le dit lui-même dans sa lettre à Savary, 28 mai 1812 : « Aucun évêque ni archevêque ni le pape même n'intervenait dans son institution. » Et quand Vincent de Paul demanda qu'on acceptât sa démission de supérieur général de la Mission, c'est à l'assemblée générale de la congrégation qu'il s'adressa.

Sur les rapports des supérieurs des Lazaristes avec les Filles de la Charité, ces supérieurs ont-ils exercé la supériorité sur les dites Filles d'une façon constante, indépendamment de l'autorité et du contrôle de l'archevêque, ou sous cette autorité et ce contrôle?

Hanon dit :

Le supérieur général des Lazaristes était investi par le fait même de sa nomination de la supériorité des Filles de la Charité. Aucun évêque français ou étranger n'a jamais pensé lui ôter ses pouvoirs ou les contester. Les seuls vicaires généraux de Paris, *sede vacante*, l'avaient tenté, mais le Conseil d'État, devant lequel leurs prétentions ont été discutées en mai ou juin 1809, les a déclarées nouvelles et sans fondement, et le décret même du 8 novembre de la même année les a également déboutés. Comment, enfin, un évêque ou archevêque, restreint à un diocèse particulier, peut-il prétendre à une juridiction générale sur les Filles de la Charité, qui comptent des établissements dans un grand nombre de diocèses au dedans et au dehors de l'Empire?

On répond :

Il est prouvé par les actes d'établissements des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul que la supériorité de cette congrégation était entièrement aux archevêques de Paris. Saint Vincent de Paul le reconnut lui-même. Si les supérieurs de Saint-Lazare ont été depuis supérieurs des Filles, ça toujours été sous l'autorité de l'archevêque, qui pouvait nommer un autre supérieur. La seule qualité de supérieur de Saint-Lazare ne lui donnait donc aucun droit.

Il y a plus :

La congrégation de Saint-Lazare n'a point été rétablie comme mission à l'intérieur, mais seulement comme mission à l'étranger au terme du décret du 7 prairial an XII. Or, c'était comme missionnaires de l'intérieur et pour pro-

pager plus facilement les établissements des Filles de Saint-Vincent que les archevêques de Paris continuaient aux Lazaristes la supériorité de cette congrégation. Ainsi, le motif pour lequel les Lazaristes avaient été supérieurs de la dite congrégation de Saint-Vincent n'existait plus depuis la Révolution. (Lettre de Bigot à Savary, 23 juillet 1812.)

Qui a raison dans ce débat? Il me paraît bien que c'est encore le ministre des Cultes. Je n'ai pas trouvé l'arrêt du Conseil d'État de mai ou juin 1812 auquel Hanon fait allusion; mais le décret du 8 novembre 1809 qu'il invoque en sa faveur, comme déboutant les vicaires généraux de leurs prétentions, mentionne simplement la suppression du supérieur général et met les religieuses sous l'autorité épiscopale. D'autre part, si les lettres patentes, les lettres d'érection et le règlement concernant les Filles de la Charité ne disent pas expressément que l'archevêque de Paris peut ôter à tout moment au supérieur des Lazaristes ses pouvoirs relatifs aux sœurs de la Charité, on y trouve cependant des textes suffisamment précis pour justifier l'argumentation de Bigot.

Il est exact, comme le dit Bigot, qu' « une des principales fonctions des prêtres de la dite congrégation était d'établir la confrérie de la Charité aux lieux où ils vont faire la Mission ». La lettre d'érection du cardinal de Retz (18 janvier 1655) constate que Vincent de Paul a demandé à l'archevêque de Paris de lui donner pouvoir

... et à ses successeurs généraux de la dite congrégation de la Mission de diriger ladite confrairie (de la Charité) sous notre autorité et juridiction et de nos successeurs archevêques de Paris.

Nous avons donc, derechef, érigé et érigeons par ces présentes tout de nouveau l'assemblée des dites filles et veuves dans notre diocèse en confrérie ou société particulière..., à la charge que ladite confrérie ou société sera et demeurera à perpétuité sous notre authorité et dépendance et de nos successeurs et archevêques de Paris.

Ses lettres patentes de 1657 sont tout aussi précises : elles rappellent les conditions ci-dessus et disent, déclarent, statuent et ordonnent « que les dites filles... puissent aller par la permission du dit Vincent de Paul et, après lui, de ses successeurs généraux de ladite congrégation et de leurs supérieurs et être reçues en tous les lieux, villes, bourgs et villages de notre royaume et pays de notre obéissance ».

Ainsi tombe l'objection spécieuse d'Hanon sur l'impossibilité pour un évêque ou archevêque restreint à un diocèse particulier d'exercer une juridiction générale sur une confrérie étendue à plusieurs diocèses et à l'étranger [1].

1. Voir, dans le même sens, Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 189 et suiv.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUE MODERNE.

I. XVIe SIÈCLE. — Même en laissant de côté le second tome du grand et beau travail de M. IMBART DE LA TOUR sur les origines de la Réforme en France, dont nous rendrons compte dans un prochain bulletin, il nous reste à signaler, sur le XVIe siècle, quelques livres d'importance capitale. Très négligée pendant quelque temps, cette période de notre histoire attire enfin l'attention des chercheurs, non seulement français, mais de toute langue et de tout pays. — Commençons par un instrument de travail qui s'applique au siècle tout entier.

Ce qu'il avait fait pour le haut personnel militaire au XVIe siecle, M. Fleury VINDRY l'entreprend pour les membres des cours souveraines[1]. Il nous donne, dans un premier fascicule, des listes et des notes biographiques relatives à cinq parlements, notes précises et riches, extraites le plus souvent des fonds d'archives. Son livre, une fois terminé, constituera un appréciable répertoire de la « robe », pour une époque de notre histoire où cette classe sociale a joué un rôle de premier ordre.

La bataille de Novare du 6 juin 1513 est une date critique dans l'histoire du règne de Louis XII. La victoire des Suisses entraîne l'évacuation de l'Italie par les Français, rend possible le siège de Dijon. Mais cet éclatant triomphe, qui exalta l'orgueil des montagnards et répandit dans les cantons les passions guerrieres, ne devait pas avoir de lendemain. Novare est la dernière grande victoire suisse en bataille rangée : « Sur les plaines marécageuses d'Ariotta, les glorieuses bannieres des bandes confédérées flottèrent pour la derniere fois victorieusement: deux ans plus tard, à Marignan, une troupe suisse dut, pour la premiere fois, céder a un

1. Fleury Vindry, *les Parlementaires français au XVIe siècle*; t. I : *Parlements d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambery, Dombes*. Paris, H. Champion, 1909, in-8°, 220 p. — Je renvoie, pour le détail, à un compte-rendu qui doit paraître prochainement dans la *Revue critique*.

ennemi supérieur. » M. Georg Fischer[1] s'est livré, sur cet épisode, à un travail critique des plus approfondis[2], qui fait de la première partie de sa dissertation une bibliographie des sources de cette période des guerres d'Italie. Son récit, qui est à la fois documenté et animé[3], donne une impression assez différente de celle qui résulte du livre de Kohler et du travail, récemment signalé ici même (t. CI, p. 372), de M. Gagliardi. Où ces auteurs voient une savante stratégie et une plus savante politique, une sorte d'effort au moins à demi conscient pour édifier autour du massif alpestre un *imperium helveticum*, M. Fischer ne découvre qu'un torrent d'aventuriers en quête de coups à donner et de butin à prendre.

Il n'avait paru, depuis le livre de M. Baird, aucun grand ouvrage américain sur les guerres de religion en France. Celui de M. Thompson est remarquable à bien des égards[4]. En premier lieu, — chose rare dans les synthèses de ce genre écrites en langue étrangère, — la documentation en est, pour une large part, originale et neuve[5]. D'autre part, et bien que l'auteur n'oublie jamais le caractère *religieux* des guerres civiles, il montre un souci constant, — et que n'eut à un égal degré aucun de ses prédécesseurs, — des questions économiques : causes sociales des agitations religieuses[6], influence des mauvaises récoltes, des pestes et des famines, dévastations commises par les gens de guerre, tout cet ordre de faits est étudié avec une ampleur inaccoutumée. Au point de vue purement politique, les exposés de M. Thompson sont généralement très exacts, souvent ingénieux et, quoique l'inspiration du livre soit plutôt « huguenote », très impartiaux[7]. Pour un étranger, M. Thompson possède

1. Georg Fischer, *Die Schlacht bei Novara (6. Juni 1513)*. Berlin, G. Nauck, 1908, in-8°, VI-155 p.

2. Il manque à la bibliographie : Mariéjol, *Pierre Martyr;* Hamont, *G. Bouchet*, et, ce qui est tout à fait extraordinaire, Kohler et Rott. L'auteur connaît, d'ailleurs, au moins le premier de ces ouvrages (p. 41).

3. P. 61, ce qu'était la Suisse au XVIe siècle, si différente de l'auberge de l'Europe que nous connaissons aujourd'hui sous ce nom.

4. James Westfall Thompson, *The Wars of Religion in France, 1559-1576. The Huguenots, Catherine de Medici and Philip II.* Chicago, University press, et Londres, Fisher Unwin, 1909, in-8°, XV-635 p., 24 cartes ou fig.

5. Puisée au P. Record Office, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux Archives vaticanes. L'appendice contient 37 pièces. La transcription de ces pièces aurait gagné, surtout en ce qui touche les noms de lieux, à être revue par un Français. Voy., notamment, p. 589 : *Liste des villes desquelles ceux de la relligion sasseurent en France.*

6. M. Thompson me fait le grand honneur de me citer à plusieurs reprises et m'attribue cette orientation nouvelle de ses études. Rien ne peut m'être plus agréable que d'avoir contribué à faire naître une œuvre méritoire.

7. Il note les imprudences et les provocations des huguenots. Intéressante

une connaissance solide et précise des choses de France[1], et il met bien en lumière le caractere si profondément original de nos guerres civiles : tentative unique, expérience généreuse et redoutable, pour opposer au principe alors universellement admis *cujus regio hujus religio* le principe nouveau de la coexistence pacifique de deux religions en un État. La forme est claire, aisée, agréable et vivante[2]. C'est un livre à lire, même pour des Français.

Dans les premières guerres de religion, le maréchal de Saint-André a joué un rôle capital, puisqu'il a été, pour la formation du fameux *Triumvirat*, l'entremetteur entre Guise et Montmorency. Dans une étude préparée avec soin[3], où l'on ne trouvera pas trace d'idolâtrie biographique et à laquelle manque surtout une composition plus nette et une forme plus maîtresse d'elle-même[4],

discussion sur Bayonne; il y a loin, comme le montre l'auteur, entre le conseil du duc d'Albe) de décapiter les chefs, et le massacre en bloc de 1572. L'idée de massacrer la secte, en tant que telle, paraît appartenir, en propriété exclusive, au pape Pie V. Étude soignée de la politique espagnole, parallèlement à celle de Catherine, notamment (p. 303) sur « la guerre cardinale » de 1565. Ingénieuse question : si Coligny avait fait du sud-ouest un état huguenot, au lieu d'essayer d'obtenir, pour ses coreligionnaires, dans la France entière, un régime légal? Étude des ligues locales de 1574-1576, nées beaucoup moins d'un besoin religieux que du désir spontané de se débarrasser des reîtres.

1. Aussi faut-il noter quelques erreurs : p. 291, il y a eu des « grands jours » bien avant ceux de Fléchier. P. 18 : « The towns had long since ceased to govern themselves » est très exagéré en ce qui concerne les communes. La carte de la p. 308 n'indique pas que la Bresse et la Savoie (après 1559) sont extérieures à la France. Celle de la fin commet la même erreur pour la Franche-Comté et le Roussillon.

2. P. VIII, l'éd. de d'Aubigné n'est pas de Lalanne, mais de de Ruble. P. 7, n. 5, d'Alb*a*n pour d'Albon; p. 8 et 16, n. 5, *He*nnebault pour Annebault; p. 64, Chaudie*n* pour Chandieu; p. 114, *de* Gallars, Mar*b*orat, pour des Gallars, Marlorat; p. 147, 153, 395, des Adre*sse* pour des Adrets; p. 149, n. 2, Planch*e* pour Plancher; p. 219, chambrelons pour chambrelans; p. 394, Rabaste*nis* pour Rabasteins. P. 10, n. 1, *Eidgenossen* ne peut se traduire par *confederacy*, mais par *confederates*. P. 84, don caritatif, et non *caratif*. A la carte de la p. 327 manque le renvoi de la place de Grève. P. 376, les couleurs de la légende ne sont pas en accord avec celles de la carte.

3. Lucien Romier, *la Carrière d'un favori. Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*. Paris, Perrin, 1909, in-8°, 462 p., 8 pl., 28 pièces justif. Les sources utilisées sont à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, aux Affaires étrangères, aux archives de Lyon, aux Archives royales de Belgique.

4. Le plan est mou (les p. 212 et suiv. répètent le ch. 1er) et la personnalité de Saint-André se dégage assez mal. P. 33, n. 2 : « Il fut mis à mort en 1549 *et* eut la tête tranchée. » P. 131 : « Le *comte* Rhingrave », et, plus bas, à propos du Rhingrave et de Saint-André : « *Les deux* seigneurs *français* ». P. 384 : « pécunière ».

M. Romier retrace la figure de ce parvenu rapace et vénal, administrateur sans scrupules, politicien intéressé, intrigant habile, mais surtout favori souple et heureux. Ce qui reste une énigme, c'est « l'extraordinaire pouvoir que ce personnage exerça sur l'esprit de tous ceux qu'il approchait ». — M. Romier nous apporte des informations précieuses sur les négociations assez louches qui précédèrent la paix du Cateau et aussi sur la vie administrative de ce que l'on appelait au XVIe siècle un grand « gouvernement »[1].

A mesure qu'on avance dans l'histoire des guerres de religion, la question de la succession au trône et, plus spécialement, la « question lorraine » y prennent plus de place. Mais, par « Lorraine », on entend trop exclusivement, en « France », la branche cadette de la maison, celle des Guise, celle qui a fait le plus de bruit dans le monde. M. Davillé a voulu, au contraire, mettre en lumière les prétentions de la branche aînée, du duc Charles III et de son fils le marquis du Pont-à-Mousson[2]. Il n'y a qu'à louer, dans sa thèse, le travail bibliographique et critique, travail énorme, consciencieux, judicieux[3], qui rendra aux historiens les plus grands services. Acceptera-t-on la « thèse » elle-même? Elle peut se résumer ainsi : A côté des Guise, en dehors d'eux, parfois contre eux, le duc de Lorraine a songé sérieusement à revendiquer les droits qu'il prétendait tenir de Charlemagne et même des premiers Mérovingiens; après 1584, ses prétentions se sont clairement affichées, Nancy est devenu le centre du mouvement ligueur et Catherine paraît avoir préparé l'avènement de son petit-fils le marquis du Pont; après 1589, Charles III essaya encore, contre Mayenne, d'obtenir la couronne; c'est seulement aux États de 1593 qu'il abandonna ses prétentions pour négocier avec le vainqueur. — Cette thèse séduisante s'appuie sur un grand nombre de faits isolés, dont chacun, pris à part, semble probant. Cependant, malgré l'ingeniosité de l'auteur, l'ensemble ne s'impose pas à nous avec une force convaincante. Les velléités de Charles III, parfois énoncées dans des mémoires (comme celui de Thierry Allix)[4] qui ne virent pas le jour, ne paraissent pas avoir dépassé le niveau des rêves de chancellerie. Au milieu de la

1. Bonne étude sur Lyon et la France du Centre, inspirée des travaux de M. Dupont-Ferrier. Insuffisant (p. 343) sur le changement de front du roi de Navarre. Sur ce sujet, voy. le livre de M. J. W. Thompson.

2. Louis Davillé, *les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*. Paris, Alcan, 1909, in-8°, XVI-320 p., index.

3. Je ne parle pas seulement de la bibliographie du début, mais de tout le travail critique disséminé au bas des pages.

4. P. 268-272. — P. 310 : « Lors des États-Généraux de 1593, il ne songea même pas à poser sa candidature. »

confusion des généalogies, qui n'a pas, au XVIe siècle, été prétendant à quelque couronne? Si peut-être, pendant un seul moment, et qui fut très court (après la mort de Henri III), Charles III a pu envisager sérieusement la candidature de son fils, en général ses prétentions ont été surtout une arme diplomatique, un instrument d'échange, un moyen pour obtenir quelque chose d'autre, pour réaliser un plan plus modeste et plus pratique : annexer à sa[1] couronne les Trois-Évêchés, « faire disparaître toutes ces enclaves singulièrement gênantes », peut-être aussi pour se créer *un* royaume, mais un royaume entre France et Empire. D'ailleurs, quelques réserves que l'on puisse faire sur la thèse de M. Davillé, son livre restera comme un effort pour éclairer l'un des points les plus intéressants et les moins connus de l'histoire de la Ligue. Il ne sera plus permis de parler des « Lorrains » sans faire, à côté des Guise et de Mayenne, une place à Charles III.

II. XVIIe SIÈCLE. — Theodor Kükelhaus, à la suite de la découverte de l'inventaire des papiers de Fancan, avait préparé une étude sur ce personnage, qui fut un collaborateur de Richelieu avant de devenir sa victime. M. WIENS[2] s'est acquitté d'un soin pieux[3] en écrivant une brochure sobre, mais pleine, et qui, même après les travaux de Geley, de Fagniez, de Hanotaux[4], apporte du nouveau à notre intelligence de la politique étrangère du cardinal. Deux tendances se sont heurtées dans l'esprit du maître : l'une, représentée par le Père Joseph, est à la fois antiautrichienne et catholique : disons, pour simplifier, bavaroise; l'autre, complètement dégagée de toute préoccupation confessionnelle, exprime exactement les vœux de ceux qui s'appelaient alors les « bons Français »; à l'alliance bavaroise, elle oppose l'alliance anglaise. C'est celle de Fancan. Richelieu, pendant les années critiques du début, a surtout obéi à la première de ces tendances, et voilà pourquoi il a sacrifié Fancan. C'est seulement plus tard, instruit par l'expérience, peut-être aussi poussé dans ce sens par ceux-là même qui le traitaient de « cardinal de la Rochelle », qu'il a élargi ses conceptions et qu'il est revenu à la politique réaliste des rois du XVIe siècle[5].

1. M. Davillé, p. 310, écrit « *la* couronne ». Mais le contexte indique qu'il s'agit de la couronne ducale.

2. Erich Wiens, *Fancan und die französische Politik (1624-1627)*. Heidelberg, Winter, 1908, in-8°, XII-141 p. (fasc. 21 des *Heidelberger Abhandlungen*).

3. Lui-même a travaillé aux archives des Affaires étrangères.

4. M. Wiens écarte complètement la thèse soutenue par M. Hanotaux d'une trahison de Fancan au profit de la Bavière; au contraire, les Bavarois se plaignent de Fancan.

5. M. Wiens rejoint ainsi M. Rott, qui portait dans son dernier volume un

Le tome III et dernier des *Mémoires du comte de Souvigny*[1] ne contient, comme « Mémoires », que quelques pages relatives à l'état du midi de la France et de la principauté de Monaco en 1660. Mais M. Ludovic de Contenson y a joint un appendice[2] où se trouvent des pièces importantes sur les guerres du Piémont, sur le travail de réorganisation militaire entrepris par Le Tellier, sur le siège de Seurre, sur une mission, à peu près inconnue, de Souvigny auprès du duc de Mantoue en 1653-1654, etc.[3]. L'introduction met en lumière le phénomène social dont Souvigny est une remarquable illustration : la raréfaction de la vieille aristocratie au lendemain des guerres civiles et de la Fronde détermine l'ascension et l'accession à la noblesse d'une classe nouvelle de soldats de fortune, issue de la bourgeoisie de métiers. La demande d'hommes d'armes créée par la guerre extérieure fait que ces anoblis entrent de plain-pied dans les corps d'officiers sans avoir à souffrir des préjugés dont seront victimes les roturiers du XVIIIe siècle.

A « l'Allemande la plus Allemande et la plus rebelle aux influences étrangères qui ait jamais existé » il arriva d'être jetée, à moins de vingt ans, au milieu de la cour la plus française dont l'histoire de France ait conservé la mémoire, celle du Roi-Soleil. C'est à cette bizarre aventure que Mme Arvède Barine avait voulu consacrer le dernier effort d'une plume féconde et spirituelle[4]. En des pages charmantes, dont la piquante malice dissimule une érudition probe[5], elle a peint la triste éducation de « Liselotte », dans une de ces très petites résidences électorales où tout tremblait devant le prince,

jugement assez sévère sur la politique de Richelieu vis-à-vis de l'Espagne en 1626. — En janvier 1627, un agent anglais (Wiens, p. 109) écrivait : « Auparavant, il n'avait rien de cardinal que le bonnet; à l'heure, il n'a rien de français que le visage. » Voy. à l'appendice un *Discours sur les affaires présentes d'Angleterre* et un mémoire sur les *Moyens légitimes... pour contenir le Saint-Siège et empescher qu'il n'accroisse son autorité dans la France...*

1. *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi...*, publiés par le baron Ludovic de Contenson; t. III : *Année 1660 et appendice.* Paris, Laurens (Soc. de l'hist. de France), 1909, in-8°, XXVII-387 p., index des trois tomes. La fin des *Mémoires* occupe les p. 1-37.

2. On se demande pourquoi l'avant-propos du maréchal figure ici et non en tête des *Mémoires*.

3. Et des conseils moraux d'un père dont l'idéal moral, foncièrement honnête et timoré, ne dépasse pas celui des *Quatrains* de Pibrac. Ce vieux soldat est un Gorgibus en cuirasse.

4. Arvède Barine, *Madame, mère du régent.* Paris, Hachette, 1909, in-16, 327 p. — L'auteur n'avait pu écrire le dernier chapitre de son livre. M. Louis Batiffol s'est acquitté de ce soin.

5. On a surtout utilisé les lettres à Sophie de Hanovre et aux raugraves. Mais des recherches ont été faites même aux Archives nationales.

buveur intempérant et presque officiellement bigame; elle a redit cette « laideur rubiconde » dont Madame était la première à rire et à faire rire, l'âpreté de ses jugements sur les mœurs et la cuisine françaises, ses fringales et ses indigestions, — choucroutes et saucisses, — ses caprices d'enfant gâtée et ses incartades d'enfant terrible, ses colères et ses haines, et aussi son admiration, — presque sa passion[1], — pour son majestueux beau-frère; ses douleurs enfin, douleurs d'épouse, douleurs de fille ou plutôt de princesse palatine, puis maternelles inquiétudes lorsqu'elle voit si mal tourner ce vilain garnement de duc de Chartres. Mme Arvède Barine a su nous rendre indulgents pour cette tête un peu détraquée, cœur chaud, langue franche et pointue, bavarde et écrivailleuse infatigable et impitoyable[2].

M. Hérelle complète ses études bien connues sur le protestantisme en Champagne par des documents (surtout du XVIIe siècle) relatifs aux églises du Perthois[3]. Sous la sécheresse des pièces authentiques et la sobriété du commentaire, on y verra revivre toutes les ingénieuses atrocités de la persécution d'avant et d'après 1685, conversions achetées ou forcées, procédures contre les relaps, règlements sur les inhumations, confiscation, dénonciation des fugitifs, enlèvements d'enfants, etc. Les listes dressées par M. Hérelle

1. Il y a tout de même un peu de fantaisie dans le tableau psychologique (tracé p. 191-211) d'une Madame amoureuse (inconsciemment amoureuse) de Louis XIV. C'est une explication un peu simple de sa haine (jalousie?) pour « la vieille guenippe ».

2. Mme A. Barine accepte trop facilement (p. 265) les griefs de Madame contre Dubois, qu'elle avait d'abord apprécié (p. 261). Cf. le livre ci-après cité de M. Émile Bourgeois. La terrible épistolière a écrit à la reine de Prusse des lettres, échelonnées de 1716 à 1722, que publie M. Hans F. Helmolt (*Liselottens Briefe an Sophie Dorothee von Preussen*, tirage à part de l'*Historisches Jahrbuch*, 1908, 139 p.). Elles sont en français, ce qui rend assez piquantes les colères de Liselotte contre la francisation des cours allemandes. On notera les lettres sur le voyage du tsar et la mort du tsarévitch, sur la conspiration de Cellamare, la princesse des Ursins (dont elle « chante les perfections », on devine sur quel air); les querelles de famille à la cour d'Angleterre, la variolisation. Quelques erreurs de lecture ou de traduction : p. 19, n. 7, il faut lire « chère » et non « chose »; p. 55, n. 4, « vissitte » (comme p. 81) et non « villette »; p. 107, l. 6, « servie », lisez « serois »; p. 108, *sub fine*, « foye », lisez « joye »; p. 119, n. 10, « découvrir le pot aux roses » ne peut se traduire par « die Karte verraten », mais par « hinter die Schliche kommen ».

3. G. Hérelle, *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Épense, Heiltz-le Maurupt, Nettancourt et Vassy, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française;* t. III : *Appendice. Chronique sommaire des Églises. Conversions. Inhumations. Fugitifs et réfugiés. Biens confisqués.* Paris, A. Picard, 1908, in-8°, 525 p. — Les tomes I (*la Réforme et la Ligue en Champagne*) et II (*Pièces diverses...*) ont paru respectivement, chez Champion, en 1888 et 1892.

constituent, pour l'histoire du Grand-Refuge, un élément indispensable. Et aux personnes qui trouvent que l'on a exagéré les conséquences économiques de la Révocation, nous recommandons sa statistique des métiers exercés par les réfugiés de ces cinq églises[1].

Ce n'est peut-être pas une très grande nouveauté que d'aller chercher dans La Bruyère autre chose encore qu'un littérateur et un moraliste, à savoir un « critique des conditions et des institutions sociales » de son temps. C'est une idée à laquelle les « clefs », plus ou moins exactes, et les éditions des *Caractères* (notamment l'édition Servois) nous ont dès longtemps habitués. Si M. Lange n'avait eu d'autre objet, il n'eût écrit, en somme, qu'une sorte de commentaire des *Caractères*, commentaire fin et précis, mais d'un intérêt secondaire[2]. Son livre attirera l'attention des historiens par le soin qu'il a pris d'emprunter les éléments de ce commentaire, non seulement à des sources dont on peut récuser la valeur (orateurs de la chaire, pamphlétaires, mémorialistes, auteurs comiques, romanciers et fabulistes), mais à des correspondances, surtout à des correspondances administratives[3], a des préambules d'ordonnances, à des documents judiciaires. Il arrive ainsi à établir qu'il n'est pas une assertion de La Bruyère qui ne s'appuie sur un fait, je ne dis pas sur un fait exceptionnel, mais sur un ensemble de faits. Où les admirateurs fanatiques du grand siècle voient l'œuvre d'un satirique, peut-être même d'un libelliste supérieur, il faut voir la critique de ce qui est[4]. En même temps, cette critique perd son allure « révolutionnaire », car le familier des Condé ne fait guère que réclamer, avec l'âpre accent de l'honnêteté indignée, des réformes que les conseillers de la royauté ont maintes fois promises, mais qu'ils ont été impuissants à réaliser. Les *Caractères* nous apparaissent moins comme la création d'un penseur original et profond : ils sont davantage un document[5].

1. P. 484-486. — Nous remettons au prochain *Bulletin* la récente publication de M. R. Allier sur la *Compagnie du Saint-Sacrement à Marseille.*

2. Maurice Lange, *La Bruyère, critique des conditions et des institutions sociales.* Paris, Hachette, 1909, in-8°, XLII-424 p., index. — On ne voit pas très bien pourquoi M. Lange a séparé l'étude des « conditions » de celle des « institutions », ce qui l'oblige à des redites : la seconde partie n'ajoute guère à la première.

3. Par exemple, sur la gabelle, aux lettres de Boursault.

4. L'épithète de « sociale » se justifie par ceci que la critique de la Bruyère s'applique moins aux individus qu'aux classes et aux professions; elle peint, dit-il lui-même, des vices « de condition et d'état » plus que de « complexion ».

5. La petite thèse de M. Lange est intitulée : *le Président Richard de Ruffey. Histoire secrète de l'Académie de Dijon (de 1741 à 1770). Extraits publiés avec une introduction, des notes et un index* (Paris, Hachette, 1909, in-8,

III. XVIIIe SIÈCLE. — M. Émile BOURGEOIS[1] avait écrit, il y a tantôt dix ans, un mémoire académique sur la politique étrangère de l'abbé Dubois[2]. C'est ce travail qu'il reprend aujourd'hui en un gros volume, annoncé lui-même comme le premier tome d'une série d'études sur la diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Sous ce titre : *le Secret du régent*, il étudie la Triple et la Quadruple-Alliance. Titre un peu contestable : en effet, si, au début de la régence, il existe bien deux diplomaties françaises, d'une part celle du Conseil des Affaires étrangères et du maréchal d'Huxelles, diplomatie officielle qui ne sait rien, qui ne peut rien, d'autre part celle de l'abbé Dubois, gardien et interprète de la pensée et des intérêts du régent; si ces deux diplomaties sont parfois en désaccord (p. 233) ou même en lutte; si entre elles deux finit même par s'en installer une troisième, en vérité ceci n'a qu'un temps. A l'automne de 1717, Dubois, qui est déjà du Conseil, reçoit des instructions du ministre : « Le *Secret du Régent* devenait la diplomatie officielle de la régence. » Un an plus tard, l'agent de la diplomatie secrète sera secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Mais deux choses expliquent ce titre d'allure un peu romanesque. D'une part, le goût du régent et, après lui, du roi, pour cette diplomatie hors cadres[3], pour ces agents qui ne sont point de la « carrière » et qui, ne pouvant se draper dans la majesté des protocoles, prennent « des chemins détournés et couverts ». Ces chemins croisent, recoupent et parfois minent par en dessous les avenues larges et froides de la diplomatie officielle. D'autre part, — et c'est peut-être en raison de cette « situation nouvelle » qu'il fallut faire appel à des « hommes nouveaux », — il y a bien une politique personnelle du régent, et qui ne coïncide ni exactement ni toujours avec les traditions et les intérêts de la France. Pouvait-il en être autre-

192 p.). L'introduction est la piquante histoire d'une Académie de province, assez tard venue, et qu'un hasard heureux devait rendre illustre. On retrouve dans l'ouvrage de Rutley, ce « Procope » des sociétés savantes dijonnaises, l'écho des haines mesquines et féroces, des intrigues compliquées, des machinations qui remplissaient la vie de ces petits corps. Créateur d'une société littéraire qui se posait en rivale de l'Académie, Rutley réussit à opérer la fusion des deux compagnies. Ami de Buffon et de Voltaire, il n'a pas laissé à ses biographes la peine de le louer. Buffon le traitait d' « heureux père ». Hélas! il ne le fut avec aucune de ses « filles » : l'Académie l'abreuva de dégoûts et Sophie de Monnier se fit enlever par Mirabeau.

1. Emile Bourgeois, *la Diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Ses débuts;* t. I : *le secret du régent et la politique de l'abbé Dubois (triple et quadruple alliances, 1716-1718)*. Paris, Colin, s. d. [1909], in-8°, XXXVI-384 p.

2. Voy., p. II et suiv., le rapport de feu Albert Sorel sur le prix du Budget de l'Académie des sciences morales, 1892.

3. P. 282, goût du régent pour les ministres « extraordinaires ».

ment[1]? Si nous ne considérons que les traditions, force est bien de reconnaître que l'existence même du régent, du moins la nature de son pouvoir, était incompatible avec le maintien de ces mêmes traditions. Dans une étude détaillée, et qui n'avait jamais été faite avec une telle ampleur et une telle rigueur juridique, des renonciations d'Utrecht, M. Bourgeois démontre qu'elles mettent aux prises deux conceptions contradictoires de la monarchie : la conception anglo-hollandaise, née des révolutions de 1576 et de 1689, qui repose sur la souveraineté du peuple et le salut public; la conception française, le respect séculaire des « lois fondamentales », vagues et redoutables puissances, supérieures non seulement à la volonté des sujets, mais à celle du roi lui-même. Entre ces deux conceptions, un conflit de droit public était inévitable. Pour un « bon Français » de 1715, j'entends pour un Français pénétré des traditions nationales et jaloux de l'indépendance de sa patrie, pour un Français qui aurait raisonné comme firent les parlementaires parisiens en 1593, il n'y avait pas de doute : les renonciations inscrites dans un traité international ne pouvaient prévaloir contre la loi salique, base de la constitution de l'État. Cellamare avait raison de dire « que la régence du duc d'Orléans n'était pas établie sur les lois fondamentales du royaume ». Il faut en prendre son parti : un bon légitimiste, en 1715, ne pouvait être qu'un « blanc d'Espagne ». — M. Bourgeois nous donne une magistrale analyse de ces sentiments, dont la santé précaire du jeune roi, l'idée que la succession au trône allait s'ouvrir, faisaient tout autre chose que des théories.

Pouvait-on, par contre, demander au régent de n'être pas orléaniste? Pouvait-on même demander à la diplomatie officielle de ne pas chercher à garantir la France contre les périls d'une crise de succession? M. Émile Bourgeois, dans une curieuse étude sur le testament de Louis XIV, estime que le régent pouvait et devait s'y tenir[2]. Quoi qu'il en soit de ce point, il y avait bien, sinon une opposition, du moins une distinction entre l'intérêt personnel du régent, qui consistait à lier étroitement la question de la succession hanovrienne d'Angleterre à celle de la succession orléaniste de France, et l'intérêt même de la nation, qui aurait été de se mouvoir avec une certaine liberté dans le cadre du traité d'Utrecht, de négocier, si possible, un accord avec l'Espagne (p. 313 et suiv.). Entre ces deux politiques, Dubois n'hésite pas, et, somme toute, le jugement que

1. On pourrait plaider, plus encore que ne l'a fait M. Bourgeois, les circonstances atténuantes.

2. P. 14 : « L'accord des princes français préparé par Louis XIV à la veille de sa mort anéantissait les espérances de Philippe V ».

porte sur lui M. Bourgeois est assez dur[1] (p. 304). Assurément, ce ne fut pas l'aventurier vénal et bas, l'espèce de bandit mitré que nous a peint, sur le tard, son ancien adulateur Saint-Simon, et il est tout à fait excessif de voir en lui un agent de l'Angleterre. Mais le précepteur du duc de Chartres n'a d'autre préoccupation que son « pupille »; dans ses vues d'avenir, il n'y a place ni pour le roi ni pour la France. Faire reconnaître par toutes les puissances une « pragmatique », telle est la fin dernière de ses efforts. Ils aboutissent à ce double paradoxe : cette politique de paix à tout prix mène (p. 202) « à une guerre contre l'Espagne au profit de l'Angleterre, une guerre contre les Bourbons au profit des Habsbourgs »; appuyés sur le traité d'Utrecht, Georges Ier et le régent le violent eux-mêmes en offrant Brême et Verden au Hanovre, à l'empereur la Sicile. — Cette brève analyse suffira sans doute à indiquer de quel regard aigu M. Bourgeois pénètre les obscurités de cette politique d'intrigues. Son livre est une introduction capitale à l'histoire de la diplomatie du XVIIIe siècle[2].

C'est à une très importante partie de cette histoire, — les relations entre la France et la Turquie, — que se voue M. Louis Rousseau. Son premier volume est presque totalement antérieur à la mort du grand roi et traite du rôle que la France aurait voulu faire jouer à son ancienne alliée dans la crise de la succession d'Espagne et durant l'équipée de Charles XII[3]. Il est regrettable que l'auteur manque d'expérience historique et qu'il ne possède que très imparfaitement le maniement des sources[4]. Il se perd trop dans ces détails

1. Très différent du jugement hagiographique du P. Bliard.

2. Le livre de Wiesener avait le tort d'être trop exclusivement fait d'après les documents anglais; celui de Baudrillart repose surtout sur les documents espagnols. M. Émile Bourgeois a renouvelé le sujet grâce à ce « qu'on pourrait appeler le *fonds Dubois* aux archives du quai d'Orsay, consulté par Lemontey, recommandé par Aubertin ». Il a utilisé ces importants *Mémoires* de Torcy, dont il avait, ici même (t. LXXXVII), signalé l'influence sur Saint-Simon. Dans son abondante bibliographie (p. XXX-XXXVI), je ne vois guère que deux lacunes : les études de M. de Saint-Léger sur Mardyck et la thèse latine de l'abbé Deberre sur Destouches. — Il est à craindre qu'une forme trop dense, trop compacte écarte de cette œuvre remarquable la masse des lecteurs. Pour les noms propres, M. Bourgeois transcrit trop fidèlement les graphies des documents diplomatiques. Exemple, p. 251, « a Saint-Martin Scort », pour « à Saint-Martin's Court ».

3. Louis Rousseau, *les Relations diplomatiques de la France et de la Turquie au début du XVIIIe siècle*; t. I : *1700-1716*. Paris, F.-R. de Rudeval, 1908, in-18, XVI-396 p.

4. Aucune indication sur les sources. Il est visible que M. Rousseau a utilisé les *Instructions* et qu'il a travaillé aux Affaires étrangères, mais uniquement sur la *Correspondance turque*, ce qui est tout à fait insuffisant pour un sujet d'une telle ampleur.

de cérémonial[1] qui tinrent, je le sais, une grande place dans l'ambassade de ce neurasthénique de Ferriol. Il ne met pas assez en lumière, même à propos de l'ambassade de des Alleurs, l'idée maîtresse de son sujet et aussi de la politique française dans les pays du nord et de l'orient : la constitution d'une barrière, d'une chaîne d'états-tampons (Suède, Pologne, Turquie) entre les Allemagnes et cette immense et menaçante inconnue qu'était alors la Moscovie[2].

Sous le titre un peu décevant de *la France et la Russie au XVIIIe siècle*[3], M. de Larivière réunit diverses études sur les rapports de Catherine II avec des écrivains ou personnages français, surtout avec d'Alembert et Mercier de la Rivière. L'intérêt de ces études est de montrer une fois de plus que la « Sémiramis du nord » ne prodiguait les flatteries à nos philosophes et à nos économistes que dans la mesure où ceux-ci pouvaient lui être pratiquement utiles, quitte à les écraser de ses dédains et au besoin à les calomnier[4] quand ils ne s'étaient pas suffisamment pliés à ses désirs de domination vaniteuse ou qu'elle avait cessé de s'en « amuser ».

S'il est une « réhabilitation » qui doive effrayer les avocats les

1. Toute la première moitié du volume en serait remplie si l'on n'y trouvait par bonheur d'intéressantes données sur l'approvisionnement de la France en blé d'origine turque pendant la sinistre période de la guerre de Succession.

2. M. Rousseau a le grand mérite de n'être pas turcophobe; il va même jusqu'à la sultanophilie. Et, bien que son livre soit récent, il ne doit pas lui-même relire aujourd'hui sans un mélancolique étonnement ces lignes de sa préface (p. xv) : « La Turquie subit *sans raison* dans la personne de ses nationaux *et de son souverain* l'hostilité *criminelle* de la presse européenne... » La nation ottomane a montré qu'elle partageait, à l'égard du Sultan rouge, l'opinion de la presse européenne. Si M. Rousseau n'a pas de préjugés antimusulmans, il nourrit à l'égard des « schismatiques » et « hérétiques » une haine qui sent son XVIIe siècle. — La place nous manquerait pour relever les négligences de forme. P. 28, bateleurs pour bateliers. P. 146, de pied en cape, aucun issue. P. 147, « à moins que ce dernier déclara... ». P. 149, « cette dure leçon, *qu'il leur sera jamais permis* de compter... ». P. 194, « exercer sur son esprit la plus grande *indifférence* ». P. 247, « *des matelots* ayant assassiné un horloger, l'ambassadeur *le* fit arrêter... ». Qui? Pas l'horloger! P. 293, le cap Spartimento. P. 101, prison de *Messine*. Faut-il lire Mersine? Enfin, M. Rousseau, qui professe d'ordinaire un souverain mépris pour le circonflexe de l'imparfait du subjonctif, n'en risque pas moins, p. 83, la forme « permettât »! Et il se trouve encore de bonnes âmes pour nier la « crise du français ».

3. Charles de Larivière, *la France et la Russie au XVIIIe siècle. Études d'histoire et de littérature franco-russe*. Paris, Le Soudier. 1909, in-18, XIX-341 p. — Cette première série comprend : Catherine II et d'Alembert, Mercier de la Rivière, Buffon et Figaro; le comte Eszterhazy à la cour de Russie, plus une étude sur la jeunesse de Nicolas Ier. M. de Larivière utilise surtout la correspondance de Grimm, le « souffre-douleurs » de l'impératrice.

4. Sur Mercier, la discussion des textes semble bien donner raison à l'auteur, et, par contrecoup, à Diderot, contre Catherine et Falconet.

plus intrépides, c'est assurément celle de la Du Barry. M. Saint-André n'a pas reculé devant cette tâche[1]. Il est au moins arrivé à détruire la légende abjecte de la « Belle Bourbonnaise », légende trop évidemment fabriquée à Chanteloup et acceptée les yeux fermés par les Goncourt. Chez lui, la vérité, par contre, est un peu embellie; c'est la vérité selon le parti d'Aiguillon. Il reste que, si la Du Barry fut une femme galante, il est injuste de voir en elle une « fille »[2], honorée un beau jour d'un caprice royal, et l'équitable histoire ne doit pas la sacrifier à une autre titulaire de l'emploi, à la Pompadour. Elle n'était pas méchante, ce qui est déjà une qualité: elle avait même cette bonté un peu banale qu'on trouve parfois aux personnes de mœurs faciles; elle n'était nullement, quoi qu'on en ait dit, grossière; elle avait le goût des arts, ou plutôt du luxe. Elle ne fut point, cependant, inoffensive. Si elle n'a pas, autant que la Pompadour, fait et défait les ministres, il serait inexact de prétendre qu'elle n'a pas fait de politique, qu'elle n'a pas servi d'instrument à un parti. Dans deux circonstances au moins, elle joua un rôle : stylée par ses amis contre Choiseul, elle contribua à empêcher la guerre anglo-espagnole, ce qui amena la chute du ministre; elle fut pour quelque chose dans le coup d'État de Gustave III. Avec elle continue le règne des favorites. — Mais le principal intérêt du livre de M. Saint-André, c'est de nous montrer, plus complètement qu'on ne l'a jamais fait, la Du Barry contre-révolutionnaire. Même, malgré les arguments qu'il fait valoir sur ce point en faveur de sa cliente, il semble bien que le vol des diamants de Louveciennes fut un « cambriolage » machiné pour faire passer ces diamants à Londres, aux mains des émigrés. « Il faut bien, » dit-il d'ailleurs (p. 409), « se rendre à l'évidence : Mme Du Barry violait les lois révolutionnaires, trahissait de son mieux la République ». Cette fois, du moins, le couperet ne se trompa pas : il trancha la jolie tête d'un « agent de Pitt »[3]. Cette conspiratrice en paniers a-t-elle été, par surcroît, une héroïne de la Terreur[4]? C'est une légende à laquelle M. Saint-André

1. Claude Saint-André, *Madame du Barry, d'après les documents inédits*. Paris, Émile-Paul, 1909, in-8°, xx-479 p., 1 héliogr. Préface de M. P. de Nolhac. Il a paru du même ouvrage une édition illustrée.

2. Disons cependant que si la miniature de Lavreince, reproduite dans l'ouvrage, plaide en faveur de cette thèse, le portrait de Mme Vigée-Lebrun (fait d'après cette miniature, et qui était récemment exposé aux *Cent portraits*) donnait l'idée d'une « fille », d'une pensionnaire de maison close en rupture de ban.

3. Pièces justificatives extraites de la collection Morrison, des archives de Versailles, des Archives nationales, des Affaires étrangères. On notera les lettres de Mme Denis à Voltaire et les documents relatifs au procès de la Du Barry. La haine de Greive s'y montre singulièrement clairvoyante.

4. La Du Barry se sacrifiant pour Mme de Mortemart (p. 424).

serait un peu trop disposé à croire et dont un agréable volume de M. DE REISET a fait justice[1].

M. FÉRET[2] s'achemine vers la fin du grand ouvrage qu'il a consacré à *la Faculté de théologie de Paris*. Le tome VI, — l'avant-dernier, — est consacré au XVIIIe siècle. On y étudie les épisodes qui marquent la vie du docte corps : visite du tsar[3] et projets de réunion de l'Église orthodoxe; interventions du roi, même en matière doctrinale; querelles avec le parlement et conflits entre le gallicanisme théologique et le gallicanisme parlementaire, « cas de conscience » et « constitution »[4]. Mais le véritable intérêt du livre, c'est la lutte contre le philosophisme, qui s'ouvre par la censure des thèses « scandaleuses » de l'abbé de Prades. Ensuite, il n'est pas une œuvre célèbre ou simplement marquante de ce siècle glorieux (non seulement celles de Buffon, de Montesquieu, de Jean-Jacques, d'Helvétius, mais jusqu'à l'*Essai sur l'homme* de Pope et à l'innocent *Bélisaire* de Marmontel) qui n'attire les colères de la sacratissime Faculté[5]. Ses foudres vieillies ne sont pas encore devenues méprisables, puisque l'on voit, à deux reprises (en 1751 et en 1780), le châtelain de Montbard se livrer à la plus plate des palinodies, rétracter tout ce qui, dans l'*Histoire naturelle* et dans les *Époques*, est relatif à la théorie sédimentaire des continents et à la formation du système planétaire, c'est-à-dire précisément ce qui fait sa gloire. Il y a là une page de l'histoire de l'esprit humain, assurément moins tragique, mais presque aussi affligeante que celle de Galilée. Il est vrai que la Faculté était félicitée de son zèle pieux par ce parangon de vertu qui s'appelait le car-

1. Vte de Reiset, *Grandes dames, tragédiennes et aventurières. Belles du vieux temps.* Paris, Émile-Paul, 1909, in-8°, III-340 p. — Aimable galerie de portraits où voisinent avec la Du Barry Mlle de Clermont, cette touchante amoureuse, et Mlle de Charolais, cette cynique, Mme de Lamballe, Théroigne, la princesse de Liéven, la duchesse de Dino (traitée avec indulgence), la duchesse de Praslin (ne tranche pas la question troublante de la survivance du duc), la duchesse de Berry (que l'auteur défend contre cette langue vipérine de Mme de Boigne), etc.

2. Abbé P. Féret, *la Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne;* t. VI : *XVIIIe siècle. Phases historiques.* Paris, A. Picard, 1909, in-8°, 417 p. Le t. VII contiendra le double index (auteurs et matières) de l'époque moderne.

3. Les travaux du P. Pierling ne sont pas cités.

4. A l'appendice, une intéressante étude sur la négociation d'Amelot à Rome, durant les derniers mois de la vie de Louis XIV, au sujet du concile national.

5. Et aussi les amusantes colères de l'abbé Féret. Voy., p. 227 et 228, sa violente sortie contre Helvétius à propos d'un passage où celui-ci exprime, au sujet de la psychologie des animaux, des idées qui sont aujourd'hui presque banales. Pour un docteur en théologie, il paraît que c'est « le renversement des fondements de toute vraie science ».

dinal de Rohan! — Il nous est impossible de nous associer aux regrets exprimés par M. Féret : la Révolution, en faisant disparaître la vieille Sorbonne, ne tua qu'une institution décrépite et qui n'était plus que malfaisante[1].

Que l'*Esprit des lois* (l'un des ouvrages censurés par la Faculté) n'ait pas été ce que dit orgueilleusement l'épigraphe : *prolem sine matre creatam;* que Montesquieu ait subi fortement l'empreinte de la pensée anglaise et en particulier celle de Locke : ces choses n'étaient point, pour les historiens, aussi neuves que semble le croire M. Dedieu[2]. Il n'en a pas moins rendu service en analysant de près la formation, en France même, de la tradition politique anglaise, d'abord sous l'influence des « journalistes » réfugiés, puis sous celle des historiens proprement dits, en particulier de Rapin de Thoyras, et des écrivains politiques. Ce sont, en somme, ces trois chapitres, sorte de préparation à l'entrée en scène de Montesquieu, que les lecteurs de cette *Revue* goûteront le plus vivement dans ce travail, inspiré de la méthode du regretté Joseph Texte, écrit avec une remarquable liberté d'esprit[3].

Le principal résultat des retentissantes conférences de M. Jules Lemaître paraît avoir été de réveiller le zèle des dévots de Rousseau. Une traduction française, qui est en même temps une réduction, met à la portée de tous le curieux livre de Mme Macdonald[4] : on y

1. Sur l'Université de Paris en général, M. Féret cite l'ouvrage un peu vieux de Jourdain. Par contre, il ignore (cette ignorance est-elle volontaire?) les magistrales études de M. Liard. Une documentation aussi tendancieuse n'est pas faite pour inspirer confiance.

2. Joseph Dedieu, *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de « l'Esprit des lois »*. Paris, Gabalda, 1909, in-8°, 326 p.

3. Les historiens de la littérature consulteront sans doute avec intérêt les passages sur John Arbuthnot et la théorie des climats, sur Warburton et Mandeville (il aurait fallu citer l'*Individualisme* de Schatz), sur Thomas Gordon et ses *Discours sur Tacite* (il manque, p. 294, un rapprochement, qui s'impose, avec Camille Desmoulins). Noter aussi le dernier chapitre sur le courant anglophobe de 1760. Mais il est bizarre de paraître ranger parmi les anglophobes l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* (p. 385); il y a là une maladresse de forme. — Citons, à propos de ces influences anglaises sur l'esprit français, la petite thèse de M. H. Ollion, *Notes sur la correspondance de John Locke, suivies de trente-deux lettres inédites de Locke à Thoynard (1678-1681)*. Paris, Picard, 1906, in-8°, 144 p. Intéressant pour l'histoire des inventions scientifiques et mécaniques, dont on se préoccupait alors des deux côtés du détroit.

4. Frederika Macdonald, *la Légende de Jean-Jacques Rousseau, rectifiée d'après une nouvelle critique et des documents nouveaux*, trad. de l'anglais par Georges Roth. Paris, Hachette, 1909, in-16, vi-287 p., 3 fac-similés du ms. de l'Arsenal. — Il ne semble pas que Mme Macdonald ait connu le livre de M. H. Buffenoir, *la Comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis* (1903), car elle

trouvera le précieux « talisman », c'est-à-dire une étude sur ces manuscrits des archives de l'Arsenal qui prouvent que les *Mémoires de Mme d'Épinay* ont été retouchés, interpolés, « truqués » par Grimm et quelque peu aussi par Diderot. Sans nier complètement, avec l'enthousiaste *authoress*, que Jean-Jacques fût atteint de la manie de la persécution, il faut avouer que les « amis » du citoyen de Genève font ici une bien vilaine figure. Et d'autant grandit celle du « prophète », qui devait laisser à la Révolution ce « legs sacré : le divin trésor d'une loi de justice sociale et d'humanité ».

Les pieuses et touchantes notules où M. Buffenoir exprime son adoration, chante les litanies de son dieu[1] sont, elles aussi, une manière de préface à l'histoire de la Révolution française, puisque le livre se termine par une étude sur la visite que Maximilien de Robespierre fit au solitaire d'Ermenonville[2]. Et c'est Jean-Jacques encore que nous allons retrouver dans la correspondance de celle qui sera l'ennemie la plus acharnée de Robespierre. Les *Lettres d'amour* de Marie Phlipon à Roland[3] ont été écrites par une fille de Jean-Jacques[4], disons mieux, une fille de Julie. Tout le feu de la *Nouvelle Héloïse* coule à travers ces pages, délirantes et doulou-

cite comme inédites les lettres de la bibliothèque de Neuchâtel (Macdonald, p. 187; Buffenoir, p. 158). Une étude plus détaillée de ces lettres la rendrait peut-être moins sévère pour cette amie de Jean-Jacques. On aura une idée du ton passionné de l'ouvrage par l'énoncé de quelques titres de chapitres : « La découverte du *Talisman;* Jean-Jacques, l'artificieux scélérat; les six mensonges de Rousseau. » Ces trois cents pages se lisent comme le plus attachant des romans.

1. Hippolyte Buffenoir, *Études sur le XVIIIe siècle. Le prestige de Jean-Jacques Rousseau. Souvenirs, documents, anecdotes.* Paris, Émile-Paul, 1909, in-8°, xv-476 p., 9 portr. et illustr. — La pl. VIII est inexactement annoncée comme pl. IV. Deux choses s'imposent comme suite aux volumes de Mme Macdonald et de M. Buffenoir : une édition critique des *Mémoires de Mme d'Épinay*, une édition critique des *Confessions* (voy. Buffenoir, p. 279, renseignements sur les quatre rédactions).

2. Ch. XVIII : *Rousseau et Robespierre se sont-ils vus?* M. Buffenoir reproduit (p. 433) la *Dédicace de Maximilien Robespierre aux mânes de J.-J. Rousseau*, pièce essentielle à l'intelligence des idées révolutionnaires : « Le vieil édifice s'est écroulé, le portique d'un édifice nouveau s'est élevé sur ses décombres, et, *grâce à toi*, j'y ai apporté ma pierre ».

3. *Roland et Marie Phlipon. Lettres d'amour de 1777 à 1780*, publ. p. Claude Perroud. Paris, Alph. Picard, 1909, in-8°, 408 p., 2 fac-similés et 1 plan. — Cet élégant volume, qui complète les beaux travaux de M. Perroud sur Mme Roland, inaugure une *Collection de mémoires et documents relatifs aux XVIIIe et XIXe siècles.* Il est fâcheux qu'il y ait tant de fautes d'impression.

4. Voy., dans le vol. précité de M. Buffenoir, le ch. VI : « Une fille de J.-J. Rousseau », et le ch. VIII, sur la visite de Marie Phlipon au logis de la rue Plâtrière.

reuses; et l'on retrouve en même temps, dans cette rhétorique passionnée, l'accent des héroïnes de Corneille. Que de remerciements ne devons-nous pas à M. Perroud pour nous avoir fait pénétrer davantage dans la psychologie[1] de cet être de flamme! Hélas! pourquoi faut-il que cet amour, — amour de tête qui tomba un beau jour dans un cœur de lave, — ait eu pour objet un bourgeois borné et mesquin, pétri de préjugés, aussi éloigné que possible de la « nature » et de l'Évangile selon saint Jean-Jacques? On dirait (me passera-t-on cette irrévérence?) d'un dindon accouplé à une aigle[2].

On relèvera dans *la Franc-maçonnerie en France*[3] de M. Gustave Bord un réel effort pour faire œuvre sérieuse. En premier lieu, l'auteur a loyalement essayé de se documenter. Assurément, sa documentation n'est pas complète[4] (et il sera sans doute impossible de faire scientifiquement l'histoire de la maçonnerie tant que les loges ne se seront pas décidées à ouvrir leurs archives), mais elle paraît solide. On aura intérêt à étudier ses documents sur les loges d'Orléans et de Bordeaux et sa liste des loges en 1771; elle donne une idée très curieuse de la composition des loges, où les avocats, les conseillers, les professeurs, les industriels, les négociants voisinent avec des nobles, des officiers, des chanoines, des prêtres, des moines, où Montgolfier, Jouffroy d'Abbans, Dupaty ont rencontré, — peut-être, — Joseph de Maistre! Couthon et le comte de Clermont-Tonnerre étaient bien de la même loge. D'autre part, M. Bord n'est pas de ceux qui voient dans tout maçon un suppôt de Satan, un

1. Quelques lettres sont capitales (spécialement celles de la période de rupture). Voy., n° LXXXII, l'admirable lettre du 11 septembre 1779, et surtout la p. 286 : toute Mme Roland est là.

2. M. Perroud flatte Roland lorsqu'il parle, dans son avant-propos, de « ces deux âmes ardentes ». Lui-même signale souvent la froideur de ses réponses. Les fragments des *Mémoires* de Mme Roland cités en appendice disent cruellement la désillusion de cette âme frémissante.

3. G. Bord, *Bibliothèque d'histoire nationale. Période révolutionnaire. La franc-maçonnerie en France, des origines à 1815*; t. I : *les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)*. Paris, Nouvelle librairie nationale, s. d. [1908], in-8°, XXXVI-551 p., portr. et fac-similés

4. C'est ainsi que, sur les loges bourguignonnes, M. Bord ignore le travail de M. l'abbé J. Thomas, *les Origines de la loge maçonnique de Dijon*, 1907. Il y aurait vu qu'en dehors de la *Parfaite amitié*, Dijon possédait *la Concorde*, et qu'en 1771, de la première de ces loges se détacha celle des *Arts réunis*, loge d'artisans. Sur l'idée de l'égalité, il aurait été bon de citer (à peine un mot p. 441) la circulaire lancée par le Grand Orient, entre 1777 et 1779, qui fermait les loges aux maîtres des métiers (d'après Thomas, p. 17). Ce n'est pas non plus un détail oiseux que la messe du Saint-Esprit précédant les élections maçonniques. M. Bord semble ignorer les « loges provinciales », créées par le Grand Orient pour régulariser les institutions locales.

« vendu aux Juifs ». Il estime que la maçonnerie du XVIIIe siècle « a été imprégnée de toutes les vertus et de tous les vices de son temps ». Nous sommes loin, on le voit, de la basse littérature anti-maçonnique. — Est-ce à dire que M. Bord ait fait complètement œuvre d'historien[1]? Il soutient une thèse : à savoir que la Révolution, c'est l'esprit maçonnique[2]. Si les « philosophes » n'étaient, pour la plupart, probablement pas maçons, c'est une difficulté qui n'arrête pas l'auteur : ils étaient « latomisés ». Si les documents ne montrent pas clairement l'action des loges dans les événements révolutionnaires, on supplée aux documents par des conjectures. En somme, ce que dit l'auteur du rôle des loges (p. 201 et suiv., 292) est une façon de se représenter l'histoire, pas davantage, et parfois une pure fantaisie. On pourrait aussi bien, avec les mêmes arguments, prouver que c'est telle ou telle autre secte qui a fait la Révolution. Et comment, au reste, une secte, si puissante qu'on la suppose, aurait-elle mérité « ou cet excès d'honneur ou cette indignité »? Ce n'est pas dans le silence du Temple que s'est préparé un mouvement dont les causes étaient universelles et profondes; les loges ont pu contribuer à cette préparation en répandant dans les milieux les plus divers les idées de la philosophie nouvelle. Je ne crois pas que l'histoire, lorsqu'elle sera pleinement documentée, pourra en dire davantage.

La méthode suivie par M. Letaconnoux dans son livre sur *le Commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle*[3] est excellente de

1. Je ne parle pas des étranges ignorances de l'auteur : p. 312, Sickenburgen (c'est la Transylvanie); p. 318, Radosto pour Rodosto; p. 499, Magon pour Mazon. — P. 51, qu'est-ce que Charles III Stuart? — P. 20, Socin, « le philosophe athée », et p. 21, n. 1 : « Il reconnaissait seulement Dieu le Père ». Singulier athéisme. Athée comme Jésus. — P. 505, le ms. anglais de 1693 est relatif à un pur et simple compagnonnage d'ouvriers maçons (intéressant pour les origines professionnelles de la maçonnerie). Les mots « sainte Église » et « hérésie » n'impliquent nullement que les auteurs du document soient catholiques romains, puisqu'il datent « anno regni R. et R. Gulielmy et Mary ». M. Bord en est-il à ignorer que la « sainte Église », c'est l'Église dont on est, et que l' « hérésie », c'est la « doxie » du voisin? Quant à la question de l'origine jacobite, M. Bord ne l'a pas fait avancer.

2. P. 204, « c'est l'idée maçonnique qui, en évoluant, mène tout ce monde, à l'insu même du plus grand nombre ». On ne voit pas ce que deviennent, dans la théorie de M. Bord, des faits comme ceux-ci : Bordeaux (p. 408) refuse des comédiens; Bayonne (p. 400) et Bordeaux sont opposés à l'admission des juifs. Par contre, je n'aperçois pas comment M. Bord peut établir une contradiction entre la hiérarchie maçonnique, théoriquement au moins fondée sur le mérite, et le dogme de l'égalité.

3. J. Letaconnoux, *les Subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle. Essai de monographie historique.* Rennes, Oberthür, 1909, in-8°, XXXVII-396 p., 3 cartes.

tout point. A l'école de son maître M. Sée, M. Letaconnoux apprit à connaître les populations rurales bretonnes, leurs moyens et leur capacité de production; ses propres études sur la viabilité de l'ancien régime lui ont permis de voir comment les grains circulaient, de déterminer la position des marchés. De patientes recherches d'archives[1] lui ont révélé le caractère original que revêtait, dans cette province, la question des subsistances. C'était un pays pauvre, encore moins favorable alors qu'aujourd'hui à la production en grand des céréales riches[2], et pourtant c'était un pays d'exportation. Ce paradoxe s'explique par trois causes : 1° s'il n'y avait pas, à proprement parler, de surproduction en Bretagne, il y avait, en raison de la misère des habitants, *sous-consommation;* 2° les formes de tenure, notamment le métayage, mettaient aux mains des propriétaires des stocks de grain; 3° la position maritime de la Bretagne et l'abondance des havres multipliaient les points de sortie et favorisaient la fraude. Le régime prohibitif fonctionnait donc très imparfaitement, sans parler des brèches qu'y ouvraient arbitrairement les autorisations temporaires. Tandis que les privilégiés (nobles, ecclésiastiques ou bourgeois propriétaires) sont partisans de la liberté commerciale et découvrent d'instinct, avant Quesnay, les formules physiocratiques, parce qu'ils tirent de l'exportation des grains le plus clair de leurs revenus, la masse rurale, qui redoute la famine, est attachée à la prohibition; elle ne veut pas croire que le roi puisse y renoncer; elle regarde comme des faux les édits qui établissent le commerce libre; elle manifeste ses inquiétudes et ses colères par des émeutes[3]. Ainsi, en Bretagne, la question des subsistances va donner à la Révolution, dans ses débuts, le caractère d'une lutte de classes[4].

Les événements de 1870 auraient pu empêcher de poursuivre, au delà de la frontière actuelle, les études entreprises sur l'état de la France en 1789[5]. La Société d'archéologie lorraine a décidé de com-

1. Ce sont les archives d'Ille-et-Vilaine qui ont fourni le plus de documents, puis celles des autres départements bretons et des villes, enfin les Archives nationales et de la Marine et les Bibliothèques nationale, de l'Arsenal, Mazarine.

2. La carte des cultures de froment et de seigle (répartition par subdélégation) traduit l'opposition entre la Ceinture dorée et l'intérieur.

3. Ce qui est curieux, dans l'énumération de ces émeutes (p. 329 et suiv.), c'est de ne pas trouver trace de la crise de 1775. Y a-t-il là une simple négligence de l'auteur, ou la Bretagne n'a-t-elle pas connu la « guerre des farines » ?

4. Parmi les bénéficiaires du droit de havage, M. Letaconnoux ne cite nulle part l'exécuteur des hautes œuvres. Est-ce que cet usage bizarre n'existait pas en Bretagne?

5. Bien que les *Cahiers du bailliage de Vic* aient été publiés par M. Ch. Étienne.

bler cette lacune. Sous ses auspices, et d'après les méthodes préconisées par notre Commission centrale, MM. Dorvaux et Lesprand publient les *Cahiers des bailliages de Boulay et de Bouzonville*[1]. Beaucoup de ces documents ont une saveur franchement paysanne[2] et donnent une grande place aux griefs locaux et aux réclamations d'ordre économique : dîmes, droits féodaux, clôtures, forges, sel, clergé séculier, Juifs (surtout marchands de bestiaux). Mais on relève aussi dans quelques-uns d'entre eux des aspirations plus générales : égalité devant l'impôt, établissement d'une constitution du royaume, fusion de la Lorraine avec la France[3].

C'est en dehors des cadres de la Commission que M. Mallet publie les *Cahiers du bailliage de Pontoise*[4], et cela est fâcheux. Mieux instruit et mieux dirigé, M. Mallet se fût épargné des dissertations d'histoire générale parfaitement inutiles; il se fût appliqué à établir la filiation de ces cahiers entre eux, à supprimer les redites. Il eût ainsi mis en lumière le caractère nettement politique de certaines réclamations (vote par tête, périodicité des États, impôt unique, responsabilité ministérielle) qui figurent dans presque tous les cahiers de corporations et dans un certain nombre de cahiers ruraux. Évidemment, il y eut là une inspiration unique, d'origine probablement basochienne[5]; mais la naïveté, parfois l'incorrection de la forme prouve que ces idées générales, philosophiques, ont été repensées, et non pas seulement répétées, par les électeurs primaires[6]. Des études sur ces questions auraient donné à cette publication, luxueuse et soigneuse, une tout autre valeur.

Henri Hauser.

1. *Documents sur l'histoire de la Lorraine (Quellen zur lothringischen Geschichte)*; t. IX : *Cahiers de doléances des communautés en 1789*; I : *Bailliages de Boulay et de Bouzonville*, publiés par N. Dorvaux et P. Lesprand. Metz, 1908, in-8°, xv-547 p., 2 cartes.

2. A noter le nombre infime de cahiers rédigés en allemand.

3. C'est d'abord sous la forme économique que se manifestent les aspirations vers l'unité nationale.

4. Ernest Mallet, *les Élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789* (convocations, procès-verbaux, cahiers, correspondance du lieutenant général avec le ministère). Paris, H. Champion [1909], in-8°, 421 p. — Il n'y a que les cahiers du tiers.

5. Le cahier de Cergy est évidemment fait de toutes pièces par des gens de loi; c'est un vrai plan de constitution.

6. Les cahiers des corporations, rédigés par les maîtres, réclament l'extension du régime des maîtrises, tandis que les simples bourgeois préféraient la liberté. Le cahier général demande la suppression des maîtrises.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

(Publications françaises.)

Les travaux français consacrés en 1907 et 1908[1] aux antiquités romaines se répartissent en trois catégories principales : études d'histoire générale et d'institutions; — questions d'histoire littéraire et religieuse; — publications relatives à l'archéologie, à l'épigraphie et aux provinces de l'empire.

I. Histoire générale; institutions. — Le sujet traité par M. Crémieu[2] est intéressant et important à un double point de vue. L'évolution de la justice privée dans la procédure romaine, dont l'étude constitue le noyau même du livre de M. Crémieu, n'est qu'un cas particulier d'un fait beaucoup plus général, la substitution progressive de la justice rendue par l'État à la justice que les individus se faisaient eux-mêmes. C'est là un phénomène essentiellement historique qui dépasse le domaine spécial du droit et dont les conséquences politiques et sociales sont considérables. M. Crémieu a volontairement limité ses recherches à la procédure civile romaine. Il a suivi l'évolution de cette procédure à travers cinq étapes distinctes : 1° la justice privée pure et simple; 2° la justice privée devenue procédure légale contrôlée par les pouvoirs publics; 3° le système des compositions volontaires; 4° le système de la composition obligatoire; 5° la justice rendue par l'État. Mais si le sujet propre traité par M. Crémieu a été ainsi nettement circonscrit, l'auteur, dans son introduction et dans sa conclusion, a mis en relief la portée générale de l'évolution qu'il a étudiée; il a même formulé la loi qui lui paraît diriger cette évolution, et il a inscrit comme épigraphe en tête de son volume la formule qu'il a adoptée : *le domaine de la justice privée est en raison inverse du domaine des souverainetés.* M. Crémieu, qui est un juriste distingué, applique en même temps la méthode historique et la méthode comparative. Il proclame les grands services que l'esprit et la méthode historiques ont rendus à l'étude du droit romain; il s'inspire de l'un et de l'autre dans son travail. En outre,

1. Nous ne mentionnerons dans ce bulletin que les travaux français portant les millésimes de 1907 et 1908, nous réservant de parler dans un prochain numéro de ceux qui ont paru en 1909. D'autre part, d'accord avec la direction de la *Revue*, nous nous occuperons seulement des *livres*, à l'exclusion des articles parus dans les périodiques, articles qui sont signalés régulièrement dans les bulletins des périodiques.

2. Louis Crémieu, *la Justice privée; son évolution dans la procédure romaine*. Paris, Larose et Tenin, 1908, in-8°, xv-321 p.

il paraît avoir été séduit par la méthode comparative; il affirme volontiers que l'évolution de la justice « a eu dans toutes les sociétés humaines le même point de départ, s'est développée suivant les mêmes étapes et a eu pour résultat final l'élimination de la justice privée et le triomphe définitif de la justice rendue par l'État ». D'après lui, la justice privée est un principe universel. « Elle a existé à toutes les époques et dans tous les milieux. Elle correspond à une étape nécessaire de l'histoire des civilisations humaines. » Malgré les exemples cités par M. Crémieu, il y a peut-être dans ces affirmations plus de déduction logique que d'induction vraiment historique. Et lui-même nous fournit une preuve de la fragilité de cette déduction. Après avoir déclaré que l'un des caractères fondamentaux de la justice privée est de « se rapporter à l'origine des sociétés humaines », il cite le moyen âge comme l'une des époques où la justice privée fut le plus répandue. Il nous paraît difficile d'admettre que la société féodale ait été une société primitive. La méthode comparative doit, pour être vraiment féconde, être maniée avec beaucoup de prudence. Comme il arrive souvent chez les néophytes, M. Crémieu l'a peut-être appliquée avec trop d'enthousiasme et de confiance[1].

Plus restreinte en apparence, l'étude de M. Trapenard sur l'*ager scripturarius* n'en a pas moins, elle aussi, une valeur générale, qu'indique d'ailleurs le sous-titre du volume : *Contribution à l'histoire de la propriété collective*[2]. En recherchant les origines, en

1. M. Crémieu nous permettra de lui signaler quelques assertions contestables ou inexactes. P. 42. A propos de la pratique de l'*asseurement*, ce furent bien moins les seigneurs que les rois qui, durant le cours du XIIIe siècle, s'efforcèrent de rendre obligatoire cette pratique. — P. 43. Tous les historiens seront surpris de lire cette phrase : « ... L'autorité royale, qui était restée longtemps impuissante au milieu de l'anarchie féodale, commença à reprendre conscience d'elle-même dans le cours du XIVe et du XVe siècle. » M. Crémieu ignore-t-il donc l'œuvre de Philippe Auguste, de saint Louis, de Philippe le Bel pendant le XIIIe siècle? — P. 53, note 2. « L'antagonisme de la religion et de l'État est chose établie de nos jours. » Affirmation parfaitement inexacte pour l'Angleterre, pour les États-Unis, pour la plupart des pays de l'Europe orientale. — P. 99. « Si l'on remonte à l'époque qui précède la loi des XII Tables, l'État romain n'était pas encore formé. Les seuls groupements organisés étaient les familles qui se trouvaient soumises à l'omnipotence de leur chef, le *paterfamilias*. Mais en dehors du groupe familial, il n'y avait alors aucune souveraineté solidement constituée. » L'esprit critique de M. Crémieu irait-il jusqu'à nier, avant la rédaction des XII Tables, l'existence du Sénat romain, du Consulat, du tribunat de la plèbe et des assemblées populaires? Il nous paraît bien téméraire d'intituler *la Préhistoire* toute la période antérieure à la législation décemvirale.

2. C. Trapenard, *l'Ager scripturarius, contribution à l'histoire de la propriété collective*. Paris, Larose et Tenin, 1908, in-8°, XII-222 p.

exposant l'histoire et en décrivant l'organisation de l'*ager scripturarius*, M. Trapenard a montré quelle place importante l'économie pastorale tenait à Rome, du moins à l'origine, et quelles survivances de cet ancien état de choses peuvent encore être saisies aux derniers siècles de la République et jusque sous l'empire. L'*ager scripturarius*, qui ne fut qu'une spécialisation de l'*ager publicus*, se composait primitivement des terres réservées pour le pâturage commun autour de Rome; bientôt, à la suite des conquêtes, il prit une extension considérable. La perception de la taxe de dépaissance dut être affermée à des sociétés financières, dites sociétés de *scriptura*, dont M. Trapenard expose, avec une sobre précision, l'organisation, les attributions, le mécanisme. Un chapitre intéressant est consacré au rôle social du pâturage public, aux efforts obstinés de l'aristocratie romaine pour accaparer à son profit l'usage de ce pâturage, aux tentatives faites, sans succès durable, par les représentants de la plèbe et de la classe moyenne pour mettre fin à cet accaparement. Sous l'empire, peut-être même dès la fin de la République, le caractère public des terres pastorales alla en s'atténuant; les *agri compascui*, les pacages coloniaux, la création de *saltus* impériaux et de *saltus* privés, tous ces éléments donnèrent à l'économie pastorale une physionomie nouvelle, y introduisirent de plus en plus le principe de la propriété individuelle. L'étude de M. Trapenard embrasse ainsi l'histoire de l'*ager scripturarius* depuis les origines de Rome jusqu'au moment où cet *ager*, après avoir atteint, vers la fin de la République, sa plus grande extension matérielle, perdit au moins partiellement son caractère distinctif d'*ager publicus*. C'est une grave question d'histoire économique qui se trouve ici traitée. Le même problème ou des problèmes analogues ont été posés dans d'autres pays. M. Trapenard indique en notes de curieux rapprochements entre l'organisation de la propriété foncière à Rome et cette même organisation dans le mir russe, en Annam, dans l'Amérique anglaise, dans l'ancienne Suède, etc. Mais, plus familiarisé sans doute avec les méthodes de travail scientifique que M. Crémieu, il se garde prudemment des conclusions trop générales; il signale des analogies, sans formuler des lois. Au total, son livre est une contribution solide et suggestive à l'histoire économique de l'État romain[1].

II. Histoire littéraire et religieuse. — C'est à l'histoire littéraire autant qu'à l'histoire religieuse de l'empire romain que se rapporte

1. Nous signalerons à M. C. Trapenard une lacune assez surprenante dans sa bibliographie. Tandis qu'il cite (p. xi) l'article de Mommsen : *Das Decret des Commodus für den Saltus Burunitanus*, il passe complètement sous silence l'étude de Fustel de Coulanges sur le même sujet.

la thèse de doctorat de M. Vallette sur l'*Apologie d'Apulée*[1]. A vrai dire, le procès intenté à Apulée, à l'occasion de son mariage avec une riche veuve africaine, Pudentilla, est moins le sujet même de l'ouvrage que le prétexte d'une étude générale sur le personnage. Après avoir exposé la cause et les circonstances du procès, après avoir énuméré les griefs énoncés contre Apulée par ses accusateurs et montré comment Apulée s'est défendu devant le proconsul d'Afrique, M. Vallette examine quelle est la valeur d'Apulée comme avocat, comme orateur, comme sophiste et philosophe; cette valeur est à ses yeux plutôt médiocre. Apulée est un conférencier brillant, un rhéteur qui sait à fond son métier; mais son talent est superficiel, plutôt fait de réminiscences que vraiment personnel; comme philosophe, il manque d'originalité; bien qu'il se proclame sans cesse disciple de Platon, il ne semble pas avoir compris la doctrine du maître. M. Vallette montre nettement qu'Apulée n'est en rien supérieur à son époque, que sa religion et sa philosophie sont bien, quoiqu'il s'en défende, imprégnées de magie : tout n'était peut-être pas faux dans les accusations dirigées contre lui par ses ennemis. Dans la troisième partie de son livre, intitulée *Philosophie, religion, magie*, M. Vallette esquisse un tableau du sentiment religieux dans l'empire au IIe siècle de l'ère chrétienne; il insiste sur la conception des démons, qui se trouve chez Apulée comme chez Plutarque. Ces démons, qui servent d'intermédiaires entre les vraies divinités et le genre humain, se manifestent aux hommes dans les oracles et les mystères; « ministres des volontés divines, ils jouent dans l'univers le rôle d'agents de tous les phénomènes ». En particulier, ce sont eux qui accordent la vision de la vérité à ceux qui sont dignes de cette faveur. Le but suprême du philosophe, pour Apulée, c'est de parvenir à la connaissance certaine de la vérité. Pour atteindre ce but, il faut qu'il soit en communication avec les démons. Or, c'est là un trait commun au philosophe et au magicien. « Les démons, qui sont aux ordres du magicien », écrit M. Vallette, « et dont le concours assure à celui-ci sa puissance magique, ce sont eux aussi dont les révélations confèrent au philosophe sa supériorité sur le vulgaire ». En conclusion, M. Vallette estime qu'il est bien difficile de ne pas donner le nom de magie à l'ensemble des « investigations empiriques et des spéculations mystiques qui se résument pour Apulée dans le nom de philosophie ».

C'est à un autre point de vue et d'après une méthode différente que l'histoire religieuse de l'empire romain est étudiée dans le premier volume de mon travail intitulé *les Cultes païens dans l'empire*

1. Paul Valette, *l'Apologie d'Apulée*. Paris, C. Klincksieck, 1908, in-8°, VIII-328 p.

romain[1]. Il s'agit moins de déterminer la nature exacte, et, pour ainsi le dire, le contenu du sentiment religieux que d'observer et de décrire les manifestations extérieures de ce sentiment. Sous l'empire, ces manifestations, c'est-à-dire les cultes divers que célébraient les habitants du monde romain, étaient multiples. L'histoire de ces cultes, de leurs influences réciproques, de leurs réactions les uns sur les autres, de leurs rapports avec l'État romain et de l'attitude de cet État à leur égard est une histoire des plus complexes; il était nécessaire, pour l'exposer avec méthode et clarté, d'y introduire des divisions : d'abord des divisions géographiques, parce que cette histoire est différente en Italie, dans les provinces latines, dans les provinces grecques et orientales; en second lieu, des divisions fondées sur l'objet même des cultes, parce que ces cultes multiples se répartissent aisément en un petit nombre de catégories : les cultes officiels, les cultes romains et gréco-romains, les cultes orientaux, les cultes indigènes de chaque province ou groupe de provinces voisines. Le premier volume, paru en 1907, traite, dans les provinces latines, des cultes officiels et des cultes romains et gréco-romains. Les documents utilisés ont été surtout des documents archéologiques et épigraphiques. Grâce à ces documents, il a été possible de déterminer avec précision les caractères des cultes officiels, en particulier du culte rendu à la divinité impériale et du culte rendu aux divinités capitolines. Dans les chapitres consacrés aux cultes romains et gréco-romains, la répartition même de ces cultes dans les diverses provinces latines, répartition révélée par la statistique des documents, a permis dans certains cas de discerner les causes pour lesquelles telle divinité avait été sous l'empire particulièrement populaire en Afrique, telle autre en Gaule, telle autre encore en Dalmatie, en Pannonie ou en Dacie.

III. Archéologie; épigraphie; topographie; histoire provinciale. — 1° *Rome et la campagne romaine.* — La quatrième édition du *Forum romain* de M. Thédenat[2] a paru en 1908. Entièrement refondue, cette édition nouvelle a été mise par son auteur au courant des découvertes les plus récentes.

M. Gusman a résumé en un livre de format plus maniable et de prix plus accessible[3] sa grande publication sur la *Villa impériale de*

1. J. Toutain, *les Cultes païens dans l'empire romain;* 1re partie : *les Provinces latines;* t. I. Paris, E. Leroux, in-8°, v-472 p. (*Bibliothèque de l'École des hautes études; sciences religieuses*, fasc. 20.)

2. H. Thédenat, *le Forum romain et les forums impériaux;* 4e éd. Paris, Hachette, 1908, in-16, xii-458 p., 46 grav. et 2 grands plans.

3. Pierre Gusman, *la Villa d'Hadrien près de Tivoli.* Paris, Hachette, 1908, in-16, 171 p., 120 grav., 1 plan en couleurs et 9 dessins originaux de l'auteur.

Tibur. Le plan en a été modifié. L'ouvrage nouveau se compose de quatre parties : une *Notice historique*, où il est question non seulement des voyages d'Hadrien et des origines de la villa, mais aussi de son histoire à travers les siècles, principalement depuis la Renaissance; — un chapitre sur l'*Art à la villa*, où les différentes parties et les œuvres d'art qui les décoraient sont énumérées et expliquées; — un itinéraire méthodique sous le titre : *Une visite à la villa;* — enfin un catalogue de toutes les œuvres provenant de la villa, catalogue qui ne comprend pas moins de 303 numéros. Sous cette forme nouvelle, l'ouvrage de M. Gusman a pris place dans la même série de volumes que le *Forum romain* de M. Thédenat et le *Capitole romain* de M. Rodocanachi (édition in-16).

2° *Italie*. — M. Dubois, ancien membre de l'École française de Rome, a écrit une intéressante monographie de l'antique Pouzzoles[1]. Préparé par plusieurs séjours et par de sérieuses études de l'auteur sur les ruines de Puteoli, ce livre expose assez complètement l'histoire du célèbre port de la Campanie jusqu'à la fin de l'empire romain. M. Dubois s'est attaché, non seulement à décrire la cité et ses principaux édifices, mais encore à en retracer l'histoire municipale et la prospérité économique. Les problèmes qui se posent à propos de l'histoire et des institutions municipales de Pouzzoles ne paraissent pas avoir encore trouvé leur solution définitive; ils sont du moins indiqués nettement. Le développement du port, l'intensité du mouvement commercial dont il était le centre à la fin de la République et au début de l'empire, les relations constantes qu'il entretenait avec l'orient et les influences qu'il en recevait, tous ces faits ont été étudiés, expliqués, présentés par M. Dubois avec compétence et clarté. C'est d'ailleurs par son rôle économique que Pouzzoles se rattache à l'histoire générale du monde romain; si la ville n'avait pas été, pendant deux siècles environ, l'une des portes de l'orient en Italie, elle n'aurait guère plus d'importance que la plupart des cités de la péninsule. Moins vaste que Naples, beaucoup moins bien conservée que Pompéi, elle doit à sa seule activité commerciale d'attirer et de retenir l'attention de l'historien. M. Dubois a montré, dans ses recherches historiques et archéologiques, une connaissance étendue et pénétrante du sujet, un sens critique parfois fort avisé; il a renouvelé sur plusieurs points la topographie antique de Pouzzoles. On aimerait à trouver dans son livre soit une introduction, soit une conclusion de portée générale; les trois parties dont il se compose

1. Charles Dubois, *Pouzzoles antique* (*histoire et topographie*). Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, XI-452 p., avec 56 illustrations et une carte. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 98.)

semblent isolées, indépendantes les unes des autres; on ne sent pas, dans le plan adopté, cette unité organique qui seule peut donner à un livre une armature solide. Mais l'ouvrage vaut par le détail. Après MM. Besnier et Merlin, pour ne citer que ses prédécesseurs les plus récents, M. Dubois continue la tradition des pensionnaires du palais Farnèse qui choisissent pour sujet d'étude un problème de topographie ou d'histoire municipale de l'Italie ancienne.

3° *Les provinces. a) Les Gaules.* — La publication des bas-reliefs de la Gaule romaine entreprise par M. le commandant Espérandieu[1] à l'instigation de M. S. Reinach vaudra au savant officier la reconnaissance des érudits et des historiens. Déjà ont paru deux volumes de ce recueil important. Le premier renferme les bas-reliefs provenant de la Narbonnaise, des provinces alpestres, de la Corse. Le second est consacré à l'Aquitaine. On ne saurait trop louer le soin et le succès avec lesquels M. le commandant Espérandieu s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée. Chacun des numéros de ce catalogue donne sur le monument auquel il se réfère tous les renseignements descriptifs, bibliographiques, archéologiques, même historiques qu'on peut souhaiter. Presque toujours une photographie, parfois même deux ou plusieurs accompagnent le texte. Ces deux premiers volumes permettent d'augurer le mieux du monde de l'œuvre complète. Ce sera, pour tous les savants qu'intéressent les antiquités gallo-romaines, un recueil indispensable de documents souvent essentiels. Il ne sera plus nécessaire de feuilleter d'innombrables revues, de parcourir les catalogues plus ou moins vieillis de nos musées lapidaires provinciaux; toutes les indications nécessaires se trouveront rassemblées en un seul et même ouvrage. Ce qui est déjà le cas pour la Narbonnaise et l'Aquitaine, pour des cités aussi importantes qu'Arles, Orange, Vienne, Nîmes, Narbonne, Toulouse, Bordeaux, etc., le sera bientôt, nous l'espérons, pour toute la Gaule romaine. Le *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine* sera l'équivalent et le complément du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

C'est également au commandant Espérandieu qu'est dû le premier *Rapport* sur les fouilles d'Alésia[2]. Ce rapport comprend 1° un historique aussi complet que possible des découvertes faites à Alise avant 1905; 2° un récit de la réunion du 18 septembre 1905, à laquelle assisterent de nombreux savants et ou fut décidée l'exploration méthodique du Mont-Auxois; 3° un exposé des sondages pré-

1. Emile Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*; t. I, 1907; t. II, 1908. Paris, Impr. nationale, 2 vol. in-4°, 489 et 478 p.

2. *Les fouilles d'Alésia de 1906. Rapport* par M. le commandant E. Espérandieu. Semur, N. Bardot, 1907. in-8°, 164 p., 1 carte et 51 planches hors texte.

paratoires exécutés d'octobre à décembre 1906; 4° enfin le rapport proprement dit sur les fouilles de 1906. L'œuvre ainsi entreprise est une œuvre nationale autant que scientifique. Les résultats obtenus pendant la première année des fouilles sont des plus encourageants. Sous la direction du commandant Espérandieu, auquel M. Pernet prêta un concours incessant et précieux, plusieurs monuments intéressants furent reconnus et de curieux objets mobiliers furent retrouvés. La *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, qui a eu l'initiative de ces belles recherches, les continuera, nous en sommes certains, malgré les difficultés qui ont pu surgir récemment.

Dans son livre sur *Grenoble et Vienne*[1], qui fait partie de la collection *les Villes d'art célèbres*, M. Marcel Reymond a consacré quelques pages exactes et précises aux monuments romains et aux musées lapidaires de Vienne.

L'ouvrage important consacré par M. L. Bonnard, avec la collaboration médicale du Dr Percepied, aux sources thermales et minérales de la Gaule romaine[2], présente pour l'historien de l'antiquité un double intérêt. Si la première partie du livre, intitulée *la Médecine thermale chez les Romains*, expose simplement des faits déjà connus, les chapitres, où il est traité de la géographie des stations thermales dans la Gaule romaine, de leur organisation et de leur fonctionnement, puis de leur destruction partielle, sont plus nouveaux et condensent une foule de renseignements épars jusqu'à présent dans des publications spéciales et des revues savantes de province. L'étude particulière des sources et stations gallo-romaines par grandes régions géographiques fournit, de même, au lecteur les indications les plus précises sur la disposition matérielle de ces stations, sur les vestiges qui en ont survécu, sur les conclusions archéologiques et historiques qu'il est permis d'en tirer. Enfin M. L. Bonnard a compris qu'il était impossible d'étudier les sources thermales et minérales dans la Gaule romaine sans parler du culte des eaux chez les Gaulois et à Rome, sans mentionner au moins brièvement les divinités adorées dans chaque station, divinités latines ou indigènes, sans dire quelques mots des images, idoles, ex-voto, stèles et tablettes votives, monnaies, poteries et objets divers trouvés sur l'emplacement des établissements balnéaires, parfois dans les sources elles-mêmes. Plusieurs plans et de nombreuses gravures illustrent le volume de M. L. Bonnard, dont il serait peut-être exagéré de dire qu'il renouvelle complètement ou qu'il épuise le sujet, mais qui

1. Marcel Reymond, *Grenoble et Vienne*. Paris, H. Laurens, 1907, gr. in-8°, 156 p. et 118 grav.

2. L. Bonnard, *la Gaule thermale*, avec la collaboration médicale du D Percepied. Paris, Plon, 1908, in-8°, XI-521 p., avec 74 plans et grav.

rendra des services précieux à tous ceux qu'intéresse l'histoire de la Gaule romaine.

b) Les provinces orientales. — Après avoir écrit sur la province romaine d'Asie un volume intéressant et solide, M. Chapot, ancien membre de l'École française d'Athènes, a étudié, dans sa thèse de doctorat ès lettres, la frontière de l'Euphrate depuis l'époque de Pompée jusqu'à la conquête arabe[1]. Cette frontière, qui sépara pendant longtemps l'empire romain du royaume arsacide des Parthes, puis de l'état sassanide des Perses, qui fut dépassée par Rome, souvent violée par ses ennemis, fut une des limites les plus indécises du monde méditerranéen. L'Arménie, ce pays montagneux et enchevêtré au cœur duquel l'Euphrate prend sa source, fut sans cesse disputée entre Rome et les maîtres de l'Iran occidental. M. Chapot était désigné par ses explorations personnelles pour traiter ce sujet. Il a parcouru la Syrie et les régions situées au nord-est de la Syrie proprement dite; disciple de M. Cagnat, il a surtout dirigé son attention et ses recherches vers les antiquités romaines, les vestiges qu'a pu laisser dans ces pays l'occupation militaire de l'époque impériale, les guerres presque continues dont cette frontière a été le théâtre depuis Pompée jusque sous la domination byzantine. La géographie, l'histoire, l'organisation militaire et administrative de la contrée qu'arrose l'Euphrate dans son cours moyen sont exposées par M. Chapot d'après la stricte méthode historique; rien n'est affirmé qui ne se justifie par un ou plusieurs documents; lorsque l'auteur émet une hypothèse qu'il ne peut démontrer, il en prévient le lecteur avec une scrupuleuse conscience. L'idée générale, la plus importante qui se dégage du livre, c'est que la frontière de l'Euphrate n'a jamais été bien fixée. Le monde romain n'a pas eu, de ce côté, une limite relativement stable comme sur le Rhin et le Danube ou encore vers le Sahara. M. Chapot paraît attribuer ce caractère à l'histoire elle-même, aux circonstances politiques et militaires. Peut-être, au moins en ce qui concerne l'Arménie, la nature même du pays expliquerait mieux encore cette indécision de la frontière. Au nord de la Mésopotamie, le massif arménien, qui relie le plateau de l'Iran à l'Asie Mineure, n'appartient nettement ni à l'un ni à l'autre. L'Asie Mineure était possession romaine; l'Iran échappa toujours à Rome. Il était malaisé de tracer une ligne de démarcation bien nette et durable entre les deux puissances rivales à travers ces montagnes. Les relations le plus souvent hostiles des Parthes et du gouvernement romain ont pu contribuer à augmenter encore l'incertitude de la fron-

1. V. Chapot, *la Frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe*. Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, xv-408 p., 22 illustrations et 1 carte.

tière; mais la vraie raison de cette incertitude résidait, jadis comme aujourd'hui encore, dans la nature physique du pays.

En 1908 ont paru deux nouveaux fascicules du recueil des *Inscriptiones graecae ad res Romanas pertinentes*[1]. Le fascicule 5 du tome I, dont les auteurs sont MM. R. Cagnat et P. Jouguet, est consacré entièrement à l'Égypte. Avec le fascicule 1 du tome IV, préparé par les soins de MM. R. Cagnat et G. Lafaye, commence la publication des inscriptions de la province romaine d'*Asia*. Comme les précédents, ces fascicules rendront les plus grands services à tous ceux qui veulent étudier l'histoire et les institutions des provinces orientales de l'empire romain.

c) Les provinces africaines. — MM. Babelon, Cagnat et Salomon Reinach, pour la Tunisie[2], M. Gsell, pour l'Algérie[3], continuent la publication des atlas archéologiques de ces deux pays. En 1907 et 1908, l'atlas archéologique de la Tunisie s'est augmenté de deux livraisons, la 11e et la 12e, où les feuilles les plus importantes sont celles de Hedil, Bou-Arada et Teboursouk. Celui de l'Algérie, de trois fascicules, les 4e, 5e et 6e, comprenant en majorité des feuilles relatives au département de Constantine. Ces deux publications sont précieuses pour qui veut étudier dans le détail l'occupation territoriale de l'Afrique du nord par les Romains et l'intensité de la colonisation rurale dans les diverses régions de ce vaste pays.

M. Gauckler a réuni en un volumineux rapport[4] de nombreux documents épigraphiques découverts en Tunisie de 1900 à 1905. Les 780 inscriptions ainsi groupées sont presque toutes inédites. M. Gauckler ne s'est pas borné à en reproduire le texte; il a expliqué et commenté toutes celles qui présentaient un intérêt historique ou archéologique. A ce point de vue, nous signalerons particulièrement les documents qui proviennent des fouilles de Bougrara (Ghighti); les études consacrées à la basilique chrétienne de Furni, au proconsul d'Afrique C. Aelius Pompeius Porphyrius Proculus, à la basilique d'Uppenna, à l'Odéon et au théâtre de Carthage, au sanctuaire de Saturne du Dj. Djelloud, près de Tunis, à l'arsenal punique de Carthage, etc. Le rapport de M. Gauckler, accompagné de photographies et de plans, donne une impression exacte de l'activité scientifique qui fut dépensée pendant le premier lustre du XXe siècle dans la régence de Tunis.

1. *Inscriptiones graecae ad res Romanas pertinentes;* t. I, fasc. 5, in-4°, 108 p. Paris, E. Leroux, 1908; t. IV, fasc. 1, in-4°, 96 p. Paris, E. Leroux, 1908.

2. E. Babelon, R. Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie.* Paris, E. Leroux, in-fol.

3. *Atlas archéologique de l'Algérie.* Alger, Jourdan, in-fol.

4. P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905.* Paris, Impr. nationale, 1907, in-8°, 311 p. et XXXV planches.

Cette activité ne s'est point ralentie et les résultats n'en ont pas été moins remarquables sous la direction de M. Merlin, qui a succédé à M. Gauckler en 1905 à la tête du service tunisien des antiquités et arts. Pour mettre plus rapidement les découvertes archéologiques et épigraphiques faites en Tunisie à la portée du public savant, M. Merlin a inauguré, sous le titre *Notes et documents publiés par la direction des antiquités et arts*[1], une publication appelée à rendre de grands services. Deux fascicules en ont déjà paru, le premier consacré au temple d'Apollon de Bulla Regia, fouillé en 1906 et 1907 par M. le capitaine Benet, le second groupant les inscriptions d'Uchi Majus, d'après les recherches de M. le capitaine Gondouin. M. Merlin et son collaborateur M. Louis Poinssot ont commenté avec intérêt les trouvailles de MM. Benet et Gondouin; chacun des deux fascicules parus forme une étude d'ensemble, où l'archéologie et l'épigraphie servent de support et fournissent les documents nécessaires à de judicieuses et solides conclusions historiques.

Le livre de M. Bodereau sur la Capsa ancienne et la Gafsa moderne[2] est moins un ouvrage d'histoire ancienne qu'une étude de géographie comparée. Mais en Tunisie et dans la plus grande partie de l'Algérie une telle étude, lorsqu'elle porte sur la géographie économique, a pour fondement indispensable un solide travail d'histoire ancienne. Ce travail, M. Bodereau l'a fait en ajoutant ses observations personnelles aux conclusions déjà formulées par plusieurs savants, entre autres par M. Paul Bourde, dans son remarquable *Rapport sur les cultures fruitières et principalement la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie*. M. Bodereau a démontré une fois de plus, après M. Bourde, après Paul Blanchet, après beaucoup d'autres, qu'aucun changement appréciable ne s'était produit depuis l'époque romaine dans les conditions physiques et climatériques de la Tunisie centrale. Si le régime des eaux y paraît aujourd'hui plus brutal, plus irrégulier que jadis, c'est par suite de l'incurie humaine. En restaurant les travaux hydrauliques de l'époque romaine, dont les vestiges sont visibles à chaque pas dans le pays et dont beaucoup peuvent être encore utilisés, on atténuera déjà, comme on les avait atténués jadis, les inconvénients et les dangers de ce régime. C'est là la conclusion capitale de l'étude de M. Bodereau : « C'est comme à l'époque romaine par des travaux hydrauliques bien compris que le bled est rendu

1. *Notes et documents publiés par la direction des antiquités et des arts.* I : *le Temple d'Apollon à Bulla Regia*, par A. Merlin. Paris, E. Leroux, 1908, in-4°, 20 p. et VII planches. — II : *les Inscriptions d'Uchi Majus*, par A. Merlin et L. Poinssot. Paris, E. Leroux, 1908, in-4°, 126 p.

2. P. Bodereau, *la Capsa ancienne et la Gafsa moderne*. Paris, A. Challamel, 1907, in-8°, 238 p., XI planches. 1 carte.

plus productif et plus habitable. Ces travaux sont exactement de même nature et de même importance que ceux d'il y a dix-huit siècles; ils en sont souvent la restauration; ils ont des effets identiques... : exemple remarquable de répétition des mêmes faits de géographie humaine dans les mêmes conditions de géographie physique. » Il est à souhaiter que l'exemple de M. Bodereau soit suivi : des études analogues de géographie comparée, appliquées à d'autres régions de la Tunisie centrale, des départements de Constantine et d'Alger sont appelées à rendre aux colons d'aujourd'hui les plus grands services. Le mot déjà cité du maître Gaston Boissier se vérifie chaque jour davantage : « Il appartient aux archéologues, en nous renseignant sur le passé, de préparer l'avenir. »

Au sud même de la région de Gafsa, dans la cuvette désertique au fond de laquelle s'étend le chott El Fedjedj, l'œuvre de colonisation romaine s'étendit. Des inscriptions recueillies par M. le commandant Donau m'ont permis, avec l'aide de M. R. Cagnat, d'établir que, dès le règne de Tibère, ce pays avait été cadastré[1]. Cette opération cadastrale, qui fut accomplie par le légat C. Vibius Marsus et grâce à la main-d'œuvre militaire fournie par la légion IIIe Auguste, atteste que Rome prit officiellement possession, après avoir vaincu la révolte de Tacfarinas, des vastes étendues situées au sud de la Tunisie et de la province de Constantine actuelles.

Lorsque M. R. Cagnat publia en 1892 son grand ouvrage, aujourd'hui classique, sur l'*Armée romaine d'Afrique*, le grand camp légionnaire de Lambèse n'avait été encore que très imparfaitement fouillé. Depuis lors, des recherches méthodiques, dirigées surtout par M. Besnier et par M. Courmontagne, ont amené de fort intéressantes découvertes et fait reparaître au jour la plus grande partie du camp de la légion IIIe Auguste. Ces découvertes ont été condensées dans une étude de M. Cagnat[2] qui fournit les renseignements les plus sûrs et les plus précis sur la disposition du camp presque entier. D'instructives comparaisons ont pu être établies avec les camps légionnaires des frontières du Rhin et du Danube, particulièrement avec celui de Novasium (Neuss).

J. Toutain.

1. J. Toutain, *le Cadastre de l'Afrique romaine*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, 1re partie (1908), p. 341-382.

2. R. Cagnat, *Étude sur le camp de la légion IIIe Auguste à Lambèse*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII (1908), 1re partie.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Dans notre dernier bulletin[1], nous avons fait mention d'une nouvelle revue, rédigée par M. Friedensburg, dont le sujet spécial est l'histoire de la Réforme allemande[2]. La favorable impression produite par les premiers numéros de cette revue s'est confirmée par la série des volumes parus jusqu'ici. On y trouve d'excellents articles de fond, par exemple de M. Th. Kolde sur le héraut de l'empire Caspar Sturm (qui accompagna Luther à la diète de Worms) et sur son activité littéraire, de M. Th. Wotschke sur le roi Sigismond-Auguste de Pologne et ses prédicateurs de cour évangéliques, de M. F. Spitta sur les confessions de foi du duc Albrecht de Prusse, de M. Kroker sur les discours de table de Luther et les manuscrits de son fidèle assistant George Roerer, conservés à la bibliothèque de l'université d'Iéna. On y trouve aussi la réimpression d'un pamphlet célèbre de l'année 1521[3], dont l'auteur jusqu'ici était inconnu et qui, d'après les investigations fort ingénieuses de M. Alfred Götze, doit être attribué au jeune Alsacien Martin Butzer, plus tard réformateur de Strasbourg[4]. On y trouve même des publications de documents inédits ou d'écrits rares et oubliés, par exemple des fragments de la correspondance des réformateurs, d'autres pièces relatives à l'histoire de la diète de Ratisbonne de 1541, au voyage de visite de l'évêque Jean VII de Meissen dans l'électorat de Saxe, (par K. A. H. Burkhardt, F. Roth, K. Pallas). A cela s'ajoutent des communications diverses, des éclaircissements sur des points obscurs

1. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 366 et suiv.

2. *Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen*, in Verbindung mit dem Verein für Reformationsgeschichte herausgg. von Walter Friedensburg. Berlin, C. A. Schwetschke, 1903 et suiv.; Leipzig, M. Heinsius, 1907 et suiv.

3. Cf. Schade, *Satiren und Pasquille aus der Reformationszeit*, t. II, p. 135-154.

4. M. Götze a donné une édition séparée de son travail : *Martin Butzers Erstlingsschrift* (Leipzig, Heinsius, 1907). — Nous devons aussi une mention à un autre travail de M. Götze : *Erasmus Albers Anfänge* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, 1908, t. V, p. 48-68). Il attribue un pamphlet anonyme, publié dans la collection *Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation*, t. I, cahier 8 (cf. *infra*), à Erasmus Alberus, l'auteur bien connu d'un recueil de fables.

de l'histoire de la Réforme allemande, des comptes-rendus critiques, des analyses de revues, etc.

Le cadre des volumes de l'*Archiv* ne permettait pas d'insérer tout ce qui s'offrait à l'éditeur. On y a ajouté quelques « volumes supplémentaires » qui ne sont pas moins dignes de l'attention des lecteurs. Le premier de ces volumes supplémentaires contient des contributions à l'histoire de la mystique pendant la période de la Réforme[1]. Le regretté professeur de théologie à l'université de Tubingen, Alfred Hegler, dont nous avons fait connaître les belles études sur Sébastian Franck aux lecteurs de cette Revue[2], avait préparé ce travail important. Après sa mort, M. W. Köhler l'a publié en l'accompagnant d'une biographie excellente du sympathique auteur. Hegler avait l'intention de vouer toutes ses forces à une « histoire du spiritualisme » depuis les commencements de la Réforme jusqu'à la révolution anglaise du XVIIe siècle. Sa mort prématurée l'a empêché d'exécuter le plan grandiose de cet ouvrage. Il n'en reste qu'un fragment de la plus haute valeur. C'est de nouveau autour de Sébastian Franck que se groupent ces *Contributions nouvelles à l'histoire de la mystique*. M. Hegler nous fait connaître un adhérent de Sébastian Franck, le spiritualiste Johann Erhard, du duché de Prusse, en utilisant beaucoup de manuscrits conservés aux archives d'état de Königsberg. Il publie des extraits importants de la correspondance de Sébastian Franck, découverts par exemple dans quelques volumes des bibliothèques de Zurich, d'Ulm, de Wolfenbuttel, de Munich, etc. Il donne des éclaircissements précieux relatifs à la vie et à la carrière littéraire du célèbre auteur de la « Chronica ». Ce sont particulièrement les archives d'Ulm, d'où Franck fut chassé en 1539, qui ont fourni à M. Hegler des matériaux pour cette dernière partie de ses *Contributions*.

Le second volume supplémentaire de l'*Archiv für Reformationsgeschichte* contient une partie de la correspondance de Georg Helt, qui fut à Dessau le précepteur et le fidèle serviteur des princes d'Anhalt. Sa mort arracha à Luther et à Mélanchton des plaintes amères[3]. On doit cette publication à l'infatigable M. Otto Clemen,

1. Alfred Hegler, *Beiträge zur Geschichte der Mystik in der Reformationszeit*, ouvr. posthume, publ. par Walter Köhler. Berlin, Schwetschke, 1906, in-8°, LVII-220 p.

2. Cf. *Rev. hist.*, t. LVI, p. 344; t. LXXXII, p. 344.

3. *Georg Helts Briefwechsel*, publ. par Otto Clemen. Leipzig, Heinsius, 1907, in-8°, VI-150 p. — M. Clemen a publié comme pendant la correspondance de H. Emser, J. Cochlaeus, J. Mensing, G. Rauch avec la princesse Marguerite, les princes Jean et Georges de Anhalt (*Reformationsgeschichtliche Studien*

professeur au lycée de Zwickau (cf. *Rev. hist.*, t. LXXXII, p. 345; t. XCII, p. 369). La majorité de ces lettres, écrites par Helt ou envoyées à son adresse, émane des archives d'état de Zerbst. Parmi les correspondants de Helt, c'est particulièrement le prince Georges d'Anhalt-Dessau qui attire l'attention. L'histoire de la Réforme dans ses états est mêlée à la biographie de George Helt, qui est toujours en relations intimes avec les réformateurs de Wittenberg. D'autres documents, par exemple des lettres de Camerarius, de Nicolas Hausmann, premier prédicateur évangélique à Zwickau, offrent un réel intérêt. Ce travail annonce une édition complète de la correspondance de Stephan Roth, inspecteur d'écoles et syndic à Zwickau, dont Helt avait été le professeur à l'université de Leipzig.

Le troisième volume supplémentaire de l'*Archiv für Reformationsgeschichte* contient des fragments très importants de la correspondance des réformateurs de la Suisse avec les adhérents de la Réforme dans le royaume de Pologne[1]. On connaît déjà quelques-unes de ces lettres, en particulier celles qui sont contenues dans les œuvres de Jean Calvin et dans d'autres parties du *Corpus Reformatorum*. Mais la récolte qu'on doit à M. Th. Wotschke, pasteur à Santomischel, est très abondante. Il a profité en première ligne de la riche collection Simler, conservée à la bibliothèque municipale de Zurich. Il a ajouté des analyses des lettres déjà imprimées, de sorte que le fil chronologique de toute la série n'est pas interrompu. On remarque à chaque page les rapports très étroits qui unissaient les adhérents de la Réforme en Pologne à ceux de la Suisse, et l'on trouve des renseignements sur les origines de l'unitarisme en Pologne.

En dehors de l'*Archiv für Reformationsgeschichte*, la littérature de l'histoire de la Réforme allemande s'est enrichie récemment de quelques autres publications périodiques. M. O. Clemen, que nous avons déjà nommé, a eu la bonne idée de faire réimprimer, dans une collection dont les fascicules paraissent à intervalles réguliers depuis le début de l'année 1906, des pamphlets devenus rares des premières années de la Réforme, si fécondes en productions de cette sorte[2]. Ce

und Texte, éd. J. Greving. Münster, Aschendorff, 1906). — A citer aussi une brochure *Zur Erinnerung an Fürst Georg den Gottseligen zu Anhalt. Zum vierhundertjährigen Geburtstage am 15 August 1907*, par F. Westphal (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, n° 95). Leipzig, Rud. Haupt, 1907.

1. *Der Briefwechsel der Schweizer mit den Polen*, par Theodor Wotschke. Leipzig, Heinsius, 1907, in-8°, 443 p.

2. *Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation*. Halle a. S. et Leipzig, Haupt, 1906 et suiv. (Le prix de souscription annuelle est 9 mark, le prix de chaque cahier environ 1 mark.)

recueil, auquel ont collaboré, entre autres, MM. Barge, W. Lucke, A. Götze, H. Zwicker, W. Haupt, G. Loesche, G. Bossert, W. Köhler, est déjà fort instructif. Il contient des pamphlets sur des sujets très divers, traités avec verve, en forme de dialogues, des apologies de la Réforme, des satires contre les cérémonies et contre les abus de l'Église du moyen âge, des récits sur les agitations sociales, politiques et religieuses, etc. Chaque fascicule est précédé d'une introduction où se trouvent des indications précises relatives à l'auteur, à la bibliographie, etc. A la fin de chaque fascicule on trouve des notes instructives. Des reproductions de gravures sur bois sont placées en tête de ces fascicules, dont le prix est vraiment très modique.

Nous avons déjà mentionné une autre publication périodique récente, entreprise par M. le Dr Joseph Greving, de l'université de Bonn[1]. M. Greving a l'intention de mettre au jour principalement des productions littéraires d'auteurs catholiques du XVIe siècle et il a commencé lui-même par s'occuper d'un écrit presque oublié de J. Eck.

On sait que le grand ouvrage de Janssen a provoqué des *Éclaircissements et suppléments*, qui ont aussi pour objet de mettre en lumière le point de vue catholique dans l'histoire de la Réforme allemande. Le cinquième volume de cette collection est très riche en travaux importants[2]. Nous y rencontrons au premier lieu une biographie de Johannes Gropper, le membre le plus distingué du clergé de Cologne pendant les gouvernements des archevêques et électeurs Hermann von Wied et Adolphe de Schauenburg[3]. M. van Gulik, l'auteur de cette biographie, n'a épargné aucune peine pour réunir tout ce que lui offrait la littérature imprimée et il y a ajouté des recherches aux archives de Xanten, de Soest, de Cologne, de Naples, de Modène, du Vatican, etc. Il a pu mettre en relief les mérites de son héros, sauveur du catholicisme dans l'électorat de Cologne pendant les années critiques de 1541-1546, réorganisateur de l'Église catholique dans ce territoire allemand, conseiller de l'archevêque Adolphe au concile de Trente, déclinant par modestie la dignité cardinalice que le pape Paul IV lui avait conférée. Il va sans dire que M. von Gulik se réfère souvent à la biographie excellente de l'archevêque Hermann von Wied qu'on doit à M. Varrentrapp. Ses

1. *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte.* Münster, Aschendorff, 1906 et suiv.

2. *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, publ. par Ludwig Pastor; t. V. Freiburg im Breisgau, Herder, 1907.

3. Wilhelm van Gulik, *Johannes Gropper (1503-1559). Ein Beitrag zur Kirchengeschichte Deutschlands besonders der Rheinlande im 16 Jahrhundert.* Ibid., 1907, in-8°, XVI-278 p.

sympathies ne sont pas les mêmes que celles de cet auteur protestant, mais il ne se laisse pas aveugler par ses sentiments personnels et se garde de mêler des récriminations confessionnelles à son récit historique.

Malheureusement, on ne peut en dire autant de M. Götz, qui a fourni le second mémoire du cinquième volume des *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte*[1]. M. Götz, en racontant l'histoire du schisme dans le margraviat d'Ansbach-Kulmbach pendant les années 1520-1535, s'est servi, comme M. van Gulik, pour éclairer son sujet de beaucoup de sources manuscrites; mais il en a extrait surtout ce qui est défavorable aux fauteurs de la Réforme. Cependant, on ne saurait nier qu'il apporte beaucoup de choses nouvelles sur la sécularisation des biens de l'Église ou l'introduction de l'évangile dans les monastères.

M. Knieb, le troisième collaborateur du cinquième volume des *Erläuterungen*, tombe dans le même défaut que M. Götz. Sans doute son histoire de l'Église catholique dans la ville libre de Thuringe, Mulhouse, est très riche en détails piquants, tirés des archives de Mulhouse, Dresde, Magdebourg, Weimar, Marbourg, etc.; les derniers chapitres qui exposent les efforts de la minorité catholique pour revendiquer une église pour leur culte (1567-1629) ont une réelle valeur; mais il faut beaucoup d'audace pour prétendre que la Réforme n'a point trouvé de sympathies dans les masses ou qu'elle a eu pour résultat « le mépris de la parole de Dieu, l'accroissement de l'immoralité, le refroidissement de la charité »[2].

Du côté des protestants, M. Berbig s'est chargé d'une nouvelle entreprise qui, elle aussi, promet de rendre des services à l'histoire de la Réforme allemande. Nous n'avons pas pu examiner la série des

1. Johann Baptist Götz, *Die Glaubensspaltung im Gebiete der Markgrafschaft Ansbach-Kulmbach in den Jahren 1520-1535*. Ibid., 1907, in-8°, VII-291 p. — Il faut comparer à l'étude de M. Götz les travaux importants de M. Schornbaum : *Zur Politik des Markgrafen Georg von Brandenburg vom Beginne seiner selbständigen Regierung bis zum Nürnberger Anstand, 1528-1532*. München, Ackermann, 1906 (cf. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 373, 374), et *Die Stellung des Markgrafen Kasimir von Brandenburg zur reformatorischen Bewegung in den Jahren 1524-1527* (Erlanger Dissertation, 1900).

2. Philipp Knieb, *Geschichte der katholischen Kirche in der freien Reichsstadt Mühlhausen in Thüringen von 1525 bis 1629*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1907, in-8°. — Comme correctif aux premières parties à ce travail, il faut recommander la *Reformationsgeschichte der Stadt Mühlhausen* par H. Nebelsieck. Magdeburg, 1905. Il y a un supplément à ce travail dans la *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte*, nouv. série, t. XVII : Nebelsieck. *Akten zur Geschichte Mühlhausens 1523-35*.

volumes qu'il a publiés, soit seul, soit en profitant des secours de quelques savants collaborateurs. Mais les titres seuls permettent de se rendre compte de l'importance et de la variété de ces publications[1].

M. Kolde, professeur à Erlangen, continue de publier un recueil très estimé, dont les derniers fascicules nous offrent des contributions diverses sur l'histoire de la Réforme en Bavière[2]. De même, les revues d'histoire ecclésiastique d'un caractère plus général et les revues qui s'occupent de l'histoire des différents territoires de l'Allemagne ne se lassent pas de s'occuper avec zèle de la Réforme. Mais nous devons laisser de côté tous ces articles et nous borner à signaler quelques volumes publiés pendant ces dernières années.

Le quatrième volume des Recès des diètes allemandes à l'époque de Charles-Quint, qu'on doit, comme le précédent, aux soins de M. Wrede, concerne presque exclusivement la troisième diète de Nuremberg de 1524[3]. On sait que les délibérations de cette diète forment le plus vif contraste avec celles de la diète de Nuremberg de 1523. Elles démontrent, d'après le jugement sévère, mais juste, de H. Baumgarten, dans son histoire de l'empereur Charles V, l'impuissance politique des membres de la diète et la force « de la majorité catholique qui se prononça contre Luther dans la mesure où les circonstances paraissaient le permettre ». Ce qui est peut-être le plus curieux, c'est la défaite du *Reichs-Regiment* et le conflit des deux frères, Charles V et l'archiduc Ferdinand[4]. Le personnage énigma-

1. *Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts*, publ. par Georg Berbig. Leipzig, Heinsius, 1906 et suiv. T. I : *G. Spalatin und sein Verhältnis zu M. Luther auf Grund ihres Briefwechsels bis 1524*, par Berbig; t. II : *Acta comiciorum Augustae ex litteris Philippi Jonae*, par Berbig; t. III : *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther*, par M. Richter; t. IV : *Das Leben und Wirken des Tendenzdramatikers der Reformationszeit Thomas Neogeorgius*, par L. Theobald; t. V : *Spalatiniana*, éd. Berbig; t. VI : *Bibliotheca Bugenhagiana*, par Geisenhof (bibliographie des écrits de Bugenhagen); t. VII : *Der Briefwechsel Heinrichs von Einsiedel mit Luther, Melanchthon, Spalatin*, éd. F. R. Albert; t. VIII : *Schlagwörter der Reformationszeit*, éd. Fr. Lepp.

2. *Beiträge zur Bayerischen Kirchengeschichte*, publ. par D. Theodor Kolde. Erlangen, Junge. — Les t. XII et XIII (1905, 1907) contiennent, entre autres, des travaux de M. Kolde lui-même sur le savant Thomas Venatorius, prédicateur à Nuremberg, de M. Schornbaum sur la sécularisation du monastère de Solnhofen, sur l'attitude du gouvernement d'Anspach vis-à-vis du concile de Trente et de M. Clemen sur le pseudonyme Noricus Philadelphus qu'il identifie avec le Nurembourgeois Caspar Nützel, sur le prédicateur J. Teuschlein, adversaire fanatique des juifs à Rotenburg pendant les années 1519 et 1520, etc.

3. *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V*, t. V, par Adolf Wrede. Gotha, F.-A. Perthes, 1905, in-8°, VI-825 p.

4. Nous n'avons pas vu encore le travail de M. W. Bauer : *Die Anfänge*

tique du trésorier de l'archiduc, Gabriel Salamanca, comte d'Ortenburg, y joue un rôle très important. D'autres questions difficiles, en dehors de la grande question religieuse (par exemple les affaires relatives au système monétaire, aux monopoles des grandes compagnies commerciales), sont élucidées par ce volume de documents, annotés avec le soin dont M. Wrede est coutumier. Il a mis à contribution, pour les recueillir, à peu près soixante archives et il nous fait connaître (p. 621-797), soit *in-extenso*, soit par extraits, une série des plus importantes correspondances relatives à la diète de 1524 (par exemple les lettres jusqu'alors inconnues de Hannart, secrétaire de Charles V, adressées à Marguerite, régente des Pays-Bas, les rapports des délégués princiers et bourgeois). En parcourant ce volume des Recès des diètes allemandes à l'époque de Charles V, on remarque çà et là le contre-coup de la révolte vaincue des chevaliers, dont le chef avait été François de Sickingen. Mais on ne trouve aucun signe avant-coureur de la révolution des paysans, dont l'explosion était imminente[1].

Nous avons à mentionner, comme à l'ordinaire, quelques travaux qui ont rapport à l'histoire de cet événement. Le mouvement révolutionnaire de l'année 1525 dans le Tyrol a été élucidé dernièrement par une publication de M. Hirn, dont nous avons rendu compte (*Rev. hist.*, t. XCII, p. 377). M. Hirn a tracé un tableau minutieux des négociations des diètes du Tyrol de 1518 à 1525. M. H. Woppner, élève de M. le professeur O. Redlich, veut remplir une autre tâche non moins importante[2]. Il s'est proposé de faire connaître les « sources » spéciales de l'histoire de la guerre des paysans dans le Tyrol, qui forment une masse considérable de documents et de récits contemporains. La première partie de son ouvrage contient une série d' « articles de réclamations » et de « programmes de réforme » émanant du milieu de la population rurale du Tyrol allemand pendant les années 1519-1525. Pour le Tyrol italien, on dispose déjà des publications de M. Sardagna (*La guerra rustica nel Trentino*, Venezia, 1889) et de M. Giulani (*I documenti per la guerra rustica nel Trentino*, dans

Ferdinands I (Wien, Braumüller, 1907). Mais M. Turba, dont la science est connue des lecteurs de la *Revue historique*, nous fait parvenir *Kritische Beiträge zu den Anfängen Ferdinands I* (*Zeitschrift f. d. Oesterreichischen Gymnasien*, 1908, III). Il y rectifie l'étude de M. Bauer.

1. L'index mentionne *Waldshut 792* (*Dr Balthasar*). L'éditeur aurait dû remarquer qu'il s'agit du Dr Balthazar Hubmaier, qui joue un rôle si important parmi les paysans rebelles.

2. *Acta Tirolensia. Urkundliche Quellen zur Geschichte Tirols;* t. III : *Quellen zur Geschichte des Bauernkriegs in Deutschtirol 1525;* 1re partie, publ. par Hermann Wopfner. Innsbruck, 1908, in-8°, XXVII-325 p.

l'*Archivio Trentino*, 1884, 1887, 1889, 1890, 1893). M. Wopfner, qui connaît bien l'histoire sociale de son pays natal, a su mettre à contribution les archives d'Innsbruck, de Brixen, de Vienne. Il ne s'est pas borné à nous communiquer des documents dont la plupart sont conservés en copie; il y a joint un commentaire fort instructif. Il va sans dire que les programmes généraux de Meran et d'Innsbruck du 22 juin 1525 offrent le plus grand intérêt[1]. Mais il ne faut pas négliger les griefs spéciaux d'une foule de petits districts, de corporations ou même de particuliers. C'est là qu'on rencontre une sorte d'enquête minutieuse relative aux vrais motifs du mécontentement des classes inférieures. Les programmes généraux, d'autre part, nous font connaître des propositions positives visant à une réforme totale de l'état social et de la constitution politique. Quelquefois on découvre des traces d'une concordance avec les célèbres « douze articles » ou avec le soi-disant programme de réforme de Heilbronn[2]. M. Wopfner nous fait espérer qu'il continuera ses études en préparant une seconde partie de son ouvrage et en donnant un article sur les causes de la guerre des paysans dans le Tyrol allemand aux *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte* publiées par MM. von Below, Finke et Meinecke.

Tandis qu'il y a un vrai surcroît de richesses en ce qui concerne les recueils de doléances des paysans du Tyrol, il faut, pour le territoire de l'archevêque de Salzbourg, se contenter, à ce point de vue, d'un « extrait sommaire », conservé par bonheur aux archives de son ancienne capitale. Mais on dispose, par contre, pour cette région de nombreux documents (correspondances, rapports, protocoles de diètes, récits contemporains en prose et en vers, etc.) sur les événements révolutionnaires des années 1525 et 1526. M. Köchl n'a pas été le premier qui se soit chargé de les exposer, mais il a su compléter et quelquefois rectifier les indications de ses prédécesseurs[3]. Il met en lumière les préludes de la guerre des paysans de Salzbourg,

1. M. Joerg en avait déjà donné un extrait dans son livre : *Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526*. Freiburg im Breisgau, 1851. — De même, il y a quelques griefs particuliers publiés par M. Wopfner, dont le contenu était déjà connu grâce aux travaux de Oechsle, Ladurner, etc.

2. Cf. le travail de M. Kluckhohn, *Über das Project eines Bauernparlaments zu Heilbronn*, dans les *Nachrichten von der K. Gesellschaft der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen*, 1893, n° 7; et voir *Rev. hist.*, t. LVI, p. 382.

3. Karl Köchl, *Die Bauernkriege im Erzstift Salzburg in den Jahren 1525 und 1526*, et, du même, *Auszug aus den Beschwerden der Salzburger Landschaft 1526. Ein Quellen-Beitrag zur Geschichte der Bauernkriege* (*Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, t. XLVII et XLVIII. Salzburg, 1907 et 1908).

les côtés faibles du gouvernement de l'archevêque-cardinal Mathaeus Lang, les vicissitudes des deux séditions de 1525 et de 1526, l'influence considérable de la rivalité des princes voisins de Bavière et d'Autriche, les résultats du mouvement révolutionnaire qui, malgré son échec final, avait contribué à bouleverser les fondements de l'édifice social du moyen âge. Ce qu'on pourrait reprocher à M. Köchl, c'est qu'il ne tient pas assez compte de l'importance de l'élément religieux à côté de l'élément social parmi les causes profondes du mouvement révolutionnaire des paysans.

C'est au contraire le mérite de M. W. Stolze d'avoir démontré, avec beaucoup de force et de finesse, qu'il faut accorder dans l'histoire de la guerre des paysans aux idées religieuses et au désir d'une réforme ecclésiastique plus de place qu'on est accoutumé en général à le faire[1]. Sans doute il y a à distinguer, pour éviter le danger de ramener à une seule cause une masse compliquée de phénomènes historiques, les différentes localités où se joua le drame sanglant de l'année 1525 et les différentes phases du mouvement lui-même. Mais on ne peut pas nier que les sympathies pour la doctrine de Luther et l'antipathie contre l'Église catholique excitèrent dans une grande partie de l'Allemagne méridionale les passions au plus haut degré. Le livre de M. Stolze se divise en trois parties. En premier lieu, il esquisse l'histoire des troubles, du mois de mai de l'année 1524 au mois de mars de l'année 1525. Il y fait ressortir la connexion des préludes de la guerre des paysans aux extrémités de la Forêt Noire avec le mouvement religieux de Zurich. Il explique la communauté des intérêts de la Suisse et des contrées voisines d'Allemagne, menacés par la réaction catholique. Il fait en passant (après Druffel) une critique sévère de l'édition de la correspondance d'Ulric Arzt, officier de la Confédération souabe, due à M. Vogt, et rectifie quelques assertions d'autres savants qui l'ont précédé[2]. Dans la seconde partie de son livre, M. Stolze reprend et développe ses études bien connues sur les « douze articles », le manifeste général des paysans. Je ne peux que répéter, en renvoyant aux remarques que j'ai déjà faites ici même (t. XCII, p. 374 et 375), que je me sens très flatté d'avoir gagné en M. Stolze un défenseur si habile et si ardent de la thèse que j'exposai en 1868. Mais je ne peux m'empêcher de renouve-

1. Wilhelm Stolze, *Der deutsche Bauernkrieg. Untersuchungen über seine Entstehung und seinen Verlauf.* Halle, Max Niemeyer, 1908, in-8°, VII-301 p.

2. Par parenthèse, la chronique bernoise de Valerius Anshelm, dont se sert M. Stolze, a beaucoup gagné à la nouvelle édition qu'en a donnée l'Union historique de Berne (ann. 1884 et suiv.).

ler les réserves que j'ai également déjà eu l'occasion d'exprimer ici. Je ne suis, en particulier, nullement persuadé que M. Stolze ait raison contre M. Götze dans la question délicate de savoir lequel des exemplaires imprimés « des douze articles » doit être considéré comme l'édition princeps. La troisième partie du livre de M. Stolze est tout à fait neuve. Elle nous apprend, par des recherches approfondies dans les archives, l'histoire de la guerre des paysans dans l'évêché de Bamberg. C'est un exemple fort instructif, dont se sert M. Stolze pour prouver l'influence combinée des passions religieuses et des idées radicales dans l'histoire du drame de l'année 1525. Dans un appendice de son livre, M. Stolze s'occupe de la critique des sources de l'histoire de la guerre des paysans dans l'évêché de Bamberg. Il ne faut pas oublier qu'on doit au même auteur la découverte et la publication des « suppléments » jusque-là inconnus de la chronique de Lorenz Fries, source capitale de l'histoire de la guerre des paysans dans l'évêché de Wurzbourg[1].

Il est à regretter que M. Stolze n'ait pas été devancé par M. Ehrard, auteur d'une récente histoire de la guerre des paysans dans le comté de Kempten[2]. Sans doute, il l'aurait chicané sur tel ou tel point (par exemple sur l'origine des « douze articles », pour laquelle l'opinion de M. Ehrard est tout à fait conforme à celle de M. Baumann); mais il y aurait trouvé aussi l'assertion que le mot d'ordre des masses séditieuses, éveillant des échos jusque dans les villages les plus éloignés, était l'Évangile (p. 113). D'ailleurs, M. Erhard, dont les recherches ne se sont pas restreintes à la littérature imprimée, fait ressortir avec beaucoup de force la justesse des plaintes d'un caractère économique élevées par les paysans avant le soulèvement, la dureté de l'abbé de Kempten après la victoire et la valeur des concessions que lui arracha l'intervention de la Confédération souabe. Les travaux de M. Stolze et de M. Erhard prouvent de nouveau qu'il faut combiner maintes fois, en considérant le cours des événements de l'année 1525 en Allemagne, l'histoire du mouvement de la population agricole et de la population bourgeoise.

Cependant il y eut des villes, même très voisines du théâtre de la guerre, où l'on réussit à contenir les passions révolutionnaires. Telle Augsbourg, dont M. Fr. Roth, a dernièrement publié la chro-

1. W. Stolze, *Die Supplemente zu Magister Lorenz Fries Geschichte des Bauernkriegs in Ostfranken*, dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte*, t. V, p. 191-212. Leipzig, 1908.

2. Otto Erhard, *Der Bauernkrieg in der gefürsteten Grafschaft Kempten*. Kempten et München, J. Kösel, 1908, in-8°, 120 p.

nique due au peintre Georg Preu l'aîné (1512-1537)[1]. Cet ouvrage peu volumineux, mélange de notices incomplètes, n'est pas un chef-d'œuvre littéraire. Cependant il a sa valeur comme témoignage d'un adversaire acharné du gouvernement augsbourgeois, des membres de l'Église catholique et de leurs alliés les riches commerçants. Sur la guerre des paysans, on ne trouve qu'une seule mention relative à la fuite du détesté Salamanca, trésorier de l'archiduc Ferdinand d'Autriche (mentionné *supra*, p. 370), d'Innsbruck à Augsbourg, où il fut protégé par Jacques Fugger.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les monographies relatives à l'histoire de la Réforme dans les différents territoires de l'Allemagne. Qu'il suffise de mentionner ce que le *Verein für Reformationsgeschichte*, dont l'activité remplit déjà plus d'un quart de siècle, a récemment accompli à cet égard. Une de ses publications de l'année 1907 contient la continuation de l'excellente histoire des essais de la Réforme et de leur échec dans l'archevêché de Trèves[2]. Une autre publication de 1906, due à M. H. Niemüller, offre un tableau très coloré de la Réforme à Lippstadt, la première ville évangélique de Westphalie[3]. La même année, M. W. Schmidt a traité en deux fascicules, en utilisant les archives de Dresde, de Magdebourg, de Berlin, la « visite » des églises et des écoles dans le territoire de l'électorat de Saxe en 1555[4]. C'est une contribution très utile à l'histoire de la civilisation et des conditions économiques, où les couleurs sombres ne manquent pas. Cependant, pour prononcer un jugement équitable, il faudrait comparer le résultat de cette visite de 1555 avec les résultats des visites antérieures.

Quant aux monographies récentes qui éclaircissent la vie et l'œuvre des réformateurs, il faut aussi, à cause de leur abondance, nous borner à un choix. M. Kalkoff[5] poursuit ses études estimées rela-

1. *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14-16 Jahrhundert*; t. XIX : *Augsburg*, t. VI. Leipzig, Hirzel, 1906, in-8°, 110 p.

2. Julius Ney, *Die Reformation in Trier 1559 und ihre Unterdrückung*; 2e fasc. : *Die Unterdrückung*. Leipzig, R. Haupt, 1907, in-8°, 101 p. (*Verein für Reformationsgesch.*, n° 94). — Cf. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 371.

3. Heinrich Niemüller, *Reformationsgeschichte von Lippstadt, der ersten evangelischen Stadt in Westfalen*. Ibid., 1906, in-8°, 79 p. (même collection, n° 91). — L'auteur a fait des recherches aux archives de Lippstadt et de Munster.

4. Wilhelm Schmidt, *Die Kirchen- und Schulvisitation im sächsischen Kurkreise vom Jahre 1555*. Ibid., 1906, 2 fasc. de 74 et 88 p. (même collection, n°s 90 et 92).

5. P. Kalkoff, *Alcander gegen Luther. Studien zu ungedruckten Aktenstücken*

tives au célèbre adversaire de Martin Luther, présent à la diète de Worms de 1521, le légat Aléandre. Il nous met en état, particulièrement en profitant des trésors des archives du Vatican, de regarder derrière les coulisses. On poursuit l'activité d'Aléandre à Cologne et ses relations avec l'inquisiteur Hochstraten. On voit Aléandre s'efforçant de gagner les conseillers de l'empereur et de faire exécuter la bulle de condamnation et l'édit de Worms aux Pays-Bas. Dans un appendice, nous trouvons des suppléments intéressants à la correspondance d'Aléandre pendant sa première nonciature, 1520-22.

C'est aussi M. Kalkoff qui a su élucider d'une manière excellente un des plus remarquables épisodes de la vie de Wolfgang Capito, dont le nom est lié étroitement à l'histoire de la Réforme de Strasbourg[1]. Il s'agit des années 1520-1523 passées par Capito au service de l'archevêque-électeur Albrecht de Mayence, le fauteur des humanistes, accoutumé à une vie commode et épicurienne. Il est fort curieux d'observer comment Capito, dont les talents diplomatiques n'étaient pas à mépriser, réussit, dans sa position dangereuse de conseiller du premier dignitaire de l'Église catholique en Allemagne, à retarder et à empêcher l'action dirigée dès la diète de Worms contre le mouvement évangélique. Une preuve des plus remarquables de l'influence de Capito fut l'anéantissement presque complet du catholicisme à Erfurt. M. Kalkoff, en retraçant, d'après toutes les sources disponibles, soit imprimées, soit manuscrites, l'activité tortueuse de son héros, a corrigé quelquefois des assertions de ses prédécesseurs (par exemple Kampschulte) et jeté de la lumière sur la carrière d'autres personnages de cette période intéressante (par exemple les frères Nesen, Cochlaeus, Crotus Rubianus).

Une biographie assez volumineuse du frère de Philippe Mélanchthon,

aus Aleanders Nachlass. Leipzig, R. Haupt, 1908, in-8°, VI-162 p. — M. Kalkoff a eu l'occasion de corriger quelques assertions du travail de M. Creutzberg, *Karl von Miltitz 1490-1529* (Freiburg im Breisgau, Herder, 1907). — Pour les travaux antérieurs de M. Kalkoff sur Aléandre, voir *Rev. hist.*, t. LXIX, p. 367.

1. Paul Kalkoff, *W. Capito im Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz Quellen und Forschungen zu entscheidenden Jahren der Reformation (1519-1523).* Berlin, Trowitzsch, 1907, in-8°, VI-151 p. — Il faut mentionner un autre travail de M. Kalkoff, *Beziehungen der Hohenzollern zur Kurie*, dans les *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. IX (Rome, 1906). Sur l'archevêque Albrecht et ses relations avec la Réforme, il y a encore une étude dont nous ne connaissons que le titre : *Die evangelische Bewegung zu Mainz im Reformationszeitalter*, par F. Herman. Mainz, Quasthoff, 1908.

due à M. Müller, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la jeunesse du réformateur[1]. En outre, la personnalité de son frère Georg Schwartzerdt mérite par elle-même considération. Jusqu'ici, nous n'en possédions qu'une esquisse faite par feu M. Hartfelder. M. Müller rectifie quelques erreurs de cet écrivain, d'ailleurs très consciencieux, et enrichit nos connaissances, après avoir fouillé à loisir dans les archives de Karlsruhe, de Stuttgart, de Bretten, de Wissembourg et dans les bibliothèques de Munich, de Saint-Gall, de Heilbronn. Il nous fait connaître les traits sympathiques du fidèle serviteur de son prince, du consciencieux maire de sa ville natale, de l'écrivain fécond, dont quelques travaux en vers et en prose, inédits jusque-là, ont pris place dans un appendice du livre de M. Müller. Malheureusement, ce qui s'est conservé de la correspondance de Georg Schwartzerdt avec son illustre frère est très fragmentaire.

On sait que la propagande des soi-disant prophètes de Zwickau, « confrères de Thomas Münzer », causa beaucoup de souci aux réformateurs de Wittemberg et particulièrement à Mélanchthon. M. Wappler a su, principalement en mettant à profit les protocoles du Conseil municipal de Zwickau, accroître ce qu'on savait jusque-là de ce groupe remarquable de radicaux mystiques[2]. Il a découvert, entre autres, comme compagnon des « prophètes de Zwickau », Nicolas Storch et Marcus Thomae dit Stübner, un « troisième prophète », Thomas Drechsel, et il a constaté que Nicolas Storch ne mourut pas, comme on le croyait, en 1525, dans une auberge de Munich, mais qu'il fut exécuté, sans doute en 1536, à Zwickau. M. Wappler remarque que l'agitation radicale et mystique de Münzer et de ses confrères à Zwickau, persécutée avec sévérité, disparaissait en apparence, mais durait en secret.

Il en donne des preuves frappantes dans un autre travail plus étendu[3], où il démontre aussi, en s'appuyant sur des documents

1. Nikolaus Müller, *Georg Schwartzerdt der Bruder Melanchthons und Schultheiss in Bretten* (*Festschrift zur Feier des 25jährigen Bestandes des Vereins für Reformationsgeschichte*). Leipzig, R. Haupt. 1908, in-8°, IX-276 p. (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, n°s 96, 97).

2. Paul Wappler, *Thomas Münzer in Zwickau und die Zwickauer Propheten* Zwickau, 1908, in-8°, 43 p. (*Wissenschaftliche Beilage zu dem Jahresberichte des Realgymnasiums mit Realschule zu Zwickau. Ostern*).

3. Paul Wappler, *Inquisition und Ketzerprocesse in Zwickau zur Reformationszeit dargestellt im Zusammenhang mit der Entwicklung der Ansichten Luthers und Melanchthons über Glaubens- und Gewissensfreiheit*. Leipzig, Heinsius, 1908, in-8°, 219 p. — La polémique de M. Hermelink, *Der Toleranzgedanke im Reformationszeitalter* (*Schriften des Vereins für Reformations-*

irréfutables, que l'esprit d'intolérance se manifestait déjà avec beaucoup d'énergie dans l'église évangélique. Particulièrement, on ne peut nier que les opinions de Luther et de Mélanchthon à l'égard des anabaptistes devenaient de plus en plus sévères et que leur tolérance originaire allait toujours s'affaiblissant.

Les questions relatives aux relations de l'État et de l'Église, aux droits ecclésiastiques des gouvernements, à la tolérance et à ses limites, etc., sont touchées dans une étude très solide de M. J. Kreutzer qui expose la doctrine de Zwingle à l'égard des puissances temporelles[1]. Il va sans dire qu'il n'a pas négligé les travaux de MM. Egli, H. Escher, Oechsli et de beaucoup d'autres qui avant lui ont étudié l'origine et la réalisation des idées politiques de Zwingle. L'adhérent fervent de la démocratie représentative telle qu'il la voyait dominer dans les villes de Suisse ne se dément pas dans les pages du livre de M. Kreutzer. D'ailleurs, cet auteur a très bien démontré comment, en contraste avec Luther, dans l'âme de Zwingle, les tendances du réformateur religieux étaient associées à celles du réformateur politique. Cependant il nous paraît avoir un peu exagéré la différence des notions d' « église d'État » et de « théocratie ». En vérité, l'idéal de Zwingle était l'église d'État conforme aux vœux de la majorité des citoyens, imbus des préceptes de l'Évangile.

Nous avons eu occasion très souvent dans nos bulletins antérieurs de mentionner des travaux relatifs à la guerre de Smalkalde. Cette fois nous avons à appeler l'attention des lecteurs sur l'étude intéressante que M. Schweizer, professeur à l'université de Zurich, a consacrée à la campagne du Danube de 1546[2]. Il l'a fait précéder d'une critique des sources en se référant aux travaux de MM. Voigt,

geschichte, n° 98, 1908), p. 67, contre M. Wappler (et contre M. Köhler) nous paraît injuste. D'ailleurs, on cherche en vain chez M. Hermelink, *loc. cit.*, p. 66, une mention de Roger Williams.

1. Jakob Kreutzer, *Zwinglis Lehre von der Obrigkeit*. Stuttgart, Enke, 1909, in-8°, 100 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz, fasc. 57). — M. Kreutzer a utilisé une publication récente qui ne nous est pas encore parvenue : *Briefwechsel der Brüder Ambrosius und Thomas Blaurer 1509-1548*, publ. par Traugott Schiess; t. I : *1509-1538* (Freiburg im Breisgau, E. Fehsenfeld, 1909). — Nous avons fait une mention élogieuse dans nos deux derniers bulletins de la revue *Zwingliana*, organe de la société zwinglienne, présidée par M. Meyer von Knonau, à Zurich. La mort a enlevé le savant éditeur de cette revue, le professeur E. Egli. Mais nous sommes assurés de la continuation de la revue, qui restera un des nombreux monuments de son zèle infatigable.

2. Paul Schweizer, *Der Donaufeldzug von 1546*, dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforchung*, t. XXIX, 1908.

Lorenz, Lenz et en renvoyant aux précieuses « dépêches » de Mocenigo, l'ambassadeur vénitien au camp impérial. Ce sont particulièrement ces dépêches qui, combinées avec des relations fournies par les confédérés de Smalkalde, lui permettent de mieux éclaircir les événements politiques et stratégiques. On lui donnera raison dans sa polémique contre A. von Druffel et on attribuera avec lui le succès de Charles Quint à sa prudence et à ses procédés temporisateurs en même temps qu'à la désunion et à l'irrésolution de ses adversaires.

L'histoire de la politique de Charles Quint, vainqueur après la guerre de Smalkalde, est très éclairée par le tome X des « Relations des nonces envoyés en Allemagne » publié, avec un soin digne des plus grands éloges et avec une introduction magistrale, par M. Friedensburg[1]. La pièce de résistance de ce volume est formée par les dépêches du cardinal Sfondrato, empruntées aux « carte Farnesiane » de Naples et de Parme, aux archives du Vatican et à la Bibliothèque de Trente. Comme documents annexes, il faut citer les correspondances (conservées à Florence) du cardinal Marcello Cerrini, second légat au concile, transféré de Trente à Bologne, déjà mises à profit par G. de Leva dans sa *Storia documentata di Carlo V*; les copies des dépêches de Don Diego Hurtado di Mendoza, célèbre homme d'État et littérateur, déjà connues en partie de Döllinger (*Beiträge zur politischen, kirchlichen und Kulturgeschichte der letzten sechs Jahrhundert*) d'après les originaux conservés à Simancas; les dépêches de Charles Mortier, ambassadeur du roi Henri II de France au Saint-Siège; d'autres pièces tirées par M. Friedensburg des archives de Sienne, Parme, Vienne, etc. Les questions principales, éclairées par ces témoignages divers, sont la question du concile, les conflits de l'empereur et du pape, l'assassinat de Pierluigi Farnèse, fils du pape Paul III, à Piacenza, l'affaire de l'Intérim. Maintes fois on se souvient, en parcourant les pages de ce volume, des travaux du regretté A. von Druffel qui aurait été le premier à féliciter l'éditeur de ces documents précieux des services nouveaux qu'il vient de rendre à l'histoire de la Réforme.

Alfred Stern.

1. *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken*; 1re partie : *1533-1559*; t. X : *Legation des Kardinals Sfondrato 1547-1548*, éd. Walter Friedensburg. Berlin, A. Bath, 1907, in-8°, XLVIII-733 p.

HISTOIRE D'ITALIE.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Période de la Révolution et de l'Empire. — Un des défauts essentiels que l'on peut reprocher aux historiens qui s'occupent de l'histoire du *Risorgimento* en Italie, c'est de négliger l'aspect économique et social de l'histoire[1]. Ce défaut, nous le trouvons dans le livre posthume sur *Brescia nel 1796*, de Mgr L. G. Fé d'Ostiani, spécialiste de l'histoire bresciane[2]; mieux eût valu décrire dans ses divisions la société de Brescia, les survivances du régime féodal pesant lourdement sur les feudataires, la pénétration dans le clergé des idées joséphistes, que de s'en tenir à l'aspect extérieur des hommes et des institutions, de raconter tant d'anecdotes sur la vie des sigisbées et des *bravi*, sur les rues de Brescia, sur les magistratures compliquées qui se partagent l'autorité locale ou supérieure dans la ville, anecdotes sans lien, groupées sous des rubriques qui ne sont pas même des titres de chapitres et dont les sources manquent trop souvent. La majeure partie du livre est consacrée à la campagne d'Italie, vue de Venise et surtout de Brescia; c'est de Brescia qu'est datée la proclamation de Bonaparte du 29 mai 1796, c'est à Brescia que Bonaparte signe un traité avec les Deux-Siciles, qu'il force le provéditeur Foscarini à abandonner sa charge, qu'il fait au cardinal Mattei la scène de violence bien connue. Mais tout cela n'est pas neuf[3]; ce qu'il fallait exposer dans le détail, c'étaient les modes de pénétration des idées françaises, l'organisation, en particulier, du club des *Bons amis*, dont firent partie des hommes comme Lechi et Mazzuchelli, qui entrèrent ensuite dans l'armée impériale, la nature des liens qui unissaient Brescia à Venise, les raisons pour lesquelles Brescia se révolta l'année suivante contre les Français[4]; tout cela

1. Je ne parle pas de l'histoire de l'ancien régime, pour laquelle les travaux du Laboratoire d'économie politique de l'université de Turin a fourni d'excellents matériaux.

2. Mgr L. F. Fé d'Ostiani, *Brescia nel 1796*. Brescia, Geroldi, 1908, in-8°, 320 p., illustr. Cf. A. Zanelli, dans l'*Arch. stor. lomb.*, sept. 1908, p. 244-248.

3. A quoi bon, p. 193 et suiv., une biographie résumée de Bonaparte, dont on notera, p. 232, n. 2, une lettre, d'ailleurs assez mal publiée? L'auteur écrit partout *Augerau* au lieu d'*Augereau*.

4. En appendice, la liste des églises en 1796, des notes sur les monnaies, poids et mesures, un état du clergé et des fonctionnaires séculiers. Pas de table des matières ni des noms propres.

manque dans le livre de Mgr d'Ostiani, dont une refonte sérieuse aurait dû précéder la pieuse publication.

Le livre que M. André Bonnefons a consacré à la suzeraine de Brescia, à Venise, n'est guère plus utilisable[1]. C'est une étude superficielle des rapports de la république de l'Adriatique avec la France à une époque où ces rapports ont été si intéressants au point de vue économique, Venise, comme Hambourg, n'ayant point cessé d'avoir des relations commerciales et financières avec la France révolutionnaire. M. Bonnefons ne s'est pas soucié d'entrer dans les analyses minutieuses et nécessaires que comportait cet aspect du sujet; utilisant des livres périmés, comme celui de Daru, les archives des Affaires étrangères et quelques éléments des archives vénitiennes, il s'est contenté de donner, dans une langue souvent faible, quoique fort ornée, des tableaux, des portraits, des dissertations morales, au lieu du récit continu et cohérent qu'on attendait et qui manque encore. Ni les historiens ni les juristes du droit international public ne pourront tirer grand profit de cet ouvrage.

L'histoire de l'Italie sous le premier Empire sollicite toujours la curiosité des érudits. Je cite seulement pour mémoire le recueil d'articles de M. A. Lumbroso[2]. Ce sont des contributions en général fort minuscules, parues dans un grand nombre de recueils divers depuis une dizaine d'années, et que l'auteur a eu le louable souci de mettre au courant, en enfermant entre crochets ses adjonctions; ces contributions sont essentiellement d'ordre biographique et critique, d'intérêt restreint trop souvent, mais l'érudition livresque de l'auteur s'y donne largement carrière, toujours au profit de la précision historique[3].

1. André Bonnefons, *Un état neutre sous la Révolution. La chute de la République de Venise (1789-1797)*. Paris, Perrin, 1908, in-8°, xx-336 p. Le chapitre Ier avait paru dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1907, p. 435-466. — A noter que l'auteur n'a pu utiliser, en raison de leur apparition tardive, les lettres amusantes, suggestives en ce qui touche les mœurs du patriciat vénitien, du chef de brigade Le Féron, publiées par G. Mauberge dans la *Révolution française*, 14 mai 1908, p. 402-427.

2. Alberto Lumbroso, *Attraverso la Rivoluzione e il primo Impero* (*Piccola biblioteca di scienze moderne*, n° 138). Torino, Bocca, 1907, in-12. VIII-498 p.

3. On peut noter, au point de vue de l'histoire italienne : VI. Il Veneto nell' epoca napoleonica; IX. Gli scritti antinapoleonici di Vittorio Barzoni lonatese; XI. Napoleone re d'Italia; XIII. Muratiana (la cour de Murat en 1808; études sur Desvernois et Colletta; Murat en 1815); XV. Il generale d'armata T. Lechi; XXVI. Di una frase malamente attribuita dal Leopardi a Napoleone I. — Au point de vue critique : V. Œuvres de Napoléon; XVI. Biographie de Napoléon par Capelletti; XXII. Masson; XXVII. Sorel et Houssaye; XXVIII. Rostand.

Le livre de M. Lelio Ottolenghi est, au contraire, une importante monographie pour l'histoire administrative et politique de l'Italie napoléonienne[1], au moins pour la période critique de cette histoire, c'est-à-dire les années 1813-1815. Les renseignements que donne M. Ottolenghi ont été puisés aux meilleures sources, aux archives de Milan, de Venise et de Padoue, — on pourra, à juste titre, s'étonner qu'il n'ait pas utilisé les archives de Vienne, — et il y faut joindre la chronique manuscrite du moine Fiandrini (1790-1818). Ils ont été groupés en trois parties chronologiques : la première est consacrée aux mois de janvier-novembre 1813, où, par une série de petits faits, l'auteur nous montre la décomposition du régime napoléonien en Italie, — haine de la conscription, bouleversement de l'esprit public à l'arrivée des nouvelles politiques, surtout des nouvelles controuvées, difficultés rencontrées par les administrateurs dans les réquisitions imposées au pays au moment où se prépare la sixième coalition; la seconde partie montre l'installation de l'administration autrichienne, de novembre 1813 à décembre 1814 : d'abord l'organisation d'une police puissante qui poursuivra les sociétés secrètes dans leurs plus obscurs repaires (p. 109), puis les retouches apportées au régime français, y compris la persécution contre les membres de l'administration française et de l'université de Padoue, enfin l'application à la région des idées joséphistes, grâce à laquelle le commissaire civil von Thurm pourra compter sur un clergé dévoué à l'État; la troisième partie concerne l'année 1815, pendant laquelle le gouverneur autrichien de Venise, Henri XV de Reuss-Plauen, et le préfet du Brenta, Pasqualigo, continuent l'œuvre entreprise en 1814, mais traversée par toutes les difficultés de la guerre avec Murat; au reste, la population a un désir profond de paix, et l'esprit public est à peine remué quand Napoléon quitte l'île d'Elbe et que Waterloo consomme les destinées de l'Empire; les troubles qui agitent le Brenta ne sont pas de nature politique, mais bien économique, et naissent de la profonde misère du pays, épuisé par les impositions et la guerre; c'est sans la moindre gêne que les administrateurs autrichiens organisent les délégations provinciales, le régime communal, dans le plus grand calme que l'empereur d'Autriche visite Padoue à la fin de 1815. Le livre de M. Ottolenghi, auquel manque une conclusion[2], peut donc servir de complé-

1. Lelio Ottolenghi, *Padova e il departimento del Brenta dal 1813 al 1815*. Padova, Drucker, 1909, in-8°, XII-538 p.

2. Il y manque également une table, un index, une carte. Notons, en revanche, que la fin du volume (p. 353-538) est occupée par 46 documents,

ment à la grande étude générale du commandant Weil sur la fin de la vice-royauté du prince Eugène et de contribution à l'étude administrative du royaume lombard-vénitien, dont les décrets constitutifs sont d'avril 1816.

L'historien du prince Eugène, le commandant Weil, continue d'apporter de précieux éléments à l'histoire italienne pendant ces années troubles de 1814-1815. Son étude sur *la Dernière année du règne de Murat* comptera, comme la précédente, cinq volumes[1]. La thèse de l'auteur est exposée dans un long avant-propos : la perte de Murat a été arrêtée dans l'esprit de Metternich dès le 13 janvier 1815 et rendue possible à la fois par les fautes diplomatiques et stratégiques de Murat et par la *déliaison*, selon l'expression de Pradt, des peuples d'Italie, incapables de concevoir encore la notion d'une patrie unitaire. Les volumes suivants nous permettront de voir dans quelle mesure cette thèse est justifiée. Il est probable qu'elle le sera, car les affirmations de l'auteur reposent sur une documentation dont la précision n'égale que l'étendue : diverses archives d'État d'Italie, archives de Vienne, de Paris et de Londres, archives privées de Naples, papiers du Vatican, connus, semble-t-il, par l'entremise du P. I. Rinieri, telles sont les sources diligemment explorées par M. Weil, qui a la précaution de reproduire ou de traduire en note ou en appendice les textes les plus curieux et les plus importants[2]. La bibliographie dressée par M. Weil n'a pas moins d'ampleur, et l'on a regret à y trouver quelques taches[3]. Les seuls grands défauts de M. Weil

dont les plus intéressants sont les rapports du préfet Porro sur la situation générale du département.

1. Commandant M.-H. Weil, *Joachim Murat roi de Naples. La dernière année du règne (mai 1814-mai 1815)*. T. I ; *les Préliminaires du Congrès de Vienne (mai-novembre 1814)*. Paris, Fontemoing, 1909, in-8°, LX-614 p.

2. Peut-être eût-il pu glaner encore de-ci de-là, trouver aux Archives nationales des renseignements sur Desquiron de Saint-Agnan ou Comelli Stuckenfeld (F⁷ 6794, doss. 540; F⁷ 6831, doss. 3106) ou compléter sa documentation officielle anglaise par l'exploration des dépôts privés, comme l'a fait M. G. Gallavresi. Celui-ci, dans son article sur *La rivoluzione lombarda del 1814 e la politica inglese secondo nuovi documenti*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1909, t. XXXVI, p. 97-166, a utilisé, pour retracer l'histoire des missions de Mac-Farlane et Robert Wilson, agents de Bentinck à Milan, les archives du duc de Portland. A rapprocher deux autres travaux du même auteur : *Ricerche intorno alla rivoluzione milanese del 1814*, dans les *Rendiconti del R. Istituto lombardo*, sér. II, t. XL, p. 403 et suiv.; *la Chute du Sénat napoléonien en Italie*, dans la *Revue d'hist. diplomatique*, 1908, n° 3.

3. On a déjà remarqué (J. Rambaud, dans la *Révolution française*, 14 mai 1909, p. 470) qu'il y figure la grande histoire de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, par Buchholtz. Il y manque le *Private diary of travels perso-*

sont sa langue, embarrassée d'incidentes qui alourdissent le récit, et son plan : à quoi bon tant de chapitres, entre lesquels les faits et l'intérêt même de la lecture se disséminent? Dans ce premier volume, M. Weil prend Murat et l'Italie au moment des conventions de Schiarino Rizzino (16 avril 1814) et de Mantoue (23 avril 1814) et les conduit jusqu'au moment de l'ouverture du Congrès de Vienne; c'est donc une étude préliminaire de ce Congrès, envisagé essentiellement au point de vue italien et spécialement napolitain. Quelle est la situation de Murat et de l'Italie à l'égard des autres puissances européennes? Tel est le sujet spécialement traité par M. Weil, qui montre dans l'Angleterre, la France et la cour de Palerme les irréductibles ennemis de Murat, dans le Saint-Siège un adversaire possible, qu'on pourrait gagner par des égards, dans l'Autriche une incertaine alliée, que ses embarras dans le nord de l'Italie, sa fâcheuse posture vis-à-vis de Rome depuis l'occupation des légations, la crainte de ce qui se trame dans l'île d'Elbe ou dans les conventicules des sectaires[1] rendent, pour un instant, solidaire du roi de Naples. C'est à Londres, bien plus qu'à Paris ou Vienne, qu'est le nœud des intrigues qui précédèrent le Congrès. C'est à Londres que sut agir, dans le sens des intérêts légitimistes et de ses propres intérêts, confondus en la circonstance, le futur Louis-Philippe, gendre de Ferdinand IV. Sur l'activité politique du duc d'Orléans, M. Weil apporte des documents tout à fait suggestifs, en particulier le grand rapport du 10 juillet 1814[2]. C'est peut-être à l'influence du duc d'Orléans qu'est dû l'abandon des théories constitutionnelles en Sicile; ces théories, importées par lord Bentinck, furent bien vite délaissées par la cour de Palerme dès qu'elle s'aperçut qu'A'Court, successeur de Bentinck, n'exigeait plus le respect du pacte constitutionnel, et l'on vit ainsi l'Angleterre parlementaire collaborer, au moins par prétérition, au rétablissement de l'ancien régime en Italie. La croisade contre Murat fut menée par Wellington, qui trouva tout de suite dans Talleyrand un allié convaincu et dans les ministres autrichiens des alliés honteux. Ce groupement

nal service in the campaings of 1812, 1813, 1814 (Londres, 1861), utilisé par M. Gallavresi, et le livre de Johnston, dont j'ai rendu compte ici même (t. XC, p. 161-174), d'ailleurs employé au cours du volume.

1. Publié p. 127-144.

2. Les rapports du chef de la police Hager sont à ce point de vue du plus grand intérêt. Mais la critique n'en est pas toujours facile, la police utilisant bien souvent des aventuriers sans vergogne, — comme Desquiron de Saint-Agnan ou Witt-Döring, — dont l'impudence n'a souvent d'égal que la sottise.

d'hostilités avouées ou cachées devait interdire aux plénipotentiaires de Murat de figurer au Congrès : les efforts dans ce sens de Campochiaro, Rocca Romana, Cariati et Filangieri furent inutiles. Nous verrons dans les prochains volumes comment ils essayèrent de parer aux coups directs portés contre leur roi.

Période de 1815-1870. — C'est dans le royaume de Murat que la charbonnerie est née. A l'activité de cette secte dans la Romagne, M. Gino Bandini a consacré un petit livre intéressant[1]. Une introduction bien faite expose le programme de l'*Illuminatore*, du *Quadragesimale italiano*, du *Raccoglitore romagnolo* et les *Notizie del mondo*, tous journaux, imprimés ou manuscrits, assez mal connus jusqu'ici et qui furent condamnés en bloc, avec d'autres encore, par le cardinal Rivarola le 31 août 1825. Tous ces journaux combattaient en faveur de l'indépendance nationale et de la liberté constitutionnelle et luttaient contre le gouvernement temporel du pape, en critiquant, surtout le *Quadragesimale*, les mœurs impures des prêtres; ils n'en étaient pas encore arrivés à la notion d'une Italie unique sous un seul gouvernement; ils envisageaient seulement l'institution d'un véritable fédéralisme où les états du Saint-Siège figureraient gouvernés, semble-t-il, par un Napoléonide. Les quatre journaux, dont M. Bandini publie le texte d'après les exemplaires conservés dans la collection Miserocchi de la bibliothèque Victor-Emmanuel (Rome), se ressemblent extrêmement; le plus radical, c'est l'*Illuminatore*, de tendance républicaine et violemment anticlérical, le plus complet est le *Quadragesimale*, duquel sont très voisines les *Notizie del mondo*. La police pontificale de Bologne, qui surveillait de très près la presse, ne put mettre la main sur les rédacteurs de ces journaux; nous ne sommes guère plus avancés qu'elle, car nous ne connaissons, d'après M. Bandini, que le rédacteur forlivien du *Quadragesimale*, l'avocat Marotti. Au texte des journaux M. Bandini a joint celui de quelques pièces qui se rattachent à la même période et aux mêmes préoccupations : la proclamation aux étudiants de l'université de Bologne semble émanée de la rédaction de l'*Illuminatore*[2].

C'est le midi qui est le domaine propre de la charbonnerie. Il y a quelques années, M. G. de Nimo étudiait les ventes de la terre de

1. Gino Bandini, *Giornali e scritti politici clandestini della carboneria romagnola (1819-1821)*, dans *Bibl. stor. del risorg. ital.*, sér. V, n° 8. Roma et Milano, Albrighi, 1908, in-18, 257 p.

2. Outre cette pièce, M. Bandini a publié : *Confessione di un Forlivese*, plaidoyer en faveur de la révolution (1820); une pièce emphatique et vague

Bari[1]; on pourra rapprocher de son travail celui de M. Benedetto Paolillo[2]. Tout ce qui est histoire générale, dans le travail de M. Paolillo, est sujet à caution, et malheureusement tout ce qui est histoire locale ne s'appuie pas sur une documentation suffisamment précise. La première vente de Bari, la *Vendita Aufido*, remonte à 1812, et Murat vit s'en créer deux autres avant sa fin tragique; puis, après une période de persécution, pendant laquelle les *carbonari* se réunirent à la campagne, un nouveau recrutement s'opéra, de nouvelles ventes s'organisèrent (*Virtù*, *Timoleone*, *Minerva*). Quand la révolution éclata, les sectaires voulurent bénéficier de la liberté instaurée, ils abandonnèrent leurs pratiques secrètes et, en souvenir de la Convention, fondirent leurs différents groupes en un seul, celui de la *Gran Montagna*. Mais si les libéraux des ventes ont préparé la révolution, ils n'ont pas su la défendre, et avec la réaction commença une persécution violente contre la charbonnerie, inaugurée par le décret royal du 20 mars et la bulle pontificale du 13 septembre 1821. Un traître, Mascolo, révéla à la police, en 1822, la constitution d'une nouvelle vente, la *Riforma francese;* les sectaires voulurent se venger, et c'est une histoire bien romantique que celle de la condamnation et de l'exécution de Mascolo, où trempèrent des franciscains affiliés et qui finit par trois condamnations à mort, commuées plus tard (1833, 1836, 1844). Moins de romantisme eût été de mise; il eût été bon d'étudier avec plus de précision les rites et les idées des *carbonari* de Bari, dont la liste alphabétique publiée en appendice, pour les années 1812-1822, montre qu'ils étaient à peu près exclusivement des adeptes des classes libérales.

Les groupements sectaires ont été, au cours du *Risorgimento*, utilisés de façon bien diverse par les hommes marquants de cette période. Sur Confalonieri, l'infatigable érudit qu'est M. Alessandro Luzio vient d'apporter un document capital[3] : c'est le réquisitoire dressé par le juge Salvotti pour la commission spéciale chargée de juger les prévenus du procès politique de 1821. Dans ce réquisitoire,

signée « Un giovane desideroso il commune bene »; un projet organique, où un plan de fédération des états italiens, avec application à chacun d'eux, est exposé, enfin l'*Aquila romana*, vif appel contre les Autrichiens.

1. *Le vendite dei carbonari della terra di Bari del 1820-1821.* Trani, 1898.

2. Benedetto Paolillo, *La setta dei carbonari di Barletta e una sentenza di morte dell' anno 1822. Frammenti cronistorici.* Barletta, Paolillo, 1907, in-8°, 148 p.

3. Alessandro Luzio, *Nuovi documenti sul processo Confalonieri,* dans *Bibl. stor. del risorg. ital.,* sér. V, n° 5. Roma et Milano, Albrighi, 1908, in-18, XXVII-237 p.

tiré des archives de Milan[1], et qui est en quelque sorte la critique historique et morale des *Costituti* rédigés par Confalonieri lui-même[2], le juge Salvotti n'a pas de peine à montrer les variations de l'inculpé, à mesure que les dépositions s'accumulent et ruinent ses premiers systèmes de défense[3]. Confalonieri, le *protéiforme* Confalonieri, selon l'expression de la princesse Belgiojoso, y apparait comme une grande intelligence au service d'un caractère moyen, et encore cette grande intelligence n'a pas su discerner dans Castillia le traître odieux de la conspiration[4], puisqu'à ce traître Confalonieri avait réservé un poste dans le gouvernement provisoire à établir à Milan[5]. Il est vrai que Confalonieri était malade; c'est par une attaque d'épilepsie qu'il accueillit, le 11 janvier 1823, la sentence de mort prononcée contre lui, ainsi qu'il ressort d'une lettre de Rosmini publiée à l'appendice. A l'appendice figurent d'autres pièces curieuses en ce qui touche les rapports des conjurés avec le prince de Carignan, — la folie simulée du prévenu marquis Pallavicino, la secte féminine des *Giardiniere*, dont la comtesse Confalonieri aurait fait partie, — enfin le traitement de Confalonieri en prison, d'après ses propres notes au crayon, qui peuvent ainsi servir de contre-partie au fameux livre de Silvio Pellico[6].

Plus que les gouvernements réactionnaires, le révolutionnaire Mazzini fut l'adversaire résolu de la charbonnerie. Que Mazzini ait voulu remplacer les sectes par l'association, c'est ce qui est une fois de plus mis en lumière par la publication de ses lettres à Melegari[7]. Mlle Melegari a trouvé ces lettres dans un lot important de documents sur le *Risorgimento* conservés par le poète suisse J. Olivier.

1. Il s'agit de la première partie du réquisitoire, la seconde, *risultato e voto*, ayant été antérieurement publiée par M. d'Ancona.

2. Ils ont été publiés par le P. I. Rinieri, *I Costituti del conte Confalonieri e il principe di Carignano*. Torino, 1902.

3. A noter particulièrement les dépositions de Ducco, Borsieri, Arese, Torrelli.

4. Les rapports de Castillia du 13 avril 1821 et du 27 juillet 1822, publiés dans *Il Conciliatore* de Cantù, furent une des bases les plus sérieuses de l'accusation.

5. P. 45-46.

6. Il cite pour mémoire encore le réquisitoire contre Andryane, l'adepte des *Adelphes*, et l'inventaire des documents provenant du Sénat lombard-venitien, conservés au ministère de la Justice à Vienne, sur le procès du *Ventuno*.

7. Dora Melegari. *la Jeune Italie et la jeune Europe. Lettres inédites de Joseph Mazzini à Louis-Amédée Melegari*. Paris, Fischbacher, 1908, in-18, XXXIII-322 p.

l'ami de Sainte-Beuve, et elle en a tiré un livre qui peut servir de complément à sa publication de 1895[1]. L'édition intégrale et annotée de ces lettres eût mieux valu que leur dépeçage en fragments qu'entoure un commentaire souvent insuffisamment précis et trop moralisant. Ces lettres sont au reste curieuses : Melegari et Mazzini se sont liés en 1832 à Marseille, où ils étaient exilés, et leur intimité a été assez grande pour que le second ait mis le premier au courant de sa courte idylle avec Giuditta Didoli ; mais c'est sur les *congreghe* de la Jeune Italie, fondée à Marseille en 1831, sur les rapports de la Jeune Italie avec les *Veri Italiani*, fondés par Buonarroti, que les détails abondent : les deux correspondants précisent, en discutant, leurs conceptions religieuses et politiques, et ils arrivent à déterminer le but précis de leurs efforts, qui échouent lamentablement lors de la tentative savoyarde de 1833. Après une période d'affreux découragement, Mazzini reprend la lutte, mais dans un nouvel esprit : il faut réveiller partout les nationalités, il faut qu'elles s'émancipent sans recourir à la France, et c'est ainsi qu'il organise la *Jeune Europe*, avec ses formes régionales de la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne*, la *Jeune Suisse*. C'est à cette dernière qu'il se donne le plus[2], car il vit en Suisse, où il a à souffrir de la misère, de la police, des attaques de J. Fazy ; au début de janvier 1837, il quitte le territoire helvétique, et, après avoir négocié avec la légation française son passage par notre pays, va en Angleterre, pris d'une nouvelle désespérance qui ne durera pas. La correspondance de Mazzani et de Melegari dura jusqu'en 1843, où des divergences d'opinions éclatèrent, qui aboutirent à la rupture définitive en 1848.

Un des objets les plus fréquemment abordés par Mazzini dans ses lettres à Melegari, c'est la question religieuse : hostile à l'école chrétienne de Buchez et aux théories de Lamennais, Mazzini a évolué très nettement vers le déisme pur. Au point de vue social, il est, comme Blanqui, — qui, à tant de points de vue, lui est comparable, — beaucoup moins net. C'est ce qui ressort de l'analyse de M. Francesco Mormina Penna[3]. Cet auteur confronte, dans son premier volume, les pensées de Mazzini avec les doctrines des premiers socia-

1. *Lettres intimes de Joseph Mazzini.* Paris, Perrin, 1895.

2. Voy. les lettres de Mazzini publiées par G. Capasso (*Giuseppe Mazzini, Carlo Kasthof e la Giovine Svizzera*, extr. du *Risorg. ital.* Torino, Bocca, 1908, in-8°, 14 p.).

3. Francesco Mormina Penna, *L'idea sociale di Giuseppe Mazzini e i sistemi socialisti.* Parte I : *Dal 1815 a 1851.* Milano, Società editoriale milanese, 1907, in-8°, 323 p.

listes français, Saint-Simon, Fourier, Pierre Leroux, Buchez, Louis Blanc et Proudhon; M. Penna connaît les doctrines des seconds, surtout par l'intermédiaire des exégètes; d'autre part, il date mal les critiques de Mazzini, et l'on voit difficilement dans quel sens les idées sociales de Mazzini ont progressé, d'autant que l'auteur intervenant sans cesse pour corriger l'exposé de Mazzini ou l'exposé des socialistes critiqués joint à l'absence de plan une nouvelle cause de confusion. Ce qu'il y a à retenir de l'effort critique de Mazzini, systématisé dans *I sistemi e la democrazia* (1849), ce sont avant tout ses négations, et aussi son système de critique sociale, dont tous les éléments ont été empruntés à nos écrivains socialistes. Mais la partie constructive de la pensée sociale de Mazzini est bien peu de chose; à ses étroites formules (p. 251), Mazzini n'a pas su réduire la société industrielle constituée au XIXe siècle, il est vrai en Italie moins que partout ailleurs; contre les thèses socialistes, il a brandi inutilement les vieilles foudres du libéralisme orthodoxe (p. 274); il a vu dans le socialisme l'application collective de la morale utilitaire de Bentham, aboutissant, selon lui, à un odieux sensualisme; il a condamné le socialisme surtout parce que le socialisme condamnait la petite bourgeoisie (p. 304). Et, ainsi, l'on peut dire que le système politique de Mazzini conditionne sa doctrine sociale, dont M. Mormina Penna nous retracera prochainement, nous l'espérons, les derniers aspects.

Le livre que Mme Assunta Marradi a publié sur Joseph Montanelli n'est pas très bien composé, il est écrit dans une langue souvent difficile, coupé de réflexions inutiles, dépourvu trop souvent de références précises[1]; mais l'emploi des papiers conservés par la comtesse Franceschi di Lupo Parra et feu A. Mateucci et de documents de la Bibliothèque de Florence a permis de nourrir une biographie qui éclaire certains points de l'histoire politique florentine. Avocat en 1835, à vingt-deux ans, professeur à l'université de Pise en 1840, Montanelli subit l'influence des idées de Gioberti et de Saint-Simon et poussa aux réformes dans les journaux clandestins qui vécurent obscurément avant la loi sur la presse du 1er juin 1847, puis dans le journal l'*Italia*[2]. Mais les événements ne devaient pas tarder à envelopper ce modéré, qui fit campagne en Lombardie et fut blessé au service de Charles-Albert; puis la révolution attei-

1. Mme Assunta Marradi, *Giuseppe Montanelli e la Toscana dal 1815 al 1862*. Roma, Voghera, 1909, in-8°, 254 p.

2. On trouvera des contributions intéressantes sur la presse florentine dans des articles de G. Rondoni (*Arch. stor. ital.*, 1908, p. 326-351) et de G. Sforza (*Risorg. ital.*, 1908, fasc. 4, p. 662 et suiv.).

gnit le grand-duché, et Montanelli, élu député le 27 septembre 1848, fut chargé par le ministère Capponi d'empêcher Livourne, le centre de la révolution, de faire sécession; enfin, après la démission de Capponi, le 12 octobre, il acceptait de présider le ministère, où Guerrazzi, qu'il avait naguère attaqué, représentait l'extrême-gauche. Le ministère Montanelli-Guerrazzi eut une besogne considérable à accomplir. Pour étudier dans le détail l'activité de Montanelli, ministre des Affaires étrangères, l'auteur eût dû consulter les documents sardes et les textes anglais, puisqu'il est prouvé que le représentant de l'Angleterre, Hamilton, joua un rôle dans les événements florentins; nous en sommes réduits à la reproduction et à l'étude des circulaires de Montanelli des 7 novembre et 12 décembre 1848 (p. 87-90 et p. 97), et c'est insuffisant. Les efforts des révolutionnaires, l'intransigeance des réactionnaires, servie par la sécession de la ville de Sienne, où le grand-duc se réfugia à la fin de janvier 1849, aboutirent à la création d'un gouvernement provisoire, constitué par Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni, et qui présida aux élections pour la Constituante romaine et la Législative toscane. Le 25 mars 1849, celle-ci s'ouvrait; à la nouvelle de la défaite de Novare, arrivée à Florence le 27 mai, elle nomma Guerrazzi chef du pouvoir exécutif et mit ainsi fin aux fonctions de Montanelli. Tandis qu'en Toscane, à partir de 1853, se développait la réaction, qu'on impliquait dans le procès Guerrazzi Mazzoni et Montanelli, ce dernier essayait de recruter en France des amis pour la cause italienne, qu'il confondait dès lors avec celle de la maison de Savoie, et occupait ses loisirs à des compositions historiques, lyriques ou dramatiques. La révolution du 27 avril 1859 le rappela à Florence, et, élu député, il vota *oui* au plébiscite de 1860. Fatigué par une carrière si agitée, il se donnait cependant avec ardeur à l'éducation populaire, fondant la *Fratellanza artigiana*, quand il mourut, à quarante-neuf ans, le 17 juin 1862. A la biographie de cet honnête homme, Mme Marradi a joint quelques documents inédits, en particulier des lettres de Niccolini, de Gioberti et de Guerrazzi, des lettres de Montanelli à ce dernier et à Vieusseux, enfin un rapport du recteur de l'université de Pise sur son subordonné, et daté du 16 août 1847, fort curieux sur l'évolution politique de Montanelli.

Toutes ces biographies ont le défaut commun aux biographies, celui de raconter l'histoire générale à propos d'un homme[1]; ce

1. Il y a lieu, à ce point de vue, de rapprocher du livre de Mme Marradi le travail, que je n'ai pas eu entre les mains, de G. Stravelli, *Antonio Guadagnoli e la Toscana de' suoi tempi*. Torino, 1907.

défaut est plus apparent lorsqu'il s'agit d'historiens italiens, qui ont une tendance certaine au panégyrique. Cette tendance est peut-être moins évidente lorqu'ils ont à retracer l'histoire d'une période entière ou d'un mouvement limité. Tel est le cas de MM. Carlo Tosta et Giovanni Sforza, dont les travaux ont été publiés par la riche *Biblioteca storica del Risorgimento italiano* de T. Casini et V. Fiorini. Le premier nous a donné un excellent résumé de la révolution piémontaise de 1821[1]. Six chapitres divisent clairement la matière : I, le Piémont après la Restauration ; II, préparation de la révolution ; III, échec de la révolution ; IV, régence constitutionnelle de Charles-Albert ; V, ministère de Santa-Rosa ; VI, chute de la Constitution et réaction de Charles-Félix. M. Tosta a bien montré que, pas plus que le mouvement milanais qui coûta la liberté à Confalonieri, la révolution piémontaise n'a été populaire, ayant été organisée par des libéraux, les *Costipati*, qui ressemblent singulièrement à nos doctrinaires, avec la « complicité idéologique » des ministres de la couronne. Il a aussi bien montré que le seul homme d'action, en dehors des *carbonari* de la junte insurrectionnelle d'Alexandrie, avait été Santa-Rosa, sur la psychologie duquel un article que je publierai prochainement dans la *Revue historique* apportera, je l'espère, de nouvelles précisions. Sur Charles-Albert, il est moins net, et ce n'est pas sa faute, tant l'étrange caractère du prince de Carignan a dérouté contemporains et historiens, témoin la comtesse de Boigne, qui, tout bonnement, prétend qu'il a été joué par les révolutionnaires[2]. Un autre mérite de M. Tosta, c'est d'avoir rattaché avec précision, mais sans insister plus qu'il ne convenait, les affaires piémontaises aux conjonctures italiennes et européennes, d'avoir, en un mot, montré les liens qui unirent les événements de Piémont et ceux des Deux-Siciles, ainsi que l'action des diplomates français, espagnols ou autrichiens. Le travail de M. Tosta ne s'appuie pas sur une documentation inédite, et il est évident que, sur un certain nombre de points de détail, les sources d'archives pourront modifier telle ou telle de ses conclusions[3] ; sa bibliographie est, en revanche, extrêmement étendue. Certains ouvrages français toutefois n'y figurent pas, qui lui auraient fourni des renseignements utilisables, non seu-

1. Carlo Tosta, *La rivoluzione piemontese del 1821*, dans *Bibl. stor. del risorg. ital.*, sér. V, n° 7. Roma et Milano, Albrighi, 1908, in-18, 299 p.

2. *Mémoires*, t. III, p. 64-67.

3. Même aux Archives nationales, il eût pu trouver un dossier sur le passage du prince de Carignan en France, lors de la campagne d'Espagne (F[14] 5601).

lement les *Mémoires* de la comtesse de Boigne[1] ou les *Souvenirs* de Vaublanc[2], mais encore les *Mémoires* du chancelier Pasquier, qui a, en particulier, employé le récit d'un Français établi à Turin[3].

Sur la révolution modénaise de 1831, M. Giovanni Sforza n'a voulu pour l'instant publier que des fragments d'études et des documents[4]. Les papiers officiels de la principauté ont été emportés à Vienne en 1859 par le grand-duc François V, ce qui réduit la documentation italienne à des fonds d'archives peu nombreux. L'un de ces fonds est constitué par les archives d'État de Massa, que M. Sforza a utilisées : Massa et Cassare ne furent pas touchées par le mouvement, malgré les efforts de Cucchiari, et c'est ainsi que nous assistons, à travers la première étude de M. Sforza, à la révolution vue de la cour. Cette étude n'a pas le mérite de l'unité; elle a en revanche le souci de présenter un côté de l'histoire qui est trop souvent négligé par les historiens du *Risorgimento*, le côté économique. M. Sforza donne en effet quelques indications sur la dépression économique qui s'est fait sentir en 1831 dans le Modénais et qui a préparé les esprits au mouvement révolutionnaire. Outre cette étude, nous trouvons dans le volume de M. Sforza le texte des cinq numéros du *Monitore modenese*, journal du gouvernement provisoire, du 18 février au 5 mars, et dont le premier contient un récit important du mouvement, puis des textes narratifs et d'autres documents. Le premier des textes narratifs est un fragment de la chronique modénaise de Francesco Sossai, petit fonctionnaire qui vécut de 1786 à 1840, et dont la chronique officielle, continuée par son fils, va de 1818 à 1845. Sossai raconte tout ce qui se passe à Modène avec une sorte d'impassibilité qui met sur le même pied tel événement politique et le tirage de la tombola, mais dans un esprit éminemment favorable au prince. Le récit publié se termine sur l'odieuse exécution de Ciro Menotti. Le second texte émane également d'un petit fonctionnaire, Antonio Setti (1796-1868), qui a laissé plusieurs travaux sur l'histoire de son pays : il est plus indépendant que Sossai, critique vivement les ministres modénais, mais reste partial à l'égard de François IV; ce qu'il reproche surtout au mouvement de 1831, c'est

1. T. II, chap. I-III. Le père de Mme de Boigne, le comte d'Osmond, avait été nommé ambassadeur à Turin par Louis XVIII.

2. T. I, chap. XIV.

3. T. V, p. 180 et suiv.

4. Giovanni Sforza, *La rivoluzione del 1831 nel ducato di Modena. Studi e documenti*, dans *Bibl. stor. del risorg. ital.*, sér. V, n° 49. Roma et Milano, Albrighi, 1909, in-18, 435 p.

l'imitation des idées *ultramontaines*, c'est-à-dire françaises, et la part qu'y ont prise les Juifs, d'ailleurs lourdement taxés par François IV quand il reprit le pouvoir. Les autres textes sont des documents tirés des archives communales de Modène sur l'organisation de la garde nationale à Modène par Maranesi et des dépêches de Pagani, conseiller d'État envoyé par le comte Hartig, gouverneur de la Lombardie, à Parme[1] et à Modène pour rechercher s'il n'y avait quelque lien entre les événements arrivés dans ces villes et ceux du Lombard-vénitien; informé par le juge Zerbini, Pagani a bien vu les choses, et il a même su critiquer la réaction organisée à Modène par François IV[2].

Les livres de MM. Torta et Sforza ont une véritable valeur critique. Je ne peux reconnaître ce mérite à celui de M. Henri de Latorre, bizarrement intitulé *A la liberté*[3]. M. de Latorre est petit-fils d'un Italien et d'une Espagnole, et l'un de ses ancêtres, un Piémontais, a combattu en 1821 en Espagne dans les rangs des constitutionnels[4]; il a écrit une partie de l'histoire du *Risorgimento* afin de montrer à son pays, l'Espagne, qui est selon lui bien bas, de quelle façon une nation peut se relever. On ne trouvera pas, par suite, dans son livre une étude précise de la période 1815-1848. M. de Latorre a évidemment beaucoup lu, ainsi qu'en témoignent la traduction des textes littéraires qu'il insère et qui donne à son texte l'allure d'une anthologie du *Risorgimento*, mais, en dehors du livre de Bolton-King, les ouvrages qu'il a employés sont anciens; d'autre part, sur bien des points, sa bibliographie est rudimentaire ou inexistante; enfin le récit est coupé de longues digressions historico-philosophiques sur la tyrannie, la liberté, la justice, qui n'ont pas d'intérêt. Le seul chapitre important, c'est le cinquième, qui concerne les mouvements de 1831; l'auteur, en effet, connait bien tout ce qui touche un de ses aïeux, le *carbonaro* Henri Misley, qui a été très lié avec Ciro Menotti, avec les libéraux italiens et français et a pris une part impor-

1. Je regrette de n'avoir pu comparer au travail de M. Sforza celui de M. A. del Prato, *Macedonio Melloni nei moti del 1831 in Parma* (Parme, Donati, 1909, in-8°, 37 p.), tiré à 30 exemplaires.

2. Les dépêches de Pagani vont du 25 avril au 5 août 1831. — A noter encore, dans le livre de M. Sforza, une note sur une épigraphe composée par le dictateur modénois Nardi sur les trente jeunes gens qui combattirent dans la maison de Ciro Menotti.

3. Henri de Latorre, *A la liberté*. Paris, Cornély, 1908, in-8°, VII-665 p., illustr.

4. Arch. nat., F⁷ 6653.

tante aux tentatives révolutionnaires de 1831. Je souhaite que le second volume de M. de Latorre soit rédigé dans un esprit plus scientifique, qu'il le débarrasse de ses diatribes rétrospectives, — le présent est rempli d'invectives inutiles contre Louis-Philippe et contre François IV de Modène, — qu'il le débarrasse d'*excursus* pesants et de fautes patentes[1] : sa tentative patriotique et éducative n'y perdra rien, tant s'en faut.

M. de Latorre est incapable de sévérité à l'égard des patriotes italiens; la même tendance hagiographique se retrouve dans le livre de l'infatigable historien qu'est M. Alessandro Luzio, dont *I martiri di Belfiore* toutefois repose sur une documentation sérieuse et abondante[2]. Je ne connais pas la première édition de ce livre, que l'auteur assure avoir complètement refondu; en tout cas, les recherches de M. Luzio dans les archives de Milan et de Venise lui ont permis d'entrer dans des détails d'autant plus remarquables que les actes originaux de l'affaire de Mantoue semblent avoir été détruits à Vienne[3]. Il est regrettable toutefois que le livre de M. Luzio soit si mal composé, avec des redites, des digressions, qu'il soit surtout écrit de façon si passionnée, avec des violences et des *concetti;* je sais bien que Kraus, qui a présidé à la répression mantouane, est mort d'hier[4], qu'il est bien difficile de départager, dans ces conditions, l'histoire de la polémique; la figure de Tazzoli et celles des autres martyrs de 1853 eussent pris davantage encore de tragique beauté à être peintes avec des moyens moins romantiques. Je regrette, d'autre part, que de l'administration de Mantoue sous le général Gorzgowski M. Luzio ne nous ait donné que l'aspect politique : sans doute le *Diario* inédit du fonctionnaire mantouan Grassi, qu'il a utilisé, raconte seulement les brutalités ou les taquineries des autorités; aussi eût-il été bon de la compléter par une étude des conditions économiques du pays après 1849. On sait comment les actes du comité révolutionnaire de Mantoue, organisé à partir de novembre 1850 avec Mori, Acerbi, Marchi, Quintavalle et le prêtre Tazzoli comme président et lançant dans la région le prêt mazzinien furent découverts à partir de janvier 1852 : l'arrestation de Pesci, les dénonciations de Bosio, puis de Castellazzo, les aveux de quelques prévenus, le déchif-

1. Je note, en passant, p. 142, *Giffenga* pour *Gifflenga;* p. 150, *Leybach* pour *Laybach;* p. 158, *Otoboni* pour *Ottoboni.*

2. Alessandro Luzio, *I martiri di Belfiore.* Milano, Cogliati, 1908, in-18, XIII-527 p., avec grav.

3. Voy. p. XII, n. 1.

4. Le 1er mars 1909.

frement du livre de comptabilité de Tazzoli, confié au cabinet noir de Vienne, commencerent d'éclaircir les dessous de la conjuration, où furent impliquées 120 personnes, de juillet 1851 à la fin de 1852; l'habileté cruelle de Kraus, les persécutions imaginées par les comparses, comme le geôlier Casati, l'aide donnée à l'administration autrichienne par l'autorité ecclésiastique, qui déconsacra les prêtres poursuivis, les souffrances physiques et morales subies par les prévenus ont été exposées par M. Luzio avec une verve vengeresse. La sentence du Conseil de guerre fut homologuée par l'empereur, que circonvenait l'archiduchesse Sophie et l'adjudant général Grünne : Calvi, Speri, Canal, Zambelli, Scarsellini, Poma, Grioli, Frattini, Montanari, Grazioli et Tazzoli payèrent de leur vie, le 7 décembre 1852, le crime d'avoir conspiré. Ce qu'étaient ces hommes, quelques-uns des appendices du livre de M. Luzio permettront de s'en rendre compte, particulièrement les lettres de Tazzoli à sa mère et à sa tante (p. 354-363), la correspondance entre Carlo Poma et sa mère, transmise clandestinement dans une corbeille à linge, et les lettres ainsi que le testament de Tito Speri; ces documents pourront compléter des publications parues antérieurement sur les héros de Belfiore[1].

D'inquiétantes figures de policiers et de traîtres apparaissent dans l'affaire de Mantoue et pendant toute la période du *Risorgimento*. Celle de Giacomo-Francesco Griscelli ne dépare pas la collection, s'il est le *camaleontico poliziotto* que veut bien décrire M. Colocci[2]. Griscelli était Corse d'origine; après avoir été soldat et avoir subi plusieurs condamnations en France, il fut, après le coup d'État, embrigadé par Pietri dans la *squadra corsa*, chargée de surveiller les émissaires mazziniens qui rôdaient autour de Napoléon III. Disgracié en 1858, à la suite d'une algarade avec un autre policier dans l'hôtel de la comtesse de Castiglione, il se réfugia à Londres, où il tua son ancien lieutenant, Zampa. Il est probable qu'il était déjà aux gages de la police autrichienne; en tout cas, en 1859, il remplit à Modène, à Rome, en Sicile de louches missions et finit par être

1. Par exemple : G. Biadego, *La figura di Carlo Montanari* (Milano, Cogliati, 1908, 42 p.); E. Piva, *Lettere e versi inediti di un martire di Belfiore : Enrico Tazzoli*, dans les *Miscellanea di studi critici, public. in onore di Guido Mazzoni* (Firenze, 1907, in-8°, 2 vol.); L. Martini, *I martiri del Belfiore, pagine scelte e ordinate da Guido Mazzoni*, 3e éd. (Firenze, Barbera, 1907, in-16, XVII-264 p.).

2. Adriano Colocci, *Griscelli e le sue memorie*. Roma, Loescher, 1909, in-8°, 285 p.

expulsé de Sicile, en juillet 1860, par Garibaldi. Puis il publia, en 1862, avec l'aide d'un autre policier brûlé, Curletti, une brochure intitulée *la Vérité sur les hommes et les choses du royaume d'Italie*, bien accueillie par les chefs du parti clérical, Mgr Mermillod, le légat en Angleterre Ledochowski, le cardinal Wiseman; puis suivirent des lettres ouvertes à Napoléon III, à Victor-Emmanuel, à Palmerston, à Pietri, où les citations latines révèlent des collaborations ecclésiastiques; il prit alors le nom d'Arturo, baron de Rimini, fut occupé par les polices de Naples, de Rome, de Vienne, se fit expulser deux fois de France, fabriqua entre-temps à Bruxelles ses *Mémoires*, qui parurent en 1871 et seront suivis en 1873 des *Crimes de Napoléon;* on constate qu'il vivait encore en 1885, mais après cette date, c'est le silence complet sur le personnage. L'introduction de M. Colocci contient une critique fort juste de ces mémoires, qui constituent une sorte de chantage rétrospectif à l'égard de Napoléon III et du personnel politique du second Empire. C'est évidemment un texte plus que suspect, dont un chapitre, le XXVe, est emprunté à l'*Histoire mondaine du second Empire* de X. de Ricard; la chronologie en est très défectueuse et les révélations en elles-mêmes peu importantes. On aurait voulu toutefois que l'appareil critique de M. Colocci fût plus complet, qu'il indiquât avec plus de précision la nature du dossier bruxellois qu'il a utilisé (p. 3), la source des rapports secrets de Griscelli à Mgr Bella publiés en appendice, enfin qu'il contrôlât de près les affirmations de Griscelli en ce qui touche Pianori et Orsini[1].

Georges Bourgin.

(Sera continué.)

1. Une note de M. H. Bergmann dans la *Revue d'hist. moderne et contemporaine* (nov. 1908, t. XI, p. 161-163) et une note anonyme du *Bulletin de la Révol. de 1848* (oct.-nov. 1908, p. 693-694) ont mis le public historique français au courant de la polémique récemment soulevée en Italie au sujet de l'attentat Orsini : Orsini n'aurait pas lancé de bombe et Crispi aurait pris part à l'attentat, telle est la thèse de M. Rudio, vivement combattue par M. Palamenghi-Crispi.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ed. Meyer. **Geschichte des Altertums**; 2e éd., t. I, 2e partie : *Die ältesten geschichtlichen Völker und Kulturen bis zum sechszehnten Jahrhundert.* Stuttgart et Berlin, J. G. Cotta'sche Buchhandlung, 1909. In-8°, xxviii-894 pages.

La première partie du premier volume était surtout de théorie ; dans la seconde, Ed. Meyer aborde l'histoire véritable, histoire individuelle des peuples et des souverains où la nature des documents le permet, comme c'est le cas pour l'Égypte et pour la Mésopotamie, histoire impersonnelle des civilisations où les documents écrits contemporains nous font défaut, en Europe et dans les régions de l'Asie qui échappaient à l'influence directe de l'Élam et de Babylone. Le livre se compose donc en réalité de deux sections entièrement distinctes, consacrées la première à l'Égypte et à la Mésopotamie, la seconde aux peuples encore muets de l'Occident et à ceux des Indo-Européens qui se groupent de préférence autour des Iraniens ; il traite en réalité de deux sujets indépendants qui ne sont réunis ici que par le fil de la reliure. Peut-être aurait-il été possible de remédier à cet inconvénient par quelque artifice de composition : M. Meyer n'y a point songé. Il a voulu se débarrasser en une seule fois de toutes les notions préliminaires qui lui ont paru nécessaires pour mettre en scène et pour expliquer plus tard les péripéties et les acteurs du grand drame qu'il fera passer sous nos yeux. Attendons, avant de juger s'il a eu raison d'en agir ainsi, qu'il ait publié la suite; le manque de cohésion, qui saute aux yeux tant que nous n'avons que ce volume, peut s'atténuer et disparaître lorsque, l'ouvrage étant complet, nous serons plus à même d'embrasser le plan d'un coup d'œil et d'apprécier la façon dont il aura été exécuté.

La première section, la plus longue de beaucoup, comprend ce que l'on sait aujourd'hui de l'Égypte et de la Mésopotamie jusqu'au xvie siècle avant notre ère, c'est-à-dire jusqu'au moment où, les conquérants thébains venant pour la première fois à notre connaissance choquer violemment les peuples d'Asie, les deux histoires isolées auparavant se rencontrent et se mêlent pour ne plus se séparer. C'est l'Égypte qui débute, comme ayant les monuments les plus anciens; ils datent certainement du cinquième millénaire av. J.-C., et probablement y en a-t-il dans la masse qui remontent plus haut. La Mésopotamie arrive en retard, vers 3000, avec les documents positifs, un millier d'années au delà avec ceux que rien ne nous permet de

dater encore avec quelque chance de certitude. Il va de soi qu'Ed. Meyer a utilisé les renseignements que les fouilles nous ont fournis depuis quinze ans bientôt sur l'histoire primitive de l'Égypte, peut-être même les a-t-il systématisés un peu trop et en a-t-il tiré plus qu'ils ne contenaient. L'histoire, tel qu'il la rétablit d'après eux, nous montre au commencement la vallée du Nil peuplée par des tribus de race blanche, apparentées au moins pour la langue aux tribus sémitiques, divisée en petits états qui correspondent aux plus importants des nomes postérieurs et adorant déjà la plupart des divinités qui sont représentées par la suite sur les monuments. Les principautés s'agglomérèrent très anciennement en deux groupes et elles formèrent deux royaumes, celui du Delta et celui de la Haute-Égypte, qui longtemps furent ennemis l'un de l'autre. C'est dans celui du Delta et dans la ville d'Héliopolis que s'élabora le principal système religieux, celui de l'Ennéade, que l'année égyptienne de 365 jours fut employée pour la première fois le 15 juin 4241 av. J.-C. et que l'écriture hiéroglyphique fut inventée. Une dernière dynastie, celle des *Serviteurs d'Horus*, à laquelle appartiendraient deux des souverains découverts par Amélineau et par Petrie, le roi Scorpion et le roi Narmer, prépara la réunion des deux royaumes qui fut accomplie par Ménès. A partir de Ménès, l'exposition que M. Meyer fait des dynasties égyptiennes coïncide sensiblement avec celle qui est admise généralement. Les différences ne reparaissent que vers la fin, où, pour accorder les données monumentales aux dates sothiaques de Borchardt, il entasse quatre dynasties entières et la domination des Hyksos en 210 ans, de 1788-5 à 1580-75, ce qui l'oblige à placer la XIIe dynastie entre 2000 et 1788.

J'ai indiqué ailleurs les raisons pour lesquelles cette chronologie trop restreinte ne me paraît pas être aussi certaine qu'elle l'est à M. Meyer. Autant les systèmes construits sur les données manéthoniennes sont exagérés dans le sens de la largeur, autant celui-ci l'est dans le sens de l'étroitesse; avec la meilleure volonté du monde, je ne vois pas le moyen de condenser en deux siècles les 150 rois plus ou moins que nous savons avoir existé depuis Amenemhaît IV jusqu'à Ahmôsis. Les éléments astronomiques sur lesquels l'école berlinoise d'égyptologie appuie sa chronologie nouvelle ont-ils été étudiés vraiment sans préjugé? Chaque fois que l'astronomie entre en jeu dans notre science, elle trouble les têtes les plus solides et elle leur enlève la liberté ordinaire de leur jugement. Une note inscrite sur un papyrus d'affaires de la XIIe dynastie nous apprend qu'en l'an VII de Sanouosrît III, le lever de Sirius a été fêté le 16 Pharmouti, au voisinage du Fayoum. Si l'on calcule cette date en se référant à la série théorique des périodes sothiaques, on voit qu'elle correspond à l'une des quatre années comprises entre 1882-1 et 1879-8 av. J.-C.; mais cette série théorique a-t-elle eu jamais une valeur réelle dans la pratique de la vie égyptienne? Si on le croit possible, il faut envisager toutes les conséquences qui en découlent et se figurer les Égyptiens soumis à la

tyrannie d'un système qui leur commandait d'attendre quatorze siècles et demi avant que leur année courante coïncidât à peu près pendant quatre ans avec l'année astronomique. Un savant, travaillant dans son cabinet, fait bon marché aisément des incommodités qui en résultent; mais le peuple qui les subissait, à raison de trois cent soixante-cinq jours par an, et qui en pâtissait dans toutes les circonstances de son existence religieuse et civile, ne le prenait pas aussi patiemment. Il y avait, paraît-il, au Pérou le plus ancien, une année plus défectueuse de beaucoup que l'année égyptienne. Lisez les *Annales* de Montésinos, et vous verrez que, lorsque la dissidence entre l'année astronomique et l'année courante dépassait certaines limites, le peuple ou le souverain n'attendait pas que l'évolution naturelle de la période ramenât la coïncidence; une révolution éclatait d'ordinaire, qui corrigeait violemment l'erreur et remettait les choses en état pour quelque temps. Les Égyptiens ne devaient pas en agir autrement; quand leur année commençait à se déranger par trop, ils la rajustaient sans s'inquiéter de la théorie sothiaque. Si le lever de Sothis, dont il est question au papyrus, a eu lieu, non pas à l'échéance naturelle de la période, mais après un de ces rappels empiriques à l'ordre, que devient la date de 1882-1879? Je crois que M. Meyer aurait été mieux avisé s'il avait laissé plus de jeu à sa chronologie; en ajoutant 200 ou 300 ans plus ou moins aux chiffres qu'il admet, il se serait assuré contre les surprises que la découverte de monuments nouveaux nous réserve très probablement entre la XIIe et la XVIIIe dynastie.

L'histoire de la Mésopotamie, plus riche en menus faits sur certains points que celle de l'Égypte, ne présente pas des difficultés moindres lorsqu'il s'agit d'en régler l'étendue et la chronologie. Trois éléments principaux y participèrent, l'un sémitique, le second non semitique, le troisième élamite, quel que soit d'ailleurs son rapport avec le second. Je ne rappellerai que pour mémoire les trente ans de controverses souvent furieuses pendant lesquels on rechercha si le second élément avait existé réellement et si le sumérien était une langue authentique ou s'il n'était qu'un système d'écriture couvrant la langue de l'élément sémitique. Comme les historiens récents, M. Meyer admet l'existence du peuple sumérien, il lui attribue l'invention du système cunéiforme et il essaie de décrire les destinées de ses anciens états. On différera de lui dans le détail; je ne vois pas comment on pourrait ne pas s'accorder avec lui pour l'ensemble du tableau. J'ai constaté avec plaisir qu'il n'a pas été séduit par les théories d'après lesquelles les Égyptiens prédynastiques ou ceux des premières dynasties auraient subi gravement l'influence artistique ou religieuse des Mésopotamiens. Je n'irai pas jusqu'à dire à son exemple que, là où l'on pense qu'il y a emprunt de l'un des peuples à l'autre, ce seraient les Sumériens qui auraient été les emprunteurs non les Égyptiens, mais il était bon qu'une voix autre que celle d'un égyptologue de carrière s'élevât, pour déclarer en passant l'insécurité des rapprochements prématurés qu'on a prétendu établir

entre le matériel et l'esprit des deux civilisations. M. Meyer consacre donc un premier chapitre entier aux états sumériens les plus anciens, Kish, Lagash, Ghishkhou, Ourou, puis un second aux états sémites d'Accad et à leurs voisins ainsi qu'à l'empire que Sargon fonda et que Naramsin agrandit. Cette première hégémonie des Sémites, qui s'exerça de l'Élam à la Méditerranée, ne se maintint pas, et les Sumériens reprirent l'ascendant, vers 2300, avec les princes d'Ourou, puis avec ceux d'Isin et de Larsam. Les invasions des Élamites d'une part et d'autre part l'avènement à Babylone de dynasties sémites vigoureusement constituées n'en eurent pas moins pour résultat la ruine des cités de la Mésopotamie méridionale; lorsqu'à une date que M. Meyer fixe en 1919-1918, Hammourabi eut vaincu Rimsin et pris Ourou et Larsam, ce fut la fin des Sumériens. Pour M. Meyer comme pour les écrivains les plus modernes, le schème général de la plus ancienne histoire mésopotamienne est donc la lutte entre les deux éléments ethniques de la population, l'abaissement graduel des Sumériens et l'élévation correspondante des Sémites, mais il y a introduit des combinaisons qui lui sont propres et qui impriment à son œuvre un caractère très personnel; le système qu'il défend ne repose pas uniquement sur ses propres observations, mais il a su si bien s'assimiler les observations d'autrui que l'ensemble est bien son système à lui.

De Hammourabi en avant, l'histoire de la Mésopotamie se confond pour la plupart du temps avec celle de Babylone et de ses souverains; toutefois Babylone y est souvent une proie que se disputent les nations environnantes, Élamites, Cosséens, Hittites et bientôt les Assyriens. La chronologie n'y est pas toujours claire, et peut-être trouvera-t-on que certaines des dates de M. Meyer sont proclamées avec trop d'assurance. Ce qu'il convient d'admirer sans réserve, c'est l'ingéniosité et la pénétration avec laquelle il a démêlé le caractère de ces peuples et il a défini leur rôle. Je ne crois pas que les migrations ou, pour employer un terme moins ambitieux, les déplacements des tribus qui déterminèrent la chute des dynasties sémites de Babel soient identiques à celles qui jetèrent les Hyksos sur l'Égypte : il me faudrait pour cela être convaincu de la réalité des combinaisons sothiaques de l'ecole berlinoise, et l'on a vu combien elles me paraissent artificielles. Cette réserve faite, on conviendra que M. Meyer a tiré, en ce qui concerne la Mésopotamie, un parti excellent des découvertes récentes faites au pays des Hittites. Leur attaque affaiblit Babylone assez pour que, dans le siècle qui suivit, elle n'eût plus la force de repousser les attaques des tribus du Zagros; les Cosséens s'emparèrent d'elle et ils y installèrent leurs chefs comme rois. C'est presque aussitôt après ce désastre, analogue à celui qui avait frappé l'Égypte, que M. Meyer arrête cette première époque de son histoire, et la coupe est si naturelle que je l'avais faite moi-même à cet endroit dans mes ouvrages. Je recommande à ceux que les progrès de nos sciences intéressent de comparer ce qu'est la part de la Mésopotamie dans cette édition-ci à ce qu'elle

était dans la première; ils verront de quelle manière démesurée la somme de nos connaissances s'est accrue depuis un quart de siècle. Alors, c'était un simple amas de noms et de faits sans cohésion qu'on coordonnait à force d'hypothèses; la suite des dynasties locales n'était pas assurée, non plus que la succession des rois dans chaque dynastie. Aujourd'hui, tout cela s'est classé et, s'il y a encore des lacunes nombreuses ou des obscurités, du moins le champ de l'inconnu s'est rétréci : on aura dans l'avenir plutôt à ajouter des chapitres nouveaux qu'à transporter ailleurs ceux que nous avons restitués ou à les modifier sensiblement. Il y a maintenant une histoire de la Mésopotamie, comme il y a une histoire de l'Égypte.

Je n'insisterai pas autant sur le reste de l'ouvrage; la matière y est moins une que dans les deux sections précédentes et je ne l'ai étudiée que très incomplètement jusqu'à ce jour. Et pourtant, aux endroits où je ne suis pas étranger, dans l'Asie Mineure et dans les régions égéennes, je puis dire que l'exposition est aussi substantielle et aussi instructive qu'en Égypte et en Mésopotamie. On commence à entrevoir aujourd'hui quelque chose du rôle important que la Crète a joué dans la destinée des contrées qui furent plus tard habitées par les Grecs. M. Meyer a composé, avec les documents archéologiques que les fouilles nous ont livrés, le tableau de la civilisation crétoise et de ses moments différents. Lorsque l'on aura lu enfin leur bizarre écriture, peut-être arrivera-t-on à déterminer quelle place les Crétois tiennent parmi les peuples et s'ils se rattachent à l'Asie plutôt qu'à l'Europe; pour l'instant, nous nous bornons à constater qu'ils doivent beaucoup à l'Orient, à l'Égypte comme à la Mésopotamie, et qu'ils se sont assimilé ce qu'ils empruntèrent de la façon la plus originale. Cette portion du livre donne autant que les précédentes l'idée de la fermeté et de la précision. On sent que, si l'image qu'on se fait de ces premiers Européens, après avoir lu les pages où il est parlé d'eux, est moins nette que celle qu'on a des Égyptiens et des Mésopotamiens, la faute en est non pas à l'auteur mais à son sujet. Certes, on a recueilli par milliers les menus faits sur la civilisation de ces races sans noms, mais ils sont trop incohérents pour qu'on puisse les rassembler dans un tableau d'ensemble qui reproduise leurs physionomies particulières. Ce sont des mannequins chargés d'armes et d'insignes et qu'on replace dans leur milieu d'existence matérielle sans difficulté; ce ne sont pas encore des individus ayant leur allure spéciale, comme l'Égyptien du temps de Ménès ou le Mésopotamien des plus vieux rois de Kish.

En résumé, dans ce volume, M. Meyer place ses personnages en scène, ceux de l'Afrique, ceux de la Syrie et de la Mésopotamie, ceux de l'Asie Mineure, de la Crète et de l'Europe; dans le volume prochain, il nouera pour eux les liens de l'intrigue et il nous enseignera comment, s'étant heurtés pour la première fois, ils ont supporté le choc. C'est son exposition, et il l'a dressée de main de maître. Où il y a tant de matériaux, on pouvait craindre que le poids ne l'écrasât par instants et qu'il

n'écartât point partout les témoignages de petit intérêt; dès les premières pages, on s'aperçoit que sa matière ne l'a point dominé, mais qu'il la maîtrise. L'ordonnance est aisée, souple, claire; on peut ne point partager l'avis de l'auteur, mais on saisit toujours sa pensée et on la suit sans peine jusque dans ses développements extrêmes. Le récit est d'un style nerveux, serré, sévère, où l'animation manque souvent. Je comprends qu'on ne cherche pas à produire constamment la sensation de la vie dans un ouvrage où il entre forcément tant de discussions, mais où la vie sourd d'elle-même et ne demande qu'à jaillir des documents, on devrait la laisser couler. La Mésopotamie est encore un peu indécise de contours, faute de monuments figurés, mais dans l'Égypte, avec ses milliers de statues et de bas-reliefs coloriés, où le sculpteur a enregistré jusqu'aux propos qu'échangent les personnages englobés dans une même action, il n'y a qu'à transcrire fidèlement ce qu'on voit pour obtenir les peintures les plus animées. Ceci dit, moins une critique qu'un regret, ce premier volume représente à mes yeux l'effort le plus considérable, et j'ajouterai, malgré les divergences d'opinion qui nous séparent, le plus heureux qu'on ait fourni depuis longtemps pour restituer d'une manière scientifique les débuts de l'histoire d'Orient.

G. MASPERO.

Jules SION. **Les paysans de la Normandie orientale (pays de Caux, Bray, Vexin normand, vallée de la Seine). Étude géographique.** Paris, A. Colin, 1909. In-8°, VIII-544 pages, 14 fig., 8 pl. en phototypie.

J. LEVAINVILLE. **Le Morvan, étude de géographie humaine.** Ibid., 1909. In-8°, 305 pages, 44 fig., 40 phototypies, 4 dessins.

Les historiens ne sauraient demeurer indifférents au progrès des études géographiques. Ce n'est peut-être point par hasard ni par un simple respect de vieilles traditions que les programmes d'agrégation établissent entre l'histoire et la géographie des liens dont certaines personnes souhaitent ardemment la rupture.

Il est possible que le régime actuel soit défavorable aux géographes : c'est affaire à eux de le dire. Quant aux historiens, une connaissance suffisamment étendue et précise de la géographie a pour effet d'élargir leur horizon et de fournir une base solide à leurs essais de reconstruction du passé.

Depuis Montesquieu, pour ne pas remonter jusqu'à Bodin, les historiens ont plus ou moins confusément le sentiment que la vie d'un peuple, qu'une institution, qu'un phénomène économique ne peuvent être étudiés en dehors du sol qui les supporte, du climat qui les a marqués de son empreinte. Mais ces idées, dont Michelet a donné l'expression la plus éclatante, restaient, malgré tout, vagues et un peu floues.

C'était ce que les purs savants appelaient dédaigneusement de la « littérature ». La géographie, afin de ne pas être une « littérature », semblait prendre à tâche de s'éloigner de plus en plus de l'histoire pour se confondre avec la géologie et la météorologie. Réaction nécessaire, puisqu'il s'agissait de substituer au terrain mouvant des premières généralisations un bloc de matériaux soigneusement éprouvés par l'analyse. Réaction excessive, puisqu'elle enlevait à la géographie son originalité et sa fonction, qui est d'étudier les rapports de la terre et de l'homme, la terre demeure de l'homme.

Deux hommes ont opéré le mouvement décisif qui devait restituer à la géographie l'intégrité de son objet. L'un, Ratzel, est un naturaliste qui a été attiré par les sciences humaines, histoire et sociologie; l'autre, M. Vidal de la Blache, est un historien qui s'est volontairement soumis à la sévère discipline des géologues. Ainsi s'est reproduit un phénomène fréquent dans l'histoire des sciences : la science a été rénovée par des hommes qui n'étaient pas, originairement, des spécialistes.

Sous l'influence de ces deux savants, une formule nouvelle est née, ou du moins a pris un sens plus riche et plus net : la géographie humaine. Les banalités flottantes de la géographie historique ont fait place à une étude raisonnée des relations de l'homme et du sol, fondée sur une double connaissance, préalable et profonde, du sol lui-même et des réalités historiques. Cette formule ne prétend pas, d'ailleurs, expliquer le tout de l'histoire. Sauf entre des mains inexpertes, elle ne dégénère pas en une sorte de fatalisme géographique. Elle aboutit seulement à déterminer, dans le phénomène historique, la part du facteur géographique. Les phénomènes qui se sont produits dans le temps se sont également produits dans l'espace. Considérer sous l'angle spatial les faits de succession; se poser à leur sujet la question « où? »; analyser les divers éléments d'une réponse à cette question; essayer de mesurer dans quelle mesure cet « où » a influé sur le « comment » du phénomène, tel est le lot de la géographie humaine.

L'école de M. Vidal de la Blache a surtout voué son effort à l'étude de la France, qui présentait aux anthropogéographes une matière particulièrement abondante et variée. Elle semble s'être donné pour tâche de refaire, en appliquant les procédés prudents de l'analyse scientifique, la grande fresque ébauchée par le génie synthétique de Michelet. Le maître a dessiné, dans le tome Ier de l'*Histoire de France* de Lavisse, le vaste tableau d'ensemble dont la *Revue* a déjà loué la composition harmonieuse, la précision ferme et pleine, et, ce qui ne gâte rien dans une œuvre même scientifique, le charme exquis. Les élèves se sont employés à remplir, par des études monographiques, les diverses parties du cadre. M. Blanchard pour la Flandre, M. Demangeon pour la Picardie, M. Vallaux pour la Basse-Bretagne, M. Chantriot pour la Champagne, M. de Félice pour la Basse-Normandie, M. Vacher pour le Berry, etc., ont commencé cet inventaire anthropogéographique du sol

français[1]. M. Demangeon a montré que ces études, qui retracent non pas seulement l'état actuel du sol, mais son évolution dynamique, ne pouvaient se passer de recourir aux sources proprement historiques, spécialement aux documents d'archives[2]. Par une démarche précisément inverse de celle que nous notions tout à l'heure, il s'agit, pour la géographie humaine, de considérer les phénomènes spatiaux en fonction du temps.

Cette étroite union établie entre les faits de succession et les faits de durée pouvait entraîner de sérieux inconvénients. A force de vouloir localiser les phénomènes sociologiques et déterminer sur la carte des unités distinctes, des compartiments, historiens et géographes pouvaient être amenés à créer des unités factices, trop nombreuses et trop nettement délimitées. La pérennité de certaines divisions du sol français, — *pagi* gaulois, *pays* d'aujourd'hui, — devait tout naturellement éveiller l'idée qu'elles sont conformes à la nature des choses. En fait, beaucoup de nos « pays » répondent à cette définition; beaucoup des districts qui figurent à l'Atlas Longnon persistent à l'heure actuelle, bien qu'ils aient été morcelés, à diverses époques, entre des organismes politiques ou administratifs divers, et beaucoup correspondent à des unités agronomiques distinctes; ces unités sont l'expression, la traduction en langue paysanne d'un certain nombre de caractères géologiques, climatiques, surtout culturaux. Mais d'autres sont de pures entités historiques, traces du morcellement féodal, douaires ou héritages, ou bien encore circonscriptions administratives, ecclésiastiques, seigneuriales ou royales, archidiaconés, vicomtés, bailliages. D'autres ont été fabriquées artificiellement par des géographes de cabinet, soucieux d'uniformité, qui voulaient à toute force découper la France en un certain nombre de divisions, que sépareraient des limites précises. Il y a mieux : si, en général, le suffixe ajouté au nom d'un village (Brazey-*en-Plaine*, Semur-*en-Auxois*, Neufchâtel-*en-Bray*) est d'origine paysanne et correspond à des différences naturelles, il arrive aussi que ces suffixes aient été inventés, pour les besoins de la géographie administrative, par un plumitif de préfecture ou par un receveur des postes. Si bien qu'historiens et géographes risquent d'échafauder des théories sur une nomenclature qui date de l'an IX !

Il importe donc, avant de rechercher dans un « pays » la base géographique d'un développement historique spécial, de se livrer à de délicates analyses, à des enquêtes menées sur place, auprès des personnes en qui l'instruction n'a pas oblitéré le sens direct des réalités rurales. M. Lucien Gallois, avec une finesse de touche égale à son érudition,

1. Sans parler de travaux plus anciens, comme ceux de M. Auerbach sur la Lorraine.

2. A. Demangeon, *les Sources de la géographie de la France aux Archives nationales.*

nous a donné, pour une partie étendue du territoire français, un modèle de cette méthode prudente et sagace[1].

C'est cette méthode que l'on retrouvera dans l'étude consacrée par M. Sion aux pays situés entre la Bresle, l'Epte, la Seine et la mer. De toutes les monographies régionales sorties de la nouvelle école, c'est assurément celle qui intéressera le plus les historiens. Elle pourrait porter pour sous-titre : *étude historique*, aussi bien que : *étude géographique*. Elle emprunte à l'histoire quelques éléments essentiels de sa méthode, puisqu'à tout instant M. Sion éclaire le présent à la lumière du passé et que cette thèse de géographie a été préparée en partie aux Archives nationales, au Cabinet des manuscrits, dans les archives départementales et communales de la Seine-Inférieure et de l'Eure. L'histoire joue ainsi, dans la géographie humaine, un rôle analogue à celui de la géologie dans la géographie physique; dans un cas comme dans l'autre, les phénomènes « actuels » trouvent leur explication dans les phénomènes anciens.

Mais l'objet même de M. Sion est historique autant que géographique. S'il ne perd pas de vue le milieu naturel, on sent qu'il est intéressé plus encore par la population; dans le « pays », il voit les « paysans ». Il recherche les origines de cette population, où se mêlent les éléments gallo-romains, germaniques, scandinaves; il en étudie l'archéologie préhistorique et historique, il retrace l'évolution des établissements humains. Dans cette évolution, il distingue essentiellement trois temps : le moyen âge, le XVIIIe siècle, — époque de rénovation agricole et industrielle, — la période contemporaine. On peut lui objecter qu'il laisse de côté des périodes de transition intéressantes; mais il indique, à la fin de la première section ou au début de la seconde, certains faits de liaison. Dans chacune des périodes choisies, il passe en revue l'état du sol (défrichements, forêts, landes et marais), les droits d'usage et de propriété, les modes de tenure et d'exploitation, les cultures (recul de la vigne, extension du pommier à cidre) et l'élevage, les industries agricoles (laiterie), les industries rurales (filage et tissage à domicile) et leur disparition devant les progrès du machinisme et de la concentration. Toute cette étude s'inspire largement de la méthode appliquée par M. Sée à une région voisine; on ne pouvait choisir meilleur guide.

Mais l'intérêt du livre de M. Sion dépasse de beaucoup les limites de la région restreinte qu'il a choisie comme cadre. Il pose des questions générales et leur donne des solutions qui peuvent, *mutatis mutandis*, s'appliquer à d'autres parties de la France. Voyons, à titre d'exemple, son exposé de l'histoire des industries rurales depuis le XVIIIe siècle. Au début du règne de Louis XV, le phénomène caractéristique est la diffusion de la manufacture du coton dans les campagnes

1. *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne.* Voy. *Rev. hist.*, t. C, p. 447.

(p. 178). Les paysans, absorbés par le cardage et la filature des cotons teints (pour siamoises), quittent le travail de la terre. Les bras manquent pour les semailles et les récoltes; plus de vachers ni de bergers. Aussi ce mouvement rencontre-t-il « la résistance acharnée de tous ceux, propriétaires fonciers, gros fabricants des villes, magistrats, dont cette transformation menaçait les intérêts ou troublait les habitudes ». Le Parlement, organe de ces classes sociales, propose, en 1722, « de faire deffense dans la campagne de carder et filer aucuns cottons, même de fabriquer aucuns cottons teints, meslez avec fil teint ou non teint ». Mais cette interdiction se heurte à une impossibilité; d'accord en principe avec les parlementaires, l'intendant s'oppose, pour des raisons d'opportunité, au maintien de l'interdiction.

Au reste, les capitalistes qui font travailler ces petits ateliers ruraux désirent le maintien de ce régime. A la turbulence du prolétariat urbain s'opposent les avantages de cette main-d'œuvre dispersée, plus docile, moins chère; le paysan-tisserand « devait accepter les conditions que lui fixaient les marchands »[1], et ceux-ci pouvaient violer avec impunité les règlements sur les fabriques. La complication croissante de ces règlements aide à la dissémination industrielle. La création, en 1745, d'inspecteurs et contrôleurs des corps de métier a pour effet de disperser les bas d'estamiers d'Aumale dans le « plat pays »; il n'en restera plus qu'une dizaine en ville vers 1770. De quinze fabricants de serge, il n'en reste plus qu'un seul; mais on trouve des tissages dans soixante paroisses environnantes. La lutte (étudiée en Flandre et en Artois par MM. de Saint-Léger et A. Crapet) entre la ville et le plat pays se termine ici par une victoire de l'industrie rurale.

Dans ces diverses études, M. Sion applique les mêmes principes de critique pénétrante et modérée. Il se garde bien de vouloir expliquer à toute force toute l'histoire sociale par la géographie, ou toute la géographie humaine par l'histoire. Sans se soucier des cloisons que l'on serait tenté d'établir entre les diverses parties de la science de l'humanité, il fait de la géographie humaine non pas la connaissance de ce qui est, mais la connaissance de ce qui devient : « A chacune de ces époques [XIIIe, XVIIIe, XIXe siècles] correspond un type particulier d'économie agraire, une adaptation différente de l'activité humaine au milieu physique. »

On ne trouvera ni une telle sûreté ni une telle maîtrise dans la thèse (doctorat de l'Université de Bordeaux) de M. Levainville sur le Morvan. Mais ce très estimable travail s'ajoute, lui aussi, fort utilement aux études de géographie régionale entreprises par les élèves de M. Vidal de la Blache. Le capitaine Levainville a puisé, comme M. Sion, une bonne part de sa documentation dans les archives, les mémoires d'intendants[2],

1. P. 179 : « De plus, il pouvait se contenter par pièce d'étoffe d'un prix moindre, puisqu'à ce prix venaient s'ajouter les salaires de l'agriculture ou le produit de son champ. »

2. Une lacune : *le Mémoire sur la généralité de Moulins en 1698* de Le Vayer.

les textes historiques. Il a cherché à donner de ce pays d'obstacles une vue synthétique, où l'homme apparaît toujours en fonction du sol. L'historien rencontrera dans son livre plus d'une indication sur le rôle de ces populations isolées, à vie dispersée, à économie rudimentaire, longtemps tenues à l'écart des grands courants de civilisation générale. Le Morvan est un des types les plus parfaits de ces anciennes régions qui n'ont jamais eu d'unite historique (ecclésiastique, féodale ou administrative) et qui ont cependant victorieusement conservé, à travers les siècles, l'individualité rude et fruste qu'elles tenaient de la nature[1].

Henri Hauser.

Georges Goyau. **L'Allemagne religieuse. Le catholicisme (1800-1870).** T. III et IV. Paris, Perrin, 1909. 2 vol. in-12, XLIII-331 et 421 pages.

M. Goyau continue la remarquable série de ses études sur l'Allemagne religieuse, où il donne d'ailleurs beaucoup plus de place au catholicisme qu'au protestantisme. De ces deux nouveaux volumes, l'un est surtout consacré au relèvement de l'Église catholique en Allemagne après 1848, l'autre aux dissensions intestines où elle risquait de perdre sa plus grande force, si le concile du Vatican ne l'avait pas sauvée.

Car le catholicisme allemand avait été vaincu dans la révolution de 1848; il avait soutenu l'idée de la Grande-Allemagne sous l'antique tutelle des Habsbourg, et le parti de la Petite-Allemagne l'avait emporté dès l'abord, portant au trône impérial déjà les Hohenzollern protestants. L'histoire, avec l'*Historische Zeitschrift*, avec Sybel dans la chaire d'histoire de l'université de Munich, se mettait au service de la Réforme et de la Prusse; mais ce côté de la question n'est ici qu'indiqué. Cependant la victoire de Schwarzenberg parut refaire la Grande-Allemagne autrichienne, et le Concordat de 1855 lui assura le concours de l'Église; ce fut peut-être une des causes de sa ruine définitive, et Sadowa fut considéré par beaucoup d'Allemands comme la défaite du papisme : Mgr Ketteler en écrivait une lettre désespérée à l'empereur d'Autriche.

Mais l'Église ne s'attarda pas à ce découragement; elle accepta les événements « sur lesquels Dieu avait mis son visa »; elle travailla à reprendre sa place dans la nouvelle Allemagne. Elle entreprit, sous la direction de Mgr Ketteler, la formation sociale des catholiques allemands; « besogne discrète et profonde de travail intérieur par laquelle

1. M. Levainville s'exagère peut-être la valeur toponymique du suffixe *en Morvan*. S'il avait pu lire le livre de M. Gallois, il y aurait vu, comme nous le rappelions, que ces suffixes ont parfois une origine bureaucratique. — Fig. 37 : lire « peuplement en long ».

elle instruisait ses membres et préparait le rayonnement social de l'Évangile ». Ce fut surtout en effet une besogne d'action sociale, offerte ici à l'admiration et à l'imitation de l'Église de France : assemblées annuelles des catholiques, développement parmi eux d'une opinion publique soucieuse de la misère des paysans et des ouvriers, enrôlement des uns et des autres dans des corporations, des sociétés de divertissement, des coopératives de consommation ou de production dont les premiers fonds furent dus « à d'émouvants gestes d'amour ». Ce devait être plus tard le programme économique du parti du centre; « l'Église d'Allemagne garda sous les yeux la carte du monde ouvrier ».

En Prusse même, c'est-à-dire surtout dans la province rhénane et la province de Westphalie, elle ne bouda point longtemps le pouvoir, qui pensa de son côté avoir besoin d'elle. L'archevêque de Cologne, Giessel, fonda un grand nombre de congrégations charitables; les Jésuites, « le sel de la Terre » (c'est une formule que M. Goyau aime à répéter), s'établirent fortement à Aix-la-Chapelle en 185?. Malgré les « invectives bruyantes et injurieuses » de la société Gustave-Adolphe, l'Église s'arma « pour courir, en pleine terre protestante, au-devant des âmes ». Elle trouva un terrain d'entente avec l'État, préoccupé, dans l'intérêt de son autorité, de fonder l'instruction primaire sur la religion, de corriger par la foi la « demi-science des maîtres d'école ». L'accord entre l'archevêque de Cologne et le roi de Prusse fut bientôt complet; on parlait de la prochaine conversion de Frédéric-Guillaume IV au catholicisme, de l'unité de l'Allemagne s'achevant dans le catholicisme, de la fin des églises réformées; car, dit M. Goyau, il est « malaisé pour une Église d'être humble dans la victoire, elle l'identifie avec la victoire de Dieu ».

Mais il lui fallut auparavant se défendre contre des causes intestines de ruine, qui apparurent plus graves dans la partie la plus catholique de l'Allemagne, l'Allemagne du sud. Dans le pays de Bade et dans la pieuse Bavière, le joséphisme avait laissé des traces ; le ministre badois Jolly défendit énergiquement les droits de l'État contre l'archevêque de Fribourg, Vicari, le Thomas Becket de l'époque; en Bavière aussi, le Parlement se prononça nettement pour l'organisation d'un enseignement laïque, c'est-à-dire sans préoccupations confessionnelles, fondé sur la science seulement; et il est curieux de rencontrer dans cette catholique Allemagne les origines du Kulturkampf.

Mais le pédantisme de la science germanique, de la théologie elle-même, préparait à l'Église d'autres épreuves ; car les catholiques mêmes y perdirent la fraîcheur de leur foi. Lorsque fut publié le dogme de l'Immaculée-Conception, « qui vivait dans l'Église d'une vie mystérieuse », la science allemande protesta, et l'obéissance aux enseignements de Rome fut déjà frondeuse. Ignace Dœllinger, la gloire de l'université de Munich, prit pitié des enfantillages de la doctrine pontificale; il conseilla au pape de venir en Allemagne, d'y faire un long

séjour, de s'y établir même, de s'y mettre à l'école, pour apprendre la théologie selon les bonnes méthodes, pour se défaire de l'ignorance par trop naïve de Rome et de l'Italie.

La papauté ne vit dans ces prétentions scientifiques qu'une forme nouvelle du protestantisme; elle ne quitta point Rome, et le concile du Vatican purifia l'atmosphère allemande, en tirant, sans souci de la science des hommes, « le dogme de l'infaillibilité du dépôt de la révélation ». L'Allemagne savante en fut d'abord profondément émue; Dœllinger alla jusqu'au schisme; Bismarck attendit; Ketteler même pensa faire quelques réserves au nom de la vieille autorité des évêques; mais la plèbe des âmes croyantes, régénérée par une forte discipline, n'eut pas de ces hésitations, et les chefs « sentirent la poussée de leurs ouailles qui les agenouillaient aux pieds du pape ».

Il y a dans ces pages une analyse très pénétrante et fine d'une évolution sociale particulièrement délicate à saisir; l'histoire y est réchauffée, sinon éclairée, par l'ardeur d'une foi qui mépriserait l'impartialité comme une impiété.

Édouard Driault.

E. C. Meyer. **Wahlamt und Vorwahl in der Vereinigten Staaten von Nord Amerika.** *Ein Beitrag zur Verfassungsgeschichte der Union, insbesondere zur Geschichte der jüngsten Verfassungsreformen.* Leipzig. Voigtländer, 1908. In-8°, xxx-210 pages. (Collection des *Beiträge zur Kultur- und Universalgeschichte*, publ. par K. Lamprecht.)

Cette étude d'histoire constitutionnelle contemporaine est dédiée à La Follette, le gouverneur de Wisconsin, que son œuvre administrative a déjà rendu célèbre, par un Allemand qui a vécu assez longtemps aux États-Unis pour comprendre et aimer la démocratie américaine. Elle s'adresse au public européen qui ne connait guère de la vie politique des États-Unis que les révélations scandaleuses sur la vénalité des journaux et la corruption des politiciens. L'auteur a voulu faire connaître le mouvement de réforme profonde commencé dans la plupart des états de l'Union pour faire cesser les abus dont les ennemis de la démocratie ont fait un si grand bruit.

Après avoir décrit le mécanisme officiel des élections par lesquelles sont conférés les mandats et les fonctions électives si nombreuses aux États-Unis, élections fédérales, élections d'États, élections administratives locales, l'auteur montre comment a été résolu aux États-Unis le problème inhérent à tout régime représentatif démocratique, le « choix préparatoire » (*Vorwahl*) des candidats sur lesquels les électeurs sont pratiquement obligés de grouper leurs suffrages. Cette opération préalable s'est imposée malgré les répugnances de principes dans tous

les pays où le suffrage direct a dû fonctionner avec un corps électoral nombreux. Elle était particulièrement indispensable aux États-Unis, où l'usage anglais d'élire à la majorité relative sans second tour force les électeurs à se concentrer sur les noms arrêtés d'avance. Cette particularité, que M. Meyer a omis de signaler, explique pourquoi les Américains ont organisé une « machine » politique si perfectionnée; pourquoi le *caucus* et les *conventions*, les procédés de désignation (*nomination*) des candidats et les *platforms* dépassent tellement en précision nos comités électoraux, nos listes de candidats et nos programmes européens.

Quand les différences réelles entre les partis se sont atténuées, les machines sont tombées au pouvoir des capitalistes, surtout des possesseurs de chemins de fer qui s'en sont servis pour faire élire des politiciens dévoués à leurs « intérêts particuliers ». Cette corruption a fini par exaspérer l'opinion publique; de l'indignation générale est sorti le grand mouvement de réforme qui a d'abord essayé de purifier le *caucus* et les délégations des partis en imposant des règlements légaux à ces élections préparatoires de partis.

Cette réglementation n'ayant pas réussi, les réformateurs ont proposé un procédé nouveau, qui consiste à convoquer officiellement tous les électeurs pour désigner les candidats sur lesquels portera l'élection définitive. Cette « élection préparatoire directe » fait connaître directement, sans l'intermédiaire de délégués, les hommes les plus populaires de chaque parti sur lesquels les électeurs ont intérêt à concentrer leurs voix. Le premier essai très restreint a été fait dès 1860 dans un comté de Pensylvanie par l'initiative privée d'un parti (républicain), il a été transformé dès 1880 dans le Kentucky en un régime facultatif. L'institution définitive est née d'une agitation commencée par La Follette en Wisconsin dès 1896, continuée par une Association nationale malgré la résistance des trusts et des politiciens et qui a abouti d'abord dans l'état de Mississipi en 1902, puis dans une vingtaine d'états sous des formes plus ou moins complètes. Une campagne est menée dans presque tous les états de l'Union pour introduire l'élection préparatoire. M. Meyer décrit en détail le régime actuel de chacun des états.

Son étude est bien divisée, claire, précise, pourvue de références et illustrée par des spécimens de bulletins de vote et de cartes électorales. La bibliographie très détaillée donne (outre les ouvrages d'ensemble) les articles très nombreux publiés dans les revues et la liste des lois de chaque état.

Ch. Seignobos.

CORRESPONDANCE.

Les tarifs de la loi salique.

Monsieur le Directeur,

C'est bien loin de Paris, à Fort-de-France, que je prends connaissance de la lettre que M. Th. Reinach adresse à la *Revue* (t. CI, p. 394) et dans laquelle il présente quelques objections à la doctrine que j'ai essayé de justifier sur les tarifs de la loi salique (*Rev. hist.*, t. C, p. 311-325). Mon éloignement vous expliquera le retard que j'ai mis à lui répondre. D'autre part, je ne vous étonnerai guère en vous disant que les bibliothèques de la Martinique sont mal pourvues de textes juridiques archaïques crétois ou chaldéens. Je ne dispose même pas de mes notes personnelles. Ma réponse ne pourra, dans ces conditions, comporter aucune discussion précise des arguments de M. Reinach.

Mon contradicteur semble d'ailleurs s'être surtout ému des conséquences que pourrait avoir ma théorie, « qui risque d'atteindre par contre-coup les opinions jusqu'à présent admises au sujet d'autres législations ». J'estime au contraire que cette théorie peut parfaitement se concilier avec ces « opinions admises ». Je ne serais le révolutionnaire dangereux que M. Reinach est tenté de voir en moi que si j'avais nié l'existence de la composition chez les Francs ou si j'avais soutenu que tous les tarifs inscrits dans tous les codes archaïques sont des tarifs d'amendes. Je n'ai rien dit de tel. Il me paraît au contraire certain qu'à l'origine la pratique de la composition a dû comporter des tarifs fixes.

Si M. Reinach ne craint pas les longs voyages, je l'inviterai à me suivre bien loin de la Grèce et de l'Orient classique, en plein Soudan. Là les peuplades avec lesquelles nous nous sommes trouvés en rapport pour la première fois il y a une vingtaine d'années pratiquaient la composition suivant une échelle bien établie : tant de barres de sel, de pièces de guinées, de milliers de cauris (selon les localités) pour le meurtre d'un homme, tant pour celui d'une femme, d'un enfant, d'un captif, etc... Comme il n'existait chez ces peuplades qu'un minimum d'organisation politique, la réparation du délit était une simple affaire privée, une sorte de vendetta à l'amiable. Si les coutumes soudanaises avaient été rédigées à ce moment-là, nous serions en possession d'un code avec tarifs fixes de compositions. Et il a dû vraisemblablement en être de même pour toutes les sociétés primitives ayant admis la composition.

Mais qu'un pouvoir régulier s'installe et commence à s'organiser, son intérêt étant de garantir la paix publique et de maintenir l'ordre, il ne manquera pas d'infliger, en sus de la composition, une sanction pénale, — amende ou châtiment corporel. Rien n'empêche de supposer que l'importance de cette sanction soit proportionnelle au chiffre de la composition. C'est encore l'intérêt privé qui est surtout en jeu, et l'action publique, n'étant qu'une annexe de la réparation due aux particuliers, mesure et dose ses peines d'après l'importance du préjudice subi par ces derniers.

Une rédaction du code comportera donc encore nécessairement des tarifs fixes de compositions, et il pourra seulement y être fait mention d'amendes. C'est une situation semblable que traduisent sans doute et la loi de Gortyne et le code d'Hammourabi.

Admettons maintenant que le pouvoir devienne assez fort pour assumer à lui seul la répression des délits et des crimes. Il fixera son échelle des peines en se préoccupant, non plus des intérêts particuliers, mais des intérêts généraux de la société. Il pèsera la gravité des fautes et les punira avec d'autant plus de sévérité qu'elles compromettent plus gravement la paix publique. Il se souciera de garantir avant tout le respect dû à l'État. Un tel changement implique à peu près forcément un degré supérieur de civilisation. Des idées morales pourront donc intervenir dans le classement des délits et des peines. On usera de plus de sévérité dans les cas où la faute commise décèle chez le coupable des intentions plus mauvaises et comme une capacité criminelle plus grande.

La réparation due à la partie lésée ne disparaît pas pour cela (elle ne doit jamais disparaître); mais l'intérêt public ayant pris le pas sur les intérêts privés, cette réparation n'est plus qu'une annexe de la sanction pénale, et l'on peut même admettre que, cessant d'être fixe, elle se trouve soumise à l'appréciation des juges.

J'estime que la loi salique doit précisément correspondre à ce degré de développement politique et social. Il m'a paru ressortir d'une étude attentive des divers articles de cette loi que le souci de défendre les intérêts de l'État et de l'ordre public, que même certaines idées morales en avaient inspiré les rédacteurs.

Je crois avoir montré que la sanction plus forte atteignant, par exemple, les délits contre les filles *in verbo regis*, le meurtre d'un convive du roi, le meurtre commis à l'armée, le meurtre *in contubernio* ne s'expliquent bien qu'à la condition de prendre comme base de la classification la gravité de l'offense faite à l'État et non l'importance du dommage subi, ce qui revient à dire qu'il doit s'agir d'amendes et non de compositions.

Je crois avoir montré également que la triple sanction punissant le meurtre de l'enfant ou de la femme enceinte s'explique seulement si l'on fait intervenir une idée morale classant les fautes d'après le degré de perversité supposé chez leurs auteurs et substituant ainsi à l'idée

primitive de la simple réparation l'idée plus haute des intérêts sociaux à sauvegarder contre les méchants.

J'ai d'ailleurs pris soin d'ajouter (p. 323) que, dans la pratique, le pouvoir royal s'étant trouvé presque aussitôt impuissant à maintenir l'ordre et à punir les attentats, le système de la vengeance privée (ou de la composition) est redevenu la règle et qu'ainsi s'explique l'erreur commise et par les contemporains et par les écrivains postérieurs qui n'ont plus vu dans les tarifs de la loi salique qu'une échelle de compositions.

Quant aux objections d'ordre moins général de M. Reinach, je vous disais en commençant que mon éloignement et l'absence de documents ne me permettaient pas de les discuter avec la précision désirable. Quelques mots seulement à ce sujet.

M. Reinach signale le cas visé au titre XXV, § 2 (celui de la *puella conveniens*), et admet que la réparation exigée pourra profiter à la personne sous le *mundium* de laquelle est la *puella*. J'y avais bien songé moi-même. Mais je me suis demandé ce qui adviendrait dans le cas où la *puella* est *in verbo regis*. Un capitulaire du IXe siècle (je regrette de ne pouvoir donner d'indication plus exacte) attribue à la *puella in verbo regis* elle-même le bénéfice des condamnations prononcées lorsque cette *puella* est en cause. C'est ce qui m'a fait maintenir le paragraphe visé, qui est d'ailleurs d'importance secondaire pour ma démonstration.

Je ne vois pas pourquoi le *præter medicatura* impliquerait *nécessairement* que la somme de 30 *solidi* prévue au titre XVII, § 4, soit une composition plutôt qu'une amende. Le coupable payera 30 *solidi* d'amende, plus les frais médicaux et la composition. Cela signifie qu'il y avait un tarif fixe de frais médicaux et rien de plus.

A propos des mots *excepto capitale et dilatura*, M. Reinach m'objecte... deux points d'interrogation. Un point d'interrogation n'est pas un argument; deux, pas davantage.

D'ailleurs, mon contradicteur a notablement atténué lui-même la portée de ses objections en se refusant, — avec une modestie que tout le monde trouvera excessive, — toute compétence en la matière. Il attend des arguments plus probants pour être convaincu. Il ne m'en voudra pas si, de mon côté, j'attends, pour changer d'avis, des objections plus décisives.

Avec toutes mes excuses pour cette trop longue lettre, vous voudrez bien agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon profond respect.

François Ricci.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue de synthèse historique.** 1909, févr. — H. Berr. Frédéric Rauh. — Xénopol. L'imagination en histoire (montre le rôle de l'imagination dans la vie pratique, dans les sciences comme créatrice d'hypothèses et d'expériences, en histoire où elle a son rôle aussi bien que dans les sciences naturelles, — géologie et paléontologie, — et où la construction imaginative a un rôle analogue à celui de l'hypothèse). — A. Koszul. La propriété foncière en Angleterre, ses principes et leurs applications récentes (2e partie. Indique les traits essentiels du développement de la propriété privée depuis le XVIe s. et le retour récent à une conception du rôle social de la propriété). — P. Lacombe. L'assistance en France avant la Révolution (analyse très favorable du livre de C. Bloch). — H. Bourgin. Une contribution à l'étude du socialisme expérimental (sur le livre de Prudhommeaux, *l'Icarie et son fondateur*. Cet ouvrage consciencieux nous renseigne mal sur les éléments que Cabet a utilisés pour son entreprise). — Calmette et Vidal. Le Roussillon (fin. Excellent exposé des points acquis et des points à élucider dans l'histoire du Roussillon). — L. Febvre. Quelques ouvrages récents sur la vente des biens nationaux (ce sont ceux de MM. Lecarpentier, médiocre, Vialay, honnête, et Marion, tout à fait supérieur). = Avril. Andler. Nietzsche et Burckhardt. Leur philosophie de l'histoire (analyse finement l'influence exercée par les livres de Burckhardt, *Die Zeit Constantins*, *Griechische Kulturgeschichte* et *Der Cicerone*, sur Nietzsche, et aussi les quelques emprunts de Burckhardt à Nietzsche. Leurs idées sur les causes de la grandeur et de la décadence des peuples sont très voisines). — P. Lacombe. L'appropriation privée du sol (fin en avril. A propos du livre de M. Sée sur les classes rurales au moyen âge, M. Lacombe démontre par les faits et les textes mêmes cités par M. Sée que le régime de la propriété dans le haut moyen âge prouve l'existence d'un régime primitif de communauté, tandis que M. Sée voit au début une souveraineté absolue des grands propriétaires et la création des *communia* comme le résultat de droits d'usage. Le colonat est allégué par M. Lacombe dans le sens de sa thèse, comme par M. Sée dans celui de la sienne). — Boissonnade. Le mouvement communal dans le groupe soissonnais (à propos du livre de G. Bourgin; en accepte toutes les conclusions). — A. Waddington. L'Allemagne de 1648 à 1806 (fin en juin. Bibliographie et état des questions). — L. Villat. Les catacombes de Rome (le livre de M. Besnier est une contribution importante à l'histoire des idées chrétiennes). — Isaac.

L'histoire diplomatique du XVIe s. (à propos du livre de M. Ursu sur la politique orientale de François Ier, assez nouveau sur quelques points, incomplet et mal présenté). = Juin. L. Febvre. Régions naturelles et noms de pays (à propos du livre de L. Gallois, qui montre combien les géographes et les administrateurs ont souvent mal employé les noms de régions naturelles créés par les indigènes). — C.-G. Picavet. L'art français du moyen âge (d'après MM. Michel et Mâle). — A. Rey. De la méthode dans l'étude du mysticisme (à propos du livre d'H. Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme*). — G. de Lacoste. Étude sur l'histoire du droit et des institutions juridiques de l'Espagne (analyse des brochures sorties du séminaire de M. Altamira, à Oviedo, sur *les Origines du droit coutumier* qui est une cristallisation de l'usage; sur *la Féodalité en Espagne*, *la Vie de l'ouvrier en Espagne à partir du VIIIe s.*; *les Prolégomènes d'Abenjaldém* et sa conception de la sociologie et de l'histoire; la vie économique et les coutumes judiciaires des *Asturies*).

2. — **Revue des questions historiques.** 1909, juill. — J.-M. Vidal. Doctrine et morale des derniers ministres albigeois (fin de cette très précise analyse pour laquelle les sermons ont beaucoup servi. La morale des derniers cathares, très sévère pour les « parfaits » et très relâchée pour les « croyants ». Les parfaits faiblissaient parfois. Leurs livres liturgiques ne comprenaient que quelques livres du Nouveau Testament et le rituel cathare. Analyse des actes du culte : *melioramentum*, bénédiction du pain, *consolamentum*. La prédication rejetait presque tous les dogmes chrétiens. M. Vidal croit que l'importance attachée à l'*hérétication*, qui effaçait tous les péchés, et la liberté de mœurs des croyants faisaient du catharisme un danger social. Les protestants ont dit la même chose de la confession et de l'absolution). — P. Allard. La retraite de Sidoine Apollinaire (charmant tableau de la vie mi-religieuse, mi-littéraire menée par Sidoine à Lyon et en Auvergne quand il rentra en Gaule à 40 ans). — R. Ancel. L'activité réformatrice de Paul IV. Le choix des cardinaux (sauf les concessions faites au népotisme par le choix de trois Caraffa, dont l'un, Carlo, était indigne, Paul IV eut le courage, dans toutes ses promotions, de ne tenir aucun compte de la pression des puissances catholiques et de choisir exclusivement des hommes graves, pieux et instruits. M. Ancel prouve par un récit intéressant et bien documenté ce jugement sur les choix de Paul IV qui rendaient plus facile la réforme ecclésiastique). — A. Bocquillet. Un procès historique (il s'agit de la lutte poursuivie à travers tout le XVIIe s. entre la maison de Ligne et la maison de Melun-Épinoy pour la possession des biens de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, qui lui avaient été enlevés par Philippe II pour crime de lèse-majesté et dont le traité de Vervins avait ordonné la restitution à ses héritiers). — R. Lavollée. Les tremblements de terre de 1783 à Messine et en Calabre (les principales sources des intéressants détails recueillis par M. Lavollée sont les dépêches de Denon, chargé d'affaires de France à

Naples, et une relation de Lallement, vice-consul à Messine). — M. Marion. Les parents d'émigrés pendant la Révolution (conduit jusqu'au 18 fructidor cette étude sur la situation injustement rigoureuse faite aux parents des émigrés dont les biens étaient mis sous séquestre ; analyse très neuve des mesures législatives par lesquelles, à partir de l'an III, on chercha à rendre possible la vie des parents d'émigrés restés en France en reconnaissant leurs droits sur les biens séquestrés et en limitant le droit de successibilité que l'État s'était arrogé par la loi du 28 mars 1793). — L. Madelin. Le Concordat de 1801 et le cardinal Mathieu (dans ce brillant résumé des négociations du Concordat, M. Madelin dit avec raison que l'accent personnel du livre du cardinal lui donne une valeur documentaire et aide à comprendre les événements qu'il raconte. M. Madelin partage l'admiration du cardinal pour Consalvi, mais il lui reproche de n'avoir pas assez montré, à côté de Napoléon, Pie VII et Consalvi, le rôle joué par les aspirations religieuses du peuple de France). — Baillet. Le congrès archéologique du Caire. — Desdevises du Dézert. Les musées de Catalogne (expose surtout l'intérêt historique des trésors du musée de Barcelone). = C.-rendus : *J. de la Servière.* La théologie de Bellarmin (art. élogieux de A. Bouvier. M. de la Servière a bien mis en lumière la modération relative des idées de Bellarmin, sa conscience et son sens de l'histoire). — *G. Bord.* La franc-maçonnerie en France des origines à 1815 (art. d'A. Cochin qui, tout en appelant ce livre un beau livre, montre qu'il est à peu près vide et inutilisable).—*Neeser.* Statistical and chronological history of the United States Navy (excellente bibliographie, suivie de tableaux chronologiques des faits d'administration, des faits de guerre et des prises de navires marchands). — *Youssouf Fehmi.* Histoire de la Turquie (œuvre piquante, exacte et partiale d'un jeune Turc). — Dans la chronique, on trouvera un récit intéressant des fêtes du Jubilé universitaire de Louvain.

3. — **Revue des études historiques**. T. LXXV, 1909, mai-juin. — R. Peyre. La cour d'Espagne au commencement du xixe s., d'après la correspondance de l'ambassadeur de France Alquier (donne de longs extraits de cette correspondance pleine de renseignements curieux sur le roi, la famille royale et la cour). — C. Stryienski. Les arts au xviiie s. (extr. du volume consacré au xviiie s. dans l'*Hist. de France racontée à tous* dirigée par Funck-Brentano). — A. Laborde-Milaà. La notion de « loi historique » (d'après E. Milliard). = C.-rendus : *Vaucelle.* La collégiale de Saint-Martin de Tours (peu au courant et peu critique). — *Merki.* L'amiral de Coligny (partial et insuffisant). = Juill.-août. J. Depoin. Études mérovingiennes ; I, la légende de saint Goar et les rois francs de Cologne (contrairement à ce que pense Br. Krusch, qui la suppose fabriquée au viiie s., la Vie primitive de saint Goar a dû être écrite au début du vie s., et le roi Sigebert dont elle parle serait le roi franc de Cologne dont Clovis triompha) ; II, l'informateur de Grégoire de Tours sur la vie privée des premiers rois francs

(Grégoire aurait intercalé tels quels dans son Histoire des récits recueillis de la bouche du duc Gundulfus, son grand-oncle). — P. Bodereau. Bonaparte et la route d'Ancône (explique pourquoi, après avoir tout fait, avant décembre 1796, pour éviter l'expédition romaine, Bonaparte, devant l'obstination du pape à repousser la paix, se décida à la marche sur Rome et choisit la route d'Ancône). — M. Floran. Document relatif à l'entrée du roi d'Angleterre Henri VI à Paris en 1431.

4. — **Revue de l'histoire des religions.** 1909, t. LIX, n° 3. — A. Moret. Le Verbe créateur et révélateur en Égypte. — Jean Maspero. Théodore de Philae (biographie du célèbre évangéliste de la Nubie ; il a dû naître entre 490 et 495 et mourir entre 578 et 584). — F. Nicolardot. La résurrection de Jésus et la critique depuis Reimerus (revue des diverses opinions exprimées sur ce sujet depuis le milieu du XVIIIe s.). — N. Söderblom. Note sur l'agriculture dans l'Avesta. = T. LX, n° 1. P. Monceaux. L'église donatiste avant saint Augustin (origines complexes de ce schisme africain qui eut pour cause immédiate « la difficulté de régler la situation des fidèles et des clercs compromis dans la persécution de Dioclétien » ; la rupture éclata au concile de l'an 312 qui prononça la déposition de Caecilianus ; progrès rapides du donatisme qui, traqué par l'État, devient peu à peu un parti d'opposition ; actif et entreprenant, il ne cesse de gagner du terrain en Afrique, où il n'a bientôt plus en face de lui que des gouverneurs romains indifférents aux querelles religieuses et l'Église catholique, faible et découragée). — E. Montet. Le quatrième centenaire de la naissance de Calvin.

5. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** T. XXXIII, 1909, n° 2. — G. Platon. Les banquiers dans la législation de Justinien (suite ici et aux nos 3 et 4 : rôle des banquiers dans les ventes aux enchères ; le *receptum argentarii* ; *cautio stipulatoria* et *cautio* simple ; l'*exceptio n. n. pecuniae*). — P. Collinet. Contributions à l'histoire du droit romain (suite : discute quelques corrections abusives des éditeurs des textes juridiques). — I. Lameire. Les dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire sur les états de la monarchie piémontaise (fin). = N° 3. E. Cuq. Notes d'épigraphie et de papyrologie juridiques ; VIII-XX, le droit babylonien au temps de la première dynastie de Babylone (de l'an 2232 à l'an 1929 env. ; dégage les usages juridiques que les actes de cette époque nous révèlent sur les matières suivantes : institution d'héritier, libéralités à titre particulier, exhérédation, partage de succession, procès relatifs à une hérédité, adoption, mariage, servitudes, titres au porteur. Fin au n° 4 : tribunaux, modes de preuve, irrévocabilité des contrats et des jugements, formalisme et actes symboliques). — E. Perrot. Note sur les divers registres *Saint-Just* conservés aux anciennes archives de la Chambre des comptes (parmi les mémoriaux de cette Chambre, il y avait deux registres désignés tous deux sous le nom de *Saint-Just*). =

C.-rendus : *Desserteaux*. Études sur la formation historique de la *capitis diminutio;* I (remarquable; copieuse analyse par L. Michon). = N° 4. F. Holldack. Aperçu sur la théorie et la pratique du droit provincial en Transcaucasie. — P.-F. Girard. Le manuscrit Charpin du Code théodosien.

6. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. LXX, 1909, nos 3-4. — L. Delisle. Charles de Robillard de Beaurepaire, 1828 † 1908. — H. Aubert. Notices sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève, fonds Ami Lullin. — H. Moranvillé. Note sur le ms. français 13568 de la Bibl. nationale, *Histoire de saint Louis* par le sire de Joinville (c'est à tort que ce manuscrit de Joinville a été daté des environs de 1360 et considéré comme une reproduction de l'exemplaire offert à Louis X ; il date d'environ 1320-1330, a dû être copié par un des familiers de l'auteur et doit présenter un texte très voisin comme langue de l'original perdu). — L. Auvray. Le registre de Grégoire IX de la Bibliothèque municipale de Pérouse (analyse des 83 pièces copiées dans ce registre). — A. Boinet. L'illustration du cartulaire du Mont-Saint-Michel. = C.-rendu : *P. Guérin*. Recueil de documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France ; t. X (Petit-Dutaillis signale quelques-uns de ces textes sur l'exercice du droit de vengeance privée au xve s.).

7. — **Le Moyen âge**. T. XIII, 1909, n° 2. — A. Guesnon. Publications nouvelles sur les trouvères artésiens (compte-rendu critique). — C. Brunel. Les actes faux de l'abbaye de Saint-Valery (fin au n° 3. Édition et critique des diplômes de Dagobert, ann. 636, de Charlemagne, ann. 809, de Philippe le Hardi, ann. 1284, des comtes Ansbert et Jean, ann. 1151 et 1196, des privilèges d'exemption, 981-1106). = C.-rendus : *E. Mühlbacher*. Die Urkunden der Karolinger (critique de cette édition des *Mon. Germaniae* par L. Levillain). — Études de diplomatique pontificale de *Schmitz-Kallenberg*, *Likhatscheff*, *Göller*, *Baumgarten* (article d'ensemble par M. Prou). = N° 3. A. Landry. Notes critiques sur le *Nicole Oresme* de M. Bridrey (la théorie de M. Bridrey sur la prétendue double rédaction du *Traité des monnaies* d'Oresme est inadmissible, comme aussi ce qu'il dit de la date du traité ; on ne peut admettre davantage les assertions de M. Bridrey sur l'exode et la raréfaction des métaux précieux et sur l'appauvrissement et la dépopulation de la France qu'aurait provoqués la réforme monétaire de 1360). = C.-rendu : *Vaucelle*. La collégiale de Saint-Martin de Tours, 397-1328 (intéressant, mais insuffisamment informé et peu critique). = N° 4. P. Gautier. Étude sur un diplôme de Robert le Pieux pour l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon (daté du 25 janvier 1015, n° 49 du catalogue de M. Pfister. Ce diplôme est un acte faux fabriqué par les moines de Saint-Bénigne, probablement en 1066, en même temps que toute une série d'autres pièces, à l'appui de leurs prétentions sur le bourg Saint-Bénigne dont l'auteur étudie à ce propos la formation. A la suite, édi-

tion critique du diplôme de Robert le Pieux, de diplômes de Charles le Chauve et du roi Raoul, de trois bulles de Benoît VIII et d'un acte de Robert Ier duc de Bourgogne, avec fac-similés). = C.-rendu : *G. Mollat*. Jean XXII. Lettres communes (à propos de cette publication, M. Prou donne des détails nouveaux sur Pandolfo Savelli, petit-neveu du pape Honorius IV, titulaire de la prévôté de Chablis depuis 1286, mort peu après 1326).

8. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. XII, nos 4-5, juin-juill. 1909. — G. Richard. L'application de la Constitution civile du clergé dans le département du Nord, juin 1791-sept. 1792 (les administrateurs du département ne recoururent à des mesures de rigueur contre les réfractaires qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, et c'est seulement après avoir constaté l'échec successif du régime de la tolérance et des mesures de police qu'ils se virent amenés à passer outre à la légalité en enfermant ou expulsant les prêtres rebelles). — A. Renaudet. Les origines de la Réforme française d'après un ouvrage récent (le tome II du grand ouvrage où M. Imbart de La Tour s'est proposé de faire connaître le « milieu moral et religieux » où les idées maîtresses de la Réforme française furent conçues repose sur une documentation trop hâtive, insuffisamment méthodique, sur une étude trop inexacte de l'humanisme français, il y est fait trop abstraction de tout ce qui n'est pas l'humanisme, et notamment de la scolastique, pour qu'on en puisse considérer les conclusions comme solides). — Ph. Sagnac. Une relation inédite de la journée du 10 août 1792 (édition annotée d'un récit du libraire parisien Nicolas Ruault). — J. Letaconnoux. Notes d'histoire et de géographie économiques (revue des dernières publications). — Correspondance (lettre de M. Hubert Bourgin répondant aux critiques que lui a valu de la part de M. Letaconnoux la « méthode sociologique » qu'il a suivie dans son étude sur *l'Industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe s.*; à la suite, réplique de M. Letaconnoux).

9. — **Feuilles d'histoire**. 1909, 1er juill. — C.-G. Picavet. Le cardinal de Bouillon et Louis XIV (années 1671 à 1675, qui sont celles de la grande faveur du cardinal. C'est par lui, devenu grand aumônier, que le roi communique avec Turenne. Après la mort de Turenne, sa vanité le perdit). — Welvert. Le rappel de Maurepas (montre que tout le récit fait de cet événement par M. de Ségur repose exclusivement sur Mme de Campan et Soulavie, qui n'ont aucune autorité, et sur des nouvelles à la main qui n'en ont pas plus). — Lettre du prince Repnin sur la bataille d'Austerlitz (du 15 avril 1844. Repnin, blessé et prisonnier, reçut deux fois la visite de Napoléon; il relate ses conversations avec lui). — Bloves. La conférence de Constantinople, juin-août 1882 (fin. C'est l'inertie de la Turquie et l'échec de la conférence qui ont paralysé la France et livré l'Égypte aux Anglais). — F. Lettres de Casablanca (fin). — Lejay. Le tribut payé par la France au Saint-

Siège sous l'ancien régime (d'après Duclos, *Voyage en Italie*, 1766-67, les frais de bulles et dispenses s'élevaient de 350 à 450,000 livres par an, et encore on rognait un tiers de ce qu'on aurait dû payer). — A. de Tarlé. Quatre lettres au comte d'Aure, deux de Rapp (curieux détails sur les châles que d'Aure envoyait à Joséphine), une de Bertrand (confirmant les rectifications faites par d'Aure aux Mémoires de Bourrienne), une de Kléber. — Glanures (extraits de lectures). — Autographes (reproductions des principaux documents contenus dans les catalogues d'autographes; on y remarquera une lettre de Joseph Bonaparte du 20 févr. 1831, où il affirme le désir de Napoléon d'établir un régime de paix et de liberté, une lettre curieuse de La Harpe à Robespierre, etc.). — Questions et réponses (signalons une note de MM. Hennet et Chuquet sur les Mémoires de Marbot « qui sont à l'épopée napoléonienne ce que sont aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV les *Trois mousquetaires* »). = 1er août. R. Roger. Une conversation avec le général de Galliffet (propos à bâtons rompus très curieux sur l'envoi de Galliffet au Mexique, sur Bazaine, le prince Napoléon, l'irrémédiable décadence de la France, la nullité de l'armée russe, etc.). — G. Hardy. Une habileté dialectique de Bossuet (affirme l'indéfectibilité du Saint-Siège pour mieux nier son infaillibilité, veut être chef du gallicanisme pour l'atténuer). — P. Laborderie. Le procès des serfs du Mont Jura (refait l'histoire du procès soutenu par les serfs contre l'évêque de Saint-Claude, qui voulait 25,000 livres de rente d'indemnité. Il fallut la Révolution pour les délivrer). — A. Chuquet. Wenceslas Jacquemont (le père de Victor, auteur de *Lettres critiques* sur le projet de constitution de 1795, fut membre associé de l'Institut depuis 1796, membre du Tribunat de 1799 à 1803, il y fit un rapport remarquable sur l'instruction publique, fut impliqué à tort dans la première conspiration Malet et détenu onze mois; inspecteur des droits réunis en 1811, il mourut en 1836). — R. Guyot. La fin de Talleyrand (fine analyse de la conduite et des sentiments de Talleyrand depuis sa retraite en 1834 jusqu'à sa mort en 1838). — A. de Tarlé. Une mission militaire française en Égypte sous Méhémet-Ali, 1824-1831 (suite en sept. et oct. Cette mission officieuse, organisée à l'instigation du consul général de France à Alexandrie, Drovetti et à la demande de Méhémet-Ali par M. Fourneau, négociant à Alexandrie, avec l'appui de Jomard et du général Belliard, fut composée du général Boyer en réforme, du comte d'Aure, des deux Tarlé, neveux de d'Aure, du colonel Gaudin et de deux aides de camp. Villèle approuva cette mission qui devait réorganiser l'armée égyptienne et qui, en effet, commença par obtenir des résultats importants). — Bon de Méneval. Napoléon et l'Autriche en 1815 (lettre de Stassart à Méneval sur son rôle au congrès de Vienne, à propos des *Souvenirs historiques* de Méneval, et réponse de Méneval).

10. — Revue Henri IV. T. III, 1909, no 1. — Baguenault de Puchesse. Henri IV avant son avènement (suite : 1584-89 ; en appendice, catalogue des lettres de Henri IV des années 1565-89 ne figurant

pas dans les recueils de Berger Xivrey et Guadet). — O. Brissaud. Ambroise Dubois et les peintures de l'histoire de Théagène et Chariclée au château de Fontainebleau (1601). — P.-M. Bondois. Les secrétaires d'État sous François II, 1559-1560. Notes critiques (sur leurs attributions). = N° 2. P. Boissonnade. Les voies de communication en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal (fin : heureux effets de la réfection des chemins et des voies fluviales sur le développement du commerce et des industries du transport de voyageurs; mais la disparition de Henri IV amène l'abandon des plans élaborés d'accord avec Sully et jusqu'à l'avènement de Colbert l'œuvre de viabilité ne fait que péricliter). — A. Chamberland. Les recettes de l'Épargne en 1581 et une erreur de Forbonnais (publie un état de ces recettes). — L. Romier. Le « Sommaire des choses accordées pour la composition du Triumvirat ». Notes critiques (ce n'est pas un pamphlet répandu afin de diffamer les chefs catholiques français, mais probablement l'élucubration d'un clerc militant, pourvue d'un titre inexact). — J. Nouaillac. Deux lettres inédites de Sully à Villeroy (1604). Étude critique sur le passage des *Économies royales* relatif à la trahison de L'Hoste (ce passage dénature les faits). — E. Saulnier. Lettres confidentielles de Gaillard de Cornac au duc de Nevers, 1585-1587 (Cornac y renseigne le duc sur les événements politiques).

11. — Annales révolutionnaires. 1909, juill. — A. Mathiez. Robespierre et la déchristianisation (contrairement à M. Aulard, qui a expliqué l'opposition de Robespierre à la déchristianisation par ses sentiments néo-chrétiens de disciple de Rousseau et par son opposition aux Hébertistes, en qui il voyait des ennemis du Comité de Salut public, M. Mathiez soutient que le mouvement de déchristianisation fut l'œuvre des Dantonistes ou Indulgents, autant et plus que celle des Hébertistes ou Exagérés, et que Robespierre combattit la dechristianisation pour faire front à la fois contre ces deux groupes qui menaçaient la puissance jacobine). — Vermale. Joseph de Maistre franc-maçon (Joseph de Maistre fut un des grands dignitaires du « Directoire écossais » de Savoie et du « Collège particulier » de Chambéry). — Buffenoir. Les portraits de Robespierre (fin. Miniatures. Habitations. Appendice sur des portraits récemment découverts). — L.-G. Pélissier. La propagande fédéraliste dans les Bouches-du-Rhône, mai-juillet 1793 (rapport des commissaires du district de Salon). = C.-rendus : Cahiers de doléances (éloge de la publication des *Cahiers de doléances* du Cotentin par M. Bridrey, de Sens par M. Porée, de Blois et de Romorantin par MM. Lesueur et Cauchie, et vive critique des Cahiers de Marseille par M. Fournier, de Cahors par M. Fourastie et de Nîmes par M. Bligny-Bondurand). — *Cornillon* et *Charrier*. Ouvrages sur Claude Fauchet (tous deux insuffisants, quoique les deux volumes de M. Charrier contiennent d'utiles documents). — *Lenôtre*. Le tribunal révolutionnaire (peu critique, mais contient de

nombreuses lettres inédites de Fouquier-Tinville et des notes inédites de Liger de Verdigny sur le procès de Fouquier).

12. — La Révolution française. 1909, juill. — Cl. Perroud. Étude critique sur les *Mémoires de Brissot* (fin en août. De ces *Mémoires*, tels qu'ils ont été publiés en 1830-1832 par F. de Montrol et F. Lhéritier, plus des deux tiers sont des mémoires supposés, qui ont été en réalité fabriqués par les éditeurs à l'aide des autres écrits de Brissot, de sa correspondance et de morceaux pris dans des ouvrages auxquels Brissot est tout à fait étranger). — A. Aulard. Les premiers historiens de la Révolution française (suite ici et en août : étude des histoires de la Révolution publiées par Montjoye, en 1791-92; par Lorenz, en 1790-93; par Fr. Pagès, en 1793 et 1797; par Désodoards, en 1796; par Ch. de Lacretelle, en 1801-1806 et 1821-26; par Toulongeon, en 1801-1810; par Beaulieu, en 1801-1803; par Bertrand de Moleville, en 1800). — A. Onou. Les élections de 1789 et les cahiers du tiers état (fin de l'analyse du livre publié sous ce titre en russe). = C.-rendus : *Ph. Sagnac.* La révolution du 10 août 1792. La chute de la royauté (article critique à lire de F. Braesch, qui prépare un livre sur la Commune du 10 août). — *R. du Lac.* Le général comte de Précy (pas toujours suffisamment informé et souvent tendancieux). = Août. A. Blossier. Le curé de Marcilly-en-Beauce sous le Directoire (document). — [Compte-rendu de la] séance de la Commission supérieure des Archives (rapports sur les registres du Conseil de l'Université; sur les documents politiques des parquets généraux antérieurs à 1855 versés aux archives départementales; sur les sources de l'histoire de la 2e République dans ces archives; sur les sources de l'histoire politique des années 1851-52 aux Archives nationales). = Sept. L. Cahen. La question de l'état civil à Paris au XVIIIe s. Le conflit de 1736 (en mai 1736, le gouvernement royal édicta des règles très précises sur la tenue des registres de l'état civil par le clergé, qui, jusqu'alors, s'en était acquitté avec une extrême négligence, et ordonna qu'un double en serait déposé aux greffes des bailliages; ces prescriptions émurent surtout les curés de Paris, qui pendant deux ans refusèrent de s'y soumettre). — M. Rouff. Le personnel des premières émeutes de 1789 (était composé surtout d'ouvriers que la crise économique avait réduits au chômage). — Boutillier du Retail. Le procès du *Nain tricolore*, 1816 (fondé en 1816 par Robert Babeuf, ce journal bonapartiste imprimé à Troyes fut suspendu dès son premier numéro et, en application de la loi du 9 nov. 1815, l'imprimeur et le rédacteur furent condamnés à la déportation).

13. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1909, 1er juill. — *J. Sautel.* Le pays de Vaison avant l'histoire (excellent). — *Lohmeyer.* Geschichte von Ost- und Westpreussen. I, 3e édit. (bonne revision, mais toujours pas de bibliographie). — *E. de Stoop.* Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain (insuffisant). — *Calderini.* La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia (bonne disserta-

tion). = 8 juill. *Friedensburg*. La monnaie dans l'histoire de la civilisation (intéressant résumé). — *Krischer*. Die Verfassung und Verwaltung der Reichsstadt Schlettstadt im Mittelalter (bon). — *Eckhof*. De questierders van den allaat in de nordelijke Nederlanden (bonne étude sur la vente des indulgences dans les provinces septentrionales des Pays-Bas de la fin du XIIIe s. au XVIe). = 15 juill. *R. Schwarz*. Johannes Calvin's Lebenswerk in seinen Briefen (réunit et publie, traduites en allemand, environ 760 lettres françaises ou latines de Calvin qui caractérisent le mieux son activité intellectuelle). — La jeunesse de Chaumette (A. Chuquet avait reproché à Fr. Bræsch d'avoir mal interprété la correspondance de Chaumette avec Doin fils et d'y avoir vu un cas évident d'homosexualité. Bræsch lui répond dans la *Révolution française*, 14 juin 1909, qu'il n'a qu'à lire la correspondance elle-même. Chuquet réplique : il a lu cette correspondance et il n'y a vu que les expressions de la plus vive amitié entre deux jeunes gens qui se font des confidences sur l'amour et sur leurs amours). = 22 juill. *Trimoulier*. Un missionnaire de 93 : Marc-Antoine Baudot (insuffisant). = 29 juill. *Wolkan*. Der Briefwechsel des Æneas Silvius Piccolomini; I (très intéressant recueil). — *J. Clemanceau*. Histoire de la guerre de la Vendée, 1793-1815 (histoire écrite hâtivement, du 24 septembre au 22 octobre 1827, par un témoin contemporain. A consulter pourtant sur les mœurs des gens du pays, sur leur manière de combattre, sur leurs rapports avec leurs chefs). — *Lamprecht*. Deutsche Geschichte. 3e section : Neueste Zeit. IV-1. = 5 août. *Kern*. Carl Ottfried Müller. Lebensbild in Briefen an seine Eltern. — *Wimmer*. De denske Runemindesmaerker. IV (fin de ce beau recueil, admirable monument élevé aux antiquités scandinaves). — *Wolf*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation; II, 1 (travail très consciencieux d'un savant riche en idées et volontiers abstrait). = 12-19 août. *Frank*. A chapter in the story of roman imperialism (observations intéressantes sur la politique extérieure de Rome entre 200 et 180 av. J.-C.). — *Schulz*. Der römische Kaiser Caracalla (intelligent). — *Grænbech*. Lykkemand og Niding (étude ingénieuse sur les caractères ethniques et la culture des anciens Scandinaves avant le christianisme). — *E. Hubert*. Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe s. (excellent). = 26 août-2 sept. *Zeller*. Die Zeit Kommodians (bonne dissertation; l'auteur paraît avoir raison de placer les poèmes de Commodien entre 251 et 258). — *K. von Amira*. Der Stab in der germanischen Rechtssymbolik (bon).

14. — Annales des sciences politiques. T. XXIV, 1909, n° 2. — H. Cambon. La question des « détroits » au XIXe s. — G. Isambert. Bismarck d'après une publication récente (l'ouvrage de P. Matter). — M. Wallon. Les Saints-Simoniens et les chemins de fer. L'exécution du réseau (fin : les Saints-Simoniens ont pris une part prépondérante à l'exécution du réseau des chemins de fer français et ont collaboré à l'exécution des réseaux étrangers). = N° 3. Chr. Schefer. Hippolyte

Taine et l'histoire (M. Aulard a été injuste dans la condamnation qu'il a prononcée contre l'œuvre historique de Taine; sans doute, Taine n'est pas impeccable, mais son œuvre reste une de celles qu'il n'est pas permis de négliger). — G. Louis-Jaray. La politique sociale en Hongrie de 1897 à 1908. = N° 4. F. Maury. Paris et nos gouvernements depuis 1789 (rapide aperçu sur le rôle politique de Paris). — E. Cleray. Un précédent de « Varennes » : l'émigration du prince de Lambesc, juillet 1789 (raconte l'équipée du prince de Lambesc, émigrant à la tête de son régiment après l'échauffourée du 12 juillet 1789, à Paris, et comment ses bagages seuls faillirent être saisis). = N° 5. M. Lair. Proudhon, père de l'anarchie (raconte comment « le grand démolisseur est venu sur le tard à reconnaître la nécessité d'une organisation, d'une autorité supérieures à l'individu »).

15. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1909, 20 juill. — P. Bernard. La « conversion » de Calvin (fin. C'est en 1534 que Calvin se décida brusquement à passer au protestantisme; dans une détresse profonde à la suite du discours de Cop, qui faisait effondrer tous ses rêves d'une vie consacrée à l'humanisme, sans ressources, c'est parce qu'il entrevit une possibilité d'avenir brillant du côté du protestantisme qu'il s'y rallia tout à coup). — G. Sortais. Bulletin d'histoire de l'art (examen des livres de Mâle, Venturi, Hauvette, Sivian). = 5 août. J. de La Servière. Les origines de la Réforme en France (critique du t. II de l'ouvrage de M. Imbart de La Tour). — A. d'Alès. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne. = 20 août. Th. Malley. Le « Journal des visites pastorales » de Mgr Camille de Neuville, 1654-1662 (archevêque de Lyon; analyse de ce journal). = 5 sept. P. Bliard. La chute du clergé constitutionnel. Dernière étape (1793-1794), d'après les dossiers du tribunal révolutionnaire (la plupart des prêtres constitutionnels furent des apostats; un très petit nombre seulement se maria). — E. Griselle. La correspondance de Bossuet et de Fénelon (apporte quelques compléments au livre de A. Delplanque, *Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance*, 1907). = 20 sept. M. d'Herbigny. Un Newman russe : Vladimir Soloviev, 1853-1900. — J. de La Servière. Bulletin d'histoire moderne.

16. — La Revue. 1909, 1er juill. — G. Monod. Les troubles du Collège de France en 1843 (les récits de Chassin, de Mme Quinet, de M. Thureau-Dangin reposent sur une légende. Il y eut de légères protestations aux deux premières leçons de Michelet et de Quinet sur les Jésuites, mais aucun désordre grave). — Faguet. La duchesse de Dino. = 15 juill. M. Ugarte. Les États-Unis et l'Amérique du Sud (analyse les efforts faits par les États-Unis pour mettre la main sur l'Amérique latine). — A. Pereire. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1871 (à propos du catalogue de la collection de Vinck par M. Bruel, qui aura 10 volumes et qui sera une vraie illustration et un commentaire de l'histoire de France. M. Pereire en fait saisir

l'intérêt par des exemples piquants). = 1er août. H. de Gallier. Comment on se mariait autrefois (fin le 15 août. L'inclination joue un rôle secondaire. Dans toutes les classes on cherche parité de fortune et de conditions. On se marie pour avoir des enfants. On les a et on les perd facilement. L'industrie des marieuses existait). = 15 août. A. Chuquet. La folie de Junot (d'après des documents inédits ; ses blessures à la tête, son échec en Portugal en 1807 le prédisposèrent à la folie. La folie éclata en 1813 à Trieste, où il résidait comme gouverneur des provinces illyriennes. Dès juin, ses lettres sont démentes. D'ailleurs, la folie des grandeurs se manifestait chez lui dès 1808). = 1er sept. A.-J. Reinach. La question crétoise vue de Crète (fin le 15 sept.). = 15 sept. F. Barbey. Christophe Laurent, geôlier de Louis XVII (étude très documentée sur ce Martiniquais, né en 1770, venu à Paris en juillet 1792, membre du comité révolutionnaire de la section du Temple et chargé de la garde des enfants royaux le 24 juillet 1794. Il la conserva jusqu'au 31 mars 1796. Après avoir amélioré les conditions de captivité de Louis XVII, il fut mêlé aux tentatives faites par Mme Atkyns pour le délivrer. M. Barbey, se fondant sur trois messages adressés par Laurent à un inconnu, croit qu'il y eut substitution d'enfant. Mais que devint le Dauphin? Laurent, remplacé par Lasne, après des vicissitudes diverses, fut emmené en 1799 par Victor Hugues à la Guyane. Il y mourut le 22 août 1807 sans avoir rien raconté de ce qui s'était passé au Temple). = 1er oct. Marcel Laurent. Armand Barbès. — J. Lorédan. La grande famine de 1709 (détails terribles empruntés aux registres paroissiaux et aux correspondances des intendants. Il y eut des révoltes, cruellement réprimées, et la charité fut impuissante).

17. — Revue bleue. 1909, 1er mai. — Barthélemy. Les préliminaires du 18 fructidor (extrait des Mémoires du marquis de Barthélemy, qui fut une des victimes du 18 fructidor. Très important pour le rôle de Carnot, dont l'imprévoyance causa tout le mal). = 8 mai. G. de Coutouly. Souvenirs du Congrès de Berlin (fin le 22 mai. Piquantes anecdotes). — Stryienski. Les débuts de Louis XVI (fin le 22 mai : jusqu'au sacre; jolis portraits des familiers de la reine). = 29 mai. T. Steeg. Turcs jeunes et vieux. — G. Weill. Pie IX et les catholiques libéraux (suite les 5 et 12 juin : le développement du catholicisme libéral depuis le Syllabus de 1864 jusqu'à nos jours. Bien informé et objectif). = 5 juin. Péladan. Marsile Ficin et le néo-platonisme (Ficin se croyait chrétien ; il platonisait le christianisme et fut le véritable prêtre de la Florence esthétique de la Renaissance). = 26 juin. A. Leclère. Les initiateurs du modernisme (fin le 3 juill. Ollé-Laprune, le cardinal Dechamps et le cardinal Newman. A très bien vu les dangers du pragmatisme pour la foi). = 10 juill. Bonet-Maury. Un ami français de Frédéric II. Le chevalier de Chasot, 1716-1797 (ce gentilhomme normand, obligé de quitter la France après un deuil, devint ami de Frédéric dans l'armée du prince Eugène, servit brillamment

dans l'armée prussienne, devint lieutenant-colonel et gouverneur de la ville de Lubeck). = 24 juill. Bossert. Weimar au temps de Gœthe (fin le 31 juill.). — L. Maigron. Le romantisme et la mode (suite les 31 juill., 7 août, 18 et 25 sept., 2 oct. Précieux détails, en grande partie inédits, pour l'histoire des mœurs et des idées). = 7 août. Villemarests. Un arriviste sous la Terreur. Victor Hugues (fin le 14 août. Né à Marseille en 1762, enrichi à Saint-Domingue, rapatrié en 1792 à la suite de la Révolution, Hugues, en 1793, joua un rôle infâme comme terroriste à Rochefort et à Brest avec Ance et Laignelot. En 1794, il devient à la Guadeloupe, où il est envoyé avec Chrétien comme commissaire de la Convention, le héros de la lutte contre les Anglais. Il établit la Terreur dans l'île jusqu'en 1798 et s'y enrichit par les confiscations et la course. Nommé par Bonaparte gouverneur de la Guyane en 1799, il fut destitué en 1809. La Restauration refusa ses services). = 14 août. E. Champion. Montaigne et les huguenots (voit dans le Contr'Un la main de Montaigne). — Péladan. Pic de la Mirandole et la cabale. = 21 août. P. Bonnefon. L'histoire de la Révolution de 48 par Lamartine annotée par la reine Marie-Amélie (ces notes rectificatives ont une réelle importance historique pour le détail des faits). — Allain et Rogues de Fursac. La psychologie de Damiens (suite et fin les 28 août et 4 sept.). = 28 août. P.-F. Dubois. Souvenirs inédits sur Benjamin Constant. = 11 sept. R. Puaux. Les sujets du schah (l'instruction publique est remarquablement développée en Perse, grâce surtout à l'initiative privée). = 4 sept. Péladan. Machiavel et la politique positive. — Paul-Louis. L'organisation ouvrière en Espagne. = 18 sept. Faguet. Les démocraties antiques (à propos du livre de M. Croiset. Montre que la démocratie n'a jamais été réalisée dans l'antiquité et que le meilleur des gouvernements antiques a été celui de Rome, où l'aristocratie devint démophile et où le peuple était aristocrate). — Desdevises du Dezert. Le ministère Maura. — M. Buffenoir. Les saints-simoniens à Lyon, 1831-1834 (fin le 25 sept. Leurs prédications exercèrent une influence assez profonde qui se retrouve dans les mouvements ouvriers qui aboutirent au procès d'avril). = 2 oct. Péladan. Les premiers rationalistes. Pomponace et Valla (Pomponace est le premier libre-penseur conséquent, Valla le premier critique. Comme ils ne s'adressaient qu'à un élite, ils ne furent pas inquiétés).

18. — Revue des Deux Mondes. 1909, 1er juill. — A. Mézières. Edmond Rousse (apprécie la valeur historique de sa correspondance). — A. Tardieu. France et Allemagne, 1906-1909 (cet exposé très compétent et très impartial des conflits franco-allemands de ces dernières années et des conditions d'un accord entre les deux pays est complété par deux autres articles d'une haute valeur sur le prince de Bülow parus dans les nos du 1er et du 15 sept.). — Funck-Brentano et d'Estrée. Figaro et ses devanciers (I. Les nouvellistes à la main. Suite le 15 juill. : II. Nouvellistes contrebandiers et pamphlétaires. Fin le 1er août : vers la Révolution. Détails amusants et précis sur l'organi-

sation des nouvelles à la main qui ont joué un si grand rôle dans la société des XVIIe et XVIIIe s.; sur les persécutions dont les nouvellistes furent l'objet; sur l'officine de Rambaud, qui, de 1724 à 1747, vécut du commerce des nouvelles, et sur les poursuites dirigées contre lui; sur les services rendus au gouvernement par les nouvellistes; sur le pamphlétaire François Chevrier, 1721-1761; sur le cabinet de Mme Doublet et sa *paroisse* des Filles Saint-Thomas et sur Bachaumont et d'Argental, qui en furent les principaux membres; sur les gazettes secrètes et correspondances littéraires de la fin du XVIIIe s. Figaro couronne le tout). = 15 juill. G. Boissier. Chamfort et l'Académie française (Chamfort, quoique académicien, a dirigé la campagne contre les Académies qui a amené leur suppression, malgré la belle défense de Morellet, exhumée par M. Boissier). — H. Welschinger. Les Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe (fin le 1er oct. Met en lumière la personnalité originale de ce Bavarois libéral, anticlérical et unitaire, qui fut un des collaborateurs les plus dévoués de la politique de Bismarck, mais qui, ambassadeur, gouverneur d'Alsace-Lorraine, chancelier de l'empire, garda toujours la liberté de son jugement. Analyse des parties les plus saillantes de ses Mémoires). = 1er août. Prince Napoléon. Les préliminaires de la paix, 11 juill. 1869. Journal de ma mission à Vérone auprès de l'empereur d'Autriche (récit des négociations laborieuses par lesquelles le prince Napoléon fit accepter à l'empereur d'Autriche le projet extravagant de confédération italienne imaginé par Napoléon III). — Rocheblave. George Sand. Lettres à Poncy. I. La littérature prolétaire, 1842-1848 (fin le 15 août : de la Révolution de février à l'Empire. Cette curieuse et belle correspondance a une réelle importance pour l'histoire du mouvement démocratique de 1842 à 1852. Ce maçon poète est un type). — P. Dubois. Grundtvig et le relèvement du Danemark au XIXe s. (Grundtvig, né en 1783, mort en 1872, pasteur, poète, homme politique, a été l'âme d'une réaction religieuse, mystique et libérale à la fois, contre le rationalisme du XVIIIe s. et a renouvelé par ses écoles toute l'éducation populaire. On considère le grundtvigianisme comme ayant été l'instrument d'une réforme nationale intellectuelle, religieuse, morale, sociale et économique). — Maumené. Une ambassade du pape Alexandre VI. Le cardinal François Piccolomini (amusant récit, d'après les lettres conservées à la bibliothèque Saint-Marc et les *Historiae Senenses* inédites de Tizio, de la mission à Sienne, Florence et Lucques, d'ailleurs inutile, confiée en 1494 par Alexandre VI au cardinal de Sienne pour obtenir l'appui de Sienne et de Florence contre Charles VIII et pour détourner Charles VIII de ses projets sur l'Italie en lui proposant l'empire de Byzance et la croisade). = 15 août. L. Bertrand. Les écoles d'Orient (écoles chrétiennes et israélites; fin le 15 sept. : les écoles musulmanes. Ce rapport très impartial et très vivant sur les écoles congréganistes, américaines, israélites, musulmanes mérite considération). — E. Faguet. De la démocratie dans La Bruyère (M. Faguet montre par

des citations bien choisies que les idées démocratiques et révolutionnaires signalées chez La Bruyère par M. Lange dans sa thèse sur *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales* se retrouvent avec un accent plus vigoureux chez les prédicateurs du temps). — Mlle Bourgain. Mme de Genlis (son enfance, sa jeunesse, son mariage). — Imbart de la Tour. Achille Luchaire (appréciation très complète de son œuvre). = 1er sept. Michaut. Senancour (à propos du livre de M. Merlant. Insiste surtout sur l'importance des idées de Senancour au point de vue de l'histoire de l'évolution religieuse). — Henry de Castries. Les dernières années d'Ali-Bey-El-Abbani, 1808-1818 (reconstitue, d'après des documents inédits, la fin de la vie de Domingo Badia, catalan envoyé par Godoy en 1803 sous le nom d'Ali-Bey-El-Abbani auprès du sultan du Maroc Moulay Sliman, pour travailler à la mainmise de l'Espagne sur le Maroc. Chassé en 1805, rentré en Espagne en 1808, il se mit au service des Français, fut préfet de Cordoue en 1810-1811, puis, disgracié, vint à Paris, publia le récit de ses voyages qui fut dédié à Louis XVIII en 1814, proposa en 1815 à Richelieu un projet de colonisation de l'Afrique qui lui fit donner en 1817 une mission de traversée de l'Afrique, de l'Abyssinie au Niger. Il mourut le 30 août 1818 en allant de Damas à la Mecque). = 15 sept. Mis de Ségur. Au couchant de la monarchie (III. Turgot au Contrôle général. La Guerre des farines. Suite le 1er oct. : IV. L'exil du duc d'Aiguillon. Les incidents du sacre. Cette dernière partie, où les papiers de la famille de Chabrillan ont été utilisés, est la plus neuve. Elle montre bien ce qu'il y eut d'excessif dans l'hostilité de la reine contre d'Aiguillon). — Faguet. La politique de Jean-Jacques Rousseau (soutient, d'après M. Rodet dans son livre sur *le Contrat social et les idées politiques de Rousseau*, que ces idées sont de pure tradition protestante). — R. de Vogüé. Un journaliste sous la Révolution (analyse du livre de M. R. Arnaud sur *le Fils de Fréron*).

19. — Revue hebdomadaire. 1909, 5 juin. — E. Ollivier. Les mobiles de l'opposition en 1870 (très partial). — Angot des Rotours. Le bon Helvétius et l'affaire de l'Esprit (ajoute des choses nouvelles à l'excellent livre de M. Keim sur Helvétius, à propos de la publication du livre de l'*Esprit*, qui, malgré les corrections faites par Helvétius sur la demande de Malesherbes, directeur de la librairie, fut supprimé par le Conseil du roi, condamné par l'archevêque de Paris, le pape et la Sorbonne, et obligea Helvétius à une rétractation). = 19 juin. Lanzac de Laborie. Saint-Domingue et la vie créole sous l'ancien régime (à propos du livre de M. Pierre de Vaissière). = 26 juin. Duboscq. Louis Bonaparte, la reine Hortense et le prince royal (série de lettres inédites du roi Louis de 1808 et 1809 conservées aux Archives nationales; curieuses pour l'histoire intime du ménage royal). = 10 juill. Welschinger. La Révolution de 48 racontée par un témoin (A. de Circourt dans ses précieux souvenirs, publ. p. G. Bourgin). — F. Engerand. La République bonapartiste (fin le 17 juill. A propos de l'ouvrage d'A. Van-

dal). = 17 juill. F. Masson. Derniers combats. Mars 1814. Récit du baron Rœderer (fin le 24 juill. Ce récit inédit du préfet de l'Aude sur ses aventures pendant l'invasion de son département est du plus vif intérêt). = 24 juill. Ed. Rod. Sur une histoire de la Révolution (solide critique du livre curieux et absurde du prince Kropotkine). = 31 juill. Poumiès de la Siboulie. Souvenirs d'un médecin de Paris, 1789-1855 (suite dans les nos suiv. Ces souvenirs, qui, au 25 septembre, arrivaient à la Révolution de 1830, sont un document des plus vivants pour l'histoire de la société parisienne et de la vie politique à Paris). — Jean d'Elbée. Deux existences politiques au XVIIIe s. Le cardinal et Mme de Tencin (à propos du livre de Maurice Masson). = 7 août. Ch. Samaran. Les mémoires d'un soldat au XVIe s. (fait ressortir tout ce que l'ouvrage de M. Courteault sur Monluc apporte de nouveau, en particulier sur l'auteur, qui ne fut point un monstre, et encore moins un dévot. Il faillit se faire protestant en 1661). = 14 août. Geslin de Bourgogne. Galliffet. = 21 août. Grand-duc Nicolas Michaïlovitch. Les généraux aides de camp de l'empereur Alexandre Ier (reproduction des portraits d'Ouvaroff, Wolkonsky, Dolgorouky, Lieven, Gagarine, Komarowsky, Winzingerode, Vassiltchikoff, Kisseleff, Worontzoff, et indications précises sur les diverses fournées d'aides de camp). = 28 août. Général Bonnal. La vie militaire du général Ney (fin le 4 sept. Extraits d'une grande biographie en préparation). — Funck-Brentano. Les chroniques de Charles V (à propos du livre de M. Delachenal). = 4 sept. Duc d'Aumale et M. Thiers. Lettres inédites (de 1855 à 1877, sur la guerre de Crimée, la campagne de 1815, le congrès de Vienne, *César*, la guerre du Mexique, etc.). — Constant. Le divorce d'Henri VIII et le schisme anglican (exposé très précis et impartial où toutes les sources imprimées et des documents inédits du Vatican ont été utilisés. Montre bien comment le refus du pape de consentir à l'annulation du mariage de Henri et de Catherine amena la chute de Wolsey et celle-ci le schisme). = 18 sept. E. Daudet. Un drame à Troyes en 1814 (procès et exécution sommaire du chevalier de Gouault, le 24 février 1814, qui avait, avec le marquis de Widranges, été porter au quartier général des Alliés une prétendue adresse des habitants de Troyes en faveur des Bourbons. Gouault resta bravement à Troyes quand Napoléon y rentra et il fut fusillé). = 2 oct. Lamennais. Correspondance avec Mme Ligeret de Chazey (de 1848 à 1854; très importante au point de vue politique).

20. — **Annales de Bretagne**. T. XXIV, 1909, no 4. — A. Rébillon. La vente des biens nationaux dans l'ancienne commune de Fougerai (Ille-et-Vilaine. Passe en revue les ventes des biens de première origine, tous ecclésiastiques; des biens des émigrés, de beaucoup plus nombreux et plus importants. Rentrés chez eux, les émigrés ne purent d'ordinaire recouvrer leurs biens. Les acquereurs furent presque tous des habitants de Fougerai). — S. Canal. Essai sur Auguste-Robert de Pomereu, intendant d'armée en Bretagne, 1675-1676

(Pomereu fut commis à « l'intendance et direction des troupes » envoyées pour hiverner en Bretagne au lendemain de la « révolte du papier timbré »; article écrit d'après les Archives de la Guerre). — H. Gaillard. De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes (fin : Rennes depuis le début du xixe s.). — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne (suite d'un mémoire déjà paru en volume). — J. Letaconnoux. L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1816 (publie un rapport du préfet). — H. Sée. Les colonies rurales en Bretagne du xvie s. à la Révolution (suite. Déjà paru en volume).

21. — Annales de l'est et du nord. T. V, 1909, n° 3. — A. Crapet. Un chapitre des rapports du pouvoir royal et des villes au temps de Charles V. Suppression et rétablissement de la commune de Douai (en 1366, la commune fut supprimée pour avoir rendu un mauvais jugement; elle fut rétablie en 1368 moyennant une somme de 6,000 francs d'or). — R. Reuss. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (fin : les instituteurs des écoles primaires sont, durant la première moitié de l'année 1797, en butte aux attaques des réactionnaires et leur situation est lamentable; à la suite du coup d'État du 18 fructidor, l'Église finit par l'emporter; efforts faits par le Directoire, en 1798-1799, pour triompher de la résistance « cléricale » en soumettant les écoles libres à une inspection sévère; situation de l'enseignement primaire après le 18 brumaire : dans le domaine scolaire, en Alsace, la Révolution a fait faillite). — J. Talbert. La mission en Angleterre du cardinal Gui Foucoi en 1264 et les conférences de Boulogne (Gui ne put même passer en Angleterre, et c'est en vain qu'aux conférences de Boulogne il voulut s'interposer entre Henri III et l'aristocratie anglaise). — A. Vlaminck. A propos de la charte de Saint-Omer dite de 1168 (elle est, en réalité, antérieure au 4 déc. 1164). — P. Delattre. Cas de lèpre à Antoing; mœurs médiévales (xive-xve s.). — C. Ritter. L'application du Concordat dans le département de la Meurthe sous le Consulat et l'Empire (résumé d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures). = C.-rendus : *E. Depoin.* Wicman II, comte du Hamaland au xe s. (tissu de conjectures invraisemblables). — *L. Davillé.* Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France (1574-1595. Travail approfondi, mais où la politique de Charles III est trop ramenée à une idée unique).

22. — Revue de Bretagne. 1909, juin. — E. Herpin. La fin d'un évêché (celui de Saint-Malo, 1790). — Ch. de La Lande de Calan. L'invasion anglo-saxonne dans l'île de Bretagne (Bède, Gildas, le *Liber S. Germani* et la Chronique anglo-saxonne présentent des récits pleins de confusions chronologiques et de fables; sur l'invasion même, tous nos renseignements se résument en ces deux données contemporaines : 410, ravage des Bretagnes par les Saxons; 442, conquête de la Bretagne par les Saxons). — J. Baudry. Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens

seigneurs (suite; fin en juill. et août : histoire des La Ferronays jusqu'à nos jours). — A. Travers. Armoricains et Bretons (dès le début du IVe s., il y eut des établissements de Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine). = Juill. F. Bourdais. Un gentilhomme manufacturier à Rennes au XVIIIe s. : J.-J. Pinczon du Sel des Monts, 1712-1781 (fonda à Rennes, en 1742, une fabrique de cotonnades, qui périclita et disparut en 1763). — J. Coupel. Étude documentaire de l'industrie en Ille-et-Vilaine (suite : les fabriques de toile depuis le milieu du XVIIIe s.; leur disparition progressive au XIXe s. devant la concurrence étrangère). = Août. E. Dupont. Tombelaine. Une citadelle anglaise et ses bastilles en France pendant la guerre de Cent ans (utilise quelques quittances et comptes inédits). — A. Orain. Monographie de la commune de Chartres, à 9 kilomètres de Rennes (depuis le XIIIe s.). — G. Bénard. Un général de campagne : le Verger, trêve de Talansac (analyse le registre de délibérations du « général » du village du Verger, 1709-1729).

23. — Revue de l'Anjou. 1909, t. LVIII, n° 5. — E. Grimault. Mgr Freppel à la Chambre. Souvenirs anecdotiques (suite, t. LIX, n° 2). — C. Ballu. Jean Dauvet, premier président du Parlement de Paris (dans diverses missions diplomatiques au temps du concile de Bâle, puis en qualité de procureur général au Parlement de Paris, à partir de 1446, Dauvet joua un rôle assez important sous Charles VII; il fut nommé premier président du Parlement de Paris en 1465; il mourut en 1471). — B. Bois. Recherches historiques sur l'enseignement primaire en Anjou des origines jusqu'à nos jours (suite ici et dans tous les nos suiv. Insuffisance de l'enseignement populaire à la fin du XVIIIe s.; il est presque uniquement limité à l'enseignement religieux; pièces justificatives, XIVe-XVIIIe s.). = N° 6. O. Couffon. Les mines de charbon en Anjou du XIVe s. à nos jours (suite au t. LIX, nos 1 et 2. Nombreux extraits de documents sur l'exploitation de ces mines surtout au XVIIIe s. et au début du XIXe). — L. de Farcy. L'art de la tapisserie (surtout en Anjou et depuis le XIVe s.). = T. LIX, n° 1. A. Jamet. Ma première campagne. Mission de l'ouest africain (mission de Brazza, 1883-1884; suite au n° 2). — Claude Cochin. Le manuscrit original des voyages de François Legouz (conservé à Rome). — La Bessière. Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe s. (suite, ici et au n° 2, de l'énumeration des écoles de filles de 1861 à nos jours).

24. — Société des antiquaires de l'ouest. *Bulletins*, 1907, n° 3. — A. Tornezy. Les épreuves de Mme de Lucé (comment, à la mort de son mari, M. de Lucé, elle se trouva aux prises avec sa cousine, Mme d'Épinay). = N° 4. F.-P. Clément. La Garde d'honneur de Poitiers sous le 1er Empire (en 1805, Napoléon chercha en vain à recruter dans les départements des jeunes gens qui fourniraient d'une manière constante sa garde d'honneur). = 1908, n° 1. P. Rambaud. La bachellerie de Thuré (fête populaire, 1621-1622). — L. Levillain. Le testa-

ment de Gautier le Fort en faveur de l'abbaye de Nouaillé, 1077-1091 (publié d'après l'original). = N° 2. Papuchon. La colonie acadienne du Poitou (cette colonie, qui occupa 36 habitations, fut constituée par des familles de colons français expulsés de l'Acadie par les Anglais à la suite de leur occupation du Canada; des landes à défricher leur furent concédées et, avec une organisation très spéciale, leur colonie se perpétua jusque vers le milieu du xixe s.). = N° 3. P. Rambaud. Étienne Thevet, maître chirurgien à Poitiers, 1586-1618. = N° 4. P. Boissonnade. Colbert et la souscription aux actions de la Compagnie des Indes, spécialement en Poitou, 1664-1668 (montre quelle pression le gouvernement dut exercer sur toutes les classes de la population pour obtenir d'abord la souscription aux actions de la Compagnie, puis le versement des sommes souscrites).

---

25. — Historische Vierteljahrschrift. T. XII, 1909, n° 3. — E. von Moeller. Saint Ive, patron des juristes, et les confréries de saint Ive (saint Ive, né près Tréguier en 1253 et mort en 1303, béatifié en 1347; son renom de défenseur des pauvres en justice lui valut d'être rapidement vénéré par les juristes de tous les pays, et en France, en Italie et en Belgique, des confréries se formèrent, dont il fut pris pour patron; l'auteur en fait l'historique). — M. G. Schybergson. Heinrich Gabriel Portan, un représentant de l'histoire comparée au xviiie s. (1739 † 1804; chercha surtout à tirer parti des légendes, des traditions et de la linguistique pour écrire l'histoire du peuple finnois). — Th. Bitterauf. Le procès contre J.-Ph. Palm et consorts, 1806 (étudie les poursuites intentées contre le libraire Palm, de Nuremberg, contre deux autres libraires et un commis de librairie, un négociant et un aubergiste, accusés d'avoir répandu en Allemagne des libelles injurieux et incendiaires contre Napoléon au lendemain du traité de Presbourg. Palm fut condamné à mort). — F. Fliedner. L'emplacement de Roncaglia (la localité de Roncaglia, dont il est fréquemment question dans l'histoire des empereurs du moyen âge, n'est pas identique à la Roncaglia moderne; elle était située au nord du Pô). = C.-rendus : *J. Nase.* Die Ortsbestimmung für Aliso und Teutoburg (bien discutable). — *R. Poupardin.* Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale, ixe-xie s. (le catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue, qui forme l'essentiel du livre, semble peu soigneusement dressé; additions et corrections par E. Caspar). — *H. Bloch.* Die Elsässischen Annalen der Stauferzeit (copieux résumé, par H. Simonsfeld, des théories toutes nouvelles de M. Bloch sur ces annales).

26. — Historische Zeitschrift. T. CIII, 1909, n° 2. — J. Kromayer. Hannibal homme d'État (toute la politique d'Hannibal a été inspirée par le désir non pas d'annihiler la puissance romaine, mais de la confiner dans l'Italie centrale afin d'assurer à Carthage une zone

d'expansion). — M. Ritter. Sur la fondation, les travaux et la tâche de la « Historische Kommission » (fondée en 1858). — Th. v. Karg-Bebenburg. Un document sur le traité de Nymphenburg (une lettre écrite le 13 sept. 1756 par le maréchal de Törring au comte de Seinsheim prouve qu'un des articles essentiels du traité conclu à Nymphenburg en 1741 stipulait le paiement par la France d'un subside annuel à la Bavière). = C.-rendus. *C. Clemen.* Die Abhängigkeit des ältesten Christentums von nichtjüdischen Religionen u. philosophischen Systemen (livre de polémique). — *E. von Meier.* Französische Einflüsse auf die Staats- und Rechtsentwicklung Preussens im 19. Jahrh.; t. II. *Id.* Der Minister von Stein (discussion de ces deux ouvrages par Ad. Wahl). — *P. Krägelin.* Heinrich Leo : I : 1799-1844 (manque parfois d'objectivité et de pénétration). — *P. Matter.* Bismarck et son temps ; t. III (excellent). = N° 3. H. Spangenberg. Souveraineté, féodalisme et prétentions de classes (*Ständetum*) dans les territoires allemands du XIIIe au XVe s. (montre comment, après l'émiettement des premiers temps féodaux, le mouvement de concentration du pouvoir entre les mains d'un nombre restreint de princes, réellement souverains dans toute l'étendue de leurs domaines, se vit contrecarré par les revendications des classes redevenues sujettes et au prix de quels efforts l'État réussit à reconquérir ses droits). — F. Hartung. Berthold von Henneberg, électeur de Mayence (né en 1441 ou 1442, élu archevêque de Mayence en 1484, s'efforça en vain de s'opposer au courant de liberté et d'émancipation générale des esprits et mourut en 1504). — E. Spranger. Psychologie et intellection (on a dit que l'histoire était une science et non un art, parce que la psychologie est à la base de l'histoire ; mais l'historien n'a pas à avoir de système de psychologie ; il n'est psychologue que dans la mesure où il a à *comprendre* tel ou tel état d'âme ; et, dans la mesure où il fait effort pour dégager le caractère et les mobiles d'action de tel ou tel personnage, il fait œuvre d'artiste, puisque, comme l'artiste, il cherche à recomposer et traduire le réel). — F. Meusel. Deux lettres de Gneisenau à Hardenberg (1818). = C.-rendus : Deutsche Hofordnungen des 16. und 17. Jahrh., éd. *A. Kern ;* t. II (édition insuffisante). — *R. Hittmair.* Der josephinische Klostertum im Land ob der Enns (beaucoup de travail, mais faussé par une absence totale d'objectivité). — *H. Glagau.* Reformversuche und Sturz des Absolutismus in Frankreich (discussion par F. Luckwaldt, qui déclare adopter, en général, les thèses contraires soutenues par Ad. Wahl). — *A. Doren.* Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte ; t. II (beaucoup de négligences). — *P. Darmstaedter.* Die Vereinigten Staaten von Amerika (intéressant ; quelques erreurs de détail).

27. — **Bayerische Akademie der Wissenschaften.** *Sitzungsberichte der philos.-philolog. und der histor. Klasse.* 1908, n° 1. — H. Prutz. Les débuts des Hospitaliers à Rhodes, 1310-1355 (étude des raisons qui amenèrent Clément V à donner, en 1307, l'île de Rhodes

aux Hospitaliers; conquête de l'île en 1309; les Hospitaliers s'y occupèrent plus de commerce que de guerre, et les espérances de régénération de l'ordre que les papes purent former se trouvèrent déjouées). = N° 8. H. Simonsfeld. Actes de Frédéric Barberousse conservés en Italie (suite). = 1909, n° 2. S. Riezler. Les noms de lieux bavarois et souabes en *-ing* et *-ingen* comme témoignages historiques (ce sont des noms patronymiques qui d'ordinaire dénotent des villages fondés par des clans de Bavarois ou d'Alamans au lendemain de leurs invasions; quelques-uns dénotent de petites colonies habitées originairement par des familles isolées et qui sont aujourd'hui presque toutes désertes). = N° 3. H. Prutz. Études critiques sur l'histoire de Jacques Cœur (de l'étude des documents relatifs à son procès, conclut qu'il a été simplement sacrifié par le roi à la cupidité des courtisans et aux rancunes de ses concurrents commerciaux). = N° 4. H. Simonsfeld. Contribution à l'histoire de Frédéric Barberousse (documents inédits tirés d'un ms. provenant de Tegernsee, actuellement à la Bibl. de Munich; en appendice, réponse aux critiques adressées par K. Hampe au t. I des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Friedrich I*).

28. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1909, juill. — *F. Maier.* Der Judasbrief (intéressante discussion par A. Jülicher). — *Brooke* et *Lean.* The Old Testament in greek; I : The Octateuch (critique approfondie de cette importante édition critique par E. Hautsch). = Août. *W. Otto.* Priester und Tempel im hellenistischen Aegypten (article de 40 pages où M. Rostowzew, tout en reconnaissant l'importance considérable de ce livre, regrette que l'auteur n'ait pas su tirer meilleur parti des matériaux qu'il a réunis). — Excerpta historica jussu imp. Constantini Porphyrogeniti confecta ed. *Boissevain*, *de Boor*, *Büttner-Wobst;* t. II et IV (examen de l'établissement du texte). = Sept. *H. von Voltelini.* Die Entstehung der Landgerichte im bayrisch-österreich. Rechtsgebiete. *Id.* Immünität, grund- u. leibherrliche Gerichtsbarkeit in Südtirol (article de G. Caro). — Historischer Atlas der österreichischen Alpenländer (critique minutieuse de cet atlas et des études annexes par K. Uhlirz). — *Kretzschmar.* Die Enstehung von Stadt und Stadtrecht in den Gebieten zwischen der mittleren Saale und der Lausitzer Neisse (remarquable, bien que l'auteur ait le tort de faire fond parfois sur des théories insuffisamment établies). — *Güterbock.* Der Prozess Heinrichs des Löwen (exposé de la question par Ernst Bernheim, qui accepte, en général, les conclusions de l'auteur). — *Heidrich.* Preussen im Kampfe gegen die französ. Revol. bis zur zweiten Teilung Polens (important, mais la thèse de l'auteur, suivant laquelle la politique prussienne aurait été déterminée uniquement par les événements, semble peu solide). — *Bernard Monod.* Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier (on ne peut accepter la thèse principale de l'auteur sur les efforts faits par le pape pour s'assurer l'alliance du Capétien contre l'empereur et sur l'entente conclue entre Pascal II et

Philippe Ier au sujet des élections épiscopales. Discussion très serrée par F. Vigener).

29. — **Hermes**. T. XLIV, 1909, n° 2. — B. Niese. La *Géographie* d'Apollodore (c'est à tort qu'on lui en a dénié la paternité; elle a été la principale source du poème du pseudo-Skymnos). — Id. Quand Éphore a-t-il écrit son *Histoire?* (cette *Histoire* n'a été terminée et publiée qu'après 330 av. J.-C. et probablement après la mort d'Alexandre; Éphore ne l'a commencée qu'à un âge très avancé; il n'a pu la terminer, et ce qui suit l'année 341-340 est l'œuvre de son fils Démophile). — Th. Steinwender. L'écart entre les soldats de la phalange rangée en bataille, suivant Polybe (3 pieds). — A. Klotz. Contribution à la question des *exempla* et de l'*Epitoma Livii* (les notes historiques qu'on lit chez le philosophe Sénèque ne dénotent nullement l'utilisation de Tite-Live ou d'une *epitoma Livii;* rapprochées de Valère-Maxime, elles prouvent l'existence d'un recueil d'*exempla* historiques, formé d'extraits de Tite-Live, de Caton et d'autres annalistes, dans lequel Sénèque et Valère-Maxime ont puisé tous deux, et après eux Frontin, Macrobe, Apulée, etc.). — R. Laqueur. Sur la nature du triomphe romain (c'est un acte sacré, le transfert dans le Capitole du butin de guerre, l'accomplissement du *votum* fait dans ce même temple au moment du départ de l'armée pour l'expédition). = N° 3. G. Beseler. Triomphe et *votum* (admet les conclusions générales de l'article précédent, mais en critique quelques détails au point de vue juridique).

30. — **Mainzer Zeitschrift**. T. II, 1907. — F. Fabricius. Mayence et le *limes* (Mayence était une des pièces essentielles de la défense de la frontière romaine et le départ du *limes*). — K. Schumacher. Objets des recherches et des fouilles dans l'Allemagne du sud-ouest (histoire de l'établissement des Gaulois, des Romains et des Alamans). — K. Körber. Les inscriptions et sculptures romaines et chrétiennes trouvées en 1906. — F. Falk. Les monuments romains à Mayence et dans les environs d'après les actes du moyen âge. = T. III, 1908. K. Körber. Les inscriptions et sculptures romaines et chrétiennes trouvées en 1907. — K. Schumacher. Carte archéologique des environs de Mayence. — E. Neeb. Pour l'histoire de la construction de l'église Saint-Alban près Mayence (avec un aperçu sur les sources historiques et l'histoire de cette église et du couvent, de l'époque franque au XVIIe s.). — A. Oxé. Deux inscriptions trouvées à Bingen au printemps 1908 (Ier et IVe-Ve s. après J.-C.). — S. Salfeld. Pour l'histoire des synagogues de Mayence (d'après deux inscriptions de 1271 et 1281). — H. Schroeh. Petites contributions à l'histoire de Mayence, principalement au XVIIe s. (Ie notes sur l'élection, la mort et l'enterrement des Électeurs de Mayence et sur la prestation du serment de fidélité, 1670-1729. Suite au t. IV : note sur deux auberges de Mayence; le péage du pont en 1692). = T. IV, 1909. K. Schumacher. La *Germania* de Tacite et les monuments subsistants (avec photographies). — K. Körber. Les inscriptions et sculptures romaines et chrétiennes trouvées en 1908.

31. — Preussische Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen*, 1906. — Ed. Meyer. Sumériens et Sémites en Babylonie (ces deux peuples, de type et de langue différents, habitaient, les premiers au sud, les seconds au nord de la Babylonie ; le triomphe de Hammourabi amena le triomphe des Sémites aux dépens des Sumériens. Dégage ce qu'on peut savoir des origines de la civilisation sumérienne et de ses rapports avec la civilisation sémitique). = *Sitzungsberichte*, 1909, n° 31. Id. La seconde lettre d'Isocrate à Philippe et la seconde *Philippique* de Démosthène (elles sont l'une et l'autre contemporaines de la blessure reçue par Philippe pendant l'été 344 lors d'une guerre contre les Illyriens ; c'est à la suite de la lettre d'Isocrate que Philippe se résolut, en 343, à envoyer Python à Athènes avec des propositions conciliatrices). — Id. La bataille de Pydna (on peut reconstituer cette bataille d'après les témoignages de plusieurs contemporains dont les récits ont été mis en œuvre par des historiens postérieurs aux événements). = N° 32. U. von Wilamowitz-Möllendorf. Notes sur les poèmes de Pindare ; I : Les poèmes sur les fils de Lampon d'Égine (ils datent de 485 ou 483, 480 et 476).

32. — Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. T. VII, 1909, n° 2. — O. Büchner. La constitution agraire norvégienne depuis l'union de Kalmar (1397) jusqu'au changement de constitution (1660), principalement au point de vue du fermage. — P. Masson. Un type de réglementation commerciale au XVIIIe s. Le commerce français du Levant (expose le système de réglementation étroite du commerce français dans le Levant imaginé vers 1745 par le ministre Maurepas et par Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople ; puis le mouvement de réaction qui se produisit dans la seconde moitié du XVIIIe s. sous l'influence des économistes). — Br. Kuske. Les relations commerciales de Cologne au XVe s. — H. Pirenne. Draps de Frise ou draps de Flandre ? Un petit problème d'histoire économique à l'époque carolingienne (les *pallia fresonica* de cette époque étaient des draps de luxe vendus par des Frisons, mais fabriqués dans la Flandre, où la tradition de la draperie ne s'était pas perdue depuis l'époque romaine). — H. Fechner. Les effets du mercantilisme prussien en Silésie (réponse aux théories de M. Croon sur la question de savoir si la politique de Frédéric le Grand a été, dans l'ensemble, utile ou nuisible au développement économique de la Silésie). = C.-rendu : *A. Dopsch*. Die ältere Sozial- u. Wirtschaftsverfassung der Alpenslawen (critique très serrée par J. Peisker).

33. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXX, 1909, n° 2. — O. Seeck. Falsifications diplomatiques du IVe s. (répondant aux critiques qui ont été adressées surtout par Mgr Duchesne, en 1890, à ses études sur les débuts du donatisme, reconnaît qu'il a fait erreur sur quelques points, mais maintient en ses points essentiels sa thèse dans la question de l'authenticité des actes réunis au IVe s. par saint Optat). — H. von Schubert. Contributions à l'histoire de la formation

de la confession et de la ligue évangéliques de 1529-1530 (suite; fin au n° 3 : échec des tentatives d'unification protestantes à Schmalkalde, 2-3 déc. 1529; inquiétude des protestants sur la légitimité d'une révolte contre l'empereur et correspondance de Philippe de Hesse et de Georges de Brandebourg; les négociations particulières entre l'Électeur de Saxe et l'empereur avant la diète d'Augsbourg).

---

34. — The english historical Review. 1909, juill. — Davis. Les franchises de Bury-Saint-Edmunds (analyse brièvement les donations faites à l'abbaye par Édouard le Confesseur, confirmées et élargies encore par les trois premiers rois normands jusqu'en 1154; alors commence au contraire une période nouvelle, où les franchises de l'abbaye sont restreintes peu à peu. 30 chartes publiées en appendice). — Perkins. Le procès des Templiers en Angleterre (l'aveu de leurs crimes fut arraché aux Templiers par la torture en Angleterre comme en France; leur culpabilité n'est aucunement prouvée. Utilise beaucoup de documents inédits, surtout sur les préliminaires du procès). — Brinkmann. Les rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne de 1660 à 1688; 2e partie. — Smart. Les antécédents de la loi sur les céréales de 1815 (il ne faut pas attribuer aux propriétaires fonciers, producteurs de blé, une politique protectionniste consciente de ses principes et de leurs conséquences; la loi de 1815 fut discutée et votée par des gens qui, pour la plupart, n'entendaient rien à l'économie politique). — G. B. Adams. Londres et la commune (réponse aux critiques adressées par Ch. Petit-Dutaillis à une note de l'auteur sur la Commune de Londres parue au t. XIX de l'*E. H. R.*). — Tout. Les principaux officiers de la garde-robe royale jusqu'en 1399 (dresse la liste des gardiens de la « garde-robe » depuis 1213, des contrôleurs de cette garde-robe depuis 1224, des gardiens de la « grande garde-robe » depuis 1264 et de la « garde-robe privée » depuis 1339). — Stewart-Brown. Sucte de prisone (ces mots, qui appartiennent au jargon juridique de l'Angleterre, désignent l'argent que le prisonnier payait au geôlier, soit pour obtenir un adoucissement aux rigueurs de sa captivité, soit pour obtenir une sorte de mise en liberté provisoire. Le mot *seute*, en latin *scuta*, doit être distingué de *secta*, *suit* et se rattacher au latin *solita*, c'est-à-dire une redevance coutumière levée sur les prisonniers par les shérifs et leurs agents). — Foxcroft. Une ancienne revision des Mémoires sur les ducs Hamilton par Burnet (cette recension donne un texte souvent très différent du texte imprimé). — C.-rendus : *Hogarth*. Ionia and the East (recueil de six conférences des plus intéressantes). — *Bury*. The ancient greek historians (trop bref, inégal et souvent contestable, mais original). — *Vogt*. Basile Ier, empereur de Byzance, et la civilisation byzantine à la fin du IXe s. (article important de Bury. A noter surtout les fautes de méthode qu'il relève dans l'ouvrage). — *Hazeltine*. Die Geschichte des englischen Pfandrechts (bon; mais l'auteur s'est trop exclusivement inspiré des livres de droit et des recueils de statuts, pas assez de la jurisprudence). — *Wilson* et *Gordon*. Early compotus rolls

of the priory of Worcester (publient neuf de ces rôles les plus anciens, de 1278 à 1352). — *Sandys*. History of classical scholarship; vol. II-III (fin de ce très important ouvrage). — *Bemmann*. Zur Geschichte des Reichstages im xv Jahrh (utile). — *Brakel*. De Hollandsche Handelscampagnieen der zeventiende eeuw (important). — *Prato*. La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo xviii (important; utilise un grand nombre de documents). — *Egerton* et *Grant*. Canadian constitutional development, shown by selected speeches and despatches (utile). — *Corbett*. Signals and fighting instructions, 1776-1794 (documents servant à illustrer la révolution dans la tactique navale qui s'opéra en Angleterre à la fin du xviiie s.). — *Brown*. The register of William Wickwane, archbishop of York, 1279-1285.

---

35. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXX, 1909, nº 2. — W. Auener. Les assemblées des Électeurs sous le règne du roi Sigismond (nouveaux arguments à l'appui de la thèse soutenue par Th. Lindner et combattue par plusieurs érudits que la seconde rédaction de l'acte rendu, en 1424, à l'assemblée de Bingen ne remonte qu'à l'assemblée de Francfort de 1427). — I. Zibermayr. Journal des visites de Jean Schlitpacher, visiteur des couvents bénédictins de la province ecclésiastique de Salzburg. Contribution à l'histoire de la réforme monastique de Nicolas de Cusa, 1451-52 (publie des notes relatives à 53 couvents). — Le journal de Cuspinian, publ. d'après l'original avec des notes par H. Ankwicz (1501-1527). — E. Goldmann. Přemysl-Samo (nouvelle explication sur l'origine de la légende slave de Přemysl rapprochée de l'histoire du Franc Samo). — Herzberg-Fränkel. [Analyse d']un formulaire du couvent de Niederaltaich (fin du xiiie-début du xive s.). = Nº 3. F. Philippi. Le *Miroir de Saxe* a-t-il été originairement écrit en langue latine? (c'est peu vraisemblable). — F. Kern. Analectes pour servir à l'histoire des xiiie et xive s. (actes de 1275-1283 sur les rapports de Pierre d'Aragon avec Édouard Ier d'Angleterre; Adolphe de Nassau s'est-il laissé gagner par Philippe le Bel au cours de la guerre entre l'Empire et la France, 1295-1298?). — A.-F. Pribram. Franz de Lisola et la conclusion de la Triple-Alliance en 1670 et 1671 (importantes additions, d'après de nouveaux documents, au livre publié par M. Pribram en 1894 sur Lisola; étude des négociations poursuivies en 1670-1671 en vue de l'adhésion de l'empereur Léopold à la Triple-Alliance). — F. Bliemetzrieder. Le schisme d'Occident dans le diocèse de Mayence (publie un traité « an quis sana consciencia possit esse indifferens vel neutralis quoad papas » écrit vers 1380). — K. Rauch. Sur le « Traité sur la diète de l'Empire » au xvie s. (supplément à l'article de M. Hartung, au t. XXIX, nº 2). = C.-rendus : *P. Lindner*. Monasticon metropolis Salzburgensis antiquae (corrections à ce répertoire). — *P. Herre*. Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II (repose sur une documentation très insuffisante).

---

36. — Revista de archivos, bibliotecas y museos. 1908. — M. Menéndez y Pelayo. Une œuvre inédite de Tirso de Molina (vie de Da María de Cervellon, en religion Maria del Socorro, de l'ordre de la Redemption des Captifs). — N. Hergueta. Notices historiques sur don Jerónimo Aznar, évêque de Calahorra, et son remarquable document géographique du XIIIe s. (sorte de dictionnaire historico-géographique de l'évêché de Calahorra). — F. D. Gazulla. Le T. R. P. Maître Frère Manuel Mariano Ribera, 1652-1736 (sa vie, ses travaux comme archiviste de la couronne d'Aragon). — Ant. Blázquez. Pelayo d'Oviedo et le Moine de Silos (examen comparatif de la compilation historique de l'évêque d'Oviedo, D. Pelayo, et de la Chronique du Moine de Silos). — A. Jiménez Soler. Itinéraire d'Alphonse V d'Aragon en Espagne. — V. Castañeda Alcober. L'organisation familiale en droit valencien. — A. Basanta de la Riva. Histoire et organisation des archives de l'ancienne chancellerie de Valladolid. — P. Aguado Bleye. Mémoires sur la guerre de l'Indépendance et sur les événements politiques postérieurs (1808-1825) par D. Juan Gabriel del Moral (note sur l'auteur et texte de son manuscrit). — J. Reymóndez del Campo. Histoire d'une controverse (au sujet du *Democrates alter* de Sepulveda). — A. Elías de Molins. Évacuation de Madrid par les Français en 1808. — G. Antolín. Opuscules inconnus de saint Gerôme (dans le *Codex epistolarum* de la bibliothèque de l'Escorial, A, II, 3). — J. L. Estelrich. La bibliothèque provinciale de Cadix. Notice sur sa fondation et ses vicissitudes. — L. Perez Rubín. Les Jiménez de Cisneros (notice sur les ancêtres du cardinal). — J. Juderías. Les favoris de Philippe III. Don Pedro Franqueza, comte de Villalonga, secrétaire d'État. — M. S. y S. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire de San Carlos de Saragosse (section Ire, Histoire, onze mss. décrits avec quelques extraits). — (La *Revista de archivos* a continué ou achevé de publier en 1908, en feuilles séparées, les catalogues suivants : Catal. des mss. ayant appartenu à D. Pascual de Gayangos, par P. Roca ; — Catal. de la coll. de dessins originaux de la Bibl. nat. de Madrid, par D. A. M. de Barcia ; — Catal. I (de Simancas) : *Diversos de Castilla*, par D. J. Paz ; — Catal. de la bibl. du chapitre de Tolède, par D. J. Octavio de Toledo ; — Catal. des comptes de l'administration publique conservé à l' « Archivo general central », par D. J. Melgares Marín.)

---

37. — Budapesti Szemle. 1909, janv. — S. Le passé et le présent du comitat (analyse des ouvrages d'Etienne Ereky). — F. Baumgarten. L'époque de la Réforme et de la contre-Réforme (fragment). = Févr. M. Réz. Etienne Széchenyi (démontre le côté idéal et pratique à la fois des reformes de Szechenyi ; grâce à lui, la politique nationale a pu se faire jour aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur). = Mars. H. Marczali. Le développement politique du peuple hongrois d'après l'ouvrage de Knatchbull-Hugessen. *The political evolution of the Hungarian Nation*, 1908, qui montre l'intérêt grandissant que

prennent les hommes politiques anglais au passé et au présent de la Hongrie). = Avril. J. Viszota. Széchenyi, Vörösmarty et les premières années de l'Académie hongroise (démontre, d'après des documents inédits, que Széchenyi a pris une part active aux travaux de l'Académie concernant la revue *Tudománytár* et du Dictionnaire). — I. Szalay. Souvenir d'Auguste Trefort (suite en mai. Notes et lettres inédites de l'ancien ministre de l'Instruction publique, 1817-1888, économiste et publiciste distingué). = Mai. J. Asbóth. Bans et rois de Bosnie (coup d'œil sur l'histoire de la Bosnie depuis le couronnement du roi Coloman, 1102, comme roi de Bosnie, — *rex Ramae*, de la rivière Rama, affluent de la Narenta, — jusqu'à la conquête des Turcs. La Bosnie était un fief des rois hongrois pendant tout le moyen âge.) = Juin. L. Thallóczy. Éloge de Benjamin Kállay (Kállay, 1839 † 1903, était diplomate et a gouverné la Bosnie et l'Herzégovine pendant vingt ans; il les a transformées en provinces européennes). — S. Takáts. Cavaliers de Komárom au xvie s. (chapitre détaché d'un ouvrage sur la cavalerie hongroise). — D. Angyal. La reine Béatrice (analyse de l'ouvrage de Berzeviczy).

38. — Revue de Hongrie. 1909, janv. — H. Marczali. Relation du siège de Vienne et de la campagne de Hongrie en 1683 (suite en février et mars; publie un ms. inédit de la bibliothèque du comte Al. Apponyi. L'auteur de cette relation est le comte de Frosasco, François II Provana, colonel des régiments d'Aoste et de Savoie qui a pris part au siège de Vienne). = Févr. P. Teleki. Utilisation des données fournies par les cartes marines ibériques dans les ateliers cartographiques de Hollande (avec une carte du Japon dressée par Teisera en 1595). = Avril. D. Angyal. Les idées historiques du comte Étienne Széchenyi (suite en mai et juin; le grand réformateur de la Hongrie avait fait de vastes lectures historiques; il connaissait les œuvres de Mme de Staël, de Voltaire, de Condorcet, de Herder, de Burke, de Franklin et de Smith. Ceux qui ne voient dans ses écrits et dans ses réformes que l'application des théories de Bentham ont tort. Széchenyi, quoiqu'il mit au premier plan les réformes économiques, n'était nullement utilitaire. Il est partisan des théoriciens de la perfectibilité et croit que le progrès de l'humanité est constant; ce progrès atteint son apogée à l'époque virile des peuples). = Mai. P. Teleki. Connaissance et représentation cartographique de Formose jusqu'à la fin du xviie s. — I. Kont. Petőfi en France (études et traductions françaises de 1851 à nos jours). = Juin. Ch. Sebestyén. Dans le monde de la Renaissance (à propos de deux ouvrages de Berzeviczy sur les arts du xvie s. et la reine Béatrice).

39. — Századok. 1909, janv. — I. Madzsar. Les individus et les masses dans l'histoire (fin en février; polémique contre une brochure de Szentpétery. L'auteur est individualiste, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître les mérites de Lamprecht, mais la méthode comparée et

collectiviste en histoire n'est qu'à ses débuts). — K. Tárczy. Les corps de métiers à Munkács (d'après des documents locaux, surtout du XVIIe s.). — S. Bagyary. La croix d'or de Jean Sigismond (ce n'était pas la croix de la couronne de saint Etienne, mais l'œuvre d'un orfèvre hongrois du XIIIe ou XIVe s.). = C.-rendus : *F. Smičiklas*. Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, t. V, 1256-1272 (critique de détail). = Févr. G. Éble. Histoire du domaine fidéicommissaire de Debrö-Parád (ce domaine se trouve dans le comitat de Heves; retrace l'histoire de 1411 à nos jours). — H. Sztripszky. Contribution à l'histoire du commandement en hongrois (fin en mars; relève dans les documents des XVIIe et XVIIIe s. une centaine de commandements qui sont tombés en desuetude avec l'érection de l'armée permanente sous Charles VI. A la Diète de 1790, on demanda le commandement en hongrois, mais le gouvernement s'y opposa. La question est de nouveau à l'ordre du jour). = Mars. B. Iványi. Organisation judiciaire de la ville d'Eperjes au moyen âge (fin en avril; d'après les procès-verbaux de 1424 à 1509. Contribution au droit privé et au droit pénal). = C.-rendus : *E. Thury*. Contributions à l'histoire de l'enseignement; t. II (s'occupe surtout des écoles des réformés; de nombreux matériaux). — *A. Gombos*. Chroniqueurs du moyen âge : t. V-VII (éloge). — *J. Szinnyei*. La vie et les œuvres des écrivains hongrois; t. XII (vaste encyclopédie digne d'éloge). = Avril. A. Divéky. Livres polonais relatifs à la Hongrie (fait connaître les derniers travaux de Papée, de Kutrzeba, de Ptasnik et de Karbowiak). = C.-rendus : *D. Csánki*. Arpád et les arpadiens (ouvrage de luxe, écrit par plusieurs savants à l'occasion du dixième centenaire de la mort d'Arpád, conquérant du pays; les articles sont de premier ordre). — *J. Király*. Histoire de la constitution et du droit hongrois; 2 vol. (critiques de détail). = Mai. J. Karacsonyi. Le falsificateur de la bulle de Sylvestre II (c'est probablement Jean Tomkó, évêque du XVIIe s., qui a vécu pendant vingt ans à Rome). — M. Wertner. Les bans de la Slavonie (suite en juin; énumère tous les bans mentionnés dans les documents depuis 1105 et rectifie quelques erreurs). = C.-rendus : *F. Eckhart*. Histoire des impôts royaux en Hongrie jusqu'en 1323 (éloge). = Juin. K. Thaly. La dame blanche de Locse (le roman de Jókai qui porte ce titre n'est pas de pure invention. Les données principales ont été fournies au grand écrivain par K. Thaly qui, depuis, a acquis d'autres documents d'après lesquels la « dame blanche » se nommait Julie Geczy de Garamszeg : elle avait épousé Jean Korponay. Pendant le soulèvement de Rákóczi, elle livra la forteresse de Locse aux Impériaux. Le gouvernement autrichien lui promit de lui rendre les domaines de sa famille, mais ne tint pas sa promesse. Soupçonnée d'avoir des relations avec Rákóczi, alors en exil, elle fut mise en accusation en 1713, torturée, puis exécutée à Gyor-Raab en 1715). — J. Lanczy. Le falsificateur de la bulle de Sylvestre II (contre Karácsonyi : c'était très probablement le P. Inchoffer). = C.-rendus : *L. Thallóczy* et *A. Áldásy*. Documents

sur les relations de la Hongrie avec la Serbie. — *L. Thallóczy*. Études biographiques et généalogiques relatives à la Bosnie et à la Serbie (deux ouvrages importants; critiques de détail). — *A. Gárdonyi*. Le registre des archives de la famille Péchy (bon). = Mélanges : Le portrait de la dame blanche de Löcse (il est d'un peintre jusqu'ici inconnu : Jean Czirok. La dame porte le costume français du XVIIe siècle).

---

40. — Archivio storico italiano. T. XLIII, 1909, n° 2. — L. Chiapelli. Sur l'âge du *De monarchia* (il a dû être publié dans la seconde moitié de 1313 ou au début de 1314). — P.-L. Rambaldi. Lumières et ombres dans les procès de Mantoue. Le nouveau livre sur les martyrs de Belfiore (en 1853; analyse du livre de A. Luzio; cf. plus haut, p. 393). — C. Cipolla. Actes diplomatiques concernant les relations entre Venise et Florence au début du XIVe s. (5 documents tirés des « Lettere di Collegio, 1308-1310 », des archives de Florence). — R. Cessi. Le séjour de Lorenzo et de Leon-Battista Alberti à Padoue (au début du XVe s.). — L. Frati. Deux humanistes bolonais à la cour ducale de Milan (Tommaso Tebaldi, di. Ergotele, au milieu du XVe s., et Cambio Zambeccari, mort avant 1437). = C.-rendus : *A. Solmi*. Storia del diritto italiano (excellent résumé). — *L. Venturi*. Le origini della pittura veneziana, 1300-1500 (intelligent, mais pas assez mûri). — *L. Testi*. Storia della pittura veneziana; I : le origini (remarquable). — *E. Sieveking*. Studi sulle finanze genovesi del medio evo e in particolare sulla Casa di S. Giorgio; t. II (importante contribution à l'histoire économique de l'Italie). — *P. O. von Törne*. Ptolémée Gallio, cardinal de Côme. Étude sur la cour de Rome, sur la secrétairerie pontificale et sur la politique des papes au XVIe s. (manque d'esprit critique). = N° 3. D. Marzi. Nouveaux renseignements sur la campagne des Toscans en Lombardie en 1848 (le comte Ulysse d'Arco Ferrari, qui eut pendant quelque temps le commandement des troupes toscanes lors de la campagne contre l'Autriche, ne fut qu'un chef médiocre, serviteur ponctuel du grand-duc de Toscane, mais sans initiative ni enthousiasme). — A. Luzio. Isabelle d'Este et Léon X, du Congrès de Bologne à la prise de Milan, 1515-1521 (suite de l'analyse et de la publication de leur correspondance diplomatique, 1519-1520). — I. Masetti-Bencini. Hommages et dons de Ferdinand Ier de Toscane à la famille royale d'Espagne (document de 1598-99). = C.-rendus : *A. v. Timon*. Ungarische Verfassungs- und Rechtsgeschichte; 2e éd. (c'est à tort que l'auteur veut représenter la royauté hongroise comme spécifiquement différente de toutes les autres royautés d'Occident). — *H. Finke*. Acta Aragonensia (C. Cipolla montre l'intérêt de ces documents pour l'histoire italienne). — *A. Venturi*. La scultura del Quattrocento (long article de P. Fontana qui examine les attributions d'œuvres d'auteurs incertains proposées par M. Venturi). = A. Municchi. [Notice nécrologique sur] Alessandro Gherardi (a publié plusieurs volumes de documents intéressant l'histoire de Florence).

41. — **Archivio storico lombardo.** T. XXXVI. 1909, juin. — G. Biscaro. La bataille de Carcano et les privilèges concédés par la commune de Milan aux habitants d'Erba et d'Orsenigo en août 1160 (étude de la victoire remportée par les Milanais sur Frédéric Barberousse et de l'acte par lequel ils récompensèrent par diverses franchises les habitants d'Erba et d'Orsenigo qui les avaient soutenus). — G. Collino. La guerre de Venise et de Visconti contre Carrare dans les rapports de Florence et de Bologne avec le comte de Virtù, 1388 (fin de cette importante étude documentaire). — G. Capasso. Fra Giulio de Milan (détails sur les circonstances qui amenèrent Giuseppe della Rovere, en religion frère Giulio de Milan, à embrasser le protestantisme, sur son procès devant les juges d'Inquisition et sur sa fuite en 1543). — E. Motta. Encore sur le meurtre de Galleazzo Maria Sforza (duc de Milan, † 1476; publie une relation inédite).

42. — **Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** T. XXVI, 1908, nos 4-6. — G. B. Salvioni. La valeur de la lire de Bologne de 1551 à 1604 (fin au no suiv.). — Gasperoni. La commune de Savignano (1e étude des sources). — E. Gualandi. Les origines des comtes de Panico, 871-1068 (les rattache à la maison des marquis de Spolète). = T. XXVII, 1909, nos 1-3. G. B. Comelli. Le gouvernement « mixte » à Bologne de 1507 à 1797 et les cartes à jouer du chanoine Montieri (en 1725 fut saisi à Bologne un jeu de cartes géographico-héraldiques portant que le gouvernement de cette cité n'était ni monarchique ni despotique, mais « mixte ». Aperçu sur l'histoire de Bologne pour expliquer cette définition). — R. Ambrosini. Un manuscrit autographe de Giovanni Sabadino degli Arienti (copie de la Vie du sénateur Andrea Bentivogli, xve s.). — F. Lanzoni. Le premier évêque de Comacchio (est Vincent, fin viie, début viiie s.). — F. Cavicchi. Représentations [théâtrales] à Bologne en 1475. — A. Testi-Rasponi. Notes en marge du *Liber pontificalis* d'Agnellus de Ravenne (méthode de composition de l'auteur; époques de rédaction des diverses parties; date de naissance d'Agnellus : l'an 800 au plus tard; à suivre). — A. Corradi. Les soumissions de Nonantola à Modène et à Bologne, 1131, 1261, 1307.

43. — **Bullettino dell' Istituto storico italiano.** No 30, 1909. — L. Schiaparelli. Les diplômes des rois d'Italie, recherches historico-diplomatiques; 4e partie : 1. Un diplôme inédit de Rodolphe II pour l'église de Pavie, 18 juillet 925 (acte faux). 2. Quelques notes sur les diplômes originaux de Rodolphe II. — G. B. Siragusa. Additions, éclaircissements et corrections à l'édition du *Liber ad honorem Augusti* de Pietro d'Eboli. — L. Schiaparelli. Recherches et études sur les chartes lombardes (édition de 13 chartes lombardes du viiie s. conservées dans les archives capitulaires de Plaisance; fac-similés). — A. Muñoz. Les miniatures du *Chronicon Vulturnense* (description et

reproductions). — S. Pivano. Le système de la *curtis* (historique des théories sur l'origine de l'organisation de la propriété rurale au moyen âge en Italie : le système de la *curtis* semble bien y avoir été une survivance de l'organisation rurale au temps des Romains).

44. — Miscellanea di storia italiana. 3e série, t. XIII, 1909. — L. Dalmasso. Les Piémontais à la guerre de Candie, 1644-1669 (Charles-Emmanuel II ne cessa de faire tout son possible pour éviter à la République de Venise la perte de Candie; mais, faute de vouloir faire le sacrifice d'un vain désir de prééminence, Venise ne sut qu'imparfaitement tirer parti des offres qui lui étaient ainsi faites). — A. Lattes. Francesco de Aguirre et Scipione Maffei (leurs efforts pour obtenir la réorganisation de l'université de Turin, xviiie s.). — F. Vivanet. La Sardaigne dans les archives et les bibliothèques d'Espagne (indique les documents intéressants la Sardaigne conservés en Espagne). — D. Sant' Ambrogio. Origine et notes diverses sur le prieuré clunisien de S. Pietro de Castelletto dans la province de Vercelli (xie-xiie s.). — G. Rossi. Glossaire médiéval ligure. — C. Cipolla. Inventaires tirés des parchemins de Bobbio des xiiie-xive s. — A. Manno. Notice nécrologique sur Ermanno Ferrero (avec une bibliographie). — P. Torelli. Les clauses de la mise en liberté de l'archevêque Christian de Magonza, archichancelier de l'Empire, prisonnier des marquis de Montferrat (1179-80). — A. Tellucciní. La translation des restes de deux princesses de Savoie hors de l'église des Saints-Apôtres à Rome (xviie et xixe s.). — G. Sforza. Le prince François-Eugène de Savoie, comte de Soissons, et ses fiançailles avec Marie-Thérèse Cybo, duchesse de Massa (1732-33).

45. — Nuovo archivio veneto. 1909, t. XVII, fasc. 1. — G. Zulian. Les premières relations du cardinal Mazarin avec Venise (1642-1649. Long mémoire de 134 p. destiné à prouver qu'on a représenté à tort Mazarin comme le grand ennemi de la République de Venise et le promoteur de la guerre de Candie; sa politique s'employa, au contraire, à tenter de contenir les Turcs et à prêter à Venise le secours de sa diplomatie). — L. Venturi. Les compagnies « della Calza », xve-xvie s. (fin : organisation intérieure, statuts, listes des sociétaires, rôle littéraire et artistique des compagnies). — Testament du doge Agostino Barbarigo (1501), publ. par F. Nani-Mocenigo. = Fasc. 2. R. Cessi. Venise et la première chute de Carrare (dans la lutte de Venise pour la défense du Frioul, 1387-88). — P. Negri. La politique vénitienne contre les Uscoques dans ses rapports avec la conjuration de 1618 (d'après les archives Farnèse à Parme). — B. Pitzorno. La « carta mater » et la « carta filia ». Études historico-juridiques sur l'acte vénitien au moyen âge. — M. Sterzi. Encore sur le *De fabula* du marquis Scipione Maffei. — C. Tropea. Deux lettres inédites à propos de la mort de la reine Jeanne Ire de Naples, tirées d'un formulaire de la

chancellerie de Carrare (fixant la mort au 27 juillet 1382). — C. Cipolla. Publications de l'année 1904 sur l'histoire du moyen âge italien (suite).

46. — Rivista storica italiana. 1908, n° 2. — *U. Stutz.* Kirchenrechtliche Abhandlungen (analyse des 50 premiers fasc.). — Publications relatives au Risorgimento, 1815-1907. = N° 3. *E. Giglio-Tos.* La morte di Ottone III (l'auteur suppose qu'Otton III mourut du « morbus italicus ». Insuffisamment établi). — *A. Eitel.* Der Kirchenstaat unter Klemens V (composé d'après les archives de Barcelone). — *G. Sanna.* Le origini del Risorgimento nell' Umbria; I : l'Occupazione francese nel 1797. — Publications relatives au Risorgimento, 1815-1907. = N° 4. *F. Chalandon.* Hist. de la domination normande en Italie et Sicile (important, quoique pas toujours assez mûri; des erreurs). = 1909, n° 2. *K. Voigt.* Die königliche Eigenkloster im Langobarden Reiche (intéressant, mais parfois discutable). — *La Sorsa.* L'arte dei medici, speziali e merciai a Firenze e negli altri comuni italiani (n'épuise pas le sujet).

47. — Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. *Scienze morali, storiche e filol.*, 5e sér., t. XVII, 1908, nos 7-9. — E. Pais. Pour l'histoire des origines dans la vallée du Sarno (la vallée fut originairement en grande partie couverte de marais; une éruption du Vésuve bien antérieure à celle de l'an 79 av. J.-C., mais postérieure à l'arrivée des colons grecs, dut dévaster le pays). — I. Guidi. Anecdota Prodromea du ms. Vat. gr. 305 (publie le texte des oraisons funèbres en grec d'Andronic Comnène, de Grégoire Kamateros et de Constantin Hagiotheodorites par Théodore Prodromos, début du XIIe s.). — G. Zottoli. Publius Paquius Proculus, panetier et magistrat suprême de Pompei (à propos d'un grafitte trouvé à Pompéi et le mentionnant). = Nos 10-12. R. Pettazoni. Zerona. Contribution à la question des Étrusques (l'inscription de Kaminia prouve que Lemnos fut habitée par une population thrace).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort le 16 août dernier à l'âge de 71 ans. Il avait en 1878 succédé à M. Thiers dans la section d'histoire de l'Académie des sciences morales et politiques. Il avait dû cette distinction à son ouvrage sur les *États généraux* qui avait été présenté au concours de l'Académie des sciences morales et couronné en 1870. Publié en 4 volumes in-8° en 1872, réédité avec quelques corrections en 1888 en 5 volumes in-12, cet ouvrage, qui reçut de l'Académie française le prix Gobert en 1873 et 1874, est encore aujourd'hui le seul travail d'ensemble que l'on possède sur ce grand sujet. M. Picot avait entrepris, pour la Collection des documents inédits, de publier un recueil complet des documents relatifs aux États généraux, pour lesquels nous ne possédons que les recueils très insuffisants édités à la veille des États de 1789. Il ne put faire paraître qu'un seul volume, d'ailleurs très intéressant, sur les *États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel* (1901). Ces deux publications sont les seuls ouvrages historiques auxquels M. Picot ait attaché son nom. Toutefois, on lui doit encore des mémoires importants sur le *Procès d'Olivier le Dain* (1877, 96 p.), les *Papiers de Saint-Simon* (1880, 74 p.), *Étienne Marcel* (1880, 61 p.), le *Centenaire de l'assemblée de Vizille* (1888, 67 p.), une *Notice historique sur le comte de Montalivet* (1899) et une série de rapports faits au nom de la commission chargée de publier le *Catalogue des actes du règne de François Ier*, ainsi que de nombreux rapports faits au nom de la section d'histoire de son Académie. Les éloges, d'une très belle tenue littéraire, qu'il a prononcés à l'Institut en sa qualité de secrétaire perpétuel, et dont plusieurs sont des essais historiques d'une réelle valeur, ont été réunis en 1907 en deux volumes intitulés : *Notices historiques : études d'histoire contemporaine*. Il faut y joindre son bel ouvrage sur *M. Dufaure, études d'histoire parlementaire*, paru en 1883 (414 p.). L'histoire n'a d'ailleurs occupé qu'une partie de l'activité de M. Picot. Il avait appartenu longtemps à la magistrature et a publié de nombreux travaux sur des questions de législation, d'administration et de politique. Depuis qu'il avait quitté toute fonction officielle, il s'était prodigué, avec un zèle et un talent d'organisateur admirables, dans les œuvres philanthropiques et sociales. Nous devons aussi signaler ici les éminents services qu'il a rendus comme président de la Commission supérieure des bibliothèques et comme membre du Comité des travaux historiques et de la Commission des archives diploma-

tiques. Dans son activité pratique comme dans son activité intellectuelle, M. Picot s'est montré un homme supérieur par ses qualités de conscience, de droiture, d'élévation d'esprit. G. Monod.

— M. E. Cosneau, professeur honoraire d'histoire au lycée Henri IV, est mort le 4 août dernier à l'âge de 72 ans. Ses devoirs professionnels, qu'il remplissait avec une conscience admirable, l'ont empêché de fournir la carrière d'historien que faisait espérer son excellente thèse sur *Arthur de Bretagne, connétable de Richemont* (cf. *Rev. hist.*, t. XXXIV, p. 93; t. XXXVII, p. 446), qui, lorsqu'elle parut, en 1886, renouvela une partie de l'histoire militaire et politique du xve siècle. Sa thèse latine, *De romanis viis in Numidia*, n'avait pas la même valeur, mais prouvait la variété et l'étendue de ses connaissances. Depuis, M. Cosneau avait publié un des *Grands traités de la guerre de Cent ans* dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (1889) et préparé une biographie de *Dunois*.

— M. F. de Schickler, président de la *Société de l'histoire du protestantisme français*, est mort le 13 octobre dernier. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochain fascicule.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du Budget à M. Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Montpellier. Le sujet mis au concours était : *Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle*. — La même Académie, rendant son jugement sur les mémoires présentés au concours pour le prix Rossi (*Histoire économique de la soie*), a attribué une récompense de 2,000 fr. à M. Boissonnade, professeur à l'université de Poitiers, une récompense de 1,000 fr. à MM. Daniel Bellet et Daniel Zolla, professeurs à l'École des sciences politiques, et une récompense de 500 fr. à M. A. Beauquis. — Elle a enfin partagé le prix Perret entre MM. Louis Batiffol (*Le siècle de la Renaissance*) et H. Genouillac (*L'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*).

— Agrégation d'histoire et de géographie. Programme de 1910 : *Histoire ancienne*. Histoire d'Israël jusqu'au temps d'Hadrien. Athènes jusqu'à la fin de la guerre lamiaque. L'État romain depuis les origines jusqu'à la mort de Sylla. — *Histoire du moyen âge*. Histoire générale de l'Église du xie siècle (inclusivement) à la fin du concile de Bâle. Histoire de France : *a)* de Clovis à Hugue Capet ; *b)* sous les Valois jusqu'à l'avènement de Louis XI. L'Angleterre depuis la conquête normande jusqu'à la mort de Richard II. — *Histoire moderne*. La Renaissance et l'humanisme en Europe (avec les origines du mouvement pendant les derniers temps du moyen âge). L'État prussien de 1640 à la mort de Frédéric II. Histoire intérieure et extérieure de la France, 1789-1870. — *Géographie*. Géographie physique générale. La France. L'Asie et l'Australasie.

— *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publ. sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, Albert Vogt et Urbain Rouziès; fasc. 1 : *Aachs-Achot* (Paris, Letouzey et Ané, 1909, gr. in-8°, 320 col.; prix du fasc. : 5 fr., par souscription). — La librairie Letouzey et Ané a entrepris de doter le monde savant d'une vaste « encyclopédie des sciences ecclésiastiques » répartie en cinq grands dictionnaires (*Dictionnaire de la Bible*, *Dictionnaire de théologie catholique*, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, *Dictionnaire de droit canonique*) dont les trois premiers sont depuis plusieurs années déjà en cours de publication et dont nous annonçons aujourd'hui le quatrième. Si l'on en juge par le premier fascicule, le seul paru jusqu'alors, ce nouveau répertoire ne sera pas moins digne d'éloges que les trois précédents. Les directeurs de l'entreprise se sont assurés la collaboration de spécialistes éprouvés, appartenant en majorité au monde ecclésiastique, mais chez la plupart desquels on constate un très réel effort d'impartialité. Sans doute, comme dans toute œuvre collective, on peut relever ici quelques incertitudes de plan ou quelques disproportions dans la longueur des articles; certains d'entre eux semblent même assez superflus, s'appliquant à des particularités sans importance ou à des personnages d'arrière-plan auxquels probablement la fantaisie de tel ou tel collaborateur vaut seule les honneurs de notices séparées (par exemple *Abafour*, *Abbé-dans-l'eau*, *Abélard* de Joué, *Achard*, abbé de Saint-Serge d'Angers); il en est quelques-uns aussi dont la composition dénote une certaine précipitation ou dont les bibliographies sont bien confuses (par exemple, *Acerenza*, *Acerra*). Mais c'est l'exception, et l'on aura plaisir à noter combien sont nombreux les articles qui ont été rédigés de première main, d'après les documents (voir, par exemple, *Abbaye Nouvelle*, par E. Albe, *Louis Abelly*, par A. Vogt, missions d'*Abyssinie*, par H. Froidevaux). Nous citerons, un peu au hasard, parmi les plus remarquables à divers égards, les articles *Abbon de Fleury*, par U. Berlière, *Abélard*, par E. Vacandard (étude de premier ordre, qui ne remplit pas moins de 20 colonnes très compactes), église d'*Abyssinie*, par I. Guidi (17 colonnes), *Acémètes*, *Acéphales*, *Achaïe*, par S. Vailhé, les articles sur les antiquités chrétiennes d'Afrique, par Aug. Audollent, sur celles d'Orient, par F. Nau et U. Rouziès, sur l'église russe, par A. Palmieri, etc. Partout on a eu le souci d'être clair, précis, et de faciliter par de copieuses indications bibliographiques les recherches ultérieures. On ne peut que souhaiter le prompt achèvement d'un ouvrage qui s'annonce aussi bien. L. H.

— Georges Lepreux. *Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*; t. I : *Flandre*, *Artois*, *Picardie* (Paris, Champion, 1909, in-8°, 316 p.; forme le supplément I de la *Revue des bibliothèques*). — Voici le premier volume d'un ouvrage qui est destiné à coordonner et, pour une large part, à renouveler les travaux consa-

crés jusqu'à ce jour à l'histoire de l'imprimerie en France. Ce n'est qu'un répertoire que M. Lepreux a l'ambition de nous donner, mais un répertoire critique, établi d'après les documents et où il a presque à chaque page l'occasion de redresser des erreurs, de compléter des informations insuffisantes. Son plan est simple : il prend chacun des départements de la France actuelle l'un après l'autre, et, pour chacun d'eux, donne successivement 1° un aperçu rapide de l'histoire de l'imprimerie dans le département et des travaux auxquels elle a donné lieu ; 2° une nomenclature chronologique par localités des imprimeurs dont il connaît des ouvrages ou dont les documents lui ont fourni mention (avec les différentes formes françaises, latines ou autres des noms des localités qu'on rencontre sur les titres des volumes) ; 3° des notices biographiques et bibliographiques sur les imprimeurs du département classés dans l'ordre alphabétique de leurs noms. Les départements ainsi passés en revue dans ce premier tome sont le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne. Une dernière section du volume, intitulée *Documenta*, est consacrée à un inventaire des documents utilisés, inventaire pour lequel l'auteur a surtout puisé dans le fonds des arrêts du Conseil d'État privé, aux Archives nationales, et dans la collection Anisson, à la Bibliothèque nationale. Les dernières pages de cet excellent livre sont remplies par une table alphabétique des noms de personnes. L. H.

— Eugène Duprat. *Les origines de l'Église d'Avignon. Des origines à 879* (Paris, Gustave Ficker, 1909, in-8°, 148 p.; extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908 et 1909). — Voici un nouveau fragment, et des plus importants, de cette *Histoire d'Avignon pendant l'antiquité et le haut moyen âge* que M. Duprat espère pouvoir publier prochainement et dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler une partie (*Rev. hist.*, t. XCIX, p. 435). L'auteur semble ici tout à fait maître de son sujet, et c'est avec une critique très serrée qu'il examine les travaux de ses devanciers sur la chronologie des premiers évêques d'Avignon. Ses conclusions sont sur plusieurs points plus radicales que celles de Mgr Duchesne, et il faut reconnaître qu'elles reposent sur une connaissance approfondie à la fois de l'histoire avignonnaise et des procédés du célèbre faussaire Polycarpe de La Rivière, qui a tant contribué à obscurcir par ses fabrications l'histoire ancienne d'Avignon. A cet égard, on lira avec un intérêt particulier l'Appendice (p. 111-121) que M. Duprat a consacré à l'œuvre de son trop fameux prédécesseur du XVIIe siècle et qui vient compléter un article qu'il avait précédemment fait paraître dans les *Annales de la Société d'études provençales* (1908) sur *l'Inscription de Cavarie et Polycarpe de La Rivière*. Très curieuses aussi sont les pages qu'il a écrites sur la Vie de saint Agricol, évêque d'Avignon au VIIe siècle : il a fait ressortir le caractère de pure invention de cette biographie, en a déterminé l'époque (XVe siècle et fin du XVIe siècle) et le modèle (la Vie de saint Césaire). Ce mémoire fait bien augurer de la future Histoire, qui, nous l'espérons, ne se fera pas trop attendre. L. H.

— Camille Renaux. *Le marquis Odon de Savoie, fils d'Humbert Ier. L'affaire du mariage, 1034* (Chambéry, Imprimerie générale savoisienne, 1909, in-8°, 91 p.; extr. des *Mémoires de l'Acad. de Savoie*, 4e série, t. XI). — Dans ce mémoire, qui fait suite à celui qu'il a publié en 1908 sur *Humbert Ier dit aux Blanches Mains* (voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 103), M. Renaux cherche 1° à déterminer la date du mariage d'Odon, héritier de l'état de Savoie, avec Adélaïde, héritière de la marche de Turin; 2° à répondre à la question de savoir si Adélaïde avait auparavant déjà été mariée successivement au duc de Souabe Hermann, puis au marquis Henri de Montferrat. Pour lui, le mariage avec Odon se place en 1034 et est le seul qu'Adélaïde ait jamais contracté. Cette opinion, qui repose sur un examen très minutieux des théories soutenues par plusieurs érudits italiens, parmi lesquels MM. Carutti, Cipolla, Labruzzi, aurait peut-être gagné à être présentée plus clairement et avec tableaux généalogiques à l'appui. L. H.

— Hippolyte Bouffet. *Bredom. Sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et ses paroisses affiliées* (Paris, Champion, 1909, in-8°, 271 p.). — Ce livre donne la biographie sommaire des prieurs de Bredom (Cantal), dépendance de l'abbaye de Moissac, depuis l'établissement du prieuré, en 1060, jusqu'à sa disparition, en 1790; quelques détails sur les revenus du prieuré, sur l'organisation de la paroisse dont Saint-Pierre de Bredom était l'église et sur les paroisses affiliées au prieuré; enfin, en appendice, un petit nombre de documents. L'auteur a dépouillé les archives locales et quelques manuscrits parisiens. Malheureusement, il s'en faut de beaucoup qu'il ait fait preuve dans la mise en œuvre des connaissances historiques et des qualités de méthode et de critique requises en pareille matière. Quelques allusions aux temps modernes disséminées dans l'ouvrage sont au moins superflues. L. H.

— *La Chronique de Morigny (1095-1152)*, publiée par Léon Mirot (Paris, A. Picard, 1909, in-8°, xx-100 p.; prix : 3 fr. 15. Fait partie de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseign. de l'histoire*). — La chronique de l'abbaye de Morigny, près d'Étampes, est un des documents les plus intéressants que nous ayons pour l'histoire de la France et de l'Église au temps de Louis VI et de Louis VII. Nous n'en possédions cependant jusqu'alors qu'une seule édition intégrale, celle d'André Duchesne, qui a été reproduite par Migne au t. 180 de sa *Patrologie latine*. L'édition de M. Mirot nous apporte un texte revu sur l'unique manuscrit connu (aujourd'hui au Vatican, et déjà utilisé par Duchesne), une annotation soignée, un index et une excellente étude sur les auteurs de la chronique. Celle-ci, on le sait, comprend trois livres. Le premier, composé par Thiou, préchantre du monastère, a dû être écrit entre 1106 et 1108. Le manuscrit du Vatican ne nous en a pas transmis le texte intégral. M. Mirot estime qu'il en contient seulement le début et la fin; peut-être vaudrait-il mieux ne considérer que comme une transition le paragraphe dans lequel M. Mirot voit un

prologue et admettre la disparition des premiers chapitres de l'ouvrage; mais, au point de vue critique, c'est là un détail sans grande importance. Pour le second livre, M. Mirot a pleinement raison, croyons-nous, de rejeter l'attribution à l'abbé Thomas, proposée, vraiment trop à la légère, par M. Hampe. Tout ce qu'on peut dire de l'auteur, semble-t-il, c'est qu'il était moine de Morigny et qu'il écrivit, non pas au jour le jour, comme M. Hampe l'a encore supposé, mais d'un seul jet, vers 1132. Le troisième livre a été écrit par un autre moine entre 1149 et 1151 environ. La simple lecture de la chronique suffit, croyons-nous, à prouver la sagesse de ces conclusions que M. Mirot a fort bien mises en lumière. Malheureusement, l'édition qu'il nous donne laisse fortement à désirer, et l'on relève dans le texte des négligences qui étonnent de la part d'un érudit aussi consciencieux : M. Mirot a omis de corriger quantité d'erreurs évidentes commises par le copiste du manuscrit du Vatican : il lui est arrivé à plusieurs reprises, semble-t-il, d'en ajouter de son cru; enfin, la ponctuation est tellement fautive que certaines phrases sont souvent presque incompréhensibles. Nous croyons donc devoir indiquer ici quelques rectifications particulièrement indispensables :

P. 2, l. 8, ajouter *ne* entre *finem* et *scribendo*. — P. 5, l. 12, corriger *combentia*, qui ne présente aucun sens, en *convenientia*. — P. 8, l. 2 et 8, corriger *plebis* en *plebe* et *asscicere* en *associare*. — P. 9, l. 14, mettre au moins un *;* avant *id vero*. — P. 13, l. 3, corriger *potuisse* en *potuissent*. — P. 13, l. 16, phrase incompréhensible. — P. 14, l. 7, lire *refocillatus* au lieu de *refocilliatus*. — P. 15, l. 16, ajouter un *;* après *actenus*. — P. 24, l. 16, lire *duello*. — P. 25, l. 18, supprimer la virgule après *sicut decebat*, sans quoi la phrase n'a pas de sens. — P. 29, l. 10, le début de la ligne n'offre aucun sens; peut-être faut-il lire *que* [*vide*]*licet graviora sunt*. — P. 30, l. 3 et 12, ajouter des virgules après *placuisset* et *negotium*. — P. 32, l. 6, lire *cum* et nom *eum*. — P. 33, l. 1, lire *venerabiliores*. — P. 39, l. 25, phrase incompréhensible. — P. 41, l. 1, lire *exagitationibus;* l. 13, lire *eum* au lieu de *enim ;* l. 22, lire *sibi que nobis forisfecerat;* l. 28 et suiv., phrase ponctuée à contre-sens; l. 34, lire *mediocria*. — P. 42, l. 29, phrase incompréhensible. — P. 43, l. 5, lire *rege*. — P. 44, l. 8 et suiv., le texte complètement dénaturé, au point de ne plus présenter aucun sens, doit être probablement restitué : *sed nostra non negligentia sed inopia peperit hunc reatum. Ne vero diu boni hujus dilatio vestram crudescat in iram, etc.* — P. 45, l. 7, lire *seducendi nactus occasionem*, et non *se ducendi in actus occasionem ;* l. 28, mettre un point après *repellentibus*. — P. 47, l. 16, lire *Termopilarum* et non *termofilarum* qui est inintelligible; l. 20, lire *hic* et non *hinc*. — P. 49, l. 17, lire *ut* et non *et*. — P. 50, l. 14, lire *urbis* et non *urbi*. — P. 52, l. 3, lire *quia* et non *quare;* l. 15, lire sans doute *ab adstantibus* au lieu de *abstantibus*. — P. 54, l. 19, lire *se cum eo*. — P. 60, l. 11, ajouter une virgule entre *qui* et *quod;* l. 18, phrase incompréhensible. — P. 61, l. 1, *inveterarum* ne présente aucun sens. — P. 63, l. 8 et suiv., la phrase est incompréhensible si l'on ne met pas une virgule entre *virum* et *secundum* (en supprimant la virgule de la ligne suivante) et une virgule au lieu d'un point entre *voluit* et *cui*. — P. 69, l. 13, lire *dampni*. — P. 72, l. 30, lire *cosque*.

Nous espérons que M. Mirot et le comité directeur de la *Collection de*

textes tiendront à honneur de réparer au plus tôt ces négligences en publiant un *erratum* et en faisant même composer quelques « cartons » destinés à remplacer les pages les plus fautives. L. H.

— *Guillaume du Breuil. Stilus curie Parlamenti,* publ. par Félix Aubert (Paris, A. Picard, 1909, in-8°, LXXX-259 p.; prix : 7 fr. 50. Fait partie de la *Collection pour servir à l'étude et à l'enseign. de l'histoire*). — Le célèbre manuel de la procédure suivie au Parlement de Paris, composé entre 1330 et 1332 par l'avocat Guillaume du Breuil, intéresse surtout les historiens du droit : c'est un exposé très complet de la jurisprudence du Parlement avec citations d'arrêts à l'appui et commentaires explicatifs. Mais on y trouve aussi plus d'un détail sur l'organisation même du grand corps judiciaire, sur les mœurs du temps et sur quelques-unes des affaires qui firent alors sensation. On ne peut donc que féliciter M. Aubert de nous en avoir donné la première édition critique. Cette édition, qui témoigne de recherches étendues, semble avoir été établie avec soin d'après les très nombreux manuscrits de l'ouvrage ; elle est précédée d'une excellente préface et accompagnée de notes où sont élucidées la plupart des difficultés que présente le texte. L. H.

— Étienne Martin Saint-Léon. *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain;* 2e éd. (Paris, F. Alcan, 1909, in-8°, XXIII-795 p.). — La première édition de ce livre remonte à 1897. Celle-ci a été soigneusement mise au courant. Certaines parties ont même été remaniées : les origines de la corporation (à noter une critique, peu décisive d'ailleurs, de la théorie du *Hofrecht*), la réglementation du travail, les corporations de province (toujours bizarrement données en appendice aux corporations parisiennes) et naturellement la section relative au XIXe siècle. Livre commode, qui renseigne sur l'histoire externe des communautés de métier, mais qui manque de largeur philosophique. L'auteur parle à peine de la formation précoce du capitalisme dans la draperie, il passe sur les premiers conflits ; à l'en croire, aucune fissure ne s'était produite dans l'édifice économique médiéval avant la deuxième moitié du XVe siècle, et la théorie du juste salaire s'appliquait à la lettre. Rien sur la différence entre la communauté jurée et la communauté non jurée, sur la guerre au travail libre. On ne montre pas, dans la Renaissance, la force qui fait éclater les vieux cadres et on n'insiste pas assez sur le rôle de Richelieu. — Ces lacunes n'empêchent pas l'ouvrage d'être, surtout sous sa forme nouvelle, un solide instrument de travail. H. HR.

— Jérôme Carcopino. *L'enseignement de l'histoire dans les Écoles centrales de la Révolution.* — Sous ce titre, M. Carcopino a prononcé un discours des plus intéressants qu'on trouvera dans le palmarès du lycée du Havre, année 1909, p. 17-40, et qui vient d'être réimprimé dans la *Revue internationale de l'enseignement* (n° de septembre 1909). Après

avoir rappelé qu'avant la Révolution ni l'histoire ni la géographie n'étaient habituellement matière à enseignement, M. Carcopino montre, d'après les doléances et les projets insérés dans la revue la *Décade philosophique*, d'après les documents officiels des Archives nationales (surtout les réponses faites à un questionnaire ministériel du 15 floréal an VII, dans le carton F[17] 1340) et d'après une relation inédite d'un voyage pédagogique entrepris par les élèves de l'École centrale d'Évreux, de quelle bonne volonté et de quelle intelligence firent preuve ceux qui durent alors s'improviser professeurs d'histoire. Ce « discours » est une excellente contribution à l'histoire de l'enseignement au temps de la Révolution. L. H.

— Licurgo Capeletti. *Napoleone I;* 2e éd. (Milano, Hoepli, 1908, in-16, XXIII-172 p., illustr.). — Le petit volume de M. Capeletti fait partie de la collection bien connue des manuels Hoepli, dont les neuf cents volumes constituent une espèce d'encyclopédie moderne à peu près complète. C'est un résumé, forcément sommaire, et emprunté à des ouvrages de seconde main, de l'histoire de Napoléon Ier. Il est assez complet cependant et « suffisamment impartial », comme le dit l'auteur lui-même, « pour ne plaire ni aux admirateurs enthousiastes de l'empereur ni à ses implacables ennemis, essayant de mettre l'histoire vraie à la place de la légende napoléonienne, qui a trop souvent étouffé la voie de la vérité et de la justice ». Le style du récit est parfois un peu bien familier, les « sources » citées un peu pêle-mêle (Capefigue à côté de Thiers et Gourdon de Genouilhac à côté de A. Sorel), mais l'appréciation d'ensemble de « l'homme de génie, mais d'un génie chimérique et égoïste » (p. 267), nous semble assez exacte. Malheureusement, il y a beaucoup de fautes d'impression dans les noms propres. Il faut lire, par exemple, *Chuquet*, *La Réveillère*, *Bottot*, *Linois*, *Thibaudeau*, *Soult*, *Kutusoff*, *Monge*, *Staps*, etc., pour *Cherquet*, *La Revillière*, *Brettot*, *Lénois*, *Tibadeau*, *Souit*, *Kutosoff*, *Mouge*, *Staabs*, etc. En 1799, Talleyrand ne portait pas de titre nobiliaire, surtout pas celui de *duc* (p. 67). R.

— *Supplément à la Correspondance de Napoléon Ier. L'Empereur et la Pologne* (Paris, Agence polonaise de la presse, 1908, in-18, 51 p.). — Dans une introduction d'une quinzaine de pages, M. Adam Skalkowski raconte l'espoir, toujours trompé, que la Pologne avait mis en Napoléon, pour lequel elle a prodigué son sang, attendant de lui la résurrection de la patrie. Il y a joint une douzaine d'arrêtés et de décrets relatifs à l'organisation de corps polonais et deux allocutions impériales (du 3 août 1809 et du 28 octobre 1813) qui n'ajoutent pas grand'chose à ce que nous savions déjà des sentiments de Napoléon sur ce sujet. R.

— Georges d'Esparbès et Hector Fleischmann. *1804-1805. L'épopée du sacre*, avec préface de Henry Houssaye (Paris, A. Mericant, [1908,] in-18, 324 p., illustr.). — M. Hector Fleischmann a déjà publié nombre

de volumes sur la Révolution et l'Empire, *les Filles publiques sous la Terreur*, *la Guillotine en 1793*, *Une maîtresse de Napoléon;* il nous annonce des ouvrages sur *Napoléon adultère*, *Joséphine infidèle*, *Marie-Louise libertine*. Pour varier un peu ces études très intimes, il traite aujourd'hui un sujet plus relevé, celui du sacre, et MM. d'Esparbès et Houssaye ont orné son volume d'une double préface élogieuse. On ne voit pas trop bien ce que, dans son style un peu grandiloquent, comme il sied d'ailleurs pour une *épopée*, l'auteur apporte de clartés historiques nouvelles sur ce sujet, si souvent déjà traité dans les dernières années. Les opinions politiques de M. Fleischmann semblent un peu flottantes, car on trouve dans son récit une apothéose de brumaire en même temps que de Robespierre, « avec lequel s'éteignit la dernière grande voix de l'éloquence française » (p. 277). « Le tronc révolutionnaire, échenillé, débarrassé de ses parasites, allait retrouver toute sa verdeur... Avec une méthode prudente, le premier Consul avait dépouillé l'arbre de 1793 de ce qui arrêtait la sève au cœur » (p. 38). Cette attention délicate à l'égard de « l'arbre de 1793 » ferait honneur assurément à Bonaparte, mais elle ne me semble pas assez démontrée par l'histoire pour que je me permette de l'en louer. R.

— Albert Savine. *L'abdication de Bayonne, d'après les documents d'archives et les Mémoires* (Paris, L. Michaud, [1908,] in-18, 191 p.). — Ce nouveau volume de la *Collection historique illustrée* résume agréablement, d'après les récits de l'époque et des documents authentiques, les scènes de l'entrevue de Bayonne et leurs préliminaires, scènes où se marqua d'une façon si lamentable la déchéance des Bourbons d'Espagne et la brutalité de leur dompteur. La narration de M. Savine, richement illustrée (l'on remarquera surtout les dessins de Goya), partage équitablement le blâme entre tous les acteurs du drame. Au point de vue moral, on ne sait vraiment lequel est le plus méprisable, en cette circonstance, de la reine Marie-Louise, du prince des Asturies, de Manuel Godoi ou de Napoléon lui-même, dont le machiavélisme exploite d'une façon si éhontée les turpitudes de la maison royale. Le moins coupable, à coup sûr, et le plus à plaindre est encore le malheureux ahuri et trompé que les courtisans continuaient à appeler Sa Majesté le roi Charles IV. R.

— Général-major B. R. F. van Vlijmen. *Vers la Bérésina (1812)* (Paris, Plon, 1908, in-18, vi-327 p., cartes). — C'est la campagne de 1812, racontée d'après des livres bien connus (Fain, Gourgaud, Marbot, Vaudoncourt, Boutourlin, etc.), auxquels l'auteur a joint quelques documents inédits, d'origine hollandaise, provenant presque tous des généraux comte du Monceau et de Stuers. Son récit est purement militaire et ne renferme rien de bien neuf, si ce n'est qu'il rend un hommage mérité aux régiments hollandais qui se sont perdus, eux aussi, dans l'immense désastre. M. van Vlijmen est d'avis que si Napoléon était parti dès le 18 septembre, dans la direction nord-ouest, « on

n'aurait guère à forcer son imagination pour se figurer sa victoire finale » (p. 245). La grande faute, le « crime du roi Jérôme » et de Junot, ce fut de n'avoir pas empêché la jonction des deux armées russes; « cette faute, tout le génie de l'Empereur ne put la réparer » (p. 233). L'auteur proteste aussi contre les écrivains qui « se sont laissés entraîner par une profonde inimitié envers Napoléon en représentant le fameux passage de la Bérésina comme une débâcle » (p. 303). Ce sont des « contes de cigogne », et l'on a ainsi « falsifié l'histoire » (p. 304). Esprit très religieux, le général voit dans l'issue de la campagne un résultat de « la colère du Tout-Puissant », envoyant exprès pour « châtier » l'Empereur un hiver prématuré et rigoureux (p. 306-307). — P. 2, lire *Knesebeck* pour *Kniesbecke;* p. 5, *major de Schill* au lieu du *partisan Schiller;* même page, lire *duc de Brunswick* pour *prince de Hesse.* R.

— *Soldats de Napoléon. Lettres du commandant Coudreux à son frère, 1804-1815*, publ. par Gustave Schlumberger (Paris, Plon, 1908, in-18, xviii-295 p.). — On ne trouvera que bien peu de faits intéressant l'histoire générale dans cette correspondance d'un jeune Tourangeau, né en 1783, qui sortit de l'École militaire de Fontainebleau, fit les campagnes de Prusse, d'Autriche et de Russie, de 1807 à 1812, et qui mourut au service, à Lyon, comme chef de bataillon, en 1823. Il est plus difficile encore de s'intéresser à sa personne; type de l'arriviste égoïste et gouailleur, il remplit ses lettres d'appels de fonds continuels à son frère, de détails sur ses chevaux, ses uniformes et son harnachement, se lamentant sur l'absence de jolies femmes, etc. D'ailleurs, même au point de vue de l'histoire des mœurs, on ne trouverait guère à citer, les éditeurs ayant supprimé « dans beaucoup de lettres... des détails trop intimes ». Quant aux sentiments politiques du commandant Coudreux, on ne peut mieux les faire connaître qu'en imprimant, à la suite l'un de l'autre, les deux passages suivants : « Nous avons eu le bonheur d'être présentés à Sa Majesté (Louis XVIII). Le Roi nous a reçus avec cette bonté et cette bienveillance qui n'appartient réellement qu'à lui seul... Nous avons répondu par des cris de : « Vive le Roi! » qui partent du fond du cœur » (p. 228). Et un peu plus loin : « Les Bourbons avaient fait afficher des proclamations infâmes... Sa Majesté l'Empereur est rentré aux Tuileries... Dans notre ivresse, nous nous embrassions tous sans distinction de rang » (p. 245). R.

— *Soldats de Napoléon. Journal de route du capitaine Robinaux, 1803-1832*, publ. par Gustave Schlumberger (Paris, Plon, 1908, in-18, x-333 p.). — Notations naïves d'un fils de paysan de la Sarthe, rédigées en un langage à la fois pauvre et pourtant prétentieux; il marque sur son carnet d'étapes les noms des localités qu'il traverse, les petites misères de chaque jour, froidures et chaleurs des saisons, les jours heureux comme celui de la campagne de 1805 où il a « le plaisir de voir pour la première fois le plus grand homme de l'Europe ». Sergent

en 1809, il arrive à être sous-lieutenant en 1812, passe capitaine à Leipzig, combat encore à Hanau où l'empereur lui « frappe légèrement sur l'épaule gauche », fait la campagne de France et se trouve à Montargis quand arrive la nouvelle de « l'abdication de Napoléon en faveur de Louis XVIII, dont nous ignorions même l'existence » (p. 191). Décoré par le roi, le 16 mars 1815, c'est l'empereur qui confirme cette nomination, et c'est pour lui qu'il se bat à Waterloo. « Cette malheureuse journée, s'écrie-t-il, peut être comparée à celle de Pharsale livrée par Brutus et Cassius dans la plaine de Marathon » (*sic*, p. 212). Je relève ce mot, entendu par Robinaux et noté par lui pendant la retraite, du général Reille à un autre général : « Quel malheur qu'il soit revenu de l'île d'Elbe! Ils ajoutèrent que le diable eût bien dû l'emporter » (p. 215). — Signalons comme intéressants les chapitres consacrés par le bon capitaine au service des étapes, dans lequel il fut employé de 1825 à 1830; il y a là quelques bonnes observations sur la misère et la superstition populaires de l'époque. La révolution de Juillet fut saluée avec bonheur par le vieux brave, nommé capitaine de la garde nationale de son village; il proclame que « le règne des ténèbres est passé et le fanatisme éteint à jamais » (p. 311). Il a dû déchanter, car il n'est mort qu'en 1854. Quand M. Jean Morvan donnera une nouvelle édition de son *Soldat impérial*, il pourra récolter, dans le *Journal de route* exhumé par M. Schlumberger, une série de traits caractéristiques pour la physionomie du troupier d'alors. R.

— *Mémoires du général Chlapowski sur les guerres de Napoléon, 1806-1813*, traduits par M. V. Chelminski et le commandant A. Malibran (Paris, Plon, 1908, in-8°, 356 p.). — Ces mémoires commencent au moment où Chlapowski fut nommé instructeur dans une garde d'honneur formée pour la réception de Napoléon Ier à son arrivée à Posen. Il prit part à la campagne de 1807, puis reçut sa nomination comme officier d'ordonnance de Napoléon. Chlapowski partit immédiatement pour Paris. — Il semble que l'une des causes qui firent prendre à Chlapowski du service auprès de Napoléon était l'espoir de voir celui-ci donner l'indépendance à la Pologne. Il ne remit sa démission et ne se retira définitivement du service en 1813 que lorsqu'il eut acquis la certitude que Napoléon abandonnait les Polonais, malgré leur dévouement pour sa personne. Chlapowski dut cependant, avant cette résolution définitive, douter bien souvent des intentions de l'empereur. S'il resta aussi longtemps à son service, c'est qu'il fut peut-être retenu par l'attrait que Napoléon exerçait sur son entourage et sur ses officiers ou plutôt encore pour mettre en pratique les paroles de Kosciusko : « Placé près de l'empereur, on peut acquérir beaucoup de connaissances et d'expérience, l'on peut apprendre beaucoup de lui et ainsi devenir un bon officier. Sans de bons officiers, les Polonais ne peuvent aboutir à rien. » Et Chlapowski était Polonais avant tout. — Dans les récits que Chlapowski nous fait des campagnes de 1808 en Espagne, de 1809 en Autriche, de la campagne de 1812 et de celle de 1813 en

Saxe, auxquelles il prit part, si les détails qu'il nous en donne sont très intéressants, nulle part il n'y a d'appréciation. Il ne discute ni une tactique ni la conduite d'une bataille; il dit simplement, d'une façon très vivante, ce qu'il a vu. Il le dit clairement, nettement, en officier qui a conduit ses soldats au fort de la mêlée et qui, comme officier d'ordonnance de l'empereur, ne craignit jamais une mission dangereuse. Les mémoires de Chlapowski sont, en résumé, un récit bien informé. A. D.

— Capitaine Hennequin. *Le corps d'observation des Alpes en 1815* (Paris, Charles-Lavauzelle, in-8°, 99 p.). — C'est une étude intéressante sur la campagne d'un mois du corps d'observation des Alpes en 1815. Ce corps avait pour but de concourir à la défense des frontières de la Savoie que menaçait une nouvelle invasion, pendant que la partie décisive se jouerait dans le nord de la France. La guerre de montagne exige une science particulière; aussi l'empereur plaça-t-il ce corps sous le commandement du maréchal Suchet qui eut sous ses ordres des officiers ayant comme lui l'habitude de cette guerre. L'auteur s'appesantit avec raison sur le combat le plus glorieux de la campagne, livré par le 14e de ligne, commandé par le colonel Bugeaud, le jour même où l'on apprit la défaite de Waterloo. Celle-ci mit fin à la campagne. A. D.

— Comm^t H. de Sonis. *Le 17e corps à Loigny* (Paris, Berger-Levrault, 1909, in-8°, 464 p.). — Cette étude est d'ordre surtout militaire; elle a pour but de répondre aux attaques dont la conduite du général de Sonis, commandant du 17e corps, a été l'objet après sa mort. Les erreurs de tactique reprochées au général de Sonis : dispersion de ses troupes, ignorance dans laquelle furent laissés les commandants de division de l'objectif qu'on se proposait, sont en grande partie la conséquence d'un service de renseignements mal organisé ou nul, d'un service d'état-major insuffisant, d'une dualité de commandement. Quoi qu'il en soit, avec le sentiment très élevé de son devoir, le général de Sonis se rendit à l'appel du général Chanzy, commandant le 16e corps. Il fit preuve d'un grand courage dans son attaque impétueuse sur Loigny, mais, quoi qu'en pense l'auteur de l'étude, il aurait dû s'assurer que les troupes auxquelles il avait fait porter l'ordre de le rallier marchaient bien dans la direction qu'il avait indiquée. — A. D.

Publications nouvelles. — Inventaires. — Archives du château de Léran. Invent. des documents de la branche Lévis-Mirepoix; t. III. Toulouse, Privat, in-4°, 660 p. — *Du Boscq de Beaumont.* Invent. somm. des archives des généalogistes de l'ordre souverain de St-Jean-de-Jérusalem (Malte) pour les trois langues de France. Vannes, impr. Lafolye, in-18, 117 p. — *Jordell.* Catalogue général de la librairie franç.; t. XIX (1900-1905), fasc. 1 : Iarotzky-Lyan. Per Lamm, 208 p. — *A. Prudhomme.* Invent. somm. des arch. départ. Isère. Série L; t. II. Grenoble, impr. Allier, in-4°, lxxxvii-389 p.

Documents. — Le Livre rouge de l'évêché de Bayeux, éd. *E. Anquetil*; t. I. Bayeux, impr. Tuebœuf, ix-256 p. — Chronique de Sainte-Hoïlde. Mémoire

contenant les choses les plus remarquables arrivées à l'abbaye de Sainte-Hoïlde depuis sa fondation..., fait du temps de Mme Coquet, abbesse dudit monastère l'an 1709, éd. *A. Bister*. Bar-le-Duc, impr. Constant-Laguerre, 174 p. (Documents publ. par la Soc. de Bar-le-Duc). — Mémoires du capitaine Bertrand (Grande Armée, 1805-1815) recueillis et publ. par le colonel *Chaland de La Guillanche*. Angers, Siraudeau, 317 p. — Cahiers des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rouen (1790-95), éd. *E. Chardon*. Rouen, impr. Gy, in-4°, 368 p. — Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, éd. *Chrétien*; 3e fasc. Montdidier, impr. Bellin, in-4°, p. 215-340 (Comité archéol. de Noyon). — *V. Lebtond*. Documents pour servir à l'hist. de Beauvais et du Beauvaisis au XVIe s. H. Champion, in-4°, XVII-276 p. (Publications de la Soc. acad. de l'Oise, II).

Histoire générale. — *P. Azan*. La campagne de 1800 en Allemagne; t. II. Chapelot, IV-395 p. — *G. Bord*. La conspiration révolutionnaire de 1789. Les complices; les victimes. Biblioth. d'hist. moderne, 83, rue des Sts-Pères, XXII-448 p. — *P.-D. Boulay*. Le bienheureux Jean Eudes. Lethielleux, 480 p. — *U. Coste*. Le pouvoir législatif dans la constitution de 1793 (thèse). Pichon et Durand-Auzias, 129 p. — *G. Ferrand*. La colonisation militaire du maréchal Bugeaud, 1841-47 (thèse). E. Larose, VII-242 p. — *H. Fleischmann*. Dessous de princesses et maréchales d'Empire. Libr. des Annales politiques et littér., 290 p. — *J. Girard*. 1870. Récits d'un combattant. L'armée du Rhin, le siège de Metz, la captivité. Brive, impr. Bressot et Guionie, XII-285 p. — *L. Guimbaud*. Un grand bourgeois au XVIIIe s. Auguet de Montyon, 1733-1820. Émile-Paul, XIV-408 p. — *E. Picard*. Hohenlinden. Charles-Lavauzelle, XIX-412 p. et 12 cartes. — *P. Viard*. Hist. de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien (thèse). Dijon, impr. Jobard, XI-266 p.

Histoire locale. — Cte *d'Armancourt*. Chartres. Notes héraldiques et généalogiques. Chartres, Société archéol., 299 p. — *M. Audin*. Bibliographie iconographique du Lyonnais; t. I, 1re partie : portraits. Lyon, A. Rey, VI-221 p. — *Berteaux*. Étude histor. sur l'ancienne cathédrale, les évêques et les archevêques, les églises... de Cambrai, de 500 à 1798; t. II. Cambrai, impr. d'Halluin-Carlon, 394 p. — *A. Besset*. Un illustre Bourguignon. Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France, 1636-1715. Mâcon, impr. Protat, X-67 p. — *Borrey*. Un épisode de la campagne de France. Le blocus de Besançon par les Autrichiens (1814). Charles-Lavauzelle, 109 p. — *H. Boutavant*. Notice sur la commune et la paroisse de Brain-sur-l'Authion. Angers, Germain et Grassin, in-16, 260 p. — *F. Briffaud*. Un receveur de finances sous la Révol. Le citoyen Hézon, receveur du district d'Évreux (thèse). Caen, Delesques, XI-405 p. — *A. Chagny*. Études sur la première annexion de la Bresse à la France en 1536. Bourg, libr. Jeanne d'Arc, 127 p. — *M. Chaillan*. Le roi René à son château de Gardane. Étude sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XVe s. A. Picard, VII-229 p. — *J. Dehaut*. Prêtres victimes de la Révol. dans le diocèse de Cambrai, 1792-99. Cambrai, O. Masson, 692 p. — *J. Desilve*. Hist. de Quarouble. Valenciennes, Giard, 256 p. — *Duine*. Saint Samson. Rennes, Bahon-Rault, in-16, 40 p. — *J. Hamon*. La vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révol. (thèse). Rennes, impr. Oberthür, 316 p. — *P. Lahargou*. Le collège de Dax. Poussielgue, VIII-423 p. — *J.-A. Le Paire*. Hist. de la Ferté-Milon depuis l'orig. jusqu'au 21 sept. 1792. Lagny, impr. Grevin, VIII-339 p. — *J. Louet*. La chouannerie et le clergé constitutionnel dans un coin de Bretagne. Fougères, Gendron-Brissier, in-18, 307 p. — *Marcaithou-d'Aymeric*. Notice histor. sur les villages composant le canton d'Ax (Ariège).

Foix, impr. Pomiès, 146 p. — *Marche*. Le passé glorieux d'Allassac. Brive, impr. catholique, 388 p. — *N.-A. Michel* et *N. Pierrel*. Hist. de la paroisse du Tholy. Mattaincourt (Vosges), chez M. Grandidier, 228 p. — *C. Pouthas*. La constitution intérieure de l'Université de Caen au XVIIIe s. Caen, Jouan, 96 p. — *A. Prévost*. Hist. du diocèse de Troyes pendant la Révol.; t. II. Troyes, impr. Frémont, 707 p. — *T. Puntous*. Un diocèse civil de Languedoc. Les Etats particuliers du diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe s. Giard et Brière, 458 p. — *J. Savina*. Les volontaires du Finistère et la prise des Tuileries (10 août 1792). Quimper, impr. A. Leprince, 85 p. — *L. Viala*. La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe s. Toulouse, Privat, 119 p. — *L. Yvert*. Les gardes mobiles du Loiret au siège de Paris (1870-71). Dujarric, in-18, 75 p.

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8° et édités à Paris.

Allemagne. — M. Adolf Hausrath, ancien professeur d'histoire de l'Église à l'université de Heidelberg, est mort en cette ville le 1er août dernier à l'âge de 73 ans. Sans compter toute une série de romans historiques signés du pseudonyme de George Taylor, il laisse plusieurs ouvrages de valeur sur l'histoire de l'Église au moyen âge (notamment un *Arnold von Brescia*, 1891 ; 2e éd., 1895), sur l'histoire de l'exégèse et de la théologie au XIXe siècle (*D. F. Strauss und die Theologie seiner Zeit*, 1876-78, 2 vol.; *Richard Rothe und seine Freunde*, 2 vol., 1902-1906), et surtout une brillante biographie de Luther (*Luthers Leben*, 1903-1904, 2 vol.), qui forme comme la contre-partie du *Luther* du P. Denifle. Il avait enfin publié l'an dernier le tome I d'une histoire critique de Jésus (*Jesus und die neutestamentlichen Schriftsteller*).

— Quelques jours plus tard, le 13 août 1909, est décédé M. Adolf Kamphausen, ancien professeur de théologie à l'université de Bonn, né le 10 septembre 1829. Après avoir activement secondé Bunsen, il s'était lui-même spécialisé dans l'exégèse biblique et avait publié des travaux importants sur l'Ancien Testament et la religion judaïque.

— *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publ. par Georg Schuster ; 30e année : 1907 (Berlin, Weidmann, 1909, 2 vol. in-8°, XII-410-574 et VIII-468-322 p.; prix : 56 m.). — Les bulletins historiques dont se composent ces deux volumes ont trait cette année à l'histoire ancienne des Egyptiens, des Assyriens, des Juifs, des Indiens, des Perses, des Grecs (jusqu'en 359 av. J.-C.) et des Romains, à l'histoire générale de l'Allemagne depuis l'époque mérovingienne jusqu'en 1273 et de 1740 à 1907, à l'histoire de la civilisation allemande et des divers états de l'Empire allemand, de l'Autriche et de la Hongrie, de la Suisse, de l'Italie, de la France au moyen âge, de la Belgique, des pays scandinaves (Danemark, Suède, Norvège), des pays slaves méridionaux, de l'empire byzantin, de l'Islam, de la Chine, du Japon, du Canada, à l'histoire universelle et à l'histoire de l'Église des origines à 1517.

— *Meyers Kleines Konversations-Lexikon;* 7e éd., t. VI (Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut, 1909, in-8°, 1052 p.). — Voici la

fin de cette nouvelle édition de la Petite encyclopédie Meyer dont nous avons déjà à plus d'une reprise signalé l'intérêt à nos lecteurs. Comme pour le *Grosses Konversations-Lexikon*, un important supplément (qui remplit les pages 969-1050) a permis aux nouveaux rédacteurs de compléter et de mettre à jour les renseignements entassés dans le reste de l'ouvrage.

— Wilhelm Stieda. *Die Universität Leipzig in ihrem tausendsten Semester* (Leipzig, Hirzel, 1909, in-8°, XII-169 p.; prix : 2 m. 40). — Bien que l'auteur de cette intéressante notice se soit surtout appliqué à faire connaître l'état actuel de l'université dont on célébrait le cinquième centenaire en juillet dernier (voir plus haut, p. 235), on trouvera dans son livre un aperçu substantiel de la formation et de l'organisation du corps universitaire depuis l'an 1409 jusqu'à nos jours et de copieuses indications bibliographiques. L. H.

Angleterre. — Le 18 août dernier est mort Sir Théodore Martin, bien connu par sa biographie en cinq volumes du prince Consort, époux de la reine Victoria (1874-1880). Né à Édimbourg le 16 septembre 1816, il allait avoir 94 ans.

— Ch. Bastide. *L'anglicanisme. L'Église d'Angleterre, son histoire et son œuvre; la diffusion de l'anglicanisme* (Foyer solidariste, Saint-Blaise et Roubaix, 1909, in-16, 159 p.; prix : 2 fr.). — Brochure où se trouvent brièvement résumés les ouvrages les plus récents publiés en Angleterre sur l'histoire de l'Église. L'auteur insiste avec raison sur ce fait que la Réforme a eu pour résultat de réaliser une idée plusieurs fois séculaire, celle de donner au royaume d'Angleterre une église vraiment nationale. L'anglicanisme est l'œuvre d'un gouvernement absolu, mais non arbitraire. Il a réussi parce qu'il était dans la tradition historique du peuple anglais ; mais il n'a maintenu son hégémonie que par la force. Il a perdu beaucoup de terrain depuis la victoire du peuple sur la royauté au XVIIe siècle; une faible partie seulement de ce terrain a été reconquis par le catholicisme dont les progrès ne semblent pas très redoutables pour les églises protestantes. Ch. B.

— Oscar Browning. *Despatches from Paris (1784-1790) selected and edited from the Foreign office correspondence;* t. I : *1784-1787* (Camden Society, 3e série, t. XVI, 1909, in-8°, X-278 p.). — Les dépêches dont on nous donne ici un choix ont été adressées par le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, ou, en son absence, par divers ministres anglais, dont Hailes est le principal. Le tome I s'arrête avec l'année 1787. Le procès du Collier, le traité de commerce, la première assemblée de notables, la construction du port de Cherbourg, les tentatives faites pour rendre la vie à la Compagnie des Indes orientales, les projets de Montgolfier pour la direction des ballons sont les principaux objets sur lesquels ces ministres s'attachent à renseigner leur gouvernement. Leurs dépêches sont plutôt brèves à l'ordinaire ; une lettre comme

celle de Hailes du 18 octobre 1786 (p. 143-154) est une heureuse exception. Une note liminaire prévient que, par suite d'un accident, une partie de la copie prise par M. Browning a été défigurée à l'imprimerie et il a fallu débuter par un *erratum* de cinq pages. Ce n'est pas la seule aventure désagréable qui soit arrivée à cette publication. Il faut dire que l'annotation a été faite sans méthode, qu'elle est tout à fait insuffisante et parfois erronée ou contradictoire. M. de Breteuil est appelé *de* Tonnelier, p. 27, *le Tonnelieu*, p. 72 ; il est qualifié *premier ministre*, p. 27 (ce qui est inexact), et ministre de la maison du roi (ce qui est exact), p. 102. Le cardinal de Rohan est qualifié *archevêque* de Strasbourg (p. 71). — P. 7, on dit que M. de Rayneval mourut en 1822 et p. 93 en 1812 (ce qui est exact) ; que Barthélemy négocia les traités de Bâle en 1796 (p. 17) ; que l'édit de Nantes a été révoqué en 1675 (p. 160). Par contre, on ne nous dit pas qui est le *Simolin* mentionné p. 162 (M. de Sémonin), et ce n'est pas la seule omission fâcheuse que l'on doive constater. La plupart de ces fautes peuvent être encore réparées si l'on donne tous les soins nécessaires à l'index promis avec le tome II. Ch. B.

— *The logs of the Conquest of Canada*, publ. par le lt-col. William Wood (Toronto, The Champlain Society, n° 4 des Publications de la Société, 1909, in-8°, xxvi-335 p.). — Les archives du Dominion à Ottawa possèdent la copie d'un grand nombre de carnets de loch, sur lesquels les capitaines commandant les navires de la flotte royale notaient chaque jour et chaque heure l'état du ciel et de la mer, la position de chaque navire, les rencontres qu'il faisait, les faits de guerre auxquels il prenait part ; notes très sèches, tout à fait impersonnelles, mais précises dans leur extrême minutie. Dans ce fonds, le colonel Wood a choisi les carnets les plus notables des principaux vaisseaux qui prirent part aux campagnes de Louisbourg, Québec, Montréal (1758-1760). Il en a donné le texte intégral. Dans une importante introduction, il expose la situation de la flotte britannique et montre le rôle capital qu'elle joua dans la conquête du Canada. La comparaison entre les forces respectives des deux adversaires n'est pas toujours défavorable à la France. Chez nous, la science du constructeur de navires et de l'artillerie était peut-être supérieure à celle de l'Angleterre ; mais l'administration était détestable, insouciante, routinière et parfois malhonnête. Il est à peine croyable que le service de pilotage n'ait jamais pris le temps de dresser une carte exacte du Saint-Laurent ; on était si persuadé que la « Traverse du nord » était infranchissable à des navires de guerre qu'on laissa le capitaine Cook reconnaître tranquillement la rivière et trouver le chenal par où passa toute la flotte. Trois cartes, qui accompagnent le volume, permettent de suivre dans le plus menu détail les opérations maritimes qui, en rendant les Anglais maîtres de « quelques arpents de neige » au Canada, leur donnèrent aussi l'empire de la mer. Ch. B.

Autriche. — L'histoire de l'art, spécialement de l'art italien, a perdu un de ses principaux représentants en la personne de M. Franz Wickhoff, décédé le 6 avril dernier à l'âge de 55 ans. On trouvera sur son œuvre des indications très complètes dans un article publié par M. J. von Schlosser dans les *Mitteilungen des Instituts für österreich. Geschichtsforschung*, t. XXX, n° 3.

Belgique. — L'université catholique de Louvain, fondée en 1834 par l'épiscopat belge et qui est théoriquement la continuation de l'antique université fondée en 1421 et supprimée en 1897, a célébré les 9, 10 et 11 mai 1909 son soixante-quinzième anniversaire. Un assez grand nombre d'universités et d'académies étrangères s'y sont fait représenter, et si l'on a remarqué l'abstention de l'université de Paris, qui a cependant entretenu jadis avec Louvain d'étroites relations, on a non moins remarqué la présence de délégués et d'adresses d'universités protestantes comme Halle et Genève (l'Académie de Calvin !), et d'autres orthodoxes. La Hollande célébra le jubilé de Louvain en lui restituant les lettres de fondation du pape Martin V qui avaient été perdues et qui ont été récemment retrouvées par l'évêque de Bois-le-Duc. Le recteur, Mgr Hebbelynck, a raconté l'histoire de la nouvelle université qui comptait, en 1834, 13 professeurs et 86 étudiants, et qui compte aujourd'hui 120 professeurs et 2,300 étudiants. Le cardinal Mercier a, dans un éloquent discours, célébré le rôle des universités en général et celui de Louvain en particulier. L'inauguration de l'exposition de Constantin Meunier et du monument de Juste Lipse et l'exécution des *Béatitudes* de César Frank ont constitué la partie artistique de la fête. Parmi les Français qui ont pris part à ces cérémonies, citons MM. Bazin, de Franqueville, Lemoine, Baudrillart, Sabatier, Fournier, Audollent, Duchesne.

Égypte. — Le 2e congrès international d'archéologie s'est tenu du 7 au 15 avril 1909 à Alexandrie et au Caire. Les journées du 7 et 8 avril, à Alexandrie, ont été une préface au congrès proprement dit dont les séances s'ouvrirent le 10. Le congrès s'occupa surtout de l'archéologie classique, bien que l'Égypte n'y ait point été oubliée. Mais elle fut surtout étudiée dans ses rapports avec le monde grec et romain. Ainsi MM. Fougères et Adolphe Reinach ont montré l'originalité de la civilisation égéenne et ses rapports avec la civilisation égyptienne. MM. Soutzo et Hommel ont parlé des rapports de l'Égypte avec la Chaldée. Des communications sur l'histoire grecque furent apportées par MM. Glotz, Radet, Sotiriadis. Dans la section de papyrologie, M. Jouguet a tiré des papyrus des renseignements précieux sur l'administration de l'Égypte à l'époque romaine. Dans la section d'art grec, nous signalerons surtout la communication de M. Fougères sur Sélinonte. MM. Schreiber, Breccia et Reinach ont cherché à prouver l'existence d'un art alexandrin original. MM. de Stern, Tomazeff, Pharmakowsky, Paris, Gsell, Toutain, Mlle Bérillon ont étudié l'in-

fluence de l'Égypte sur le monde grec et romain. L'histoire religieuse a été l'objet de communications importantes, en particulier de M. Toutain sur la déesse phrygienne Cybèle, de Mgr Duchesne sur les sanctuaires chrétiens d'Aboukir, de MM. Gaston et Jean Maspero, de MM. Politis et Van der Ven sur divers points de l'histoire du culte chrétien en Égypte. L'art byzantin a fourni à MM. Diehl, Ouspensky, Lambros le sujet de communications importantes, en particulier celle de M. Diehl sur les origines égyptiennes de l'art byzantin. La numismatique avec MM. Babelon, Th. Reinach, Svoronos, la géographie historique avec MM. Perdrizet et Van der Ven ont eu aussi une part intéressante dans le congrès. D'admirables excursions aux principaux monuments et champs de fouilles ont complété ce congrès. — La *Revue des questions historiques*, qui a donné un excellent compte-rendu de ses délibérations (n° de juillet), regrette qu'on n'y ait soulevé aucune question un peu générale qui aurait pu fournir matière à discussion. Les discussions ont été à peu près absentes du congrès.

États-Unis. — *Studies in history, economics and public law, edited by the faculty of political science of Columbia University* (New-York, Longmans; Londres, King). — T. XXXIII, n° 3 : *An Introduction to the sources relating to the germanic invasions*, par Carlton Huntley Hayes; 229 p., prix : 1 d. 50 (analyse des auteurs de l'antiquité, de César à Paul Diacre; c'est une étude descriptive plutôt que proprement critique). — T. XXXIV, n° 1 : *Transportation and industrial development in the Middle West*, par William F. Gephart; 273 p., prix : 2 d. (étude sur les moyens de transport et leur influence sur le développement industriel dans la région de l'Ohio jusqu'en 1900). — N° 2 : *Social Reform and the Reformation*, par Jacob Salwyn Schapiro; 160 p., prix : 1 d. 25 (tableau de la condition sociale en Allemagne au commencement du XVIe siècle : les monopoles et les banques; introduction du droit romain; la révolte des paysans; l'attitude de Luther à l'égard de ce soulèvement. Plans de réforme proposés par les empereurs Sigismond et Frédéric IV, par Éberlin, Hipler et Geismayr). — N° 3 : *Responsibility for crime*, par Philip A. Parsons; 194 p., prix : 1 d. 50 (de la criminalité, de la répression pénale et des remèdes tentés ou à tenter). — T. XXXV, n° 1 : *The conflict over judicial powers in the United States to 1870*, par Charles Grove Haines; 180 p., prix : 1 d. 50. — *A study of the population of Manhattanville*, par Howard Brown Woolston; 158 p., prix : 1 d. 25.

Hongrie. — La Hongrie vient de perdre son historien le plus populaire, M. Coloman Thaly, mort subitement le 26 septembre à Zablát où il était en villégiature chez un ami. Avec lui disparaît l'homme le plus compétent pour l'époque de Tököly et de Rákóczi qui, pendant quarante-cinq ans, a exhumé des archives une masse considérable de mémoires, journaux, lettres, poésies et rapports concernant le soulèvement national de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle.

Né en 1839, M. Thaly professa pendant quelque temps au lycée calviniste de Budapest. En 1867, il entra au ministère des honvèd (armée territoriale), mais bientôt après, élu député de Debreczen, il se consacra entièrement à ses recherches historiques. Son livre, *Anciennes chansons héroïques hongroises* (1864), avait établi sa renommée. Il y avait publié les poésies populaires des « Kurucz » (soldats de l'indépendance) de la fin du XVIIe siècle. Bientôt suivirent les monographies sur les généraux de Rákóczi : *Jean Bottyán* (1867), *Ocskay* (1880) réédité dernièrement avec luxe, ses *Contributions à l'histoire littéraire de l'époque de Tököly et de Rákóczi* (1872), ses *Études sur la littérature et la civilisation à l'époque de Rákóczi* (1885), *la Jeunesse de Rákóczi*, et de 1873 à 1889, l'*Archivum Rakoczianum* en dix volumes (dont trois sur Bercsényi) et les *Journaux et papiers d'Esterházy*. Plusieurs voyages en Turquie, notamment à Rodosto, lieu d'exil de Rákóczi, et à Constantinople, où il fut enterré, lui ont permis de reconstituer le milieu dans lequel a vécu le héros de l'indépendance pour qui M. Thaly eut un vrai culte. C'est lui qui a découvert son tombeau dans l'église des Lazaristes français à Constantinople et c'est à son zèle infatigable qu'on doit le retour des cendres de Rákóczi, de Tököly et d'autres exilés. Une députation officielle à la tête de laquelle se trouvait M. Thaly ramena ces cendres en 1906 au milieu de l'enthousiasme général. M. Thaly a pu voir le couronnement de son œuvre. Pendant son dernier voyage en Turquie, il a encore découvert des documents français qui seront publiés prochainement. Son dernier livre est une édition d'une partie des mémoires de César de Saussure se rapportant aux dernières années de Rákóczi (1909). — M. Thaly était un des fondateurs de la Société historique (1867), président de la IIe classe de l'Académie (sciences historiques et philosophiques) et président de la Commission historique. — I. Kont.

Italie. — Arrigo Solmi. *Storia del diritto italiano* (Milano, Società editrice libraria, 1908, in-16, XXII-916 p.; vol. 15 de la *Piccola biblioteca scientifica;* prix : 10 fr.). — Ce petit manuel est un judicieux exposé de la formation du droit public et privé italien replacé dans le cadre des événements politiques et de l'histoire économique et sociale de la péninsule italienne depuis l'époque barbare jusqu'à nos jours. L'auteur divise sa matière en trois sections, correspondant 1° à l' « époque romano-barbare » (476-1100), subdivisée elle-même en époques « byzantine » (476-751), « barbare » (568-888) et « féodale » (888-1100); 2° à l' « epoque de la renaissance » (1100-1748), subdivisée en « époque de l'autonomie » (1100-1492) et « époque des dominations étrangères » (1492-1748); 3° à l' « époque moderne » (1748-1870). Grâce à ces divisions et subdivisions, il réussit à donner une idée claire de l'évolution du droit et à expliquer les raisons des modifications subies. Quelques paragraphes sont consacrés aux sources de l'histoire du droit italien, et des bibliographies très sommaires, mais suffisantes pour orienter les recherches, accompagnent le texte. L. H.

— *Nozze Fedele-De Fabritiis. Scritti di storia, di filologia e d'arte* (Napoli, R. Ricciardi, 1908, in-8°, 380 p. et 4 pl.). — Parmi les 32 mémoires qui composent ce luxueux recueil publié pour fêter le mariage de M. Pietro Fedele, un des meilleurs et des plus actifs représentants de la jeune école d'histoire du moyen âge italien, plusieurs offrent un très vif intérêt. Nous signalerons surtout l'étude de M. P.-F. Kehr (p. 1-24) sur deux privilèges faux de Pascal II pour les monastères de S. Pietro in Valle Tritana et de S. Salvatore delle Castelle, datés l'un et l'autre du 20 avril 1117 et fabriqués à l'aide d'un acte de même date pour le monastère de S. Vicenzo a Volturno; celle de M. Pietro Egidi (p. 363-377), qui apporte d'importantes précisions à la biographie de Francesco Baroncelli, le tribun romain (1353-1354); celle de M. Oreste Tommasini (p. 39-73) sur une épigramme inédite de Machiavel écrite à la nouvelle que François Ier venait d'être remis en liberté par Charles-Quint et de rentrer dans son royaume; celle de M. Guerri (p. 209-220) sur les origines du Mont-de-Piété de Corneto au début du XVIe siècle. A noter aussi quelques documents curieux, presque tous accompagnés de brefs commentaires : entre autres, un acte de Cola di Rienzo (1347), communiqué par M. Schiaparelli (p. 135-146); le contrat de mariage de Gautier VI, duc d'Athènes, avec Béatrice de Tarente en 1322, communiqué par M. Camobreco (p. 303-307); l'acte de concession du duché de Venosa à Gianni Caracciolo, sénéchal du royaume de Sicile, en 1425, communiqué par M. G. Fortunato (p. 87-100); l'inventaire du trousseau de mariage de Letizia Sinibaldi en 1474, communiqué par M. Monticolo (p. 81-85); un extrait du livre de comptes de la petite commune de Pieve a Favera (1474-1478), communiqué par M. Francesco Egidi (p. 271-284); deux lettres inédites de G.-C. Trissino (1543) et de Paolo Giovio (1537), communiquées par M. B. Croce (p. 75-79), etc. Quelques travaux intéressent la philologie et la littérature italiennes (à citer surtout celui de M. E. Monaci sur les éléments français dans la plus ancienne poésie lyrique italienne, p. 237-248); un mémoire juridique de M. Arangio-Ruiz (p. 147-166) a trait aux actions confessoires et négatoires; enfin, plusieurs études sont consacrées à des questions d'histoire de l'art et d'archéologie. La place nous manque pour analyser ici plus complètement cet excellent recueil qui fait autant d'honneur à ceux qui l'ont composé qu'à celui auquel il est dédié; il nous suffira de renvoyer le lecteur curieux de plus de détail au compte-rendu qu'en a publié M. Cipolla dans l'*Archivio storico italiano*, t. XLIII, p. 152-161. L. H.

— Paul-Fridolin Kehr. *Regesta pontificum Romanorum. Italia pontificia*; t. IV : *Umbria, Picenum, Marsia* (Berlin, Weidmann, 1909, gr. in-8°, XXXIV-336 p.; prix : 12 m.). — Avec ce volume, consacré à l'Ombrie, aux Marches et aux Abruzzes, M. Kehr achève le catalogue des actes pontificaux antérieurs à l'année 1198 délivrés aux provinces de l'Italie centrale. Les diocèses représentés ici sont ceux de Spolète, Terni, Rieti, Narni, Amelia, Orvieto, Todi, Foligno, Nocera, Assise,

Pérouse, Gubbio, Città di Castello, Camerino, Fermo, Ascoli Piceno, Rimini, Pesaro, Fano, Senigallia, Ancône, Umana, Iesi, Osimo, Fossombrone, Urbino, Cagli, Montefeltro, Aquila, Marsi, Valva-Sulmona, Chieti, Penne, Teramo; le total des actes répertoriés s'élève à 753, dont 398 étaient restés inconnus de Jaffé et de ses continuateurs. La moisson a donc été presque aussi productive que pour la Toscane (cf. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 447). On retrouve d'ailleurs dans ce nouveau volume la même érudition et la même méthode rigoureuse que dans les précédents : c'est là non seulement l'œuvre d'un diplomatiste averti, qui sait au besoin indiquer en quelques mots son opinion sur l'authenticité ou la portée d'un acte, mais une vraie mine de renseignements, souvent tout à fait neufs, sur les archives italiennes et sur l'histoire même de certains évêchés ou de certains établissements ecclésiastiques peu ou mal étudiés jusqu'alors. On se félicitera en outre de l'heureuse idée qu'a eue M. Kehr de réparer une omission que nous avions, pour notre part, vivement déplorée (voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 400) en plaçant à la fin de ce tome IV un index alphabétique des personnages ou des établissements religieux auxquels ont été expédiés les actes catalogués dans les quatre premiers volumes des *Regesta* et l'on enregistrera avec plaisir l'engagement pris ici par l'auteur (p. v) de terminer son *Italia pontificia* par un index chronologique complet qui permettra de parer aux inconvénients que présente à certains égards l'ordre topographique qu'il a adopté. L. H.

Pays-Bas. — Le célèbre orientaliste M.-J. de Goeje, mort le 17 mai dernier à l'âge de 72 ans, avait contribué largement à la renaissance des études d'histoire arabe par ses nombreuses publications de textes, dont les principales sont une *Bibliotheca geographorum Arabicorum* en huit volumes (1870-1894) et une monumentale édition des Annales de Tabari en quinze volumes (1871-1901). La plupart de ses travaux sortent du domaine habituel de nos études; mais l'on trouvera sur l'homme et son œuvre une excellente notice de M. Henri Cordier dans le cahier de juillet du *Journal des savants* (p. 326-331) : il suffira d'y renvoyer le lecteur.

République argentine. — Sous le titre de *Renacimiento* a commencé à paraître en juin dernier à Buenos-Aires une nouvelle revue mensuelle qui se propose de faire une place à l'histoire; et, de fait, dans les trois premiers fascicules, nous relevons des articles de M. Vedia y Mitre sur la guerre du Paraguay en 1869, sur Funes et la constitution argentine de 1819 et une étude de M. J. F. Capello sur Toscanelli et son œuvre cartographique. Des notes bibliographiques doivent permettre de se tenir au courant de la production littéraire et scientifique de la République argentine.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

GÉNÉRALITÉS.

Baudrillart (*A.*), *A. Vogt* et *U. Rouziès*. Dictionn. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques, 447.
Egelhaaf. Gesch. der neuesten Zeit (1871-1909), 151.
Foucart (*G.*). La méthode comparative dans l'hist. des religions, 181.
Hubert (*H.*) et *M. Mauss*. Mélanges d'histoire des religions, 181.
Jahresbericht des Geschichtswissenschaft, 458.
Lichtenberger (*H.*). Wagner, 233.
Mauss (*M.*). Voir *Hubert*.
Meyer. Kleines Konversations-Lexikon, 458.
Omont (*H.*). Catalogue des mss. de la coll. Phillipps acquis pour la Bibl. nat., 220.
Reinach (*S.*). Orpheus, 300.
Rouziès (*U.*). Voir *Baudrillart*.
Socialisme (le) à l'étranger, 233.
Susta. Die röm. Kurie u. das Konzil von Trient unter Pius IV. Aktenstücke, 238.
Van Gennep. Religions, mœurs et légendes, 181.
Vidal-Lablache. Atlas général, 219.
Vogt (*A.*). Voir *Baudrillart*.

ANTIQUITÉ.

Babelon. Voir *Cagnat*.
Bodereau (*P.*). La Capsa ancienne et la Gafsa moderne, 362.
Bonnard (*L.*) et *Percepied*. La Gaule thermale, 359.
Cagnat. Étude sur le camp de la légion III Auguste à Lambèse, 363.
—, *Babelon* et *S. Reinach*. Atlas archéol. de Tunisie, 361.
—, *Jouguet* et *Lafaye*. Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, 361.
Chapot (*V.*). La frontière de l'Euphrate, 360.
Crémieu (*L.*). La justice privée; son évolution dans la procédure romaine, 352.
Dubois (*Ch.*). Pouzzoles antique, 357.
Espérandieu. Les fouilles d'Alésia (1906), 358.
Espérandieu. Recueil des bas-reliefs de la Gaule rom., 358.
Gauckler. Rapport sur des inscriptions lat. découvertes en Tunisie, 361.
Gsell. Atlas archéol. d'Algérie, 361.
Gusman. La Villa d'Hadrien, 356.
Jouguet. Voir *Cagnat*.
Lafaye. Voir *Cagnat*.
Merlin (*A.*). Le temple d'Apollon à Bulla Regia, 362.
— et *L. Poinssot*. Inscriptions d'Uchi Majus, 362.
Meyer (*Ed.*). Gesch. des Altertums, 396.
Moret (*A.*). Au temps des pharaons, 220.
Percepied. Voir *Bonnard*.
Poinssot (*L.*). Voir *Merlin*.
Reymond (*M.*). Grenoble et Vienne, 359.
Thédenat. Le forum romain, 356.
Toutain. Le cadastre de l'Afrique rom., 363.
— Les cultes païens dans l'empire rom., 356.
Trapenard. L'ager scripturarius, 353.
Reinach (*S.*). Voir *Cagnat*.
Valette (*P.*). L'Apologie d'Apulée, 355.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Archiv für Reformationsgesch., 364.
Bailleu (*P.*). Königin Luise, 142.
Berbig (*G.*). Quellen u. Darstellungen aus der Gesch. des Reformationsjahrhunderts, 368.
Bergengrün (*A.*). Staatsminister A. von der Heydt, 148.
Chroniken der deutschen Städte vom 14-16 Jahrh., 374.
Chroust (*A.*). Monumenta palaeographica, 236.
Clemen (*O.*). Flugschriften aus der ersten Jahren der Reformation, 366.
— Voir *Hell*.
Döberl (*M.*). Voir *Montgelas*.
Dorschel (*G.*). Maria Theresias Staats- u. Lebensanschauung, 135.
Erhard (*O.*). Der Bauernkrieg in der Grafschaft Kempten, 373.
Fechner (*H.*). Wirtschaftsgesch. der

preuss. Provinz Schlesien (1741-1806), 137.
Frédéric le Grand. Politische Correspondenz, éd. *Volz*, 136.
Friedensburg. Nuntiaturberichte aus Deutschland. Legation des Kardinals Sfondrato, 378.
Gesch. der Handelskammer zu Frankfurt a. M., 149.
Goldschmidt (*H.*). Zentralbehörden u. Beamtentum im Kurfürstentum Mainz (16-18 Jahrh.), 134.
Götz (*J.-B.*). Die Glaubensspaltung im Gebiete der Markgrafschaft Ansbach-Kulmbach (1520-35), 368.
Goyau. L'Allemagne religieuse, 406.
Hayes. Introduction to the sources relat. to the germanic invasions, 462.
Hegler (*A.*). Beiträge zur Gesch. der Mystik in der Reformationszeit, publ. p. *W. Köhler*, 365.
Heidrich (*K.*). Preussen im Kampf gegen die franz. Revol., 138.
Helt (*Georg*). Briefwechsel, éd. *O. Clemen*, 365.
Hötzsch. Stände u. Verwaltung von Cleve u. Mark (1666-1697), 133.
Hirn (*J.*). Tirols Erhebung (1809), 144.
Huppertz (*A.*). Münster im Siebenjähr. Kriege, 135.
Kalkoff. Aleander gegen Luther, 374.
— W. Capito im Dienste Erzbischofs Albrechts von Mainz, 375.
Klaje (*H.*). Graf Reinhold von Krockow, 142.
Knieb. Gesch. der kathol. Kirche in Mühlhausen in Thüringen (1525-1629), 368.
Koch (*H.*). Gesch. des Seidengewerbes in Köln (13-18 Jahrh.), 137.
Köchl. Die Bauernkriege im Erzstift Salzburg (1525-26), 371.
Köhler (*W.*). Voir *Hegler*.
Kolde (*Th.*). Beiträge zur Bayerischen Kirchengesch., 369.
Krägelin (*P.*). Heinrich Leo, 147.
Kušej. Joseph II und die äussere Kirchenverfassung Innerösterreichs, 136.
Laubmann (*G.*). Voir *Montgelas*.
Meier (*E. von*). Französische Einflüsse auf die Staats- u. Rechtsentwicklung Preussens, 139.
— Der Minister von Stein, 140.
Meinecke (*F.*). Von Stein zu Bismarck, 146.
— Weltbürgertum u. Nationalstaat. Studien zur Genesis des deutschen Nationalstaates, 146.
Montgelas (*M.-J. von*). Denkwürdigkeiten (1799-1817), éd. *G. Laubmann* et *M. Döberl*, 144.
Müller (*N.*). G. Schwartdzerdt, 376.
Ney (*J.*). Die Reformation in Trier, 374.
Niemütter (*H.*). Reformationsgesch. von Lippstadt, 374.
Nirrnheim (*O.*). Das erste Jahr des Ministeriums Bismarck u. die öffentliche Meinung, 150.
Preu (*G.*). Chronique, éd. *Fr. Roth.*, 373.
Reichel (*H.*). Die Ereignisse an der Saône (1162), 236.
Roth (*Fr.*). Voir *Preu*.
Schapiro. Social reform and the Reformation, 462.
Schmidt (*Wilh.*). Die Kirchen- und Schulvisitation im sächsischen Kurkreise (1555), 374.
Schneider (*F.-J.*). Die Freimaurerei u. ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des 18 Jahrh., 134.
Schulze (*Fr.*). Die Franzosenzeit im deutschen Landen, 139.
Schweizer (*P.*). Der Donaufeldzug (1546), 377.
Sommer (*H.*). Voir *Zedler*.
Stieda (*W.*). Die Universität Leipzig in ihrem tausendsten Semester, 459.
Stolze (*W.*). Der deutsche Bauernkrieg, 372.
Valentin (*V.*). Frankfurt a. M. und die Revol. von 1848-49, 147.
Van Gulik. Joh. Gropper, 367.
Voltelini (*H. von*). Forschungen u. Beiträge z. Gesch. des Tiroler Aufstandes (1809), 145.
Volz. Voir *Frédéric le Grand*.
Wappler (*P.*). Inquisition u. Ketzerprocesse in Zwickau zur Reformationszeit, 376.
— Th. Münzer in Zwickau, 376.
Windelband (*W.*). Der Anfall des Breisgaus an Baden, 143.
Wopfner. Acta Tirolensia. Quellen zur Gesch. des Bauernkriegs (1525), 370.
Wrede (*A.*). Deutsche Reichstagakten unter Kaiser Karl V, 369.
Zedler et *H. Sommer.* Die Matrikel der Hohen Schule u. des Paedagogiums zu Herborn, 134.
Ziekursch. Das Ergebnis der friderizian. Städteverwaltung u. die Städteordnung Steins, 140.

ANGLETERRE ET COLONIES.

Andrews (*Ch. M.*). British committees, commissions and councils of trade and plantations (1622-1675), 153.
Bardoux (*J.*). Silhouettes d'outre-Manche, 238.
Bastide (*Ch.*). L'anglicanisme, 459.
Beer (*G. L.*). British colonial policy (1754-65), 154.
— The origins of the british colonial system (1578-1660), 152.

Brisco (*N. A.*). The economic policy of R. Walpole, 165.
Browning (*O.*). Despatches from Paris (1784-90), 459.
Bryan (*J. W.*). The development of the engl. law of conspiracy, 166.
Demimuid. Saint Thomas Becket, 237.
Fortescue. The county lieutenancies and the army (1803-1814), 167.
Hannay (*D.*). A short history of the royal navy (1689-1815), 237.
Hasbach (*W.*). A history of the engl. agricultural labourer, 163.
Hastings (*G. W.*). A vindication of Warren Hastings, 157.
Hazelline. Gesch. des engl. Pfandrechtes, 166.
Hearnshaw. Leet jurisdiction in England, 167.
Henriques (*H. S. Q.*). The Jews and the engl. laws, 166.
Hughes (*Th.*). History of the Society of Jesus in North America, 156.
Jenkes. The origin, the organization and the location of the staple of England, 164.
Lewis (*G. R.*). The stannaries, 165.
Lucas (*C. P.*). A history of Canada (1763-1812), 156.
Maitland (*F. W.*). The constitutional history of England, 157.
Ollion. Notes sur la correspondance de J. Locke, 346.
Osgood (*H. L.*). The american colonies in the 17 century, 153.
Porritt (*E.* et *A.*). The unreformed House of Commons before 1832, 160.
Putnam (*B. H.*). The enforcement of the statutes of labourers (1349-59), 162.
Redlich (*J.*). The procedure of the House of Commons, 160.
Round. The Great Roll of Pipe (1179-80), 237.
Smith (*J. H.*). Our struggle for the forteenth colony. Canada and the american Revol., 155.
Unwin (*G.*). The gilds and companies of London, 163.
Vaughn. The origin and early development of the engl. universities, 167.
Wade-Evans. Welsh medieval law. Being a text of the laws of Howel the Good, 165.
Webb (*S.* et *B.*). Engl. local government (1689-1835), 159.
White (*A. B.*). The making of the engl. Constitution, 158.
Williams (*J. B.*). A history of engl. Journalism, 161.
Wood (*W.*). The logs of the conquest of Canada, 160.

DANEMARK.

Steenstrup. Indledende Studier over de ældste Danske Stednavnes Bygning, 239.

ÉTATS-UNIS.

Gephart. Transportation and industrial development in the Middle West, 462.
Meyer (*E.-C.*). Wahlamt u. Vorwahl in der Vereinigten Staaten von Nord Amerika, 408.

FRANCE ET COLONIES.

Arnaud (*R*). Le fils de Fréron, 121.
Aubert (*F.*). Voir *Guillaume du Breuil*.
Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public, 115.
Barenton (*H. de*). Jeanne d'Arc franciscaine, 222.
Barine (*Arvède*). Madame, mère du régent, 337.
Batz-Trenquelléon (*Ch. de*). Un aventurier gascon. Le vrai baron de Batz, 230.
Bligny-Bondurand. Cahiers des doléances de la sénéchaussée de Nîmes, 112.
Boissy d'Anglas. Louis XVII et ses descendants, 231.
Bonet-Maury. La liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes; 2e éd., 233.
Bord (*G.*). La fin de deux légendes : l'affaire Léonard ; le baron de Batz, 230.
— La franc-maçonnerie en France des origines à 1815, 348.
Bossuet. Correspondance, éd. *Ch. Urbain* et *E. Levesque*, 225.
Bouchette (*F.-J.*), membre de l'Assemblée constituante (1753-1810). Lettres, éd. *Looten*, 118.
Bouffet (*H.*). Bredom, 449.
Bourgeois (*É.*). La diplomatie secrète au XVIIIe s. Le secret du régent, 340.
Bourgin (*G.*). L'agriculture, 227.
— Le partage des biens communaux, 114.
Boutroux (*P.*). Voir *Pascal*.
Bréard (*Ch.*). Cartulaires de St-Ymer-en-Auge et de Briquebec, 221.
Bridrey (*H.*). Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin, 112.
Bruchet (*M.*). L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie, 114.
Brunschvicg. Voir *Pascal*.
Buffenoir (*H.*). Le prestige de J.-J. Rousseau, 347.
Capeletti (*L.*). Napoleone I, 452.
Carcopino (*J.*). L'enseignement de

l'histoire dans les écoles centrales de la Révol., 451.
Cauchie (*A.*). Voir *Lesueur.*
Charrier (*J.*). Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, 118.
Chelminski. Voir *Chlapowski.*
Chevalier (Dr *U.*). Souvenirs (1804-1853), 232.
Chilly (*L. de*). La Tour du Pin, 117.
Chlapowski. Mémoires sur les guerres de Napoléon, éd. *Chelminski* et *A. Malibran*, 455.
Chuquet (*A.*). Voir *Griois.*
Combet (*J.*). La question économique à Nice pendant la Révol., 228.
Contenson (*L. de*). Voir *Souvigny.*
Coudreux (Commt). Lettres à son frère (1804-15), éd. *G. Schlumberger*, 454.
Darcy (*J.*). France et Angleterre. Cent ans de rivalité coloniale; l'affaire de Madagascar, 232.
Daudet (*E.*). L'exil et la mort du général Moreau, 132.
Davillé (*L.*). Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France, 335.
Dedieu (*J.*). Montesquieu et la tradition politique anglaise en France, 346.
Despalys. La Révolution, la Terreur, le Directoire, d'après les mémoires de Gaillard, 125.
Dominique (*L.-C.*). Un gouverneur général de l'Algérie : l'amiral de Gueydon, 232.
Dorvaux et *Lesprand.* Cahiers de doléances des bailliages de Boulay et Bouzonville, 351.
Du Lac (*R.*). Le général comte de Précy, 122.
Duprat (*E.*). Les origines de l'Église d'Avignon, 448.
Esparbès (*G. d'*) et *Fleischmann.* 1804-1805. L'épopée du sacre, 452.
Féret (*P.*). La Faculté de théologie de Paris, 345.
Fischer (*G.*). Die Schlacht bei Novara, 333.
Fleischmann. Voir *G. d'Esparbès.*
Fourastié (*V.*). Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors, 112.
Fournier (*Joseph*). Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille, 112.
Franklin (*A.*). Le duel de Jarnac et de La Châtaigneraie, 223.
García (*G.*). La intervención francesa en México segun el archivo del mariscal Bazaine, 240.
Geoffroy de Grandmaison. Voir *La Forest.*
Giraud-Mangin. Voir *Rovère.*
Gonnet (*E.*). Essai sur l'hist. du diocèse du Puy-en-Velay (1789-1802), 126.
Griois (Général). Mémoires, éd. *A. Chuquet*, 131.
Guillaume (*P.*). Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire des États du Dauphiné, 113.
Guillaume du Breuil. Stilus curie Parlamenti, éd. *F. Aubert*, 451.
Handelsman. Napoléon et la Pologne, 130.
Hauser (*H.*). Les sources de l'hist. de France, XVIe siècle, 222.
Helmolt (*H. F.*). Liselottens Briefe an Sophie Dorothee von Preussen, 338.
Hennequin. Le corps d'observation des Alpes en 1815, 456.
Henriot (*G.*). La réaction thermidorienne. Lettres de J.-S. Le Paige, 229.
Hérelle (*G.*). Documents inéd. sur le protestantisme à Vitry-le-François, etc., 338.
Jouve (*M.*). Voir *Rovère.*
La Forest (Cte *de*). Correspondance, éd. *Geoffroy de Grandmaison*, 131.
Lang (*A.*). The Maid of France, 62.
Lange (*M.*). La Bruyère, critique des conditions et des institutions sociales, 339.
— Voir *Ruffey.*
Larivière (*Ch. de*). La France et la Russie au XVIIIe s., 343.
Laval (*V.*). Voir *Rovère.*
Le Brethon. Voir *Murat.*
Leclerc (*G.*). La juridiction consulaire de Paris pendant la Révol., 127.
Le Paige (*J.-S.*). Lettres (an V), éd. *G. Henriot*, 229.
Lepreux (*G.*). Gallia typographica, 447.
Lesprand. Voir *Dorvaux.*
Lesueur (*F.*) et *A. Cauchie.* Cahiers de doléances des bailliages de Blois et de Romorantin, 112.
Letaconnoux (*J.*). Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe s., 349.
Levainville (*J.*). Le Morvan, 401.
Levesque (*E.*). Voir *Bossuet.*
L'Hermitte. Un modèle de statistique dans la Sarthe (an IX), 228.
Longnon (*A.*). Nouvelles recherches sur les personnages de « Raoul de Cambrai », 221.
Looten. Voir *Bouchette.*
Macdonald (*F.*). La légende de J.-J. Rousseau, 346.
Maistre (Lt-col.). Spicheren, 187.
Malibran. Voir *Chlapowski.*
Mallet (*E.*). Les élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789, 351.
Martin Saint-Léon (*E.*). Hist. des corporations de métiers, 451.

Meneval (de). Marie-Louise et la cour d'Autriche (1814-1815), 231.
Meyer (Paul). Documents linguistiques du midi de la France, 222.
Mirot (L.). La chronique de Morigny, 449.
Morrow Fling. Mirabeau and the french Revol., 116.
Moulin (P.). Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux, 113.
Mourlot (F.). Recueil des documents économiques du district d'Alençon, 114.
Murat et *Le Brethon*. Lettres et doc. pour servir à l'hist. de Joachim Murat, 129.
Napoléon Ier. Supplément à sa Correspondance, éd. *Skalkowski*, 452.
Navarre (M.). Le Comité de Salut public, 228.
Pascal. Œuvres, éd. *Brunschvicg* et *P. Boutroux*, 224.
Peltier (É.). Voir *Philippot*.
Perroud (Cl.). Voir *Roland*.
Philippot (sergent). Cahier (1793-1815), éd. *E. Peltier*, 230.
Pingaud (L.). Jean de Bry, 121.
Porée (Ch.). Cahiers de doléances du bailliage de Sens, 112.
Ramin (H.). Notre tres vieux Paris, 221.
Reiset (Vte *de*). Grandes dames, tragédiennes et aventurieres, 345.
Renaux (C.). Le marquis Odon de Savoie. L'affaire du mariage (1034), 449.
Réveillaud (E.). Véritables faits et gestes du seigneur Benjamin Prioleau, 223.
Robespierre. Discours et rapports. éd. *Ch. Vellay*, 229.
Roûinaux. Journal de route (1803-32), éd. *G. Schlumberger*, 454.
Roederer (P.-L.). Journal, éd. *M. Vitrac*, 129.
Roland (Mme). Lettres d'amour, éd. *Cl. Perroud*, 347.
Romier (L.). Jacques d'Albon de St-André, 334.
Rossel (F.). Autour d'un prêt hypothecaire. Voltaire créancier du Wurtemberg, 225.
Rousseau (L.). Les relations diplom. de la France et de la Turquie au début du XVIIIe s., 342.
Rovère. Correspondance avec Goupillean de Montaigu (1794-95), éd. *M. Jouve* et *Giraud-Mangin*, 119.
— Lettres à son frère Simon Stylite, éd. *V. Laval*, 120.
Rozet de Mandres. Les régiments de la division Margueritte à Sedan, 187.
Rudler (G.). La jeunesse de Benjamin Constant, 128.
Ruffey (R. de). Hist. secrète de l'Acad. de Dijon (1741-70), éd. *M. Lange*, 339.
Savine (A.). L'abdication de Bayonne, 453.
Saint-André (Cl.). Mme du Barry, 341.
Scheibe (A.). Die französ. Revolution, 226.
Schelle. Turgot, 226.
Schlumberger (G.). Voir *Coudreux*, *Robinaux*.
Schmidt (Ch.). Les sources de l'hist. de France depuis 1789 aux Arch. nat., 116.
Sagnac (Ph.). La révolution du 10 août 1792, 123.
Sion (J.). Les paysans de la Normandie orientale, 401.
Skalkowski. Voir *Napoléon Ier*.
Sonis (H. de). Le 17e corps à Loigny, 456.
Souvigny (Cte *de*). Mémoires, éd. *L. de Contenson*, 337.
Thompson (J. W.). The wars of Religion in France, 333.
Tueley (A.). Les papiers des assemblées de la Révol. aux Arch. nat., 115.
Urbain (Ch.). Voir *Bossuet*.
Van Vlijmen. Vers la Bérésina (1812), 453.
Vellay (Ch.). Voir *Robespierre*.
Vindry (Fleury). Les parlementaires français au XVIe s., 332.
Vitrac (M.). Voir *Roederer*.
Wiens (E.). Fancan u. die französ. Politik, 336.
Wittmer. Ch. de Villers, 226.
Zweig. Die Lehre vom « Pouvoir constituant », 227.

ITALIE.

Bandini (G.). Giornali e scritti politici clandestini della carboneria romagnola (1819-21), 384.
Bonnefons (A.). La chute de la républ. de Venise, 380.
Cochin (H.). Voir *Dante*.
Colocci (A.). Griscelli e le sue memorie, 394.
Dante Alighieri. Vita nova, trad. *H. Cochin*, 239.
Fé d'Ostiani. Brescia nel 1796, 379.
Gauthiez (P.). Dante, 239.
Kehr (P. F.). Regesta pontif. Roman. Italia pontificia, 464.
Latorre (H. de). A la liberté, 392.
Lumbroso (A.). Attraverso la Rivoluzione e il primo Impero, 380.
Luzio (A.). I martiri di Belfiore, 393.
— Nuovi documenti sul processo Confalonieri, 385.
Marradi (A.). G. Montanelli e la Toscana (1815-62), 388.

Mazzini. Lettres à Melegari, éd. *D. Melegari*, 386.
Melegari (*D.*). La jeune Italie et la jeune Europe. Lettre de J. Mazzini à L.-A. Melegari, 386.
Mormina Penna. L'idea sociale di G. Mazzini, 387.
Ottolenghi. Padova e il dipartimento del Brenta (1813-15), 381.
Paolillo. La setta dei carbonari di Barletta, 385.
Scritti di storia, di filologia et d'arte (nozze Fedele-De Fabriliis), 464.
Sforza (*Giov.*). La rivoluz. del 1831 nel ducato di Modena, 391.
Solmi (*A.*). Storia del diritto italiano, 463.
Tosta (*C.*). La rivoluz. piemontese (1821), 390.
Weil (*M.-H.*). J. Murat, roi de Naples, 382.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE).

Becht. Statistische gegevens betreffende den handelsomzet van de Republiek der Vereenigde Nederlanden (1579-1715), 174.
Brom. Archivalia in Italië; Rome, 177.
Bussemaker. Archives de la maison d'Orange-Nassau, 177.
Colenbrander. Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland (1795-1840), 178.
— Ontstaan der Grondwet, 179.
Eggen. De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland (16-17 eeuw), 173.
Görris. Dr. Nuyens (1823-94), 179.
Hotz. Voir *Speelman*.
Jacobus Trajecti. Narratio de inchoatione domus clericorum in Zwollis, éd. *Schoengen*, 171.
Kernkampf. Documents hollandais des archives suédoises, 176.
Knuttel. Acta der Synoden van Zuid-Holland (1621-1700), 178.
Kolkert. Nederland en het Zweedsche Imperialisme, 176.
Krom. De populis Germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglosaxonumque migrationibus, 169.
Ligtenberg. De armenzorg te Leiden tot het einde van de 16 eeuw, 173.
Manfroni (*C.*). Storia dell' Ollanda, 168.
Pirenne (*H.*). Album belge de diplomatique, 238.
Poelman. Geschiedenis van den handel van Noord-Nederland gedurende het merovingische en karoling. tijdvak, 170.
Posthumus. De Geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie, 171.
Reimers (*H.*). Friesische Papsturkunden aus dem Vatikan. Archive, 171.
Schoengen. Voir *Jacobus*.
Speelman (*C.*). Journaals der reis van den gezant der O. J. Compagnie Joan Cunaeus naar Perzië (1651-52), éd. *Hotz*, 175.
Van Brakel. De Hollandsche Handelscompagnieën der 17 eeuw, 173.
Wätjen. Die Niederländer im Mittelmeergebiet, 175.

SUISSE.

Kreutzer (*J.*). Zwinglis Lehre von der Obrigkeit, 377.
Wotschke. Briefwechsel der Schweizer mit den Polen, 366.

TURQUIE.

Fehmi (*Y.*). Hist. de la Turquie, 186.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Louis Batiffol. Louis XIII et le duc de Luynes; *1re partie.* 241
Henry Harrisse. Sébastien Cabot, pilote-major de Charles-Quint (1512-1547) 1
Pierre Lehautcourt. La capitulation de Laon (9 sept. 1870). 17, 265

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

G. Canton. Napoléon et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul 88, 314
A. Esmein. Encore un historien de Jeanne d'Arc 62
Louis Halphen. Les biographes de Thomas Becket . . . 35
Robert Michel. Les chevaliers du château des Arènes de Nîmes aux XIIe et XIIIe siècles 45
Gabriel Monod et Alfred Loisy. L'*Orpheus* de M. S. Reinach. 300

BULLETIN HISTORIQUE.

Les jubilés de Genève, par Gabriel Monod 100
Antiquités romaines. Publications françaises, par J. Toutain 352
Histoire d'Allemagne. Publications relatives à l'histoire de la Réforme, par Alfred Stern 364
— De 1648 à nos jours, par Paul Darmstaedter . . 133
Histoire d'Angleterre, par Ch. Bémont. 152
Histoire de France. Époque moderne, par Henri Hauser. 332
— Époque de la Révolution et de l'Empire, par Rod. Reuss 111
Histoire d'Italie. Époque contemporaine, par Georges Bourgin 379
Histoire des Pays-Bas, par Th. Bussemaker. 168

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Youssouf Fehmi. Histoire de la Turquie. (**E. Driault.**) . . 186

[Supplément au numéro de Novembre-Décembre 1909.]

Pages

G. Foucart. La méthode comparative dans l'histoire des religions. (**P. Oltramare.**) 181
Georges Goyau. L'Allemagne religieuse. Le catholicisme (1800-1870); t. III-IV. (**E. Driault.**) 406
H. Hubert et M. Mauss. Mélanges d'histoire des religions. (**P. Oltramare.**) 181
J. Levainville. Le Morvan, étude de géographie humaine. (**H. Hauser.**) 401
Maistre. Spicheren, 6 août 1870. (**A. Dreyfus.**) 187
Ed. Meyer. Geschichte des Altertums; I, 2. (**G. Maspero.**). 396
E. C. Meyer. Wahlamt und Vorwahl in der Vereinigten Staaten von Nord Amerika. (**Ch. Seignobos.**) . . 408
Rozat de Mandres. Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan. (**A. Dreyfus.**) 187
Jules Sion. Les paysans de la Normandie orientale. Étude géographique. (**H. Hauser.**) 401
A. Van Gennep. Religions, mœurs et légendes. (**P. Oltramare.**) 181

CORRESPONDANCE.

A propos de l'assemblée de Mantaille (879). Lettre de M. Brienne et réponse de M. Lauer 180
Les tarifs de la loi salique. Lettre de M. François Ricci . . 410

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

(Liste alphabétique.)

ALLEMAGNE.

1. Bayerische Akademie der Wissensch. Sitzungsberichte. 432
2. Deutsche Rundschau 208
3. Forschungen zur brandenburg. u. preussischen Gesch. . 208
4. Göttingische gelehrte Anzeigen 209, 433
5. Hermes 434
6. Historische Vierteljahrschrift 207, 431
7. Historische Zeitschrift 208, 431
8. Mainzer Zeitschrift 434
9. Neues Archiv d. Gesellsch. f. deutsche Geschichtskunde. 210
10. Preussische Akademie der Wissensch. Abhandlungen . 435
11. Preussische Akademie der Wissensch. Sitzungsberichte 435
12. Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgeschichte . 435
13. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. 210

Pages
14. Zeitschrift für katholische Theologie 210
15. Zeitschrift für Kirchengeschichte 435

ANGLETERRE.

1. Athenæum (the) 211
2. Edinburgh Review 213
3. English historical Review (the) 436
4. Nineteenth Century (the) 212
5. Quarterly Review 212
6. Scottish historical Review (the) 213

AUTRICHE.

1. Mitteil. des Instituts für österr. Geschichtsforschung . 437

BELGIQUE.

1. Analectes de l'ordre de Prémontré. 213
2. Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique . 214
3. Annales de la Fédération archéol. et hist. de Belgique. 214
4. Bulletin de la Société d'hist. et archéol. de Gand . . 214
5. Publications de la Société historique du Limbourg . . 215
6. Revue bénédictine 215
7. Revue de Belgique 216
8. Revue de l'Instruction publique en Belgique 216
9. Revue de l'université de Bruxelles 217
10. Revue d'histoire ecclésiastique 218
11. Revue générale 218

ESPAGNE.

1. Revista de archivos, bibliotecas y museos 438

FRANCE.

1. Acad. des sciences morales et polit. Séances et travaux . 193
2. Annales de Bretagne 428
3. Annales de l'est et du nord 205, 429
4. Annales des sciences politiques 422
5. Annales révolutionnaires 197, 420
6. Bibliographe moderne 200
7. Bibliothèque de l'École des chartes 417
8. Bulletin de correspondance hellénique 194
9. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 206
10. Bulletin italien 200
11. Correspondant (le) 201
12. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus . 202, 423

Pages
13. Feuilles d'histoire 195, 418
14. Mélanges d'archéologie et d'histoire 194
15. Moyen âge (le). 417
16. Nouvelle revue historique de droit franç. et étranger . 416
17. Révolution dans l'Aube (la) 206
18. Révolution de 1848 (la) 200
19. Révolution française (la) 199, 421
20. Revue (la) 423
21. Revue africaine 206
22. Revue bleue 424
23. Revue critique d'histoire et de littérature 201, 421
24. Revue de Bretagne 429
25. Revue de Gascogne 206
26. Revue de l'Anjou 430
27. Revue de l'histoire des religions 193, 416
28. Revue de Paris 203
29. Revue de synthèse historique 191, 413
30. Revue des Deux Mondes 204, 425
31. Revue des études historiques 415
32. Revue des Pyrénées 207
33. Revue des questions historiques 191, 414
34. Revue d'histoire moderne et contemporaine. 194, 418
35. Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée . . 197
36. Revue générale du droit 193
37. Revue hebdomadaire 427
38. Revue Henri IV 419
39. Revue savoisienne 207
40. Société de l'histoire du protestantisme franç. Bulletin . 194
41. Société des antiquaires de l'ouest. Bulletin 430

HONGRIE.

1. Budapesti Szemle 439
2. Revue de Hongrie 439
3. Századok 439

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 441
2. Archivio storico lombardo 442
3. Atti e memorie della Deputazione di storia di Romagna. 442
4. Bullettino dell' Istituto storico italiano 442
5. Miscellanea di storia italiana 443
6. Nuovo archivio veneto 443
7. Rivista storica italiana. 444
8. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 444

Pages

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par L. HALPHEN 235, 458
Angleterre, par Ch. BÉMONT, L. HALPHEN, G. MONOD 237, 459
Autriche, par G. CONSTANT 238, 461
Belgique 238, 461
Danemark, par G. BLONDEL 238
Égypte 461
États-Unis 462
France, par A. DREYFUS, E. DRIAULT, L. HALPHEN, H. HAUSER, G. MONOD, R. REUSS 219, 445
Hongrie, par I. KONT 462
Italie, par L. HALPHEN et G. MONOD 239, 463
Mexique, par H. LÉONARDON 240
Pays-Bas 465
République argentine 465

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 466

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MAILING SECT. JUL 12 1967

D
1
R6
t.102

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY